This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

32101 064991712

.210
76

Library of

Princeton University.

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

Saint-Brieuc, Imprimerie L. & R. PRUD'HOMME, Place de la Préfecture, 1.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE-DEUXIÉME ANNÉE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME III

1re Livraison. — Janvier 1888

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1888

(RECAP)
1513
.212
.76
N P V.3 (1888)

LES TOMBEAUX

DES DVCS DE BRETAGNE

DE LA MAISON DE DREUX ET DE MONTFORT

Il est à regretter que la Bretagne n'ait pas eu pour les tombeaux de ses Ducs un sanctuaire privilégié, comme Saint-Denis pour les rois de France. Peut-être y verrions-nous encore les héroïques figures de ces princes, reposant sous leurs armures de pierre après avoir si longtemps guerroyé pour l'indépendance de notre pays.

Au lieu de choisir un seul asile pour leur dynastie, il semble au contraire que chacun d'eux ait voulu pour dernière demeure une basilique ou un monastère dont les prières lui seraient plus spécialement consacrées. C'est ainsi que Nantes, Tréguier, Vannes, Redon, Ploërmel et même Saint-Yved de Braine au pays de Soissons, ont reçu tour à tour leurs dépouilles mortelles et cette dispersion a été fatale. Avec la chute de l'indépendance Bretonne, les tombeaux de ses défenseurs ont perdu de leur prestige. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on détrônait brutalement les tombes ducales de leurs places d'honneur en attendant que la Révolution vînt leur porter le dernier coup. C'est une lâcheté de mépriser ce qui faisait la grandeur d'une nation et cela pour flatter un maître nouveau ; mais cette lâcheté a été commise.

Toutefois, malgré les ravages du temps et des hommes, ce qui nous reste est encore assez important pour mériter une description détaillée. Douze ducs de la maison de Dreux et de Montfort ont gouverné la Bretagne; nous possédons encore la moitié des tombeaux de ces princes. Des documents, des inscriptions et surtout les splendides dessins de la collection Gaignières, nous aideront à faire revivre ceux qui ont disparu.

452196

Quant aux monuments qui existent encore, si ces notes peuvent les faire mieux connaître, et surtout aider à leur restauration en indiquant où retrouver les statues, les bases, les épitaphes aujourd'hui bien dispersées, nous ne regretterons pas d'avoir entrepris cette tâche en l'honneur de nos Ducs qui, pendant tant de siècles, ont maintenu la Bretagne libre et chrétienne, si bien que, maintenant encore, elle est une patrie que pas un de ses fils n'aurait le front de renier.

Monument du duc Pierre Ier

I. De la pureté d'expression du tombeau du XIIIe siècle. — II. Pierre Ier, sa mort au retour de la Croisade. — III. Chronique manuscrite de Braine relatant ses funérailles; épitaphe. — IV. Le monument de Pierre de Dreux dessiné par Gaignières; les hermines de son blason sont-elles d'origine Bretonne? — V. L'Eglise abbatiale de Saint-Yved; pillage par l'armée espagnole en 1650; destruction des monuments funéraires pendant la Terreur. — VI. Etat actuel de la sépulture de Pierre Ier; vœu pour qu'une inscription soit placée sur sa tombe.

I

La tombe du premier duc de Bretagne de la maison de Dreux semble bien modeste si on la compare au somptueux mausolée de son dernier descendant; mais, élevée dans les plus belles années de l'art français, elle a dans sa simplicité même, une pureté de sentiment que l'on ne retrouve pas dans le chef-d'œuvre de Michel Colombe.

Il est étrange de voir comme de siècle en siècle et d'un pays à l'autre, on a conçu de façon différente les monuments consacrés aux morts. L'habitation de l'homme, dans l'univers entier, présente moins de variété que son tombeau. Nous le voyons tour à tour, dans ces changements sans nombre, tantôt impérissable comme les blocs de rocher de nos dolmens, ou fragile comme la croix de bois des cimetières chrétiens; écrasant de grandeur comme la pyramide des Pharaons, dressant aux quatre vents du ciel ses angles gigantesques, ou simple comme la tombe d'écorce suspendue aux lianes du Nouveau-Monde; tantôt détruisant la

dernière apparence de l'être et réduisant tout en poussière dans l'urne de la Rome payenne, tantôt, sous les bandelettes de Memphis, gardant après trente siècles le visage de l'homme et jusques au reflet de sa pensée.

De toutes les conceptions destinées à marquer le souvenir de ceux qui ne sont plus, il n'en est peut-être pas une qui ait plus de vérité et qui soit aussi expressive que celle que nous avons sous les yeux. C'est toute la vie du prince que nous trouvons exprimée dans cette statue, couchée sur une châsse de pierre, et l'artiste n'a pas eu besoin pour se faire comprendre de recourir aux emblêmes et aux allégories d'un goût souvent douteux.

Dans le demi-jour d'une église gothique, repose immobile, la face tournée vers le ciel, un chevalier dont les mains sont jointes pour une dernière prière. Comme le bon roi saint Louis, son suzerain et son compagnon, il a les cheveux courts sur le front et retombant en boucles sur le cou ; guerrier, il est vêtu de sa cotte d'armes et sa longue épée est suspendue à sa ceinture; poète, il garde encore sur ses lèvres un sourire rêveur et comme un reflet d'insouciante jeunesse ; prince du sang royal et duc de Bretagne, il porte à son bouclier l'écusson de Dreux et l'hermine Bretonne ; chrétien, il repose au pied de l'autel du Christ, et deux anges protecteurs veillent à ses côtés.

On dirait que, dans le silence du sanctuaire, il cherche à entendre le bruit lointain de la justice de Dieu, dont le jour terrible approche d'heure en heure. A cet appel il se dressera armé de toutes pièces, présentant au Souverain Juge, pour relever la balance de ses fautes, l'épée qu'il a tant de fois tirée pour sa sainte cause.

II

Pierre I à qui le surnom de Mauclerc (1) et ses démêlés avec les évêques ont laissé, bien à tort, comme un renom de mauvais

(1) Les surnoms étaient fort usités en ce temps dans la maison de Dreux ; c'est ainsi que le pieux et bon duc Robert III, frère de Pierre Mauclerc, porta sa vie durant le surnom désobligeant de *Gaste-bled* pour avoir, étant jeune, endommagé des champs de froment

croyant, fut au contraire pendant trente années l'héroïque champion de la foi et paya de sa vie son dévouement à la sainte cause. C'est une étrange et sympathique figure que celle de ce prince, malgré son extrême mobilité qui nous empêche de la bien juger. Les hommes de ce temps nous paraissent d'ordinaire comme taillés tout d'une pièce ; c'est une illusion que l'examen dissipe souvent ; ce qui ne varie point chez eux, à travers toutes les vicissitudes de ces époques agitées, c'est la passion ferme et profonde qui domine tout et pousse sans cesse à de grandes actions.

Petit-fils d'un roi de France, Pierre de Dreux, devenu duc de Bretagne, adopta tellement sa nouvelle patrie qu'il guerroya contre son propre pays. Ennemi du jeune Louis IX, il devint le compagnon dévoué du roi saint Louis. Excommunié maintes fois par les évêques, il eut l'insigne honneur d'être chosi par le pape pour diriger l'armée des chrétiens en 1239, et de recevoir de lui les trésors destinés à la Croisade. Homme de guerre et des meilleurs, il fut aussi un des plus lettrés de son siècle, et parmi ses poésies nous retrouvons ces strophes dédiées à Jésus :

Du haut Seigneur de qui j'attends merci
Du haut Seigneur dont sont tuit mi pensé...
Dame dou ciel, qui portastes Jhesu,
Par qui le mont fut tot enluminé,
Deffendez moi que ne soie vaincu
Par l'anemi qui est fel et desvé.

Pierre I accompagna le roi saint Louis à la septième croisade et fut grièvement blessé au combat de la Massoure. Joinville qui le rencontra vers la fin de la bataille, nous le dépeint ainsi. « A « nous vint le Conte Pierre de Bretagne qui venait tout droit de « la Massoure et estait navré d'une espée parmi le visage, si que « le sanc li chéait en la bouche. Sus un bas cheval bien fourni « séait ; ses rènes avait getées sur l'arçon de sa selle et les tenait « à deux mains pour ce que sa gent, qui estaient darières, qui « moult le pressaient, ne le getassent du pas. Bien semblait qu'il « les prisast pou ; car quand il crachait le sanc de sa bouche ; « il disait : Voir pour le chief Dieu, avez veu de ces ribeaus ! »

Après la délivrance du roi, « le samedi devant l'Ascension,

« dit Joinville, le Comte de Flandres et le Comte de Soissons en « leurs galies montèrent et s'en vindrent en France et en ame- « nèrent avec eux le bon Comte Perron de Bretaigne, qui estait « si malade qu'il ne vesqui puis que troiz semaines et mourut « sur mer. »

La date de sa mort, qui n'a point été indiquée plus exactement, peut être ainsi fixée aux derniers jours de mai de l'an 1250.

Cette date a été donnée de bien des manières, mais aucune de ces variantes n'a une base aussi sûre que celle que nous trouvons dans le récit du sire de Joinville.

III

Les historiens Bretons ne nous ont laissé que peu ou point de renseignements sur les funérailles et le dernier asile de Pierre de Dreux à Saint-Yved de Braine, et c'est là, au pays de Soissons, que nous avons dû les aller chercher.

Au XVIe siècle, un trésorier de l'église de Braine (1), du nom de Mathieu Herbelin, composa une histoire généalogique de la maison de Braine, dont le manuscrit renferme de précieuses indications sur les tombes de Saint-Yved. Voici le passage relatif à Pierre de Dreux.

« Je veuil demonstrer ou son corps est inhumé ; lequel par son testament commanda et baillia charge à Jehan le Conte surnommé le Roux, son filz aysné de conduire et admener son corps après sa mort en l'abbaye Saint-Yved de Brayne et supplia aux exécuteurs (2) dudit testament estre mis au plus près de ses prochains parens, parquoy son corps fust honnestement ensepvely, embaulmé et mis en ung cercueil de plomb, avecques gros dueil pour l'aporter en France en la dicte Eglise Saint-Yved de

(1) Manuscrit appartenant à M. Petit de Champlain ; voir la monographie de l'ancienne abbaye royale Saint-Yved de Braine, par M. Stanislas Prioux. Paris, 1859.

(2) Les exécuteurs de ce testament furent Renaud, archevêque de Paris et Gautier, prieur du Val Saint-Eloi sous Chaille ; le texte de l'interprétation de ce testament (manuscrit Baluse à la Bibliothèque du roy) montre que Pierre de Dreux fit don aux Croisés des sommes qui lui étaient dues par le roy de France.

Braine, ausquel lieu gist et repose le dict Duc dessoulx une tombe de cuivre moyennement eslevée, en laquelle est emporc-traiturée avecques son escusson dudict Dreux et quelques petites parties des herminettes de Bretaigne, comme on peult veoir en icelle sépulture. S'ensuit l'épitaphe qui est à l'entour de la tombe dudit Pierre de Dreux, duc de Bretaigne dict Mauclerc :

Petrus flos commitum Britonnum commes, hic monumentum
Elegit positum juxta monumenta parentum
Largus, magnanimus audendo magna probatus.
Magnatum primus regali flore stirpe creatus
In sancta regine Deo famulando moratus
Vite sublatus rediens jacet hic tumulatus
Celi militia gaudens de milite Christi
Summa letitia comiti comes obtinet isti.
Anno M° CCXXXVIII° (1).

« Aupres des monumens de ces nobles parens esleut icy sa sepulture la fleur des contes de Bretaigne ; c'estoit ung homme libéral, magnanime et de grandz entreprinses ; il fust premier Duc vassal de la couronne de France, lequel apres avoir long-temps demoure en saincte Religion pour mieulx servir à Dieu, après son retour du sainct voiage de Jherusalem paya le deu de nature dont le corps gist icy. Dieu tout puissant qui se resjouit par la victoire de sa passion et de la convertion du pecheur le veuille mectre en gloire perdurable. Il trepassa l'an mil deux cent trente et huict, le cinquiesme jour de juillet (2). »

IV

Le tombeau de Pierre I a été dessiné au XVIIe siècle par M. de Gaignières, cet admirable antiquaire qui, sous le règne de Louis XIV parcourut nos provinces, sauvant de l'oubli et bientôt de la ruine ces précieux souvenirs historiques, dont beaucoup

(1) Il y a là une erreur de douze ans fidèlement reproduite par le traducteur.
(2) Monographie de Saint-Yved, p. 64.

n'existent plus maintenant que dans son immense recueil. C'est là un service assez grand pour que la postérité lui en ait une impérissable reconnaissance, et toutes les sociétés archéologiques de France devraient s'unir dans un commun élan pour élever une statue à celui qui nous a conservé tant de précieux monuments de nos vieilles gloires nationales.

Le dessin de M. de Gaignières (f° 98, de la Collection des Princes du sang, cabinet des Estampes, Bibliothèque Nationale) (1), est bien supérieur à la planche donnée dans Dom Lobineau ; il reproduit l'épitaphe dont les caractères gothiques décoraient le bord de la tombe ; les détails de l'armure, les motifs qui entourent le gisant sont aussi beaucoup mieux traités. Il se peut néanmoins que la planche gravée par N. Pitau pour l'histoire de Bretagne ait été prise sur le dessin de Gaignières, car le sujet est présenté de la même façon, mais le graveur y a ajouté un lourd encadrement qui semble faire partie du tombeau et en dénature tout l'effet. Il a, au contraire, une forme assez particulière, étant beaucoup plus étroit à la base que vers la tête, et cette disposition lui donne quelque chose de svelte, qu'on ne retrouve pas dans les autres mausolées des princes de l'abbaye de Braine.

Le monument de notre duc se composait d'un soubassement peu élevé supportant l'effigie du prince dans une arcature trilobée, posée sur deux petites colonnes. Deux anges gracieusement inclinés, les ailes ouvertes et tenant des encensoirs, remplissent les écoinçons du trilobe qui encadre le gisant. Les pieds du duc sont chaussés de mailles et appuyés sur un chien dont la tête et les membres sont trop trapus pour appartenir à un lévrier. Tout ce travail est en cuivre à grand relief.

Le bouclier posé sur l'épée est couvert des armes de Dreux, échiqueté d'or et d'azur, avec la bordure de gueules comme brisure ; le quart de l'écu est semé d'hermine.

Un curieux problème historique se rattache à cet écusson : les hermines étaient-elles les armes anciennes de Bretagne, ou est-

(1) Le dessin de M. de Gaignières, ou du moins le calque pris à la Bodléienne d'Oxford, porte cette annotation « Tombe de cuivre en relief, à main droite dans la nef de l'Eglise de l'abbaye de Saint-Yved de Braine. Elle est de Pierre de Dreux dit Mauclerc, duc de Bretagne *mort le 22 juin 1250* et autour est écrit : Petrus, etc., » voir l'inscription donnée plus haut.

ce Pierre de Dreux qui nous les a apportées dans une brisure de ses armoiries ?

Bien des plumes ont touché cette énigme sans la percer à jour ; mais si les arguments donnés sont logiques, leur base est peut-être mal fondée.

En effet, les objections à l'origine Bretonne de l'hermine peuvent se résumer ainsi : on ne retrouve point d'hermines sur le tombeau d'Alix de Bretagne, femme de Pierre de Dreux, ni sur les monnaies et sceaux antérieurs à ce duc ; c'est donc à lui que nous devons cet emblême héraldique qui n'était qu'une brisure de ses armes comme signe de juveigneurie, brisure qu'il portait déjà dans son sceau dès 1213, avant son mariage avec la comtesse Alix.

Tels sont les arguments produits par Dom Lobineau et par ceux qui ont suivi son opinion (1).

La première objection, basée sur l'absence d'hermines au tombeau d'Alix, nous semble peu solide. Nous voyons, en effet, la Duchesse toute enveloppée d'hermines héraldiques sur la belle reproduction du dessin de Gaignières, publiée par M. S. Prioux, qui, en 1856, fut chargé par le Ministère de l'Instruction publique, d'étudier à Oxford la collection des monuments Français. Le manteau d'Alix, entr'ouvert de l'épaule jusqu'au bas de la robe, est parsemé d'hermines; leur forme, il est vrai, a été modifiée et rajeunie (2) par le graveur, mais elles sont si nettement indiquées qu'il est impossible que l'érudit correspondant du Ministère ne les ait pas nettement constatées.

Si l'on a mis en doute l'existence des hermines sur le tombeau d'Alix, la faute en est, je crois, à la planche de Dom Jean Chaperon, dans l'*Histoire de Bretagne*. Là, en effet, on ne voit pas trace d'hermines; mais on n'y voit pas non plus les 30 écussons de Pierre de Dreux où elles auraient dû figurer dans le franc canton. Telle est l'exactitude de Jean Chaperon.

(1) Voir la belle étude de M. S. de la Nicollière sur l'Hermine. *Revue de Bretagne*, tome X, 1871.

(2) Pour éclaircir ce fait, je me suis adressé à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford et le Directeur m'a fort obligeamment remis un calque d'une partie du dessin original de Gaignières. J'avoue que sur ce croquis je ne saurais être aussi affirmatif que M. S. Prioux; mais il a eu l'original en entier sous les yeux et il a été mieux à même que moi de l'étudier.

Quant à l'absence d'hermines sur les monnaies ou sceaux de la Bretagne au XIIe siècle et au commencement du XIIIe, comme elles n'y sont pas remplacées par un autre signe héraldique, ce n'est là qu'une preuve négative dont on ne peut tirer grand parti. Le fait du reste est très controversé par les numismatistes.

On objecte que le canton d'hermines n'était qu'une brisure dans le blason de Pierre de Dreux et que cette place eût été trop peu honorable pour y mettre les armes de l'héritière de Bretagne.

Je le pense bien ainsi, et je trouve ce dire fort judicieux ; mais il repose sur deux erreurs.

Première erreur. Le soi disant canton d'hermines est en réalité un franc-quartier, et il est facile de remarquer que sur le bouclier de Pierre de Dreux il prend juste la moitié de la largeur de l'écu. Or, la différence est grande entre le *canton,* qui n'est qu'une simple brisure et le *franc-quartier* qui est le quart de l'écu comme dans les armes en alliance, et n'a jamais été considéré comme brisure de juveigneurie.

Seconde erreur. Pierre Mauclerc, « pour se distinguer de ses autres frères, aurait brisé les armes de Dreux ou de Braine d'un cartier d'hermines, comme on le voit sur son sceau de l'acte de

On pourra objecter que l'effigie de la duchesse Alix se trouvant sur la même tombe que celle d'Yolande, sa fille, morte en 1271, ces deux statues ont peut-être été faites en même temps. Nous prions d'examiner dans Gaignières la différence très sensible que présentent les deux statues ; elles ne sont pas à la même échelle et les draperies, les émaux du fond, les ornements et les socles qui supportent les pieds sont de style très différent.

Viollet Le Duc, si bon juge sur ce point, attribuait au vêtement d'Alix une date de quarante années antérieure à celle du vêtement d'Yolande. « On peut admettre, dit-il, que la statue d'Alix ait été faite après sa mort, ainsi que la plaque sur laquelle elle est fixée, car l'ornementation émaillée de cette plaque est évidemment plus ancienne que celle d'Yolande, et qu'après la mort de celle-ci, les deux plaques furent encadrées d'un même socle. (Viollet Le Duc, *Dict. d'architecture,* t. IX, p. 63.)

L'exactitude des planches de l'*Histoire de Bretagne* (D. Lobineau et D. Morice) est encore là en défaut. Jean Chaperon fait reposer les pieds des deux princesses sur des socles pareils, tandis que celui d'Alix est un demi-cercle terminé à la base par une sorte de mamelon saillant, et celui d'Yolande un pentagone plat extérieurement, avec trois écussons. On ne retrouve plus les armoiries, si bien données dans Gaignières, à la bordure du monument tel qu'il est figuré par dom Jean Chaperon.

1213, avant qu'il eut effectivement épousé Alix. » Il eût été facile d'éclaircir ce fait avec les monuments du temps.

Pour reconnaître ce qui est brisure dans l'écusson de Pierre de Dreux, il faut d'abord bien établir quelles étaient les armes de son père. Robert II, père de Pierre Mauclerc, avait son écusson « *aux armes de Dreux, échiquetées d'or et d'azur* (1), » et c'est ainsi que nous le retrouvons sur son tombeau où ses deux écus portent l'échiqueté *sans aucune bordure.*

Pierre de Dreux, deuxième fils de ce Robert, brisa les armes de son père d'une bordure de gueules (le même fait s'est renouvelé pour un Robert, deuxième fils également de Jean, l'aîné de Pierre de Dreux, qui brisa de même l'échiqueté d'une bordure engrelée.)

Donc Pierre de Dreux ayant déjà une marque très apparente de juveigneurie sur son blason, n'avait aucune nécessité d'y ajouter une seconde brisure, et surtout d'y mettre un franc-quartier qui n'a jamais été une brisure de cadet.

Quant à ce fait qu'il se servit en 1213 d'un cachet au quartier d'hermines, bien qu'il ne fût pas effectivement marié avec Alix, c'est là un argument qui pèse plus qu'il n'est gros. C'est comme duc de Bretagne que Pierre I signait, en 1213, cet acte d'hommage à Philippe-Auguste et il n'était duc que par son alliance avec Alix. Quant à l'épouser *effectivement* alors, le cas était difficile puisqu'elle n'avait guère que onze ans. Il portait cependant les armes de l'héritière de Bretagne, mais dans un quartier seulement de l'écu au lieu de la moitié (2).

Donc les hermines sont bien à nous ; toutes les subtilités ne changeront rien à la tradition recueillie par nos plus vieux historiens et aux documents, tels que le *Chronicon Briocense* qui dit, en parlant du petit-fils de Pierre de Dreux « *plena arma Britanniœ, id est herminas plenas assumpsit.* » Ce n'est point un prince français qui nous les a apportées dans un coin de son écusson ; elles étaient nos armes avant lui et le seront toujours.

(1) Jardel, dans l'histoire du duché de Valois, par Carlier.

(2) Peut-être pour indiquer par cette nuance qu'il n'était qu'à demi marié ou que son alliance avec la Bretagne n'était que temporaire, car il devait cesser d'être duc à la majorité de son fils.

V

L'église royale de l'abbaye de Saint-Yved, une des plus considérables de l'ordre des Prémontrés, fut fondée par Robert de Dreux, frère de Louis VII et aïeul de notre duc Pierre Ier. Commencés en 1180, les travaux furent menés assez promptement pour permettre de la consacrer dès 1216. Elle appartient pleinement au style ogival, et, malgré l'époque de transition où elle a été élevée, on ne retrouve pas trace de tâtonnements dans sa construction. Son plan, très particulier comme disposition du transept et de l'abside, a servi de type à bon nombre d'églises du XIIIe siècle.

Elle est extrêmement belle et d'une sévérité grandiose qui s'accorde bien avec les tombes princières qu'elle était destinée à abriter.

C'est un des côtés merveilleux de notre art français, je parle de celui d'autrefois, d'avoir su donner à chaque monument le caractère juste qui convient à sa destination. On l'a souvent remarqué, cette justesse d'expression se retrouve jusque dans les nuances qui séparent des édifices d'un même genre. Ainsi Reims, la cathédrale des grands jours du couronnement, a un aspect joyeux avec les milles dentelures de sa façade et ses grands porches, ouverts comme pour un jour de fête ; Saint-Denis, au contraire, nous impressionne d'un sentiment grave, mais profondément religieux, comme il sied au dernier asile de nos rois très chrétiens ; la Sainte Chapelle « sereine et élevée comme l'âme de saint Louis, » nous transporte au ciel et l'on verrait sans surprise les anges venir s'y agenouiller.

Cette harmonie entre l'œuvre et le but est comme le rythme, tour à tour joyeux ou triste, héroïque ou rêveur, qu'un grand maître sait varier suivant les motifs de sa composition. — Aujourd'hui, hélas, on nous joue tout sur le même air : église de ville ou de campagne, chapelle de château ou de couvent, tout (1)

(1) Il y a sûrement de belles exceptions et les plus difficiles en citeraient bien quelques-unes ; elles servent à confirmer la règle.

est sur ce faux air gothique qui vous prend sur les nerfs, comme ces chansons qui ont trop couru les rues.

Il y avait juste quatre cents ans que le duc Pierre reposait sous les belles voûtes de l'abbaye, lorsque l'armée espagnole, sous le commandement de l'archiduc Léopold, occupa le pays environnant. Le 28 août 1650, l'abbaye fut prise et saccagée ; on brisa une partie des tombes et le feu fut même mis aux bâtiments.

Cet horrible pillage dura trois semaines !

Il est difficile maintenant de connaître toute l'étendue de ces dévastations ; un manuscrit du siècle dernier, contenant le récit des événements de 1650, nous aurait donné des détails précieux ; il a malheureusement disparu.

Cependant, même après ce désastre, l'abbaye possédait encore un grand nombre de ses riches mausolées et entre autres celui de Pierre de Dreux ; à la fin du XVIIe siècle, M. de Gaignières put y recueillir les dessins de ses tombes princières. Plus tard, vers 1730, Dom B. de Montfaucon fit graver dans ses *Monuments de la Monarchie française* la série des tombes de la maison de Braine et de Roucy, ainsi que l'effigie de notre duc.

La Révolution fut plus impitoyable que les brutes soudards Espagnols : elle détruisit tout. C'est une chose inconcevable qu'un pays ait dans son sein des ennemis plus acharnés mille fois que ne le seraient ses plus mortels adversaires. Avec la passion idiote de l'égalité on en vient à haïr follement tout ce qui est grand, et si la Révolution a eu ce qu'elle appelle ses grands hommes, c'est qu'elle les créait à sa taille, tout exprès pour les jeter dans la boue.

Le 7 octobre 1792, nous apprend M. S. Prioux dans sa monographie de Saint-Yved, le Conseil général de la commune autorisa la vente des métaux provenant des tombes de l'abbaye. Cette mesure, ayant révolté les habitants, le Conseil dut prendre un nouvel arrêté.

On vendit les trésors historiques et religieux du monastère comme on le faisait alors, c'est-à-dire comme un voleur qui se défait à bas prix de ce qu'il vient de dérober. Une chaire fut vendue trente sous, et la bibliothèque du couvent adjugée pour 26 livres !

Que de riches patrimoines ont passé au même taux dans les

mains des soi-disant *acquéreurs*, honteux complices de ces spoliations, dont les descendants s'acquittent envers la noblesse en lui vouant une implacable haine !

VI

Avec le retour de la monarchie, un temps vint où, plus soucieux de nos chefs-d'œuvre, on songea à restaurer l'église Saint-Yved, devenue église paroissiale. M. l'abbé Beaucamp, curé-doyen de Braine, obtint du roi les fonds nécessaires pour commencer les travaux de restauration. La Révolution de 1830 vint tout arrêter. « Pour acquitter les dettes faites sous l'ancienne administration, l'architecte fit démolir une partie de la nef et le portail qui avaient fait l'admiration de tant de siècles et dont il ne reste plus aujourd'hui que les fondations (1). »

Lorsque je visitai l'abbaye de Saint-Yved de Braine, je fus frappé de ce désaccord entre la hauteur des voûtes et le peu de développement de la nef. Mais ce défaut, causé par les mutilations de nos modernes Vandales, s'oublie vite devant la rare pureté de ligne de cette belle nef.

M. le Curé de Saint-Yved, à qui j'avais exposé le but de mes recherches, me conduisit vers le transept et là, à quelques pieds du premier pilier de la tour centrale, il me montra la place où gisent encore les restes mortels de Pierre de Dreux. — En effet, par une rencontre providentielle, les sépultures n'ont pas été détruites pendant la Révolution et voici comment : suivant l'usage du temps, on convertit l'église en écurie pour la cavalerie ; afin de préparer la place aux animaux, on enleva la base des tombes et les dalles, de sorte que rien n'indiquait plus aux violateurs l'endroit où elles se trouvaient.

Plus tard, lors de la restauration de l'église Saint-Yved, des recherches faites avec un soin infini amenèrent la découverte des châsses et des sépultures ; le tout fut consigné dans un procès-verbal signé du recteur, du maire et de plusieurs témoins (2).

(1) S. Prioux, Monographie de Saint-Yved de Braine.

(2) Extrait du procès-verbal des fouilles de 1826.

L'an 1826..., nous curé doyen de Braine..... nous avons invité M. le Maire de

Ainsi, comme il en avait exprimé le désir sur ce vaisseau qui le ramenait mourant de ses blessures reçues à la Massoure, Pierre Mauclerc repose là, près de son frère Robert III, dont la tombe placée devant le maître autel est dans l'axe de la grande nef, à son point de naissance le plus près du transept ; celle de Pierre Ier placée à droite, lui est parallèle et se trouve juste à trois mètres au nord du grand pilier sud-ouest qui supporte la coupole.

En voyant cette place nue qui recouvre le corps de notre Pierre de Dreux, sans que rien ne rappelle son souvenir, je me demandais si la Bretagne ne songerait pas un jour à rendre plus d'honneur à ce duc qui, pendant vingt-cinq années, fut à la tête de notre nation. Il serait facile de faire tout au moins graver sur la pierre l'inscription qui entourait jadis son tombeau, et je suis certain qu'en présentant ce vœu à notre prochain Congrès Breton, il sera sûrement exaucé.

(A suivre.)

PITRE DE LISLE DU DRENEUC,
Conservateur du Musée archéologique de Nantes.

la ville de Braine à se transporter aussi sur les lieux pour constater avec nous les faits. Etant arrivés, nous avons scrupuleusement examiné les tombes et avons trouvé à huit ou dix pieds de distance la forme d'un corps ; on remarquait distinctement que les pieds avaient été mis du côté de l'autel et la tête vers les marches du sanctuaire ; en poursuivant nos recherches, nous avons trouvé dans chaque tombe quelques parties du crâne, une partie de la mâchoire supérieure et inférieure, des côtes, une partie des femurs et autres ossements dont il était facile de déterminer à quelle partie du corps ils appartenaient.

De tout ce que ci-dessus, etc. Signé : Beaucamp, curé doyen de Braine, Masure, maire, etc.

Cette copie nous a été obligeamment remise *in extenso,* par M. Em. Collet, secrétaire de la Mairie de Soissons.

LES POÈTES DE LA SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE BRETONNE

—

OLIVIER MORVAN [1]

IV

La Révolution

Après son échec académique, Morvan s'était promis de ne plus rimer et de rester, suivant le langage du temps, absolument fidèle à Thémis. On sait ce que valent ces serments de poète : autant en emporte le vent. A la première occasion favorable, la muse redevient maîtresse et les serments sont parjurés. Il serait bienséant, à l'aurore de la Révolution, de ne citer de Morvan que des vers patriotiques : nous en récolterons bien quelques-uns à propos de la députation en cour de Kervélégan ; mais la pièce la plus importante est consacrée, sur le ton d'Horace, au vin et à la bonne chère. Nous commencerons donc par le vaudeville, quitte à finir par la tragédie. Nous sommes au printemps de 1788 ; le carême vient de finir, et l'avocat Royou adresse à son collègue une invitation en vers pour un succulent repas pascal :

A ton oreille, à ton palais,
Je veux offrir en abondance
Du vin bien vieux, des vers tout frais !
Je compte sur ton indulgence,
C'est l'apanage du talent.
Il laisse aux sots la suffisance
La morgue et les airs de pédant.

(1) Voir les livraisons d'octobre, novembre et décembre derniers, 2e volume 1887, ci-dessus, p. 241, 321 et 413.

Ne te gêne pas cependant,
Et viens avec pleine licence,
Mon cher, de trouver tout méchant

Morvan répondit :

Serments fallacieux ! Inutile promesse !
N'avais-je pas juré, qu'aux rives du Permesse
On ne me verrait plus sur les pas d'Apollon ?
Las de jouer les Céladon,
J'avais quitté la cour de ces bohémiennes,
Cœurs de Circé, redoutables syrènes,
Dont les accents enivrent la raison,
Qui, nonobstant nos ardeurs éternelles
Bon gré mal gré seront toujours pucelles.
Oui, j'avais tout quitté ; la sévère Thémis
Avait conquis l'empire de mon âme.
Et moi, fier paladin, pour plaire à cette Dame,
J'avais au loin chassé tes chers amis,
Ces gosiers altérés des eaux de l'Hypocrène,
Les Despréaux, les Rousseau, La Fontaine,
Tous gens à pendre et d'un esprit pervers,
Possédés comme toi du démon des beaux vers.
Si quelquefois mon Apollon posthume
Rimait encore, c'était en *ance*, en *ume*,
Je ne rêvais qu'ordonnance et coutume
Tant je craignais de trahir mon serment !
Ta muse a triomphé de ma longue constance ;
Mais que n'ai-je son élégance
Pour répondre au cartel charmant
Dont tu chargeas l'aimable enfant,
Vivant portrait d'une épouse chérie,
Et l'héritier de ton heureux génie ?...
Du vin vieux ! de beaux vers ! Grand Dieu, quelle bombance !
C'est donc ainsi, poète scélérat,
Qu'après quarante jours de jeûne et d'abstinence,
Vous prétendez, vous, juge de prélat,
Nous arracher le fruit de notre pénitence !
Ah ! maudit séducteur, détestable payen.

Je vois que ce fripon d'Horace
T'aura, dans plus d'un entretien,
Inspiré la coupable audace
Qui te rend épicurien !
Hé bien ! de l'ami de Mécène,
Imitons l'exemple fameux,
Que chacun devienne Silène !
Ton vin vieux à flots écumeux,
Bouillonnera de veine en veine,
Comme les sources d'Hypocrène
Inondant le cerveau fumeux
D'un poète inspiré qui fait des vers heureux.

La lyre d'une main, de l'autre une bouteille :
C'était ainsi, qu'en usaient les Chaulieux.
Tantôt leurs vers mélodieux,
Flattaient le cœur et chatouillaient l'oreille,
Et tantôt la liqueur vermeille
Qui cache un feu séditieux,
Dans le temple voluptueux
Faisait naître les ris et les propos joyeux.

Homme pervers ! voilà donc le système
Qu'après le saint temps de Carême
Tu veux faire adopter à Quimper-Corentin !
Pour moi, friand de vers et de bon vin,
J'applaudis de bon cœur à ton noble dessein.
Ami, tout le premier, je serai de la fête.
Pourquoi faut-il, hélas ! que ma triste retraite
Ne puisse t'offrir un festin
Tel que celui que ta muse m'apprête !
Mais il faut subir son destin.
Tu le sais bien, la fortune contraire
D'un froid mortel assiège mon fourneau.
Et puis (pour un rimeur, ô comble de misère !)
Ma cruche au large flanc ne fournit que de l'eau.
Mais loin de moi cette idée importune
Qui peut exciter mon courroux,
J'espère que Dame Fortune
Voudra bien quelque jour me faire les yeux doux.

Dame Fortune s'apprêtait, en effet, à porter Morvan sur le pavois, sinon de la richesse au moins des honneurs : et le poète les accepta sans calculer le péril.

Il ne peut entrer dans le cadre de cette étude de rappeler ici, même sommairement, les événements qui précédèrent la convocation des Etats Généraux de 1789 dans notre province. Ils ont été excellemment décrits par M. Pocquet dans son *Histoire des origines de la révolution en Bretagne* et je les ai moi-même analysés dans mes *Recherches et notices sur les députés bretons en 1789* (1) ; je ne puis que référer à ces deux ouvrages, et dois me contenter de ce qui touche personnellement Olivier Morvan. On sait que le sénéchal de Quimper, Le Goazre de Kervélégan, fut député en Cour vers la fin de l'année 1788 pour réclamer une proportion plus considérable que jadis de l'ordre du tiers aux Etats. A son retour il fut reçu à Quimper avec de grandes démonstrations d'enthousiasme, et Morvan retrouva les accords de sa lyre pour célébrer sa mission dans des strophes qui lui furent chantées dans un banquet donné en son honneur. Je ne les reproduirai pas toutes, car elles sont beaucoup inférieures à celles de ses œuvres précédentes : la dernière suffira pour donner une idée des autres :

La publique allégresse,
D'une commune voix,
Te nomme avec ivresse
Le soutien de nos droits.
Va, fournis ta carrière,
Suis tes nobles élans.
Il n'est plus de barrière
Pour tes rares talents *(bis)*.

Si les vers étaient faibles, l'intention était bonne, et lorsque Kervélégan, nommé député aux Etats Généraux, avisa ses concitoyens de se préparer aux élections qui allaient refondre toutes les administrations locales, il recommanda Morvan à leurs suffrages. L'assemblée électorale se réunit en juin 1790 : commissaire vérificateur pour les pouvoirs de Quimper le

(1) Rennes, Plihon et Hervé, 1er vol. 1888, in-8°.

7 juin, scrutateur le 10, commissaire pour le règlement le 11, Morvan rédigea pour l'assemblée un projet d'*adresse au Roi* qui a été publié dans le procès-verbal et qui le mit en plein relief. Elu d'abord membre du directoire du district de Quimper, le poète avocat ne tarda pas à rencontrer une occasion importante de mettre ses talents en lumière. Une grave discussion s'était élevée, au mois de juin 1790, entre les districts de Quimper et de Brest, pour savoir dans laquelle des deux villes de Quimper, ou de Landerneau, il convenait de placer le chef-lieu du département du Finistère. Les Brestois avaient confié leur défense à Marec, le futur conventionnel, qui publia aussitôt un mémoire concluant en faveur de Landerneau. Les Quimpérois choisirent pour avocat Olivier Morvan qui répliqua par un contre-mémoire intitulé : *Observations du district de Quimper à l'Assemblée Nationale sur l'établissement du chef-lieu du Finistère* (1) et qui fut chargé par ses concitoyens d'aller le porter à Paris aux députés de Bretagne. J'y remarque, entre autres, ce passage fort significatif qui donnera une idée de la prose officielle de Morvan :

« Est-il de l'intérêt général du Royaume et des administrés que le directoire du département soit placé sous les murs de Brest ? Toute la France a été témoin du patriotisme distingué des citoyens et des militaires de cette ville ; nous surtout, nous avons eu l'avantage d'admirer de plus près la conduite noble et courageuse de nos frères et amis de Brest ; nous nous plaisons à rendre un éclatant témoignage à leurs vertus civiques ; mais, nous le demandons aux citoyens de Brest eux-mêmes, la prudence permet-elle d'établir le directoire à quatre lieues de leur ville ? Considérez, Messieurs, que cet arsenal, ce dépôt des plus grandes forces navales du royaume, est entièrement dans la dépendance du pouvoir exécutif. Les ministres, tendant toujours à accroître leur autorité, prodigueraient les faveurs, pour l'affermir, surtout dans les villes les plus importantes. Dans ce moment, sans doute, ils ne trouveraient pas à Brest un seul citoyen qui ne repoussât leurs perfides caresses ; mais les choses peuvent changer ; l'enthousiasme de la liberté peut insensiblement perdre de son énergie et faire enfin place à l'égoïsme. Peut-être, dans la suite, des citoyens dégénérés

(1) *Quimper*, 1790, in-8°.

de la vertu de leurs pères, donneraient-ils au pouvoir ministériel une influence absolue dans la ville de Brest, et la réaction de ce pouvoir, éternel ennemi de la liberté, frapperait sur le directoire, qui sans cesse intimidé par l'appareil de la force, finirait par n'être plus que l'instrument passif du pouvoir arbitraire. C'est aux illustres Français qui ont posé les fondements de la constitution au milieu des foudres du despotisme, c'est à ces conquérants de la liberté que nous demandons si le directoire, ce palladium de la liberté, doit être placé à la bouche du canon dont la mèche, si l'on peut le dire, est dans la main des ministres ?

Les ministres sont responsables ! oui. Mais combien d'hommes qui ne connaissent aucun frein ! (1) »

Cet argument était de nature à faire une vive impression sur les membres de l'assemblée, aussi n'insisterons-nous pas sur les autres, en particulier sur ceux qui étaient tirés du trop grand éloignement de Landerneau et de la position bien centrale de Quimper, entre les deux places de guerre de Lorient et de Brest. La discussion fut vive, mais Morvan l'emporta sur Marec : le chef-lieu fut fixé à Quimper, et les deux antagonistes, en récompense de leurs efforts, furent élus, le 3 août 1790, chacun par leur district respectif, *membres du directoire du département*. Morvan accepta, sans se douter qu'il venait de signer son arrêt de mort.

Pendant trois ans, il resta constamment sur la brèche, apportant tout son concours à l'établissement du nouveau régime, et spécialement chargé de l'administration des biens nationaux et de leur vente, des traitements et pensions ecclésiastiques, des mesures relatives à la suppression des droits féodaux, des affaires commerciales et de l'organisation des municipalités ; vaste besogne au milieu de laquelle il trouvait encore le temps de défendre des prévenus de toute sorte devant le tribunal du district et devant le tribunal criminel du département, car je trouve, dans ses papiers, un nombre considérable de minutes de plaidoyers, tous écrits de sa main et portant des dates qui s'étendent jusqu'au milieu de l'année 1793 (2). Il

(1) Manuscrit original des papiers de Morvan.

(2) L'un d'eux est en faveur d'un certain Mathieu *Bernadotte*, soldat au régi-

eut malheureusement part, avec tous ses collègues, aux mesures violentes et arbitraires que prit le directoire du Finistère en 1791 et en 1792, même avant que les pouvoirs législatifs ne les eussent prescrites, pour établir le schisme religieux par la force et pour faire arrêter, puis incarcérer au château de Brest, les prêtres orthodoxes qui refusaient de prêter serment à la constitution civile du clergé. J'ai dit ailleurs que l'évêque intrus Expilly, et son vicaire épiscopal Gomaire, tous les deux membres du directoire du département, avaient été les principaux fauteurs de ces mesures cruelles et dictatoriales qui furent une des causes principales de la guerre civile bientôt allumée dans toute la région (1) : mais si la plus grande part de responsabilité leur incombe en raison même de leur insistance pour les obtenir, et surtout eu égard au caractère sacerdotal dont ils étaient revêtus et à leur obstination à se déclarer catholiques malgré le pape, il est juste d'en attribuer une à tous leurs collaborateurs.

Au mois de mars 1791, Morvan fut élu, pour prix de son zèle, *juge suppléant au tribunal de Cassation* séant à Paris, mais il refusa cet honneur et j'en trouve les motifs dans cette lettre qu'il adressait, le 2 avril, au juge titulaire :

« Monsieur, les juges suppléans au tribunal de Cassation ayant la liberté de refuser de se rendre à Paris, ainsi que vous m'avez fait l'honneur de me l'écrire le 24 du mois dernier, je prends le parti de rester.

M. l'évêque (Expilly) m'offrait une place dans sa berline, j'aurais encore vu Paris et cette illustre assemblée qui fixe les destins de la France ; les personnes qui s'intéressent le plus à moi, m'engageaient à partir ; mon paquet est dans la valise, je vais voyager dans la plus aimable compagnie.... non, tout-à-coup je change d'avis, je résiste à tous les moyens de séduction et je reste à Quimper.

ment cy devant de la Reyne, accusé de faux et qui fut condamné à 4 ans de fers. — Je rencontre çà et là dans ces plaidoyers des passages admiratifs et respirant l'enthousiasme, à l'occasion des nouvelles jurisprudences adoptées par les assemblées législatives. — Tout cela dans le style ampoulé de l'époque : mais il faudrait une étude complète de ces plaidoyers pour en tirer quelques conclusions intéressantes, et cette étude ne peut entrer dans le cadre de notre notice.

(1) Voir ma notice sur Expilly, dans *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne en 1789*, I, 285, etc.

Ne croyez cependant pas, Monsieur, que ce changement subit n'ait été que l'effet d'une bizarrerie. Non : la dernière partie de votre lettre où vous m'annoncez que mon séjour à Paris doit être très court, de deux à trois mois ; les dépenses inséparables d'un long voyage et de la position nouvelle où j'allais me trouver ; la crainte de mal répondre à la confiance qui m'appelait sur un trop grand théâtre ; une apathie naturelle pour les places éminentes, toujours environnées d'écueils, toutes ces considérations ont prévalu et fixé ma résolution dernière. Une chose me flattera toujours infiniment, Monsieur, c'est l'honneur d'avoir été en concurrence avec vous et d'être votre suppléant. Je suis, etc... »

Au mois d'octobre 1792, le directoire du département du Finistère, constatant que le district de Carhaix n'avait encore fourni aucun état des biens soumis au séquestre, d'après la loi rendue contre les Emigrés, envoya Morvan et Magnan, en qualité de commissaires dans ce district pour dresser l'état de tous ces biens, procéder à la vérification de la caisse du directoire du district et mettre à jour les diverses affaires de son administration fort en retard ; et il leur donna pleins pouvoirs à cet effet, « se référant absolument à leur sagesse et à leur prudence pour les mesures qu'ils croiraient devoir mettre en usage pour l'entière réussite de leur mission. »

A son retour, il eut à s'occuper de nouveau des discussions qui reprenaient très actives au sujet de la translation du chef-lieu du département. Prat, Bergevin et Defosse venaient d'adresser, au nom des Brestois, un mémoire à la Convention Nationale pour représenter que la fixation du chef-lieu à Quimper n'avait été que provisoire et pour demander qu'on le transférât définitivement à Landerneau. Morvan reprit la plume en faveur de Quimper et répliqua vigoureusement aux Brestois. Je ne sais si ce second mémoire fut imprimé : il semble d'après quelques passages du manuscrit, très chargé de ratures, que j'ai sous les yeux, qu'il a dû l'être, mais je n'en ai pas retrouvé d'exemplaires et n'en parlerai, par conséquent, que d'après la minute. J'y remarque en particulier qu'après la dissolution de l'Assemblée Constituante, Brest avait de nouveau réclamé près de l'Assemblée Législative, et que sa dernière adresse à la Convention était la troisième tentative faite au

détriment de Quimper, comme si l'obéissance aux décrets ne devait pas être la première vertu des Républicains. Trois autres districts, ceux de Landerneau, Lesneven et Morlaix, tout l'ancien pays de Léon, s'étaient unis à celui de Brest, et luttaient avec acharnement contre les cinq districts de Cornouailles : Quimper, Quimperlé, Carhaix, Pont-Croix et Châteaulin. Il est vrai, disait Morvan, que la population et les contributions des quatre districts de l'ancien pays de Léon, excèdent celles des cinq autres :

« Mais, qu'en concluez-vous ? Que le chef-lieu doit être plus près de vous ? Nous en tirons une conclusion toute contraire et qui nous paraît plus conforme aux principes d'une saine politique. Les premiers regards d'une sage administration se tournent vers l'agriculture, l'industrie et le commerce ; les voit-elle languir dans quelque partie de son territoire, elle emploie tous les moyens de les ranimer ; plus elle est rapprochée des points qui sollicitent sa surveillance et sa protection, plus elle est à portée de les secourir.

L'administration étant toute paternelle, elle doit porter l'œil du maître sur les parties les plus pauvres et les plus négligées de son domaine. Or, Quimper est vraiment au centre des districts où l'agriculture, l'industrie et le commerce sont dans un état d'abandon et de langueur.

Du reste, ajoutait-il, ce n'est pas le nombre des habitants, mais bien le nombre des districts et des cantons qui doit déterminer la fixation d'un chef-lieu. Serait-il juste de forcer des hommes pauvres qui sont à l'extrémité du département, de faire des dépenses au-dessus de leurs facultés, pour se rendre, quand les circonstances l'exigent, auprès d'une administration placée au sein des cantons les plus fortunés ? La justice ne doit-elle pas être à la même distance des justiciables, et le pauvre ne doit-il même pas la trouver pour ainsi dire à sa porte ?... »

Enfin il insistait encore, sur le nombre considérable d'étrangers compris à Brest, au nombre des électeurs, sur l'intérêt stratégique et sur les dépenses considérables qu'entraînerait le transfert. Son mémoire se terminait par cette apostrophe :

« Vous répétez jusqu'à trois fois que votre volonté invariable est que

le siège de l'administration soit transféré à Landerneau. Et à qui donc dictez-vous cette volonté suprême sinon à la nation elle-même dans la personne de ses représentants ? Votre volonté est donc bien impérieuse puisqu'elle commande aux législateurs ! Cette prétention ne serait que ridicule si on n'y voyait l'arrogance du plus effrayant despotisme. Non ; les rois dans leur toute puissance n'ont jamais parlé un autre langage. Si tel est le ton que prennent les électeurs de Brest avec la convention nationale, comment serait donc traitée l'administration du département si jamais on avait l'impolitique de la placer aux portes de cette ville. »

Pour la troisième fois Morvan gagna son procès ; mais ce fut le dernier ; les temps terribles étaient proches. En vain passait-il ses loisirs à traduire en vers latins l'hymne des Marseillais, en transformant assez originalement sa traduction en un centon composé de plusieurs passages extraits textuellement du livre des Machabées ou de celui de Judith, afin de faire chanter cette strophe dans les fêtes nationales à la place des anciennes hymnes de l'église (1) : En vain continuait-il à donner chaque jour des preuves du patriotisme le plus désintéressé. Il avait, avec tous ses collègues, pris part depuis la fin de l'année 1792 à une lutte acharnée contre la Montagne ; il avait signé cette lettre du 29 décembre dans laquelle l'administration départementale du Finistère répondant aux huit députés du département qui lui avaient représenté la Con-

(1) Voici cette curieuse transformation de la Marseillaise.

Ad arma, cives, ad arma !
Et exite cum impetu :
Ipsi veniunt ad nos,
In multitudine contumaci.
Veniunt in superbiâ
Ut dispendant nos,
Nos et uxores nostras,
Uxores nostras et filios nostros,
Nos vero pugnavimus
Pro legibus nostris.
Ad arma, ad arma !
Exite, exite cum impetu !

(*Machabées*, l. I, ch. III, v. 20 ; *Judith*, ch. XIV, v. 2.)

vention comme « incessamment troublée par les agitations d'une cinquantaine d'hommes pétulants » leur disait : « nos plus grands ennemis sont dans votre sein ; les Marat, les Robespierre, les Danton, etc., voilà les anarchistes, voilà les contre-révolutionnaires ; ils ont le titre de vos collègues ; mais ils sont indignes de l'être, puisqu'ils sont même indignes du nom français. Chassez-les donc, éloignez-les donc au plus tôt, repoussez-les de vos délibérations, vous n'avez rien de commun avec eux, vous ne pouvez respirer le même air que des scélérats » (1). Plus tard il avait voté la levée de 400 hommes, portée le 2 juin à 600, puis le 16 à 4,400, qui devaient se rendre immédiatement à Paris pour délivrer la Convention ; il avait signé l'adresse demandant la réunion à Bourges des députés suppléants. Après la mise hors la loi des Girondins, il avait, toujours avec ses autres collègues de l'administration départementale, envoyé à tous les départements de France une protestation énergique, invité les départements de l'Ouest à former à Laval un comité de résistance, et équipé pour l'armée du Calvados un bataillon que son beau-frère, Danguy des Déserts, avait été chargé d'organiser. Or, tout cela avait été inutile ; l'armée du Calvados avait été battue, les Girondins étaient en fuite et la Montagne victorieuse. Les jours de tous les administrateurs du Finistère étaient comptés.

Le 19 juillet, la Convention, ou plutôt la Montagne, affamée de vengeance, les décrétait d'accusation « pour avoir tenté d'avilir la représentation nationale, d'usurper l'autorité du souverain et comme coupables d'entreprises contre-révolutionnaires. »

Les administrateurs décrétés avaient donné tant de gages de leur dévouement à la révolution, qu'une condamnation capitale leur semblait invraisemblable. Les uns furent arrêtés et les autres se constituèrent volontairement prisonniers. Parmi ces naïfs sublimes, car je ne puis leur donner d'autre nom, figurent Le Prédour et Morvan, qui, le premier de Châteaulin, le second, de Quimper, au lieu de se cacher prudemment et d'attendre de meilleurs jours, allèrent se jeter bénévolement, à Landerneau, dans les serres implacables du tri-

(1) Levot, *Brest sous la Terreur*, p. 298.

bunal révolutionnaire de Brest. Hélas ! les renseignements qu'ils reçurent à la prison de Landerneau sur les dispositions du farouche président Ragmey et de l'accusateur Donzé-Verteuil (deux noms fort heureusement étrangers à la Bretagne), leur démontrèrent bientôt qu'ils s'étaient bercés d'un fol espoir et que leur sort était, dès avant le jugement, décidé. Plusieurs, pourtant, ne se découragèrent point et Morvan signa avec Bergevin, Le Denmat, Mérienne et Guillier, un mémoire explicatif de leur conduite intitulé : *Aux sociétés populaires et aux citoyens du Finistère* (1), pendant que dix autres de leurs collègues publiaient le *Mémoire des anciens administrateurs du département du Finistère* (2). La Convention elle-même n'avait-elle pas, par un décret daté du 24 mai, mis sous la sauvegarde des bons citoyens et des départements, la fortune publique, la représentation nationale et la ville de Paris ? Mais il s'agissait bien du 24 mai ! Le 31 mai l'avait effacé, et vengeance terrible devait être tirée de ceux qui avaient cru devoir déférer à l'invitation du 24. Robespierre et ses amis ne voulurent admettre aucune excuse : l'attitude que l'administration départementale du Finistère avait prise à leur égard datait de beaucoup plus loin et l'on avait résolu de frapper un coup terrible, pour montrer à toutes les administrations départementales de France, par un exemple épouvantable et sanglant, qu'il leur fallait marcher d'accord avec la Montagne ou se voir impitoyablement sacrifiées.

Bientôt les détenus furent transférés au château de Brest, antichambre du tribunal révolutionnaire, là même où ils avaient entassé, deux ans auparavant, les prêtres orthodoxes. Morvan conservait encore une lueur d'espoir : on avait cru savoir que l'accusation serait abandonnée vis-à-vis de quelques-uns des moins compromis, et, pour rassurer sa famille, il écrivait à son beau-frère Danguy des Déserts : « Avant peu, j'aurai le plaisir de t'embrasser, car aucune charge ne pèse sur moi ; mon patriotisme est connu, et je suis certain d'être bientôt mis en liberté (3). »

(1) Landerneau, Turnier, 18 p. in-4°.

(2) Landerneau, Guyon père et fils, 58 p. in-8°. — Et voyez Levot, *Brest sous la Terreur*, p. 310 à 315.

(3) Le général Morvan, notice biographique, p. 9.

Cependant, les scellés avaient été mis sur tous les papiers des administrateurs, l'acte d'accusation était rédigé, et l'on refusait aux détenus jusqu'à la lumière pour préparer leur défense et la faculté de produire les pièces qu'ils avaient intérêt à faire connaître. Le moment suprême était arrivé et le jugement allait avoir lieu, lorsqu'on fut obligé d'envoyer la guillotine à Morlaix. On attendit qu'elle fût de retour. C'était indiquer d'avance que l'on comptait bien s'en servir pour les administrateurs. Morvan perdit alors tout espoir, et le cœur déchiré par les angoisses que lui causait la pensée de ses enfants, tout à l'heure orphelins (car leur mère était morte en 1787, peu après la naissance de Frédéric), il fit une action que l'on admirerait dans les histoires de l'ancienne Sparte. Il obtint de ses geôliers la permission d'aller embrasser son fils et sa fille, promettant de revenir se livrer à la date fixée.

Je laisserai à l'une de ses petites filles le soin de raconter cette entrevue suprême, dont elle a placé le récit en tête de sa biographie du général Morvan. « L'heure de l'illusion était passée, dit-elle ; on savait qu'une fois le jugement décidé, l'exécution suivrait de près, et cette agonie anticipée avait toute l'horreur d'un double supplice, celui du cœur en même temps que celui du corps. L'enfant qui avait alors sept ans, était resté à Quimper, rue des Gentilshommes, chez les sœurs de son père. Il était atteint de la petite vérole et l'éruption, en lui couvrant le visage et le privant momentanément de la vue, lui déroba le dernier regard de son père. Il entendit seulement les pas agités de ce dernier qui se promenait dans sa chambre, sentit cette main vénérée se poser sur sa tête, et les larmes du condamné tomber sur son front. Ce fut pour Frédéric la bénédiction d'un martyr : et cette scène resta si profondément gravée dans sa mémoire, que dans les derniers jours de sa vieillesse, il avait encore des larmes dans la voix quand il en évoquait le douloureux souvenir... (1) »

Quel tableau dramatique ! Il est rigoureusement vrai. J'ai eu l'honneur de converser à Lorient avec le vieux général dans les derniers temps de sa vie ; et cette visite, qu'il ne put qu'en-

(1) Le général Morvan, *Notice biog.* p. 10.

tendre, lui était présente en 1872 comme en mai 1794... Les derniers actes du drame allaient encore être plus terribles.

Le 30 floréal, an III, veille du jugement, à sept heures du soir, trois copies seulement de l'acte d'accusation qui comprenait dix-sept pages furent notifiées par huissier, non pas aux prisonniers, mais à leurs défenseurs qui coururent en toute hâte au Château et passèrent la nuit à recueillir les notes des détenus : deux cultivateurs, Postic et Derrien, aussi membres du département, mais complètement illettrés, avaient confié la rédaction des leurs à Morvan qui ne s'occupa point seulement de sa défense mais encore de celle de ses deux compagnons les plus abandonnés par le Destin.

Mais qu'était-il besoin de préparer même les éléments d'une défense ? Le tribunal était bien décidé à étouffer la voix des défenseurs.

Le 1er prairial, à six heures du matin, toute la garnison de Brest étant sous les armes, 4000 hommes de troupes étant échelonnés dans les rues que les accusés devaient traverser, et 800 maratistes étant spécialement chargés de la surveillance du cortège, les 30 détenus furent menés du Château à l'ancienne chapelle des Jésuites, où siégeait le farouche tribunal. Au fond du sanctuaire, devant une table surchargée de papiers, étaient assis les juges, coiffés du bonnet rouge, présidés par le franc-comtois Ragmey, qui avait précédemment terrorisé le département du Jura. A gauche de cette table avaient pris place le Belfortais Donzé-Verteuil, ex-abbé défroqué, même, assurait-on, ci-devant soi-disant jésuite, ancien collaborateur de l'*Année littéraire* de Fréron, maintenant accusateur public près le tribunal révolutionnaire, et son substitut Bonnet, jadis procureur au Chatelet, puis secrétaire de Fouquier-Tinville, près de qui il avait appris à expédier sommairement les actes de la prétendue justice populaire. Derrière eux, sur une estrade, étaient les jurés, et en face, sur une autre estrade, les accusés, placés chacun entre deux gendarmes, le sabre au poing, et éloignés de leurs défenseurs qui ne pouvaient communiquer avec eux. Des piquets maratistes gardaient toutes les issues (1).

(1) Levot, *Brest sous la Terreur*, p. 314.

Les deux premiers jours furent consacrés à la lecture d'une foule de pièces dont les défenseurs n'avaient eu aucune connaissance. On appela des témoins à décharge, mais on ne les laissa pas parler : sur l'ordre de Ragmey un gendarme mit la main sur la bouche de l'un d'eux et étouffa sa voix. Le troisième jour, la parole fut accordée aux prétendus défenseurs, mais on usa vis-à-vis d'eux, comme vis-à-vis des témoins, du même système d'intimidation. Riou-Kersalaun et Le Hir étaient pourtant habitués aux procédés expéditifs du tribunal : mais cette fois toute mesure fut dépassée. Riou avait à peine commencé à développer ce thème que les administrateurs n'avaient jamais eu d'autre but que le salut public et n'avaient été animés que de l'amour de la patrie, que Ragmey l'interpella brusquement : — « Avant que tu ailles plus loin, citoyen défenseur, le tribunal a besoin de connaître tes opinions *personnelles* sur les arrêtés de cette administration. » Et comme Riou, stupéfait, ne trouvait pas de réponse : « Le tribunal, cria Ragmey, t'interpelle de t'expliquer et te demande si tu ne regardes pas ces arrêtés comme liberticides, parce que d'après ta réponse, il aura peut-être alors des mesures à prendre à ton égard ! (1) »

Si la défense, ainsi paralysée, fut réduite à n'invoquer que des considérations tirées de la moralité personnelle des accusés, on pense bien que ceux-ci ne trouvèrent pas meilleur accueil dans leurs protestations devant le tribunal. Morvan ayant voulu ajouter quelques détails à ceux que Le Hir avait donnés sur sa vie publique et privée, et protester contre l'absurde accusation d'avoir voulu livrer le port de Brest aux Anglais, Ragmey l'arrêta net, en criant, avec de féroces mouvements d'yeux, qu'il fallait « se renfermer dans les faits de l'accusation, et non divaguer dans des éloges étrangers. » Un peu plus tard, comme Morvan désirait ajouter quelques mots en faveur de Postic et de Derrien, le président lui ferma la bouche par ces mots : « Le tribunal ne vous écoute plus. »

Tout fut inutile. Ragmey résuma les débats, si l'on peut dire qu'il y eût effectivement débats, en aggravant encore l'acte d'accusation, et posa aux jurés les deux questions suivantes :

(1) Levot, *Brest sous la Terreur*, p. 316.

1° Est-il constant qu'il a existé une conspiration contre la liberté du peuple français, tendant à rompre l'unité et l'indivisibilité de la République, à allumer le feu de la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, en les provoquant à la désobéissance à la loi et à la révolte contre l'autorité légitime de la représentation nationale ?

2° Les accusés sont-ils convaincus d'être auteurs ou complices de cette conspiration ?

Le jury répondit : non, pour quatre des accusés à qui il avait été convenu d'avance qu'on ferait grâce ; oui, pour les vingt-six autres.

En conséquence les vingt-six administrateurs : le chevalier de *Kergariou,* ancien maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, leur président ; *Brichet,* leur procureur général syndic ; *Aymez,* leur secrétaire général ; *Morvan, Guillier, Bergevin, Dubois, Doucin, Derrien, Postic, Cuny, Le Roux, Le Prédour, Daniel-Kersaux, Expilly,* évêque constitutionnel du Finistère, *Herpeu, Mérienne, Malmanche, Banéat, Lepennec, Le Thoux, Déniel, Moulin, Le Gac, Piclet* et *Le Denmat,* furent condamnés à mort et exécutés *le soir même,* entre six et sept heures, le 3 prairial, an II (22 mai 1794), sur la place du *triomphe du peuple,* aujourd'hui place du château.

« Un crêpe funèbre semblait voiler le tribunal, écrivait quelques jours après l'avocat Le Hir, rendant compte de cette scène sinistre. L'heure des ombres s'approchait et avec elle l'heure dernière : toutes les poitrines étaient haletantes, et quand on entendit prononcer sur l'honneur et la conscience l'égorgement des vingt-six administrateurs, l'effroi, la désolation fut à son comble. Mon sang était figé. Je ne sais comment je retrouvai ma demeure sur le Pont de Terre. Je m'enfermai pour rendre compte de ce terrible évènement à une femme de grand cœur qui s'intéressait au sort de l'innocence. Je ne m'exprimais que par mots entrecoupés, et ces larmes abondantes n'augmentaient pas mon courage. Un bruit sourd nous fit courir à la fenêtre. Ciel ! C'étaient les vingt-six administrateurs, entassés dans les charettes fatales, en corps de chemise, la tête nue, les cheveux coupés, les mains liées derrière le dos ! O surprise ! O terreur ! Je ne faisais que de les quitter, je ne pouvais penser qu'en si peu d'instants, on eût

pu déployer tant de rage et de célérité ! La force me manqua et ma santé en fut altérée pendant plusieurs mois... »

Par un raffinement inouï de cruauté, et pour rendre plus terrible encore cette boucherie humaine, le bourreau Ance, ce Rochefortais abominable qui se faisait appeler l'Adonis de la guillotine, au lieu de laisser les têtes tomber dans le panier destiné à les recevoir, les rangeait symétriquement sous les yeux de ceux des condamnés qui attendaient leur tour, dans l'espoir que ce spectacle ferait faiblir quelques uns d'entre eux. Mais pas un ne manqua de courage. Expilly, l'évêque schismatique, qui expiait chèrement son ambition coupable et qui s'était écrié peu après le prononcé du jugement : « C'est beaucoup de paraître dans la même journée devant le tribunal des hommes et devant celui de Dieu, » avait été réservé pour le dernier coup. Il leur avait donné à tous l'absolution générale et plusieurs s'étaient confessés directement à lui.

Après un pareil martyre, je n'ai pas le courage d'examiner si Morvan et la plupart de ses collègues n'avaient pas à se reprocher, contre la liberté même et en particulier contre la liberté de conscience, des fautes que l'entraînement des circonstances et les sophismes de rhéteurs ou de sectaires plus coupables qu'eux leur avaient fait commettre. Le sang versé ainsi purifie et réclame le pardon. Mais je ne voudrais par terminer, par une scène aussi lugubre, une étude commencée sous de riantes et poétiques couleurs. Je me transporterai donc à 75 ans plus tard, alors que le fils du condamné, entré à l'école polytechnique en l'an XIII, devenu général de division du génie et Grand officier de la Légion d'honneur, habitait Lorient où il s'était fixé après sa retraite.

Un jour, vers 1867, il fit un voyage à Paris et désira revoir son ancien camarade, le maréchal Vaillant, qui habitait au Corps Législatif. Comme il se présentait au Palais Bourbon, on lui dit que le maréchal partait à cheval avec ses aides de camp pour une promenade militaire et qu'il n'était pas visible. En effet les tambours battaient déjà aux champs pour la sortie. Le visiteur se disposait à se retirer, quand il aperçut le maréchal Vaillant en grand uniforme et entouré de son état-

major, se livrant à une mimique désespérée pour faire taire les tambours. Il avait reconnu Morvan et descendait de cheval pour se jeter dans les bras de son vieux compagnon d'armes.

Ce trait touchant me console des scènes féroces du tribunal révolutionnaire. Et qui sait ? le général n'eut peut-être pas fourni une si noble carrière, s'il n'avait tenu à honneur de montrer à la France que le sang de certains suppliciés fait parfois germer des héros (1).

RENÉ KERVILER.

(1) De la même façon un fils de Le Prédour est devenu vice-amiral.

PÈLERINAGES DE BRETAGNE

—

LES PARDONS DU PAYS

DE

MONCONTOUR

II

Notre-Dame du Haut, en Trédaniel

A une petite distance de Moncontour, mais dans la paroisse de Trédaniel (1), se trouve une chapelle intéressante par ses souvenirs et par son pardon : c'est Notre-Dame du Haut, ainsi nommée parce qu'elle s'élève sur une colline à plus de 200 mètres d'altitude.

Une vieille légende se rattache à sa fondation.

Un jeune bas-breton, du pays de Lannion, se rendant à Rennes pour régler quelques affaires, est arrêté dans les montagnes du Mené par des brigands qui, non seulement le dévalisent, mais le pendent haut et court aux branches d'un grand chêne et prennent ensuite la fuite. Dans cette extrémité, le jeune homme aperçoit une statuette de la sainte Vierge, posée, — comme il arrive souvent en Bretagne, — dans le creux même de l'arbre devenu l'instrument de son supplice. Plein de foi et de confiance en Dieu, cette vue ranime ce qui lui reste de vie, et du fond du cœur le pauvre garçon adresse à Marie la plus fervente des prières ; il promet même, s'il échappe à la mort, d'élever en son honneur un petit sanctuaire qui témoignera dans les siècles futurs de la puissance de la mère de Dieu et de la reconnaissance de son

(1) Arrondissement de Saint-Brieuc, canton de Moncontour (Côtes-du-Nord).

protégé. A peine a-t-il fait ce vœu, que la corde, retenant le jeune homme à l'arbre, se brise sous son poids et il tombe à terre sans se faire aucun mal. Notre Bas-breton, ainsi sauvé par l'intercession de la sainte Vierge, s'agenouille aussitôt, les mains jointes, puis élevant les yeux vers le ciel, remercie avec effusion sa libératrice et son divin fils.

C'est dans cette attitude et ayant au cou le nœud-coulant d'une corde brisée, que le jeune homme est représenté en une statue peinte, supportée à droite de l'autel par une console appliquée au mur septentrional de la chapelle ; il est tourné vers la statue de Notre-Dame qui se trouve plus haut, au chevet de l'édifice, et il semble encore lui rendre grâce.

On ne connait point la date de ce fait ; mais la chapelle qui en perpétue le souvenir, semble appartenir au xve siècle ; cependant elle a été retouchée plusieurs fois depuis. L'édifice se compose d'une simple nef à laquelle est accostée une seule chapelle au Nord. Le chevet droit de la nef est ajouré d'une fenêtre de style ogival avec meneaux et dessins quadrilobés. Là se trouvaient encore, vers 1875, quelques débris de vitraux peints : on y voyait un Père éternel tenant un sceptre orné d'une fleur de lys, et au dessous, un écusson avec les armes du roi de France (1). Actuellement cette fenêtre est occupée par une verrière moderne, dont voici la description fidèle :

Trois panneaux la composent : dans le premier « c'est la lutte des brigands et du Breton ; rien de plus émouvant que cette scène : le jeune homme se débat, mais que pouvait-il contre trois ? Aussi il est renversé ; l'un des malfaiteurs le saisit par sa longue chevelure, le second brandit d'une main un bâton formidable, et de l'autre presse la corde déjà passée au cou de cet infortuné ; tandis que le troisième brigand, armé lui aussi d'un bâton, regarde de biais, tout prêt à signaler à ses compagnons le moindre danger d'être découverts. La figure froide et féroce de ces bandits contraste étrangement avec la physionomie si douce, si intéressante de leur victime.

« Dans le deuxième panneau, le voyageur est déjà pendu à la branche dénudée d'un chêne ; il porte les *bragou braz* des Bretons ; mais les boucles de sa chaussure annoncent un homme de

(1) *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXXVII, 342.

condition ; sa figure exprime l'angoisse, mais ses mains sont étendues dans l'attitude de la prière, et ses yeux fixent une image de Marie qui apparait dans un creux de l'arbre. Sa prière a été exaucée, car un ange, les ailes déployées, descend du ciel, et, d'une épée qu'il tient à la main, s'apprête à couper la corde fatale.

« Enfin dans le troisième plan on est en présence de la chapelle de Notre-Dame du Haut ; les pèlerins se pressent à ses portes, et notre Breton lui-même, isolé de la foule, est là, son chapelet à la main ; car, selon la tradition, il revenait chaque année rendre grâce à sa libératrice. Il contemple avec bonheur le spectacle qu'il a sous les yeux. Dans la partie supérieure du tableau apparait la Vierge, assise sur un nuage et entourée d'un groupe d'anges ; ses mains sont étendues et elle bénit cette foule qui se rend à son sanctuaire. L'ensemble est couronné par la figure du Père éternel qui jette un regard de complaisance sur toute la scène (1). »

Au milieu de la chapelle, devant le maître-autel, se trouve un vieux pied d'arbre, coupé à un mètre du sol et contenant un tronc pour recevoir l'aumône des pèlerins. On se demande si ce n'était point là le pied de l'arbre auquel fut pendu le constructeur de l'édifice.

Toute cette chapelle vient d'être restaurée avec goût par M. le recteur actuel de Trédaniel ; s'il n'a pas replacé dans la verrière, — ce que nous regrettons, — l'ancien écusson de nos rois, il a, en revanche, fait peindre de nombreuses armoiries dans la décoration polychrôme du lambris ; parmi ces blasons, on retrouve ceux du royaume de France, du duché de Bretagne et de la seigneurie de Moncontour dont faisait autrefois partie Trédaniel (2).

Vers la fin du XVIIe siècle, la chapelle de Notre-Dame du Haut fut fondée de messes par un prêtre, nommé Pierre Valo, né vers 1625, au village de la Villemoisan, en Trédaniel, d'une famille de laboureurs, dont la nombreuse postérité habite encore la paroisse.

(1) *Semaine religieuse* du diocèse de Saint-Brieuc, août, 1884.

(2) C'est même en Trédaniel que se trouvaient les fourches patibulaires de Moncontour. On y voyait aussi, avant la Révolution, la chapelle de la Magdeleine, ancienne léproserie de Moncontour ; le dimanche suivant le 22 juillet, fête de sainte Magdeleine, il s'y tenait tous les ans un pardon et le lendemain une foire considérable. Depuis la démolition de la chapelle, cette foire a été transférée à Moncontour. (Voyez *Les Côtes-du-Nord*, par B. Jollivet, I, p. 259).

Pierre Valo s'attacha au diocèse de Rennes et y devint, en 1691, grand pénitencier ; il mourut à Rennes, âgé de soixante-quinze ans, le 2 août 1700, et fut inhumé dans les recherches du chœur de la cathédrale de cette ville.

Pierre Valo légua à sa paroisse natale de Trédaniel « une propriété patrimoniale, sise à la Ville-Amaury, et consistant en une maison couverte en ardoises, avec cellier, étable, cour, jardin et cinq ou six journaux de terre labourable. » Ce legs était fait « au profit du prêtre qui consentirait à prendre l'engagement de dire, tous les dimanches et fêtes, la messe matinale dans la chapelle de Notre-Dame du Haut et d'y faire le catéchisme aux enfants. » Il légua, en outre, à la paroisse de Trédaniel, une rente de cent livres devant être employée par le recteur « à favoriser les études de celui des jeunes latinistes de sa paroisse, dans lequel il trouverait les meilleures dispositions pour le sacerdoce (1). »

Nous ne quitterons point la chapelle du Haut sans mentionner une collection d'anciennes statues que le recteur restaurateur a eu le bon esprit de ne pas jeter au feu. Elles ont été placées sur une même console, au-dessus d'un vieil autel destiné aujourd'hui à recevoir les offrandes des pèlerins, et dans la chapelle septentrionale de l'édifice. Ces statues, au nombre de six, représentent saint Lubin, — saint Méen, — saint Hubert, — saint Livertin, — saint Houarnouault — et saint Mamère (2). Elles reçoivent toutes beaucoup d'oblations, car chacune d'elles préserve d'un malheur ou fait disparaître une infirmité : saint Lubin guérit de la fièvre, saint Méen des maladies de peau, saint Hubert de la rage, saint Livertin (lisez saint Avertin) de la migraine : aussi se tient-il la tête à deux mains ; quant à saint Houarnouault, qui n'est autre que saint Hervé, le loup qu'il tient enchaîné prouve qu'il est le protecteur des troupeaux, et les bergers lui offrent la toison de leurs moutons ; saint Mamère, dont les intestins s'échappent de son abdomen entr'ouvert, est invoqué par ceux que la colique fait souffrir.

Les malades qui viennent implorer le secours de ces bienheureux, font leur offrande d'une façon fort originale : ils

(1) *Les Côtes-du-Nord*, par B. Jollivet, I, 256.

(2) Ce Saint est évidemment le martyr saint Mammez qui, ayant eu le ventre ouvert par ses bourreaux, s'en alla retenant ses intestins entre ses mains. (Voyez Ribadénéira, *Vies des Saints*, VIII, 304.)

achètent des cordons de cire avec lesquels ils entourent la partie douloureuse, et qu'ils offrent ensuite aux saints. Ainsi, pour obtenir la guérison des migraines ou des étourdissements, ils présentent à saint Avertin une bougie ayant fait une, deux ou trois fois, selon leur dévotion, le tour de leur tête ; quant à ceux dont le mal siège dans les entrailles, ils se font une ceinture de bougies, dont ils brûlent une partie devant saint Mamère ; ce qui reste est offert à l'église.

On nous assure que le jour du pardon, celui qui est préposé à la vente des bougies, stimule la dévotion des pèlerins en disant :

Allumez des bougies
Sans cesse, sans cesse,
Devant saint Méen,
Saint Lubin,
Saint Avertin,
Saint Mamère,
Saint Houarniau
Et la bonne Notre-Dame du Haut.

« Le même jour, on porte du miel à Notre-Dame du Haut, afin qu'elle préserve les ruches de tout accident et qu'elle empêche les mouches à miel de s'en aller quand on dit du mal d'elles (1). »

Il faut bien avouer que ces usages sont singuliers et que les statues honorées à Notre-Dame du Haut sont bien grossièrement sculptées ; cependant ne nous récrions pas trop : admirons plutôt la grande foi de nos populations rurales et tâchons de comprendre leur raisonnement. Ces saints sont vraiment laids, dites-vous ! nous en convenons parfaitement, mais ils représentent bien mieux ainsi, aux yeux des paysans malades, les protecteurs compatissants dont ils attendent secours. On n'est pas bel homme quand on a la colique, et nos infirmes ne comprennent pas en Bretagne qu'il faille demander guérison à un beau saint bien peigné, bien vêtu, gras et dodu : ce saint a trop bonne santé pour s'intéresser aux fiévreux ; mais parlez leur de saints qui

(1) *Revue des traditions populaires*, II, 489.

souffrent, comme saint Avertin ou comme saint Mamère, voilà des bienheureux qui comprennent les misères humaines, parce qu'ils en ont fait l'expérience ; nul doute, par suite, qu'ils n'emploient tout leur pouvoir près de Dieu en faveur des misérables qui les invoquent. C'est pourquoi, nous semble-t-il, il ne faut pas trop rire des grimaces que paraissent faire plusieurs de nos saints populaires ; quand nous sommes malades avons-nous meilleure mine ? (1)

Pardonnez-nous cette digression et sortons de la chapelle de Notre-Dame du Haut. Au sud de l'édifice est un petit calvaire en granit qui semble du XVIe siècle ; sur son piédestal, de forme circulaire, sont sculptés des marques de tacherons, marteaux, équerres, etc.

Au-dessous de la chapelle, en descendant dans le vallon, on rencontre la fontaine de Notre-Dame, ombragée par un bois : c'est dans cette belle chênaie couvrant les flancs du coteau, que se fait la procession solennelle le jour du pardon.

Il y a, en effet, à Notre-Dame du Haut, un fort joli pardon très suivi ; il se célèbre le 15 août, fête de l'Assomption. Ce jour-là et pendant toute l'octave l'office paroissial de Trédaniel se fait entièrement en la chapelle du Haut et l'on y dit toutes les messes. Le jour même de la fête, on conduit une grande procession dans la chênaie dont nous venons de parler, et l'on y fait une station : c'est là que le prédicateur, monté sur un amas de pierres — qui, pour certains archéologues, est un monument mégalithique, — fait un sermon sous l'ombrage des chênes et des hêtres, là-même où jadis, dit-on, les druides parlaient aux populations de ces contrées. La chapelle n'est pas assez grande ce jour-là pour contenir la foule des assistants et, la procession finie, une partie seulement des pèlerins peut entrer dans le sanctuaire pour y recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement.

« On a recours à Notre-Dame du Haut dans les circonstances difficiles de la vie, — écrit M. l'abbé Hamon. — On y vient de

(1) Pendant la Révolution de 1793, des républicains se proposèrent de piller Notre-Dame du Haut. « Mais un jeune homme, nommé Marc Veillet, aidé de deux soldats bien pensants, alla, la veille au soir, enlever les statues avec tout ce qui s'y trouvait de précieux, et les cacha dans les greniers de son père, où elles demeurèrent jusqu'à la réouverture des églises. » (*Culte de la sainte Vierge en France*, province de Rennes, 516.)

loin en pèlerinage, surtout les semaines d'avant et d'après l'Assomption qui en est la fête patronale. Pendant toute l'octave, les pèlerins y arrivent dès quatre heures du matin par tous les sentiers, les uns marchant en silence, les autres récitant le chapelet ; ils entendent la messe, communient et rentrent chez eux à temps pour commencer les travaux de la journée (1). »

Nous terminerons par quelques couplets du *Cantique de Notre-Dame du Haut.*

I

Un bon chrétien de la Basse-Bretagne
Par des brigands fut pendu dans ces lieux :
Il t'aperçut là-haut sur la montagne,
Pour le sauver tu descendais des Cieux *(bis.)*

Refrain.

Chantons en chœur le nom de Notre-Dame ;
Chantons en chœur Notre-Dame du Haut. } *bis.*

II

Il t'invoqua, patronne débonnaire,
Il te promit de construire en ce lieu,
En ton honneur un petit sanctuaire.
Tu l'exauças, il accomplit son vœu *(bis.)*

III

Et chaque année, à toi toujours fidèle,
Reconnaissant, le petit Bas-Breton
A tes genoux, venait dans ta chapelle
Chanter ta gloire et redire ton nom *(bis.)*

(1) *Culte de la Sainte-Vierge en France,* province de Rennes, 516.

IV

Depuis ce temps un beau pèlerinage
Fut établi ; c'est ici son berceau :
Et le pays a redit d'âge en âge
Ton nom si doux : Notre-Dame du Haut (*bis.*)

Chantons en chœur le nom de Notre-Dame ;
Chantons en chœur Notre-Dame du Haut. } *bis.*

Rentrés à Moncontour, nous résolûmes de faire aux environs quelque autre promenade pouvant nous faire connaître mieux encore l'aspect du pays et les monuments religieux intéressant par leurs souvenirs et par leurs fêtes. Mais, nous l'avons déjà dit, Moncontour n'est point le pays des belles chapelles, et s'il a quelques jolis pardons, ceux-ci sont en petit nombre. Nous nous dirigeâmes toutefois vers le midi et descendant les côtes du Mené nous traversâmes le bourg assez insignifiant de Plessala. Puis bientôt après nous fûmes dédommagés par la pittoresque vallée du Vaublanc, avec sa chapelle de Saint-Eloi et son ancien bourg de Saint-Sauveur-le-Haut. Enfin, nous remontâmes les versants opposés des vallons arrosés par le Lié et nous entrâmes dans la paroisse de la Prénessaye ; on nous avait dit merveille d'un sanctuaire s'y trouvant.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
Chanoine honoraire.

(*A suivre.*)

UN MORALISTE BRETON [1]

L'ABBÉ DE BELLEGARDE

Ecrits personnels.

1° *Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde.* — M. de la Borderie m'a écrit que ce livre « un des premiers de Bellegarde, » dut paraître en 1687 au plus tard. J'ignore la date exacte, n'ayant pas vu l'édition originale, mais au lieu de « un des premiers, » il faut dire « le premier ; » j'ai pour garant l'auteur lui-même qui commence ainsi la dédicace de sa traduction d'Epictète au duc du Maine, prince de Dombes : « J'ai eu l'honneur de dédier à « V. A. S. les prémices de mes ouvrages et de mettre votre auguste « nom à la tête des *Réflexions* que j'ai faites, *sur ce qui peut plaire* « *dans le commerce du monde.* C'est à cette illustre protection que « je suis redevable du succès de ce livre, et des autres que j'ai donnés « au public. » La dédicace annoncée existe dans les premières éditions, notamment dans la seconde (Paris, 1690), citée par Kerdanet, et dans la troisième (Amsterdam, 1691). Elle disparaît dans la cinquième édition « revue et corrigée, » et ornée d'un frontispice représentant le château de Versailles, qui parut à La Haye, chez Antoine Van Dole, en 1734. Mais la dédicace au duc du Maine ressuscite dans l'édition de 1758, donnée à La Haye par P. Gosse *junior*, et qui pourrait bien être la dernière. L'ouvrage fut traduit en plusieurs langues, en italien et en anglais. M. de la Borderie a dans sa bibliothèque une *Suite* à ces *Réflexions*, imprimée en 1688. — *Les Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde* sont le premier en date des codes de civilité mondaine de l'abbé de Bellegarde ; elles sont écrites sous forme de dialogues entre deux amis, Euthyme

(1) Voir la livraison de décembre 1887, p. 113.

et Théagène, qui se sont retirés à la campagne après avoir vu « les plus belles cours de l'Europe. » On voit d'ici le ton de la conversation de ces deux gentilshommes qui ont, par dessus tout, horreur « des Bourgeois, des Provinciaux et des Pédans. » Il leur échappe de ces observations qui prouvent que l'auteur ne se guindait pas dans son bon sens, et n'affectait pas la pruderie du langage : « J'entendois, ces « jours passés, un homme d'Eglise qui se louoit beaucoup parce qu'il « n'étoit point yvrogne, et qu'il n'avoit point de commerce défendu « avec des femmes. Il me semble que ce n'est pas un grand honneur « pour un homme de ce caractère de n'être pas un fripon. J'aimerois « autant l'entendre se vanter qu'il n'a assassiné personne et qu'il ne « vole pas sur les grands chemins. Il est des vertus attachées à chaque « état, et qui lui sont si essentielles, que c'est une chose monstrueuse, « quand on tombe dans le vice opposé à cette vertu. » Tel nous entrevoyons ici Bellegarde, tel nous le retrouverons partout, sincère et franc du collier, en vrai breton qu'il est.

2° *Réflexions sur l'élégance et la politesse du style.* — Paris, Pralard, 1695, in-12. Je connais une « nouvelle édition » d'Amsterdam, chez Henri Schelte, 1706 (au Quærendo), très bien imprimée, qui se joint aux Elzévirs. — Cet ouvrage est à la langue française ce que le précédent et les suivants sont à la société, un manuel pour bien parler et bien écrire, comme les autres sont des manuels pour bien vivre. Bellegarde se montre disciple fort avisé de Ménage, et surtout de son maître, le Père Bouhours. J'ai parlé de sa dédicace « à Messieurs de l'Académie française, » qui venaient de donner au public ce « fameux Dictionnaire, » grâce auquel des malveillants « ne reprocheront plus à « la célèbre compagnie l'inutilité de ses assemblées. » Le début de la préface explique très bien les intentions de l'auteur. « Je n'ai pas « entrepris d'écrire ces *Remarques* pour examiner s'il faut dire *pim-* « *prenelle* ou *pimpinelle,* si l'on peut se servir de *babiole* et de « *marmaille,* et si l'origine de ces mots importans est grecque.... Je « laisse ces curieuses recherches à certains faiseurs de remarques, « qui ont grossi leurs recueils d'une infinité de semblables questions, « et qui ont fait là dessus des découvertes surprenantes. Mon dessein « est d'entrer dans le génie de la langue françoise, et de rechercher ce « qui fait la beauté de certaines locutions qui expriment si bien ce « que l'on veut dire. » Bellegarde a mis de tout dans son livre, jusqu'à des règles de traductions (il devait s'y entendre), jusqu'à des remarques sur « ses propres ouvrages, » qu'un pédant avait amèrement critiqués ;

il cite plusieurs fois Molière, il faut lui savoir gré d'avoir deviné l'écrivain de génie sous le bouffon.

3° *Réflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter, où sont représentez les différens caractères et les mœurs des personnes de ce siècle.* Paris, J. Guignard, 1696. — Ces *Réflexions*, le plus connu et le plus important des ouvrages de Bellegarde, eurent un succès persistant ; la 2e édition est de 1698, la 3e de 1699, la 6e de 1708 ; en 1744, il en paraissait encore une traduction italienne. Bellegarde, qui voulait simplement combattre « un ridicule délicat, où les personnes les plus polies tombent quelquefois, » qui ne donnait pas son livre au public « comme un ouvrage d'une extrême conséquence, » et qui se défendait d'avoir caché des visages sous les masques de noms supposés, n'avait pas en lui l'étoffe d'un satirique ; il lui parut qu'il n'avait pas assez insisté sur l'objet de la seconde partie de son titre « les moyens d'éviter le ridicule, » et il composa une suite pour montrer la façon d'acquérir les qualités opposées aux défauts qu'il avait critiqués. Cette suite parut en 1703, avec la 4e édition du *Ridicule,* elle s'intitule modestement : *Réflexions sur la politesse des mœurs, avec des Maximes pour la société civile.* Ce nouveau traité de morale mondaine fut réimprimé plusieurs fois ; il est tout aussi intéressant, quoique d'allure moins vive, que les *Réflexions sur le Ridicule :* il me servira avec son aîné, à étudier, chez Bellegarde, le philosophe et l'écrivain.

4° *Modèle de conversations pour les personnes polies.* Paris, Guignard, 1697, in-12. — L'année suivante (1698), le même libraire donna une seconde édition, augmentée, qu'il fait précéder de ce curieux *avis :* « Jusqu'à présent j'ai tâché de ne donner au public aucun livre « qui ne fût en état de le satisfaire, et de lui être de quelque utilité : « celui-ci s'étant débité aussi promptement que tous les autres sortis « de la même plume, j'ai songé à en faire une seconde édition ; mais « comme il est assez difficile qu'un manuscrit reçoive sa perfection, « quelque exactitude qu'on y apporte, la première fois qu'on l'imprime, « l'auteur a bien voulu repasser sur tout son ouvrage... peine que « beaucoup d'autres, tant auteurs que libraires, ne prennent pas « volontiers, » Les *Modèles de Conversations* continuèrent *à se bien débiter,* car j'ai sous les yeux une 5e édition (Amsterdam, chez Henri Schelte, 1709), et une 6e (La Haye, chez Guillaume de Voys, 1719), toutes deux suivies d'une piquante *conversation sur les modes,* à laquelle je suis surpris que les historiens de la mode, cette puissance frivole, n'aient pas fait d'emprunts. Ecoutez ceci : « Toutes les modes

« me paroissent également déraisonnables — interrompit Timandre « — et quand elles sont passées. nous les trouvons toutes également « ridicules, » ou encore cela : « Les nations qui nous aiment le moins « et qui nous regardent toujours avec une espèce de jalousie, s'accou- « tument à nos modes... et nous ne les quittons jamais pour prendre « celles des autres peuples. Cela vient peut être de ce que les François « ont le goût plus fin et plus délicat. » Dirait-on, perruques et rin-graves à part, que c'est écrit depuis deux siècles ? Ces *Conversations* sont encore, au surplus, des *Réflexions* déguisées. Comme les interlocuteurs de *ce qui peut plaire dans le commerce du monde,* Arsenne, Ariste et Timandre sont trois amis qui ont vu « les plus belles cours de l'Europe, » et qui se réunissent au logis de l'un d'eux pour échanger de fines observations sur « le commerce des femmes, » la lecture des romans, » ou « les matières ecclésiastiques. » Ils abordent même la politique et l'histoire, et il semble que Bellegarde ait voulu affirmer son origine bretonne en racontant les effets de l'ambition démesurée de Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre. Ces allusions sont rares et précieuses à noter.

5° *Sentimens que doit avoir un homme de bien sur les véritez de la religion et de la morale, tirez des plus beaux passages de l'Ecriture Sainte,* Paris, Guignard, 1699, in-8°. — Ce recueil de maximes chrétiennes devait avoir un succès moins retentissant que les ouvrages précédents ; il n'en fut pas moins réimprimé, en 1704, dans le même format, avec de nombreuses additions et un avis du libraire, qui le jugeait très utile « à instruire les peuples, les religieux et religieuses, « et les personnes qui travaillent à se sanctifier. » — Ce qui nous intéresse le plus dans ces *Sentiments*, véritables morceaux choisis des livres saints, depuis la Genèse jusqu'au second livre des Machabées, c'est la dédicace à Madame de Maintenon. L'abbé de Bellegarde dit à l'illustre directrice de la maison de Saint-Cyr : « J'ose me flatter, Madame, « que cette lecture pourra être très utile à tant de jeunes demoiselles « que vous formez aux bonnes mœurs, par vos soins, par votre assi- « duité, par vos bons discours, et plus encore par vos bons exemples. « Ce grand ouvrage, dont Dieu vous a inspiré le dessein, est un moyen « infaillible pour faire revivre la vertu dans toutes les familles du « royaume. Quel avantage pour moi si j'y pouvois contribuer en quelque « chose par mes ouvrages ! » Il est permis de croire que les demoiselles de Saint-Cyr sentaient mieux la poésie de l'écriture sainte dans *Esther et Athalie*, que dans les *Sentiments* du bon abbé. A ces

Sentiments se rattache l'ouvrage suivant, dont je relève la mention sur un catalogue du libraire Jean Guignard, l'éditeur ordinaire de Bellegarde : *La manière de penser et de méditer, avec des remèdes contre les passions du cœur et de l'esprit, dédiée aux demoiselles de Saint-Cyr*, 1699, in-18. Les passions du cœur et de l'esprit ! On dirait un titre janséniste.

6° *Pensées chrétiennes, en forme de méditations, pour tous les jours du mois.* Paris, Jean et Michel Guignard, 1701, in-8°. — « Ces pensées, dit Levot, devaient être suivies de méditations pour chaque jour de l'année ; » celles-ci parurent, en effet, et sous ce titre : *Pensées édifiantes et chrétiennes pour tous les jours du mois, avec des Considérations sur la mort,* Paris, chez Jean Barbou, 1715, in-12. *Les Considérations sur la mort*, qualifiées par le censeur royal de « fort sages, solides et prétieuses, » ne furent publiées qu'en 1715 ; elles retardèrent l'apparition des *Pensées édifiantes,* à qui le permis d'imprimer avait été donné, dès le 24 septembre 1713. Le 8 avril 1715, Louis Guérin avait cédé à Jean Barbou la part qu'il avait au privilège du roi pour les « *Pensées édifiantes du sieur de Bellegarde.* »

7° *Les règles de la vie civile, avec des traits d'histoire pour former l'esprit d'un jeune prince.* — Nouvelle édition — Paris, Pralard, 1701. — Il faudrait reporter la date de ce livre à l'année 1693, où il parut pour la première fois, d'après l'extrait du privilège accordé à André Pralard et reproduit dans l'édition de 1701 ; j'en ai une autre édition d'Amsterdam, chez Henri Schelte, 1707, in-18. Au lieu de pénétrer dans ces *Règles*, où Bellegarde élargit, à l'usage des souverains, et à l'aide d'exemples historiques, les conseils qu'il a donnés aux particuliers, restons au seuil du livre ; il est dédié au duc de Bourgogne, ce prince vertueux et instruit, plus connu comme élève de Fénelon que comme petit-fils de Louis XIV, et dont la fin prématurée fut un des désastres de l'ancienne monarchie. « L'empressement que « vous témoignez, Monseigneur » — dit notre moraliste — « à vous « faire instruire de la vie, des mœurs, des caractères, de la politique « des Princes qui ont mérité l'estime et l'approbation de tout le monde, « est un préjugé assûré que vous marcherez sur leurs traces ; mais « quel présage pour les belles lettres, que l'amour que vous faites « paroître pour les sciences, dans un âge si peu avancé ! que ne doit-« on pas attendre d'un prince qui se prive de ce qui est destiné à ses « divertissemens, pour en faire des largesses à ceux qui en ont besoin ? « Toute la France a admiré ce que vous avez fait en faveur d'un bel

« esprit, dont la fortune n'égale pas le mérite. » Quel est ce bel esprit? Nous ne pénétrons, grâce à Saint-Simon, dans l'intimité du duc de Bourgogne que quelques années plus tard, au moment de son mariage avec Louise de Savoie ; mais nous voyons que chez le prince de treize ans, formé par un Beauvilliers et un Fénelon, il y avait déjà « cet esclavage de la charité du prochain, » hautement affirmé par l'illustre auteur des *Mémoires*. Après quelques mots louangeurs pour le grand dauphin, la dédicace de Bellegarde tourne au panégyrique de Louis XIV. Pouvait-il en être autrement en ce temps où les plus fiers se prosternaient devant le Roi-Soleil ? Retenons de cet éloge de Louis le Grand qu'il a « donné la dernière perfection aux belles-lettres et aux beaux-arts, » et surtout que, « bien loin de retrancher les pensions par « l'exemple de ses voisins, durant une guerre formidable, il les aug- « mente et en crée tous les jours de nouvelles. » Ce ne sont pas là de vaines flatteries.

8° *Lettres curieuses de littérature et de morale*. Paris, Jean et Michel Guignard, 1702, in-12. — C'est l'un des ouvrages qui font le moins d'honneur à Bellegarde ; n'avoue-t-il pas, dans sa préface, *avoir écrit au hasard ce qui lui venait à la pensée ?* Ces *Lettres* n'en ont pas moins eu plusieurs éditions, notamment une d'Amsterdam, chez Henri Schelte, 1707.

9° *Le sublime des auteurs, ou pensées choisies, rédigées par matières, suivant l'ordre alphabétique*. Paris, J. Guignard, 1705, in-12 (sans nom d'auteur). — Bellegarde s'est borné à coordonner des maximes tirées de l'antiquité sacrée ou profane, avec quelques réflexions de son cru.

10° *Histoire universelle des voyages*, tome I. Paris, Giffart, 1707, in-12. — Ce volume, le seul qui ait paru, devait être suivi de plusieurs autres ; il fait regretter — dit Kerdanet — que l'auteur n'ait pas continué son travail.

11° *Eloge historique du roi sur la conclusion de la paix générale*. Paris, Jacques Colombat, 1714, in-12. — Je regrette de n'avoir, pour mentionner et apprécier cet ouvrage, d'autre autorité que Levot, qui ajoute : « L'auteur y passe en revue les principaux évènements « du règne de Louis XIV, depuis 1688. » Sur le règne de Louis XIV, les documents d'histoire contemporaine ne sont pas si communs ; écrit au lendemain de la victoire de Denain et du traité d'Utrecht, l'*éloge historique* de Bellegarde doit être le complément intéressant des *Années françoises*, qu'un autre Breton, le jésuite nantais, René

de Ceriziers, écrivait, cinquante ans auparavant, pour célébrer les premières campagnes du grand roi.

12° *Maximes, avec des exemples tirés de l'histoire sainte et profane, ancienne et moderne, pour l'instruction du Roi, où l'on donne des préceptes pour l'éducation et pour former les mœurs et l'esprit des jeunes gens.* Paris, 1718, 2 vol. in-12. — Ce livre a été composé pour l'instruction du jeune Louis XV, auquel est adressée l'épître dédicatoire. M. de la Borderie possède une autre édition publiée à Bruxelles, chez Jean Léonard, en 1726, aussi en 2 vol. in-12.

13° *Histoire romaine, par demandes et par réponses.* Paris, 1720, 2 vol. in-12. — Levot n'a pas dû voir cet ouvrage, car il n'indique pas le nom du libraire-éditeur ; Kerdanet est encore moins explicite.

14° *Histoire générale d'Espagne, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent, tirée de Mariana et des auteurs les plus célèbres.* Paris, G. Cavelier, 1723, 9 vol. in-12. — L'exemplaire de M. A. de la Borderie porte aussi la date de 1723, donnée par Levot à cette *Histoire,* qu'il appelle à tort une traduction, et qui est, en vérité, une compilation hâtive d'extraits d'historiens espagnols et de documents trop souvent inexacts. L'*Histoire d'Espagne* eut, en 1726, une nouvelle édition que l'on a prise pour la première. Il faut se défier, au surplus, de la véracité du récit contemporain qui donne 1726 comme date de l'*Histoire d'Espagne,* et cette *Histoire*, comme le dernier ouvrage de Bellegarde, car Levot a relevé, de 1723 à 1729, les trois productions suivantes du fécond polygraphe.

15° *Nouvelle histoire poétique du P. Gautruche,* revue et augmentée par l'abbé de Bellegarde. Paris, Legras, 1725, in-12.

16° *Vie de plusieurs hommes illustres et grands capitaines de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent.* Paris, 1726, 2 vol. in-12.

17° *Eléments de l'histoire de France et romaine, de la géographie, de la fable et du blason.* Paris, Legras, 1729, 2 vol. in-12.

Pour compléter cette bibliographie d'un écrivain qui a touché à presque toutes les branches de l'arbre de science, il faut, outre l'édition collective d'une partie de ses œuvres morales, publiée à La Haye, chez Gosse jeune (1761, 15 vol. in-12), citer quelques titres d'ouvrages, que j'ai recueillis çà et là, sans que les lieux et dates d'impression me soient connus : *le Chrétien honnête homme, ou l'alliance des devoirs de la vie chrétienne avec les devoirs de la vie civile ; la Morale des ecclésiastiques ; Quatre dialogues sur l'amitié ; Réflexions sur les*

véritables Prudes et les fausses Prudes. Ce dernier titre promet de piquantes révélations sur ce genre de femmes, que Bellegarde a appelées quelque part « de grandes commédiennes en matière de pruderies ; » je souhaite qu'un chercheur plus heureux que moi aille s'en assurer.

Ouvrages apocryphes.

Sous cette rubrique, je comprends trois ouvrages intéressants et curieux, mais dont l'attribution à l'abbé de Bellegarde est purement fantaisiste, savoir :

1° *L'Art de plaire dans la conversation* ;

2° *L'Art de connoître les hommes ;*

3° *L'Education parfaite.*

Le premier de ces ouvrages est incontestablement de Pierre d'Ortigue, sieur de Vaumorière (plus connu sous ce dernier nom), né à Apt en Provence, mort en 1693, renommé en son temps comme écrivain élégant, et comme beau parleur, causeur fécond, aimable et gai :

« Toujours agréable en toutes sociétés (dit de lui Mlle de Scudéry), « il portoit la joye et le plaisir avec lui. Sa seule présence avoit l'art « de réveiller une conversation assoupie. Il avoit des idées et des termes « que personne ne pouvoit prévoir, et c'étoit toujours chose nouvelle. Il « parloit bien, il écoutoit encore mieux. Le don de conversation n'a « jamais été donné avec plus d'avantage par la nature. »

Nul n'était plus apte que lui, on le voit, à écrire l'*Art de plaire dans la conversation ;* aussi tous les biographes, et bibliographes lui attribuent ce livre, entre autres, l'un des plus autorisés, le P. Niceron (1) ; je trouve la même attribution dans un catalogue des libraires Jean et Michel Guignard, joint à un exemplaire du *Sublime des auteurs* de l'abbé de Bellegarde de l'an 1705 (bibliothèque de M. A. de la Borderie) : catalogue qui mentionne d'abord huit ouvrages de Bellegarde, et immédiatement après quatre de Vaumorière, dont le dernier est *l'Art de plaire.* C'est donc à tort que quelques éditions du XVIIIe siècle, faites en Hollande, entre autres une de La Haye (Van Dole, 1743), inscrivent sur le titre l'abbé de Bellegarde comme auteur.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres,* t. XXXV, 233, 234, 237. Cf. *Biographie générale,* Didot, art. d'Ortigue de Vaumorière ; *L'Art de plaire dans la conversation,* imprimé pour la première fois en 1688, fut souvent réimprimé, entre autres, en 1698, 1701, 1711, etc.

Sur le second des ouvrages ci-dessus (*l'Art de connoître les hommes*), les contemporains se sont aussi prononcés ; mais il n'en est pas moins évident que le pavillon de notre abbé devait être fort renommé, puisqu'on se plaisait ainsi à en couvrir des marchandises étrangères.

L'Art de connoître les hommes « *par l'abbé de Bellegarde,* » parut d'abord, à Paris, en 1701 (le privilège est du 25 juillet de cette année). J'ai sous les yeux la 3e édition « revue et corrigée » d'un très grand nombre de fautes, et ornée d'un mauvais frontispice allégorique ; elle fut publiée en 1710, à Amsterdam, aux dépens d'Estienne Roger, marchand-libraire, in-18 de 190 pages. Il est surprenant que cette édition de 1710, toute contrefaçon hollandaise qu'elle puisse être, porte encore le nom de Bellegarde, car, en mai 1709, Jacques Bernard, un des critiques attitrés de la *République des lettres,* avait annoncé que l'*Art de connoître les hommes* était un abrégé presque littéral de la *Fausseté des vertus humaines* de l'académicien Esprit et que le véritable plagiaire était un sieur Louis Des Bans, compilateur obscur. Faut-il conclure à l'insouciance de Bellegarde, ou à son ignorance de l'édition de 1710 ? Toujours est-il qu'un lecteur, même superficiel, ne put jamais lui attribuer un livre en contradiction flagrante avec sa douce et sereine philosophie. Le traité de la *Fausseté des vertus humaines*, qui remonte à 1678, et son abrégé l'*Art de connoître les hommes,* ne sont qu'un commentaire des *Maximes* pessimistes de La Rochefoucauld. Voulez-vous un exemple ? Le morose grand seigneur avait écrit : « L'honnêteté des femmes est souvent l'amour de leur « réputation et de leur repos ; » et le disciple de paraphraser : « La « paresse et la timidité font une espèce d'honnêtes femmes ; celles qui « s'engagent dans la galanterie sont obligées d'avoir tant d'égards et « de précautions, et d'user de tant de feintes, de finesses et d'artifices, « que cette fatigue paroit insupportable à la plupart des femmes, qui « sont nées paresseuses. » Ce n'est pas Bellegarde, si décent, si réservé, qui se fût jamais exprimé de la sorte. D'ailleurs, tout est plagiat dans cet *Art de connoître les hommes,* jusqu'au titre, emprunté textuellement au Sieur de La Chambre, et c'était faire injure au digne abbé que de l'en croire coupable.

En 1758, Pierre Gosse *junior*, libraire de La Haye, mettait en vente l'*Education parfaite, contenant les manières bienséantes aux jeunes gens de qualité, et des maximes et des réflexions propres à avancer leur fortune,* « *par Monsieur l'abbé de Bellegarde.* » L'auteur

prétendu était mort depuis vingt-quatre ans ; et comme, dans les dernières années de sa vie, il n'écrivait que des livres de piété et d'histoire, il faudrait supposer à l'*Education parfaite*, dont je ne connais que cette édition, une persistance de vogue supérieure même à celle des fameuses *Réflexions sur le ridicule*. Mais vingt phrases du livre sont autrement éloquentes que ces questions de dates, pour démontrer l'absurdité de son attribution à Bellegarde. Avec une franchise qui ne sent guère son homme d'église, l'écrivain dit, en parlant des saints : « J'admire leur vertu et voudrois bien la pouvoir imiter ; « ce n'est pas pour eux que j'écris. » Il se pique assez peu de religion : « je trouve un courtisan bien empêché, quand il peut compter des « *prêtres* ou des femmes entre ses ennemis. — Si la cour est dévote, « qu'il se prenne garde des petits colets. » Voici qui est plus catégorique encore : ce moraliste de cour confesse qu'il écrit pour ceux de sa condition, pour la noblesse, il cite certain paradoxe qu'il a « ouï autrefois prouver au roi de Suède Gustave. » Enfin il se démasque tout à fait, gentilhomme et soldat : « Je dois plus à la Nature qu'à mes Régens, « et, ayant passé plus de la moitié de ma vie *dans les armées*, j'ai « eu peu d'habitude avec les livres. » Le vertueux abbé aurait frémi à cet éloge passablement cynique des gens de qualité opulents ; « Ce « sont des veaux d'or que le vulgaire adore ; s'ils ne sont pas nés pour « la vertu, au moins sont-ils en état de faire du bien à ceux qui la « possèdent. » Il ne tombe vraiment pas sous le sens qu'on ait pu faire honneur à Bellegarde d'un livre émaillé de tels souvenirs et de telles maximes ; à cet incorruptible professeur d'honnêteté on a prêté bien gratuitement ce code de l'habile homme, qui veut réussir et faire son chemin ; mais au guerrier diplomate, qui lui a emprunté son nom, il aurait pu emprunter, avec des traits de fine et profonde observation, cette réminiscence du pays natal, que Paris lui fit trop oublier ; « Il « n'appartient qu'à des seigneurs de Basse-Bretagne de venir une ou « deux fois en leur vie montrer leur nez à la Cour, accompagnés « comme des ambassadeurs du Grand Mogol. » On dirait presque la touche de Madame de Sévigné, lardant les Etats de Bretagne de ses plaisanteries de charmante commère. J'espère montrer que Bellegarde a eu, lui aussi, de ces bonheurs de style.

OLIVIER DE GOURCUFF.

(A suivre.)

UN MARTYR DE LA RÉVOLUTION

DANS LE DIOCÈSE DE TRÉGUIER (1)

M. l'abbé Augustin Lemoine était un homme d'une vertu sévère et d'une piété exemplaire. En 1792, son frère, prêtre aussi, et chapelain de la communauté des Ursulines de Montfort, s'étant décidé à émigrer, l'engagea à aller le rejoindre à Pleslin et à passer avec lui aux îles anglaises. M. Augustin Lemoine se rendit auprès de son frère, mais il n'adopta pas son opinion sur le parti que les prêtres devaient prendre dans ces graves circonstances ; il lui dit que les besoins des fidèles augmentaient avec les difficultés des temps ; que les ministres des autels avaient des devoirs impérieux à remplir ; que le danger ne devait que fortifier leur zèle pour le salut des âmes. Son dernier mot à son frère en recevant ses adieux fut celui-ci : — Qui quitte la partie, la perd.

Il resta quelques semaines caché avec M. Lemoine-Villeaubaud, recteur, desservant de Pleslin, chez un de ses parents, à la Rougerais, dans ses propriétés de Cordèle et chez Mme Adelaïde de Saint-Pern, rue Sainte-Claire, à Dinan, où il célébrait la messe, secrètement, pour les Bretons de la vieille roche.

Il se concerta avec Erma-Licort (Lecour de la Villethassetz) qui se trouvait à Trigavou, et eut part à l'adoption d'un rapport fait par ce partisan aux comités de la Fosse-Hingant et de la Mallerie, et par lequel on priait M. de Calonne d'envoyer en France une circulaire pour détourner de l'émigration ou arrêter les progrès de cette conduite, qui était devenue, chez quelques-uns, une espèce de manie. Erma-Licort, qui fut nommé secrétaire dans les deux réunions, y développa énergiquement la pensée : « Qui quitte la partie, la perd. »

(1) Ce récit, qui nous est communiqué par M. H. du Boishamon, avait été envoyé à M. H. du Boishamon par M. Lecourt de La Villethassetz. M. du Boishamon avait réuni de nombreux documents sur la période révolutionnaire en Bretagne, et c'était sans doute, sur sa demande, que M. Lecourt de La Villethassetz lui avait communiqué l'épisode que nous publions aujourd'hui.

M. Lemoine retourna bientôt dans la commune de Gommenech et s'attacha, en qualité d'aumônier, à la division de M. de Troussier (mort par accident, à Jersey).

Il se tenait à la portée des affaires ou rencontres, disait la messe aux partisans, la veille ou de grand matin, donnait partout les conseils ou les secours de son ministère, se portait avec la rapidité de l'éclair, ou envoyait des personnes sûres, dans les communes voisines, pour prévenir les familles qui avaient eu des parents à figurer dans l'engagement, leur dire que leurs enfants, cousins ou neveux n'avaient aucun mal, ou leur porter des consolations s'ils avaient été blessés.

De quoi nous plaindrions-nous, disait-il ? Quoi de mieux, pratiquer noblement son devoir, garder sa foi et mourir ! — Et encore : — Que pouvez-vous désirer autre chose ? Confesser Dieu et passer à lui ?

Souvent il partageait les privations et les dangers des partisans, leur aidait à supporter leur sort, les exhortait, glorifiait leurs misères, propageait les bons exemples et les vertus des temps antiques du Christianisme et se faisait l'apôtre de cette nouvelle croisade monarchique.

M. l'abbé Lemoine, qui avait souvent prêché avec onction et talent la bonne foi, la sincérité, l'amour de la vérité, fut consulté, à cette époque, par l'un de ses paroissiens, sur la conduite à tenir dans ces temps calamiteux, où la révélation de faits vrais pouvait compromettre tant de personnes. On lui demandait s'il était permis de mentir pour sauver sa vie ou préserver un des siens d'un danger imminent. Sa réponse fut qu'il valait mieux mourir que de faire un mensonge.

Si cependant, lui répondit-on, une colonne mobile venait pour vous arrêter en ce moment, il est probable que vous ne vous feriez pas scrupule de dissimuler la vérité ; si ce moyen pouvait vous sauver, vous vous déguiseriez en habit de laboureur.

— C'est déjà mentir dans son costume. Je puis prendre des précautions, dit M. Lemoine, pour n'être pas reconnu, mais non mentir. Vous me connaissez peu si vous croyez que le péril de ma vie me ferait trahir la vérité. Je serais indigne de vous donner les soins de mon ministère si j'étais capable de le faire.

Quelques jours après cette conversation, le vicaire de Gommenech fut rencontré par une compagnie de républicains : — N'es-tu pas, lui dit un des militaires, Lemoine, curé de Gommenech ? — Oui, répondit-il, avec calme et assurance. — Cela n'est pas possible, lui dit le républicain, tu es un b... de menteur, si cela était vrai, tu ne le dirais pas. Et ils le laissèrent aller.

En 1795, le calme semblait renaître. Dans quelques localités, les églises étaient fréquentées presque publiquement par les catholiques. Lemoine, retiré à la Ville-ès-Pies, commença à célébrer la messe dans son église paroissiale ; mais les anarchistes ne paraissaient ralentir leurs persécutions et faire de belles promesses que pour mieux découvrir les opinions de chacun et mieux connaître les sentiments des véritables ennemis de la république.

L'abbé avait été dénoncé par un étranger. Un détachement d'infanterie et un piquet de cavalerie furent envoyés à Gommenech. Notre digne prêtre, qui avait confessé tout le matin, était à dire la messe au bourg. On l'informa de l'approche des républicains, il ne tint aucun compte de plusieurs avertissements successifs qui lui furent donnés, ne voulant pas interrompre le Saint Sacrifice ; il dit que si sa dernière heure était venue, c'était une raison de plus d'achever sa prière et d'offrir le Saint Sacrifice pour ceux qui assistaient à la messe et qui n'étaient peut-être pas près de recevoir les grâces de la religion.

La troupe entrait dans le bourg comme il sortait de l'église ; il était déjà sur les hauteurs voisines de Gommenech quand il fut atteint par les militaires qui s'étaient précipités à sa poursuite. On le reconduisit dans le cimetière ; il chercha à entrer dans l'église, pensant peut-être que la sainteté du lieu le protègerait : on s'y opposa. Arrivé vis-à-vis l'autel où il avait célébré la messe, il dit que s'il avait à mourir, il préférait mourir là. On le perça de coups de baïonnettes, il tomba et mourut à l'instant.

Le lieu de sa mort devint un saint pèlerinage. On semblait se consoler de ne plus recevoir ses conseils en visitant sa tombe, et des républicains mêmes s'attendrirent sur son martyre.

BOITE AUX LETTRES

—

CAS DE CONSCIENCE

Réponse a M. Henri Finistère

I

Il est certain, mon cher Confrère, que si je suis un monstre (et je suis un monstre) vous en êtes un autre : vos maîtres Nantais, autrefois si justement fiers de vous, doivent aujourd'hui se demander quel ténia leur sein a nourri !

Le 15 Septembre 1884, quand votre illustre ami, M. l'abbé Duchesne, nous mit en présence au buffet de la gare de Saint-Brieuc, lors de cette première entrevue qui ne s'est malheureusement pas assez souvent renouvelée depuis, je ne me doutais guère que nos communs adversaires (les bonnes gens qui en sont encore, comme critique historique, à Drennalus et à Conan Mériadec), me feraient avant peu l'honneur de confondre ma prose avec la vôtre et votre alerte jeunesse avec ma maturité déjà.... respectable. — Evidemment, mon cher Confrère, l'article spirituel (il aurait pu être si malin !) que vous avez publié dans le numéro de Septembre de la *Revue de Bretagne,* avait pour but autant de séparer votre individualité de la mienne, — que de répondre à M. le chanoine Cahour sur le *Cas du Dragon.*

Dois-je vous remercier d'avoir mis fin à une équivoque flatteuse pour moi ? En ce qui me concerne, je m'étais depuis longtemps et clairement expliqué sur cette équivoque : ce n'en était une, après tout, que pour les sourds de vocation et les aveugles volontaires. Mais, en fin de compte, vous y perdiez vraiment trop. —

Je vous en veux, par exemple, mon cher confrère (et je vous revaudrai cela, comptez-y), de m'avoir couvert de fleurs : on dirait que vous avez voulu faire concurrence à M. le chanoine Cahour. Je l'ai toujours soupçonné d'avoir songé, dans la circonstance à laquelle je fais allusion, à se moquer de moi.... ou peut-être de lui-même. — Je vous en veux aussi de m'avoir publiquement traité d'*Archéologue !* Y songez-vous ! Je ne dis pas, mon cher Confrère, que ce soit une injure, loin de là ! Mais supposez que je misse ou que je laissasse mettre un œillet rouge à ma boutonnière : à dix pas, on supposerait que je suis décoré ; à quatre pas, on verrait que je suis un imbécile. De même, je ne puis me laisser parer d'une qualité qui me manque absolument. Simple lettré, j'ai le seul mérite, si j'en ai un, de parler uniquement de ce que je sais et d'en parler le moins mal que je peux.

Quant à la question que vous me posez, au *Cas du Dragon* enfin, tous vos lecteurs ont depuis trop longtemps répondu pour que j'y revienne. C'est à M. l'abbé Orain lui-même qu'il convient de s'en rapporter : ce saint prêtre n'en est pas, d'ailleurs, à un trait héroïque de plus ou de moins. S'il n'a pas accompli celui-ci, il en était bien capable. Un de mes amis, parlant l'autre jour de votre discussion avec M. le chanoine Cahour, disait devant moi :

— M. Orain me paraît bien moins renseigné sur ce qui le concerne, lui, principal intéressé, que son historien, M. Cahour. Cela rappelle tout-à-fait la petite fille à laquelle on annonçait la naissance d'un petit frère, et qui s'écriait : « Oh ! que je suis contente ! Faut aller le dire à maman ! »

II

Maintenant, mon cher Confrère, à mon tour.

Vous qui avez tout lu, vous savez qu'il est écrit dans le Coran, en un endroit que vous chercherez : « Un soufflet donné rapportera dix soufflets, comme un grain de froment rapportera dix épis. » — Vous me soumettez le *Cas du Dragon :* je me permets de vous poser *quatre cas de conscience*. J'aurais pu donner pour titre à ce petit article : *Doit-on le dire?* mais, quoique le public de la *Revue de Bretagne* ne soit pas tout-à-fait celui du Vaudeville, j'ai craint d'éveiller des souvenirs trop gaulois dans la mémoire de nos abonnés,

III

Premier cas de conscience. — Allons, si vous le voulez bien, à l'étranger,.... au Mont-Athos, par exemple, dans la sainte Montagne peuplée d'Antonins et de Basiliens, d'où tout être féminin est exclu : ce qui fait, dit M. Eugène-Melchior de Vogüé, que les matous y ont un air profondément triste.

On y relève, en ce moment, au Mont-Athos, la plus grande partie des bâtiments d'un *skyte*, ou pour mieux dire d'une *laure* célèbre et vénérée (1). Quelques-uns des moines qui habitent cette laure veulent que l'édifice soit rebâti sur l'ancien plan ; d'autres veulent que ce soit sur un plan nouveau. Dans cette querelle, qui rappelle avantageusement celle des *fonds jaunes* et des *fonds blancs*, débattue sous la Restauration entre les amateurs de tulipes, on a donné aux uns le nom de *Philarchéistes*, qui se comprend facilement, — aux autres celui de *Vitruvistes*, parce qu'ils ont fait intervenir plus que de raison Vitruve dans l'affaire. — S'il vivait encore, le prince de Ligne pousserait sans doute de nouveau le cri que la multiplicité des sectes politiques lui arrachait en 1794 : « Heureux le temps où l'on ne connaissait en *istes* que les *ébénistes !* »

Or, un certain Vitruviste, que ses amis ont mis en avant et qui s'est posé, dans les derniers combats, comme le porte-drapeau du parti, a professé, au début de la querelle, des opinions extrêmement philarchéistes. En plein Chapitre, il s'était offert à prononcer en public une série de sermons qui devaient, selon lui, agiter l'opinion en faveur du projet philarchéiste et amener l'unanimité des esprits à l'adopter. — Ces moines grecs ont tant de loisir et tant de temps à perdre en discussions byzantines !

Voulez-vous me permettre de rendre ma pensée plus claire, si tant est qu'elle soit obscure ? Supposez que le fait, au lieu de se passer en Orient, se passe en France ; supposez, par exemple, que dans la *cryptomachie* qui a mis récemment en l'air deux ou trois douzaines de vos compatriotes de Nantes, quelque volte-

(1) Les *skytes* et les *laures* sont des espèces d'ermitages et de colonies monastiques qui n'ont pas d'analogues en Occident.

face se soit produite dans les conditions que je viens de vous dire. La chose est invraisemblable, je le sais; mais je prends ce terme de comparaison, précisément parce qu'il ne peut formaliser personne, à raison même de son invraisemblance.

Le cas de conscience que je vous pose, mon cher Confrère, est donc celui-ci :

— Est-il permis aux philarchéistes de copier dans les registres du chapitre les procès-verbaux où le chef actuel des Vitruvistes a fait consigner ses premières pensées, et d'établir ainsi qu'il a presque autant d'opinions que de cheveux? Ce procédé de polémique vous paraît-il correct et licite ?

IV

Deuxième cas de conscience. — Nous allons ici convenir (toujours avec votre agrément) que le fait se passe en Angleterre, dans le sein de l'église établie, du côté ritualiste. — Pour que mon *espèce* ou, si vous l'aimez mieux, mon apologue soit en parfait accord avec la vérité, il faut bien que je choisisse une église où s'est conservée une hiérarchie calquée exactement sur la hiérarchie catholique.

Un laïque de cette église s'est permis récemment d'écrire à deux membres éminents du clergé anglican, appartenant à deux diocèses voisins (deux chanoines, s'il vous plaît, et non les premiers venus), pour leur reprocher, avec une amertume qui voudrait être impertinente et qui n'est que ridicule, de s'être prononcés, sur une question d'archéologie monumentale, dans un sens qui lui déplaît. Ce laïque, entre autres billevesées, reproche aux deux clergymen, — l'un écrivain et historien hors de pair, l'autre orateur très renommé, tous les deux champions fort honorés de leur Eglise, — il leur reproche donc d'avoir, en manifestant des opinions contraires à ses opinions *actuelles*, manqué de respect à un évêque (qui n'est pas le leur), lequel passe pour avoir des idées différentes. Si cet évêque ne s'en est jamais expliqué tout haut, on sait d'ailleurs à quoi s'en tenir. Et ce laïque se posant en champion de la foi, régente ses maîtres en un style et sur un ton vraiment fort drôles.

Or, ce laïque, heureusement ou malheureusement, a beaucoup écrit ; il est membre de plusieurs sociétés dites savantes (vous savez si elles pullulent dans la docte Albion). Dans le plus en vue des Bulletins de ces Sociétés, comme qui dirait dans notre *Bulletin* annuel des *Bibliophiles bretons*, il a imprimé jadis, en 1884, un petit morceau mystico-littéraire, d'où il ressort clair comme le jour que ce docteur laïque de l'Eglise Anglicane ne sait pas le premier mot de la religion qu'il prétend si ombrageusement défendre ; où mêlant les dogmes, il expose, dans le style le plus prétentieusement banal, sur le Mystère de l'Incarnation, base et fondement du Christianisme, des idées dont rirait à se tordre le dernier élève des catéchismes élémentaires....

Notez que ce morceau est archi-public, et que la publicité comble de joie l'auteur : ne sommes-nous pas, comme disait About, dans un siècle « où, sur quatorze bêtises, on en fait treize par vanité ? » Mais si la publicité a du bon et rapporte à ceux qui en usent certains avantages, certaines satisfactions d'amour-propre, parfois même des bouts de ruban, elle expose aussi souvent à quelques déboires.

Aussi le second cas de conscience que je soumets à votre sentence est-il celui-ci : — Est-il permis à ceux que les procédés du laïque en question ont avec raison.... étonnés, d'extraire du Bulletin sus visé, avec indication d'année, de numéro, de page, de ligne, le passage qui jette un si joli jour sur la doctrine du nouveau Docteur ?

V

Troisième cas de conscience. — Si cela ne vous déplaît pas, nous irons maintenant en Chine. Là se trouve, en quelque coin perdu, une pagode en ruines. Le collège bouddhique dont elle dépend en demande la reconstruction. Mais les uns veulent qu'on conserve une partie des vieux murs ; les autres, qu'on refasse tout à neuf. Rien de bien *passionnant* là dedans, n'est-ce pas ? Mais, je vous assure que ce n'est pas en France seulement qu'on excelle à se noyer dans un crachat.

L'un des plus acharnés partisans du Tout-Neuf avait écrit il y a quelques années à l'un de ses amis, archéologue d'un grand mérite

(cette espèce existe partout) et dessinateur à ses heures : « Venez vîte ! Accourez ! Venez dessiner ces vénérables murs, avant que de barbares maçons les démolissent ! Essayons de conserver au moins ce souvenir, si nous ne pouvons espérer les sauver eux-mêmes ! » — Ces lettres existent encore, elles sont en mains sûres et honnêtes.

Beau feu ! mais de peu de durée. Aujourd'hui, ce mandarin (c'est un mandarin de lettres et des plus respectables), est tout dévoué aux destructeurs ; il suit et admire quiconque en veut aux mêmes vieux murs : c'est comme si, étant à Nantes et à force de lire Vitruve, il fût devenu de cryptophile, cryptoclaste. Mérite-t-il qu'on lui rappelle ses lettres, ses opinions et ses enthousiasmes d'antan ?

C'est le troisième cas de conscience dont je vous demande la solution.

VI

Quatrième cas de conscience. — Ceci, par exemple, se passe en France ; vous dire où, est-ce nécessaire ? « *Si vous ne les voyez, vous les sentirez bien, ma ner guelit, é santout à reot en mat* », comme dit la servante au voyageur, dans les *Colloques français-bretons* (1). Qu'il vous suffise de savoir que, dans une polémique récente, un honorable écrivain a pris avec éclat parti dans un certain sens. — Le même écrivain avait, il y a des années, dans un livre peu lu, peu vendu, bien oublié (est-ce là-dessus qu'il a compté ?) — mais encore facile à trouver, — émis des opinions exactement opposées : il les avait même poussées jusqu'à l'exagération. Faut-il le blâmer d'avoir changé d'avis ? Vous en êtes juge : quand on a maculé du papier durant quelques années, il est difficile de ne pas se contredire. Mais convient-il de pourchasser ceux qui sont restés au point où l'on a été soi-même ? Et si l'on avait, par exemple, fait imprimer il y a quelques années que la crypte de la cathédrale de Nantes, est celle *de saint Félix* et de saint Gohard (vous voyez que je prends constamment mes

(1) V. *Annales de Bretagne*, t. III, p. 248-249.

comparaisons dans le même ordre de faits, toujours à raison de leur invraisemblance), conviendrait-il pour racheter sans doute cette forte entorse donnée à l'exactitude, en ce qui concerne saint Félix au moins, de considérer à présent cette même crypte comme un monument sans intérêt ; d'anathématiser ceux qui sont d'un autre sentiment et de leur refuser le droit de l'exprimer ?

Là est la question ; et je vous demande : est-il permis de mettre aujourd'hui le nez de cet écrivain versatile, dans ses opinions d'autrefois ?

VII

Tels sont, mon cher Confrère, mes quatre cas de conscience. J'en trouverais, bien certainement, la solution dans tous les casuistes ; et, sans aller jusqu'à eux, le P. de Smedt, l'honneur de la Compagnie de Jésus, du Collège Bollandien et de la Critique historique contemporaine, — le P. de Smedt les a résolus, si je ne me trompe, avec beaucoup d'autres, dans le discours qu'il a prononcé à Rouen, au Congrès des Catholiques de Normandie, sur les *Devoirs des écrivains catholiques au XIXe siècle.*

Mais la théorie n'est rien, la pratique est tout. Je vous demande, à vous qui, mêlé aux luttes de votre temps, voyez les choses de près et par vous-même, que peut-on dire maintenant, que peut-on écrire ? et particulièrement, quoi de plus difficile que de se défendre contre les attaques les plus ineptes, sans provoquer les colères les plus bêtes, par cela seul qu'on dit *ce qui est ? — Dire ce qui est !* Rien de plus dangereux, à la fin d'un siècle où la pruderie dans les mots s'allie couramment à la perversité, à la corruption des âmes ; où la liberté de la presse, inscrite dans les lois, est à mille lieues des mœurs ! Je vous défie de servir une cause, fût-ce la plus sainte, la plus grande de toutes, sans soulever parmi les partisans mêmes de cette cause les tempêtes les plus bruyantes, si vous voulez vous borner à user seulement d'armes loyales et de vérités certaines, si vous prétendez laisser la légende où elle est et suivre à la lettre l'*Omnia probate* de saint Paul. Il a bien raison, ce moraliste contemporain qui écrivait hier : « Les gens instruits, compétents, qui veulent ensei-

gner ce qu'ils savent à ceux qui ne le savent pas, s'étonnent toujours — à bon droit — de voir que ce sont ceux qui ne savent pas qui veulent enseigner à ceux qui savent, — et qui les injurient par dessus le marché. »

Oui, mon cher Confrère, c'est à se dire : — Une chose étant vraie, est-il permis de l'écrire ? — Demandez à M. l'abbé Duchesne s'il lui en a cuit, pour avoir tracé d'un pinceau respectueux, mais véridique, le tableau de la papauté au VIe siècle ! On lui a reproché d'avoir « exécuté » les théologiens du XIXe siècle, sous couleur de juger ceux du VIe. — Demandez à M. Camille Rousset ou à M. Taine, ce qu'ils ont récolté, pour avoir démoli la légende des Volontaires de 1792, celle des « Grands Ancêtres » les Terroristes, ou simplement étalé aux regards les pieds de boue de Napoléon-le-Grand ! La liste serait interminable, de ceux auxquels il en a coûté d'avoir dit la vérité ! Qu'il s'agisse d'histoire générale ou locale, d'archéologie ou de paléographie, de statistique ou de numismatique, — fussiez-vous modéré, respectueux, savant, fourni de preuves, — si vous heurtez la moindre convention, le moindre préjugé, vous aurez à vos trousses toute une meute de Drennalistes, de Vitruvistes, de médiocrités aboyantes, et, pour n'aller pas plus loin, vous en savez, vous, mon cher Confrère, quelque chose. Ah ! félicitez-vous en : on mesure la hauteur d'une tour à son ombre et la valeur d'un homme au nombre de ses envieux.

VIII

Souvent on aurait, n'est-ce pas ? la tentation de jeter sa plume aux orties et, comme m'a dit souvent un personnage plus soucieux du repos de ses amis (repos que je troublais, paraît-il) que de mon propre repos, — d'aller *planter ses choux*. Des gens qui ne vous ont point lu, qui ne vous lisent point, qui ne vous liront jamais, vous condamnent, et, voyant votre nom au bas d'un article ou votre bouche s'ouvrir, s'écrient à tout hasard et par avance : — « Oh ! comme c'est méchant ! comme il est méchant ! » Et l'on vous prête sans se gêner toutes les absurdités que vous n'avez jamais dites, toutes les sottises que vous n'avez jamais faites.

Vous avez dû être quelques milliers de fois traité de « mauvaise langue » ; et vous savez que, dans le langage courant, une « mauvaise langue » est : soit la personne qui dit tout haut ce que les autres pensent tout bas sans avoir le courage de le dire ; soit la personne qui se permet d'avoir des opinions différentes des nôtres. Il est partout, ce papa qui répondait à son fils :

— Qu'est-ce que ce c'est qu'un journal *bien pensant ?* C'est celui qui pense comme nous.

Bah ! mon cher Confrère, quand on tient de Dieu des yeux, une langue et une plume (la vôtre est d'or), c'est pour s'en servir. Vous avez raison de ne vous rebuter de rien. Laisser les choses aller sans s'en mêler, *sinere mundum ire sicut it,* comme dit Panurge, c'est le fait d'un poltron. « Le repos et la justice ne sont que pour les morts, » disait M. Guizot, et nous sommes vivants : « *Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino !* » Demandez à ceux qui vous reprochent d'avoir trop d'esprit, et de vous en servir, s'ils consentiraient à manger de la salade sans vinaigre, sans sel, sans poivre ? Tout est une question d'épices, en littérature comme en cuisine. Continuez, et moquez-vous des sots. Vous aurez le dernier mot. Le silence ne vous mènerait qu'à nous priver du plaisir de vous lire. Il est venu, le désir du silence, à d'autres encore, mais il n'emporte pas avec lui la paix : « Pour vivre en paix avec tout le monde, il ne suffit pas de ne se point mêler dans les affaires d'autrui : il faut encore souffrir que les autres se mêlent de nos affaires. » Fréron avait raison, et sa remarque est vraie.

IX

Pour ma part, mon cher Confrère, je ne barbouille pas du papier depuis vingt ans sans avoir été souvent harcelé et découragé : c'est ce qui m'autorise peut-être à vous dédier ces réflexions, sans ignorer que vous n'êtes pas de ceux auxquels il faut prêcher le courage.

On a de si larges compensations ! dont la première est de voir qu'on a réussi à faire sentir le fouet aux bêtes les plus rétives ! Vous avez bien voulu faire allusion aux vilenies dont quelques

bonnes gens m'ont gratifié, sans aucun scrupule d'ailleurs... Je les leur laisse pour compte, allez ! et cela les gêne plus que moi.

Je n'ai pas payé trop cher, croyez-m'en, la solution de deux graves problèmes ; maintenant et grâce à ces *bonnes* gens, je sais exactement :

1° Que, malgré la substitution de la guillotine au gibet, il est plus que jamais défendu de parler de corde dans la maison d'un pendu ;

2° Que le Capitole du Vandalisme, du Vandalisme systématique et doctrinal, est situé tout près de nous, hélas ! — et je sais même qu'il n'est point gardé autrement que celui de Rome.

Cela ne vaut-il pas bien quelques ruades, et n'est-ce pas un encouragement à continuer ?

Je vous le demande ? — Et, comme toujours, je signe ceci de tout mon nom, quoique vous puissiez, sans être prophète, prévoyant les agréments que me procurera le présent petit morceau, me faire cette prédiction : « *Inundatio..... operiet te.* » (Voir Isaïe, chap. LX.)

ROBERT OHEIX.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES

—

A PROPOS DE BOTTES

SOUVENIR DE 1870

Le 19 novembre 1870, le régiment était de passage à Vierzon, se rendant à Bourges rejoindre le 18e corps. Le soir, après le dîner qui avait eu lieu à l'hôtel de l'Europe, et pendant que nous prenions le café, le colonel me fit appeler, me donna l'ordre de prendre le premier train et de me rendre immédiatement à Bourges pour m'assurer si, en raison de l'encombrement des troupes, il serait possible d'y recevoir le régiment, ou s'il ne serait pas nécessaire de le faire cantonner ou bivouaquer dans les environs. Je devais, comme d'habitude, pourvoir à la subsistance des hommes et des chevaux. Je regardai ma montre, il était sept heures et le train partait à huit heures vingt-cinq. Je n'avais donc pas de temps à perdre. Après avoir pris toutes mes dispositions pour assurer le service d'avant-garde le lendemain, service dont j'étais chargé depuis le commencement de la campagne, je pris le train à l'heure indiquée, et, à neuf heures dix-sept, j'arrivai à Bourges par un temps épouvantable.

Il pleuvait à torrents et la nuit était très noire. Ne connaissant pas du tout la ville et craignant de perdre un temps d'autant plus précieux que je devais, dans la nuit même, télégraphier au colonel le résultat de mes démarches, je priai le gendarme qui était de service à la gare, et rentrait à sa caserne, d'avoir

l'obligeance de me conduire et de me piloter dans Bourges. Le brave Pandore, un immense gendarme qui avait la tête au-dessus de moi, quoique très fatigué de sa journée, se mit très obligeamment à ma disposition. Je me rendis d'abord au bureau de la place pour y faire connaître l'objet de ma mission, y prendre les ordres nécessaires et le mot de passe du jour. Les bureaux étaient encore ouverts, et il y avait là tout un monde d'officiers et de secrétaires, mais le lieutenant-colonel qui dirigeait le service venait de rentrer chez lui. Vingt minutes après — le lieutenant-colonel demeurait à l'extrémité de Bourges — je sonnai à sa porte ; il était absent, le général venait de le faire appeler. On me fit entrer au salon.

Il y avait soirée à l'occasion du prochain mariage de la fille du lieutenant-colonel. J'avoue que grande fut d'abord ma confusion, en tombant comme une bombe dans ce milieu resplendissant de lumière et de toilettes de bal. J'étais dans un équipage contrastant singulièrement avec ce qui m'entourait : un casque de cuirassiers qui était loin d'avoir sa splendeur des beaux jours, mon sabre, des bottes jaunes affreusement boueuses, ma tunique détrempée par la pluie et collée sur le dos, une barbe de huit jours. J'étais affreux. Après le premier moment de stupéfaction causée par ma soudaine apparition, la glace fut bientôt rompue et je fus accueilli avec le plus grand intérêt et la plus affectueuse cordialité ; aussi, lorsqu'on vint me prévenir que le colonel venait de rentrer et de monter dans son cabinet, ce fut, à ma sortie du salon, une véritable explosion de regrets de me voir partir en pareil état, et toutes les mains se tendirent pour serrer chaleureusement la main du Breton, en lui souhaitant de revoir bientôt son cher pays et ses enfants.

Après avoir pris connaissance de mes instructions, le colonel me déclara qu'il ne lui était pas possible de me tracer une ligne de conduite, attendu que toutes les troupes qui se concentraient à Bourges étaient placées directement sous les ordres du général qui commandait le camp établi au polygone. Il m'invita, en conséquence, à m'adresser à ce général pour connaître l'emplacement que devait y occuper mon régiment. Mon excellent gendarme ne m'avait pas abandonné, je le retrouvai tâchant de sécher, dans la cuisine, ses immenses jambes étendues devant un bon feu.

Le général, qui n'était autre que M. du Temple, capitaine de frégate, général de l'armée auxiliaire, était au lit. Néanmoins il donna l'ordre de me faire monter, et me reçut très cordialement. Je lui passai un sous-main, une plume, de l'encre et du papier, il écrivit les ordres de service pour le régiment, et il y joignit une dépêche pour mon colonel, à qui je devais l'envoyer de suite. La poste était fort éloignée, et après m'être fait donner les indications nécessaires, je voulus renvoyer mon excellent guide, mais celui-ci ne voulut jamais y consentir.

Nous voilà donc partis pour la poste. Je fus très mal reçu par le directeur. Je le vois encore, avec sa tête de hibou, avançant sa lumière près du guichet, me regardant d'un air soupçonneux et très irrité, en me criant qu'il ne me connaissait pas, qu'il lui était d'ailleurs interdit d'expédier aucun télégramme non visé par le général commandant supérieur de la région du Centre, à Bourges. Force me fut bien de m'exécuter. Je trouvai le général, en tenue, épée au côté, travaillant dans son bureau, au milieu de ses officiers, parmi lesquels était son fils, lieutenant aux chasseurs d'Afrique, assis en face de lui. A ma vue le général se leva et vint au devant de moi jusqu'au milieu de l'appartement. Nous nous reconnûmes aussitôt : j'étais en présence de cet infortuné général Mazure qui, le 30 octobre précédent, avait dû se réfugier en toute hâte dans le quartier de cavalerie, place Bellecour, à Lyon, où était mon ancien régiment, pour échapper aux insultes et aux coups d'une ignoble populace. Nous nous entretînmes pendant quelques instants, puis il signa ma dépêche et me congédia.

Il était deux heures et demie du matin, lorsque Geffroy (c'était le nom du gendarme) et moi nous sortîmes de la poste, et trois heures sonnaient lorsque nous passâmes devant la cathédrale et la maison de Jacques Cœur qui y est adossée (1). Il y avait près de six heures que nous courions dans Bourges, sous une pluie battante, et il fallait qu'au jour je m'occupasse, sans désemparer, de visiter l'emplacement assigné à mon régiment au polygone, et de tous les détails qu'entraînent le logement et la nourriture d'une troupe en marche. Quant à mon gendarme,

(1) L'oratoire du grand argentier de Charles VII a été conservé tel qu'il était avant d'avoir encouru la disgrâce de ce prince et l'on y montre encore le missel dont il se servait.

il avait une revue à cheval à neuf heures du matin; nous ne pouvions donc songer ni l'un ni l'autre à aller nous coucher. Alors il me proposa de me donner l'hospitalité chez lui, à la caserne : sa femme, certes, ne s'était pas couchée et devait l'attendre, il lui ferait faire une petite omelette et on casserait une croûte, en buvant du petit vin du Cher, ce qui nous remettrait un peu de notre nuit. J'acceptai son invitation et nous nous dirigeâmes vers la caserne de gendarmerie.

Chemin faisant, mon compagnon me parut tout soucieux. Je lui en demandai la cause, il me répondit que ce qui l'ennuyait le plus, c'était l'impossibilité de faire sécher les effets qu'il avait sur lui pour l'heure de la revue, que cela pouvait lui faire donner une mauvaise note, ce qui serait *embêtant,* dit-il, parce qu'il demandait à être porté pour la médaille. Cette réflexion avait sa valeur et je l'appréciai d'autant plus, pour mon compte personnel, que j'étais moi-même trempé jusqu'aux os. Mais que faire ? Nous ne pouvions empêcher la pluie de tomber. Nous nous en allions donc, *Arcades ambo*, silencieusement dans la nuit, courbant l'échine, barbotant dans la boue, lorsque tout à coup, Geffroy s'arrête et se plante devant moi comme un immense point d'interrogation :

— Voilà notre affaire, mon capitaine, si nous descendions-là ?

En même temps il me montrait du doigt des soupiraux d'où s'échappaient un filet de lumière et des cris absolument déchirants, des soupirs miaulés et des geignements terribles. Je compris :

— Vous êtes un brave, répondis-je, en le suivant gaiement. Décidément vous méritez la médaille.

Bientôt nous fûmes en présence du maître de la maison et d'une armée de mitrons, en train de faire la première fournée du matin.

Le gendarme était connu. Il exposa notre situation, l'objet de notre visite, auquel le boulanger s'empressa d'accéder.

Dix minutes après, la transformation était complète. Seulement cela n'avait pas été sans difficulté pour Geffroy qui était un vrai colosse, je l'ai dit. On lui avait bien trouvé une veste, vaille que vaille, mais quant au pantalon, impossible, et force avait été de lui fabriquer un jupon avec des sacs : On n'est pas gendarme pour outrager la pudeur ! Quant à moi, très réussi

dans mon genre, j'étais pourvu d'un complet mitron; aussi nous ne pouvions nous regarder sans éclater de rire. Il me dit même — et cette connaissance de la géographie me stupéfia : — « qu'il était quasi comme un roi des *îles Mollusques.* »

Pendant ce temps, nos chemises et nos vêtements avaient été étalés devant la gueule ardente des fours, ils furent bientôt secs. Nous nous rhabillâmes rapidement, je pris congé de l'obligeant boulanger, en lui laissant la pièce pour payer une bonne goutte à ses ouvriers, et nous arrivâmes bientôt à la caserne qui n'était pas très éloignée.

Mon bon gendarme demeurait au troisième étage. Sa femme l'attendait, très inquiète, bien entendu, ne sachant ce qui pouvait être survenu à son mari, dont personne, depuis la veille au soir, n'avait pu lui donner de nouvelles. En le revoyant sain et sauf, elle fut tout à la joie de le retrouver. Geffroy lui exposa « que ce n'était pas tout » et qu'il fallait de suite nous préparer une petite omelette, « attendu, ma femme, dit-il, que le capitaine est très pressé. » Le poële n'était pas éteint, ce fut bientôt fait. Entre temps, il passa dans une petite pièce à côté pour dire bonjour au *petiot.* Le petiot — un gendarme en herbe du plus bel accabit — était un magnifique et gros garçon de trois ans, couché dans un petit lit de fer. Réveillé par le bruit que nous avions fait en entrant, il nous regardait avec de grands yeux étonnés. Lorsqu'il eut reconnu son père, il se mit à rire et à se cacher sous ses couvertures. Le père, lui, alla se blottir à la tête du lit, en disant de sa grosse voix, à laquelle il s'efforçait de donner des inflexions calines : — « *Gnou, gnou ! gnou, gnou !* » Et l'enfant répétait : — « *Gnou, gnou ! gnou, gnou !* »

Cependant une forte odeur de brûlé, qui n'avait rien de rassurant, nous avertit qu'il était temps de nous mettre à table, où nous appelait d'ailleurs la bonne gendarmesse. L'omelette était horrible ! Une omelette de gendarme, songez-y ! Epouvantablement salée et poivrée, elle avait l'avantage, en revanche, d'être calcinée, dure comme une semelle de botte. Quoiqu'il en fût, grâce à un excellent petit vin, et aux estomacs de crocodile des deux convives fortement excités par la faim, l'omelette disparut bientôt, ainsi qu'un fromage de chèvre à l'odeur « *mouchicide,* » comme disait Geffroy. On arrosa le tout d'une bonne tasse de café fortement *cognaquée,* sans oublier le gentil *Gnou,*

gnou! gnou, gnou! qui eut aussi son petit canard, et je pris congé de ces braves gens, car le jour commençait à poindre fortement. Geffroy me serra la main, comme dans un étau, en me promettant d'être, le lendemain matin, à mon départ, à l'entrée de la route de Nevers, à cinq heures.

* *
*

Je n'entrerai pas dans les multiples détails et les occupations sans nombre qui incombent au capitaine d'avant-garde d'un régiment de cavalerie, surtout dans les conditions difficiles où l'on se trouvait; cela m'entraînerait trop loin. Mon premier soin, — dès que l'avant-garde arriva — fut de me mettre à l'abri du mauvais temps, et de prendre, des mains de mon ordonnance qui avait eu soin de me l'apporter, mon manteau de caoutchouc, si malencontreusement oublié par moi, la veille, dans la précipitation de mon départ de Vierzon. Je fus très occupé toute la journée et c'est à peine si j'eus le temps de courir jusqu'à mon logement, situé au 3e étage de la maison habitée par le général Du Temple, qui en occupait tout le premier étage et le rez-de-chaussée.

Le soir, je dînai chez un riche notable de Bourges, oncle d'un de mes camarades, qui avait invité tous les officiers du régiment à passer la soirée chez lui. Le repas fut très gai, plein d'entrain, et après le dîner on passa au salon. Etant très fatigué, et qu'il me fallait le lendemain matin partir pour Nevers au point du jour, je pris bientôt congé du maître et de la maîtresse de la maison et j'allai chercher mon lit. Comme il n'était pas encore une heure tardive, une bonne vint me conduire à mon appartement, mais en me faisant suivre un dédale d'escaliers et de corridors, de telle façon que ne me souvenant plus du chemin que j'avais pris dans la journée pour m'y rendre, je ne m'y reconnaissais plus. Il y avait bon feu dans la chambre et, sur la table, on avait obligeamment placé des biscuits et une bouteille de bordeaux, attention délicate pour le moment de mon réveil et de mon départ.

Je fus bientôt au lit, et, cinq minutes après, Morphée, le doux Morphée, avait répandu sur moi ses pavots les plus puissants. Je me réveillai vers trois heures et demie, car lorsque je devais

partir de bonne heure, je ne dormais jamais que d'un œil. Craignant d'être en retard, le lieu du rendez-vous pour la colonne d'avant-garde se trouvant très éloigné, je jugeai prudent de me lever de suite. Pour ne pas faire de bruit, et ne réveiller personne, je procédai à ma toilette sans mettre mes chaussures, me réservant de les prendre au moment de sortir de ma chambre. En attendant et tout en m'habillant, j'avisai, sur la table, en me pourléchant la moustache, les jolis petits biscuits et j'en pris un. Horreur des horreurs ! *res horribilis !* Je regardai le papier qui les enveloppait : *Biscuits purgatifs du docteur Ollivier !* Décidément je jouais de malheur : évidemment on s'était trompé. J'avoue que la vue de la bouteille, tout d'abord si pleine d'attrait et de séduction pour moi, me jeta un froid. Cependant je la débouchai, j'en goûtai prudemment le contenu, un glou..... ô joie ! le vin était exquis et me procura une délicieuse compensation.

Mais voici quatre heures, il est temps de songer au départ et de me chausser. Machinalement je me baisse pour prendre mes bottes au pied du lit où j'étais sûr les avoir placées la veille en me couchant. Mes mains battent le vide, plus de bottes. Je me baisse, je regarde sous les meubles, sous mon lit, dans tous les coins, rien, *nihil !* mes bottes avaient disparu. Cette fois je trouvai la plaisanterie mauvaise. Passe encore pour les biscuits purgatifs, j'étais libre de ne pas ramoner-ci, ramoner-là mon estomac du haut en bas, mais mes bottes, comment m'en passer ? Décidément c'était trop fort. Dehors, la pluie et le vent faisaient rage, aussi la perspective de m'en aller sur mes chaussettes, dans la boue, à une demi-lieue de là, rejoindre la colonne d'avant-garde ne me souriait nullement. Après avoir invoqué tous les saints du Paradis, et notamment, bien entendu, le grand saint Crépin, le patron des chevaliers de l'empeigne et du contrefort, je résolus d'aller à la découverte pour remettre, non la main, mais les pieds dans mes précieuses chaussures, car je ne pouvais supposer que des rats, quelque féroce que fût leur appétit, eussent pu dévorer, dans une seule nuit, mes bottes qui étaient de taille, je vous assure.

J'ouvre donc ma porte et me voilà sur le palier. Sur ce palier complètement clos il y avait quatre autres portes absolument fermées : j'étais pris comme dans une souricière, et le temps pressait. Au petit bonheur j'avise une des portes, celle qui était

le plus près de moi. Je tourne le bouton, quelle chance ! c'est la délivrance : l'escalier, puis la rue... Je passe et aussitôt j'entends des cris désespérés.

— Paul, Paul, les Prussiens, les Prussiens !

J'étais dans une chambre à coucher. Devant moi, abrité par un immense baldaquin, était un lit où se trouvaient, douillettement couchés, un monsieur et la dame dont les cris — *au Prussien !* — ébranlaient toute la maison. Paul était coiffé d'un immense casque à mèche, avec deux énormes cornes. A ma vue, il se dresse tout effaré sur son séant, me somme de sortir.

— Je veux bien sortir, Monsieur, et même je ne demande que çà, mais auparavant — je me fis presque calin — si c'était un effet de votre bonté, je voudrais bien avoir mes bottes qui m'ont été prises dans ma chambre.

— Mais tais-toi donc Ernestine, — Ernestine était le nom de la dame — tais-toi donc, on ne s'entend pas ; tu vois bien que ce monsieur n'est pas un Prussien. — Monsieur, je ne sais ce que vous voulez dire, faites-moi le plaisir de vous en aller et d'aller ailleurs chercher vos chaussures.

Il n'y avait pas à discuter. Je laissai là Paul et Ernestine. Celle-ci poussait toujours des sifflements de serpent à sonnettes, en cachant sa vilaine tête sous ses couvertures, ce qu'elle n'avait pas tort de faire. Je sors, et de nouveau je me trouve en présence des quatre portes au visage de bois.

J'entr'ouvre timidement l'une d'elles, ici ce sont des aboiements féroces, je n'ai que le temps de me jeter en arrière vivement et de refermer la porte pour ne pas être dévoré par un énorme chien jaune, dont j'avais vu les yeux flamboyer dans la nuit comme des escarboucles.

A la troisième porte, ce sont des cris d'enfants, de femmes, mais ici changement de décor. Un monsieur, en tenue presque adamique, apparaît armé d'un Lefaucheux à deux coups, et me demande ce que je suis et ce que je veux.

— Monsieur, vous voyez bien qui je suis, j'ai couché dans cette chambre-là cette nuit, et maintenant je voudrais bien qu'on me rendît d'abord mes bottes, — vous voyez que je suis sur mes chaussettes — et ensuite qu'on m'indiquât au moins la porte pour sortir de cette souricière. Par où sort-on d'ici ?

Le monsieur se mit à rire et posa son fusil, puis il me dit :

— Monsieur, je ne puis vous rendre vos bottes, mais je puis vous mettre... dehors, c'est bien cela que vous désirez ?

Il m'ouvrit en même temps une des quatre fameuses portes, et me montrant une galerie découverte sur laquelle elle donnait accès, il ajouta simplement : — « L'escalier est au bout » — puis il rentra dans ses appartements.

Me voilà donc dehors, dans la galerie, mais la situation n'en est pas plus gaie. Comme toujours, depuis mon départ de Vierzon, il pleuvait beaucoup et j'avais les pieds dans l'eau.

Furieux, j'attrape mon fourreau de sabre et je me mets à faire un bacchanal infernal, tout en me rendant, d'un pied forcément *léger*, au bout de la galerie ou devait se trouver l'escalier de délivrance, du moins d'après ce que m'avait dit le monsieur au fusil.

Ici m'attendait une surprise. Le général qui logeait au premier, en entendant tout ce tapage, et ne sachant ce qu'il y avait, avait envoyé chercher la garde à un poste voisin et je me trouvai en présence de quatre fantassins et d'un caporal venus pour m'arrêter.

Après explications la garde se retira, et le caporal dit en s'éloignant : C'est joliment drôle tout de même. — Mais je n'avais pas encore mes bottes. — On alla rendre compte au général de mon embarras. M. du Temple apparut bientôt lui-même en me disant joyeusement :

— Eh bien ! capitaine, il ne fait pas bon sur le pont ce matin.

— Ma foi non, mon général, mais ce qu'il y a de plus désagréable dans cette aventure, c'est que je ne puis aller rejoindre l'avant-garde dont j'ai le commandement et qui doit être réunie, à l'heure qu'il est, à l'entrée de la route de Nevers, faute d'avoir mes bottes, et je signalai à sa commisération mes malheureux pieds trempés et « sans connaissance, » tant j'y avais froid.

Il se prit à rire, me fit descendre chez lui et dépêcha un de ses ordonnances prévenir le propriétaire.

Celui-ci, un foulard autour de la tête, enveloppé dans une robe de chambre à ramages avec des petits oiseaux, accourut aussitôt, tenant à la main mes fameuses bottes. J'eus un éblouissement ! Etait-ce une nouvelle mystification ? Mes bottes étaient jaunes citron, et celles qu'on me présentait étaient noires comme de l'ébène :

Je me récrie, je proteste, je me chamaille, à la fin tout s'éclaircit.

Sur la recommandation du propriétaire, sa domestique était venue, le soir, prendre mes bottes dans ma chambre pour les

cirer. Elle avait d'abord frappé à la porte, mais comme celle-ci était entrebaillée — j'avais oublié de la fermer, — et que je ne répondais pas, elle n'avait pas voulu me réveiller et les avait emportées, ne se doutant pas que je dûsse partir d'aussi bonne heure. Oui, la malheureuse, elle les avait cirées mes bottes jaunes ! Mais quel travail ! Il faut avoir vu ça, pour se figurer les flots de sueur et de... cirage qu'avait dû faire couler cette transformation vraiment sacrilège.

L'heure s'avançait, l'aurore dont les doigts n'étaient pas de rose, ce matin-là, se levait à l'horizon. Je n'avais pas de temps à perdre, je chaussai bien vite mes bottes, et ayant salué le général, que cette histoire paraissait beaucoup amuser, je courus rejoindre ma malheureuse avant-garde, qui depuis une demi-heure, car il était cinq heures et demie, croquait le marmot sous une pluie battante au rendez-vous que je lui avais fixé, à la sortie de Bourges, sur la route de Nevers. Aussitôt, j'enfourchai mon vieil ami Grallon et j'allais m'éloigner, lorsque, dans la demi-obscurité du jour naissant, j'aperçus la silhouette d'un colosse. C'était Geffroy.

Le brave, le bon gendarme, était là, il m'avait tenu parole. Reconnaissant, touché de ce témoignage d'amitié, je le remerciai de mon mieux, et, lui glissant de force dans la main une pièce de vingt francs, je piquai des deux au galop, en lui criant de loin :

— Ce sera pour acheter du nanan au petit *Gnou, gnou ! gnou, gnou !*

F. Le Bihan.

—

CANAOUEN NEVE[1]

Gret en henor da beder dimezel yaouanc

CHANSON NOUVELLE COMPOSÉE

Pour quatre jeunes demoiselles

1

Ma mije speret Apollon
Ou l'esprit d'un Voltaire,
Me mije composet eur son :
Mais hélas ! comment faire ?
Couscoude me a so pedet
Par quatre demoiselles
Da ober deze peb a couplet :
Mais hélas ! comment faire ?

1

Si j'avais le génie d'Apollon
Ou l'esprit d'un Voltaire,
Je composerais une chanson :
Mais hélas ! comment faire ?
Cependant je suis prié
Par quatre demoiselles
De faire pour chacune un couplet :
Mais hélas ! comment faire ?

(1) Chanson populaire, celle-ci l'est assurément, car c'est une de ces pièces tirées en feuille volante par les imprimeries de Lannion, de Guingamp et de Morlaix, et qui se débitent avantageusement dans toutes les foires et marchés de la Basse-Bretagne. Quoique fort connues, la plupart de ces pièces n'ont jamais été ni recueillies ni traduites, et l'on a souvent, quand on les cherche, peine à les rencontrer, car ces feuilles volantes se détruisent promptement. Nous comptons en reproduire et en traduire quelques-unes. — Celle-ci nous a paru curieuse, à cause du mélange de breton et de français que présente l'original. — Y. LE P.

2

E han da gommans da guentan,
Avec peu d'éloquence,
Dre unan anezo so clan ;
Mais, malgré ses souffrances,
Atao e deus eun air content,
La douce Virginie,
E daoulagat a so brillant :
C'est ma petite chérie.

2

Je vais commencer d'abord,
Avec peu d'éloquence,
Par l'une d'elles qui est malade ;
Mais malgré ses souffrances
Elle a toujours un air content,
La douce Virginie,
Ses deux yeux sont [toujours] bril-
C'est ma petite chérie. [lants :

3

Mamzel Lorenç so eur rosen,
Une rose jolie ;
Hi a deus enn daoulagat,
Ils sont dignes d'envie ;
Eur speret dous, eur galon vad,
Une tête capricieuse,
Me a vel voar e daoulagat
Qu'elle est très amoureuse.

3

Mam'zelle Laurence est une rose,
Une rose jolie,
Elle a une paire d'yeux
Qui sont dignes d'envie ;
Un esprit aimable, un bon cœur,
Une tête capricieuse.
Et dans ses deux yeux, je vois
Qu'elle est très amoureuse.

4

Elouison a deus eur brestans,
Un air très agréable ;
Comparaget e ous Ortans
So eur fleuren aimabl,
Espicial pa ve guisquet,
Coiffée en artisane,
E eur plijadur e goelet :
On la prend pour Diane,

4

Louison a de la prestance,
Un air très agréable ;
On la compare à Hortense,
C'est une fleur aimable,
Surtout quand elle est habillée,
Coiffée en artisane,
C'est plaisir de la voir :
On la prend pour Diane.

5

Hoas ameus eun al da ober
Et pour une jolie blonde ;
A deus eun daoulagat seder
Et une bouche ronde.
Me gret che eur min arc'hant

5

J'ai encore à faire un autre couplet,
Et pour une jolie blonde ;
Elle a deux yeux fort gais
Et une bouche ronde.
On croit voir une mine d'argent (1)

(1) A cause de sa blancheur.

Quand on s'approche d'elle,
Me a lavaro franchamant :
C'est la charmante Adèle.

Quand on s'approche d'elle.
Mais je le dirai franchement :
C'est la charmante Adèle.

6

Me gret var an dimezelet
Avoir rempli ma tâche.
En cas a ma venn let manquet,
Qu'aucune d'elles ne se fâche :
Prest on da guemer ma fluen
Pour corriger l'ouvrage,
Pe den adober pen a ben :
Que puis-je davantage ?

6

Je crois, pour ces demoiselles,
Avoir rempli ma tâche.
Dans le cas où j'aurais manqué,
Qu'aucune d'elles ne se fâche :
Je suis prêt à prendre la plume
Pour corriger l'ouvrage,
Ou pour le refaire d'un bout à l'au-
Que puis-je davantage ? [tre :

7

An hini neveus gret ar son
N'a point de rhétorique ;
Alies e rim ep raison,
Il brave la critique.
Mes ma mije ben studiet
Un peu dans les sciences,
Marteze mije composet
Avec bien plus d'aisance.

7

Celui qui a fait la chanson
N'a point de rhétorique ;
Souvent il rime sans raison,
Il brave la critique.
Mais s'il avait étudié
Un peu dans les sciences,
Peut-être il l'aurait composée
Avec bien plus d'aisance.

ANCIENS POÈTES BRETONS

—

SAINT GOEZNOU

Il n'en est pas de ce personnage comme de tant d'autres inconnus : dans l'Armorique, comme dans l'île de Bretagne, où son nom ne se trouve-t-il pas ? On l'écrit et on le prononce aujourd'hui *Gouénou,* en Léon ; *Gouéno,* en Tréguier ; *Gouinou,* au pays de Dol. Albert Le Grand et Lobineau s'accordaient pour l'écrire *Goeznou ;* au moyen-âge, les Propres de Léon et de Dol le latinisent en *Goeznoveus ;* le chroniqueur de saint Brieuc en *Goeznovus,* au XIVe siècle ; Ingomar, au XIe siècle, en *Goednovus ;* les anciennes Litanies, dites de Saint-Vouguay, en *Guidnoue ;* les Gallois, dans un de leurs plus anciens manuscrits, dit le *Livre noir,* qui remonte au moins à l'année 1104, écrivaient *Guitneu,* qu'ils orthographient à présent *Gwyddno.* Si le nom répond au moyen gallois *gwydn,* au breton moyen *guezn,* au breton moderne *guen,* que Roussel écrivait *gueen,* enfin, au vieux breton *wetenow,* il signifierait « fort et souple », et proviendrait d'un thème gaulois *victo* (1).

Quoiqu'il en soit, force et souplesse étaient nécessaires aux insulaires bretons qui cherchaient en Armorique, au VIe siècle, une nouvelle patrie sous la domination du tyran Conomor. Malgré ses détestables qualités, dit le Chroniqueur de Saint-Brieuc, le comte voulut bien faire don à Goeznou d'une certaine quantité de terres, où l'homme de Dieu s'établit avec sa famille, sur une hauteur dominant la ville d'Occismor. C'était à quatre mille pas de cette cité, selon Guillaume, le prêtre, qui écrivit la vie du saint en l'année 1019 et la dédia à Eudon, évêque de Léon ; le lieu portait déjà ou porta plus tard le nom de *land,* c'est-à-dire de

(1) Émile Ernault, *Dictionnaire étymologique du breton moyen, 1887,* p. 305. d'après M. d'Arbois de Jubainville, *Etudes grammaticales* (1881), p. 41.

« terre sacrée » (1) ; il y bâtit un oratoire qui, du temps de Guillaume, s'appelait *Peniti Goeznou* (2) ou probablement *Peniti Wetenow*, d'après la manière d'écrire qui a été constatée plus haut.

Ce lieu, où l'homme de Dieu faisait pénitence, était situé dans un enclos carré, de quatre stades sur chaque face, où les malheureux trouvaient un asile, mais dont l'entrée était interdite aux femmes. Goeznou éprouvait pour elles un sentiment qu'elles lui rendaient, s'il faut en croire la légende des fromages changés en galets et celle du menhir qui bornait son enclos, pierre mystérieuse qu'elles ne pouvaient toucher, dit-on, sans être frappées de mort.

Toute la terre d'Armorique, on le sait, était couverte d'asiles pareils, jouissant des mêmes privilèges ; et les Bretons insulaires qui y avaient émigré, n'y formaient qu'une famille, usant des mêmes institutions et parlant la même langue, dans laquelle, par conséquent, ils chantaient les mêmes souvenirs.

Qu'ils se traitassent toujours en frères sur toute la surface du pays, selon le témoignage bienveillant du prêtre Guillaume, ce n'est guères dans la nature humaine ; et ce qui arriva à Goeznou, prouverait le contraire. On raconte, en effet, que placé sur le siège qu'avait occupé saint Pol, et visitant la ville actuelle de Quimperlé, il y fut tué par un architecte, jaloux de lui avoir entendu parler avec éloge de son église de Léon, bâtie par son frère. L'architecte Quimperlois lui aurait laissé tomber sur la tête, son marteau, du haut d'une échelle. Transportées en Léon, les reliques de Goueznou y furent vénérées comme celles d'un martyr de la jalousie, et son culte s'y établit. L'ancien bréviaire du diocèse met sa fête le 25 octobre, jour présumé de sa mort, et le range parmi les évêques et confesseurs bretons, ce que font aussi les diocèses de Tréguier et de Dol, où il y a plusieurs paroisses sous son invocation. Son office, dans les différents Propres du pays, devait avoir eu pour base cette vie du XIe siècle, en neuf leçons « escrite en beau style latin, ensemble avec le reste de l'office de sa feste en vers latins aussi, ou pour mieux dire, rhythmes du temps », comme s'exprime Albert Le Grand.

(1) D'Arbois de Jubainville.

(2) Edificavit oratorium in loco qui *Landa* dicebatur, IIIIer millibus passuum a civitate Ocismorum distante : quod oratorium hodie dicitur Peniticium Goeznovei *(Bul. de la Société arch. du Finistère,* IX, p. 232, éd. de M. de la Borderie.)

L'auteur ne manque pas de faire accompagner de circonstances merveilleusement touchantes la levée des ossements du saint. Il donne pour témoin à cette exhumation le frère de Goeznou lui-même, le bienheureux Maïan (saint Majan), cause involontaire de la mort de l'évêque, qui demanda — avec larmes — quelques portions des reliques pour les emporter en Léon. Sur ses instances, on lui en donna ; et « comme il estoit en prière, une nuit, saint Goeznou lui avoit apparu, environné de lumières, mistre en teste et crosse en main, le remerciant du soin qu'il avoit pris de transporter ses reliques dans son diocèse. »

« Je ne veux pas oublier, ajoute le naïf traducteur, qu'en mémoire de ce grand anniversaire, on fait, tous les ans, une solennelle procession en ladite paroisse de Land-Goeznou, le jour de l'Ascension, en laquelle deux grands seigneurs, teste nüe, revestus de surplis, portent, sur un riche brancart, les reliques de ce saint prélat, à l'entour de son enclos... Ces seigneurs, autrefois nos anciens ducs et princes de Bretagne, se trouvoient bien honorés de rendre cet officieux et dévôt service à ce grand saint à la gloire de Celui qui l'a conduit à la béatitude dont il jouit ès cieux. »

En marge, parmi les susdits ducs et princes de Bretagne qui tinrent à honneur de porter les reliques de saint Goeznou, Albert Le Grand cite Charles de Blois, pour l'année 1342, Jean V en 1417, le duc Pierre en 1455, accompagné de son oncle, l'illustre connétable de France, Arthur de Richemont.

Le même cérémonial, selon le propre de Dol, s'observait dans une paroisse de ce diocèse, placée sous l'invocation de saint Goeznou. Mais la piété nationale ne se bornait pas à ces grands exemples ; l'homme que le prêtre Guillaume faisait naître d'une très noble race bretonne *(ex nobiliori genere Britonum exortus)* devait avoir laissé des descendants ; l'auteur célèbre de la prose *Languentibus in purgatorio,* Jan de *Lan-Goeznou,* abbé de Landévennec, en 1350, se vantait d'être de sa famille ; ses parents actuels s'appellent même *Saint-Goeznou* (1).

La famille de Lez-Guen qui descendrait de Guen, mère de saint Gwénolé, a la même prétention. Je remarque, parmi ses terres, la seigneurie de la *Ville-Goeznou* (2).

(1) Pol de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne,* p. 259.
(2) Idem, *ibid,* p. 235.

Une légende que je ne trouve ni dans la vie de saint Goeznou, par Guillaume, ni dans aucun Propre breton, c'est celle dont la voix populaire, dans les marais de Dol, nous a transmis le souvenir. Les gens de Saint-Gouinou montrent, au sud de la commune, un petit lac de quatre kilomètres de large, où ils disent qu'une grande ville a été autrefois submergée, à cause des péchés de ses habitants, du temps de leur saint patron ; ils l'appellent *la crevée Saint-Gouinou*. Elle est indiquée sur une carte que le Président de Robien a reproduite dans sa *Description historique et topographique de la Bretagne :*

« C'est encore une vieille tradition, dit le grand antiquaire, que l'ancienne ville de *Néodunum (?)* a été submergée dans cette mare... Le peuple débite qu'au milieu est un gouffre d'une profondeur extrême, et qu'on trouve, sur ses bords, des restes de murs et les ruines d'une ancienne ville » (1).

La cité gallo-romaine qui dormirait au fond de la *crevée Saint-Gouinou* porte, dans les chansons de geste, le nom de *Gardaine,* qui rappelle ceux de Ri-Gourdaine et de haute et basse Garde ou Gardelle, villages situés au bord du lac. Il lui est donné par un trouvère carlovingien, très au courant des traditions et de la topographie locales. Mais ce n'est pas à saint Goeznou qu'il attribue la ruine de la ville, ni à saint Colomban ou Coulman, dont la crevée porte aussi quelquefois le nom, ni à aucun des seigneurs de Coëtquen, propriétaires riverains, d'après lesquels on l'a nommée en dernier lieu : c'est à l'empereur Charlemagne.

Venu en Armorique pour en chasser les Sarrazins, il est arrêté par Gardaine, qui est une de leurs principales forteresses ; comme elle lui résiste, il appelle sur elle la malédiction de Dieu :

Vous prige, sere, (le) roy de majesté,
Que confondez toute celle cité
Que n'en puisse ystre Sarrazins deffayé,
Ne jamès homme n'y demeurge en son aé.

Dieu l'entend : une tempête épouvantable éclate sur la cité payenne :

(1) Ms de la bibl. de Rennes, N° 179, t. II, p. 33, cité par M. Oheix, dans son intéressant ouvrage : *Bretagne et Bretons.*

Ly air espart, moult forment a tonné...
De maintenant trébucha la cité,
Les fortelesses, le mur et le foussé ;
La mer salée essaut par le regné (la région).
Et est issue de son mestre chané (canal),
Par la requeste et par la vertu Dé
Que Charles fist au roy de majesté.

L'orage dure quatre jours ; la mer monte toujours :

L'esve leur bat es flans et es costez.

L'eau envahit six lieues de large sur deux de long.

L'archevêque de Dol, lui-même, qui prend la fuite, tout effrayé, avec l'empereur, est au moment d'être noyé :

Doulcement a damme Dieu réclamé :
« Glorieux, ce redist, pour l'amour Dé,
Sere, délivre cette crestienté.
Et moy mesmez, se il vous vient à gré,
Que (ge) ne soye noyé ne tourmenté. »

Sa prière est exaucée :

La mer s'en va errière en son chasné ;
Le soulail raye et gecte grand clarté (1)

Telle est la forme qu'avait prise, au XIIe siècle, la tradition relative à une irruption de la mer, on ne sait à quelle époque, dans la paroisse de Saint-Gouinou.

La forme actuelle de la légende à été recueillie sur les lieux par M. Paul de la Bigne-Villeneuve.

Pendant la nuit, dit ce charmant et solide archéologue, à certaines époques de l'année, un mugissement lugubre semble sortir

(1) *La Conqueste de la Bretaigne,* chanson de geste du XIIe siècle, publiée par M. Joüon des Longrais, p. 202, 203 et 204.

du creux de la *Mare* : c'est le cri du butor, répété par l'écho de ces vastes prairies ; il se prolonge, avec un éclat sinistre, à des distances énormes. Les paysans... disent qu'un prêtre, englouti au moment où il célébrait la messe, répète le *Dominus vobiscum* auquel on n'a pas répondu : il est condamné à le crier éternellement ; on appelle ce bruit le *Beugle* (1).

Le *Beugle* de Saint-Gouinou, remarque à son tour M. Joüon, fait penser aux cloches de la ville d'Is. Le peuple, en effet, prétend les entendre sonner sous les eaux, et raconte la même histoire de prêtre qui n'a pu achever sa messe. Quant au fond de la légende, on le trouve partout, depuis Sodome, sans remonter jusqu'au déluge, et il offre partout la même moralité.

Cette moralité doit nous arrêter quelque temps, car saint Goeznou passe pour l'avoir chantée : les Gallois font de lui un barde : il appartient donc à notre sujet.

Le *Plou* de l'Albenoc ou de l'homme d'Alban (la Basse-Ecosse des anciens Bretons), aujourd'hui nommé Plabennec, où son père Tudogil prit terre au lieu appelé plus tard, de son nom, *Teudeuclé*, était, en effet, considéré anciennement comme la région d'Armorique la plus renommée par ses poètes. Il faisait partie de ce pays d'Ack, où nous avons déjà entendu les sons de la harpe de Toséoc.

On lit dans le poétique récit d'une visite faite à ses nouveaux États d'Armorique par le fabuleux Conan Mériadec :

« S'arresta à voir le peuple de la région, qu'on appeloit Albains (mais le pays estoit nommé Létavie). Si s'émerveilla ! les eaües courants, les prez verdoyants, les champs fructifères, les vergers courbez de pommes, les estangs par les vallées pleins de poissons, les claires fontaines, les bois et les forêts, et en brief tout ce qui se peut dire beau, que possédoit celuy peuple des Albains, lequel séoit entre la ville (kear) *Teudeuclé* et le fleuve Doenna, au giron des terres délectables et avoint leur ville garnie par les mains des *artifices*, peuplée d'habitans, resplendissante d'hommes, lesquels, ès jours du dit auteur (des Faits d'Arthur), si comme il le dit, florissoient par si grande prudence et clarté qu'on les pouvoit équipoller aux anciens philosophes et *poètes* (2). »

Ce pays avait gardé sa réputation jusqu'au XVIe siècle : « Il

(1) *La Bretagne contemporaine.*
(2) Traduction de Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 40.

dispute aux aultres la primauté pour les orgues et la musique, » remarque un carme de Saint-Pol-de-Léon, qui va jusqu'à dire : « C'est une vraie Parthénope, » comme s'il eût songé à la fois à la terre qui garde le tombeau de Virgile et à celle où fut celui de saint Goeznou ; comme s'il eût voulu assimiler deux poètes. Mais, je dois l'avouer, nulle part, chez nous, je n'ai vu ranger parmi eux le personnage dont nous parlons.

Dans le pays de Galles, je l'ai dit, il en est tout autrement ; les Bretons d'Angleterre le mettent même au nombre des princes du nord de leur île. Leurs documents les plus sûrs, d'accord avec le récit de notre Guillaume, citent sa famille comme un des treize clans principaux du pays d'Alban (1).

Elle possédait le territoire appelé, de son nom, *Tir Gwydno* (2), lequel devait trouver en Armorique un équivalent sacré dans Land Goeznou, quand l'homme de Dieu y bâtit sa première église. Il aurait même eu, avant d'émigrer, le don des miracles ; l'antiquaire Edward Lhuyd a lu, sur une vieille feuille de parchemin jauni, qu'il avait une corbeille où les pains se multipliaient à son gré ; si on y mettait un morceau pour un pauvre, on en trouvait pour cent, quand on l'ouvrait (3) ; c'est plus charitable et d'ailleurs plus touchant que l'histoire des fromages changés en pierres.

Une aventure d'un autre genre, et pareille à celle de la *crevée Saint-Gouinou*, des marais de Dol, était arrivée, disait-on, sur le territoire de Goeznou, tandis qu'il était dans l'île. La voici telle que la tradition galloise la racontait au XIVe siècle.

Une digue énorme défendait contre l'invasion de la mer, non une seule ville, comme en Armorique, mais seize villes de l'île de Bretagne. La garde en était confiée à un roi puissant ; mais ce roi était ivre toute la semaine, c'est pourquoi on l'avait surnommé l'*Ivrogne*, en gallois, *feddw ;* dans notre dialecte, *mezo,* c'est-à-dire « ivre » (4).

Or, pendant une de ses nuits d'ivresse, la digue fut emportée et les seize villes submergées.

(1) Skene, *The IV books of Wales,* t. II, p. 454 et 456.
(2) Skene, II, p. 160.
(3) Jones, *Bardic Museum*, p. 47.
(4) Voir le P. Grégoire au mot *ivre*.

Une d'elles, située dans un fond, et sans doute la première atteinte, était la capitale de Goeznou ; heureusement il put s'échapper, et il alla chercher un asile dans des lieux jusque là sauvages et inhabités (1).

Mais il ne quitta pas sa patrie sans en déplorer la ruine, et on lui attribue une élégie dont les religieux de Caermarthen nous ont laissé une copie remontant à l'an 1104.

Dans cette pièce curieuse et saisissante, il commence par interpeller le roi ivrogne, principal auteur du désastre, à qui il donne pour complice je ne sais quelle fille exécrable qu'il maudit ; puis il rappelle les cris lamentables poussés du fond de l'abîme par les noyés, sans oublier les arrêts de la justice divine :

I

Seithenhin ! saw-de allan, ac edrych !
Uirde varanres,
Mor maes Guitneu rytoes !

« Seithenhin ! lève-toi de là, et regarde ?
Le champ de manœuvre des guerriers,
La plaine de Goeznou, la mer les a recouverts !

II

Boed emendiceid y moruin
Ae helligaut, guydi cuin,
Finaun W enestir, mor terruin !

Maudite soit la jeune fille
Qui a lâché, après l'amour (?)
La fontaine de Wincester (?) mer furieuse !

(1) Archaiology of Wales, II. Triade XLI.

III

Boed emendiceit y vachtcith
Ae golligaut, guydi gueith,
Finaun Wenestir, mor diffeith !

Maudite soit la fille (?)
Qui a lâché, après son fait,
La fontaine de Wincester, mer dévastatrice !

IV

Diaspat vererid yar vann cair ;
Hid ar Duu y dodir :
« Gnaud guydi traha trangc hir. »

Un cri monte des abymes,
Du haut de la ville, jusqu'à Dieu :
« Toujours après les excès, un désastre prolongé ! »

V

Diaspad mererid yar vann kaer :
Hetiu hid ar Duu y dadoluch :
« Gnaud guydi traha attreguch ! »

Un cri monte des abymes, du haut de la ville :
Aujourd'hui jusqu'à Dieu [s'élève] la prière,
« Toujours après les excès, le remords ! »

VI

Diaspad mererid am gorhuit
Heno, ac nimhaut gorlluit :
« Gnaud guydi traha tramguit ! »

Le cri des abymes me déchire
Cette nuit, et ne me laisse pas de repos :
« Toujours après les excès, des malheurs ! »

VII

Diaspad mererid yar gwineu ;
Kadir keadaul Duu ae goreu :
« Gnaud guydi gormot esseu ! »

Le cri des abymes (s'élève) sur les vents :
C'est le Dieu fort et bon qui a fait tout ceci :
« Toujours après l'orgie, la faim ! »

VIII

Diaspad mererid am kymhell
Heno, y urth uy istauell :
« Gnaud guydi traha tranyc pell ! (1) »

Le cri des abymes me pousse,
Cette nuit, hors de ma chambre :
« Toujours après les excès, de longs tourments ! »

Les trois vers qui suivent, interpolation manifeste, et d'ailleurs d'un style moins ancien que le reste, indiquent le lieu où périt l'ivrogne, auteur du désastre.

Les Gallois mettent ce désastre dans leur baie de Cardigan, où aurait existé un district qu'ils appellent *Cantref y Gwaleod,* c'est-à-dire « le Canton d'en Bas, » prétention absolument contredite par tous les géographes anciens et modernes. Ils ont mieux gardé le souvenir de la catastrophe arrivée à Goeznou. Il y a un distique qui court leur pays au sujet de la plainte qu'il poussa « quand le flot roula sur sa terre : »

Pan droes y don dros ei dir (2).

Ce distique est peut-être un débris de quelque poésie populaire primitive. Si la nôtre ne peut remonter au VIe siècle, comme langue, elle offre du moins la forme rhythmique de certaines

(1) Edition de Skene, II, 59.
(2) Ch. Guest, *Mabinogion,* Notes, part. VII, p. 397.

compositions dont l'antiquité est reconnue; le début, notamment, est celui de l'élégie de Lomarc sur l'incendie du palais de Pengwern :

« Levez-vous, jeunes filles, et regardez ! Le pays de Kyndelan, le palais de Pengwern n'est-il pas en flammes? Malheur aux jeunes qui convoitent les unions (coupables) (1). »

Les flammes remplacent ici les eaux débordées.

La même leçon a été donnée par Aneurin, dans le *Gododin*, où il reproche à ses compatriotes d'avoir causé, par leur intempérance, la mort de trois cent soixante chefs bretons au collier d'or, écrasés sous les ruines des murailles fameuses dont ils étaient les gardiens.

Gildas attribue aussi la ruine (*Excidium* ou *Vormesta*) de la Bretagne (H. Gaidoz, *Revue celtique*, V. 459), aux péchés des Bretons, et il leur applique les malédictions d'Isaïe, un vrai prophète, celui-là, dit-il à leurs rois, et non un siffleur de flatteries, comme vos bardes domestiques :

« Malheur à vous qui vous levez le matin pour boire et pour vous enivrer ; la harpe et la lyre, et le tambour et la flûte et le vin font la joie de vos festins ; et vous ne considérez pas l'œuvre de Dieu ; c'est pourquoi mon peuple a été fait esclave ; c'est pourquoi les nobles sont morts de faim et la multitude de soif (2). »

Cent ans environ auparavant (446), les Bretons avaient jeté vers Aétius le cri mémorable où ils se représentent dans la même détresse que les malheureux inondés chantés par Goeznou :

« La mer nous pousse vers les Barbares, les Barbares nous repoussent vers la mer : des deux côtés, la mort : égorgés ou submergés (3). »

Goeznou n'aurait pas mieux dit.

Plus anciennement encore, s'il faut en croire des documents irlandais très appréciés de nos jours (4), les poètes d'Irlande n'avaient pas de thème plus agréable à leurs auditeurs que le récit des inondations de la mer, des débordements des fleuves,

(1) Edition de Skene, II, p. 279.

(2) Epistola, § 43.

(3) Repellunt nos Barbari ad mare, repellit nos mare ad Barbaros ; duo genera funerum : aut jugulamur aut mergimur (Gemitus Britannorum, Historia Gildæ, § 20).

(4) O'Curry, *Lectures*, p. 294.

des irruptions de lacs, des ruptures de digues, et par suite, des submersions de villes, lesquelles font penser aux cités lacustres des archéologues ; cataclysmes attribués généralement à des causes surnaturelles, toujours funestes, *exitiabiles,* selon l'expression de Gildas.

Ils avaient même un terme poétique pour caractériser ces récits ; ils les nommaient *Tomhadma* ou *Tobhadma*, dont on assimile le radical au latin *Tab (es)*. Ainsi le *tomhadma* du lac de Neagh roule sur l'irruption qui forma le lac de ce nom, vers le second siècle de l'ère chrétienne, lorsque le roi Eochaïd, fils de Maireda, y périt avec tout son peuple ; ainsi le *tomhadma* du lac Eirné, autre poème non moins fameux (1).

Girald le Gallois, évêque passionné pour la poésie et la musique celtique, naviguant sur le lac de Neagh, entendit chanter aux marins de son bord, la submersion de la ville royale, dont ils prétendaient voir les murailles sous les eaux (2).

Il a peut-être entendu chanter d'autres submersions de villes, sur des lacs d'Ecosse, au fond desquels, dit-on, dorment certaines cités. Il est regrettable qu'il ne nous ait pas conservé quelque variante des plaintes de Goeznou, telles qu'on les chantait dans son évêché, et dont les religieux du prieuré de Caermarthen nous ont laissé une copie. Nous aurions moins de difficulté à comprendre plusieurs mots obscurs de la pièce, soit que le copiste ne les ait pas tous bien compris, soit qu'il les ait mal écrits. Au reste, les traducteurs gallois ne les entendent pas davantage, et ils sont loin de s'accorder sur le sens ; je les ai marqués d'un point d'interrogation dans ma traduction ; il y en a surtout quatre qui sont importants (3).

(1) Voir le ms de Lecan, fol. 252, et le ms de Ballynote, fol. 209.

(2) Topographia Hyberniæ, dist. II, c. 9.

(3) 1° *Moruin,* écrit *moroin,* dans le vocab. cornique du XIIe siècle, y est rendu par *puella,* en gallois *morwyn* (Zeuss, p. 1105) ;

2° *Vachteith*, précédé de l'article *Y*, écrit *mahtheid,* à la même époque et rendu par *virgo*, dans le même vocabulaire, répond au breton *matez* « servante » ; en vieil irlandais *machdacht* (Emile Ernault, *Dict. étymologique du breton moyen*, p. 333). Th. Price et Lady Ch. Guest le traduisent par *watcher* « surveillante, gardienne » et M. S. Evans, par *maiden* « jeune fille » ;

3° *Cuin,* écrit par un *c,* selon l'habitude du scribe de Caermarthen, de l'an 1104 (Cf. Skene, I, p. 41) parait être pour *guin* (auj. *gwyn*) « volupté, passion, amour » ; en anglais *bliss ;* lady Ch. Guest l'a assez bien traduit par *drunken*

Du moins ne peut-il y avoir de doute sur le sens général de la pièce et je ne m'étonnerais pas qu'elle ait passé, dans l'abbaye de Caermarthen, pour une leçon de tempérance, donnée par un saint. Les voix gémissantes du fond des eaux, dont il est l'écho, répondent bien au *De profundis* du Psalmiste.

H. DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut.

revelry : la traduction *wailing* de M. S. Evans ne peut se soutenir et n'a pas de sens ;

4° *Finaun Wenestir*, que M. S. Evans rend par la « fontaine de Vénus » sur l'autorité du barde Iolo, qui n'en mérite guères, et que Price et Guest ont traduit, l'un par « inundating fountain, » l'autre par « destroying fountain » ayant lu *dinystir* « destruction », était une source célèbre dans les anciennes fables bretonnes. Merlin, dans les prophéties qu'on lui a prêtées, au XII° siècle, la met au nombre des trois fameuses fontaines qui doivent inonder la ville de Winchester (Hampshire) : *tres fontes in urbe Guintoniæ erumpent* (Galfred *Monumet.* l. VII, c. IV). Il attribue également leurs ravages à une certaine jeune fille, *Puella,* (selon le traducteur gallois du XIII° siècle, *Murvyn*, Archaiology of Wales II, p. 264), qu'il dit habile en toute espèce d'artifices, *omnes artes.* Des voix formidables qu'il provoque annoncent à Winchester sa submersion : *Dic* GUINTONIÆ : *absorbebit te tellus.*

PORTRAITS BRETONS

—

UN MAIRE DE RENNES AU XVIIe SIÈCLE

JEAN DU CLOS BOSSART

(1603-1687)

Certaines paroisses rurales des environs de Rennes sont généralement aussi peu fertiles en sites pittoresques qu'en événements historiques. — Les hommes marquants y sont aussi rares que les monuments curieux, et il faut glaner de bien près pour y rencontrer quelque souvenir digne d'être conservé. La paroisse de Saint-Gilles est un peu dans ce cas ; cependant, en étudiant l'histoire de ses vieilles seigneuries, j'y ai aperçu les traces d'un maire de Rennes, au XVIIe siècle (1), qui fut un homme considérable dans son temps.

Toute gloire passe vite, à plus forte raison les gloires municipales, quoique l'espace restreint où elles se concentrent semble devoir en empêcher la trop prompte évaporation. Il est donc juste de replacer pendant quelques instants au moins, sous les yeux de ses concitoyens, une de ces honnêtes figures d'administrateurs du temps passé, qui nés dans le pays, y ayant toujours habité, s'entouraient, pour gouverner, des plus considérés parmi leurs compatriotes, et, appuyés sur ce faisceau de « *respectabi-*

(1) J'ai retrouvé aussi aux registres de Saint-Gilles et signalé à M. l'abbé G. de Corson, l'acte de naissance de Madame du Houx, surnommée l'épouse de la Creix, née en 1616, morte en odeur de sainteté, en 1677, et dont la vie a été publiée en 1713, sans que l'auteur ait pu désigner le lieu de sa naissance. Les registres portent aussi une signature autographe de cette sainte femme, comme marraine, en 1667. Ce sont les seuls souvenirs historiques des archives de Saint-Gilles.

lities, » comme disent les Anglais, arrivaient à force de bons services, à la célébrité locale si flatteuse, si douce et si enviée, autrefois comme aujourd'hui.

Notre maire, Jean Bossart, fut même un homme politique, plusieurs fois député aux Etats et à la Cour par la confiance de ses contemporains. Ne mérite-t-il pas d'être sauvé de l'oubli complet où il dort depuis deux cents ans?

Cette étude biographique peut avoir aussi quelque intérêt pour l'histoire de Rennes, en précisant les dates, assez incertaines jusqu'ici, des travaux considérables d'embellissement, faits par le corps de ville et son chef, le syndic (1) dont nous allons parler.

Il est bien fâcheux pour nos citoyens marquants que nous n'ayons pas en France la science et l'amour des inscriptions, comme certains peuples les ont conservés jusqu'ici. — Si à Rome, par exemple, un Torlonia ou un Borghèse fait établir à ses frais une modeste borne-fontaine, il fera graver au-dessus une longue et élégante inscription latine, annonçant à la postérité que c'est lui qui a donné aux habitants de ce quartier « la joie de cette fontaine, » *hilaritatem fontis.* — Depuis plusieurs siècles, il ne se perce pas une porte de communication nouvelle dans les corridors du Vatican, sans qu'on n'aperçoive au fronton, les armes du pape qui a commandé cette réparation, et la date des Ides ou des Calendes où elle fut exécutée.

L'inscription commémorative est un moyen terme bien agréable entre l'oubli complet et la statue, à laquelle il est parfois très difficile d'aspirer, malgré le fréquent usage que nous en faisons depuis quelque temps !

Aujourd'hui, à défaut de monuments officiels et publics, nous trouvons nos sources d'informations dans un de ces volumineux recueils que beaucoup de familles s'empressèrent de copier et de recopier après la réformation de la noblesse de 1668 ; et qui malgré les ravages de la révolution se rencontrent encore souvent dans les vieilles bibliothèques bretonnes. Tout le monde voulait avoir une collection de ces jugements qui fixaient la situation nobiliaire de chacun. Les uns les résumèrent en forme de tableaux généalogiques, les autres firent des extraits de chaque arrêt en

(1) Syndic ou procureur-syndic, titre que portait à cette époque le chef de la Municipalité rennaise.

conservant la partie principale, c'est-à-dire la descendance articulée des familles, et en résumant les principaux titres à l'appui de la filiation (1).

I

Jean Bossart, sieur du Clos, ou selon la mode d'autrefois, Jean du Clos Bossart, était d'une noblesse récente. Son père, Jacques Bossart, avait été anobli en 1641. Il n'avait donc pas beaucoup d'ancêtres pour décorer sa généalogie ; aussi, en homme avisé et pensant bien que, selon le sort commun, on oublierait un jour ses services, il a pris soin de se peindre en pied lui-même, et de relater dans ses preuves, toutes les distinctions dont il avait été honoré et tous les travaux qu'il avait accomplis à Rennes. C'est ce qui fait de cet arrêt un petit chapitre d'histoire locale assez curieux.

Il était né sur la paroisse de Saint-Etienne, dans la bonne ville de Rennes qu'il devait administrer un jour, et y fut baptisé le 8 septembre 1603 (2).

Mais sa famille, dit-il, était originaire de la maison noble de la Fresnaie, en Saint-Gilles. C'est pourquoi son père prit un un frêne pour pièce principale de ses armoiries (3).

Les registres de Saint-Gilles ne remontent qu'à l'année 1600 et ne nous parlent point de ces Bossart antérieurs à l'anoblissement. On n'y trouve pas une seule fois leur nom, même comme parrains. Cela s'explique : malgré l'origine rurale qu'ils réclamaient, la trouvant plus seigneuriale, les Bossart faisaient partie de la bonne et respectable bourgeoisie de Rennes, trop occupés des affaires de leur cité pour venir séjourner à Saint-Gilles et s'y intéresser beaucoup. De plus, notre futur maire devint bien vite propriétaire de la Rossignolière, en Pacé, terre achetée aux Montbourcher et beaucoup plus décorative, un peu plus près de Rennes, et c'est là qu'il venait passer les courts moments qu'il dérobait aux affaires publiques.

(1) Le manuscrit où nous avons trouvé les éléments de cette notice, provient de la bibliothèque du château du Chesne-Ferron, à M. Bertrand de Ferron.

(2) Renseignements de M. F. Saulnier.

(3) Nous renvoyons cette note, en raison de son étendue, tout à la fin du présent article.

Au reste, il avait de bonnes alliances. Sa mère, dont il nous donne le nom, était Jacquette Aulnette, d'une très honorable famille anoblie dès 1441 par le duc Jean V, et la sœur de son père, Françoise Bossart, avait épousé Pierre Le Vayer, seigneur de Quédillac, dont le frère possédait la terre de Clays, près Saint-Gilles, où ses ancêtres résidaient de toute antiquité.

Ayant donné à ses sœurs le manoir de la Fresnaye, Jean Bossart s'était réservé la petite terre du Clos, dont il garda le nom désormais. Ce Clos Bossart n'est plus qu'une ferme : Il n'y existe aucune trace de manoir, et je me doute bien que le syndic de Rennes n'y habita jamais. On y remarque seulement un vivier et une très belle prairie, au milieu de laquelle se dresse encore, comme trace des bienfaisantes prévoyances du temps passé, le chêne majestueux qui existait dans chaque prairie pour fournir de l'ombre au repas des faucheurs, et que pour cette raison on appelle encore dans le pays « des chênes de collation ». — On abat les anciens, mais on ne pense pas à en planter de nouveaux.

La rareté des manoirs dans ce côté des environs de Rennes gras et fertiles, s'explique par l'absence de matériaux. A quelques lieues plus loin, là où la pierre commence à se montrer, on retrouve encore la petite tourelle ou le toit pointu du pavillon, ou de la salle haute dont parle du Fail et qui composait avec la salle basse tout le manoir des petits gentilshommes ruraux. C'est bien inférieur aux charmantes constructions de granit de la Basse-Bretagne, mais bien supérieur encore à celles du pays qui nous occupe, où sauf quelques encoignures de pierre de taille, quelques jambages de porte apportés à grands frais, une vieille grille à la fenêtre, tout le reste était en terre. Quand il a fallu réparer ou rebâtir, rien n'a pu rester debout, et les vieux murs de terre étendus sur les champs voisins ont fait pousser d'excellents navets.

Revenons à notre maire. — On voit que sauf les absences momentanées que nécessite le service du pays, sa vie se cantonna dans un petit rayon de trois lieues, Saint-Gilles, Pacé et Rennes :

Avant d'entrer dans le détail de ses actes politiques et administratifs, nous tenons à mentionner ses œuvres de jeunesse et ses travaux historiques (!) conservés à la Bibliothèque de Rennes. Ce sont plusieurs volumineux manuscrits, en grande partie de sa

main, et qui tous ont trait à la science héraldique dont il semble avoir fait grand cas.

Le premier est un recueil du genre de ceux que nous citions en commençant. Il contient la copie des arrêts de la Réformation de 1668. Mais il est incomplet et le troisième volume seul, entièrement autographe, a été conservé.

Le second est intitulé : « Livre de plusieurs écus et armoiries recueillies en divers lieux par moy Jean Bossart, escuyer Sieur du Clos, conseiller et avocat du Roy au siège présidial de Rennes, illustrées de quelques remarques pour cognoissance d'iceux ; commencé en l'an 1639 et lequel j'ai faict blazonner à M. Jan Robin libraire (1). Ce présent livre me coûte plus de 100 l. » et en haut la signature : Du Clos Bossart. Plus bas on lit : « Ce présent livre m'a été donné par mon père, La Rouxignolière Bossart. »

Les écussons de ce livre sont assez bien dessinés quoique avec un peu de lourdeur. Un énorme frontispice contient les armes du sieur de la Fresnaye et du Clos ; mais ce qu'il y a de plus extraordinaire ce sont huit à dix pages in-folio de la main du propriétaire, et qui, en fait d'art héraldique, sont certainement la chose la plus drôle du monde. Il faut voir avec quel sérieux l'auteur commence par décrire les armes d'Osiris fils de Cham, fils du patriarche Noë. Celles de Noë n'y sont pas, ses titres ayant été perdus évidemment dans le déluge. On ne nous donne pas non plus celles d'Adam notre père commun, parce que cet écusson eût pu servir à tout le monde, et que les armoriaux fussent devenus inutiles.

L'auteur continue par les armes d'Anubis, de Sémiramis qui porte une colombe d'argent, de Judith dont l'écusson se compose d'une espèce de ceinture-chapelet, de Judas Machabée auquel il donne pour armoiries je ne sais quelle pièce symbolique, puis ajoute gravement : « quelques auteurs mettent une variante. » Mais, après quoi il faut tirer l'échelle, ce sont les armes de Jason : « de gueules, semé de dents dont naissent des hommes. »

(1) Jan Robin avait, paraît-il, une spécialité pour ces travaux. Nous possédons un manuscrit du même genre, enluminé aussi par lui un peu avant celui de Bossart (1636) et qui a pu en donner l'idée. Il n'a malheureusement pas le texte ineffable ajouté par le futur maire de Rennes.

Et notre futur maire avait alors trente-six ans ; il était avocat du Roi au siège présidial de Rennes depuis 1634 ! Hélas ! qu'il avait d'activité, — ou de temps à perdre !

Un troisième manuscrit est donné par le Catalogue de la Bibliothèque de Rennes sous le n° 11.328, comme étant encore son œuvre ou celle de son fils. Mais c'est une erreur, et, je ne vois pas du tout sur quel fondement s'appuie cette attribution. — C'est un recueil en 6 volumes in-folio des arrêts de la Réformation, non signé, et d'une écriture absolument identique à celui dont nous nous servons pour composer cette notice. C'est la main d'un expéditionnaire qui, dans le temps, a dû en copier beaucoup d'autres exemplaires pour toutes les familles désireuses d'en enrichir leur bibliothèque. Quant au texte, dans l'exemplaire de la Bibliothèque de Rennes, on a abrégé justement l'article de la famille Bossart et supprimé tous les détails sur la vie du sieur du Clos que nous publions aujourd'hui. Bossart, tel que nous le connaissons déjà, ne se fût certainement pas amputé lui-même, et ses enfants pas davantage !

II

Nous entrons maintenant dans le sérieux de la vie de notre héros, qui en commence assez solennellement le récit :

« Le sieur du Clos, dit-il, a eu des emplois considérables, et « fait des *actions assez mémorables*. Il a été premièrement avocat « du Roy au siège présidial de Rennes dès l'an 1634 et a exercé « sa charge dignement jusqu'en l'an 1662 qu'il s'en est démis « entre les mains du s^r^ Jacques Bossart son fils. Et pour marque « de la satisfaction de ses services, le Roy par les provisions de « son fils, et en cas de prédecès de son dit fils, lui en conserve « la survivance sans qu'il soit besoing d'autres provisions. « Pendant son service d'avocat du Roy il a été député de la « Communauté de Rennes aux Etats tenus à Fougères en 1643 « et député des dits Etats vers le Roy pour porter les cahiers, « et touchant une affaire importante que les Etats avaient joinc- « tement avec M^r^ le Gouverneur de la Province, pour la deffense « de l'amirauté contre M. l'amiral de France, qu'il fit juger « avantageusement pour la province, pourquoy aux Etats sui-

« vants de 1655 il fut remercié par les Etats et récompensé d'une « somme de 8500 l. qui luy fut ordonnée. Le Roy pour recon- « naître ses services luy donna une pension de 400 l. par an, « et la Reine-Mère l'honora de la charge de son avocat et conseil « en Bretagne (1) par ses lettres du 17 mars et 13 may 1661 « dont il s'est acquitté, et a été couché sur l'état des officiers « de la maison de la Reine pour la somme de 600 l. par an, dont « il a été bien payé jusqu'au décès de sa dite Majesté.

« Le dit Bossart, Sr du Clos s'étant démis de sa charge d'avocat « du Roy entre les mains de son fils, la Communauté de Rennes « le choisit pour son sindic le 1er janvier 1663, où elle l'a continué « l'espace de trois ans. Pendant lesquels il fit dresser la place « des Lisses, le Pré Raoul, fait faire le quay qui se voit au dit « pré Raoul où il n'y avoit aucun accez pour les bateaux, fait « dresser et enclore la place de la Motte Saint-George, fait la « promenade autour des remparts de la ville réduisant les « murailles à hauteur d'appuy et plusieurs autres ouvrages « publics (2).

« Pendant son syndicat il fut député de la dite Communauté « aux Etats de 1663 et 1665, et des Etats à la chambre des « Comptes en 1663, dont il a eu 6000 l. de récompense. Et dans « les dits Etats de 1663 il fut député pour la reddition de tous « les comptes des dits Etats, pour lequel travail on lui donna « aux Etats de 1665 une somme de 3000 l.; et dans les mêmes « Etats de 1665 tenus à Vitré, M^r le Sénéchal de Rennes prési- « dent ordinaire du Tiers s'étant trouvé malade, le dit sieur du « Clos fut maintenu à présider dans le dit Tiers contre les « officiers royaux, étant avocat du Roy honoraire et syndic de « la Communauté de Rennes. — Le dit Bossart au service « solennel qui se fit pour la Reine-Mère à Rennes en 1666, fut « choisi par la Communauté pour faire la fonction de Maître des « cérémonies, qui s'est toujours donnée en de pareilles rencontres « à des gentilshommes de qualité. »

Du Clos Bossart (disons-le en passant) dut admirablement

(1) La Reine-Mère, Anne d'Autriche, était alors gouvernante de Bretagne depuis 1647.

(2) Nous ne voulons pas interrompre le récit du narrateur, mais nous reviendrons tout à l'heure avec plus de détails sur les trois ans de son administration municipale.

remplir ce dernier office; il entendait bien la mise en scène. Lorsque la ville de Rennes fit faire un service pour le maréchal de la Meilleraie en 1664, il fit décider par le Conseil que les quatre crieurs qui l'annonceraient la veille dans la ville seraient revêtus de robes noires, ayant devant et derrière les écussons du maréchal, et qu'ils tiendraient des clochettes à la main ; puis, il leur est expressément recommandé de prendre « *un accent lugubre* » pour annoncer la cérémonie « à haulte voix dans les rues et carrefours » et pour inviter les habitants à y assister.

Après toutes ces missions parlementaires et pacifiques, le maire de Rennes en eut une autre qu'il raconte avec complaisance, parce qu'elle lui donne une auréole éphémère de gloire militaire.

« La même année 1666, continue-t-il, la province étant me-
« nacée des invasions des Anglais, il eut ordre de M. le duc de
« Mazarini, lieutenant-général de Bretagne, de faire la visite de
« toutes les côtes, avec M. le Mis de Coëtlogon, Lieutenant du roy
« dans laditte Province, et faire faire les revues des milices, et
« faire son rapport de toutes les choses nécessaires pour la
« seureté des dittes costes, dont il a dressé des procès-verbaux
« qu'il a remis aux mains dudit Seigneur duc de Mazarini, des-
« quels il a conservé une coppie.

« En 1667, sa Majesté lui envoya ordre de se trouver aux
« Etats convoqués à Vannes par ses lettres du mois de juillet 1667,
« suivant lesquelles, à l'attache de M. le Mis de Coëtlogon nommé
« lors pour principal Commissaire, il s'y trouve pendant la dite
« tenue parmy l'ordre de la noblesse. — Quinze jours après la
« closture desdits Estats de Vannes en 1667, M. de la Chesnaye
« Henry, substitut de M. le procureur général syndic des Etats,
« étant mort, M. le duc Mazarini et MM. les députés des dits
« Estats en cour lui envoyèrent leur commission pour exer-
« cer laditte charge jusqu'à la prochaine tenue. Et depuis, les
« Estats assemblés à Dinan en 1669 confirmèrent ledit sieur du
« Clos-Bossart dans ladite charge de substitut, d'avocat et de
« conseil des Estats, par leurs provisions du 7 octobre de la
« dite année 1669. »

Voilà vraiment une longue suite de témoignages de la confiance publique ! C'était évidemment l'homme important de Rennes à cette époque, reconnu comme tel par tout le monde et sans conteste. Heureux magistrat !

Après avoir ainsi donné la vie de notre héros racontée par lui-même, nous nous permettrons de la commenter et d'ajouter quelques détails sur les travaux exécutés à Rennes sous son administration.

III

Les délibérations du Corps municipal sont intéressantes à suivre, et montrent une grande activité chez le syndic de la ville. Après avoir étudié la position et mûri ses plans pendant les premiers mois de son entrée en charge, il commença ses travaux vers la fin de 1663 et les mena vivement. Il fit d'abord rétablir le port Saint-Yves, « entièrement ruiné par les chevaux et charettes qui y font décharge de *marny* et répurgation des rues, quoiqu'il soit destiné pour la décharge des vins. » Nous avons vu disparaître les restes de ce port, lors de la reconstruction du pont de Chaulnes (1). Puis, quelques jours après, en octobre 1663, il fit commencer des réparations importantes à la place du Palais, rempli de « concavités périlleuses et indécentes, un des côtés de la place étant rempli des terriers et vidanges du Palais. » Hélas ! elles ont reparu et ont duré longtemps, ces périlleuses et indécentes concavités, où l'on se plongeait dans l'eau jusqu'à mi-jambe, le soir, en allant au bal ! Que de longs débats, que de discussions, que d'obstacles et de projets a suscités cette réparation si nécessaire, et qui s'est faite si vite quand on l'a bien voulu !

Dans le même mois (octobre 1663), on commençait à parler du travail important de l'aplanissement des Lices. D'après les délibérations au Conseil de ville, on voit que c'était un grand terrain vague où se trouvait situé le poteau de Justice, et qui se continuait jusqu'à la porte Mordelaise. Le bas de ce terrain était parsemé de buttes et de carrières figurées exactement sur le plan de d'Argentré de 1618. Plus loin et le long de la rivière s'étendait le pré Raoul, qui entre aussi dans le plan général des embellissements exécutés de ce côté de la ville.

(1) Depuis Pont Napoléon III, et actuellement Pont-Neuf, nom qui n'était pas difficile à trouver, mais qui ne dit pas grand chose, d'autant plus que, quand on l'a appliqué à ce pont, il n'était plus très neuf.

Le projet présenté au Corps municipal fut confié à une Commission chargée de l'examiner. Jusqu'ici c'est bien ce qui se passe encore de nos jours ; — mais à partir de là nous entrons dans des conditions d'exécution qui nous semblent un rêve de l'âge d'or. La Commission d'examen était composée d'anciens syndics et d'anciens échevins. — Voyez-vous actuellement, à Rennes ou ailleurs, une réunion des anciens maires et conseillers municipaux rassemblés autour du même tapis vert pour juger les projets éclos sous l'administration nouvelle. Il me semble que d'abord tous ces honorables débris du passé se regarderaient entre eux, *torvis oculis*, adresseraient le même regard au malencontreux projet qu'on leur présente, et l'enterreraient avec unanimité. Il n'en était pas ainsi en 1663, puisque le projet annoncé le 18 octobre, était déjà largement en chantier deux mois après ! (20 décembre).

Les formalités administratives de ce temps là semblent aussi moins compliquées que celles d'aujourd'hui. Et les dossiers, — qui de nos jours circulent si lentement, des pauvres Mairies aux Préfectures, des Préfectures aux Ministères, pour revenir considérablement alourdis stationner aux Ponts et Chaussées, et dormir de nouveau aux Préfectures, jusqu'à l'autorisation définitive, — avaient alors une marche bien plus rapide. On adopta en effet immédiatement les plans proposés par Bossart. Ils consistaient en ceci : aplanir le champ des Lices en pente douce, entourer le tout d'un mur (1) pour en faire une promenade et empêcher le passage des charrettes, après avoir nivelé et comblé les carrières qui se trouvaient dans la partie basse, jusqu'en face de la maison dite de la Harpe, appartenant alors à l'alloué de Rennes, et établir sur cet emplacement un marché. — Enfin exhausser le Pré-Raoul pour en faire aussi une promenade : C'est la première origine du Mail actuel de Rennes, qui ne fut planté que plus tard.

(1) Ce mur est encore figuré sur les plans de Rennes de Forestier et d'Ollivault. A cette époque tout l'espace compris entre le bas des Lices et le Mail n'était pas bâti. La rue Nantaise n'existait pas : l'Hôtel de La Bintinaie situé en face la porte Mordelaise, a été construit dans le bastion demi-circulaire qui se trouvait au-devant, et le mur de ce bastion sert encore à en enclore la cour intérieure. Enfin la place des Lices elle-même a été bien diminuée par les baraques que la ville y fit construire après l'incendie de 1720.

L'année suivante, le syndic qui décidément voulait qu'on pût se divertir à Rennes, fit aplanir la Motte à Madame ou Motte Saint-Georges, afin d'en faire une troisième promenade (1).

C'était encore un terrain vague et inégal, qui s'étendait beaucoup plus loin qu'à présent, et c'est après ces travaux terminés que furent fixés les alignements des maisons voisines, en particulier devant l'hôtel de Marbœuf, actuellement hôtel de Caradeuc, et que l'on vendit pour payer les dépenses de ces embellissements, le terrain dit la *butte aux arbalètriers,* situé derrière les maisons du Champ-Jacquet jusqu'à la clôture de la prison (2).

La sollicitude du Maire ne s'arrêtait pas à l'intérieur de la ville. Entre temps, il proposait à l'administration supérieure et faisait exécuter des travaux pour rendre la Vilaine plus aisément navigable, depuis Messac et Cicé, jusqu'à Rennes : Il refaisait les ponts de Saint-Yves et de La Poissonnerie, et s'occupait de cette éternelle question des eaux et des réparations incessantes aux fontaines de la ville qui n'avaient qu'un défaut : celui de donner de l'eau sale, ou de n'en pas donner du tout. Mais comme décidément nous sommes dans l'âge d'or, nous voyons aussi pendant son syndicat, les habitants des rues Saint-Germain et Saint-Thomas demander permission de faire « *un conduit public dans le milieu de la rue à leurs frais, pour l'utilité des habitants !* » Ce qu'on leur accorda naturellement avec enthousiasme, et ce qui en bonne justice aurait dû dispenser leurs successeurs actuels de toute redevance au sujet des égoûts modernes qui ont remplacé ceux si généreusement construits par leurs devanciers.

Enfin Bossart termina ce laborieux et utile syndicat par la réparation générale des murs de la ville, de façon à faire du tour des remparts (au sud de la Vilaine) une promenade à l'usage du public. Les parapets du dehors furent abaissés, et réduits à une hauteur de trois pieds et demi, et l'on put alors circuler le

(1) M. Marteville (Nouvelle édition d'Ogée p. 560. T. II) dit qu'il n'est pas facile de déterminer l'époque où furent faits ces travaux. Les registres du Corps de Ville la donnent très exactement, en juillet 1664.

(2) Ce terrain fut acheté en grande partie par le sieur Chereil de la Mallerie, et par Paul Hay, baron de Tizé. L'hôtel que ce dernier y construisit, désigné dans les anciens plans sous le nom d'Hôtel Tizé, subsiste encore aujourd'hui, très reconnaissable par son élégant perron à double rampe, et ses belles boiseries intérieures.

long des vieilles douves du duc François Ier. Cette promenade eût été plus agréable, si, tous les ans, l'on n'avait pas étêté les tilleuls qui ne demandaient qu'à ombrager de leurs rameaux parfumés et les vieilles tours et les petits jardinets bordant les fossés sans eau, bordés eux-mêmes, malgré cela, de tant de lavandières ! Le banal boulevard que toute ville un peu à la mode « croit devoir se passer au travers du corps, » a dit notre Paul Féval, est plus correct assurément, mais est-il aussi pittoresque ?

Dans ses preuves de noblesse, Bossart semble dire que ce travail fut exécuté en entier par lui. — Il ne me semble pas qu'il en ait eu beaucoup le temps, puisqu'il cessa ses fonctions à la fin de cette année 1665. Mais au moins en donna-t-il l'idée et en fit-il commencer la réalisation.

IV

Dans sa vie privée, considéré comme père de famille, le syndic de Rennes n'est pas moins remarquable que comme magistrat et comme héraldiste, car il n'eut pas moins de vingt-trois enfants : gloire qu'il consigne avec toutes les autres, dans ses preuves de noblesse où je l'ai recueillie.

Il avait épousé, en premières noces, Dlle Henrye Languedoc « de la famille des Languedoc, des Hayers et Monneraye de Rennes » dit-il, qui lui donna treize enfants (1). Devenu veuf en 1649, il épousa dès la même année, ou au plus tard en janvier 1650, Anne Le Féron (2).

Il semble s'être vite consolé de la mort de sa première femme, en faisant une alliance plus brillante. Anne Le Féron, dame de Meaux, était au reste pour lui une vieille connaissance, car dès 1646, un acte de baptême des registres de Pacé, où elle signe comme marraine, prouve qu'elle était à la Rossignolière, chez Du Clos Bossart. En 1649, on l'y voit encore : et comme elle avait

(1) M. F. Saulnier, qui sait tout ce qu'on peut savoir sur les familles de notre pays, n'a pu trouver la parenté d'Henrye Languedoc avec Gilles, greffier de la Communauté de Rennes et auteur d'une histoire manuscrite de Rennes. Les des Hayers et les Monneraye étaient de bonnes vieilles familles de Rennes, dont on trouve à chaque pas les noms dans l'administration municipale de la Cité.

(2) Cette date m'a été fournie par M. F. Saulnier.

vingt-six ans, on peut, sans faire de jugement téméraire, s'apitoyer un peu sur le sort de la pauvre Henrye Languedoc, si vite oubliée, si vite remplacée par une de ses amies... Comment se trouvait-elle si souvent à la Rossignolière ? Je ne me l'explique pas plus que son titre de dame de Meaux. — Mais elle était d'une grande et illustre famille de la magistrature de Paris. L'arrêt de noblesse la dit « Sœur de M. Le Féron, procureur du Roi à « Compiègne, de la même maison que MM. Le Féron de Paris, « et du chef de sa mère de celle de Vrevin (*sic*). » — Cette nouvelle union dut flatter beaucoup le sieur Du Clos, et lui donna quelques années après une parenté qui dut faire grand plaisir au gentilhomme de fraîche date dont nous connnaissons les goûts nobiliaires, et à toute sa famille, puisqu'elle l'allia au gouverneur de Bretagne, le duc de Chaulnes. Celui-ci avait épousé, on le sait, Elisabeth Le Féron, l'amie de Madame de Sévigné et cousine de la nouvelle Madame Du Clos Bossart. Un portrait du duc de Chaulnes (1) m'a confirmé ces inductions que je tirais du caractère de mon personnage. Cette belle gravure de Gantrel porte en dédicace : « *Offerebat Joannes Franciscus Bossart de* « *Verrière Rhedonensis.* » C'est l'hommage du cousin de province enchanté de faire passer son nom à la postérité, à côté de celui du gouverneur de Bretagne (2).

Du Clos Bossart eut dix enfants de sa seconde femme, dont il

(1) Je dois la connaissance de ce portrait à M. de Surgères qui a bien voulu me communiquer les bonnes feuilles de son Dictionnaire iconographique des portraits bretons, dont nous sommes heureux de signaler l'intérêt majeur pour l'histoire de l'art en Bretagne.

(2) Ce Jean François Sr de Verrière était petit-fils du Syndic, auquel il ne resta que trois enfants de son premier mariage : 1° Jacques, né en 1639 et baptisé le 14 février à Toussaints de Rennes, hérita de la charge d'avocat au présidial de Rennes et de la terre de Verrières. Il épousa Louise Douet, d'une famille de Touraine, en eut une fille, Madeleine, épouse de François de Vaucouleurs, gouverneur de Concarneau, et un fils, ce Jean-François qui offrait le portrait au duc de Chaulnes. Il était né en 1669 (sur Saint-Aubin de Rennes), fut Sr de Verrières et Du Clos, avocat du roi au présidial, et épousa Magdeleine de la Porte. De ce mariage, Jean-Jacques Bossart, S^r Du Clos, établi à Vannes, et marié à Claudine de Lourme, dont postérité dont nous ignorons la destinée, et Claude-Augustin né à Rennes, en 1703, mort doyen des Chanoines de Vannes, en 1775. — 2° Jean, le second fils du syndic de Rennes, devint Chanoine de Vannes. — 3° Françoise épousa Malo Uguet, chevalier, S^gr de l'Aumône. — (Manuscrit Ferron, et notes de M. F. Saulnier.)

ne restait plus que huit en 1669. Anne Le Féron mourut en Saint-Etienne de Rennes, le 4 février 1679 à 56 ans.

Les enfants provenus de cette seconde union plus relevée que la première eurent aussi une plus brillante destinée. Bossart, qui avait amassé une grosse fortune et de belles terres autour de sa bonne ville de Rennes, semble les avoir traités plus avantageusement que les aînés. Tandis qu'il laissait à son fils du premier lit la petite seigneurie de Verrières en la paroisse de Rheu, le fils aîné d'Anne Le Féron eut pour apanage, outre le bel armorial de son père, le manoir de la Rossignolière en Pacé, qui depuis longtemps avait fait oublier le modeste Clos-Bossart de Saint-Gilles, où son propriétaire ne parut jamais et dont il se contenta de porter toujours le nom (1).

La Rossignolière, qui existe encore en assez bon état, appartenait dès le XIVe siècle à l'illustre maison de Montbourcher. Nous n'avons pu retrouver la date de l'acquisition qu'en fit Jean Bossart, et nous ne savons s'il la fit directement des anciens possesseurs. Mais dès 1646 il y avait sa résidence, ses enfants y signent aux registres paroissiaux comme parrains et marraines. En 1650, voulant agir tout à fait en Seigneur, il fit rebâtir la chapelle du manoir qui tombait en ruines, la fit bénir et y établit diverses fondations en 1667 (2).

Après avoir ainsi bien établi sa fortune et pourvu ses nombreux enfants, Jean Bossart, qui était un homme bien équilibré sous tous rapports, vécut jusqu'à 84 ans et fut inhumé aux Minimes de Rennes le 9 juillet 1687. (Reg. de Saint-Etienne) (3). Son fils Pierre lui succéda à La Rossignolière et ne laissa de descendance

(1) Des dix enfants d'Anne Le Féron il ne lui en resta que huit : Louis et Henry, dont nous ignorons la destinée ; Marie, Ursuline à Vannes ; Charlotte, religieuse à La Visitation de Rennes ; Louise, née en 1663 à la Rossignolière et morte jeune ; Anne, épouse en 1683 de Claude-François Guérin seigneur de la Grasserie ; Thérèse, épouse en 1685 de Luc du Bouexic seigneur de La Driennays ; et enfin Pierre, seigneur de La Rossignolière *(Manuscrit Ferron)*.

(2) M. l'abbé Guillotin de Corson, *Pouillé de l'archidiocèse de Rennes*, t. V. p. 393.

(3) Le 9 juillet 1687 Mathurin Chereil, syndic alors en charge, annonça à la communauté de la Ville de Rennes, le décès du Sieur Du Clos ; et il fut décidé que l'on ferait célébrer pour lui un service en l'église des Minimes. (Registres de l'Hôtel de Ville, année 1687). — D'après un règlement de 1681 le corps de ville assistait à ces cérémonies en habit noir. Comme elles se renouvelaient

que de sa fille Françoise (1). Celle-ci épousa François René de Saint-Gilles, Seigneur de la Durantais, en Romillé, fils cadet de Jean-Baptiste de Saint-Gilles de Perronay et de Sainte du Guesclin. A coup sûr l'ombre de Jean du Clos Bossart dut tressaillir dans sa tombe en voyant son nom s'allier ainsi aux plus illustres de Bretagne. François de Saint-Gilles et Françoise Bossart eurent pour fille aînée (2) Jeanne Céleste, née le 15 février 1728 à Pacé, qui épousa Guy-Joseph-Amador de Montbourcher, lieutenant-Colonel de dragons, Chevalier de Saint-Louis, et fit ainsi rentrer dans cette ancienne maison la terre de la Rossignolière qui en était sortie depuis près de cent cinquante ans (3).

V

N'était-ce pas une bonne et honnête figure à peindre que celle de ce brave magistrat, si actif, si occupé des affaires publiques, en même temps si foncièrement satisfait d'être gentilhomme et si préoccupé de dire à la postérité tout ce qu'il avait fait de beau dans sa longue existence si bien remplie ? Nous sommes heureux d'avoir pu lui servir d'écho — et bien plus, nous exprimons en

souvent, il avait concilié les principes d'une sage économie avec les justes honneurs dus à ses défunts, en fixant les honoraires du Service à 6 l. seulement, mais en faisant faire à ses frais un bel ornement de velours noir armorié des armes de Rennes, conservé à l'Hôtel de Ville, et qui n'en sortait que dans ces occasions. — (Hist. man. de Languedoc).

(1) Il avait épousé Henriette Aulnette sa parente, fille de Jean et de Gilette Monneraie d'où, naquirent : 1° Louis, né en 1692, seigneur de la Rossignolière, capitaine au Régiment de Dauphiné et chevalier de Saint-Louis fort jeune, puisqu'il mourut dès 1724 ; 2° Germain, né en 1696, chanoine de Rennes en 1730, mort en 1778, et connu sous le nom d'abbé de la Rossignolière ; 3° enfin, Françoise dont nous parlons plus haut, et qui seule eut postérité.

(2) Ils en eurent deux autres : Adélaïde née le 27 octobre 1729, et Angélique-Emilie le 7 avril 1732, baptisés ensemble à Pacé le 12 mai 1732. Nous ignorons ce qu'elles devinrent.

(3) Jeanne de Saint-Gilles laissa la Rossignolière à sa fille Rosalie-Céleste-Germaine de Montbourcher, qui épousa en 1777 Anne-Jacques-Raoul de Caradeuc, fils du procureur général de La Chalotais. Elle passa ensuite à leur fille Sophie-Raoulette de Caradeuc, mariée à son cousin-germain René de Montbourcher. — Madame la Comtesse des Nétumières, née de Montbourcher, la recueillit dans la succession de ses parents, et l'a transmise à sa fille Madame la Vicomtesse de Guitton, qui la possède actuellement.

finissant un vœu qu'il doit certainement ratifier d'en haut ; pourquoi la Communauté de ville actuellement en fonctions, ne donnerait-elle pas, ne fût-ce qu'à un petit bout de rue, le nom d'un homme qui s'est tant occupé d'embellir la ville de Rennes et qui a fait tant de belles promenades pour ses habitants ?

Ces dénominations destinées à conserver le souvenir des illustrations locales, outre qu'elles sont encourageantes pour les célébrités futures, remplaceraient d'une manière plus intéressante pour l'histoire du pays ces noms impersonnels et éphémères que nos périodiques révolutions nous imposent. Avranches a une belle rue pesamment nommée : rue de la Constitution ! Laquelle je vous prie ? Chacun a le plaisir de choisir dans le tas. Oserions-nous parler des nombreux boulevards de la Liberté ? Hélas ! la Liberté qui éclaire le monde, comme à New-York, ne doit point être cantonnée dans une place publique ou un boulevard ! Elle est ou doit être partout ! Elle doit planer éclatante, impérissable et incontestée, et régner glorieusement au-dessus de toutes les cités et de tous les cœurs. Rue de la République..... Pourquoi pas aussi rue du Gouvernement Provisoire, rue de l'Empire, rue de la Monarchie?... Avouons que tout cela est lourd et banal ! et pour conclusion dernière, souhaitons de voir un jour à Rennes, avec la rue Rallier et la rue Leperdit, une rue Hévin et une rue Du Clos Bossart qui perpétueront le souvenir d'hommes recommandables (1), et n'empêcheront pas les Constitutions et la Liberté d'exister !

COMTE E. DE PALYS.

(1) Il n'existe pas de portrait gravé de Bossart ; à force de recherches on a pu, je crois, retrouver chez ses descendants et mettre à l'Hôtel de Ville un portrait peint de Rallier. Nous voudrions bien que cet article tombant sous les yeux de la postérité de Jean Bossart, procurât la même bonne fortune à notre galerie municipale. — P.

Note de la page 96.

Les armes de cette famille Bossart étaient « *d'argent à trois croissants de Sable, accompagnés en chef d'un fresne arraché de sinople.* » La Fresnaie Bossart existe encore en Saint-Gilles, mais on ne peut désigner ses premiers possesseurs d'une manière certaine. En 1427 et 1513 on trouve Robin et Pierre

Rouxel, Sgrs de la Fresnaie ; mais c'est évidemment le lieu nommé aujourd'hui La Fresnaie aux Ruisseaux, et qui a dû s'appeler autrefois la Fresnaie aux Rouxeaux. En 1427, Jean Hattes possédait l'hôtel de la Fresnaie, et Allain de Belleville, en 1513, tenait la Métairie de la Fresnaie-Belleville. Les Hattes possédaient le Bois de Pacé et Méjusseaume en le Rheu ; ces terres sont assez voisines de celle qui nous occupe et qui a bien pu leur appartenir aussi. Ce manoir de la Fresnaie, habité pendant un siècle par les descendants d'une sœur de Du Clos Bossart, conserve encore quelques traces de son passé.

Une rabine de chênes bordée d'un petit bois conduit à une grande porte cochère de granit, flanquée de deux pavillons en forme de tourelles. La maison d'habitation, située dans la cour, est une construction sans caractère. La chapelle existe encore, le tout fort laid. Chose singulière, Du Clos Bossart donna en partage cette terre dont il dit tirer son origine à sa sœur Françoise, épouse de Jean Boterel, Sgr de La Prioulaie. Mais par suite d'arrangements de famille, dès 1677, La Fresnaie appartenait à son autre sœur, Jacquette, épouse de Gilles Phelipot, Sr du Chambeaux, qui y mourut en 1677 et fut enterré dans l'église de Saint-Gilles. Ces Phelipot étaient une vieille famille rennaise, anoblie en 1647, dont les membres faisaient très souvent partie de l'administration municipale. En 1680 Guillemette Phelipot leur fille était femme de François du Boberil Sgr des Aulnais, d'où Marie du Boberil épouse de Jean-Jérôme Le Maistre Sgr de La Haye de Roz. Ils eurent deux enfants : Marguerite-Louise née en 1701, et Jean-Louis Le Maistre Sgr de La Fresnaie, né en 1698, mort en 1722 en son manoir et enterré à La Chapelle-Thouarault. A partir de cette époque j'ignore les destinées de cette terre jusqu'en 1778, où on trouve comme propriétaire un homme dont on avait beaucoup parlé peu d'années auparavant. C'était Messire Jean-René Clemenceau, prêtre, ancien jésuite, et alors abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Marien d'Auxerre. Cette année-là il vendait La Fresnaie avec le Clos-Bossart qui y avait été réuni, à Dlle Marie-Anne-Jacquette Gardin de La Bretonnière. Cet abbé Clémenceau est celui qui fut compromis dans l'affaire dite des poisons, lors du procès de La Chalotais ; et ce contrat de vente nous apprend qu'on lui avait donné, probablement comme compensation de ses souffrances, et lorsque tout s'apaisa, l'abbaye de Saint-Marien, vacante par le décès de l'abbé de Pontbriand en 1771. — Au commencement de ce siècle La Fresnaie appartenait à M. Aubrée de Kernaour. M. le Comte de Saint-Luc, veuf et donataire de Mlle de Kernaour, la possède actuellement.

LES TOMBEAUX
DES DVCS DE BRETAGNE
DE LA MAISON DE DREUX ET DE MONTFORT

TOMBEAU DU DUC JEAN I

L'abbaye de Prières; état actuel du Tombeau de Jean I. — Le monument du duc en 1386. — 1re et 2e Transformation; la nouvelle église abbatiale. — La Terreur. — Restauration de la chapelle de Prières; procès-verbal des découvertes faites en 1842.

L'ancienne abbaye de Prières, où sont encore les restes mortels de notre duc Jean Ier, est située tout à l'embouchure de la Vilaine, en face des grandes roches noires qui bordent les eaux sombres du fleuve. La tour carrée du monastère et les bois qui l'entourent se détachent seuls sur ce paysage morne et décoloré, bien différent des sites merveilleux que nos moines savaient si bien choisir, pour aider leur pensée à s'élever vers le ciel. Mais peut-être aussi ne l'ont-ils pas choisi; du moins une tradition rapporte que le duc Jean Le Roux leur avait concédé ces terrains en dédommagement de Sucinio où ils avaient d'abord projeté de s'établir.

Maintenant, pour arriver à l'abbaye, on suit au-dessous du bourg de Billiers, un petit chemin resserré entre les murs de l'enclos et un étier de marais salants; puis on arrive devant un large porche que la bienveillance des propriétaires laisse facilement franchir aux visiteurs. Dans le parc, gracieusement tracé et planté de beaux arbres, se trouve une chapelle dont les proportions grandioses surprennent tout d'abord : on dirait la travée d'une cathédrale, abandonnée et restée inachevée. C'est qu'en effet cette chapelle est la seule partie restée debout du somptueux édifice élevé en 1716, sous l'abbé dom Melchior de Sérent.

Il est curieux de voir qu'un fait si facile à constater ait donné lieu jusqu'ici à des interprétations contradictoires et erronnées.

Cayot-Delandre et d'autres archéologues, ont tour à tour voulu voir dans ce monument une construction nouvelle de 1842, ou les restes de l'ancienne sacristie. En réalité, la chapelle actuelle de Prières est formée du transept nord de l'église abbatiale dont Olivier de Lourme fut l'architecte. On a clos ce transept par un mur droit, décoré d'un fronton et de pilastres doriques pris dans les démolitions. Cette restauration fut terminée le 21 décembre 1842 et le travail de raccord y est parfaitement apparent.

Cette constatation, qu'il m'a été facile de faire, grâce aux plans de l'abbaye déposés à la bibliothèque nationale, était utile pour le sujet qui nous occupe ; car c'est dans cette partie de la chapelle, devant l'autel, du côté de l'épître, que fut déposé jadis le tombeau de Jean I.

Aujourd'hui, en pénétrant dans cette courte nef, on trouve quatre pierres tombales rangées devant le maître-autel. La première est celle de Jean I. Nous n'avons pas ici à nous occuper des trois autres, les savantes notices de M. l'abbé Piederrière (1) les ont suffisamment fait connaître.

Sous cette première tombe, près du mur droit de la chapelle, on a déposé, en 1842, les restes du duc Jean I et d'Isabelle de Castille, veuve de Jean III. Ces ossements sont renfermés dans une pierre de crazannes, qui mesure quatre pieds de long et un pied de large. Deux compartiments, creusés dans cette pierre, contiennent : le premier, les restes de Jean Le Roux ; l'autre, ceux de la duchesse Isabelle. Cette châsse grossière date de la reconstruction de 1726. Vers 1843, le propriétaire de l'abbaye fit poser la dalle que nous voyons actuellement ; c'est une pierre de calcaire blanc de 1^{m} 80, sur 0^{m} 90^{c}, bordée en mosaïque de marbre noir. Deux plaques de marbre de même couleur y sont incrustées et indiquent par leur position la place des ossements qu'elles recouvrent.

La première, la plus rapprochée de l'autel, est celle de Jean I ; on y lit l'inscription suivante gravée en lettres d'or :

CI GIST. JEAN.I
DUC DE BRETAGNE. — FONDATEUR. — DE L'ABBAYE DE PRIÈRES
— EN 1250 — || MORT EN 1286.

(1) Voir Société Polymatique du Morbihan, 1862-1863.

— Voyons par quelle suite de transformations le tombeau du compagnon de saint Louis est devenu ce mausolée qui semble plutôt fait pour abriter les mânes d'un simple marguillier.

1re PÉRIODE : *Du* XIIIe *siècle au* XVIIe *siècle.*

Jean I mourut au château de l'Isle le 8 octobre 1286. Suivant ses dernières volontés, son corps fut déposé dans l'église de l'abbaye de Prières, fondée par Blanche de Champagne, son épouse, et dont il était le premier bienfaiteur. L'épitaphe suivante fut gravée sur une plaque de marbre blanc placée devant son tombeau.

Hic jacet in annis dux quinquaginta Britonnis
Dextera robusta, fuit ejus forma venusta
Hec loca fundavit, prudens hostes superavit
Pervigil cura juste dupplans dua jura.
Hic fidei cultor, scelerum justissimus ultor
Pauperis et miseri custos, defensio cleri,
Pacificans gentem, domuit quemque tumentem
Anno milleno, bis c, sex octuageno
Sub dena luce citra solemnia Luce
Migravit iste, tecum sit sine fine.

Cette inscription se trouve reproduite dans un ancien manuscrit de l'église de Nantes et nous a été ainsi conservée. Nous la trouvons dans dom Morice (Preuves t. 1, C. 1078) et dans le recueil d'inscriptions funéraires de P.-M. Fournier (2e partie p. 9) ; mais la copie du *véridique* lapidaire est un tissu de fautes de latin complètement incompréhensible.

Le monument élevé à Jean I devait se composer d'un socle et d'une statue couchée. Sans doute, les angles de ce mausolée maltraitaient cruellement les religieux pendant leurs processions. Toutefois, tant que les Bernardins furent peu nombreux au monastère, ils supportèrent tant bien que mal le contact de leur dur compagnon. Mais, à la fin du XVIIe siècle, leur nombre s'était élevé à soixante et la place manquait dans l'étroite nef gothique.

2e PÉRIODE : *Du commencement du* XVIIIe *siècle à la reconstruction de 1726.*

Donc, au commencement du siècle dernier, les religieux de

Prières trouvant que la tombe du souverain fondateur de l'abbaye gênait les cérémonies du culte, jugèrent à propos de la faire démolir. Ce peu de respect et cette ingratitude envers le duc, leur bienfaiteur, n'indignent pas du tout dom Lobineau (1) ; il dit simplement : « Le tombeau de la duchesse, aussi bien que celui de Jean le Roux ont été démolis pour la commodité des religieux. »

On ne peut confondre cette seconde phase du tombeau ducal avec la translation qui eut lieu quelques années plus tard, lors de la reconstruction de l'église. Lobineau écrivait en 1707, et le marché passé avec l'architecte est du 29 mai 1715.

Quelle fut la forme du tombeau pendant ce laps de temps ? Nous n'avons aucun indice pour le savoir. Peut-être se borna-t-on à enfouir la statue en la retournant, de façon à conserver la base du tombeau formant dalle, au niveau du sol ; c'est du moins ce qui se pratiqua vers le même temps, à l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, pour le tombeau de Jeanne de Bretagne, fille de Jean IV. L'inscription que nous avons donnée précédemment fut conservée, pendant cette période, puisque nous la trouvons traduite dans l'histoire de Bretagne. (D. L., page 277).

3e Période : *L'église de dom Melchior de Sérent de 1716 à 1792.*

Les arceaux gothiques du vieux moustier breton ne devaient pas abriter longtemps la tombe ruinée de leur fondateur. Nous voyons que par un marché passé le 15 mai 1715 entre dom Melchior de Sérent, abbé de Prières, et Olivier de Lourme, architecte Vannetais, l'église abbatiale du XIIIe siècle devait être détruite. On éleva un somptueux édifice dans le style du temps, c'est-à-dire froid et régulier comme un palais. La sève de l'art national et chrétien était alors épuisée ; on empruntait aux ordres grecs leurs lignes rigides, accommodées à la française. Ainsi, de nos jours, voyons-nous s'élever ces pâles copies de nos églises gothiques qui rappellent nos siècles de foi comme les figurants de théâtre ressemblant aux chevaliers du moyen-âge. Ce *temple*

(1) Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'avant l'impression, le texte de l'*histoire* de Lobineau avait à subir la censure des supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur, qui n'étaient point Bretons, et avaient sans doute à cœur de ne pas attaquer des confrères.

chrétien fut achevé en 1726; j'en ai trouvé le plan au cabinet des estampes. (*Topographie de la France,* Morbihan, t. I).

Lorsque les travaux furent terminés, les religieux transportèrent dans la nouvelle église ce qui restait des ossements de Jean I et d'Isabelle de Champagne. Par une combinaison économique, ils réunirent dans la même pierre, à double cavité, les ossements du duc et de la femme de son petit-fils. Une seule épitaphe servit à désigner cet incestueux rapprochement :

Hic jacet :
Illustris Britanniæ princeps
Johannes dictus Rufus
Vir decorus facie, dextera robustissimus
Inimicis formidandus
Religionis amator, scelerum vendex æquissimus
Cleri pauperumque defensor
Cœnobii hujus fundator & præcipuus benefactor
Qui obiit die VIII *mensis Octobris*
Anno reparatæ salutis humanæ M.CC.LXXXVI
Marmore sub eodem
Requiescunt ossa D. Isabellis de Castillâ
Uxoris quondam Seren. principis
Johannis hujus nominis III. *Ducis Britanniæ*
Luce obiit die XXIV *mensis julii*
Anno M.CCC.XXVIII. *Requiescant in pace. Amen.*

Les choses restèrent en cet état jusqu'à la révolution.

4e PÉRIODE : *De la révolution Française à l'état actuel du tombeau.*

A première vue, l'œuvre de destruction de cette époque semble accomplie par des bandes de forcenés sans frein ni loi. En l'étudiant de plus près, on y retrouve un enchaînement de mesures administratives; la légalité partout : l'infamie agissant au nom de la loi.

Ainsi on procéda méthodiquement pour Prières : 1° du 11 au 13 avril 1790, visite des directeurs de la Roche-Bernard. 2° du

4 au 20 août 1791, second inventaire de l'abbaye. Puis la position de Prières est jugée favorable pour la défense des côtes. Enfin, en avril 1792, des soulèvements ayant eu lieu dans l'Ouest, on envoya un détachement de cavalerie occuper l'abbaye.

L'église servit d'écurie et de grenier à foin, les tombeaux et les dalles furent en partie brisés sous les pieds des chevaux ou le marteau des démolisseurs.

En 1837, le propriétaire de Prières mit en adjudication, chez Me Carrié, notaire à Nantes, les matériaux provenant de la démolition de l'église conventuelle. Puis, en 1841, le recteur de Billiers fut appelé pour constater la découverte du tombeau de Jean I. Voici le procès-verbal tel qu'il existe actuellement :

« Je soussigné, recteur de la paroisse de Billiers, déclare que, mandé par M. J.-Bte L. M., propriétaire de Prières, me suis transporté, ce 23 septembre 1841, sur les quatre heures de l'après-midi, sur les lieux de l'ancienne abbaye. J'y ai vu une pierre de crasanne longue de 1 mètre 33 centimètres, large de 33 centimètres, qu'on venait de découvrir dans le chœur de l'église en démolition et au milieu des décombres.

« Cette pierre se trouvait du côté de l'évangile, était recouverte par le pavé et les morceaux de marbre d'une épitaphe brisée, en 1793, par les soldats alors en garnison à l'abbaye.

HIC JAC.....
ILLUSTRIS BRITA.....
JOHANNE.....
VIR DECORUS FAC.....
INIMIC.....
RELIGIONIS AMATOR.....
CLERI PAU.....
CŒNOBII HUJUS FUND.....
QUI OBIIT.....
ANNO REPARA.....
.....
REQUIESCUNT.....

« Les morceaux qui recouvraient la pierre de crasanne ont été levés devant nous et nous avons vu qu'elle se composait de

deux compartiments creusés qui renfermaient chacun les ossements incomplets d'un individu.

« Après l'avoir recouverte, nous l'avons fait enlever et mettre en sûreté *ainsi que les débris de l'épitaphe*, afin de déposer le tout, plus tard, dans la nouvelle chapelle de la maison quand elle sera finie.

« Le tout pour servir ce que de droit. Fait en triple expédition, à Prières, ce 23 septembre 1841.

« Guyot, desservant de Billiers. »

M. l'abbé Piederrière, qui a reproduit ce texte, ajoute en note, à propos de l'épithète *Robustissimus* donnée à Jean I dans son épitaphe : « Le crâne et le tibia ainsi que d'autres fragments des restes de Jean I, trouvés dans la circonstance dont il est question, surprirent les assistants par leur ampleur fort peu ordinaire. »

Lorsque la restauration de la chapelle de Prières fut terminée, on plaça les sépultures dans l'ordre suivant, mentionné dans un deuxième procès-verbal du 21 décembre 1842. « Nous certifions que tous ces restes ont été placés dans la chapelle comme il suit : 1° Ceux du Duc fondateur, et d'Isabelle de Castille, du côté de l'évangile, dans la même pierre creusée dans laquelle on les avait trouvés et de la même manière, c'est à dire les ossements de Jean I, au haut et près de l'autel, ceux d'Isabelle à l'opposé, dans l'autre compartiment de la dite pierre. »

« En foi de quoi nous avons signé : Guyot, recteur de Billiers,... Dom Louis Morel, prêtre, ancien et dernier religieux de Prières. »

Ces différentes transformations du tombeau de Jean I ont dû laisser quelques traces et peut-être ces notes aideront-elles à les faire retrouver.

De petits chapiteaux gothiques, que j'ai découverts dans un enclos, derrière le chœur de la chapelle, servaient peut-être à soutenir la table de ce tombeau ; telle était du moins la forme de ces monuments à l'époque où l'on a élevé celui-ci. Ces chapiteaux sont décorés de feuillages de chêne et réunis deux à deux. Ils semblent si bien faits pour cette destination que l'on a placé dessus dernièrement l'énorme table en pierre qui servait autrefois à déposer les poissons destinés à la provision du couvent. Cette pierre, de 2^{m} 70 sur 1^{m} 25, était jadis à la porte du monas-

tère et les formes de soles qui y sont tracées servaient à donner la mesure des poissons qui pouvaient figurer sur la table des religieux. Les plus petits étaient seuls admis à cet honneur, si l'on en croit la tradition.

Quoiqu'il en soit de ces chapiteaux et de leur usage supposé, des recherches qu'il serait facile de faire, mettraient certainement à jour de nouveaux restes de ce monument. La place est libre devant la chapelle. En ayant sous les yeux notre plan de 1715, il serait facile de chercher dans le chœur, devant l'Epître, à l'endroit où fut déposé, en 1716, le tombeau du duc.

La première église ayant été détruite pour faire servir les matériaux à la nouvelle construction, il est probable que, suivant l'usage du temps, le sanctuaire n'aura pas changé de place.

L'ancienne épitaphe se retrouverait peut-être ; les moines guidés par cet esprit d'économie qui leur fit réunir en une même tombe les dépouilles de Jean I et d'Isabelle de Castille, ont bien pu utiliser le dessous de cette plaque pour une autre inscription.

En résumé, la tombe de Jean I existe encore, sous une forme bien dégénérée il est vrai. Mais la dépouille mortelle du vieux duc, malgré tant de vicissitudes et de révolutions, est restée là, au lieu qu'il avait choisi.

En six siècles, de 1286 à nos jours, elle a reçu trois formes différentes ; trois épitaphes ont été successivement placées sur ses restes, et sans doute, des recherches bien dirigées nous donneraient des fragments importants de ce mausolée et des inscriptions qui l'accompagnaient.

Il semble bien étonnant qu'une découverte aussi importante que celle de l'épitaphe du tombeau de Jean I, découverte faite de nos jours et minutieusement consignée dans le procès-verbal de 1841, n'ait abouti, en définitive, qu'à la destruction ou à la perte de cette pierre. Une table de 4 pieds de haut ne s'égare pas aisément, et nous souhaitons que de nouvelles recherches la mettent désormais en sûreté (1).

(1) Le Musée archéologique de Nantes possède les fragments d'une très belle pierre tombale de l'abbaye de Prières, celle de l'abbé Jean Raoul, mort en 1439. Elle a été donnée au Musée par M. Le Masne, en 1849. Peut-être l'inscription de Jean I a-t-elle été également placée dans quelque musée ou collection particulière ?

TOMBEAU DU DUC JEAN II

Sur une grande feuille de vélin, déposée aux archives de Nantes, on lit ces mots :

« Je Jehan, duc de Bretaigne, comte de Richemond, sain et en « bon estat de corps et de pensée, la merci Nostre Seigneur,... « comme je ey fondé la meson de N. D. des Carmes de Ploërmel « en l'honneur de Dieu,... se il avient que je muirs au reaume « de France ou en celui d'Angleterre, ou ailleurs par de cà les « mongs, je eslis ma sepulture en l'église de la dite maison... « Donné et fait au mois de septembre en l'an de grâce 1302. »

Trois ans après avoir dicté ce testament, dans lequel il semblait pressentir qu'il mourrait loin de sa Bretagne, Jean II escortait, à Lyon, le premier pape d'Avignon, Bertrand de Goth. Tour à tour, avec le roi de France, les comtes d'Anjou et d'Evreux, il tenait le cordon du palefroi de Clément VI, lorsqu'à la descente de l'église Saint-Just où la cérémonie du couronnement s'était faite, une muraille à demi-ruinée s'abattit sous le poids des curieux et tomba sur le cortège. Le roi Philippe fut blessé, et notre Duc, retiré mourant de dessous les décombres, expira quatre jours après.

Les seigneurs bretons qui l'accompagnaient ramenèrent son corps au lieu désigné pour sa sépulture; les dépenses de ce triste voyage et le détail des comptes pour les funérailles et l'érection du tombeau nous ont été en partie conservés (1).

Jean II aimait tout particulièrement ce couvent des Carmes; il avait ramené de la dernière croisade deux religieux de cet Ordre; ce sont les premiers qu'on ait vus en France, et ils portaient alors le costume oriental, rayé de larges bandes bleues et blanches.

Le Prieuré qui leur servait de couvent devint bientôt insuffisant et « *le Duc leur fit bastir*, dit un manuscrit du XVIe siècle, *un beau et somptueux monastère, avecque une grande et magnifique église.* » C'est dans le chœur de cette nouvelle construction que l'on déposa le corps du pieux fondateur. Une châsse de

(1) M. de la Borderie a publié les parties les plus intéressantes de ces mémoires.

plomb en forme de bière fut recouverte au niveau du sol par un socle en pierre. Un tailleur d'imaiges, dont le nom est resté inconnu, sculpta dans l'albâtre l'effigie du prince, tête nue, l'épée au côté, véritable chef-d'œuvre que les siècles nous ont heureusement conservé. Sur le tombeau on plaça l'épitaphe suivante :

CY GIST JEAN, JADIS DVC DE BRETAGNE
QVI TRÉPASSA A LYON SVR LE RHOSNE
LE JEVDI ES OCTAVES DE LA SAINT MARTIN D'HIVER
L'AN 1305
PRIEZ DIEV POVR L'AME DE LVI.

Le tombeau du duc Jean II était protégé par une grille fabriquée à Vannes, par un orfèvre appelé Pierre Le Bordiec, ou Le Bourdieuc, son prix représentait près de 4,000 francs d'aujourd'hui. Voici l'ordonnance de paiement délivrée le 6 juin 1318, par l'un des exécuteurs testamentaires du duc Jean II : « A son « cher ami, André Bonin, ou à son lieutenant, à Nantes, Aubery « de Baudement, salut et amour. *Pierre Le Bourdieuc,* de Vennes, « a fait mises et doit ancor faire *pour une graille de fer à la tombe* « *Monseigneur le duc Jehan,* dou commandement de ses execu- « teurs. Si vous mande et pri que vous à iceluy Pierre ou à « son commandement, portant ceste letre, bailliez et delivrez « senz delay et prestement *quarante livres pour ladite besoigne* « *faire...* Doné tesmoin mon seau, le mardy avant la Penthe- « couste, l'an de grace M. CCC. et diz et oict. » — La Pentecôte, en 1318, tombait le 11 juin. Le 28 du même mois, l'artiste donnait quittance de la somme : « Sachent touz que *ge Pierre Le Bordiec,* « de Vennes, ay eu et receu de André Bonin, du commandement « de monsour Aubery de Baudement, *pour l'evre de la graille* « *de Ploarmel, quarante libvres monnoie corante,* et me en tens « (tiens) pour bien payé. Donné tesmoing mon seel, le judy en « la vigille saint Pere et saint Poul, l'an mil tres cenz et dez « et oict. » Titres du château de Nantes, ancien Inventaire Q. F. 11. — (Communiqué par M. A. de la Borderie.)

D'après les tables de M. Leber. (*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge,* p. 90-91), 10 livres, en 1318, repondaient à 978 fr. de nos jours ; 40 livres, par conséquent, à 3912 fr.

Dans cette nef, élevée sous les plus belles années de l'art chrétien, au milieu de ce chœur dont les grilles ouvragées dessinaient des réseaux d'ombre et de lumière, la blanche image de ce chevalier, étendu, les mains jointes, sur un lit de marbre noir, semblait reposer dans une éternelle prière.

2e Période.

Rien ne troubla ce religieux sommeil pendant près de trois cents ans. A deux reprises, en 1346 et 1487, Ploërmel fut enlevé d'assaut et saccagé. Le couvent des Carmes resta debout au milieu de ces désastres ; il fallut la rage impie d'un huguenot pour détruire ce sanctuaire vénéré. Pendant les guerres de la ligue, un protestant, le seigneur du Crévy, persuada au gouverneur militaire de la ville de faire démolir l'abbaye de N.-D. Il donna comme prétexte à cet acte de vandalisme, la nécessité de dégager les fortifications ; puis, au grand scandale des habitants, on procéda à la démolition.

Les Carmes se réfugièrent au prieuré Saint-Nicolas, où ils transportèrent les restes de Jean II et de Jean III. Le procès-verbal de cette translation nous a été conservé et j'en dois la copie à l'obligeance de notre excellent confrère, M. le Cte E. de Bréhier (1).

De ce document il ressort : 1° que les restes de Jean II furent réunis à ceux de Jean III lors de la translation au prieuré de Saint-Nicolas. 2° que la base du tombeau de Jean II, qui seule restait debout, fut transportée dans l'église du dit prieuré, l'autre ayant été détruite par les démolisseurs. Cette base avait perdu les statuettes qui occupaient les arcatures latérales, comme nous le voyons par la gravure donnée dans Dom Lobineau.

Le tombeau ainsi modifié, resta en cet état au Prieuré de Ploërmel, de 1593 à 1618, date de la reconstruction du monastère.

A cette époque, les Carmes voyant que les habitants de Ploërmel voulaient appeler, dans le couvent, des religieux de l'Observance, résolurent de s'emparer des bâtiments inachevés

(1) Ce procès-verbal, en date du 21 juin 1593, a d'ailleurs été publié *in extenso* par feu M. Ropartz, en 1861, dans sa *Notice sur la ville de Ploërmel*, p. 47-53.

sans attendre qu'on leur donnât des remplaçants. Pour cela, ils entrèrent, à l'aide d'échelles, dans la maison abbatiale, brisèrent les portes et firent élever à la hâte des murs pour s'enclore et se retrancher. Cette énergique prise de possession ne leur servit à rien ; les Pères de l'Observance furent installés le 2 mars 1418 par le Provincial de Rennes. « Les corps des Ducs « furent rapportés, dit un manuscrit des archives de Rennes, « et placés, en leur premier lieu, sous l'un des sépulcres, parce « que l'autre avait été rompu à la démolition du couvent. »

Dix-neuf ans après cette restauration, on s'aperçut que le tombeau de nos Ducs *gênait les cérémonies du culte ;* une nuit, on fit enlever sans pompe le monument du fondateur et on le relégua dans un coin du chœur. Ce fait est consigné dans un procès-verbal en date du 15 mars 1647.

Malgré les très vives réclamations soulevées par cette insulte à la mémoire de nos souverains, le tombeau de Jean II resta à cette place jusqu'en 1793. A partir de cette date, il subit le même sort que celui de Jean III, et nous décrirons à l'article consacré à ce prince, la restauration des deux tombeaux dans l'église de Ploërmel.

P. DE LISLE DU DRENEUC.

PÈLERINAGES DE BRETAGNE

—

LES PARDONS DU PAYS

DE

MONCONTOUR

III

Notre-Dame de Querrien, en La Prénessaye.

La chapelle de Notre-Dame de Toutes-Aides, sise au village de Querrien, en La Prénessaye (1), est fréquemment visitée par les pèlerins qui s'y réunissent surtout en grand nombre le jour de son pardon, fêté le 8 septembre.

On y vient beaucoup du « pays breton bretonnant. » La fête commence la veille par une grande procession avec vêpres et sermon en vieille langue celtique. La statue de la Sainte-Vierge est portée à cette procession par les jeunes gens de la paroisse, chacun d'eux ayant au bras des flots de rubans multicolores ; ces rubans sont ceux qu'achètent les conscrits de La Prénessaye et des alentours, à l'occasion du tirage au sort, car ils ont tous la pieuse habitude d'offrir ces rubans à Notre-Dame de Toutes-Aides. Ce qui distingue aussi le pardon de Querrien, c'est l'énorme feu de joie qu'on allume pendant cette procession du 7 septembre ; le bois n'est pas rare dans le pays et la belle forêt de Loudéac est tout proche ; aussi n'est-il pas extraordinaire d'y voir flamber ensemble onze à douze mille fagots formant une immense et admirable gerbe de flammes qui éclaire toute la contrée environnante.

(1) Arrondissement de Loudéac, canton de La Chèze (Côtes-du-Nord).

Lorsque ce feu de joie, allumé en l'honneur de Marie, est en pleine combustion, chaque pèlerin s'efforce d'en extraire un brandon enflammé ; après l'avoir vu s'éteindre, il conserve précieusement ce charbon et l'emporte chez lui comme un talisman ; n'est-il pas béni par Notre-Dame de Querrien ?

Le jour même de la Nativité de la Sainte-Vierge, il y a messe solennelle et vêpres suivies d'une nouvelle procession ; et le dimanche d'après, on fait encore à Querrien l'office paroissial de La Prénessaye et une troisième et dernière procession en l'honneur de Marie. Enfin, le 9 septembre, une grande foire se tient autour de la chapelle.

Un fait miraculeux, historiquement constaté, a donné lieu, durant le XVIIe siècle, à la construction de Notre-Dame de Querrien et à la dévotion du peuple envers ce lieu béni.

En 1652, une enfant âgée de onze ans, Jeanne Courtel, fille de pauvres cultivateurs du village du Breil, en la Prénessaye, nommés Jean Courtel et Jeanne Masquer, éprouva de singuliers effets de la bonté de la Très Sainte-Vierge. Née sourde et muette, le 12 août 1641, elle gardait son troupeau dans les pâtures de Querrien, près d'une fontaine portant le nom de Saint-Gal, lorsqu'elle aperçut la Mère de Dieu sous la figure d'une belle dame : celle-ci la guérit tout d'abord de sa double infirmité et lui témoigna le désir de voir une chapelle érigée en son honneur, là même où elle lui apparaissait ; elle ajouta qu'on trouverait son image dans ce qu'on appelait la mare Saint-Gal, terrain marécageux avoisinant la fontaine de ce saint. L'enfant courut raconter à ses parents la merveille dont elle venait d'être témoin ; on fouilla dans la mare et l'on y trouva l'image désignée par Marie.

L'évêque de Saint-Brieuc, alors Mgr Denis de la Barde, l'un des prélats les plus vertueux et les plus distingués de son temps, prévenu de ce fait étrange, se transporta lui-même le 11 septembre 1652 « au dict lieu et village de Querrien, » en compagnie du baron de la Croix, son neveu, et de plusieurs autres personnes de haut rang. « Il visita ledict lieu et interrogea tant les habitants dudict village que ladicte Jeanne Courtel, touchant les apparitions luy faictes par la Saincte Vierge, colloques et parolles repetées et réitérées par plusieurs fois ; » puis il chargea d'en dresser procès-verbal « Missire Ollivier Audrain, prestre, licentié au droict canon, notaire public de la Cour romaine et recteur de

ladicte paroisse de la Prénessaye, et Amaury Tavel, recteur de la paroisse de Plémet (1). »

Cette enquête solennelle faite à Querrien par Mgr de la Barde, eut encore pour témoins, — outre le baron de la Croix et les recteurs de la Prénessaye et de Plémet, — « Messire Sébastien de Coëtlogon, vicomte de Mesjusseaume, Monsieur le recteur de Langast, Messieurs le comte du Rochay, le baron du Pontgand, le sieur de Bellair Gourlay et plusieurs autres personnes de mérite. »

« Après s'estre diligemment informé de tout ce qui s'estoit passé, ledit Seigneur Evesque partit en compagnie des dicts cy-devant nommés, pour s'en aller faire visite chez ledict Seigneur baron de Mesjusseaume en sa maison de la Tronchaye (2). »

Ce seigneur, second fils de Louis de Coëtlogon et de Louise Le Meneust, était un homme très pieux ; frère de Mgr François de Coëtlogon, évêque de Quimper, il avait eu trois fils de son union avec Michelle Le Liepvre et en avait donné deux au Seigneur, l'un mort religieux, l'autre prieur de Moncontour; il avait également deux sœurs visitandines au monastère de la Visitation de Rennes (3). On comprend dès lors facilement les rapports existant entre cette dévote famille et Mgr Denis de la Barde.

Pendant son séjour au château de la Tronchaye, l'évêque de Saint-Brieuc « benist une première pierre, en la chapelle dudict lieu de la Tronchaye, pour mettre et apporter audict lieu de Querrien en l'endroit où la Sainte Vierge avoit manifesté voulloir estre bastie une église en son honneur, et donna commission verbale d'apposer ladicte première pierre audict recteur de La Prénessaye, en présence du recteur de Langast, du Seigneur baron de la Croix, dudict comte du Rochay, du baron de Pontgand, dudict vicomte de Mesjusseaume et plusieurs autres personnes présentes lors en ladicte chapelle de la Tronchaye (4). »

(1) Extrait d'un manuscrit appartenant à la cure de la Prénessaye, écrit en 1652, et commençant ainsi : *Mémoire des miracles et opérations merveilleuses que Dieu a opéré et opère journellement en l'église et oratoire de Nostre-Dame et Sainct-Gal de Querrien.* Nous n'en extrayons que ce qui se rapporte à la fondation de la chapelle, ne pouvant entrer dans l'examen des vingt-quatre guérisons extraordinaires signalées à la suite de la notice historique.

(2) La Tronchaye se trouvait en la paroisse de la Prénessaye, mais il ne reste plus que des ruines de ce château.

(3) *Généal. Ms. des Seigneurs de Méjusseaume.* — Le château et la vicomté de Méjusseaume se trouvaient près de Rennes en la paroisse du Rheu.

(4) *Mémoire des Miracles*, etc.

Peu de jours après, le 29 du même mois de septembre, Olivier Audrain exécuta les ordres de Mgr de Coëtlogon et « environ les neuf heures du matin procéda tant à ladicte apposition qu'à la bénédiction du lieu désigné à la construction de ladicte église (de Querrien), assisté du R. Père Hillaire de Blois, religieux Augustinien du couvent de Lamballe, » en présence « de plus de mil cinq cents personnes venues en pèlerinage audict lieu pour accomplir leurs prières et leurs vœux qu'ils avoient faicts en l'honneur de Nostre-Dame et de saint Gal de Querrien (1). »

Le même jour fut bénit un oratoire provisoire, construit à la hâte dans le périmètre des fondations de l'église projetée, afin de pouvoir dire la sainte messe aux nombreux pèlerins. Cette dernière bénédiction fut faite par Amaury Tavel, recteur de Plémet, délégué à cet effet par l'Ordinaire ; il y célébra ensuite la première messe, assisté du recteur de La Prénessaye et du R. P. Hilaire de Blois, en présence de « Missires Jan Pellion, Jan Audrain, Jullien Chapron et Pierre Blanchet, prestres, » du « Seigneur vicomte de Mesjusseaume et de sa compagne, d'escuyer Philippe Daen, sieur du Piervic, et plusieurs en grand amas au nombre de plus de saize cents personnes (2). »

La nouvelle chapelle s'éleva rapidement et fit disparaître ce petit oratoire. En 1656, elle était probablement construite, car Mgr de la Barde y érigea non pas une collégiale — comme on l'a dit par erreur, — mais une communauté de quatre chapelains chargés du service des messes ; voici du reste quelques extraits de l'ordonnance épiscopale relative à cette fondation et datée du 9 août 1656.

L'évêque commence par constater « la dévotion singulière que les fidèles du diocèse de Saint-Brieuc, lieux circonvoisins et autres même plus éloignés ont témoigné, l'espace de quatre ans continuels, en la chapelle nouvellement bastie au village de Querrien, paroisse de la Prénessaye, en l'honneur de la Sainte-Vierge, sous le titre de Nostre-Dame de Toutes-Aides. » Il en conclut « qu'il est nécessaire de pourvoir à ce que les personnes qui accourent de toutes parts audit lieu, soient assistées, conduites et dirigées en leurs pieux desseins, le culte pour service

(1) *Mémoire des Miracles*, etc.
(2) *Ibidem*.

divin augmenté, la dévotion à la Sainte-Vierge cultivée, la piété des fidèles entretenue et le salut des âmes procuré. »

En conséquence, Mgr de la Barde érige à Querrien « quatre chapellenies perpétuelles pour y célébrer les messes, chanter l'office divin, administrer les sacrements, instruire, catéchiser et prescher les peuples » sous l'autorité de l'Ordinaire, « avec assistance et conduite du recteur de La Prénessaye. Et pour l'honoraire desdits chapelains qui seront prestres institués par l'Evêque de plein droit « et résidents sur les lieux sans pouvoir s'en absenter, substituer autres prestres, résigner ou permuter lesdites chapellenies, mais seulement avec liberté d'y renoncer simplement, » l'évêque « destine le tiers des oblations qui se font à ladite chapelle, pour être également partagées entre lesdits quatre chapelains : » Si ce tiers des offrandes depasse annuellement quatre cents livres « l'excédent sera employé pour acquérir des rentes devant assurer un honoraire passable auxdits chapelains, en accroître le nombre et augmenter le service divin. » Quant aux messes privées, leur honoraire est fixé à 10 sols chacune. Relativement aux obligations des chapelains de Querrien, voici en quoi elles consistent : « chanter à sept heures du matin les lundi et vendredi (de chaque semaine), une messe de *Requiem* pour les défunts bienfaiteurs, et les mercredi et samedi une messe votive de la Sainte-Vierge ; durant lesquelles messes sera faite une procession et à la fin d'icelles chanté un repons pour les fidèles défunts... Les chapelains se trouveront (en la chapelle) les samedis et veilles de fêtes de commandement, pour le moins sur les deux heures après midi pour y faire prière, entendre les confessions des pèlerins, chanter sur les quatre heures du soir les litanies de la Vierge, verset, et oraison convenables. » Les dimanches et jours de fêtes commandées « ils feront alternativement les catéchismes et instructions familières » à l'offertoire de la messe de six heures à Querrien ; puis « ils assisteront aux grandes messes et vespres des églises paroissiales de La Prénessaye et Tréviale de Saint-Sauveur (1), excepté l'un desdits cha-

(1) Saint-Sauveur-le-Haut, ancienne paroisse unie au XVe siècle à celle de La Prénessaye, puis devenue trève de celle-ci, n'est plus qu'un village de La Prénessaye ; son église a disparu, mais son ossuaire, joli édifice de 1725, a été de nos jours converti en chapelle.

pelains qui demeurera alternativement en ladite chapelle (de Querrien) pour entendre les confessions des pèlerins, faire les marques des oblations et célébrer la messe à onze heures. » Ce même chapelain devra à l'heure des vêpres paroissiales « faire une exhortation dans ladite chapelle quand il se trouvera assemblée de peuple convenable. »

L'ordonnance épiscopale se termine par l'institution des deux premiers chapelains de Querrien : Jean Audrain, prêtre de La Prénessaye et Julien Marcadé, prêtre de Plémet; quant aux deux autres chapelains, Mgr de la Barde « se réserve de les instituer de jour à autre (1). »

Telles sont les origines historiques de Notre-Dame de Querrien ; ces données sont confirmées par l'inspection des lieux.

L'édifice — toujours simple chapelle frairienne de La Prénessaye — forme une croix latine ; au chevet extérieur une grande pierre de granit porte l'inscription suivante dont une partie a été effacée à dessein, pendant la Révolution probablement :

POUR MEMOIRE A L'ADVENIR.
LE 29 DE SEPT. 1652, ESTANT MONSEIGNEUR
DENYS DE LA BARDE EVESQUE DE St-BRIEUC,
REGNANT EN FRANCE.....
..... FONDATEUR DE CE LIEU,
LA PREMIERE PIERRE Y FUT APPORTEE
PAR MONSIEUR OLLIVIER AUDRAIN,
RECTEUR DE CETTE PAROUESSE.

Sur l'un des trois autels se trouve la statue miraculeuse de la Vierge revêtue d'un manteau ; à côté est la statue de saint Gal.

Deux fontaines avoisinent la chapelle : tout proche du sanctuaire est celle de saint Gal ; le *Mémoire des Miracles* en parle en ces termes : « de tout temps on a tenu que la fontaine dudict Querrien avoit autrefois esté miraculeusement faicte par ledict sainct Gal, religieux, qui avoit passé par ledict village de Querrien, et qui estoit l'un des compaignons de sainct Colomban, qui sortant d'Irlande avec douze compaignons religieux vint en ces

(1) *Arch. paroiss. de La Prénessaye;* tous ces documents inédits nous ont été communiqués avec la plus grande obligeance par M. le Recteur de La Prénessaye.

quartiers de Bretagne pour y prescher et establir la foy catholique ; et tient-on que c'estoit environ l'an 600 et qu'il demeura quelques années à Langast où il y a à présent une église paroissiale dédiée soubs l'invocation de sainct Gal, autrement Gast (1). »

A la fontaine de saint Gal se rattachent plusieurs guérisons extraordinaires : citons textuellement encore le *Mémoire des Miracles :* « Le 15 septembre 1652, Jeanne Privé, femme d'Yves Le Normand, du village de Lasguais, trève de La Ferrière, paroisse de La Chèze, incommodée de paralysie dans les deux mains depuis les quatre ans, sans les pouvoir ouvrir ni s'en aider, ni les assembler ; venue qu'elle fut en pèlerinage à Nostre-Dame et Sainct-Gal de Querrien, et son vœu accompli, lavant ses mains en ladite fontaine Saint-Gal, reçut guérison, en présence de Jeanne Courtel et grande multitude de peuples. SIGNE : *Ollivier Audrain, notaire apostolique.*

« — Dudit jour 15 septembre 1652, Jean Mâlard, du village de Kerfiac, en la paroisse de Plessala, se trouvant incommodé et affligé de la goutte, il y avoit quatre mois, en sorte qu'il ne pouvoit cheminer, vint en voyage audit Querrien ledit jour avant midy, et, après s'être lavé en ladicte fontaine Saint-Gal, se trouva guéri. » Le même fait se reproduisit encore ce jour là pour Françoise Goujeon « âgée de 26 ans » qui « estant demeurée paralytique de la main droite dès l'âge de huit ans, sans jamais avoir pu l'ouvrir ni mouvoir, vint ledit jour en pèlerinage à Nostre-Dame et Saint-Gal de Querrien, où après avoir fait ses prières en l'oratoire dudit lieu et lavé sa main en la fontaine de Saint-Gal, reçut guérison de la paralysie de son dit bras, en présence de François Courtel, Perrine Plessix, Julienne Goujeon et plusieurs autres personnes en grand nombre. SIGNE : *Ollivier Audrain.* »

Comme l'on voit, saint Gal partage avec la Sainte-Vierge les honneurs de Querrien, puisque Marie s'est servie de la fontaine de ce saint pour opérer les guérisons de ses fidèles serviteurs.

Quant à la seconde fontaine, dite fontaine de Notre-Dame, elle se trouve un peu plus loin de la chapelle dans les verdoyantes prairies occupant le vallon voisin.

(1) L'église de Langast est encore sous le patronage de saint Gal et renferme une curieuse verrière de 1508, représentant entre autres sujets son bienheureux patron.

En sortant du village de Querrien, nous lisons ces mots gravés sur une porte : Mre COMPADRE, 1719. C'est, nous dit-on, la maison d'un chapelain qui fit construire la tour élevée au bas de la chapelle ; cette tour, assez considérable, mais peu monumentale, présente, en effet, à sa base, la date de 1715, correspondant bien avec celle qui précède. Détail d'originalité locale, la flèche de cette tour, recouverte d'ardoises, est toute blanchie à la chaux, ce qui de loin produit le plus singulier effet ; les bons villageois de Querrien appellent cela « un clocher d'*apparaissance* » et ils en sont tout fiers.

Pendant que nous examinions la chapelle de Querrien, plus intéressante par ses souvenirs et son pardon que par son architecture, une brave femme du village nous présenta le « cantique de Notre-Dame de Querrien ; » permettez-nous de vous en citer quelques strophes :

Une jeune fille,
D'environ douze ans,
Etait bien docile
A ses bons parents.

Sur une bruyère,
Près de sa maison,
Fidèle bergère,
Gardait ses moutons.

Jeanne était muette
Depuis son berceau,
Et par sa houlette
Guidait son troupeau.

Cette enfant pieuse,
Privée de la voix,
Se trouvait heureuse
Dans sa vive foi.

Un jour que son âme
Invoquait les cieux :
Une belle Dame
Parut à ses yeux.

Chère enfant, dit-elle,
Ecoute mes vœux,
Et sois bien fidèle,
Ils viennent des cieux.

Je veux qu'ici même,
En procession,
Le peuple qui m'aime
Invoque mon nom.

Et qu'une chapelle,
En ce lieu béni,
Aux âges rappelle
Mon séjour ici.

Je serai Toute-Aide,
Pour les bons chrétiens,
Qui cherchant une aide,
Viendront à Quérien.

Jeanne toute heureuse
De la vision,
S'en va bien joyeuse
Jusqu'à sa maison.

Cette enfant muette
Dès ses premiers ans,
D'une voix parfaite,
Parle à ses parents.

Dieu ! Quelle merveille !
S'écrient les parents ;
Jeanne, sans pareille,
Parle maintenant.

Et l'enfant bénie
Depuis ce jour-là,
Disait à Marie :
Ave, Maria.

Et une chapelle,
Bâtie à Quérien,
Maintenant appelle
Le peuple chrétien.

Cette pièce, peu ancienne, croyons-nous, n'est pas l'œuvre d'un grand poète, mais sa naïveté ne déplaît pas, et elle contribue puissamment à entretenir dans l'esprit du peuple le doux souvenir de l'apparition de la Sainte-Vierge à Querrien. Elle complète en quelque sorte les documents historiques dont nous nous sommes servi, en perpétuant la tradition orale conservée à La Prénessaye. Lorsqu'on a le bonheur d'assister au beau pardon de Notre-Dame de Toutes-Aides, on aime à entendre ces rustiques couplets, répétés par des milliers de voix autour du formidable brasier dont les flammes, s'élançant vers les cieux, semblent le symbole de l'ardent amour du peuple breton pour Marie.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
Chanoine honoraire.

(*A suivre.*)

UN MORALISTE BRETON [1]

L'ABBÉ DE BELLEGARDE

III

L'abbé de Bellegarde est un moraliste de détail, un observateur des petits côtés de l'esprit humain. Sa méthode, tout analytique, l'éloigne de ces brèves sentences où La Rochefoucauld a enfermé moins de mots que d'idées, de ces pensées suggestives où l'âme de Pascal jette de rapides et profondes lueurs. De ces trois objets de la philosophie morale, les rapports de l'homme avec Dieu, avec lui-même, avec ses semblables, il a circonscrit le premier, avec toute la ferveur d'un chrétien militant, dans ses manuels de piété et d'édification ; il a presque négligé le second, n'étant pas de ceux qui ont la volonté ou le talent de s'étudier et de se connaître ; mais il a traité le troisième avec les ressources variées de son expérience et une sagacité qui n'exclut pas la finesse. Dans une société polie, le monde extérieur a ses lois formelles et ses exigences ; le beau langage est une qualité, la bienséance, une vertu. On s'explique que l'abbé, quand il faisait trève à ses prédications, ait plutôt songé à embellir les manières de ses contemporains qu'à améliorer leurs mœurs, et qu'il ait porté ailleurs que dans le style sa constante préoccupation d'élégance et de politesse. Il répondait ainsi aux demandes des libraires, au vœu du public, à ses secrètes préférences. Il vivait de la desserte de La Bruyère, développant en un volume, ici, le chapitre des *Ouvrages de l'esprit,* là, celui de *la Mode.* Il s'acharnait contre le *ridicule,* presque comme contre un vilain péché ; c'était sa bête noire, voyons comment il s'y prenait pour lui faire la chasse.

(1) Voir les livraisons de décembre 1887, p. 447, et janvier 1888, p. 45.

Mal imiter de bons modèles, vouloir effacer tout le monde et imposer ses idées, apporter une ardeur inutile dans des discussions futiles, conseiller ou interrompre à tout propos, s'immiscer dans la conversation des autres, voilà, selon Bellegarde, les principales occasions de se rendre ridicule. Les plus belles qualités ne sauvent pas un homme du ridicule ; si on ne prend soin de les bien diriger, elles peuvent même produire l'effet contraire, car elles inspirent la vanité et le désir de briller aux dépens d'autrui. Les choses mêmes, où l'on fait preuve de plus de supériorité, rendent aisément ridicule, car entre montrer du talent et s'applaudir à l'excès de son mérite, vouloir que tout le monde l'admire, il n'y a souvent qu'un pas. On tombe encore dans le ridicule en sortant de son caractère, en affichant une joie forcée, un enjouement artificiel, en se mêlant à des parties de plaisir pour y faire l'importun, le trouble-fête. Le ridicule suit partout son personnage et fait corps avec lui ; on n'en revient guère, parce qu'on ne le sent pas ; il est imperceptible, il est indélébile, et croît avec l'âge de celui qui en est atteint.

De ces traits épars on pourrait former une définition du ridicule, comme l'entendait Bellegarde ; ce ridicule-là, composé de fautes contre le savoir-vivre, ne tient guère de place dans nos mœurs actuelles, la plupart de ses nuances sont perdues pour nous, et il ressemble aussi peu à son homonyme d'aujourd'hui, que la *Princesse de Clèves* à un roman de Balzac. On était ridicule par orgueil, on ne l'est plus que par timidité, la crainte de déplaire est devenue la peur d'être raillé. Sont-ce les mots ou les époques qui ont changé de sens? Les personnages *ridicules,* qui défilent devant notre moraliste, nous semblent parfois des originaux, tout au plus des importuns ; si nous voulions les désigner, ce serait par l'épithète de désagréables, de *fâcheux,* empruntée au vocabulaire de Molière, mais nous avons perdu, avec l'intelligence bien nette de leurs imperfections, le droit et le courage de les critiquer, de nous moquer d'eux.

Un contradicteur de parti pris, un beau parleur, et qui veut avoir raison, un égoïste qui ramène tout à soi, un fat qui s'applaudit de sa belle mine, un auteur qui ne lit ses ouvrages que pour les faire admirer, un ami de l'équivoque, dont les plaisanteries gênent ou déconcertent, un parvenu de fraîche date, qui se sert de sa richesse « comme d'une éponge, pour ôter la crasse de sa naissance, » un étourdi, un ignorant, un présomptueux, composent une galerie dont les types ont peu varié, mais sont aujourd'hui relégués au second

plan. Ces types avaient un bien autre relief dans une société sensible aux plus fugitives délicatesses, comme aux moins apparentes incivilités, dans un monde où le souci dominant était de plaire et l'idéal, d'avoir de belles manières.

On ne peut s'imaginer tous les attraits, toutes les séductions qu'évoque, pour les contemporains de Bellegarde, ce simple mot « plaire. » Interrogeons à nouveau les livres de l'abbé. Le désir de plaire est naturel à tous les hommes qui, à tous les degrés de l'échelle sociale, cherchent à se rendre agréables à leurs semblables, à mériter leur estime. Peu y réussissent, quelques efforts qu'ils fassent, parce qu'ils ignorent la façon de s'y prendre ; ils ne s'appliquent pas assez à remarquer, dans les personnes accomplies, ce qui les distingue du vulgaire, et, dans celles qui ne plaisent point, ce qu'elles ont de rebutant ; ils ne peuvent se débarrasser d'un je ne sais quoi de choquant, qui paralyse leurs meilleures intentions. Que leur a-t-il donc manqué? Dans la conversation, ils n'ont pas su écouter ce qu'on leur disait, ni répondre à propos ; dans le monde, ils ne se sont pas attachés à étudier les caractères dignes de leur admiration et de leur imitation. La grande règle pour plaire, telle que je la trouve énoncée dans un chapitre du traité *sur la politesse des mœurs,* est « de s'accommoder « au goût des gens, d'étudier leurs inclinations et de s'y façonner, « de les louer, quand ils font quelque chose de louable, mais il ne « faut pas que la sincérité en souffre, ni les enivrer d'encens, quand « ils font des choses qui méritent d'être censurées. » La seconde partie de la phrase vient très heureusement corriger ce qu'il y avait d'adulation courtisanesque dans la première. Il est bon d'ajouter que l'auteur nous présente une société où les dehors avaient un grand prix, où l'extérieur n'était pas la moindre partie du mérite d'un honnête homme, où il était plus souvent question de bienséance que de franchise.

On peut regarder les *Réflexions sur la politesse des mœurs* comme la contre-partie exacte des *Réflexions sur le ridicule.* L'abbé de Bellegarde a indiqué le remède à côté du mal, et il a combattu celui-ci avec toutes les armes que lui fournissait son expérience mondaine. Il ne faisait, d'ailleurs, que se répéter, sous une forme plus incisive et plus variée, et l'on peut dire qu'il a recommencé toute sa vie, en l'étendant, en l'améliorant, son premier ouvrage, les *Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde.* On voit trop bien les graves défauts de cette morale à l'usage des gens de

qualité, ou plutôt de ce code de civilité toujours *honnête, puérile* quelquefois : le manque de profondeur et d'idées générales ne permettent pas la comparaison avec les écrits nerveux et concis de nos grands moralistes. On trouverait malaisément une phrase ou une pensée de l'abbé de Bellegarde, qu'un élève de philosophie pût développer en une dissertation, car le bon abbé a pris ce soin lui-même. Lui, si prompt à signaler les défauts des grands parleurs, n'a jamais médité, ni surtout appliqué à ses écrits, ce précepte de La Bruyère : « Parler peu suppose de l'esprit, et le suppose excellent. » Il ne quitte pas un sujet, qu'il ne l'ait étudié sous toutes ses faces, et il y reviendra encore, craignant de ne l'avoir pas épuisé. Mais, dans cette perpétuelle paraphrase, il glisse nombre d'observations fines et doucement railleuses, parfois profondes, marquées au coin d'un sens droit et d'une bonne âme. Prenons, au hasard, quelques-unes de ses remarques sur les hommes : ils se contentent généralement de sauver les apparences ; ils n'aiment point à se rendre justice les uns les autres ; ils passent pour polis, n'ayant que l'*écorce* de la politesse ; ils se gouvernent plus par caprice que par raison ; l'amour propre et l'intérêt ont tellement *gauchi* leurs sentiments qu'ils ramènent tout à eux-mêmes ; il y a toujours quelque retour sur eux dans les bons offices qu'ils rendent ; ils changent de *politique* selon les différentes révolutions des affaires de ceux à qui ils sont attachés. Il est plus piquant encore d'entendre le digne ecclésiastique se demander « pourquoi de belles femmes font si peu de conquestes, » s'égayer aux dépens des mondaines qui, s'étant distinguées par leur beauté, veulent encore se distinguer par leur dévotion, qui font porter à l'église « un sac plein de « médailles et de chapelets, sans en devenir plus modestes et plus cha- « ritables, » dire d'un homme qui joue au dévot « qu'il ne fait semblant « d'aimer la vertu, que pour s'en faire un mérite dans le monde, « qu'il ne trouverait nul goût à pratiquer de bonnes œuvres, s'il ne « savait l'art de les faire valoir. » Il n'y avait pas, au XVIIe siècle, un esprit élevé et vraiment religieux qui ne fît cause commune avec Molière contre les prudes et les faux dévots. Arsinoé et Tartufe trouvaient d'aussi énergiques censeurs dans les rangs du clergé français que dans ceux de la philosophie ou de la poésie satirique ; un travestissement intéressé, contre lequel protestent la raison et la tradition, a pu seul faire de Tartufe un homme d'église, et empêcher les prêtres de se joindre aux laïques pour le flétrir.

Un genre où l'esprit d'analyse de l'abbé de Bellegarde devait trouver

à s'exercer et à s'étendre, est celui des portraits, qui faisait fureur à son époque. Les *Réflexions sur le ridicule* paraissaient l'année même où La Bruyère, avant de mourir, revoyait la neuvième édition de ses *Caractères*, qui comptaient, succès bien rare alors, autant d'éditions que d'années. Bellegarde, déjà riche de sa propre réputation, ne prétendait pas au titre de disciple de la Bruyère ; mais la postérité ne distingue guère les imitations indirectes, comme la sienne, des pastiches avoués, comme la *Suite des Caractères* de l'avocat Alleaume (1697), ou le *Théophraste moderne,* de Brillon (1700). Ces auteurs protestent bien haut, comme l'avait déjà fait leur maître, contre « toute maligne interprétation, toute fausse application » des caractères qu'ils mettent en scène. Alleaume, pour ne pas donner lieu « aux « conjectures des esprits médisants, » avertit son lecteur que « les « noms qu'il a ajoutés n'ont été que pour divertissement à ses pen- « sées. » Brillon, encore plus catégorique, affirme qu'il ne connaît pas les originaux de ses caractères, et que, s'il a emprunté des noms, « ç'a été pour se conformer à un usage établi par M. de La Bruyère, » et qu'il a pris ceux qui s'offraient les premiers à son imagination. Il est permis de croire que les contemporains ne prenaient pas le change sur ces dénégations hypocrites ; autant vaudrait soutenir aujourd'hui que M. Daudet, dans le *Nabab*, et M. Sardou, dans *Rabagas* — pour ne citer que deux illustres exemples — n'ont pas eu de personnalités au bout de leurs plumes. Quoiqu'il en soit, les livres d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, profitaient d'un léger attrait de scandale ; les clefs manuscrites ou imprimées ne se faisaient faute de circuler. Les trois cents *Caractères,* semés par Bellegarde dans ses *Réflexions* sur le *Ridicule* et sur la *Politesse des mœurs,* n'ont pas ce relief et cette précision qui indiquent la ressemblance et empêchent toute confusion ; on peut croire, qu'en effet, « les noms n'ont point de sujet réel » et que les vices attaqués « ne tombent sur « qui que ce soit en particulier. » Cette question, qui a pu être palpitante, est devenue secondaire : nul ne reconnaît, sous le masque, grands seigneurs et grandes dames dont l'abbé a saisi quelques traits au passage. Il ne s'agit plus de savoir si les portraits ont été ressemblants, mais s'ils nous offrent encore cet intérêt qui ne vieillit pas, cette vérité qui est de tous les temps. Je vais en citer quelques-uns, laissant au lecteur le soin de tirer sa conclusion, accompagnant d'un simple qualificatif les noms que l'abbé a empruntés au roman ou à l'histoire.

L'impudent.

« Est-ce pour faire le bel esprit et l'agréable, que *Fadius* parle avec tant de liberté de ses défauts, et des défauts de ses voisins ; qu'il jette leurs gants et leurs chapeaux ; que, quand il veut parler à quelqu'un, il lui donne un grand coup de coude pour le réveiller, ou pour lui donner le signal qu'il a quelque chose à lui dire ? Il est vrai, *Fadius*, que vous êtes d'une grande maison, et que votre nom est bien marqué dans l'Histoire ; mais les vertus de vos ayeux doivent-elles vous dispenser d'être honnête et poli ? Vous donnent-elles un droit de faire le fanfaron, de brusquer les gens, de les désobliger brutalement, et sans avoir d'égards pour personne ? »

L'indiscret.

« *Crinon* a été tiré de la Bastille par la faveur de ses amis, qui ont emploié tout leur crédit pour le retirer du précipice où son indiscrétion l'avait jeté. A peine est-il sorti de cet abîme, qu'il est prêt à y retomber, par les mêmes indiscrétions qui l'y ont précipité la première fois ; il parle avec la même licence des choses qui devraient être des mystères pour lui, et qui sont au-dessus de son génie ; il ne se corrigera point, son ascendant l'emportera toujours ; son indiscrétion le met hors d'état de profiter de ses propres disgrâces. »

Le faux savant.

« Depuis que *Turpin* s'est mis en tête de faire le savant, il est devenu insupportable ; il se mêle de décider sur tout, et il ne décide que de travers ; les meilleurs sermons l'endorment ; il baîlle au théâtre, et fait la moue aux acteurs ; les plus excellentes pièces de prose et de vers ne lui paraissent que médiocres. Mais il se déclare le patron de celles que tout le monde siffle ; c'est se faire une querelle personnelle que d'oser soutenir qu'elles sont mauvaises ; ses décisions ont un air de hauteur et de fierté, à qui rien ne résiste : *Turpin* serait bien plus honnête homme s'il ne croyait pas être savant. »

Le flatteur.

« Toutes les démarches qu'à faites depuis dix ans un homme né pour affliger l'Europe, et qui est comme le fléau de Dieu, paraissent à *Gerion* des chefs-d'œuvre de politique ; on a beau lui représenter que le hasard et la conjoncture des temps ont plus contribué à nouer cette grande Ligue, que le génie et l'habileté de son héros ; il s'obstine toujours à l'admirer ; s'il est battu, et s'il perd de grandes batailles, il dit que ses défaites relèvent sa gloire, et que tout vaincu qu'il est, il efface la gloire des vainqueurs. Défaites-vous de votre chagrin, *Gerion,* si vous voulez juger sainement des choses ; ôtez ce verre de devant vos yeux, qui fait que tous les objets vous paraissent jaunes ; contemplez votre héros dans son naturel, ôtez lui les plumes qu'il a empruntées, et il ressemblera au geai de la fable. »

L'officier, petit maître.

« On vous l'a souvent dit, *Phildor,* que vos manières et vos discours ne se ressentent nullement de votre profession. Ceux qui vous voient à l'armée, pendant l'été, croient voir en vous un autre homme, pendant l'hiver. Pourquoi cet étalage de rubans et ce soin excessif de vos parures ? Vous emploiez plus de temps à votre toilette, que la plus coquette femme de Paris. Vous riez dans des matières sérieuses, pour faire briller vos belles dents. Avez-vous lu, dans l'histoire des Grecs ou des Romains, que les capitaines d'Alexandre ou de César portaient des mouches ? Ou renoncez au métier des armes, ou prenez des manières qui conviennent mieux à votre état. »

Le fat.

« *Nicandre*, avec sa perruque blonde, son nœud d'épée, ses habits dorés, un gros diamant qu'il a au doigt, croit être le charme de toutes les conversations ; ses froids discours, et les sottises qu'il débite niaisement, fatiguent tout le monde. Parce qu'il est bien fait et richement vêtu, il veut faire l'agréable et le beau parleur ; le

plaisir qu'on a de le voir, ne dédommage pas de l'ennui qu'on sent à l'écouter. Il est comme le paon dans l'assemblée des oiseaux, qui peut étaler de belles plumes, mais qui se fait siffler quand il chante. »

L'étourdi.

« *Simonet* n'est entré dans le monde, et n'a commencé à voir les compagnies, que depuis trois mois ; il décide de tout en arbitre souverain ; il parle avec la même présomption de la guerre et de la jurisprudence ; il réforme les arrêts du Barreau ; il cite toutes les fautes que nos généraux ont faites durant la dernière campagne. Il n'y a que huit jours que *Simonet* était encore chez son Maître de Droit ; où a-t-il puisé une science d'une si vaste étendue ? Il parle sur toutes les matières avec la même liberté et la même hardiesse que s'il les avait apprises ; il ôte la parole à un homme recommandable par son rang et par son mérite, et lui dit hardiment qu'il se trompe dans le fait qu'il vient de raconter. Défaites-vous, *Simonet,* de votre prévention ; quand vous aurez ôté cette taie, vous connaîtrez combien vous êtes ridicule. »

L'inconséquent.

« *Cesene* déclamait sans cesse contre les Publicains et les Partisans ; on l'entendait dire à tout moment qu'il fallait bannir ces sangsues de la République, qui s'engraissaient du sang des peuples ; que les familles bien réglées, qui n'étaient riches que de leur patrimoine, ne devaient point s'allier à ces familles établies sur les ruines et sur les dépouilles du Public, parce que des biens mal acquis fondaient comme le sel dans l'eau. *Cesene* est devenu dévot, et son aversion pour les Partisans était encore beaucoup augmentée depuis qu'il s'est jeté dans la dévotion : il s'est marié, depuis huit jours, à la fille de *Romon,* qui est engagé dans toutes les grosses Fermes. »

Le parvenu.

« *George* n'est que le fils d'un marchand ; son père n'a quitté la boutique que depuis quelques années, pour se faire secrétaire du Roi,

et pour décrasser un peu son origine ; cependant *George* parle de ses ayeux devant de petits maîtres à qui il prête de l'argent, et qui ont la complaisance de l'écouter ; il est inépuisable sur le chapitre de sa généalogie, il vous promène depuis Geoffroy jusqu'à Artus, il fait le détail de leurs hauts faits, qui font bailler ceux qui n'empruntent point son argent. »

La belle bête.

« *Flotine* détruit, par les sots discours qu'elle tient, et par les niaiseries qui lui échappent, l'impression que fait sa beauté sur tous ceux qui la regardent. Il semble que la nature se soit épuisée par tous les charmes qu'elle a répandus sur sa personne ; si elle parlait moins, on ne pourrait se défendre d'aimer une beauté si accomplie ; mais elle veut parler toujours, et il semble qu'elle n'ouvre la bouche que pour dire des puérilités et des sottises ; elle fait quelquefois des questions si impertinentes, que tout le monde en hausse les épaules, et qu'on ne peut assez s'étonner d'une pareille imbécilité. Elle demandait un jour si César était chrétien, parce qu'il demeurait à Rome, où est le Pape. On sait bien que les femmes ne sont pas obligées de savoir tous les détails de l'histoire romaine, mais il y a de certaines choses si triviales, qu'elles ne peuvent ignorer sans être regardées comme des imbéciles. *Flotine* n'a pas assez d'esprit pour s'apercevoir qu'elle en manque. »

La mère imprudente.

« *Lyse* avoue ingénuement qu'elle a eu une mauvaise conduite, qu'elle en est fâchée, que son penchant l'a emportée, et qu'elle plaint celles qui vivent comme elle a fait. Elle exhorte ses filles à suivre d'autres routes ; elle leur dit perpétuellement, que la galanterie a de fâcheux retours, et que la sagesse seule peut faire le bonheur d'une femme. On tient compte à *Lyse* de sa sincérité, on se contente de la plaindre, sans se déchaîner contre elle ; mais ses leçons ne font pas grande impression sur le cœur de ses filles, qui s'en tiennent aux exemples qu'elle leur a montrés, sans se soucier de ce qu'elle leur dit : elles ressemblent aux petites écrevisses, qui marchent de travers comme leur mère. »

La mal mariée.

« Personne ne plaint le malheur de *Clarianne*. Elle avait refusé les partis les plus avantageux de Paris, et les personnes les plus illustres de la robe ; elle voulait absolument épouser un colonel, qui fût sur les voies pour parvenir aux premiers emplois de l'épée. Sa vanité l'a jetée dans de grands malheurs ; son époux était noyé de dettes avant son mariage ; il a fait à l'armée de grandes dépenses, qui ont absorbé tout le bien de *Clarianne :* elle est contrainte de vivre dans une province reculée, où elle manque du nécessaire, et, pour amuser sa vanité, elle se souvient quelquefois qu'elle est la veuve d'un Maréchal de Camp. »

La dédaigneuse.

« *Hortense* fut recherchée, dans sa brillante jeunesse, par un homme qui possédait des biens immenses, mais parce qu'il n'était pas d'une naissance assez illustre, il ne fut pas seulement écouté ; un homme de grande qualité se présenta ensuite, mais il n'avait pas assez de biens, et il eut le même sort que son rival. *Hortense* était jeune, belle et riche, elle faisait chaque jour des conquêtes ; mais la prévention où elle était de son mérite, l'empêchait de se déterminer en faveur de quelqu'un, et de prendre parti ; elle trouvait toujours dans ses amants quelque défaut qui les rendait indignes d'elle. Pendant ce temps-là, les années se sont accumulées, la foule des amants a diminué. *Hortense* s'est donnée à un homme qu'elle n'aurait voulu recevoir tout au plus que pour son écuyer. »

La vieille coquette.

« On a souvent fait entendre à *Hersilie* qu'elle devrait se retirer de bonne grâce ; on lui a même donné des mortifications capables de la rebuter, pour peu qu'elle eût été sensible à sa gloire, mais elle est assez malheureuse pour aimer encore des lieux où elle a été adorée, quoiqu'on ne la regarde maintenant qu'avec chagrin. Elle croit que

ses charmes surannés, et que ses yeux à demi éteints pourront encore faire des conquêtes. C'est la folie de toutes les femmes qui ont été belles ; quoique leur corps change, leur esprit ne change point ; elles ont toujours les mêmes passions et les mêmes plaisirs de plaire ; mais le monde ne les regarde plus qu'avec dégoût. Si elles étaient sages, elles céderaient la place à celles qui commencent à paraître sur la scène, et ne leur donneraient pas le plaisir de les insulter sur les débris de leur beauté. »

La belle délaissée.

« Il n'a de rien servi à *Plautine* d'être la plus belle fille de France. On n'a jamais vu un plus grand air, ni plus d'agrément ; les beautés de l'esprit relevaient encore les charmes de sa personne, mais les faiblesses du cœur ont empoisonné tout son mérite ; elle était faite pour être adorée, si elle eût été plus fière ; elle prenait la loi de ses amants, au lieu de leur commander avec cette sévérité impérieuse, qu'elle eût pu prendre, si elle eût été moins faible ; quoiqu'elle eût assez de bien, peu de gens ont voulu se hasarder à la demander pour épouse, à cause de son humeur coquette et tournée aux intrigues et à la galanterie ; sa beauté, son bien, sa naissance n'ont pu empêcher qu'on ne la regardât que comme une bonne fortune. »

Je viens de détacher de la riche galerie de Bellegarde quinze des tableaux — on ne peut pas dire des portraits — qui la décorent. Il ne tenait qu'à moi de faire d'autres citations, qui n'auraient été ni moins intéressantes, ni moins variées, mais je crains déjà d'avoir abusé d'un procédé facile et qui dispense de la critique. J'aurai atteint mon but, si je donne à quelques curieux la fantaisie de feuilleter ces livres qui se morfondent dans la pénombre des bibliothèques, surtout les *Réflexions sur le Ridicule*. Ils ne regretteront pas leur peine, ils trouveront bien des pendants à cette pauvre... cigale, qui n'a pu jamais se faire regarder que « comme une bonne fortune, » à cette veuve éprouvée qui se console devant l'image de son maréchal de camp, à ces filles imitant leur mère vicieuse jusque dans leur démarche de « petites écrevisses, » à ce prêteur qui vous inflige ses prétentions généalogiques, comme premier intérêt de son argent.

Dans ce jeu continuel de traits de morale en action, et de *caractères* en maximes, on n'est pas enlevé, sans doute, à ces « soudaines hauteurs, » que Sainte-Beuve a mesurées chez La Bruyère ; ne se sentant pas de force à planer au-dessus des misères humaines, l'abbé les a étudiées de plain pied ; il n'a pas voulu forcer sa voix, pas plus qu'il n'a cherché à jeter de la poudre aux yeux. Il s'est confiné dans son domaine étroit d'observation un peu superficielle, laissant à de plus hardis et à de plus profonds une tâche qui n'était pas la sienne. Cette profondeur, cette hardiesse s'exprimant par un trait heureux, par une pensée sobre et forte, il les a parfois, mais par échappées ; on dirait alors un peintre de genre, un de ces vignettistes de salon dont la race semble s'être perdue, qui aurait emprunté, pour quelques instants, le pinceau de son voisin, un portraitiste imitateur de Rigaud ou de Philippe de Champaigne. Le relief de la pensée, l'âpre et mordante satire accentuent rarement les productions diffuses de l'honnête Bellegarde ; on a pu remarquer, cependant, que son langage, à l'endroit des femmes, est caustique, singulièrement libre dans la bouche d'un prêtre. Le grand siècle ne connut pas l'adulation de la femme ; quand elle n'était plus pour lui l'héroïne inaccessible de la tragédie, elle devenait la commère du conte, ou l'effrontée de l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Relisez le chapitre « *Des Femmes* » du classique La Bruyère ; c'est un pamphlet virulent, presque juvénalesque. Ici, comme ailleurs, notre abbé n'est qu'un disciple mitigé.

Peu d'écrivains ont attaché autant d'importance au style, en ont parlé avec autant de compétence et d'à-propos, que l'abbé de Bellegarde. Prenons une phrase de ses *Réflexions sur l'élégance et la politesse du style* — livre qui tient une place honorable, même à côté de l'*Art poétique* et du chapitre des *Ouvrages de l'esprit*. — L'abbé signale un écueil : « Quelques-uns croient bien parler, parce « qu'ils savent coudre des mots nouveaux les uns aux autres, et ils « répètent éternellement les mêmes choses ; leur entretien est un « tissu de phrases harmonieuses, qu'ils ont remarquées ou dans les « livres, ou dans les conversations ; ils ont chargé leur mémoire de « ces phrases, et ils les redisent à tout propos. » Voilà qui est bien dit ; mais le diffus Bellegarde ne vient-il pas de formuler la condamnation de son propre style, des répétitions d'idées et de mots, de l'abondance stérile, qui en sont les défauts dominants ? Ecoutez un critique du XVIIIe siècle, presque un contemporain de Bellegarde : « Ceux « qui ont eu le courage de lire quelques-uns de ses écrits, ont été

« dans le cas d'éprouver qu'un style correct et facile ne suffit pas « pour intéresser, qu'il faut dire des choses, éviter la confusion et le « verbiage. » Il y a du vrai dans cet arrêt de Sabatier de Castres, et bien des paresseux, effrayés d'une dépense de courage à faire, ont pu le regarder comme définitif. Sans protester contre ce qu'il y a d'injuste et d'arbitraire à exécuter en un tour de main, en une phrase malicieuse, l'auteur de dix traités de morale, maintes fois réimprimés, je dirai que, verbiage pour verbiage, l'aimable et facile causerie de Bellegarde vaut bien celle des philosophes déclamateurs du siècle dernier, d'un Naigeon, d'un Helvétius, souvent même d'un Diderot. Si l'abbé ne dit pas tout ce qu'il pense, il pense à tout ce qu'il dit. Mais revenons au style : Sabatier de Castres le reconnaît « correct et facile, » un critique moderne, M. Vapereau *(Dictionnaire des littératures)* le trouve entaché de « négligence. » Ce dernier reproche serait fondé pour quelques compilations, commandées par les libraires, et qui se sentent de la hâte extrême avec laquelle elles furent exécutées, mais généralement Bellegarde apporte un grand soin à tout ce qui sort de sa plume ; il châtie ses expressions, il sait choisir le mot propre, il est presque digne que l'on applique à ses ouvrages personnels le bel éloge que le Père de Tournemine faisait de ses traductions, « modèles de la parfaite éloquence et du bon style français. » Les extraits que j'ai cités l'ont montré nerveux et coloré, marchant sans trop d'embarras sur les traces de La Bruyère. J'ouvre encore au hasard un de ses livres, et j'y découvre cette phrase sur les coquettes surannées, phrase qui rappelle l'ancien prédicateur, plus encore qu'elle ne fait songer au moraliste de l'heure présente : « Depuis que « le feu des yeux s'éteint, et que les rides leur annoncent qu'il est « temps de penser à la retraite, pour se dédommager de l'usage des « plaisirs qui leur sont interdits, elles se déchaînent contre celles qui « demeurent sur la scène, et qui vont jouer le rôle qu'elles ont « joué... » En vérité, dans ce siècle où les femmes de chambre auraient pu — selon Paul-Louis Courier — donner des leçons de beau langage à nos élégantes d'aujourd'hui, il y avait comme une contagion de bon style : ainsi que les autres, mieux que bien d'autres, Bellegarde en fut atteint.

Je me résume sur l'abbé de Bellegarde qui, à défaut de la statue réservée à de plus grands, méritait un médaillon dans une galerie bretonne. Sa vie est exemplaire, et ses œuvres sont le digne commentaire de sa vie. Son zèle chrétien, son inépuisable fécondité lui

donnent presque un air de parenté avec ces grands docteurs de l'Eglise, qu'il traduisit heureusement ; et si, comme érudit et laborieux polygraphe, on peut encore le rapprocher de deux de ses contemporains et de ses compatriotes du comté nantais, La Croze et Meusnier de Querlon, il ne se laissa gagner, ni par les doutes philosophiques du bénédictin égaré, ni par les fantaisies libertines du bibliothécaire de Beaujon. Son inspiration est toujours religieuse, et sa plume toujours chaste. Comme nous l'avons vu, il ne s'interdit pour cela, ni la satire, ni la plaisanterie, mais l'une est voilée, l'autre, décente. Possédé du besoin de moraliser, il conseille autant qu'il critique, il indique le remède à côté du mal. De ses traités de langage et de style, on aurait pu tirer un excellent manuel de conversation écrite, et de ses traités de morale, un parfait recueil de maximes pour se bien conduire dans le monde. Que lui a-t-il donc manqué pour rester au rang de nos bons auteurs de second ordre ? Je serais tenté de répondre : Rien ; au contraire, il porte surtout la peine d'avoir trop écrit. Pour la masse des lecteurs français, médiocrité est inséparable de fécondité ; le grand nombre des volumes effraie, et, si un critique a prononcé le mot de « fatras, » on aime mieux le croire sur parole que d'y aller voir. A une époque où La Bruyère lui-même n'est plus guère apprécié que des délicats, l'abbé de Bellegarde ne sortira pas de son obscurité ; je n'ai pas eu la prétention de lui rendre des lecteurs, mais seulement de lui restituer, avec le titre d'un des grands *livriers* de France, celui d'un de nos plus honnêtes et plus utiles écrivains.

OLIVIER DE GOURCUFF.

25 octobre. 12 novembre 1887.

CHANSONS BRETONNES

—

LES CONSCRITS DE PLOUMILIAU [1]

En 1806

1.

Si j'avais autant d'intelligence que je le voudrais bien, je m'emploierais à composer un adieu plein de douleur pour les jeunes conscrits qui ont tiré au *billet* en la présente année.

2.

Le 5 septembre de l'an 1806, le sort a de nouveau demandé à la paroisse de Ploumiliau des jeunes gens pour l'armée, pris parmi les hommes les plus redoutables; leurs familles sont navrées de les voir partir.

3.

Quatre seulement doivent partir pour l'action (la guerre) : Yves Jacob du bourg, Guillaume le Meledar, Jannic Prat de Coajou, et Pipi (Pierre) l'Aveant : tous quatre, des mieux faits, beaux corps et cœurs vaillants (2).

(1) *Potred Plouillau.* Nous ne donnons pas le texte breton de cette pièce, parce qu'il est fort répandu. Mais nous n'en connaissons pas de traduction ; cependant elle mérite bien d'être traduite. C'est une élégie naïve, touchante, éloquente, rehaussée de certains traits historiques vraiment curieux. — Y. LE P.

(2) *Pevar den eus ar re vrava, corfou caer ha tud vaillant.*

4.

Yves Jacob disait ce jour-là à son camarade : — « Cette journée est triste et pleine d'amertume ; à voir ma pauvre mère en larmes et mon père désolé, je sens mon cœur se briser dans ma poitrine.

5.

« Plusieurs croiront peut-être que je suis un poltron ; que j'ai peur de recevoir une balle ou un boulet, ou que je crains la fatigue, les longues marches, le lit de camp dans les corps-de-garde ;

6.

« (Que je crains) de porter (sur mon dos) mes habits, mon fusil et mon sabre, d'errer de ville en ville à travers la fange et la boue, pour ne trouver, au bout du voyage, que le camp, le bivouac, ou la terre froide pour dormir.

7.

« Ils auraient tort de penser ainsi. Que ne peuvent-ils lire dans mon cœur, pour y voir ma volonté et mon inclination ! S'il ne fallait que mon sang, je le verserais avec joie pour soutenir notre empereur, un père si aimable (1).

8.

« Qui ne se sentirait vaillant avec un empereur chrétien ? Une cause aussi juste que la sienne est facile à soutenir pour nous, membres du Christ, soldats de l'Evangile, enfants de Dieu le Père, temples du Saint-Esprit.

(1) *Evit souten hon Impalaër, eun tad quer carantezuz.*

9.

« Or çà, camarades, avant de quitter le pays, allons à l'église de Ploumiliau supplier notre Dieu de nous protéger à l'armée contre les mauvaises chances, et de consoler à la maison nos pères et nos mères.

10.

« Adieu donc, monseigneur saint Miliau, patron de cette paroisse ! Adieu, parents et amis, cessez maintenant vos pleurs ; priez Dieu et la Vierge de veiller sur nous, et notre bon ange de guider tous nos pas. »

11.

— « Adieu, mon fils, mon espérance, disait un père désolé. Qui consolera tes pauvres parents après ton départ ? Quand je serai accablé par la vieillesse, on m'entendra dire : Si mon cher fils était là, il me soulagerait ! » —

12.

Ecoutez aussi une mère faire ses adieux à son fils :

— « Viens que je t'embrasse encore une fois avant de mourir. Avant que tu reviennes à la maison, j'aurai quitté ce monde : viens entre mes bras pour la dernière fois !

13.

« Depuis le moment fatal où tu as tiré au *billet*, chaque nuit, quand je cherche le sommeil, il me semble te voir revenir d'un combat sanglant, blessé, sur un chariot, ou jeté dans un hôpital et abandonné de tous. »

14.

Le jeune soldat, malgré sa tristesse, pour tâcher de les consoler, avant de partir, leur dit en pleurant : — « Taisez-vous, mon père, vous aussi, ma pauvre mère. Ayez bon espoir : Dieu est le père des miséricordes et sa providence est grande.

15.

« Quand la guerre sera finie et la victoire remportée avec l'aide de Dieu et de la Sainte Vierge, alors finira votre peine. Couronnés de lauriers, marques de notre vaillance (1), nous reviendrons à la maison sécher vos larmes.

16.

« Adieu à la paroisse de Ploumiliau et à tous ses habitants ! Adieu à toutes nos connaissances, nos parents et nos amis ! Si nous n'avons pas le bonheur de nous revoir en ce monde, puissions-nous nous retrouver ensemble en paradis ! »

(1) *Evit merq eus hor vaillantis, gant lore deus hon tacou.*

POÉSIE

—

LE BRETON EN EXIL

Combien, combien souvent je revois dans mes rêves
Ma douce Arvor !
Combien souvent mon cœur s'envole vers ses grèves
Au sable d'or !

Je revois les grands bois et les vertes prairies
Pleines de fleurs ;
J'entends les chants plaintifs, les longues causeries
Des laboureurs.

J'entends de nos pâtours, quand tombe la rosée,
Le long appel,
Répété par l'écho de l'ombreuse vallée
De Kernizel.

J'entends le vent siffler, siffler dans les cordages
Des bâtiments ;
Et les flots furieux rouler vers les rivages
Des corps sanglants.

Je vois là-bas, sur mer, un grand vaisseau jeté
Sur les brisants :
Courage, matelots, vous avez affronté
Dangers plus grands !

De la Pointe du Raz, je vois la mer immense
De mon pays :
Mon cœur ne goûtera si douce jouissance
Qu'au paradis....

Je dis : « ô ma Bretagne, un jour si ton hermine
Doit se ternir,
Plutôt que de laisser souiller son étamine,
Plutôt mourir ! »

Je vois à Keranna courir l'immense foule
Des vrais Bretons :
O Dieu, toujours à toi, tandis que tout s'écroule,
Nous demeurons !

Sainte Anne, à ton autel quand j'ai dit la prière
De l'exilé,
Je pars et je m'en vais loin de ton sanctuaire,
Moins désolé.

Mère, combien souvent à mon âme flétrie
Par le malheur,
Tu rendis l'espérance, et la force et la vie
Et le bonheur.

Combien, combien souvent je revois dans mes rêves
Ma tendre Arvor !
Combien, combien souvent je vole vers ses grèves
Au sable d'or !

Rêves et souvenirs, bercez, bercez toujours
Ma triste vie ;
A toi sont mes pensées, à toi sont mes amours,
O ma patrie !

P. GIKELLO.

POÉSIE

—

HIC CECIDERUNT

—

SONNET

—

Les Alpes souriaient dans l'atmosphère immense,
Et transparente et bleue ; et leurs sommets glacés,
Monstrueux diamants dans l'azur entassés,
S'approchaient du soleil, bravant son inclémence.

Sur les champs d'Italie, à longs plis espacés,
Mai versait les trésors de sa magnificence ;
Le printemps triomphait dans toute sa puissance,
Prodiguant les rameaux aux fleurs entrelacés.

Sur le sol débordant de splendeur et de vie,
Nous courions, vers Milan, jeunes, l'âme ravie,
Quand le train haletant tout à coup s'arrêta ;

Et là, sur un sillon de la plaine isolée,
Nous vîmes apparaître un large mausolée,
Et sur le marbre blanc nous lûmes : MAGENTA !

Juin 1887.

ALCIDE LEROUX.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Le littoral de la France, cinquième partie, côtes Languedociennes de la frontière d'Espagne à Marseille, par *V. Vattier d'Ambroyse,* lauréat de l'Académie Française, etc. — Paris, V. Palmé, 1887, gr. in-8° illustré de cartes et de nombreuses gravures.

L'année dernière, j'ai rendu compte ici même du quatrième volume de cette belle publication qui fait le plus grand honneur à la Bretagne, puisque non-seulement ses côtes pittoresques l'ont inspirée, mais encore puisque l'auteur est notre compatriote, une brestoise, et des meilleures. J'avais fait quelques réserves à propos de ce quatrième volume que j'avais trouvé un peu inférieur aux trois précédents ; non pas que l'érudition fût moindre et le choix des points de vue moins heureux, mais il semblait que les éditeurs, gâtés par le succès, eussent un peu négligé l'illustration et les gravures. Le reproche a été senti, car il n'y a que des éloges cette fois à adresser à ce cinquième volume, qui nous promène de Port-Vendres à l'embouchure du Rhône, en nous arrêtant à Perpignan, à Narbonne, à Béziers, à Montpellier, à Nîmes, à Arles, à Aigues-Mortes, et en n'omettant rien de ce qui peut exciter l'intérêt dans ces contrées si riches en souvenirs de toutes sortes. Les gravures sont nombreuses et parfaites : on a abandonné tout ce qui n'était que colifichet et bariolage : Voilà de l'illustration sérieuse, en même temps élégante et toujours instructive. Les monuments, les vues de côtes, les types d'habitants et de navires locaux, rien n'y manque et c'est plaisir d'effectuer un si complet voyage, au coin de son feu, quand le vent souffle au large et que la neige fouette les vitres de la chambre. Rien que la vue de ces paysages ensoleillés vous réchauffe, et l'on ne pense plus à l'hiver devant le Peyrou de Montpellier ou les arènes d'Arles. J'ai déjà dit que Mme Vattier approfondit avec une compétence toute particulière les questions techniques, si diverses, qui se dressent et se discutent sur tous les points de nos côtes. Elle y met tant de patriotique entrain que, partout où elle passe, les ingénieurs des services maritimes

prodigue (*Cantic var buhés ar Map Prodic*), imprimée à Quimper chez Des Vergers Nouël (fin du XVIIe siècle), et le cantique sur la vie d'un jésuite, prédicateur renommmé, le P. Martin *(Cantic var bué a maro an Tat Martin)*; — le Dialogue entre le docteur et l'enfant (*Dialog entre un doctor hac ur buguel)* avec une liste des livres en vente à Morlaix chez Ploësquellec (n° 141).

Plus loin (n° 272), nous trouvons un ouvrage du saint et illustre missionnaire Julien Maunoir, non pas, il est vrai, son rarissime *Collège de Jésus*, mais un opuscule qui a son prix, le Miroir des cœurs (*Mellezour ar galounou : instruction meurbet util dar confessored da interroge ar ré a cofez ento,* etc.), imprimé à Quimper en 1675, chez Jean Hardouin ; et, pour clore cette série, (n° 303) un recueil d'oraisons à dire matin et soir *(Orœsonou da veza lavaret dious ar mintin ha dious an nos),* sans date, mais sorti aussi de Quimper, de l'officine typographique de Gautier Buitingh, qui exerçait en cette ville dans la fin du XVIIe siècle.

Notons encore, un peu au hasard, les livres suivants qui tous par quelque côté se recommandent spécialement aux amateurs : (n° 119) une impression de Guillaume Doublet, exerçant à Tréguer en 1678 ; (n° 126), l'*Armorial de Bretagne* de M. de Courcy, en grand papier ; — (n° 128) un exemplaire de 1553 de la Coutume de Bretagne réformée en 1539 ; mais notez que cette édition n'a pas été imprimée en Bretagne et que c'est pour cela que je n'ai pas eu à en parler dans le travail auquel le *Catalogue* fait allusion ; — (n° 134) *Décades des républicains,* recueil de *Cantiques républicains*, imprimé à Port-Malo (Saint-Malo) en l'an II ; — (n° 154) *Edits et déclarations concernant le Parlement de Bretagne,* 1754, in-4° ; — (n° 207) *Kalendrier des festes de la Vierge...* Vannes, chez Jacques de Heuqueville, 1694, 2 vol. in-18 ; — (n° 235) Le Brigant, recueil de prospectus de ce philologue breton que le *Catalogue* qualifie d'*extravagant ;* — (n°s 309 à 312) divers mémoires archéologiques de M. de Penhouët, devenus assez rares ; — (n° 354) un pamphlet ligueur relatif à la Bretagne, attribué à un bourgeois d'Hennebont, mais imprimé à Paris, ce qui donne quelque doute sur la légitimité de cette attribution, in-8° de 12 pages, de l'année 1589 ; — (n° 355 *b.*) Regnault Dorléans, *Observations sur l'état, couronne et peuple de France*, in-4°, imprimé à Vannes en 1597, la seconde des impressions datées de cette ville signalées jusqu'ici ; — (n° 371) *Rituel de saint Malo,* in-4°, impression malouine de Pierre Marcigay, de l'an 1618, incomplète du titre,

malheureusement ; — (n° 409) Toussaint de Saint-Luc, *Memoires sur l'estat du clergé et de la noblesse de Bretagne*, édition de 1691--1692 avec de nombreuses notes manuscrites ; etc., etc., etc....

Amateurs, procurez-vous le *Catalogue,* on ne peut pas tout citer.

A. DE LA BORDERIE.

—

Le Congrès de saint Yves.

Dans le mois de septembre 1888 sera célébrée à Tréguier, en l'honneur de saint Yves et de la Bretagne, une grande fête dont le tombeau de saint Yves sera l'occasion : la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc* en a déjà plusieurs fois parlé, et nous n'avons pas à nous occuper maintenant de la partie purement religieuse de cette fête ; le programme en sera arrêté et publié plus tard.

Réalisant une pensée que Sa Grandeur avait eue dès l'origine, Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier se propose de réunir en congrès toutes les sociétés savantes de Bretagne, dans les jours qui précèderont la fête religieuse. Dès aujourd'hui, le concours de ces sociétés est assuré, au moins pour la presque unanimité d'entre elles. Il convenait que celui qui fut à la fois un grand saint et un grand savant, un thaumaturge et un jurisconsulte, un pauvre volontaire et un magistrat renommé, un écrivain, un orateur, un théologien ; que celui dont le nom est devenu synonyme de l'idée de justice, et à ce titre populaire durant des siècles et dans le monde entier ; il convenait, disons-nous, qu'il vît réunis autour de sa tombe merveilleusement restaurée les bretons qui étudient le passé dans ses obscurités comme dans ses gloires. Ceux qui, en dehors des sociétés constituées, se livrent aux recherches archéologiques ou historiques, sont appelés comme leurs confrères ; les barreaux de la province seront aussi convoqués et répondront à cet appel : le « Congrès de saint Yves » ne sera fermé à aucun « homme de bonne volonté. » Enfin rien ne sera épargné pour réunir en de solennelles assises, autour du représentant le plus illustre et le plus aimé de notre race, sans acception de parti, sans esprit de coterie ou de clocher, tous ceux qui, par leur science et leur talent, font aujourd'hui l'honneur de la Bretagne.

Quelques mois avant la réunion du Congrès, la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc et Tréguier* en publiera le programme ; nous pouvons dire dès maintenant qu'il sera rédigé dans le sens le plus large, et qu'il pourra se résumer ainsi : *Etudier, à tous les points de vue, saint Yves, son pays, son temps et son culte ;* et certes on ne concevrait aucune donnée plus haute, aucun sujet plus vaste, rien qui puisse mieux provoquer l'émulation des écrivains, des archéologues, des historiens. Les deux langues seront admises. Les poètes seront reçus avec faveur, ne fût-ce qu'en souvenir du pauvre chanteur recueilli par saint Yves et devenu l'hôte de Kermartin.

En publiant le programme définitif du « Congrès de saint Yves, » la *Semaine religieuse* fera connaître aussi la composition du Comité qui sera chargé par Sa Grandeur d'arrêter les détails matériels et l'organisation du Congrès, d'en préparer le succès, d'en fixer les résultats, et aussi de recevoir les mémoires et les discours qui seront présentés. Il est en effet nécessaire de dire dès maintenant qu'aucune communication ne pourra être faite au Congrès sans avoir été à l'avance, dans son texte même ou par une analyse détaillée, soumise au Comité et acceptée par lui ; à peine est-il besoin d'ajouter que toute incursion sur le terrain politique, même par voie d'allusion, sera rigoureusement interdite.

C'est le Comité désigné par Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier qui fera plus tard les convocations officielles ; mais il a semblé utile d'avertir dès aujourd'hui les écrivains bretons des intentions de Sa Grandeur. Ceux qui voudront, soit adresser des communications au Congrès, soit y assister simplement et concourir ainsi par leur présence à la grandeur de la manifestation, auront, pour se faire inscrire, les trois mois qui la précèderont. Quant à la date même de la réunion, elle sera déterminée par celle à laquelle l'inauguration du tombeau sera fixée (dans la première quinzaine de septembre). L'impossibilité de prolonger les fêtes au-delà de quelques jours limitera sans doute à trois ou quatre séances *publiques* la durée du « Congrès de saint Yves, » mais on pourra en outre réunir en plusieurs séances de travail et de discussion les congressistes qui le désireraient.

La présidence d'honneur reviendra naturellement à Son Emi-

nence le cardinal Place, à Leurs Grandeurs les Archevêques et Evêques qui rehausseront les fêtes de l'éclat de leur présence. Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier, président de droit et de fait du Congrès, aura pour vice-présidents et pour secrétaires les présidents, bâtonniers et secrétaires en exercice des sociétés et des barreaux qui se feront représenter au Congrès. Les membres des bureaux auront des places d'honneur.

Pour qu'aucun élément de succès ne manque à cette grande fête de la foi, du cœur et de l'esprit breton, Sa Grandeur a décidé qu'une *Exposition d'art religieux ancien* serait ouverte en même temps que le Congrès. Pour qui connaît les trésors artistiques et les incomparables souvenirs que conservent encore les églises, les châteaux, les manoirs et souvent les plus modestes maisons de notre pays, l'exposition de Tréguier (dont on fera connaître les conditions en temps et lieu) apparaît à l'avance comme devant offrir un intérêt sans égal. On trouvera là, se faisant valoir par leur rapprochement même, des objets ignorés, qu'on ne reverra jamais, et dont la réunion, à elle seule, sera déjà un intéressant sujet d'études.

Toutes les dispositions sont prises pour assurer à la manifestation de Tréguier, avant tout religieuse et bretonne, une réussite qui n'a d'ailleurs été mise en doute par personne. Jamais pareil spectacle n'aura été offert, nous ne disons pas à la Bretagne, mais à la France. Jamais il n'avait été donné aux corps savants qui scrutent le passé avec tant de conscience, d'indépendance et de véritable respect, de se réunir à la voix d'un évêque (président ou membre d'honneur de plusieurs, dévoué à tous), pour mettre en commun, sous le patronage d'une des plus pures gloires bretonnes, leurs travaux sur le XIIIe siècle, le siècle héroïque de la chrétienté. Jamais la Bretagne n'a rien vu d'aussi grand, en ce genre, peut-être ne le reverra-t-elle jamais. Représentée à Tréguier par ses évêques, par ses chapitres, par ses prêtres, par tout ce qui constitue l'élite de ses fils, — comme par l'innombrable foule de ses autres fils, les pauvres et les travailleurs, les plus chers amis de saint Yves, — la rude race celtique, au crépuscule d'un siècle corrompu et vieilli, chantera encore une fois, d'un seul cœur, d'une seule voix, le *Credo* que des moines fuyant devant l'ennemi saxon apportèrent, il y a quatorze siè-

cles (1), sur un sol qui devait, à toute époque, porter de si riches moissons chrétiennes !

Nous donnons à la Bretagne chrétienne, à la Bretagne entière, un rendez-vous solennel au tombeau relevé de saint Yves : personne n'y manquera.

L'article qui précède est extrait de la *Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc,* numéro du 26 janvier 1888. La *Revue de Bretagne* se fait un devoir de le reproduire. L'idée du *Congrès de saint Yves* est digne de l'esprit élevé, du cœur si breton et si chrétien de Monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc ; c'est le complément du superbe tombeau qui, grâce à lui, se construit en ce moment dans la cathédrale de Tréguier. A côté du monument artistique de marbre et de granit, tous les Bretons, dans ce Congrès, rivaliseront de zèle pour élever un monument historique, scientifique, littéraire, digne du grand, du saint, du puissant, de l'immortel patron de la race bretonne.

(1) Nous n'oublions pas l'apostolat antérieur de saint Clair, premier évêque de Nantes, dont le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier fait la fête au 10 octobre. La statue de saint Clair a sa place réservée, comme celle des autres fondateurs des évêchés de Bretagne, autour du tombeau de saint Yves. La plupart de ces statues sont offertes par les fidèles des diocèses auxquels ces saints appartiennent : touchant symbole de l'union de tous les cœurs dans cette grande manifestation patriotique !

ANCIENS CONTES DES BRETONS DU PAYS DE GALLES

—

LE MABINOGI [1]

DE

KULHWCH ET OLWEN

INTRODUCTION

On entend par *Mabinogion* un certain nombre de récits en prose de nature et d'origine diverses, contenues dans le célèbre manuscrit connu sous le nom de *Livre Rouge,* à cause de la couleur de sa couverture. Ce manuscrit, aujourd'hui la propriété du collège de Jésus à Oxford, est une sorte de *Corpus* de la littérature galloise. Il se compose de 362 folios de parchemin, à deux colonnes, et remonte, presque en entier, à la fin du XIVe siècle. Lady Charlotte Guest a publié, en 1838, en trois volumes, pour la première fois (2), le texte et la traduction de ces *Mabinogion,* avec des notes explicatives,

(1) Ce mot est expliqué dans l'Introduction. Prononcez *Le Mabinoghi dé Kulhouc'h et Olouënn ;* dans le breton du pays de Galles le *g* et le *c* sont toujours durs.

(2) Mentionnons pour mémoire que le célèbre Owen Pughe, auteur d'un dictionnaire gallois, encore indispensable à consulter malgré ses défauts, avait préparé une édition avec notes explicatives des Mabinogion. Il ne semble pas qu'il ait jamais terminé son travail. Un fragment du roman de Pwyll a été traduit dans le *Cambrian Register,* I, p. 177 (1795 et 1796), et reproduit dans le *Cambro-Briton,* II, p. 221 et suiv. (1821). Il est assez curieux de constater que les mêmes passages ont été supprimés dans cette traduction et dans celle de lady Guest. La pruderie est, on le voit, chose déjà ancienne chez les Gallois.

en laissant de côté ceux qui n'étaient que des traductions de romans français. Le texte gallois sur lequel repose son œuvre est une copie du texte des Mabinogion du Livre Rouge, faite par un littérateur gallois, John Jones, plus connu, comme la plupart de ses compatriotes, par son pseudonyme de Tegid. La traduction de lady Guest est une œuvre remarquable, faite avec une grande conscience, témoignant d'une rare pénétration d'esprit ; mais elle a eu à lutter, non-seulement contre les obscurités du texte, mais encore contre les défectuosités de la copie qu'elle avait sous les yeux. Il est visible, en maint endroit, que l'auteur ne se sent pas sur un terrain bien sûr ; l'expression est parfois flottante, et le même mot traduit différemment, suivant le contexte. Là où les dictionnaires ne lui fournissent aucune lumière, et le cas se présente souvent, lady Guest n'a pas toujours été bien inspirée. Il eût fallu sur le texte un travail critique préparatoire qui lui a forcément manqué. La traduction corrige néanmoins le texte en maint endroit ; le commentaire qui l'accompagne est précieux pour l'intelligence des traditions galloises ; en somme, c'est une œuvre dont l'apparition marque une ère nouvelle dans l'histoire de la littérature galloise et l'étude des traditions bretonnes.

Outre un certain nombre d'erreurs et d'inexactitudes dues au texte et à l'état imparfait des dictionnaires, la traduction de lady Guest présente des inexactitudes et des lacunes *volontaires*. Elle a supprimé les passages qui lui paraissaient scabreux ou choquants, et singulièrement atténué des crudités de langage et des brutalités de mœurs qui ne sont cependant pas sans intérêt ni sans importance pour l'histoire et la critique. On ne saurait l'en blâmer si on songe qu'elle considérait les *Mabinogion* comme destinés à l'amusement et à l'édification de la jeunesse, en particulier de ses deux enfants, auxquels sa traduction est dédiée.

Si ces raisons, sans parler du prix élevé de l'œuvre de lady Guest, ne suffisaient pas à justifier un nouvel essai de traduction, l'apparition en 1877 d'une nouvelle édition du texte gallois des Mabinogion (1), œuvre de MM. John Rhys et

(1) *The text of the Mabinogion from the Red Book of Hergest*, by John Rhys and J. Gwenogvryn Evans, Oxford. J. Gwenogvryn Evans, 7 Clarendon Villas, 1877.

J. Gwenogvryn Evans, en démontrerait l'opportunité et jusqu'à un certain point la nécessité. Nous possédons désormais un texte sûr, reproduction exacte des Mabinogion du Livre Rouge, jusque dans leurs verrues et leurs moindres défauts. La tâche du traducteur n'en reste pas moins singulièrement lourde : c'est en effet une édition diplomatique des Mabinogion, et non une édition critique. Or, à part certains fragments, la source des Mabinogion jusqu'ici édités est unique ; on n'a pas la ressource des variantes. Avant d'entreprendre notre traduction, nous avons dû, en quelque sorte, faire pour notre usage, une édition critique du texte gallois. La méthode que nous avons employée, est celle qui a renouvelé l'intelligence des textes latins et grecs : éclairer les Mabinogion par eux-mêmes, chaque expression ou terme obscur ou douteux, autant que possible, par les passages correspondants, soit des Mabinogion, soit des textes en prose et même en vers de la même époque. Des notes critiques à la suite de chaque récit, renvoyant à la page et à la ligne du texte gallois de Rhys-Evans, et à la page de notre traduction, indiquent les corrections au texte, ou nos hésitations, avec les différences qui nous séparent de lady Guest. Pour la traduction, nous avons voulu la rendre aussi lisible que possible, sans rien sacrifier de l'exactitude que l'on est en droit de demander avant tout à un traducteur. En fait de traduction, littéral n'est pas synonyme d'exact. Traduire par exemple l'expression galloise *myned a orug,* par *aller il fit,* au lieu de *il alla,* serait aussi peu exact que de décomposer *donnerai* en *j'ai à donner.*

Ce qu'on a appelé la naïveté ou la simplicité des conteurs gallois, ne nous a guère préoccupé non plus. Outre que n'est pas *naïf* qui veut, ce serait prêter aux auteurs ou arrangeurs de ces récits une qualité à laquelle ils n'avaient aucun droit et vraisemblablement aucune prétention. Ce qu'on a pris pour de la naïveté est une certaine négligence et familiarité de style, qui s'explique facilement par la provenance orale de

C'est le premier volume d'une collection annoncée sous le nom de *Old Welsh Texts*. Les auteurs ont ajouté aux Mabinogion des triades du Livre Rouge, un index des noms propres. Ils ont laissé de côté la vie de Taliessin qui ne regarde pas le Livre Rouge et que lady Guest avait insérée à tort dans son œuvre.

ces récits. Poétique et remarquablement imagée dans l'expression, la langue des Mabinogion est d'une trame un peu lâche dans la contexture du récit; les répétitions sont fréquentes, la période par juxtaposition se présente à chaque instant : l'auteur semble écrire sous la dictée d'un conteur peu pressé d'arriver au terme de son récit. Cette prose des Mabinogion, avec ses brillantes qualités poétiques et ses gaucheries de construction, est loin assurément de la perfection qu'elle atteindra au XVIIIe siècle avec le *Bardd Cwsg d'Elis Wynn* (1), dont la langue a la vivacité d'allures, l'intensité d'images de la meilleure poésie, et la netteté de la meilleure prose. Elle n'a pas non plus la précision philosophique et la structure nerveuse des lois, surtout, peut-être, des lois de Gwynedd ou Nord-Galles, dans leur manuscrit le plus ancien qu'Aneurin Owen, dans son édition d'ailleurs si recommandable, a maladroitement alourdi par de prétendues variantes complémentaires qui ne font que défigurer la plupart du temps l'œuvre primitive. S'il y a une impression que ne donne pas la littérature galloise du moyen-âge, c'est bien la naïveté et la simplicité : la langue des poètes gallois, par exemple, témoigne d'une culture raffinée ; elle est aussi intraduisible en français que du Pindare.

Ce qui a le plus contribué à donner aux Mabinogion un vernis de naïveté, sans parler de l'étrangeté et du merveilleux des récits, c'est le titre lui-même de *Mabinogion*, auquel on a attribué le sens de *contes d'enfants*. Le mot dérive en effet de *mab* (fils), mais *mab* s'applique aussi bien à un jeune homme qu'à un enfant. D'ailleurs *Mabinogi* est dérivé immédiatement de *Mabinog*, terme qui désigne, comme l'a très justement remarqué M. Rhys dans sa préface aux *Mabinogion*, un *apprenti littérateur*, un étudiant de la section de poésie, un aspirant barde. Le barde qui avait ses grades, dont la science avait été reconnue officiellement, devait prendre avec lui trois disciples, *Mabinogion* ou *Mebinogion* : avant de pouvoir se présenter aux concours poétiques qui leur donnaient, après trois victoires, le titre de *barde à chaire*, ils avaient à passer

(1) On pourrait ajouter aussi les *Brutusiana* de David Owen (Brutus) de nos jours, mais à un moindre degré.

par trois degrés dont les noms sont connus et pour chacun desquels il fallait des connaissances spéciales. Les études du *Mabinog* comprenaient, l'étude approfondie de la langue galloise : orthographe, syntaxe, formation et dérivation ; la connaissance du mètre gallois : allitération, consonnance, pieds, strophes, avec des compositions de son crû ; l'étude des généalogies, des droits, des coutumes et de l'histoire des Gallois. Après avoir gagné le prix de poésie dans trois concours publics, le *Mabinog* de troisième degré devenait *barde à chaire*, pouvait enseigner et prendre à son tour des *Mabinogion* (1).

Les récits portant le nom de *mabinogion* étaient donc une partie importante du bagage littéraire du *Mebinog* ou *Mabinog*. Il n'y a dans la collection que nous traduisons que quatre récits qui soient appelés ainsi dans le texte gallois ; ce sont les quatre romans de *Pwyll, prince de Dyved*, — de *Manawyddan, fils de Llyr*, — de *Branwen, fille de Llyr*, — et de *Math fils de Mathonwy*. Ces quatre récits appartiennent au cycle le plus ancien des Mabinogion et sont sans doute une parcelle du patrimoine commun aux Gaëls et aux Bretons. Arthur n'y paraît pas. Les trois romans de chevalerie connus sous les noms d'*Owen et Lunet*, — de *Gereint ab Erbin*, — de *Peredur ab Evrawc*, nous transportent dans un monde tout différent ; mœurs, langage, civilisation, tout porte la marque de la civilisation française, à tel point qu'on a pu soutenir que ces récits sont des traductions d'œuvres françaises écrites en Angleterre, œuvres inspirées par les légendes bretonnes et aujourd'hui disparues, sur lesquelles auraient travaillé nos romanciers du continent (2). Il est en tout cas impossible de

(1) *Iolo Ms.* p. 211. Dans un autre passage du même recueil, p. 218, il est défendu aux bardes de s'occuper de récits mensongers, comme ceux qui concernent Arthur et le chevalier du *Llwyn Glas* ou du Buisson vert. Ce texte est relativement récent. A *Mabinog* répondait probablement *Mebydd*, qui semble bien avoir le sens de professeur. C'est ainsi que les *Iolo Mss.* appellent Blegywryd, *Mebydd* de Llandaff. Le *Liber Landavensis* le donne comme un très savant homme (476). Dans les *Lois*, il est présenté comme un savant jurisconsulte (*Ancient Laws*, I, p. 343). Les Lois Galloises donnent de nombreux détails sur la situation des bardes, leurs privilèges et leurs fonctions. Sur le rôle et le privilège des bardes, v. *Ancient Laws* passim et particulièrement t. I, p. 495 te suivantes.

(2) Voir, sur l'origine des Romans de la Table Ronde, les études toujours si

nier qu'ils ne soient pénétrés de l'influence de la civilisation et de la littérature françaises.

Le *Songe de Rhonabwy*, le *Songe de Macsen Wledic*, sont des compositions littéraires qui ne manquent pas d'originalité, la première surtout : l'auteur ou le héros du récit s'endort, et, en rêve, il est transporté au temps d'Arthur ; il assiste au défilé des troupes du héros dont il nous dépeint l'aspect et l'équipement, avec une remarquable richesse et précision de détails ; le cadre est habilement choisi et l'idée maîtresse véritablement originale. Le récit de *Lludd et Llevelys* appartient au passé légendaire des Bretons : c'est une sorte de triade développée.

Kulhwch et Olwen occupe une place à part dans les Mabinogion. C'est une œuvre de transition, dans la mise en œuvre des matériaux comme dans l'esprit qui l'anime. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la préoccupation constante de l'auteur de faire partout dominer la figure d'Arthur. Il fait apparaître aussi à sa cour beaucoup de personnages qui appartiennent à d'autres cycles, par exemple Manawyddan, Gwydyon ab Don, Lludd Llaw Ereint, Gwynn fils de Nudd, etc. Les chiens qui doivent tuer le monstre Ysgithyrwynn Penbeidd, sont ceux de Glythmyr ; ce sont ceux qu'a indiqués Yspaddaden ;

précieuses à consulter de M. Paulin Paris : Les Romans de la Table Ronde, surtout l'introduction du tome I ; cf. Gaston Paris, Romania X, p. 465 et suiv. ; XII p. 459 et suiv. Il n'est pas impossible qu'il ait existé des récits gallois sur les personnages de ces trois récits ; d'après les études paléographiques de M. Gwenogvryn Evans, cela semble probable. On pourrait, à la rigueur, supposer qu'ils sont l'œuvre d'un Gallois des marches vivant avec des Français. L'aristocratie française, après la conquête normande, a été de bonne heure en contact avec les Gallois sur les marches et, au sud, dans l'intérieur du pays. Les Français recherchaient les alliances des Gallois, encore à peu près indépendants, tandis que les Saxons étaient courbés sous le joug, principalement peut-être à cause de l'auréole de noblesse et d'ancienneté qui s'attachait, dans les légendes, à la race bretonne. Il y a, même dans Owen et Lunet des traces d'une rédaction galloise. En revanche, dans ces Mabinogion tels qu'ils nous sont parvenus, il y a, en dehors même des mœurs, des marques irrécusables d'imitation et même pour certaines expressions et certains tours de traduction. Le moins que puissent accorder même les plus acharnés défenseurs de l'origine galloise de ces trois romans, c'est qu'ils ont été complètement refondus et remaniés d'après des modèles français. La civilisation galloise au XIe-XIIe siècle est très différente de celle qui y apparaît.

l'auteur fait accomplir cet exploit par le chien d'Arthur, Cavall. Arthur apparaît partout, tout se fait par lui ou par Kei. Si ce n'est pas encore le roi de la Table Ronde, il a à côté de lui des héros légèrement frottés de civilisation française. Ils sont choqués à la pensée qu'il va se colleter avec la sorcière : *ce ne serait pas convenable.* Ils trouvent aussi qu'il est au-dessous de lui d'aller à la recherche de certains objets de trop mince importance, et le renvoient poliment à sa cour de Kelliwic en Cornouailles. Ses officiers commencent aussi à rougir de certains emplois qui leur paraissent compromettants : Glewlwyt fait remarquer qu'il veut bien faire les fonctions de portier au premier de l'an, mais que le reste de l'année, ce sont ses subordonnés qui remplissent ce rôle ; trait de mœurs remarquable, qui se retrouve dans le récit d'Owen et Lunet, où Glewlwyt veut bien aussi faire le portier, ou plutôt l'introducteur des étrangers, « *car de portier il n'y en avait pas.* » Il semble bien en ressortir que le remaniement de Kulhwch est contemporain de celui d'Owen et Lunet et ne remonte pas plus loin que le XIe-XIIe siècle. Dans un curieux poème du Livre Noir (Skene II, p. 50), Glewlwyt est, au contraire, nettement présenté comme portier. Kei a encore les traits du guerrier redoutable et de l'être fabuleux, que nous présentent le Livre Noir et certaines poésies de la *Myvyrian Archaeology,* mais il a déjà une tendance à *gaber* qui se développera, pour son malheur, dans les récits français.

Avec certains personnages et certains traits de mœurs, nous sommes, en revanche, ramenés brusquement au plus lointain passé des Bretons et des Gaëls, comme on le verra par les notes. L'auteur semble avoir voulu concilier les traditions payennes avec l'esprit chrétien : Nynniaw et Pebiaw ont été transformés en bœufs pour leurs péchés ; le sanglier Trwyth est un prince que Dieu a puni, en le mettant sous cette forme. Le conteur a été visiblement embarrassé pour Gwynn fils de Nudd. Gwynn, comme son père Nudd, est un ancien dieu des Bretons et des Gaëls (voir la note sur ce personnage plus bas). Les prêtres chrétiens en avaient fait un démon. Le peuple s'obstinait à le regarder comme un roi puissant et riche, le souverain des êtres surnaturels. Notre auteur a eu une idée originale : il l'a laissé en enfer, où le christianisme l'avait

fait descendre, mais pour un motif des plus honorables pour lui : « *Dieu lui a donné la force des démons pour les dominer et les empêcher de détruire les hommes actuels : il est indispensable là-bas.* » On surprend d'ailleurs parfois chez l'auteur, notamment dans les épithètes, une pointe de malice. Les dieux ou héros qui ne s'étaient pas trop compromis dans l'Olympe des Bretons payens ont, en général, été convertis et ont passé, en Galles, au rang des saints. Aussi la liste en est-elle interminable. Pour tout abréger on les a divisés en trois grandes catégories : ils descendent tous, soit de Kaw d'Ecosse, soit de Cunedda, soit de Brychan. Notre auteur donne aussi, lui, l'énumération des fils de Kaw qu'il a introduits à la cour d'Arthur ; or parmi eux nous trouvons : *Neb* fils de *Kaw*, c'est-à-dire *quelqu'un*, ou mieux *n'importe qui*, fils de Kaw ! Le récit présente quelques lacunes et des traces irrécusables de remaniement. La principale raison qui nous a décidé à offrir de préférence aux lecteurs de la *Revue de Bretagne* le récit de *Kulhwch et Olwen*, c'est qu'on peut le considérer comme une sorte de revue du monde mythologique et légendaire des Bretons. Tous les personnages de marque, à peu près, et beaucoup d'autres, dont les titres nous sont inconnus ou que nous ne connaissons que par une épithète plus ou moins transparente, y défilent sous nos yeux. Pour éclairer certaines traditions que les Mabinogion ne font qu'indiquer, et pour compléter les traits de personnages qui ne font qu'apparaître un instant, un dépouillement complet de la littérature galloise, prose et poésie, serait nécessaire. Nous en avons feuilleté la partie la plus considérable et la plus importante, réunissant peu à peu les matériaux d'une étude critique sur les sources et le développement de la légende bretonne. Le commentaire naturel des Mabinogion se trouve surtout dans les Triades, sortes de mementos du passé mythologico-historique des Gallois, composés d'après des sources et des influences très diverses. La Triade est une sorte de lit de Procuste où les lettrés ont fait entrer de force, trois par trois, les personnages et les choses du passé ; nul doute que cette méthode n'ait beaucoup contribué à fausser les traditions bretonnes, mais elle a eu l'avantage d'aider la mémoire. Les Triades servaient sans doute, comme les Mabinogion, à l'enseignement

bardique. Tous les poètes gallois, du XIIe au XVIe siècle, en sont nourris ; les noms qui y figurent leur sont aussi familiers qu'aux poètes grecs les noms des dieux et des héros de l'épopée homérique. Aussi les avons-nous mis constamment à contribution. La légende galloise, telle que nous la trouvons dans les Triades et les Mabinogion de source bretonne pure, paraît formée dès le XIe-XIIe siècle au moins. Les Triades des chevaux dont le Livre Noir (XIIe siècle) nous a conservé un fragment, sont à peu près les mêmes que celles du Livre Rouge, et celles-ci n'en sont pas une copie. Des personnages, peu connus des Mabinogion, figurent avec les mêmes traits dans le Livre Noir. L'épisode de la chasse du sanglier Trwyth par Arthur et son chien Cavall, est mentionné par Nennius. Enfin, M. Gwenogvryn Evans a remarqué que les fautes des copistes des Mabinogion ne s'expliquent que par une écriture du type précédant en Grande-Bretagne l'arrivée des Normands. Il est sûr, en tout cas, pour nous, que les Mabinogion du Livre Rouge ont été copiés sur des manuscrits plus anciens au moins de deux siècles. D'après les *Iolo Mss.* (p. 88), un certain Jeuan ap y Diwlith aurait composé des Greal et des Mabinogion : il vivait vers 1160 ou 1180 (1). C'est la mention la plus ancienne que nous ayons trouvée d'un auteur de Mabinogion. Nous avons plusieurs versions des Triades, mais elles se réduisent, en somme, à trois sources : de l'une dérivent les Triades du Livre Rouge, celles d'un manuscrit de Hengwrt du XIIIe-XIVe siècle, publiées dans le *Cymmrodor* (VII. part. II, p. 96, p. 126), par M. Egerton Philimore ; et celles de la *Myvyrian Arch.* (p. 395, 396, jusqu'au n° 60). La seconde a donné les Triades imprimées par Skene, en appendice dans le tome II, p. 456, de ses *Four ancient books of Wales*, sur un manuscrit du XIVe siècle, et celles de la *Myvyrian Archaeology*, p. 388. Une troisième a produit les Triades, imprimées dans le même recueil, de la page 400 à 417 ; il y en a 126, sur 300 que contenait l'œuvre primitive ; l'extrait de la *Myvyrian Archaeology* a été fait en 1601 ; l'âge de l'original n'est pas connu ; il était sans doute plus récent que les manuscrits des autres Triades ;

(1) Un poète du XIIIe-XIVe siècle, Madawc Dwygraig fait une allusion des plus nettes au Songe de Rhonabwy (*Myv. Arch.* p. 323, col. 1.)

en revanche, ces triades sont souvent moins laconiques que les autres et en forment parfois comme le commentaire.

On trouvera, en note aussi, quelques comparaisons avec les mœurs et les personnages de l'épopée irlandaise : c'est une étude que nous n'avons fait qu'entamer, et cependant, si nous ne nous trompons, c'est là qu'on trouvera la clef d'une partie des origines de la légende bretonne. Nous avons dû laisser de côté bien des renseignements curieux, pour ne pas grossir démésurément un commentaire déjà bien touffu, et nous contenter de l'indispensable.

Pour les noms propres, suivant l'exemple de MM. Rhys et Evans, nous avons adopté un compromis entre l'orthographe des Mabinogion et la moderne. La spirante dentale sonore (à peu près le *th* doux anglais) est exprimée par un *d* dans les Mabinogion ; nous lui avons substitué, partout où son existence était certaine, le *dd* actuel. Nous avons adopté partout *v* au lieu de *f* = *v* que donnent les Mabinogion à la fin des mots, et qui est seul en usage aujourd'hui. Les signes orthographiques propres au Gallois sont : *w* = *ou* français ; *u*, son intermédiaire entre *u* et *i* français ; *y* dans les monosyllabes et la dernière syllabe des polysyllabes = *i* ; ailleurs, il est, en général, égal à notre *e* muet français ; *ch* a la valeur du *c'h* breton ; *th*, spirante dentale sourde, est analogue au *th* dur anglais ; *rh* est suffisamment figuré par l'écriture : nous l'écrivons *r*, mais à l'initiale cet *r* = partout *rh*. Comme *rh*, *ll* est une sourde : on peut l'exprimer, en pressant la langue contre le palais, au-dessus des dents et en expirant fortement l'air des deux côtés, mais plus du côté droit.

Nous avons donné les épithètes, même quand le sens en était certain, en gallois, quitte à les traduire en note : l'épithète est souvent plus importante et plus tenace que le nom. La forme galloise des noms peut servir d'indice, parfois, dans l'étude de l'évolution des traditions bretonnes chez les autres peuples au moyen-âge.

KULHWCH ET OLWEN

I

Kilydd, fils du prince Kelyddon, voulut une femme pour partager sa vie, et son choix tomba sur Goleuddydd (1), fille du prince Anllawdd (2). Quand ils furent sous le même toit, le pays se mit à prier pour qu'ils eussent un héritier, et grâce à ses prières, un fils leur naquit. Mais du moment où elle conçut, elle devint folle et fuit toute habitation. Quand arriva le temps de la délivrance, son bon sens lui revint. Comme elle arrivait à l'endroit où le porcher gardait son troupeau de porcs, par peur de ces animaux, elle accoucha. Le porcher prit l'enfant et le porta à la cour. On le baptisa et on lui donna le nom de Kulhwch (3) parce qu'on l'avait trouvé dans la bauge d'une truie. L'enfant cependant était de noble souche et cousin d'Arthur (4). On l'envoya à la nourrice. A la suite de l'évènement, la mère de l'enfant, Goleuddydd, fille du prince Anllawdd, tomba malade. Elle fit venir son mari et lui dit : « Je mourrai de cette maladie et tu voudras une autre femme. Or les femmes sont maintenant les arbitres des largesses. Ce serait cependant mal à toi que de ruiner ton fils ; aussi, je te demande de ne pas te remarier, que tu n'aies vu une ronce à deux têtes sur ma tombe. » Il le lui promit. Elle appela alors son précepteur (5) et lui demanda d'arranger sa tombe tous les ans, de façon que rien ne pût croître dessus. La reine mourut. Le roi envoya chaque jour un serviteur pour voir s'il poussait quelque chose sur la tombe. Au bout de sept ans, le précepteur négligea ce qu'il avait promis de faire. Un jour de chasse, le roi se rendit au cimetière ; il voulait voir la tombe lui-même, parce qu'il songeait à se remarier : la ronce avait poussé dessus ! Aussitôt il tint conseil pour savoir où il trouverait une femme.

Notes du § I.

(1) *Goleuddydd*, jour brillant ; cf. breton *gouloudeiz*. Elle a été mise par les hagiographes gallois, au nombre des saintes, et il y avait une église à son nom à Llanysgin, en Gwent (Iolo mss. p. 120).

(2) Dans les *Achau saint ynys Prydain* (Myv. p. 431, col. 2.) ou Généalogies des saints de l'île de Bretagne, Amlawdd wledic est donné comme le père de Tywanwedd ou Dwywanwedd qui fut mère de plusieurs saints, notamment de *Tyvrydoc,* honoré à Llandyvrydoc en Mon (Anglesey). *Tyvrydoc* a donné son nom en Armorique à Saint-Evarzec, arrondissement de Quimper, au XIIe siècle *Sent-Defridec,* au XIVe *Saint-Teffredeuc* et *Saint-Effredeuc*. Le Brut Tysilio a fait de Eigr, l'Igerna de Geoffroy de Monmouth, et d'après lui la mère d'Arthur, une fille d'*Amlawd wledic* (Myv. Arch., 2e éd. p. 461, col. 1). Ce détail ne se trouve point dans Geoffroy ; il est reproduit par un ms. que la Myv. déclare vieux de 500 ans, p. 587, et qui est une version galloise de Geoffroy (Eigyr verch Amlawd wledic) ; ce manuscrit donne aussi *Gorloes* forme plus correcte que Gwrlais.

(3) *Kulhwch*. C'est une de ces étymologies fantaisistes comme on en rencontre de temps en temps dans les Mabinogion et, en général, au moyen-âge. L'auteur décomposant le mot en *Kul* et en *hwch,* a vu dans *kul* le mot *cil,* cachette, retraite, coin, ou *cul* étroit, et dans *hwch* le mot *hwch,* aujourd'hui *truie,* mais autrefois *porc* en général (cf. breton *houch* porc).

(4) *Arthur*. Le nom d'Arthur n'est prononcé ni par Gildas, ni par Bède. Il figure dans Nennius. Suivant l'auteur de l'Historia Britonum, Arthur était *chef des guerres* contre les Saxons à la fin du Ve siècle ; il aurait remporté sur eux douze victoires. Dans un autre passage, qui n'appartient peut-être pas à l'œuvre primitive, il est fait mention d'une chasse au monstre appelé *porcum Troit* par lui et son chien Cavall. L'*Historia,* dans ses parties originales, date du IXe siècle (voir Arthur de la Borderie, L'*Historia Britonum,* attribuée à Nennius. Paris, 1883 ; Heeger, Die Trojanersage der Britten, Münich, 1887). Les Annales Cambriæ, dans la partie la plus ancienne, dont la rédaction paraît être du Xe siècle, disent qu'Arthur porta la croix trois jours et trois nuits sur ses épaules, à la bataille du mont Badon, dont il est aussi question dans Gildas, et qui paraît avoir été une défaite très grave pour les Saxons. D'après ces mêmes annales, Arthur aurait péri avec son neveu et adversaire Medrawt, en 537, a la bataille de Camlann. Dans l'Historia regum Britanniæ de Geoffroy de Monmouth, l'histoire d'Arthur paraît singulièrement grossie : il est fils d'Uther, roi des Bretons et d'Igerna, femme du duc de Cornouailles, Gorlois ; il bat non-seulement les Saxons, mais les Irlandais et les Romains ; il conquiert une bonne partie de l'Europe. Son neveu, Modred, s'empare en son absence de son trône et de sa femme. Arthur réussit à le battre malgré son alliance avec les Saxons, mais il est mortellement blessé et se fait porter à l'île d'Avallon, pour soigner ses blessures. C'est de là que les Bretons d'Angleterre et de France ont longtemps attendu sa venue. L'histoire de la naissance d'Arthur et des amours d'Igerna et d'Uter, renouvelées d'Ovide, comme l'a très justement fait

remarquer M. Paulin Paris (1), sont dues à l'imagination de Geoffroy : sa querelle aux Medrawt, sa blessure et sa retraite à Avallon appartiennent aux traditions bretonnes. Geoffroy pour le faire fils d'Uter a glosé peut-être le passage de Nennius où il est dit que les Bretons l'avaient, à cause de sa passion pour la guerre, appelé *Mab uter* id est *filius horribilis*. Dans les traditions galloises, triades et poésies, c'est un personnage souvent surnaturel ; les propriétés de son épée, de son manteau, rappellent celles de certains héros de l'épopée Irlandaise. Il faudrait un volume pour réunir tout ce qu'on trouve dans la littérature galloise, seule sur ce héros de la race bretonne. S'il a réellement existé (ce doute eût coûté la vie au moyen-âge en pays breton), la légende lui a, à coup sûr, attribué les traits de héros ou de demi-dieux plus anciens. (Pour plus de renseignements sur la légende d'Arthur, voir San-Marte : Die Arthursage. Quedlinburg, 1842 ; sur les nombreuses localités qui ont porté le nom d'Arthur, voir Stuart Glennie, Arthurian Localities, Edinburgh, 1869). On dit encore dans la Bretagne française : *fort comme un Artu.*

(5) *Athraw* ou *athro*. La coutume chez les anciens Gallois était d'avoir un *athraw* pour la famille : « Il y a trois choses qu'un Gallois possesseur de terres doit garder et entretenir : une femme légitime, un homme armé, s'il ne peut lui-même porter les armes ; et un professeur domestique *(athraw teuluaidd) Anciens laws of Wales,* ed. Aneurin Owen, II, p. 514, 81. Le *bardd* remplissait souvent ce rôle ; c'était lui, en particulier, qui tenait les généalogies. *Athro* désigne peut-être ici le *confesseur.*

II

Un de ses conseillers lui dit : « Je sais une femme qui te conviendrait bien : c'est celle du roi Doged (1). » Ils décidèrent d'aller la prendre. Ils tuèrent le roi, enlevèrent sa femme et sa fille unique, et s'emparèrent de ses états.

Un jour la reine alla se promener. Elle se rendit à la ville, chez une vieille sorcière à qui il ne restait plus une dent dans la bouche : « Vieille, lui dit-elle, veux-tu me dire, au nom de Dieu, ce que je vais te demander ? Où sont les enfants de celui qui m'a enlevée par violence ? — Il n'en a pas, dit la vieille. — Que je suis malheureuse, s'écria la reine, d'être tombée entre les mains d'un homme sans enfants ! — Inutile de gémir, répartit la vieille : il est prédit qu'il aura un héritier de toi, s'il n'en a pas eu d'une autre. D'ailleurs, console-toi : il a un fils. » La princesse retourna joyeuse à la maison et dit à son mari : « Pourquoi caches-tu tes enfants de moi ? — Je ne le

(1) Paulin Paris. *Les romans de la Table Ronde,* p. 48.

ferai pas plus longtemps, dit le roi. » On envoya chercher le fils et on l'amena à la cour. Sa belle-mère lui dit : « Tu ferais bien de prendre une femme. J'ai justement une fille qui conviendrait à n'importe quel noble au monde. — Je n'ai pas encore l'âge de me marier (2), répondit-il. » Alors elle s'écria : « Je jure que tu auras cette destinée, que ton flanc ne se choquera jamais à celui d'une femme, que tu n'aies eu Olwen, la fille d'Yspaddaden Penkawr. » Le jeune homme rougit (3) et l'amour de la jeune fille le pénétra dans tous ses membres, quoiqu'il ne l'eût jamais vue. « Mon fils, lui dit son père, pourquoi changes-tu de couleur ? Qu'est-ce qui t'affliges ? — Ma belle-mère m'a juré que je n'aurais de femme que si j'obtenais Olwen (4), la fille d'Ypaddaden Penkawr. — C'est pour toi chose facile : Arthur est ton cousin ; va le trouver pour qu'il t'arrange ta chevelure (5), demande-le lui comme présent. »

Notes du § II.

(1) D'après Rees Welsh Saints, p. 209 (voir lady Guest, Mab. II, p. 320) il y aurait eu un roi Doged, fils de Cedig ab Ceredig ab Cunedda Wledig, frère de l'évêque Avan, fondateur de Llan-Avan, en Breconshire. Il a été mis au nombre des saints et a donné son nom à Llan-ddoged, dans le Denbigshire. Il aurait vécu de 500 à 542.

(2) D'après la plus ancienne rédaction des lois galloises, celle de Gwynedd ou Nord-Galles, à douze ans on pouvait marier les filles (les donner à un mari *rodi y wr*). L'âge pour le garçon devait être quatorze ans révolus, car à partir de cet âge, il est maitre de ses actes, il possède en propre, son père n'a plus sur lui droit de correction (Ancient laws, I, p. 202, 8; 204, 3). Il va sans dire que dans la réponse de Kulhwch, il ne s'agit pas de l'âge fixé par la loi.

(3) Voir la note à *honneur* plus bas.

(4) Dafydd ab Gwilym chantant une femme, l'appelle *fain Olwen* (mince, svelte Olwen) (p. 162). On trouve une comparaison semblable, Iolo mss. p. 239.

(5) D'après la Cyclopædia de Rees, citée par lady Guest, au VIIIe siècle c'était la coutume, chez les gens de marque, de faire couper la première fois les cheveux de leurs enfants par des personnes qu'elles avaient en estime particulière : ces personnes devenaient comme les pères spirituels ou parrains des enfants. Constantin envoie au pape les cheveux de son fils Héraclius, comme un gage, qu'il désire faire de lui, pour Héraclius, un père adoptif.

III

Le jeune homme partit sur un coursier à la tête gris-pommelée, vieux de quatre hivers, aux cuisses puissamment articulées, au sabot brillant comme un coquillage, une bride aux chaînons d'or à la bouche, avec une selle d'or d'un grand prix. Il portait deux javelots d'argent, bien aiguisés, un glaive recourbé (1), d'une bonne coudée jusqu'à la pointe, en prenant pour mesure le coude d'un homme de forte corpulence, capable d'atteindre le vent et de lui tirer du sang : il était plus prompt que la chûte de la première goutte de rosée de la pointe du roseau sur le sol au moment où elle est le plus abondante, au mois de juin. A sa hanche pendait une épée à poignée d'or, à lame d'or, à la croix émaillée d'or et de la couleur de l'éclair du ciel. Son cor de guerre était d'ivoire (2). Devant lui s'ébattaient deux lévriers au poitrail blanc, à la peau tâchetée, portant chacun au cou un collier de rubis, allant de la jointure de l'épaule à l'oreille. Celui de gauche passait à droite, celui de droite à gauche, jouant ainsi autour de lui, comme deux hirondelles de mer. Les quatre sabots de son coursier faisaient voler quatre mottes de gazon, comme quatre hirondelles en l'air, par dessus sa tête, tantôt plus haut, tantôt plus bas. Il avait autour de lui un manteau de pourpre à quatre angles, une pomme d'or à chaque extrémité, de la valeur de cent vaches chacune (3). Sur ses chausses et ses étriers, depuis le haut de sa cuisse jusqu'au bout de son orteil, il avait de l'or pour une valeur de trois cents vaches. Pas un brin d'herbe ne pliait sous lui, si léger était le trot du coursier qui le portait à la cour d'Arthur.

Le jeune homme dit : « Y a-t-il un portier ? — Oui. — Et toi que la langue ne reste pas silencieuse : ton salut est bien bref. — Moi, je fais le portier pour Arthur tous les premiers de l'an ; tout le reste de l'année, ce sont mes lieutenants : Huandaw (4), Gogigwc, Llaeskenym et Pennpingyon qui marche sur la tête pour épargner ses pieds, non pas dans la direction du ciel ni de la terre, mais comme une pierre roulante sur le sol de la cour. — Ouvre la porte. — Je ne l'ouvrirai pas. — Pourquoi ? — Le couteau est dans la viande, la boisson dans la corne (5), on s'ébat dans la salle d'Arthur. On ne laisse entrer que les fils de roi d'un royaume reconnu, ou l'artiste qui apporte son art (6). On donnera à manger à tes chiens et à tes chevaux ; à toi on

offrira des tranches de viande cuites et poivrées (7), du vin à pleins bords, une musique agréable. On t'apportera la nourriture de trente hommes au logis des hôtes, là où mangent les gens des pays lointains et ceux qui n'auront pas réussi à entrer dans la cour d'Arthur. Ils ne seront pas plus mal là qu'avec Arthur lui-même. On t'offrira les plaisirs de la musique. Demain, dans la matinée, lorsque le portail s'ouvrira devant la compagnie qui est venue ici aujourd'hui, c'est toi qui passeras le premier et tu pourras choisir ta place où tu voudras dans la cour d'Arthur du haut en bas. — Je n'en ferai rien, dit le jeune homme : si tu ouvres la porte, c'est bien ; si tu ne l'ouvres pas, je répandrai honte à ton maître, à toi déconsidération, et je pousserai trois cris (8) tels à cette porte, qu'il n'y en aura jamais eu de plus mortels depuis Pengwaed (9) en Kernyw (10) (Cornouailles anglaise), jusqu'au fond de Din Sol dans le Nord (11), et à Esgeir Oervel en Iwerddon (Irlande) : tout ce qu'il y a de femmes enceintes dans cette île avortera ; les autres seront accablées d'un tel malaise, que leur sein se retournera et qu'elles ne concevront jamais plus. » Glewlwyt Gavaelvawr (12) lui répondit : « Tu auras beau crier contre les lois de la cour d'Arthur, on ne te laissera pas entrer, que je n'aie tout d'abord été en parler à Arthur. »

Notes du § III.

(1) Voir *Notes critiques*. Le *gleif* gallois paraît analogue au *fiarlann* des Irlandais, glaive à lame courbe et large, O'Curry a remarqué qu'à la bataille mythologique de Magh Tuiredh, les Fir-Bolgs ont des armes courbes, tranchantes et sans pointes, tandis que leurs vainqueurs, les Tuatha Dé Danann, ont des armes pointues (O'Curry, On the manners and the customs of the ancient Irish, II, p. 240 ; v. I, p. 437 des spécimens de ces armes).

(2) Le texte gallois porte *lugorn olifant yndi* (et une *lugorn* d'ivoire en elle). Traduisant *lugorn* par *cor de guerre* je considère *yndi* (en elle), comme une faute du scribe ; l'expression se retrouve en effet une ligne plus haut. Ce sens pour *lugorn* est, il faut l'avouer, très rare ; habituellement ce mot a le sens de lanterne et, il ne serait pas impossible qu'il l'eût ici et qu'il s'agit d'une *lanterne* dans la croix ou le pommeau de l'épée. *Lanterne* désignait quelquefois au moyen-âge, un joyau renfermant des boules de senteur ; d'après Littré, on donne encore ce nom à la partie de la croix d'un évêque ou du bâton d'un chantre qui est à jour. Les pommeaux d'épée, au moyen-âge, étaient souvent à jour ; souvent elles renfermaient, sous un chaton, des reliques sur lesquelles on jurait. (V. Viollet-le-Duc, Dictionnaire du mobilier français, V, p. 378).

(3) Chez les anciens Bretons, comme chez les Irlandais, la valeur commerciale était appréciée en têtes de bétail. C'est encore la façon de compter dans les lois d'Howell Da, rédigées au xe siècle, dont le plus ancien manuscrit remonte au xiie siècle. C'est un souvenir de l'époque où la richesse consistait surtout en troupeau.

(4) *Huandaw*, qui entend bien ; Gogigwc est probablement une faute du copiste pour *Gogihwc*, épithète qu'on trouve dans le Gododin d'Aneirin (Skene. Four ancient books of Wales, p. 90, vers 13), mais dont le sens n'est pas certain ; *Llaesgenym* est peut-être altéré aussi ; le premier terme *llaes* vient du latin *laxus ;* Owen Pughe donne à *Pennpingion* le sens de *tête branchue*, en rapprochant *pingion* de *pingc*.

(5) Le mot gallois indique que la corne à boire était faite primitivement et, ordinairement sans doute, de corne de buffle ou bœuf sauvage. D'après les lois galloises, la corne à boire, du roi, la corne qu'il portait dans ses expéditions, et le corne du chef des chasseurs, devaient être de bœuf sauvage. (Ancient laws, I, p. 294).

(6) Le même trait de mœurs se retrouve chez les anciens Irlandais. Quand *Lug,* fils d'Eithlenn, sorte de Mercure irlandais, se présente au palais royal de Tara, le portier refuse de le laisser entrer à moins qu'il ne soit maître en quelque art ou profession (O'Curry On the manners, III, p. 42).

(7) Le *dystein*, intendant du roi, devait fournir au cuisinier certaines herbes ; la seule qui soit spécifiée, c'est le poivre. (Ancient laws, 1, p. 48). Les viandes poivrées sont en honneur aussi dans nos romans de chevalerie : poons rostis et bons cisnes, cygnes, pevreis, vers 1560, dans Raoul de Cambrai. Société des anciens textes français.

(8) Le *cri perçant, diaspad,* était un moyen légal de protestation, d'après les lois. Il était encore en usage, d'après le code de Gwynedd, dans le cas où un descendant au neuvième degré venait réclamer une terre comme lui appartenant : on l'appelait *diaspat uwch annwvyn* ou *cri plus haut que l'abîme* (Ancient laws, I, p. 173, 174, 2). D'après le code de Gwent, le *diaspat egwan* ou *cri de détresse* était légal pour le Gallois, à qui on refusait l'aide de la loi dans la cour du roi ou devant le juge au sujet de son patrimoine, ou pour le descendant au neuvième degré pour protester contre une déchéance de propriété. (Ancient laws, I, p. 774, 7). Sur la clameur, chez les Français, comme protestation contre un décret du souverain. V. Paulin Paris, Romans de la Table Ronde, IV, notes.

(9) Dans les Lois, I, p. 184, on a Penryn Penwaed y Kernyw. Ce serait, d'après l'éditeur, aujourd'hui Penwith en Cornwall. Au lieu de Pen Blathaon yn y Gogled, les lois portent Penryn Blathaon ym Prydeyn, c'est-à-dire en Ecosse ; on suppose que c'est Caithness. D'après les Lois, Dyvynwal Moelmut aurait fait mesurer l'île de Bretagne et aurait trouvé de Penryn Blathaon à Penryn Penwaed 900 milles et de Crygyll en Anglesey jusqu'à la Manche 500 milles. Din Sol et Ergeir Oervel sont inconnus.

(10) *Kernyw* est le nom gallois de la Cornouailles Anglaise, le même que celui de la Cornouailles Armoricaine : *Kernèo* et *Kerné*. Le Kernyw a compris le Devon breton et la Cornouailles, ou plutôt on a donné ce nom à tout le territoire des anciens Domnonii, la deuxième grande tribu émigrée en Armorique à la suite des invasions saxonnes. Ce n'est pas sans surprise que j'ai trouvé dans un poète gallois du xiie siècle, Llywarch ab Llywelyn à propos de

Penwaed, *Dyvneint,* nom gallois du Devon à la place de Kernyw : *O Pennwaed Dyvneint* hyt pentir Gafran (Myv. arch. p. 200, col. 1) ; de même, dans un poème fort curieux (Myv. arch. p. 130).

(11) Dans les Mabinogion, le Nord est le pays des Bretons du Nord de l'Angleterre depuis le Comberland jusqu'à la Clyde, voir la note Kymry.

(12) *Glewlwyt* à la forte étreinte. On le trouve déjà dans le livre noir de Caermarthen, remplissant les fonctions de portier, Skene, Four anc. books of Wales, II, 50, 24, mais non celles de portier d'Arthur.

IV

Glewlwyt se rendit à la salle : « Y a-t-il du nouveau à la porte, dit Arthur ? — Les deux tiers de ma vie sont passés, ainsi que les deux tiers de la tienne. J'ai été à Kaer Se et Asse, à Sach et à Salach, à Lotor et Fotor ; j'ai été à la grande Inde et à la petite ; j'étais à la bataille des deux Ynyr (1), quand les douze ôtages furent amenés de Llychlyn, de Scandinavie ; j'ai été en Europe, en Afrique, dans les îles de la Corse, à Kaer Brythwch, Bryṭhach et Nerthach ; j'étais là lorsque tu tuas la famille de Cleis, fils de Merin, lorsque tu tuas Mil Du, fils de Ducum ; j'étais avec toi quand tu conquis la Grèce, en Orient ; j'ai été à Kaer Oeth et Anoeth (2) ; j'ai été à Kaer Nevenhyr : nous avons vu là neuf rois puissants, de beaux hommes : eh bien, je n'ai jamais vu personne d'aussi noble que celui qui est à la porte d'entrée en ce moment ! — Si tu es venu au pas, dit Arthur, retourne en courant. Que tous ceux qui voient la lumière, qui ouvrent les yeux et les ferment, soient ses esclaves ; que les uns le servent avec des cornes montées en or, que les autres lui présentent des tranches de viande cuites et poivrées, en attendant que sa nourriture et sa boisson soient prêtes. C'est pitié de laisser sous la pluie un homme comme celui dont tu parles. — Par la main de mon ami, s'écria Kei (3), si on suivait mon conseil, on ne violerait pas les lois de la cour pour lui. — Tu es dans le faux, cher Kei, dit Arthur : nous sommes des hommes de marque, à proportion qu'on à recours à nous ; plus grande sera notre générosité, plus grandes seront notre noble noblesse, notre gloire et notre considération. »

Notes du § IV.

(1) La légende galloise distingue deux Ynyr : Ynyr Gwent et Ynyr Llydaw ou Ynyr d'Armorique. Ynyr Gwent serait, d'après le *Liber Landavensis,* p. 111,

le père d'un prince Idon, contemporain de saint Téliau. L'Ynyr armoricain serait fils du roi Alan et neveu de Cadwaladr (Geffroy de Monmouth, ed. San-Marte XII, 19, écrit Iny.; Brut Tysilio, p. 475, col. 2). Taliésin célèbre les exploits d'un Ynyr. (Skene, II, p. 167, vers 25, p. 168, vers 8 et suivants ; au vers 25 le poète parle des *gwystlon* ou ôtages d'Ynyr).

(2) Au lieu de Kaer Oeth ac Anoeth, on trouve généralement Carchar, prison, oeth ac Anoeth. D'après les Iolo ms. p. 187, après la destruction complète des envahisseurs Romains par les Bretons gouvernés par Caradawc ab Bran, Manawyddan, fils du roi Llyr, fit rassembler de toutes parts leurs ossements et en mêlant la chaux aux os, il fit une immense prison destinée à enfermer les étrangers qui envahiraient l'île, et les traîtres à la cause de la patrie. La prison était ronde ; les os les plus gros étaient en dehors ; avec les plus petits qui étaient en dedans, il ménagea différents cachots ; il y en eut aussi sous terre, spécialement destinés aux traîtres. *Oeth* et *anoeth* peuvent être traduits avec vraisemblance par *visible* et *invisible*. La terre *oeth* est une terre cultivée et boisée, la terre *anoeth* une terre inculte (Iolo Ms. p. 185. Cf. Silvan Evans, Welsh. Dict.) Le livre Noir fait mention de la famille d'Oeth et Anoeth (Skene 31, 8). D'après les Triades du Livre Rouge (Mab. p. 300. 1 ; 306, 9) Arthur aurait été trois nuits dans cette prison avec Llyr Lledyeith, Mabon, fils de Modron, et Geir fils de Geiryoed ; il aurait été délivré par Goreu, fils de Kustennin, son cousin. Nous retrouvons plusieurs de ces personnages dans notre mabinogi. Les noms des prisonniers diffèrent, p. 306 (v. plus bas, à propos de Modron).

(3) *Kei* est un des personnages les plus connus des légendes galloises. Dans les Mabinogion qui ont subi l'influence française et dans les romans français il est brave, mais bavard, *gabeur*, et il n'est pas toujours heureux dans ses luttes. Dans ce Mabinogi, il a ses véritables traits ; il commence déjà cependant à gaber. Le Livre Noir le présente comme un compagnon d'Arthur et un terrible guerrier. « Quand il buvait, il buvait contre quatre, quand il allait au combat, il se battait contre cent. » (Skene, p. 50, XXXII ; 52, vers 5, v. 17 et suiv). D'après les Triades (Mab. 303, 3). C'est un des trois *taleithawc* ou chef portant sur le casque une large couronne d'or, avec Gweir, fils de Gwystyl et Drystan, fils de Tallwch. Les poètes gallois du moyen-âge *(Gogynveirdd)* du XIIe au XVe siècle font de fréquentes allusions à Kei : Myv. arch. 278, col. 2 : *mae yn gyueill grymus val Kei gwynn* : C'est un ami fort comme Kei béni ; ibid. 328, col. 2, *wryd Cai*, la vaillance de Kei ; ibid. p. 329, col. 1, *Cai boneddigaidd*, noble comme Kei ; ibid. p. 332, col. 1, *pwyll Cai*, la raison, le sens de Kei ; Dafydd ab Gwilym (p. 323, ed. de 1873), contre Rhys Meigen : *nid gwrol Gai hir*, ce n'est pas un brave comme Cai le long ; Llewis Glyn Colhi, 309, 15, cite aussi *Kai hir*, Kai le long. Il est fils de Kynyr, mais il semble bien, d'après une phrase de notre Mabinogi et un poème des plus singuliers de la Myv. arch. qu'il y ait eu des divergences d'opinion ou des doutes sur ce point. Dans ce poème qui est un dialogue entre Gwenhwyvar et Arthur qu'elle n'a pas reconnu, il est appelé fils de Sevyn, *Sabinus ?* Gwenhwyvar le vante comme un guerrier incomparable ; elle déclare à Arthur qu'à en juger par son apparence, il ne tiendrait pas Cai lui centième, à quoi Arthur répond que *quoiqu'il soit petit*, il en tiendrait bien cent tout seul (Myv. arch. p. 130, col. 2). Pour les qualités merveilleuses de Kei, voir plus

bas. Geoffroy de Monmouth le donne comme *dapifer* d'Arthur (IX, 11, 12, 13; X, 3, 6, 9, 13); il a en effet les fonctions propres au *dystein* dans le Mabinogi d'Owen et Lunet. La forme de son nom, dans les romans français, Keu, est bien gallois : prononcez *Keï*.

V

Glewlwyt se rendit à l'entrée et ouvrit la porte au jeune homme. Quoique tout le monde descendît à l'entrée, sur le montoir de pierre, Kulhwch lui ne mit pas pied à terre et entra à cheval : « Salut, s'écria-t-il, chef suprême de cette île ; salut aussi bien en haut qu'en bas de cette maison, à tes hôtes, à ta suite, à tes capitaines ; que chacun reçoive ce salut aussi complet que je l'ai adressé à toi-même (1). Puissent ta prospérité, ta gloire et ta considération être au comble, par toute cette île. — Salut aussi à toi, dit Arthur ; assieds-toi entre deux de mes guerriers ; on t'offrira les distractions de la musique, et tu seras traité comme un prince, futur héritier d'un trône, tant que tu seras ici. Quand je partagerai mes dons entre mes hôtes et les gens de loin, c'est dans ta main que je commencerai, dans cette cour, à les déposer. — Je ne suis pas venu ici, dit le jeune homme, pour gaspiller nourriture et boisson. Si j'obtiens le présent que je désire, je saurai le reconnaître et le célébrer ; sinon, je porterai ton désonheur aussi loin qu'est allée ta renommée, aux quatre coins du monde. — Puisque tu ne veux pas séjourner ici, dit alors Arthur, tu auras le présent qu'indiqueront ta tête et ta langue, aussi loin que sèche le vent, que mouille la pluie, que tourne le soleil, qu'étreint la mer, que s'étend la terre, à l'exception de Kaledvwlch (2), mon épée, de Rongomyant, ma lance, de Gwyneb Gwrthucher, mon bouclier (3), de Karnwenhan (4), mon couteau, et de Gwenhwyvar (5), ma femme ; j'en prends Dieu à témoin, je te le donnerai avec plaisir : indique ce que tu voudras. — Je veux que tu mettes en ordre ma chevelure. — Je le ferai. » Arthur prit un peigne d'or, des ciseaux aux anneaux d'argent, et lui peigna la tête. Il lui demanda ensuite qui il était : « Je sens que mon cœur s'épanouit vis-à-vis de toi ; je sais que tu es de mon sang : dis-moi qui tu es. — Je suis Kulhwch, répondit le jeune homme, le fils de Kilydd, fils du prince Kelyddon, par Goleuddydd, ma mère, fille du prince Anllawdd. — C'est donc vrai, tu es mon cousin. Indique tout ce que tu voudras et tu l'auras ; tout ce qu'indiqueront ta tête et ta langue, sur la vérité de Dieu et les droits de ton royaume, je te le donnerai volontiers.

Notes du § V.

(1) Une formule de salut aussi développée et analogue se retrouve dans un poème de la Myv. arch. p. 248, col. 2, attribué à Elidyr Sais (XIIe-XIIIe siècle).

(2) *Caledvwlch* de *calet*, dur, et de *bwlch*, entaille, brêche : dur à entailler ? ou qui entaille durement. Une épée célèbre dans l'épopée irlandaise, l'épée de Leité, qui lui venait d'une demeure de fées, porte un nom analogue, quoique le sens du second terme paraisse fort différent : *Calad-bolg* qu'O'Curry traduit par *hard-bulging* (O'Curry, On the manners, II, p. 320).

(3) *Gwyneb Gwrthucher ; gwyneb*, visage ; *gwrthucher*, soir (cf. cornique *gwrthuher* vocab. cornique, Zeuss Gr. celt. app.)

(4) *Karnwenhan ;* le premier terme *carn* signifie manche ; *gwenan* a dans les dictionnaires le sens de *ampoule* ou *pustule* sous la peau ; il est plus probable qu'on a affaire ici à un diminutif de *Gwen*, blanche : *Kyllell*, couteau, est féminin : *Karnwenhan, à manche blanc* ou *à peu près blanc.*

(5) *Gwenhwyvar*, la *Gvanhumara* de Geoffroy de Monmouth et la Genièvre des romans français. Suivant Geoffroy, IX, 9, elle serait de race romaine et élevée par Cador, duc de Cornouailles. Les traditions galloises lui donnent toutes comme père Gogrvan ou Gogvran Gawr, même le Brut Tysilio, Myv. p. 464, col. 1 ; Triades du Livre Rouge, Mab. p. 302, 10, cf. Myv. ant. p. 396, 16 : trois principales dames d'Arthur : Gwenhwyvar, la fille de Gwryt Gwent, Gwenhwyvar, la fille de [Guythyr], fils de Greidiawl et Gwenhwyvar, la fille de Ocurvan Gawr (Myv. *ocurvran* Gawr). Il y a un *Caer Ogrvan* à un mille au nord d'Oswestry d'après les éditeurs de Llewis Glyn Cothi, p. 307, vers 28 : le poète (XVe siècle) mentionne Kaer Ogyrvan. D'après les Triades, le soufflet que lui donna Gwenhwyvach est la cause de la bataille de Camlan où périt Arthur : elle aurait été également arrachée de sa chaise royale à Kelli Wic en Kernyw par Medrawt, neveu d'Arthur et souffletée par lui (Triades, Mab. 301, 18, 24, 25, Myv. arch. p. 391, col. 2) ; une triade ajoute qu'il aurait eu des rapports avec elle (Myv. p. 406, col. 1). On sait que Geoffroy la fait enlever par Medrawd ; à l'arrivée d'Arthur elle entre dans un monastère. Les romans français en font l'amante de Lancelot du Lac. Un proverbe gallois a conservé le souvenir de Gwenhwyvar :

Gwenhwyvar merch Ogyrvan Gawr
Drwg yn vechan, waeth yn vawr.

« Gwenhwyvar la fille de Gogyrvan Gawr, mauvaise, petite, pire devenue grande. » (Myv. arch. p. 863, col. 1).

VI

— Je demande que tu me fasses avoir Olwen, la fille d'Yspaddaden Penkawr, et je la réclamerai aussi à tes guerriers. Voici ceux à qui

il réclama son présent : Kei ; Bedwyr (1) ; Greidawl Galltovydd (2) ; Gwythyr fils de Greidawl (3) ; Greit fils d'Eri (4) ; Kynddelic Kyvarwydd (5) ; Tathal Tywyll Goleu (6) ; Maelwys fils de Baeddan (7) ; Knychwr fils de Nes ; Kubert fils de Daere (8) ; Percos fils de Poch ; Lluber Beuthach ; Korvil Bervach ; Gwynn fils d'Esni ; Gwynn fils de Nwyvre ; Gwynn fils de Nudd (9) ; Edern fils de Nudd (10) ; Garwy fils de Gereint (11) ; le prince Flewddur Flam (12) ; Ruawn Pebyr fils de Dorath (13) ; Bradwen fils du prince Moren Mynawc ; Moren Mynawc lui-même ; Dalldav fils de Kimin Cov (14) ; [Run ou Dyvyr] fils d'Alun Dyved (15) ; [Kas] fils de Saidi ; [Kadwri] fils de Gwryon ; Uchtrut Arddwyat Kat (16) ; Kynwas Kurvagyl ; Gwrhyr Gwarthegvras ; Isperyr Ewingath (17) ; Gallcoyt Govynynat ; Duach, Grathach et Nerthach, fils de Gwawrddur Kyrvach : ils étaient originaires des abords de l'enfer ; Kilydd Kanhastyr, Kanhastyr Kanllaw (18) ; Kors Kant Ewin (19) ; Esgeir Gulhwch Govynkawn ; Drustwrn Hayarn ; Glewlwyd Gavaelvawr ; Loch Lawwynnyawc (20) ; Annwas Adeinawc (21) ; Sinnoch fils de Seithvet (22) ; Gwennwynwyn fils de Nav (23) ; Bedyw fils de Seithvet ; Gobrwy fils de Echel Vorddwyt twll (24) ; Echel Vorddwyt twll lui-même ; Mael fils de Roycol ; Dallweir Dallpenn (25) ; Garwyli fils de Gwythawc Gwyr ; Gwythawc Gwyr lui-même ; Gormant fils de Ricca ; Menw fils de Teirgwaedd (26) ; Digon fils de Alar ; Selyf fils de Sinoit ; Gusc fils d'Atheu : Nerth fils de Kadarn (27) ; Drutwas fils de Tryffin (28) ; Twrch fils de Perif ; Twrch fils d'Annwas ; Iona roi de France ; Sel fils de Selgi ; Teregut fils de Iaen ; Sulyen fils de Iaen ; Cradawc fils de Iaen : c'étaient des hommes de Kaer Dathal (29), de la famille d'Arthur lui-même du côté de son père ; Dirmyc fils de Kaw (30) ; Iustic fils de Kaw ; Edmyc fils de Kaw ; Gwyngad fils de Kaw ; Llwybyr fils de Kaw ; Koch fils de Kaw ; Meilic fils de Kaw ; Kynwas fils de Kaw ; Ardwyat fils de Kaw ; Ergyryat fils de Kaw ; Neb fils de Kaw ; Gilda fils de Kaw ; Kalcas fils de Kaw ; Hueil (31) fils de Kaw qui ne prêta jamais hommage à aucun seigneur ; Samson Vinsych ; Teleessin Pennbeird (32) ; Manawyddan fils de Llyr (33) ; Llary fils du prince Kasnar ; Ysperin fils de Fergant (34) roi du Llydaw ; Saranhon fils de Glythwyr ; Llawr fils d'Erw (35) Annyannawc fils de Menw fils de Teirgwaedd ; Gwynn fils de Nwyvre ; Flam fils de Nwyvre ; Gereint fils d'Erbin (36) ; Ermit fils d'Erbin ; Dyvel fils d'Erbin,

Notes du § VI.

(1) Voir plus bas.

(2) Un des trois *Gallovydd* ou maître ès-machines de l'île de Bretagne avec Drystan fils de Tallwch et Gwgon fils de Gwron (Triades Mab. p. 304, 24). D'après d'autres Triades il est fils d'Envael Adran (Skene II app. p. 458 : au lieu de Gwgon Gwron, Gweir Gyrhwt vawr). Suivant les Iolo mss. p. 6, n° 29, il battit une population étrangère, les Corraniaid, dont une partie passa en Alban (Ecosse) et l'autre en Irlande. D'après une autre tradition, ce serait un possesseur de flottes, un roi de la mer (Iolo mss. p. 263, 13).

(3) V. plus bas.

(4) V. plus bas.

(5) Dans le poème sur les tombes, Livre Noir, ed. Skene, p, 32, la tombe d'un Kindilic fils de Corknud, est mentionnée comme une tombe d'*alltud* ou étranger. C'est aussi le nom d'un fils de Llywarch hen (Livre Noir, pages 48, 34, 65, 25).

(6) *Tywyll Goleu,* sombre-clair. V. notes critiques.

(7) L'auteur a vu un rapport entre le second terme *wys* dans *Maelwys* et *Baeddan* : *Gwys* breton *gwes,* truie ; *Baeddan* diminutif de *Baedd,* porc ou sanglier mâle.

(8) Kubert est sans doute une faute du copiste où de plusieurs copistes successifs. Il y a un fils de Daere bien connu, c'est *Conroi* ou *Curoi.* Curoi roi de West Munster fut tué traitreusement par le plus grand héros de l'épopée irlandaise Cuchulain, qui emmena Blanait, femme de Curoi, avec lui en Ulster. Le fidèle barde et harpiste de Curoi, Ferceirtné se rendit à la cour de Cuchulain ; un jour où les chefs étaient assemblés à Rinn Chin Bearraidhe, sur une colline à pic, il se rapprocha de Blanait ; en causant il l'amena sur le bord du précipice et, lui jetant les bras autour du corps, il se précipita avec elle du haut de la colline. On trouve parmi les poèmes attribués à Taliesin une élégie sur la mort de Corroi mab Dayry ; le nom de Cuchulain s'y trouve mentionné (Cocholyn). Le poème n'a pas été compris par Stephens comme le fait remarquer Skene qui ne l'a d'ailleurs pas bien traduit non plus. Sur *Conroi*, V. O'Curry, On the Manners II, p. 9, 10, 97, 199, 358 ; III, 15, 75, etc.

(9) V. plus bas.

(10) Edern, qui joue un rôle important dans le Mabinogi de Geraint ab Erbin, est devenu, comme beaucoup d'autres héros, un saint. Il a donné son nom à Bod-Edern en Anglescy et à Lann-Edern, arrond. de Châteaulin, Finistère (V. Myv.-Ant., p. 424, col. 1). Il est fait mention de lui chez les poètes : *Edern llit,* la colère d'Edern. Myv. Arch., p. 282, col. 2 ; *Ochain Edern,* soupir comme celui d'Edern. Myv. Arch., p. 302, col. 1 (XIIIe-XIVe siècle).

(11) Le ms. porte *Adwy :* c'est une faute pour *Arwy* qui est lui-même pour *Garwy.* Garwy fils de Geraint est un des personnages les plus souvent cités : Myv. Arch., p. 411, col. 1, c'est un des trois chevaliers amoureux et généreux de la cour d'Arthur avec Gwalchmei et Cadeir fils de Seithin Saidi ; un poète cite sa vaillance (Myv., p. 293, col. 2 ; 323, col. 1), un autre sa générosité (Myv.

p. 328, col. 2), cf. Llew. Glyn Cothi, p. 161, vers 21 : *Gwrid Garwy,* la vaillance de Garwy ; Daf. ab Gwil, p. 191 ; c'est l'amant de Creirwy : le poète Hywel ab Einiawn Llygliw (1330-1370) compare une femme à Creirwy la belle qui l'a ensorcelé comme Garwy (Myv. Arch., p. 339, col. 1).

(12) Un des trois *unbenn*, prince, chef, de la cour d'Arthur avec Goronwy fils d'Echel, et Kadyrieith (Triades Mab., 303, 13 ; cf. Triades Skene, II, p. 456).

(13) Un des trois *Gwyn deyrn*, beaux rois ou rois bénis, de l'île de Bretagne, avec Owen fils d'Uryen et Run fils de Maelgwn. Le nom de son père est tantôt Dorarth, tantôt Deorath ; il faut prob. Dewrarth ? (Triades, Mab. 303, 8 ; cf. Triades Skene, II, p. 456). Il y a un autre Ruvawn fils de Gwyddno plus connu.

(14) Avec Ryhawt fils de Morgant et Drystan fils de March, c'est un des trois *pairs* de la cour d'Arthur (Myv. Arch. p. 393, 89). Son cheval *Fer-las*, cheville bleue, est un des trois *gorderch varch*, cheval d'amoureux, de l'île. (Triades, Mab. 307, 3). Au lieu de Kimin, on trouve aussi Kunin.

(15) Le texte ne porte que : fils d'Alun Dyvet. Livre Noir, 30, 26, 27 : *Bet Run mab Alun Dyved* la tombe de Run fils d'Alun Dyved; la tombe d'Alun est également mentionnée comme celle d'un vaillant guerrier. Il y a un Dyvyr donné aussi comme fils d'Alun Dyved (Mab. 159, 30 ; 265, 17).

(16) Il est fait mention d'un Ychtryt vab Etwin dans le Brut y Tywysogyon, Myv. Arch. p. 612, col. 2 ; un canton du Carmarthenshire portait le nom d'Uchtryd ; le texte porte *ardywat* ; il faut probablement lire *arddwyat cat,* directeur, régulateur du combat.

(17) Il est mentionné dans les *Chwedlau y Doethon*, propos de sages : As-tu entendu ce que chante Ysperir s'entretenant avec Menw le Long : « l'ami véritable se reconnaît dans le danger. » (Iolo mss. p. 254, 49).

(18) *Kanllaw*, aide, support, *Kanhastyr* ou *Kanastr* est traduit par Owen Pughe par « cent liaisons, cent recours, » le mot indique en tout cas quelque chose de fort embarrassé ; il forme opposition avec Kanllaw (cf. Tywyll Goleu et Rwydd Dyrys). Ce terme apparait dans les Lois : *Cyhyryn Canhastyr* se dit de « la viande volée qui arriverait à la centième main ; » y aurait-il eu cent hommes participant au vol, celui sur lequel on en saisit est passible d'une amende (Richards, Welsh, Dict. d'après Wotton).

(19) On trouve aussi *Kwrs*. Kors est préférable ; on trouve un Kors fils d'Erbig, un autre fils de Gafran dans le Liber Land, p. 466, 487. *Kant Ewin* « aux cent ongles ».

(20) Il est fait mention de Llwch Llawwynnawc, à la main blanche, dans le Livre Noir, 51, 14, parmi les compagnons d'Arthur (Lluch Llauynnawc).

(21) Mentionné à côté de Llwch Llawwynnyawc dans le Livre Noir, 51, 15 ; *Adeinawc*, l'ailé. C'est probablement le même personnage donné sous le nom d'Edenawc comme un des trois vaillants qui ne revenaient jamais du combat que sur une civière : Grudnei, Henpen et Edenawc fils de Glissiar du Nord (Triades, Skene, II, p. 458 ; Triades, Mab. 304, 15, Aedenawc).

(22) On trouve aussi Seitwet (Triades, Mab. 302, 16) ; mais c'est peut-être un personnage différent.

(23) Texte *Naw* : Gwennwynwyn est un des trois chefs de flotte de Bretagne avec Geraint ab Erbin et March ab Meirchion ; chacun possédait 120 navires, montés chacun par 120 hommes (Myv. Arch., p. 407, 68). Un des trois chefs-d'œuvre de l'île est le navire de Nefydd Naf Neifion qui emporta un mâle et

une femelle de chaque espèce d'animaux quand se rompit l'étang de Llion (Myv. Arch., p. 409, col. 97). Neifion serait venu, en nageant, de Troie à l'île d'Anglesey d'après un passage de Daf. ab Gwil (p. 73) :

« Nofiad a ꝛnacth hen Neifion
« O Droia vawr draws i Fon. »

Il est fait allusion à un *Naf Eidin* par un poète du XIIIe-XIVe siècle (Myv. Arch. p. 290, col. 2).

(24) *Echel* est identifié par les poètes avec le nom d'Achille. *Morddwyt Twll*, à la cuisse trouée.

(25) Le texte porte *Datweir* mais la forme Dallweir se trouve plus loin et dans d'autres textes. Ce Dallweir Dallbenn avait pour porcher un des trois grands porchers de l'île : Coll fils de Collfrewi. V. la note sur Coll et les porcs de Dallweir à Twrch Trwyth.

(26) V. plus bas.

(27) *Nerth*, force ; *Kadarn*, fort. Texte : Kedarn.

(28) *Drutwas ab Tryffin* aurait reçu de sa femme trois oiseaux merveilleux connus sous le nom d'Adar Llwch Gwin ou oiseaux de Llwch Gwin, Ils faisaient tout ce que leur maître voulait. Il défia un jour Arthur. Il envoya avant lui ses oiseaux sur le lieu du rendez-vous avec ordre de tuer le premier qui se présenterait. Il ne se rendit au lieu du combat qu'assez tard après l'heure fixée, espérant bien trouver Arthur mort. Mais celui-ci avait été retenu à dessein par la sœur de Drutwas qui l'aimait. Drutwas, arrivé le premier, fut mis en pièces par ses oiseaux (Iolo mss. p. 188). D'après une lettre écrite par Robert Vaughan à Meredith Llwyd, le 24 juillet 1665, publiée par le Cambrian Register, III, p. 311, et reproduite par lady Guest, on jouait encore, de son temps, un air connu sous le nom de Caniad Adar Llwch Gwin, le chant des oiseaux de Llwch Gwin. Une Triade donne Drudwas ab Tryphin comme un des trois *Aurdafodogion* ou « hommes à la langue d'or » de la cour d'Arthur avec Gwalchmai et Madawc ab Uthur (Myv. p. 410, 121).

(29) Kaer Dathl (dans Dathyl ou Dathal, l'y et l'a sont des voyelles irrationnelles) est un nom de lieu du Carnarvonshire ; le *Caer* se trouvait sur une éminence près de Llanrwst (Cambro-Briton, II, p. 3, d'après lady Guest). Il en est souvent parlé dans les Mab. et ailleurs (Myv. Arch. p, 151, col. 2 ; Llewis Glyn Cothi, IV, 1, 7).

(30) *Kaw* de Prydyn (Ecosse) seigneur de Cwm Cawlwyd aurait été chassé de son pays par les Pictes et se serait réfugié en Galles où Arthur et Maelgwn lui auraient donné des terres. Certaines généalogies lui donnent 17 enfants tous saints (Iolo mss. p. 109), d'autres 21 également saints (Iolo mss. p. 117). Il y a une intention satirique évidente dans *Neb* fils de Kaw, mot à mot, quelqu'un, n'importe qui, fils de Kaw ! Le plus connu des fils est Gildas auquel une généalogie attribue aussi quatre enfants, quatre saints. Les noms diffèrent beaucoup dans les différentes généalogies, au lieu de *Dirmic* on trouve *Dirinic*, au lieu de *Iustic* en a *Ustic ;* Meilic est cité à côté de Nonn par Llewis Glyn Cothi, p. 108, vers 24.

(31) D'après une traditon mentionnée par Tegid (Llewis Glyn Cothi, p. 199, v, 24), Hueil aurait été décapité à Rhuthyn, dans le Denbighshire, sur l'ordre

d'Arthur. Lady Guest la rapporte tout au long d'après Jones, Welsh Bards, p. 22. Hueil aurait eu l'imprudence de courtiser la même femme qu'Arthur, d'où un duel dans lequel Arthur fut grièvement blessé à la cuisse. Il guérit, mais resta très légèrement boiteux. Arthur avait fait promettre à Hueil de ne jamais en souffler mot sous peine de mort. Quelque temps après, Arthur devint amoureux d'une dame de Rhuthyn. Il se déguisa en femme pour l'aller voir. Un jour qu'il dansait avec elle et des amis, Hueil le surprit, le reconnut et s'écria : « La danse irait très bien, n'était la cuisse. » Arthur lui fit trancher la tête sur une pierre qui porte le nom de *Maen-Hueil*. Son nom revient assez souvent chez les poètes (Myv. Arch. p. 284, col. 2).

(32) *Taliessin pennbeird* ou « chef des bardes ». D'après Nennius ed. Petrie, 75, Taliessin aurait vécu au VIe siècle. On ne sait de sa vie rien de certain. Aucun barde n'a été plus célèbre. Dans un curieux poème du Livre Noir où il converse avec Ygnach, il dit qu'il vient de Caer Seon, près Caernarvon, se battre avec *Itewon*, les Juifs, et qu'il va à Caer Lew et Gwydyon. Ygnach l'appelle *Penhaw o'r guir*, le premier des hommes. Dans les poèmes donnés sous son nom et qui sont peut-être, à certains points de vue, les plus curieux et les plus importants de la littérature galloise, il célèbre surtout Urien, Elphin, Kynan dont le premier au moins passe pour avoir été un roi des Bretons du Nord ou de Cambrie. Il est souvent aussi question de Gwydyon, roi du Nord-Galles, personnage d'ailleurs mystérieux et plutôt mythologique que réel : Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'il célèbre un héros irlandais Conroi fils de Daere. Si tous les poèmes mis sous son nom lui appartiennent, il est sûr qu'il a vécu au milieu des Gaëls, ce qui confirmerait la légende d'après laquelle il aurait été esclave en Irlande. Pour plus de détails, voir sa vie annexée par lady Guest aux Mabinog. tome III.

(33) Ce personnage appartient autant aux Irlandais qu'aux Bretons : V. le Mabinogi qui porte son nom.

(34) C'est le surnom d'Alain VI qui règna de 1084 à 1119. Parmi les Alains de Bretagne, les plus célèbres sont Alain-le-Grand (877 à 907), et Alain Barbe-Torte qui séjourna longtemps en Grande-Bretagne et en revint pour écraser définitivement les Normands (937-952). Le texte porte Flergant ; mais les Triades du Livre Rouge donnent Alan Fergan avec une faute du copiste *ar lan* pour Alan. Celles de Skene, II, p. 460, portent Alan Fyrgan. D'après les Triades, sa tribu est une des trois tribus déloyales parce qu'elle l'abandonna pendant sa marche vers Kamlann où il fut tué.

(35) *Llawr*, sol, *Erw*, sillon.

(36) V. le Mabinogi qui porte son nom.

VII

Gwynn fils d'Ermit ; Kyndrwyn fils d'Ermit ; Hyveidd Unllenn (1) ; Eiddon Vawrvrydic (2) ; Reidwn Arwy ; Gormant fils de Ricca, frère d'Arthur du côté de sa mère ; Pennhynev Kernyw (3) était son père ; Llawnroddet Varvawc (4) ; Noddawl Varyv Twrch (5) ; Berth fils de

Kado (6) ; Reidwn fils de Beli ; Iscovan Hael ; Iscawin fils de Panon ; Morvran (7) fils de Tegit : personne ne le frappa de son arme à la bataille de Camlan (8), à cause de sa laideur ; tous voyaient en lui un démon auxiliaire, il était couvert de poils semblables à ceux d'un cerf ; Sandde Bryd-Angel : personne ne le frappa de son arme à la bataille de Kamlan, à cause de sa beauté : tous voyaient en lui un ange auxiliaire ; Kynnwyl Sant : ce fut lui qui se sépara le dernier d'Arthur sur son cheval Hengroen (9) ; Uchtryt fils d'Erim ; Eus fils d'Erim ; Henwas (10) Adeinawc fils d'Erim ; Henbedestyr (11) fils d'Erim ; Sgilti Ysgawndroet (12) fils d'Erim : ces trois hommes avaient chacun une qualité caractéristique : Henbedestyr ne rencontra jamais personne qui pût le suivre ni à cheval ni à pied ; Henwas Adeinawc, jamais quadrupède ne put l'accompagner la longueur d'un sillon, et à plus forte raison, plus loin ; Sgilti Ysgawndroet, quand il était bien en train de marcher pour une mission de son seigneur, ne s'inquiétait jamais de savoir par où aller : s'il était dans un bois, il marchait sur l'extrémité des branches des arbres ; jamais, une fois dans sa vie, un brin d'herbe, je ne dis pas, ne cassa, mais même ne plia sous son pied tellement il était léger ; Teithi Hen le fils de Gwynhan dont les domaines furent submergés par la mer et qui, ayant échappé lui-même à grand'peine, se rendit auprès d'Arthur : son couteau avait cette particularité, qu'il ne supporta jamais aucun manche pendant tout son séjour à la cour, ce qui fit naître chez Teithi Hen un malaise et une langueur qui ne le quittèrent plus et dont il mourut ; Karneddyr fils de Govynyon Hen ; Gwenwynwyn fils de Nav Gyssevin (13), champion d'Arthur ; Llygatrudd Emys (14) et Gwrbothw Hen, oncles d'Arthur, frères de sa mère ; Kulvanawyd (15) fils de Gwryon, Llenlleawc (16) le Gwyddel (le Gaël), du promontoire de Ganion (17), Dyvynwal Moel (18) ; Dunart (19), roi du Nord ; Teirnon Twryv Bliant ; Tecvan Gloff (20) ; Tegyr Talgellawc ; Gwrdival fils d'Ebreid ; Morgant Hael (21) ; Gwystyl (22) fils de Run fils de Nwython ; Llwyddeu fils de Nwython ; Gwydre fils de Llwyddeu par Gwennabwy fille de Kaw, sa mère : Hueil son oncle le frappa, et c'est à cause de cette blessure qu'il y eut inimitié entre Hueil et Arthur ; Drem (23) fils de Dremidyt, qui voyait de Kellivic en Kernyw jusqu'à Pen Blathaon en Prydyn (24) (Ecosse) le moucheron se lever avec le soleil.

Notes du § VII.

(1) Hyveidd Unllen, à un seul manteau, apparaît aussi dans le Mabin. du songe de Rhonabwy, 159, 11, 25. Il y a plusieurs personnages de ce nom : Heveydd fils de Don, Mab., 59, 13; Heveydd hir, le long, Mab., 29, 17; 30, 9; 35, 9; Heveyd hen, le vieux, 12, 50; 16; 17; 57, 16, et Heveydd, fils de Bleiddic; Triad. Mab. 308, 20 : ce dernier serait fils d'étranger et aurait régné dans le sud du pays de Galles : il est devenu saint. Les Annal. Cambr. signalent en 939, la mort d'un *Himeid*, Hyveidd, fils de Clitauc. Un guerrier du nom de Hyveidd est célébré par Taliessin, Skene, 150, v. 7; 190, 25; 191, 26. Dans le Gododin (ed. Skeene, p. 63), il s'agit de *Hyveidd hir*.

(2) *Mawrvrydic*, magnanime.

(3) *Penn hynev*, le chef des vieillards. Il manque un nom propre. Il s'agit sans doute de Kadwr, comte de Cornouailles. D'après des Triades (Skene, II, p. 456) il y a un *penhyneif* dans chacune des cours d'Arthur : à Mynyw, c'est Maelgwn Gwynedd ; à Kelliwic en Kernyw, c'est Karadawc Vreichvras; à Penn Rionydd dans le Nord, c'est Gwrthmwl Wledic.

(4) Ce personnage se confond souvent avec un autre Llawfrodedd également surnommé *Varvawc*, le Barbu. (Myv. Arch. 166, col. 2; 148, col. 1; 303, col. 1). D'après une Triade, c'est un des trois bergers de Bretagne; il garde les bœufs de Nudd Hael (Myv. Arch., p. 408, 85); il y avait dans ce troupeau 2001 vaches à lait. Dans la liste des treize merveilles de Bretagne données par lady Guest, d'après un vieux manuscrit, dit-elle, son couteau est au sixième rang : il servait à manger à 24 hommes à la même table (Mab. III, p. 345 ; allusions à Llawnroddet Myv. arch. p. 297, col. 2 ; 299, col. 2. Llawrodded). Dans le songe de Rhonabwy, p. 159, on trouve un Llawroded Varyvawc.

(5) *Baryv Twrch*, barbe de sanglier.

(6) Page 123, il est donné comme un puissant chef d'Ecosse. D'après les Triades, un Kado est un des trois qui eurent la sagesse d'Adam; les autres sont Beda et Sibli doeth, la sage. (Mab. 297, 6). Il n'est pas difficile de reconnaître dans celui-ci *Cato*, le vieux Caton. On l'appelle même *Cado hen*, le vieux. Le saint Kado d'Armorique est différent même comme nom. On prononce en vannetais *Kadaw* ou *Kadeu*, Catavos.

(7) *Morvran*, corbeau de mer. D'après la vie de Taliessin, il serait fils de Tegid voel, le chauve, et de Ceridwen. C'est un des trois ysgymydd aereu ou esgemydd areu : (esgemydd, d'après E. Lhwyd avait le sens de *banc*, cf. *istomid* dans le Cart. de Redon, à corriger en *iscomid* = ysgymydd), les autres étaient Gilbert, fils de Catgyffro et Gwynn Cleddyfrudd (Skene, II, p. 458, Triades, Mab. 304, 25) : ils ne revenaient du combat que sur leurs civières, lorsqu'ils ne pouvaient remuer ni doigts, ni langue (Myv. Arch. p. 404, 33). Le troisième, échappé de Kamlan, est Glewlwyd Gav. (Myv. p. 392, 35).

(8) Les Annales Cambriæ portent à l'année 537 la mention : « Gweith Camlann, la bataille de Camlann, où Arthur et Medrawt tombèrent; il y eut grande mortalité en Bretagne et en Irlande. » D'après les Triades, ce serait un des trois *overgad* ou combats superflus, frivoles; il aurait été causé par le

soufflet que donna Gwenhwyach ou Gwenhwyvach à Gwenhwyvar, la femme d'Arthur (Triades, Mab. 301, 18 ; Myv. arch. 391, col. 2). D'après Geoffroy de Monmouth, la bataille aurait été livrée par Arthur à Medrawt, son neveu, qui avait enlevé Gwenhwyvar et usurpé la couronne de Bretagne. Arthur aurait été vainqueur, mais grièvement blessé. Il fut transporté à l'île d'Avallach, d'où les Bretons attendent son retour. D'après une triade du Livre Rouge, il y aurait été enterré (Mab. 299, 30). Llewis Gl. Cothi, appelle la bataille, la bataille d'Avallach, p. 348, v. 3. Geoffroy appelle cette île Avallon. V. sur cette bataille le songe de Rhonabwy, p. 157. Le nom de cette bataille revient souvent che les poètes (Myv. arch. p. 269, col. 1 ; Daf. ab Gwil, p. 295). D'après les lois de Gwent (Ancient laws, I, p. 678), quand la reine désirait un chant, le barde devait choisir le chant sur la bataille de Kamlann. Medrawt y aurait eu pour alliés les Saxons et les Irlandais. Les triades donnent à Morvran et à Sandde le même rôle que le Mabinogi de Kulhwch (Myv. arch. p. 393, col. 2).

(9) *Hen-groen,* vieille peau.

(10) Plus haut, *Anwas adeinauc.*

(11) *Hen-bedestyr,* vieux piéton.

(12) *Ysgavndroet,* au pied léger.

(13) *Nav gyssevin,* Naf le premier. V. la note plus haut à Gwenwynnwyn. C'est le Noé gallois.

(14) *Llyqad-rudd,* œil rouge ; *emys,* étalon.

(15) Ce Kulvanawyd ou Kul-vynawyd (*mynawyd* arm. *menaoued* alène ; *cul,* étroit, est le père des trois femmes impudiques de Bretagne : Essyllt Fynwen, l'amante de Trystan, Penarwen, femme d'Owen ab Urien, Bun, femme de Flamddwyn (Ida porte-brandon). Il est de Prydein (Myv. arch. p. 392, col. 1).

(16) Ce nom est aussi écrit *Llenvleawc ;* il parait altéré dans les deux cas.

(17) Le texte porte *Gamon ; Ganion* semble préférable. D'après le dictionnaire de Richards, il y aurait eu un promontoire de ce nom en Irlande. M. Rhys (Celtic Britain, p. 298) prétend que Ptolémée donne un promontoire des Gangani, qu'il faudrait placer dans le Carnarvonshire. *Ganion* égalerait *Gangnones.* Or, la lecture adoptée par Müller dans la nouvelle édition de Ptolémée donnée par Didot, est le *promontoire des Ceangani.* (Ptol. III, § 2). Les variantes sont diverses sur ce nom dans les ms. mais la leçon *Ceangani* est certaine. On a trouvé à Chester et aux bouches de la Mersey des plombs portant l'un *de Ceangi(s),* le second *de Cea,* le troisième *de Ceang* (Hiibner, Inscr. Brit. lat. 1204, 1205, 1206). La supposition de M. Rhys n'est donc pas fondée. Tacite, Ann. 12, 31, mentionne des *Cangos ;* l'anonyme de Ravennes des *Ceganges.*

(18) Plus connue sous le nom de Dyvynwal Moelmut. D'après les Triades, c'est un des trois *post-cenedl,* piliers de race de l'île de Bretagne, et le grand législateur (Myv. arch. p. 400, col. 2). Les lois donnent sur ce personnage plus ou moins légendaire et son œuvre de curieux détails. (Ancient laws, I, p. 183-184). Geoffroy de Monmouth l'appelle Dunvallo Molmutius et le fait fils de Cloten, roi de Cornouailles (II, p. 17). Dyvynwal ou Dyvnwal (arm. Dumnwal et plus tard Donwal) est souvent cité comme législateur (Iolo mss. p. 263, 9).

(19) Peut-être *Dyvnarth.*

(20) *Cloff,* le boiteux.

(21) Parait le même que Morgan Mwynvawr. C'est un des trois *Ruddvoawc,*

ou peut-être *ruddvaawc* qui font le sol rouge, avec Run, fils de Beli, Llew Llawgyffes ; rien ne poussait, ni herbe, ni plante là où ils passaient pendant une année ; Arthur l'était plus qu'eux : rien ne poussait après lui pendant sept ans. (Tr. Mab. p. 303, 5 ; cf. Myv. arch. p. 405, col. 1).

(22) Son fils Gweir est plus connu. C'est un des trois Taleithawc, porte-bandeaux, de la cour d'Arthur (Tr. mab. 303, 4) ; les poètes en parlent : « estimé comme Gweir, fils de Gwestyl » (Myv. Arch. p. 233, col. 1 ; cf. ibid. 300, col. 2 ; 294, col. 1).

(23) *Drem*, vue, aspect ; *dremidydd*, celui qui voit. Il en est question dans les Englynion y Clyweid, dans un poète du xve siècle (Iolo Goch, Lady Guest, p. 340).

(24) *Prydyn :* C'est le nom donné à l'Ecosse par les Bretons. Il répond à Cruithni, nom qui désignait les Pictes. (Le *p* breton répond à un ancien *q* vieux-celtique). D'après un auteur irlandais cité par Todd dans une note sur la version irlandaise de Nennius, le mot viendrait de *cruth* (gallois pryd) « forme » : *Cruithni* serait un peuple qui peint sur sa figure et sur son corps des formes de bêtes, d'oiseaux et de poissons. (Rhys. Celt. Brit. p. 240). On trouve fréquemment aussi Prydein au lieu de Prydyn ; Prydein est même usité pour Brydain, la Bretagne insulaire. D'ailleurs, au lieu de Britannia on a, chez les géographes anciens, Prettania. Au témoignage de Stéphane de Byzance, c'était l'orthographe de Marcianus d'Héraclée et de Ptolémée. Dindorf, d'après une note aux Geographici minores de Didot, p. 517, a constaté que d'après les meilleurs manuscrits, c'était la forme correcte et pour Ptolémée et pour Strabon. Les noms ethniques des Bretons sont pour leur pays Brittia. (Procope chez Petrie. Mon. hist. Brut), d'où Breiz, vannetais Breh, pour le peuple Brittones, d'où le gallois Brython, et l'armoricain *Brezonec*, *Brehonec*, la langue bretonne.

J. Loth.

(A suivre.)

DOCUMENTS INÉDITS

—

ÉPISODES MARITIMES NANTAIS

DES

XVII• ET XVIII• SIÈCLES

Après la prise de La Rochelle (30 octobre 1628), Richelieu, convaincu de la nécessité urgente pour l'Etat de posséder des vaisseaux, au lieu d'être obligé de recourir aux particuliers, et de se trouver en quelque sorte à la discrétion des armateurs, s'occupa de jetter les bases de la création et de l'organisation de la marine.

C'est sur les limites mêmes du comté nantais, à la Roche-Bernard, rive gauche de la Vilaine, que, vers 1630, fut construit la *Couronne*, premier vaisseau de ligne vraiment digne de ce nom. Ce superbe bâtiment jaugeant 1,800 tonneaux, mesurant 48 mètres 72 de longueur au premier pont et portant 72 canons, en fonte verte, était le chef-d'œuvre du charpentier Charles Morin, de Dieppe (1).

Louis XIV favorisa, par tous les moyens en son pouvoir, le développement de la marine française, qui inscrivit des pages magnifiques dans l'histoire de son règne. Le roi ne négligeait rien à cet égard, et descendait même aux moindres détails, car au milieu des fêtes et des splendeurs de Versailles, il sut trouver un instant pour signer en faveur d'un simple charpentier des lettres patentes, dans lesquelles il s'exprime ainsi : « Voulant gratifier et traiter favorablement Etienne Hubac, charpentier de marine entretenu à Brest, en considération de ses services lui avons accordé et fait don d'une

(1) Voir Jal, au mot vaisseau. Magasin Pittoresque, 1837, p. 35.

portion de place située en la dite ville du côté de Recouvrance, à l'extrémité du quai des vivres ; 24 septembre 1689 (1). »

Toutefois, avant ce grand essort donné à la puissance navale et aux divers règlements qui en régularisèrent l'administration, tant pour la partie militaire que commerciale, il est utile de dire un mot des entraves nombreuses et des abus qui pesaient sur les commerçants pendant le règne de Louis XIII, et le peu de protection qu'ils obtenaient en haut lieu.

En 1617, les négociants de Nantes apprirent vers les derniers jours de janvier, avec une douloureuse surprise, la capture de trois navires presque à l'embouchure de la Loire. Le *Saint-Pierre* de Nantes, de 200 tonneaux, le *Saint-Nicolas*, de 50, la *Renée*, barque de Pornic, de 40, armés par des marchands à la Fosse en société, et dont les cargaisons valaient au moins deux cents mille livres, avaient été enlevés par des pirates turcs, et « les hommes y estans, menés captifs en la ville d'Arger en Barbarie. »

Ce coup terrible répandit la consternation parmi les familles des marins, et les maisons de commerce. Les armateurs demandèrent à envoyer un député à la Cour, afin de supplier le Roi d'intervenir et de leur faire rendre justice. La municipalité se joignit à eux et écrivit une lettre, qui nous apprend que l'un des navires, le *Saint-Pierre* probablement, monté par ses nouveaux maîtres, avait déjà fait subir de grands dommages aux sujets du Roi. Mais, malgré toutes ces démarches, il y a lieu de croire que la perte des marchandises fut complète, et que seul l'ordre de la Merci fit rentrer, en les rachetant, sinon tous, au moins une bonne partie des malheureux captifs (2).

Les Turcs n'exploitaient pas sans concurrents les côtes et les atterrages de la Loire. Les calvinistes de la Rochelle venaient aussi pirater jusque dans la rivière, au préjudice des armateurs que d'autres forbans guettaient encore.

Le 5 mai 1619, les sieurs Goullet, de Bourgues, Langloys Despinoze etc... se plaignent de ce que le commerce n'est pas libre des pirates et voleurs qui tiennent la mer, « et particu-

(1) Arch. Depart. Registre des Mand^{ts}. B. 1251, 1687-1690, fol. 175.
(2) Arch. Municip., série EE, carton Guerres de religion, dossier Piraterie.

lièrement le sieur de la Chesnays Volvaut, qui a ung grand navire, vers la Roche-Bernard, qui fait prise sur Messieurs les marchands, comme ils en ont des advis de jour à autre (1).

Le 26 octobre 1623, M. de la Jaunais de Bourgues, alors échevin, et plus tard maire de Nantes en 1647, donne lecture d'un ordre du Roi, commandant « à Messieurs les officiers de la justice, et prévôt de la maréchaussée, ou son lieutenant, de faire saesir et arrester le cappitaine Eschar, ses gens et autres qui se tiendront dans son vaisseau et patache, comme pirate de mer, la part où il sera trouvé (2). »

En 1624, un espagnol prend, près de Saint-Nazaire, un vaisseau flamand, appartenant aux marchands de cette nation fixés à Nantes.

Le 25 janvier 1625, la municipalité, craignant une attaque, ou une descente de la part des Calvinistes, ratifie la convention passée l'avant-veille entre les principaux officiers, le maire, les échevins et « les maistres des vaisseaux flamens estans en ceste rivière, pour ce qu'ils se sont chargez et ont promis de bien servyr fidellement le Roy, avec leurs vaisseaux, jusques à rendre combat, pour empescher les vaisseaux ennemys du Roy d'entrer dans cette rivière, en la rade de Coyron, au cas ou ils se présenteroient. » Elle fit dresser un rôle des habitants désignés pour s'embarquer sur ces navires, leur délivra trois fauconneaux de l'artillerie de la ville, une grande et une petite enseigne de taffetas aux couleurs et armes de Nantes (3).

Le cardinal de Richelieu, « grand-maistre, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France », avait à Couëron, en 1634 et 1635, un mandataire chargé de percevoir, en son nom, le prix des passeports délivrés à chaque embarcation quittant le port de Nantes, soit pour les rades voisines de l'embouchure, soit pour le cabotage ou le long-cours. Mais, cet homme, à l'abri du crédit puissant de celui qu'il représentait, commettait les exactions les plus violentes et se livrait à l'arbitraire le plus déplorable. D'autres *malfaiteurs*,

(1) Arch. Municip., série BB. N° 29, fol. 208.
(2) Arch. Municip,, série BB, N° 30, fol. 17.
(3) Arch. Municip., série BB, N°s 34 et 35.

en dépit des ordonnances, jettaient le lest dans la rivière, au premier endroit venu, comblant ainsi le chenal, d'autres se faisant passer pour pilotes empêchaient ceux-ci de remplir leur office.

Revenons au receveur de Couëron, dont les exigences intolérables et l'insolence poussée à ses dernières limites, par suite de la certitude de l'impunité, donnèrent lieu à une enquête qui aboutit à sa révocation, et dont nous extrayons les faits suivants :

« Honorable homme, Jean Huré, marchand à la Fosse, dépose qu'il y a un an, Rouaud, maître de navires, chargé de tonnes et de toiles pour la Biscaye, étant descendu à Couëron, se rendit au tablier du sieur Thiais, receveur des passeports, afin de se mettre en règle. Celui-ci refusa de l'expédier, laissant passer le temps très favorable à la sortie de la rivière. Rouaud, lassé d'attendre, paya enfin la somme induement exigée et put mettre à la voile. A peine en mer son navire, surpris par une violente tempête, périt corps et biens, ce qui ne fut pas arrivé sans son séjour forcé à Couëron, car d'autres bâtiments partis de Nantes le même jour que lui arrivèrent sans encombre à destination.

« Lucas Bagouet, maître de la *Marguérite*, de 80 tonneaux, également de passage à Couëron pour Ostende, alla demander un passeport au receveur, offrant de donner ce qu'il voudrait. Ce dernier réclama sept livres dix sous. Bagouet répondit qu'il n'avait coutume de payer que quarante sous, et que la somme était trop forte. — « Tu jappes trop, s'écria le receveur, si tu me fasches, je te donnerai un coup de pistollet. » — Alors le pauvre maître, pour éviter la furie du dit Thiais, compta les sept livres dix sous.

« En décembre 1634, le DIAMANT D'ALBION, anglais se rendant de Nantes à Bordeaux, sur lest, fut abordé vis-à-vis Couëron, par une patache portant pavillon aux armes de Monseigneur le cardinal. Un homme lui demanda impérieusement les acquits de ses devoirs d'ancrage et brieux qu'il montra aussitôt. Cependant cet homme fit désenverguer ses voiles, les déposa dans sa patache, disant qu'il confisquait son vaisseau parce qu'il n'avait pas de passeports, et finit par exiger vingt pistolles, c'est-à-dire 200 livres. Après de longs

pourparlers, Thiais, car c'était lui, se contenta de quatorze pistolles (1). »

Notons, en passant, que le coût du passeport qui devait durer un an (autre motif de débats), était fixé à deux livres, et il sera facile de se rendre compte des déboires qui attendaient les malheureux capitaines ainsi rançonnés et humiliés.

Nous venons de nommer les forbans ; ils n'étaient pas les seuls ennemis que nos marins avaient à redouter. Les corsaires de Salé les poursuivaient sans relâche ; et bien que des traités protégeassent les vaisseaux français contre les pirates algériens, l'amour-propre et le patriotisme des capitaines se trouvaient parfois exposés à de pénibles épreuves ou à d'intolérables vexations.

C'est ce qui arriva au capitaine d'Haveloose, comme ne le démontre que trop son émouvant rapport.

Le 13 octobre 1734, le *Saint-Adrien* de Nantes, allant à la Martinique, en passant par Cadix, faisait bonne route pour doubler le cap Saint-Vincent, distant environ trois lieues. Vers les trois heures, un navire en vue depuis midi, et qui venait sur lui, se trouva par son travers à une portée de canon, au vent.

« J'ordonnai aussitôt, dit le capitaine, de carguer les deux basses voiles et de hisser ma couleur, m'étant déjà préparé au combat. Ce navire accomplit la même manœuvre, et me rangea sous ses huniers, ayant en poupe pavillon hollandais. Il me sembla assez élongé mais très ras, et je pensai que ce pouvait être une frégate de 18 pièces de canon.

« Etant dans mes eaux, il arrivait sur moi en dépendant (2), ce qui me permit de le héler en hollandais, et de lui demander ce qu'il me voulait, et où il allait. Mais, lorsqu'il eut remarqué par ma poupe, que je n'étais pas de construction française, l'équipage s'écria dans sa langue (comme me l'a depuis répété le capitaine), c'est un Hambourgeois. Aussitôt il amena les couleurs hollandaises et hissa pavillon rouge, me commandant de mettre ma chaloupe à la mer afin d'aller à son bord.

(1) Arch. Municip., série EE, Carton Guerres de religion ; enquêtes au sujet de divers abus et exactions commises en la rivière de Loire, entre son embouchure et le port de Nantes.

(2) Peu à peu en décrivant une courbe.

« Dès lors, mes officiers et mes hommes demeurèrent convaincus que c'était un navire saletin. Moi-même je le jugeai tel d'après son peu d'apparence, fort éloignée de sa force réelle. Je répondis en français que : s'il avait affaire à moi, il pouvait venir lui-même, que pour moi je ne voulais pas me rendre à son bord.

« Dans le moment, il se mit en devoir de m'aborder ; et comme il marchait beaucoup mieux que le *Saint-Adrien*, il fut bientôt dans ma hanche. Je le laissai approcher à portée de pistolet, puis venant tout à coup au vent, je présentai le côté de stribord sous sa proue, et tirai ma volée. Sans perdre de temps j'arrivai sous l'autre bord et recommençai.

« De son côté, il ne resta pas oisif, et me rendit au double ce que je lui avais donné. J'essuyai le feu de son artillerie des deux bords, et les décharges d'une mousqueterie formidable.

« Nous continuâmes ainsi à nous chauffer jusque sur les sept heures du soir. A la seconde reprise il me mit deux hommes hors de combat et coupa les bras du grand hunier à bas bord.

« Au troisième choc, il ouvrit une batterie basse ; et, m'accostant vergue à vergue, m'envoya, à bout portant, toute sa volée chargée à mitraille et à valets souffrés, sans même se donner la peine d'étapper ses canons.

« A cet instant seulement, je reconnus que ce ne pouvait être un navire de Salé. Le feu continuel de sa mousqueterie, cette seconde batterie, dissimulée jusque là, le prouvaient assez. Il mit encore deux autres hommes hors de combat (1) ; me désempara de toutes mes manœuvres courantes et dormantes depuis mon grand mât en arrière ; cribla le plat bord, les vergues, les voiles, de balles et de mitrailles, coupa en trois morceaux le mât du pavillon de poupe au ras du chiquet, ainsi que la drisse du grand hunier qui tomba à l'appui des balancines.

« Outre cette triste situation, j'eus le malheur de voir tout l'arrière du *Saint-Adrien* embrasé. Une caisse de flacons à feu, montée pour l'abordage, brisée par un boulet, mit le gail-

(1) Le second, Jacques Doucet, de Saint-Gilles, le maître d'équipage Jacques Caillot, du Pellerin.

lard d'arrière en feu ; ce qui joint aux tappes de ses canons et à ses valets souffrés nous eut infailliblement condamné à périr dans les flammes, si nous n'y eussions apporté un prompt secours.

« Immédiatement il brassa ses huniers, afin de se laisser culer, craignant, sans doute de devenir victime de l'incendie, et de rechef me commanda de mettre ma chaloupe à la mer, d'aller le trouver, de n'avoir point peur qu'il était algérien.

« Tout désemparé, hors d'état de pouvoir faire aucune manœuvre, ayant quatre de mes meilleurs hommes hors de combat, je me trouvai dans la dure nécessité de subir la loi du plus fort. Je crus, après quatre heures d'un combat opiniâtre contre un navire très supérieur au mien, avoir fait une assez honnête résistance pour sauver l'honneur du pavillon que je me fais gloire de porter. J'envoyai donc dans la chaloupe, deux hommes et un officier auquel je remis mon passeport. Il retint l'officier et renvoya le canot sur le champ me dire qu'il voulait que je vinsse moi-même en personne.

« J'y fus, l'épée au côté, comme un homme qui ne se donne pas pour vaincu, et de façon à lui apprendre que je n'avais pas peur. Il me demanda avec beaucoup de hauteur, pourquoi j'avais commencé par tirer sur lui ?... Pourquoi j'avais refusé de mettre la chaloupe à la mer ?... Je répliquai : que je ne connaissais aucun navire, qui, venu dans mes eaux, changeait de route et de couleur et manœuvrait pour m'aborder !... Qu'il devait mettre en travers, que j'en eusse fait autant, qu'alors nous nous eussions parlé !... Que d'ailleurs, je ne savais point qu'il eut le droit de m'obliger à venir à son bord, que c'était entièrement opposé aux conventions des traités passés entre les deux couronnes.

« Il me montra trois hommes tués, six ou sept blessés ; son grand étai coupé, ainsi que plusieurs manœuvres. Il conclut à ce que chacun garderait ses morts et ses blessés, mais qu'il exigeait le remplacement de sa poudre, de ses balles, et du cordage pour se raccomoder. Je refusai tout !...

« Après avoir longtemps disputé sur ce point, ayant avoué que j'allais à Cadix, je m'aperçus qu'il changeait de ton. Il m'avait averti qu'une escadre française de huit vaisseaux y

était mouillée, et il en venait à craindre quelque chose de leur part si il usait de trop de violence envers moi.

« Il me combla alors d'égards et de politesses, appella sa symphonie dans la chambre où nous étions, affectant de redire plusieurs fois que c'était pour me faire honneur. Il m'offrit une horbade (?) suspendue à sa ceinture. Je n'en voulus point, mais il m'obligea de prendre quelques pipes de tabac ainsi que quelques menues bagatelles, et me congédia non sans de vives protestations d'amitié et forces louanges à l'adresse de la nation française.

« Je lui donnai, en échange trois flacons d'eau de vie et trois pains de fromage. Un esclave français m'apprit que ce navire était d'Alger, nommé le SOLEIL, monté de 40 pièces de canon et 250 hommes d'équipage (1). »

Le *Saint-Adrien*, de 200 tonneaux, percé pour 16 canons n'en portait que 14. Son équipage comptait seulement 27 hommes, y compris quatre jeunes mousses (2).

Si nous avons retracé les moindres circonstances de ce combat, c'est pour démontrer combien faible et tremblante était la politique de la France au vis-à-vis des puissances barbaresques ; à quelles tristes extrémités, à quels honteux déboires était exposé un capitaine brave, déterminé, jaloux de l'honneur du drapeau. N'était-ce pas un rude affront, que celui d'attendre la visite et le bon vouloir d'un mahométan, d'être aux ordres d'un renégat, d'avoir à essuyer la morgue insolente de ces hommes infatués de leur force et de leur impunité. Les bâtiments saletins et algériens offraient entre eux de si grands rapports qu'il était fort difficile de bien distinguer leur nationalité. La moindre hésitation, trop de confiance causait la perte du navire. Cela se voyait tous les jours. Les pirates étaient tellement redoutés, si nombreux, que l'auteur du Robinson, ce type si agréablement caressé par toutes les jeunes imaginations, n'a garde d'oublier, dans les aventures de son héros, celle de sa prise, de sa détention, et de sa fuite des prisons de Salé.

Le capitaine du *Saint-Adrien* avait agi dans le cas de légi-

(1) Adm. de la Marine de Nantes ; Lettres de la cour 1734.
(2) Adm. de la Marine de Nantes ; Rôles d'armements 1734

time défense, car il n'est personne qui ne puisse considérer comme plus que suspecte la manœuvre du SOLEIL. Ce trait de brillante bravoure engagea le commissaire de Nantes à solliciter du ministre de la marine l'épée du Roi. La réponse fut loin d'être favorable. Voici comment s'exprime M. de Maurepas : « Ce capitaine n'est pas dans le cas d'obtenir la récompense que vous demandez pour lui, et que le Roi a accordée à d'autres, qui ont, comme il vient de faire, donné des preuves de leur valeur. Mais, l'occasion dont il s'agit est un cas différent, puisque la méprise dans laquelle il est tombé peut même attirer des plaintes de la part des Algériens, de ce qu'il a commencé à tirer le premier sur un navire de cette République (1). »

En 1748, le sieur Ruant, commandant le *Tavignon* de Saint-Malo, refusa de montrer son passeport à deux chebecs algériens, sur lesquels il tira le premier. Obligé de se rendre à la suite d'un combat assez vif, il fut conduit à Alger, et vit son navire ainsi que la cargaison confisqués. Le ministre ordonna de le jetter en prison à son retour à Marseille, et prévint que si un capitaine « tombait à l'avenir dans un pareil cas, il serait encore plus sévèrement puni (2). »

En 1751, les mêmes faits se renouvelèrent pour le capitaine Bizeul, de Nantes, qui, dans un engagement contre trois chebecs montra autant de résolution que de courage. Il avait également tiré le premier, après toutefois avoir pris chasse croyant reconnaître des bâtiments de Salé. Le Dey, très offensé et très surpris de ce qu'un navire sous pavillon français eût tiré le premier sur ses sujets, s'en plaignit à Louis XV. M. de Maurepas écrivit : « ... Vous devez sentir de quelle conséquence il est d'éviter de pareilles méprises, par l'inconsidération de nos capitaines. Quoique je trouve dans la conduite du Sr Bizeul du courage et de la fermeté, qui me donnent bonne opinion de lui, à son âge, elle devait être mieux placée... Je ne ferai pas prendre des informations plus particulières, pour ne pas enlever à ce capitaine le mérite de cette action, dans la préoccupation où il a été qu'il était poursuivi

(1) Administ. de la Marine de Nantes ; Lettres de la cour, 21 Novembre 1734.
(2) Administ. de la Marine de Nantes ; Lettres de la cour, 22 Décembre 1748.

par des Saletins, ni rechercher s'il n'y a pas plus de sa faute que de celle des corsaires. Mais, il est très important que son exemple ne soit pas suivi, et je ne puis rien faire pour lui, tant que cette affaire ne sera pas mieux éclaircie, parceque bien loin de l'approuver, je devrais le punir si elle est telle que je le présume, de pareils incidents pouvant entrainer des embarras si ils étaient répétés (1). »

Gilles d'Haveloose, le commandant du *Saint-Adrien*, âgé de trente ans, venait d'être reçu capitaine au long-cours. Il était né sur la paroisse Sainte-Croix le 3 juin 1704, de N. H. Gilles d'Haveloose, marchand, et de Françoise Blanchard, sœur ou nièce de M. Pierre Blanchard, docteur en théologie, recteur de Donges, et promoteur du diocèse.

Il appartenait à une très bonne maison du royaume de Naples, originaire d'Espagne, passée dans les Pays-Bas, et dont quelques membres vinrent à Nantes, vers le milieu du XVIIe siècle, pour s'y livrer au commerce.

Une lettre, datée de Séville le 18 octobre 1735, écrite par M. Carlos Davalos, au sieur Jean Davalos à Nantes, dont une copie sur timbre authentiquement légalisée est conservée par sa famille, contient ce qui suit :

« Monsieur et cher Cousin,

« Notre origine est d'Espagne, savoir : depuis l'an mil cinq « cent soixante, lorsque le comte de Pescaire, Don Fernando « Davalos, vint à Bruxelles, où il fut marié, et de lui est notre « origine ; étant ledit comte de Pescaire d'une des principales « familles de ce royaume d'Espagne ; et je suis tenu ici pour « être de son origine, savoir : d'une noble famille, tels que « sont ici tous les descendants de ladite origine des Davalos ; « qu'en conséquence vous pouvez aussi en tirer votre origine, « également que vos frères auxquels il vous plaira faire mes « compliments... (2). »

(1) Administ. de la Marine de Nantes ; Lettres de la cour, 20 Décembre 1751.

(1) Davalos est devenu Dhaveloose aux Pays-Bas, d'Haveloose à Nantes. Il n'entre pas dans notre cadre de reproduire la généalogie des Davalos, descendants de Ruiz Lopez Davalos, comte de Ribadio, lieutenant-général au royaume de Murcie, connétable de Castille en 1390.

En ouvrant l'*Armorial de Bretagne*, nous lisons :

« Haveloose (d'), bourgeois de Nantes. — *D'argent, au chevron d'azur chargé de trois roses d'or, et accompagné en pointe d'une cane de même nageant sur une mer d'azur* (Arm. 1696.) »

C'est bien pour la position sociale de la famille ; mais son véritable titre de gloire, ses droits à notre profonde sympathie ont une tout autre valeur. Le capitaine du *Saint-Adrien* avait un jeune frère, né le 12 juin 1711, Charles d'Haveloose, plus tard marié à Mlle Marie-Charlotte Boby, qui le rendit père de Charles-Mathurin-Julien d'Haveloose, né à Angers. Ce dernier vint se fixer à Nantes, où il mourut, sans avoir été marié, dans sa demeure sise place de la Petite Hollande n° 3, le 13 janvier 1846, à l'âge de 87 ans.

Par testament, Charles d'Haveloose abandonna au Bureau de Bienfaisance de la ville de Nantes toute sa fortune, très importante, noblement et laborieusement acquise dans le commerce. C'est là un titre sérieux et durable au souvenir de la ville, adoptée par cette famille, dont l'un des derniers représentants léguait aux pauvres le fruit de ses veilles et de son intelligence des affaires.

Aussi le Conseil municipal, désireux de s'associer au sentiment de reconnaissance de l'Administration du Bureau de Bienfaisance, et ne pouvant oublier « que M. d'Haveloose a fait aux indigents de la ville un legs considérable ; MM. les membres du Bureau de Bienfaisance ont arrêté qu'un monument funéraire serait, par leurs soins, élevé sur la tombe de cet homme généreux, dans le cimetière de la Bouteillerie.

« M. le Maire invite le Conseil à accorder gratuitement un terrain convenable pour l'érection de ce monument. »

Cette proposition fut adoptée, à l'unanimité, dans la séance du 29 novembre 1849.

Le marquis de Pescaire, Ferdinand-François d'Avalos, né en 1494, fut l'un des plus habiles capitaines de Charles-Quint et contribua puissamment au gain de la bataille de Pavie. Il mourut en 1525, sans postérité de Victoria Colonna, son épouse, femme célèbre par son esprit et sa beauté, laissant tous ses biens au marquis de Guasto, Don Alphonse d'Avalos, son cousin, lieutenant-général des armées de Charles-Quint, en Italie. Un fils de ce dernier s'établit à Anvers, en 1566, à la suite du duc d'Albe, et c'est de lui que descendent les d'Haveloose de Nantes.

Suc, le sympathique sculpteur nantais, dont les œuvres appréciées ont établi la réputation, enlevé trop tôt aux arts le 16 mars 1855, à l'âge de cinquante-deux ans, et qui ne devait pas terminer ce dernier travail, fut chargé de l'exécution du monument. Voici comment, par une lettre du 12 août 1850, il fait part de son projet à l'Administration.

« MESSIEURS,

« J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un projet de tombeau pour lequel on m'avait déjà fait quelques propositions. Ce tombeau doit rappeler la mémoire de M. d'Haveloose, dont vous voulez, Messieurs, honorer le souvenir.

« Mon projet n'est encore qu'à l'état de simple esquisse ; mais j'ai pensé que des hommes tels que vous, habitués à juger les arts et à les apprécier, comprendraient facilement une idée jetée sur l'argile. Ce monument représente un carré long supporté par une base et surmonté d'un frontispice. Sur un socle en bas-relief où serait gravée l'inscription que vous désirez y mettre, est placée une urne à demi voilée. Une figure, à gauche du spectateur, représente la Bienfaisance avec les attributs qui doivent la caractériser ; à ses pieds et derrière elle, on voit la façade d'un monument, où se lit au frontispice : PAUVRES DE NANTES, ou BUREAU DE BIENFAISANCE.

« La figure à droite représente la Charité, allaitant un enfant ; un autre est à ses pieds, épelant la Bible ; plus loin, et encore à ses pieds, est le livre des Evangiles.

« Les deux figures déposent sur l'urne une couronne d'immortelles. Ce monument en belle pierre de Crasane pourrait avoir deux mètres de hauteur et plus d'un mètre de largeur, les figures elles-mêmes auraient un mètre de hauteur.

.....

« J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec la plus vive reconnaissance, votre très humble et très dévoué serviteur,

SUC,
Statuaire, membre de l'Institut des Provinces. »

Le monument consacré par le Bureau de Bienfaisance à M. d'Haveloose, existe dans le cimetière de la Bouteillerie, carré C. Il se présente à la vue dès que le visiteur a fait quelques pas dans l'allée principale en face de la grande porte d'entrée. C'est une stèle assez élevée, manquant un peu d'élégance. Au haut se lisent ces mots :

ADHAVELOOSE
LE BIENFAITEUR DES
PAUVRES

Puis au-dessous se voit la sculpture reproduisant l'idée de Suc, mais que nous croyons modifiée d'une façon plus ou moins heureuse. Enfin au-dessous cette autre inscription.

LA BIENFAISANCE
ET LA CHARITE LUI RENDENT.
HOMMAGE.

Chacun passe avec indifférence près de ce monument, qui n'apprend absolument rien ; et, il nous a fallu recourir aux registres du Bureau de Bienfaisance, pour trouver une explication que nous cherchions en vain.

Le nom de d'Haveloose, est un de ces noms que les Nantais doivent prononcer avec respect, et qui mérite le juste, mais beaucoup trop modeste hommage, que nous consacrons ici à sa mémoire. Il était difficile de citer le beau combat du capitaine Gilles d'Haveloose, sans évoquer le touchant souvenir de son petit-neveu, Charles-Mathurin-Julien d'Haveloose, *le Bienfaiteur des pauvres de Nantes.*

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

RÉCITS BRETONS

—

LES KORIGANS

De Morlaix à Lannion et même à Tréguier la coquette, il n'y avait pas de plus jolie fille que Loïze la blonde, l'aînée de Jean de Kernaret. Avec sa cotte bleu foncé et son châle aux reflets changeants, quand elle assistait à la grand'messe du dimanche, les pauvres gars avaient mille distractions et ne suivaient plus qu'à grand'peine l'office que le bon vieux curé psalmodiait lentement à l'autel. Malgré leur bonne volonté, ils semblaient, quand Loïze était présente, ne pouvoir fixer leur attention sur leurs gros paroissiens (ceux qui savaient lire), et pendant le prône beaucoup d'entre eux se détournaient à la dérobée vers la belle enfant, dont les joues s'empourpraient de temps à autre d'une rougeur confuse sous tous ces regards. C'est qu'elle était vraiment charmante, cette douce Loïze, avec sa taille élancée, ses mains plus mignonnes que celles d'une châtelaine, ses yeux profonds abrités de longs cils, et surtout ses magnifiques cheveux blonds que dissimulait mal sa grande coiffe. Avec cela, bonne travailleuse : il fallait la voir se lever le matin pour se mettre à l'ouvrage, toujours la première sur pied et bien souvent demeurant la dernière pour achever ce que les autres n'avaient pas terminé.

Elle demeurait au-dessus du bourg, au milieu des champs, dans la petite ferme de Kernaret que son père habitait depuis des années et dont il tenait la jouissance d'un riche propriétaire du pays. Le père Jean avait trois grands gars qui l'aidaient dans la besogne, et Loïze, dont la mère était morte, il y avait tantôt six ans, remplissait, avec un courage jamais abattu, le rôle de mère de famille. La terre rapportait peu et il fallait tout l'effort des quatre hommes réunis pour arriver à nouer

les deux bouts de l'année et à payer le fermage. Pourtant ils étaient heureux ainsi, et quoique Loïze n'eût point grande dot, elle avait la beauté pour elle, et beaucoup, parmi les jeunes paysans du voisinage, aisés, presque riches, n'auraient pas mieux demandé que de l'accepter pour compagne. Mais elle ne se mariait pas, elle semblait ne pas s'occuper de ce que l'on pensait d'elle, et quelquefois on la voyait devenir triste, pensive, les yeux fixés comme sur un rêve lointain, au moment même où une joyeuse causerie venait de la faire rire aux éclats. Elle avait hérité du tempérament nerveux de sa mère ; quelquefois, dans les jours de grande fatigue, ses mains se mettaient à trembler, alors elle ne pouvait plus rien faire et s'arrêtait découragée, malgré les éloges que chacun lui adressait pour son ardeur au travail :

— « Tu te fatigues trop, ma pauvre Loïze, lui disait son père, il ne faut pas te faire de chagrin parce que tu te trouves obligée de te reposer un instant ; ta mère, Dieu lui fasse paix ! était la même chose. »

Et Loïze se reposait quelques minutes, puis se remettait vite au travail dès que ses nerfs étaient un peu calmés.

Elle aimait la solitude et la rêverie, et souvent, les jours de fête, tandis qu'on entendait sur les chemins les jeunes filles rire et causer entre elles, ou pendant qu'elles étaient aux pardons, Loïze s'en allait pensive, derrière le jardin de Kernaret, par un sentier étroit et rempli d'eau bourbeuse, jusqu'aux grandes landes qui s'étendent à perte de vue. Elle se plaisait à les parcourir en tous sens, et à s'approcher du cercle dessiné par des pierres blanches, de vieilles pierres celtiques, sur le haut d'un monticule qui domine les environs, et sur lequel (raconte-t-on encore), avait aussi été établi par les Romains un camp d'observation. Lieu consacré par les plus antiques souvenirs et les plus mystérieuses traditions. Avec la mer dans le lointain, au-dessous de la lande une profonde vallée où court un filet d'eau, le paysage avait quelque chose de sauvage qui charmait l'esprit de Loïze. Elle allait s'asseoir dans le cercle des roches blanches, et restait là de longues heures, écoutant le bruit des vagues se brisant sur le sable que lui apportait la brise, ou le mugissement du vent dans la forêt de sapins qui s'échelonnait sur le flanc opposé de la vallée.

Un soir, il pouvait bien être onze heures, le petit Yannic, pâtour à Pen-ar-Lan, qui se trouve à peu de distance de Kernaret, se rendait en toute hâte au bourg voisin. Son maître avait reçu, pendant le jour, une ruade d'un jeune poulain et se trouvait si mal qu'il faisait demander le prêtre. Dans notre pays, on ne peut pas mourir sans s'être réconcilié avec Dieu. Il prit le chemin boueux qui passait par l'aire de Kernaret et suivit la chaussée de pierres pointues, reste d'une voie romaine, qui cotoie le bord du marécage. Il allait vite, sans regarder devant lui, quand tout-à-coup un bruit léger, venant de la direction vers laquelle il pressait le pas, lui fit relever la tête. A quarante mètres environ, il entrevoyait, malgré les gros nuages noirs qui couraient dans le ciel et affaiblissaient la lueur de la lune, une grande forme blanche qui s'avançait rapidement vers lui. Transi de peur, l'enfant fit un grand signe de croix et se blottit tout contre le talus du champ voisin, trop élevé pour qu'il pût l'escalader. Croyant que c'était quelque âme en peine qui demandait des prières, il se mit à réciter son *Pater*, ne trouvant pas autre chose, et trop ému pour réfléchir.

La forme blanche avançait toujours, si légère qu'elle ne semblait pas toucher le sol. Yannic avait fermé les yeux, et pourtant la curiosité fut si forte qu'au moment où le spectre passait près de lui, presqu'à le toucher, il les ouvrit un instant par un mouvement instinctif. Il faillit pousser un cri en reconnaissant la belle Loïze, leur voisine, dont il distinguait la figure maintenant qu'elle était tout près. Elle portait une longue chemise blanche, telle qu'en ont les femmes du pays, qui lui descendait jusqu'aux pieds; sur sa tête, un mouchoir de toile emprisonnait ses longs cheveux, elle allait pieds nus, toute droite, sans regarder autour d'elle, n'hésitant jamais, ne heurtant pas une pierre, ne frôlant pas une ronce, elle semblait plutôt voler que marcher tant elle était agile. Elle passa, et l'enfant resta un instant encore, la suivant le plus loin qu'il put du regard. Elle prit à travers la lande et disparut dans la direction qu'avait suivie Yannic, se perdant peu à peu dans la nuit devenue plus épaisse. Enfin, l'enfant prenant son courage à deux mains et pensant qu'il y avait un homme qui allait mourir, se remit à courir sans regarder derrière lui. Il arriva

hors d'haleine, tremblant encore de frayeur, au presbytère où il rendit son message. On ne lui demanda rien et il n'eut pas à révéler la chose terrible qu'il avait aperçue, mais quand il revint, il avait attendu le prêtre et il n'était plus seul.

Yannic était un enfant de Basse-Bretagne, simple et bon, comme tous ses pareils, mais gardant cette fierté natale qui semble attachée au sol de la province. Car ils restent bretons, quoiqu'on dise et qu'on fasse, plus bretons que français dans quelque pays lointain que vous les transportiez. Un caractère très franc, et pourtant gardant le souvenir de l'injure faite jusqu'à ce que le temps ait fait taire la rancune par l'oubli. Or, Yannic n'aimait pas la belle Loïze : un jour qu'il gardait son troupeau dans les champs, Loïze avait passé près de lui et comme il lui offrait des fleurs, elle avait eu un léger sourire en voyant la petite taille et l'habit en lambeaux de son amoureux en herbe. L'enfant avait gardé la mémoire de l'affront sanglant, ne désirant pas précisément la vengeance, mais ne sachant pas non plus s'il ne se souviendrait pas, le jour où il pourrait humilier sa voisine ; nulle apparence que ce pût être jamais !

Et Yannic, songeait, la tête dans le creux de la main, le lendemain de cette nuit, où il avait ressenti une si grande terreur, dans ce champ témoin de l'insulte ! Et il se demandait à lui-même ce que la belle Loïze, seule au milieu de la nuit, pouvait bien aller faire sur la bruyère. Il résolut d'en avoir le dernier mot, dût-il en mourir de frayeur, car le premier moment passé, Yannic était un enfant décidé.

Le surlendemain, après avoir quitté la ferme à pas de loup, pour n'éveiller personne et ne pas être suivi, il revenait s'embusquer dans le chemin creux, près de la chaussée de pierres, à l'endroit où il avait aperçu l'apparition la nuit précédente. Les heures passèrent lentement, l'obscurité était profonde, et Yannic tendait en vain l'oreille, attentif au moindre bruit. Mais le vent seul remuait les feuilles et l'on entendait au loin la chouette et l'orfraie qui poussaient leurs cris lugubres, et parfois arrivant à tire d'ailes, venaient presque le frôler de leurs longues plumes. Enfin, au moment où les derniers tintements d'un clocher de la côte annonçaient une heure déjà avancée de la nuit, un bruit léger, semblable à celui que Yannic avait

déjà entendu l'avant-veille, se produisit à quelque distance et devint bientôt plus distinct. Le pas se rapprochait, toujours aussi régulier et aussi rapide, et Loïze passa, comme la première fois, plus légère qu'un sylphe, et se dirigeant, sans regard, dans le sentier qui menait à la grande lande de bruyère. Cette fois, l'enfant, dès qu'elle eut passé, se leva doucement et se prit à la suivre. Il la voyait à vingt pas devant lui ; il avait pris à la main ses gros sabots et évitait avec soin le moindre bruit qui eût pu déceler sa présence à la promeneuse nocturne.

Mais il n'allait pas aussi vite qu'elle, il était obligé de contourner les flaques d'eau, qu'elle enjambait avec une parfaite aisance sans même sembler les apercevoir. Quelquefois il la perdait puis il la retrouvait ensuite, toujours devancé par elle, infatigable dans sa course comme il l'était dans sa poursuite. Il fut pourtant retardé par un endroit plus difficile, et arrivé à un croix-chemin, ne voyant plus celle dont il suivait la trace, il se perdit et ne put la retrouver. Il dut rentrer au logis, mort de fatigue, en prenant des précautions inimaginables pour dissimuler son escapade. De quelques jours il ne put s'échapper de nouveau, mais il s'était promis de découvrir le secret, il en soupçonnait un, et, avec toute la tenacité d'un Bas-Breton, il gardait la résolution de se remettre en quête au premier jour.

Il revint donc à son poste plusieurs fois. Son attente était rarement trompée, mais il perdait le plus souvent son temps, toujours distancé par l'ombre fuyante de la belle Loïze, qui semblait prendre plaisir à l'emmener au loin pour lui échapper subitement quand il croyait la tenir. Enfin, un certain soir, il put aller jusqu'au bout de la tâche qu'il s'était imposée; il connaissait maintenant les moindres détails du chemin suivi par sa voisine, toujours le même, et il s'embusqua plus loin, sachant qu'elle n'avait aucun arrêt possible, sur la lande plate et découverte, jusqu'à cet endroit. Elle arriva à l'heure dite et il l'accompagna, rapide comme elle, ayant fait provision de forces pour tenter une dernière épreuve. Loïze marchait, grande et svelte, en avant de lui, sans jamais se détourner pour voir si elle était suivie. Elle le conduisit jusqu'au monticule aux pierres blanches ; il avait mauvaise réputation dans le pays, ce cercle de rocs, et Yannic n'osa pas s'y aventurer. La

jeune fille gravit la pente devant lui et pénétra entre les rochers, dans l'enceinte où elle demeura complètement cachée. Yannic s'était étendu au bas, tout de son long dans la bruyère et attendait comme un sauvage en vedette pour voir ce qui allait se passer.

Mais rien, le temps s'écoula, et après une heure environ, la belle Loïze reparut, tenant dans sa main une poignée d'herbes brûlées dont elle laissait lentement tomber les brins, un à un, et elle reprit toujours du même pas agile le chemin de Kernaret. L'enfant l'accompagna jusqu'à sa demeure et la vit refermer doucement la porte de vieux chêne, puis, tout pensif, il rentra dans son grenier de Pen-ar-Lan, avant que le jour n'eût commencé à blanchir l'horizon.

Deux jours se passèrent... Il était allé, au grand soleil, visiter cette enceinte dont une superstitieuse terreur l'empêchait de s'approcher la nuit, mais il n'avait rien trouvé, et le secret de Loïze restait encore à découvrir. Il songeait, en gardant ses bêtes, et se reprochait, mais en vain, la crainte invincible qui avait arrêté sa curiosité sur le point d'être satisfaite. Il fallait prendre un parti.

Il alla trouver son camarade Michel et le petit Loïc qui, comme lui, gardaient, non loin de là, les troupeaux de leurs maîtres ; il leur conta sa découverte et les supplia de l'aider à la rendre complète ; il voulait pénétrer à tout prix le mystère des promenades nocturnes de la jeune fille. Michel et Loïc, tentés par ses belles promesses, car il promit tout ce qu'on voulut, même ce qu'il n'avait pas, consentirent à lui prêter main-forte et décidèrent même le grand Nicolas, qui avait quatorze ou quinze ans, à les accompagner.

La nuit suivante, ils étaient tous quatre réunis au pied d'un grand hêtre, qui se détachait seul avec ses longs rameaux au milieu du vaste espace découvert. Yannic les conduisit avec mille précautions, écoutant tous les bruits venant des sentiers d'alentour, au pied du monticule où les grands rochers se dressaient, leurs pointes tournées vers les nuages. Ils se tapirent tous quatre dans un trou creusé par des chasseurs de renards et attendirent que l'apparition se manifestât. Elle ne tarda guère, elle vint comme à l'ordinaire, sans soupçonner ces quatre paires d'yeux qui la suivaient avec une curiosité intense,

et gravissant de son pied léger l'escarpement raboteux, elle pénétra dans l'aire de l'ancien camp romain.

Mais là elle n'était plus seule comme précédemment, ils l'avaient suivie, et derrière, à quelques pas, ils observaient tous ses mouvements. Elle chercha de ses longs doigts la muraille de granit, et l'ayant trouvée, elle compta, à partir de la pierre, droit en face d'elle, un nombre qu'ils n'entendirent pas. Enfin elle s'arrêta devant une roche plus élevée que les autres et au pied de laquelle avait été récemment creusé un trou peu profond. La lune, à ce moment, se levait toute blanche et permettait de ne rien perdre de ce qu'elle faisait. S'agenouillant, elle retira de son sein une longue pointe de fer et se mit à creuser le sol rocailleux, dont les mottes se détachaient peu à peu. Elle rejetait la terre autour de l'ouverture et on l'entendait mumurer :

« C'est ici qu'est caché le grand trésor des Korigans, le trésor de l'amour qui rend le pauvre heureux comme le riche. Le Korigan l'a dit, le trésor m'appartiendra ! »

Les enfants écoutaient étonnés, ne sachant que faire, quand le grand Nicolas, d'un signe, les réunit autour de lui. Il leur parla bas, si bas qu'ils avaient de la peine à l'entendre, car il ne fallait pas troubler Loïze, mais enfin ils se comprirent, car tout à coup s'élançant en avant sans plus de souci d'être entendus de celle qu'ils épiaient, et se prenant les mains, ils se mirent à danser en rond autour d'elle en chantant à pleine voix :

Les Korigans sur la bruyère sombre,
Dansent en rond se tenant par la main
Malheur à celui qui dans l'ombre
Passe trop près de leur chemin
Malheur !

Et ils répétaient malheur ! avec des cris si sauvages qu'il faisait froid à les entendre dans le silence de la nuit.

Aux premiers chants, Loïze avait relevé la tête, puis elle se souleva et se trouva debout d'un seul bond. Le mouchoir qui entourait sa tête s'était dénoué dans ce brusque mouvement et ses cheveux blonds, retombant en avant et en arrière, brillaient d'un éclat doré sous les rayons de la lune. Elle leva les

bras, avec un geste perdu, vers le ciel, et poussant un cri rauque qui domina la voix des quatre enfants, elle se précipita hors de la ronde, écartant les bras qui l'enserraient et s'enfuit hors du cercle des pierres celtiques. Mais sa marche n'était pas aussi sûre que tout à l'heure, elle glissait sur l'herbe humide et fut sur le point de s'abattre trois ou quatre fois en descendant la colline. Elle prit ensuite sa course au travers de la lande mais elle semblait alourdie et n'évitait plus les mares formées par la pluie ni les cailloux tranchants qui lui déchiraient les pieds. Elle allait tout droit ne semblant pas avoir conscience de la direction à suivre, trébuchant contre les racines et laissant aux épines des lambeaux de sa longue tunique. De temps en temps elle poussait un gémissement et le souffle sortait haletant de sa poitrine épuisée. Enfin elle fit un faux pas en descendant dans un des sillons qui s'entrecroisent dans la bruyère et elle tomba tout de son long sur le sombre tapis de verdure. Et la belle Loïze demeura là, étendue pendant de longues heures, évanouie, ses longs cheveux dénoués, froide et pâle comme une morte dans son dernier vêtement.

Les enfants étaient restés là-haut, stupéfaits de cette fuite rapide. Ils gravirent les blocs les plus élevés, et de là, suivirent pendant un certain temps la course furieuse de leur victime. Puis tout rentra dans le silence autour d'eux, seul de temps à autre un gémissement lugubre arrivait jusqu'à leurs oreilles troublant le silence du camp romain. Ils se séparèrent presque aussitôt se jurant de garder le secret de la belle Loïze.

Hélas ! il leur appartenait bien à cette heure, mais à quel prix ! Loïze était là-bas, sur la lande, avec une blessure qu'elle s'était faite au front dans sa chute, elle demeurait immobile et ses membres se glaçaient peu à peu.

Le lendemain, de bonne heure, Jean de Kernaret se leva pour aller aux champs. Il fut tout surpris de ne pas apercevoir sa fille vaquant à ses occupations ordinaires. Quoi, la soupe n'était pas prête et il allait falloir attendre pour se mettre au labeur ! Il éveilla les trois garçons et leur parla bien haut pour éveiller la dormeuse. Rien ! le grand lit clos, placé près de la cheminée, restait muet, pas un souffle ne s'échappait de l'alcôve profonde. Alors le vieillard, saisi d'un sombre

pressentiment, se dirigea vers le fond de la pièce et écarta le long rideau. Mais Loïze n'était pas là, le nid était vide et le vieillard eut une exclamation d'étonnement inquiet en le constatant. Ils sortirent tous les quatre au dehors et poussèrent des cris d'appel que l'écho seul leur rapporta. Enfin, après mille recherches, après avoir fouillé sans succès tous les champs voisins, l'un des gars qui s'était avancé jusqu'à la lande, aperçut dans le lointain un point blanc qui se détachait seul au milieu du paysage nu et désolé. Il courut vite jusqu'à cet endroit et trouvant sa sœur gisante, glacée sur le sol, il appela les autres par ses cris déchirants. Bientôt tous furent réunis, et pleurant à sanglots, ils soulevèrent la jeune fille pour la rapporter à Kernaret.

A force de soins, on finit par rappeler la chaleur dans le corps brisé de la blonde fille, mais lorsqu'elle ouvrit les yeux, l'éclat de sa prunelle profonde avait disparu pour toujours, le regard était vague et inconscient : Loïze la somnambule était devenue folle. Quand elle put se lever, après de longs mois, elle s'asseyait dans le grand fauteuil au coin de la cheminée de pierre, et quand vinrent les beaux jours, elle allait au soleil, dans l'aire ; là, immobile, elle restait pensive, nouant et dénouant ses beaux cheveux. Parfois (elle avait une folie douce) elle jetait un regard du côté de la lande, au-dessus de laquelle on apercevait la colline couronnée de pierres blanches, un regard qui s'imprégnait d'une immense terreur et elle murmurait à demi-voix :

« Les Korigans sur la bruyère sombre
Dansent en rond, se tenant par la main
Malheur à celui qui dans l'ombre
Passe trop près de leur chemin !
Malheur ! »

On n'a jamais su à Kernaret comment Loïze avait perdu la raison ; mais Yannic, qui ne chante plus, vient souvent à la ferme s'asseoir aux pieds de la folle et reste de longues heures à la contempler.

L. TRÉMOGUER.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES

UNE LETTRE INÉDITE
DE
THÉOPHILE-MARIE LAËNNEC

Le docteur Laënnec a rendu son nom célèbre par la découverte de l'auscultation, mais son père (Théophile-Marie Laënnec), s'était lui-même acquis une certaine renommée en Bretagne, par ses chansons, ses petits poèmes, ses épithalames et ses sonnets.

Théophile-Marie Laënnec fut un des plus aimables et des plus actifs collaborateurs de la *Muse bretonne* et du *Caveau moderne*. « Esprit vif et enjoué, notre chansonnier (dit M. Aymar de Blois dans la notice si intéressante qu'il lui a consacrée, au tome II de la *Biographie Bretonne*), fera longtemps encore parler de lui dans les départements de l'ancienne Bretagne pour la spirituelle saillie de ses bons mots, pour l'étrangeté de ses distractions et le flux de ses originales pensées. »

Laënnec naquit à Quimper, le 16 juillet 1747, de Michel Laënnec et de Jeanne-Catherine Huchet. Il fut reçu avocat au Parlement de Bretagne le 18 mars 1772. Après avoir exercé avec distinction la profession d'avocat auprès du présidial de Quimper, il occupa successivement les fonctions de conseiller du Roi, lieutenant particulier de l'Amirauté, de sénéchal des régaires de l'évêché de Quimper, de receveur des décimes du clergé. Après 1789, il fut nommé juge au tribunal du district de Quimperlé, membre de l'administration centrale du Finistère, juge au chef-lieu du département, juge suppléant au tribunal civil de Rennes, et enfin conseiller de préfecture du Finistère.

Théophile-Marie Laënnec se maria deux fois ; il épousa en premières noces Michelle-Gabrielle-Félicité Guesdon ; de cette union naquit, le 17 février 1781, le célèbre docteur René-Théophile-Hyacinthe Laënnec. Plus tard, devenu veuf, Théo-

phile-Marie épousa en secondes noces Geneviève-Agnès-Julie Urvoy de Saint-Bedan, veuve de Joseph Lehec (1).

Le 3 mars 1809, avec le concours de quelques amis, il fonda la Société Epicurienne du Finistère. Mareschal en fut élu président à vie, et Simon Blot maître des cérémonies. Il dut également prendre une part des plus actives à la création de la Société Panthomathique de Quimper, dont chacun des membres portait le nom d'un poisson, comme emblême du silence qui leur était imposé.

La *Muse Bretonne,* pour l'année 1810, renferme un certain nombre de pièces de vers composés par Théophile-Marie Laënnec. J'en extrais d'abord la première strophe d'une chansonnette intitulée : *Beauté et Bonté,* dédiée à Madame la baronne de Bonté, née Dubot du Grégo.

Sur l'air : Chansons, chansons.

Dans les beaux jours de ma jeunesse
Je me sentis quelque faiblesse
Pour la beauté :
Devenu vieux, je suis plus sage,
Je n'offre aujourd'hui mon hommage
Qu'à la bonté.

Voici maintenant les derniers vers d'un sonnet (irrégulier) adressé à *Julie.* Il s'agit vraisemblablement de la veuve de Lehec, qui devint en secondes noces madame Laënnec. Elle lui écrivait pour l'engager à moins de philosophie et plus de gaieté, il lui répond :

.....
Je porte une âme abattue et flétrie.
Si dans ce bel asile (2) et dans le sein des jeux
Des pleurs furtifs s'échappent de mes yeux,
Faut-il m'en accuser, jeune et cruelle amie ?
Un mot, un regard de Julie,
Et je retombe au sein de la folie,
Moins philosophe et plus joyeux.

(1) *La maison natale du docteur Laënnec,* par M. Trévédy.
(2) Il s'agit de sa maison de campagne de Kerlouarnec, près de Douarnenez.

Dans un autre ton, citons cette épigramme :

D'un épais procureur l'exécrable avarice
Dévora la maison de mes tristes parens,
J'avais pour moi Cujas, Barthole et la justice ;
Mais il avait cent mille francs.

Laënnec fait sans doute ici allusion aux difficultés et aux procès qu'il eut à soutenir dans les Côtes-du-Nord pour revendiquer la possession de la terre de Saint-Bedan, dont il était devenu propriétaire du chef de sa seconde femme (1).

Mais en voilà assez pour donner une idée de l'originalité et de la diversité du caractère de Théophile-Marie Laënnec. Je ne puis pourtant passer sous silence son poème qui a pour titre : *La Moutarde Celtique.* Cette pièce de vers obtint un succès considérable, puisqu'il en fut fait jusqu'à six éditions (2).

Dans les dernières années de sa vie il alla habiter Saint-Brieuc. Vêtu d'un costume d'un autre âge, on le rencontrait fréquemment sur les promenades, se plaisant au milieu des enfants, et trouvant toujours quelques bonnes paroles à leur dire, quelques friandises à leur offrir. C'est de cette résidence qu'il écrit au plus cher de ses amis (comme il l'appelle), la lettre suivante datée du 13 septembre 1830. Je la transcris textuellement :

Saint-Brieuc, 13 septembre 1830.

« Théophile-Marie Laënnec, né le 16 juillet 1747,
« A son ami Simon Blot, imprimeur-libraire à Quimper.

« Mon ancien et bon ami, cette *Vie des Saints de Bretagne* par Albert Le Grand, que vous me demandez depuis si longtemps, mon fils en Apollon, n'est plus depuis longtemps en mes possessions ; elle n'a toutefois point cessé d'être ma propriété. Je l'ai prêtée à un homme de lettres, qui promet une fois ou deux par mois de me la

(1) Voir *les Laënnec sous l'ancien et le nouveau régime*, par Armand du Châtellier, p. 78-79.

(2) La Société archéologique du Finistère l'a reproduite dans son *Bulletin* de novembre 1887.

rendre, mais qui ne me la rend point. Je la porterai à Quimper dans un voyage que j'aurai bientôt le plaisir d'y faire ; je vous la prêterai ; mais je ne vous la donnerai point.

« La *Marseillaise* est redevenue à la mode. Je voudrais réunir sous ma main les traductions qui en ont été faites en celto-breton (1) ; en 1790, elle fut traduite à Brest et à Vannes. On vient de la traduire à Morlaix. Il est possible qu'on en ait fait des traductions nouvelles à Vannes et à Brest. Ne pourriez-vous me procurer, par vos relations commerciales, ces articles, que je vous payerais comme de raison.

« Ma santé est aussi bonne que puisse l'être une santé de quatre-vingt-quatre ans. Madame Laënnec se porte bien aussi.

« Présentez mes hommages affectueux à Madame Blot.

« Mes souvenirs à toutes les maisons de la Hubaudière.

« Vous êtes, mon cher Blot, de tous mes vieux amis celui que j'aime davantage.

« TH.-M. LAËNNEC. »

Théophile-Marie Laënnec mourut quelques années plus tard à Saint-Brieuc, le 17 février 1836. Il avait par conséquent près de quatre-vingt-dix ans.

Ceux qui désireraient avoir un aperçu plus complet de la vie et de l'existence mouvementée de Théophile-Marie Laënnec, n'ont rien de mieux à faire que de lire successivement la notice consacrée à ce personnage, par M. Aymar de Blois, dans la *Biographie Bretonne* de M. Levot, — l'opuscule de M. Trévédy intitulé : *La maison natale du docteur Laënnec*, — et enfin l'ouvrage de M. du Châtellier qui a pour titre : *Les Laënnec sous l'ancien et le nouveau régime.*

FÉLIX DU BOIS SAINT-SÉVRIN.

(1) J'en possède une traduction manuscrite, mais je ne l'ai jamais vue imprimée.

LES CLOCHES

LÉGENDE DU PAYS DE TRÉGUIER

La voix pieuse, la voix sainte
Qui s'élève joyeusement,
La voix des cloches s'est éteinte
Dans un lugubre tintement.

C'est le temps douloureux, la funèbre semaine
Où s'émut la nature, où l'on vit autrefois
L'Homme-Dieu, se livrant à la souffrance humaine,
Pour l'homme expirer sur la Croix.

Les cloches se sont envolées ;
Les clochers partout sont déserts.
Jusqu'à Rome elles sont allées
Par le grand chemin bleu des airs.

Leur foule obéissante, à la Ville éternelle
Mystérieusement doit se faire bénir,
Lourdes cloches d'airain à qui Dieu donne l'aile
Pour aller et pour revenir.

Elles vont. Rien ne les arrête,
Ni l'ouragan torrentiel,
Ni la montagne à haute crête.
Elles vont, servantes du Ciel.

Les anges au départ veillent à leur toilette :
Leur robe de baptême en dentelle et lampas
Les couvre de nouveau, rajeunie et complète,
Robe que les ans n'usent pas.

Silencieuses exilées,
Par le grand chemin bleu des airs
Les cloches se sont envolées ;
Les clochers partout sont déserts.

Les enfants de Tréguier en Bretagne — heureux âge ! —
Tout joyeux lorsque vient le moment solennel,
Pour voir le défilé des cloches en voyage
Grimpent au tertre Saint-Michel.

Ne dites pas que c'est chimère,
Que les cloches, on le sait bien,
Malgré des contes de grand'mère
N'ont pas de vol aérien.

Le cortège attendu jamais ne se dérobe
Aux regards enfantins naïvement pieux ;
Et pour les voir passer avec leur belle robe
Il suffit de fermer les yeux.

SOPHIE HÜE.

VARIÉTÉS HISTORIQUES

LE PARDON DE SAINTE-ANNE

En la paroisse de Plougoulm

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les pardons de Basse-Bretagne présentent, la plupart du temps, le double caractère de fête religieuse et de fête mondaine, danse et dévotion non pas mêlées, mais succédant l'une à l'autre de façon à contenter tous les goûts, et encore n'est-il pas rare de retrouver dans les danseurs de l'après-midi les dévots du matin. Et après tout pourquoi pas? La danse en plein jour sous la feuillée, mais aussi sous l'œil des mères, sous le regard des patriarches du village qui se délassent à voir gambader cette belle jeunesse, n'est-ce pas un plaisir fort innocent? Ainsi l'a jugé notre savant, aimable et vénérable collaborateur, M. le chanoine Guillotin de Corson, quand il a décrit dans cette *Revue*, le pardon de Moncontour. Ainsi le pensait, il y a trois siècles, maître Maurice de Pontantoull, prêtre et patron de la chapelle Sainte-Anne, en la paroisse de Plougoulm (1) au diocèse de Léon, comme on peut le voir par les lettres patentes du roi de France Henri II, en date du 10 février 1558, dont nous avons sous les yeux l'original, et où on lit ce qui suit :

« HENRY, par la grâce de Dieu roy de France, à noz seneschal, bailly et lieutenant de Lesneven (2) et à tous noz autres justiciers et officiers que apartiendra, salut. Nostre bien amé maistre Maurice Pontantoull, prebstre, sieur de Kerrigoal, nous a fait exposer

(1) Aujourd'hui commune du canton de Saint-Pol-de-Léon, arrondissement de Morlaix, Finistère.

(2) Lesneven était le chef-lieu d'une châtellenie qui appartenait au duc de Bretagne et ensuite au roi de France, et qui avait par conséquent une petite cour ou juridiction *royale*, composée de trois magistrats, le *sénéchal* chef du tribunal, le *bailli* ou *alloué* qui suppléait le sénéchal surtout dans les causes civiles, et le lieutenant qui le suppléait aussi, mais seulement au criminel.

— combien que, à bon et juste titre, il et ses predecesseurs de temps immemorial aient esté et soit encore seigneurs et possesseurs du lieu de Kerrigoal et de Guillercran et leurs apartenances, droïtz et prerogatives, entre autres, du droit de patronnage et presentacion de la chapelle Sainte-Anne, située en la paroisse de Plougolm, et en ladite chapelle avoir et tenir preéminences d'église, comme escussons de ses armes, tombes, enfeuz, escabeaulx et acoudouërs : mesmes, à raison dudit droit de patronnage, de mettre prédicateur pour prescher en ladite chapelle au jour et feste Sainte Anne, 26e de juillet chacun an, quel predicateur a acoustumé, à la fin de sa predication, faire commemoration des predecesseurs dudit exposant avant tous autres ; avec, est ledit exposant (Maurice de Pontantoull) en possession et saisine, après ladite predication et à l'issue d'icelle, de commancer, au pré et fenier (1) de ladite chapelle, *la dance à tous les assistans acoustumée de tout temps y estre faite,* sans avoir esgard aux decès d'aucunes personnes nobles dudit evesché de Léon.... »

Maurice de Pontantoull ajoute que malgré la longue, bonne et légitime possession où il est de tous ces droits, il craint que certains particuliers « ses haineux et malveillants, » ne veuillent l'y troubler, et il supplie le roi de vouloir bien l'y maintenir et le mettre sous sa sauvegarde. Ce que le prince s'empresse de faire, en ordonnant à tous les magistrats de prendre les mesures nécessaires pour que le digne prêtre, seigneur de Kerigoal et patron de la chapelle Sainte-Anne, puisse continuer paisiblement d'y exercer toutes les prérogatives qu'il tient de ses ancêtres, y compris, bien entendu, le privilège de faire prêcher dans sa chapelle, tous les 26 juillet, le panégyrique de sainte Anne, et d'ouvrir, immédiatement après, « la danse à tous les assistants. »

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(1) *Fenier,* c'est une pièce de terre qui produit du *fein* (du foin) ; ici cela répond assez à ce que nous appelons un pâtis.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

VIE DE Mgr BRUTÉ DE RÉMUR, premier évêque de Vincennes (Etats-Unis), par son arrière-neveu, *M. l'abbé Bruté de Rémur,* du clergé de Rennes (1).

Attaché aux Missions d'Amérique depuis 1810, Supérieur du Séminaire de Baltimore en 1815, Evêque de Vincennes en 1834, Mgr Bruté fait partie de cette pléïade de laïques, de simples prêtres et de prélats, les Seton, les Carrol, les Flaget, les Cheverus..... qui répandirent aux Etats-Unis les premiers rayons de la foi catholique et, par leur charité, leur distinction et leur science, assurèrent les commencements difficiles d'une nouvelle province ecclésiastique. Déjà recommandable à ce titre, la vie de Mgr Bruté ne l'est pas moins en raison des talents personnels et des qualités privées ; elle mérite doublement d'être connue des personnes de goût et des gens de bien.

Né à Rennes en 1779, il n'avait que quatorze ans à l'époque de la Terreur. Mais, déjà, l'éducation maternelle en avait fait un homme. Il assistait aux séances du tribunal révolutionnaire, afin de rendre compte de l'interrogatoire des prêtres arrêtés dans le pays, et il portait l'Eucharistie aux détenus, sous un déguisement de garçon boulanger. Son courage, sa foi et son intelligence se peignent dans un mot bien noble et bien éloquent : « Que pouvais-je craindre, disait-il, j'avais Dieu entre mes bras ; si la mort m'eût atteint, mon Dieu m'eût pris entre les siens. » Plus tard il consigna l'histoire de ces jours mauvais dans des notes intitulées *Souvenirs de la Révolution française.* Ces notes ont été publiées, il y a quelque vingt ans, par la *Revue de Bretagne et Vendée.* M. l'abbé Bruté nous en donne d'intéressants extraits dans son ouvrage. La vie de famille pendant les Massacres, la conduite des Catholiques au dehors, leur dévouement à la cause de l'Eglise et leur zèle pour cacher les prêtres proscrits, plusieurs traits émouvants d'histoire locale s'y trouvent peints avec une précision, un sentiment, qui en rendent la lecture très attachante. Quelles bonnes coutumes familiales, alors ! Quelles épouses et quelles mères, quels

(1) Paris, chez Haton ; à Rennes, chez Plihon et Hervé ; à Saint-Brieuc, chez L. et R. Prud'homme.

enfants, quelles familles ! Hélas ! c'est un autre âge, et qu'il faut saluer en passant le front bas.

Le jeune Bruté venait à peine d'achever ses études de Médecine, à Paris, et d'être reçu docteur aux applaudissements de ses maîtres, qu'il entra au Séminaire de Saint-Sulpice. Comme dans le monde, il y fut un modèle, et bientôt — ce qui est tout dire — M. Emery en fit le plus grand cas. C'est à Saint-Sulpice, que le futur apôtre posa les bases de cette « vaste érudition qui le fit consulter pendant tant d'années par des lettrés, par les ecclésiastiques les plus instruits et même par les plus hauts dignitaires de l'Eglise aux Etats-Unis. » D'ailleurs, le soin d'embellir son esprit ne lui faisait pas négliger le développement de sa vie intérieure et son goût de la mortification corporelle, bien au contraire, même il y excellait. C'est dans ce temps là que, son frère lui ayant donné malicieusement un peu de vinaigre en guise de vin, le saint abbé, distrait sans doute dans le Ciel de la théologie ou dans celui des lettres, répondit : « Parfait ! »

Au sortir de Saint-Sulpice, l'abbé Bruté commençait d'être un pieux savant et un aimable saint.

Il entra dans la Société de Saint-Sulpice et il en fit partie jusqu'en 1824, comme professeur au Séminaire de Rennes et à celui de Baltimore. C'est à partir de son établissement aux Etats-Unis, en 1810, que commence, à proprement parler, son apostolat. Jusqu'alors, M. Bruté s'est fait remarquer plutôt comme professeur érudit et comme directeur sage ; il va devenir pasteur consommé. Personne de son entourage ne s'en trouvera surpris : sa riche nature se prêtait à tous les emplois ; et, tous, il savait les bien remplir, les occupant par vertu. Ne lui venaient-ils pas de la main de Dieu ; et qu'importent les vicissitudes et les peines de la tâche, lorsqu'on travaille à quelques jours de l'éternité !

De l'époque du professorat de son grand-oncle à Rennes, M. Bruté nous offre principalement plusieurs lettres d'une correspondance avec les deux Lamennais, avec l'abbé Jean, surtout : *Frère Jean,* comme son affection signe volontiers. Et que de jolies choses intimes ce Frère Jean écrivait ; et comme devait être aimable ce « *Frère Bruté* » qu'il aimait tant ! L'âme en est tout heureuse, le cœur presque jaloux. « Savez-vous que nous sommes très vieux ? chaque jour des siècles passent devant nous ; les cheveux blanchissent sur la tête des jeunes gens. » O Frère Jean, à qui dites-vous cela : est-ce à Bruté ; est-ce à nous ?....

Mais, à ces *Reliquiæ* de France, nous préférons encore celles de là-bas, celles d'Amérique : Quelques lettres de Mme Seton et des fragments du P. Bruté, qu'il est difficile de lire sans larmes ; nous préférons surtout ce long, ce persévérant poëme de labeurs et de souffrances gaîment supportés dans le Christ, qui s'appelle la vie du missionnaire : voyages incessants de vingt et trente lieues, à cheval mais le plus souvent à pied, le sac au dos, le bâton en main, au soleil dévorant de la prairie, dans les tempêtes et sous la neige, dans la rudesse des bois, à travers les torrents débordés, sans vivres, avec un chétif abri de planches, le soir, et une mauvaise couverture pour la nuit ; et puis tous les autres détails du ministère à la paroisse ; et puis l'étude, la controverse, les articles donnés aux feuilles catholiques du pays, les lettres à tant d'âmes qu'il faut instruire, encourager, relever, aimer, et souvent et toujours. Seigneur, comme votre serviteur Bruté a bien parlé de vous ; comme il vivait près de vous ; comme il agissait par vous ! « Il demeurait, dit un témoin oculaire, dans une petite *Log-house,* avec la planche pour lit, exposé à toutes les rigueurs de la saison. Il se couchait toujours après minuit, se levait à trois heures et employait à la récitation de son bréviaire et en méditations le temps qui s'écoulait jusqu'à la Sainte Messe... Il la disait à six heures... Mouillé quelquefois jusqu'aux os, ses vêtements, en hiver, se gelaient sur lui et lui permettaient à peine de marcher. Dans cet état, il entendait les confessions, disait la messe... » Vous frémissez, ami ?... Lui le bon abbé ne s'en plaignait pas : le professeur, le fin lettré ne tenait-il pas compagnie au missionnaire ? « Dimanche 17, j'ai dit la messe et fait un sermon... A sept heures, j'ai repris ma route, le vent et la pluie me fouettaient la figure, si violemment parfois que j'étais obligé de me retourner. Je suis arrivé à la Montagne à dix heures et demie du soir. En allant, j'ai lu 388 pages de l'*Histoire de France*... 14 pages de *Cicéron*, 3 chapitres du *Nouveau Testament,* mon office, et j'ai dit trois chapelets. En revenant, le vent était tellement fort que je n'ai pu lire qu'un pamphlet de 25 pages et mon office. » Qu'en dites-vous, lecteur studieux, vous assis au coin du feu, dans un bon fauteuil, je pense ? Qu'en dites-vous de ce vent et de cette pluie qui fouettent la figure au point de contraindre à se retourner, et de ce brave prêtre, en route depuis trois jours, qui lit 388 pages de l'*Histoire de France,* et du *Cicéron* et des pamphlets ?

Sacré Evêque quelque temps après la mort de sa mère, Mgr Bruté

ne diminua rien dans ses habitudes de zèle et de mortification. Il n'y pouvait rien ajouter. Il fut à la fois l'évêque de Vincennes, le curé de la paroisse, le professeur de théologie, le bienfaiteur des pauvres, l'ami de tous, le catéchiste des sauvages et leur pasteur, surtout le serviteur de ses prêtres, qu'il appelait « sa famille » et auxquels il donnait ses vêtements, son pain et jusqu'à son lit. Son ascendant sur tous ceux qui l'approchaient devint considérable. Il le dut à cette science modeste, à cette bonté expansive, lumineuse et tendre, inimitable, sans lesquelles un Supérieur ne possède que le pouvoir et n'obtient que l'obéissance ; avec lesquelles il est suivi parce qu'il est lumière, aimé parce qu'il est amour. Lorsqu'il mourut, brisé par la maladie, le 26 juin 1839, il avait ces deux signes de prédestination : d'être pauvre et de l'être jusqu'au don de tout lui-même pour l'amour de Dieu. La veille de sa mort, il put dire sans présomption au prêtre qui le soignait : « Mon cher enfant, j'ai encore tout un jour à passer avec vous. Demain, avec Dieu ! »

L'ouvrage de M. l'abbé Bruté est le bien venu. En plaçant sous les yeux de ses concitoyens la vie intérieure de l'une de ces familles d'autrefois où l'on n'estimait pas que la vertu consiste à faire parade de mots, de « bons principes, » comme on dit aujourd'hui, mais à pratiquer le bien, et qui par là se sont trouvées au jour de l'épreuve capables de tout perdre, fors l'honneur et la foi, M. Bruté a fait une bonne action. Il importe à la génération présente, avide de paroles et de bien-être, de comprendre pourquoi celle qui l'a précédée savait agir encore. Elle vivait recueillie et chez soi ; elle se contentait de peu ; elle était laborieuse : cela fait les âmes fortes, les corps robustes, les intelligences sages, les cœurs purs ; cela donne la sobriété, l'abnégation et le goût du devoir, la modération dans le bonheur, la constance au milieu des adversités.

L'auteur mérite une autre louange : celle d'avoir disputé à l'oubli, afin de l'offrir au clergé, une aimable figure de prêtre selon Dieu et selon les hommes. Il ne saurait nous déplaire de contempler, sur des modèles voisins de nous, un peu moins saints que les saints et, par là, moins désespérants pour notre faiblesse, ce que peut dans l'homme la grâce du sacerdoce, accompagnée d'une bonne éducation première. L'harmonie de ces deux bienfaits et leurs résultats se sont montrés avec excellence dans Mgr Bruté. Quelles règles de modestie et d'humilité sa vie ne nous propose-t-elle pas ! Comme elle nous engage à savoir douter de nous-mêmes ; à faire cas des critiques de la bonne

compagnie ; surtout à chercher de préférence nos modèles dans le passé, auprès de cet « ancien clergé, » dont les tout derniers survivants se montraient naguère à nos yeux, si loyaux, si simples et si affables.

A cette courte présentation, nous ajouterons un mot, le seul que la modestie de l'auteur nous permette. L'ouvrage de M. Bruté est bien conduit ; son allure est tranquille et égale ; sa physionomie, discrète et douce, comme il convenait au sujet ; sa louange est sobre, comme le demande la vertu qu'il loue et comme le veut la parenté qu'il honore. La lecture en plaît bientôt, puis elle captive ; elle touche fréquemment ; elle édifie toujours. C'est un aimable livre et un bon livre.

J. ROUILLOT.

—

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, PAR RENÉ KERVILER, 4e fascicule. — Rennes, Plihon et Hervé, 1887.

M. René Kerviler, l'infatigable bibliographe, donnera une rude tâche aux bibliographes de l'avenir. Une petite biographie provinciale, qui inscrit fort justement le nom de notre confrère au *Panthéon du Mérite*, constate que ses publications avaient dépassé, en 1886, le chiffre fantastique de 120. Si l'on ajoute à ce relevé, le bilan respectable de 1887, si l'on n'oublie pas qu'un bon nombre de ces publications sont de gros volumes, on demeurera stupéfait devant un tel labeur.

A elle seule, la *Bio-Bibliographie Bretonne*, dont nous avons sous les yeux le quatrième fascicule, monopoliserait à son profit les forces de maint écrivain moins robuste.

L'initiale B étant une des plus importantes de l'alphabet — plus particulièrement peut-être en Bretagne — on devait s'attendre à ce que plusieurs fascicules de la *Bio-Bibliographie* lui fussent consacrés ; celui-ci comprend 343 numéros, et ne va que de Bar à Bec. Combien se trouvent déjà dépassées les proportions primitivement assignées à l'ouvrage !

Dans ce fascicule, M. Kerviler a eu la bonne fortune de rencontrer un certain nombre de ces vieilles et grandes familles qui, nées ou transplantées dans le sol breton, y ont poussé de profondes racines,

et ce lui est toujours une occasion d'élever la généalogie à la hauteur de l'histoire.

Quoique les Barrin, par exemple, soient originaires d'Auvergne, il signale leur venue en Bretagne, dès le commencement du XVIe siècle, leurs multiples rameaux et titres, et rattache à la branche bretonne des marquis de la Galissonnière, non seulement le trop mondain grand-chantre de la cathédrale de Nantes, mais le marin illustre, né à Rochefort, et le député à la Constituante, né dans l'Anjou. Les Baupeil ou Baupoil — d'où la branche si connue des Baupoil de Saint-Aulaire — ont suivi la marche inverse : sortis de Bretagne, ils se sont établis, au XVe siècle, en Limousin, mais un mariage les a ramenés en Bretagne, et le dernier de leurs représentants célèbres, ambassadeur et membre de l'Académie française, était né au château de la Mancellière, près Dol. Quant aux de Bastard ou Le Bastard — dont une seule branche, émigrée en Gascogne, avait été sérieusement étudiée par un membre de la famille, — aux Beaumanoir, immortalisés par le chef des Trente, aux Beaumont, autre vieille souche armoricaine, ils sont passés en revue avec une aussi lumineuse exactitude que l'ont été précédemment les Avaugour.

A côté de ces noms, historiquement anciens, dont la liste, loin d'être close, comprendrait encore les de La Barre, les de Beauchesne, les de Beaulieu, se placent des familles que peuvent revendiquer la noblesse et la bourgeoisie, les Baron, par exemple, qui comptent force jurisconsultes, et les Baudouin (Baudouin de Keraudren, du Plessis, de la Villenbois, de Guémadeuc, de Maisonblanche et Baudouin tout court). Sur Jean-Marie Baudouin de Maisonblanche, député de Lannion aux Etats-Généraux, la meilleure autorité que puisse citer M. Kerviler, est la sienne propre, et il répare l'oubli de la *Biographie Bretonne* de Levot, en faveur d'un Baudouin de Guémadeuc, auteur de l'*Espion dévalisé,* mordante invective souvent attribuée à Mirabeau.

Ce satirique méconnu tient son rang parmi les écrivains que réclament ici l'histoire et la littérature, depuis Pierre Le Baud, le précieux annaliste, et Baudeville, le maître d'école de Ploërmel, qui fit, de la vie de saint Armel, un drame presque shakspearien, jusqu'à nos contemporains, Georges Bastard et Charles Baude de Maurceley.

Il n'est pas jusqu'au théâtre qui ne dispute victorieusement à la politique le grand chanteur Battaille et qui ne réclame le gracieux baryton Baugé. Pour ne rien laisser dans l'ombre, l'érudition de notre auteur ne va pas sans un peu d'indiscrétion ; nous l'avons surpris

déjà levant des masques, il continue à ne pas s'en faire faute ; il relève aussi une bévue courante, qui a fait de M. Baron du Taya, archéologue distingué des Côtes-du-Nord, M. le baron du Taya.

Maintenant, effectuons, à notre tour, notre petite besogne de révision. Tout modeste que nous sommes, M. Kerviler nous en voudrait de ne pas la faire aussi minutieuse qu'il est en nous.

Puisque l'on s'obstinait à charger la conscience de l'abbé Barrin de ce lourd péché de jeunesse, bien plus compromettant que sa traduction des galanteries d'Ovide, pourquoi ne pas indiquer l'autre titre de cette turpitude, et sa plus récente réimpression (Genève, 1868) ?

Une parenté dont nous sommes fier n'est pas seule à nous faire trouver brève la mention accordée à M. Edmond de Barrère, né à Morlaix, le 11 octobre 1819, restaurateur de la coupole du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, et l'un des diplomates qui ont le plus brillamment, le plus courageusement représenté la France en Orient.

A l'article Bascher, M. Kerviler indique un lieutenant-colonel commandant le 81e régiment territorial, un maire de Bouguenais, un président de l'exposition de photographie à Nantes, en 1887 ; ces trois titres sont réunis sur la même tête, celle du sympathique M. Alfred Bascher.

Ce n'est pas en 1528, mais en 1524, que Jean Baudouyn exerçait son art à Rennes ; il s'intitulait « premier et seul imprimeur » de cette ville et y publia, à cette date, une édition des *Œuvres* de l'évêque Marbode, qui est un des merles blancs de la bibliographie bretonne, et aurait mérité les honneurs de la citation, au moins autant que les éditions nantaises des *Heures* et de l'*Instruction des curés*.

La date du charmant volume de M. François Bazin (*A l'Aventure*) est non 1883, mais 1885, in-12.

Il y a, à Nantes, tout aussi bien qu'à Rennes, une rue *Beaumanoir*, et, dans cet ordre d'idées, on eût pu rappeler que Morlaix a donné, au cours qui longe la rivière, le nom du baron Beaumont, un de ses plus illustres enfants. Et puis ?... plus rien.

C'est un talent rare — conclurons-nous de cet examen sommaire du quatrième fascicule de la *Bio-Bibliographie bretonne* — que celui d'approfondir, de creuser les matières, d'envisager les objets par toutes leurs faces... Qui a dit cela ? Le bon abbé Trublet, que M. Kerviler ne sera pas fâché d'avoir pour juge.

OLIVIER DE GOURCUFF.

HISTOIRE DE MENIL ET DE SES SEIGNEURS, d'après des documents inédits (1040-1886), par M. *André Joubert*. Paris, Emile Lechevalier, 1888. In-8° de 200 pages et 8 gravures.

On disait autrefois : Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! — Ce dicton, ou, si l'on veut cet aphorisme m'a toujours semblé d'une vérité douteuse. Je propose de le remplacer par un autre, auquel on ne fera pas pareil reproche et que je formule ainsi : Heureux les châteaux, heureuses les villes, les communes, les familles et les localités dont M. André Joubert veut bien se faire l'historien ! — Obscures hier encore et inconnues, elles passent tout d'un coup, avec toutes leurs annales, avec tout le détail de leurs institutions et de leurs anecdotes locales, de leurs hommes et de leurs choses, à la lumière de l'histoire. Leur historien recherche tout ce qui les concerne avec un soin et une conscience sans pareille ; puis il expose tout avec méthode, clarté, agrément. Il ajoute à son texte de belles gravures, représentant les principaux sites, les plus curieux monuments du territoire, de la bourgade ou de la ville dont il s'est fait l'annaliste. Si bien que ces localités modestes, enterrées au fond de leur province et dont nul, la veille encore, en dehors de leur canton, n'eût pu dire le nom, viennent tout-à-coup au grand jour et apportent leur contingent instructif de faits, de renseignements précieux et de documents inédits, non pas seulement à l'histoire de la province, mais à l'histoire générale de la nation.

Voilà encore ce que vient de faire M. André Joubert pour la commune de Menil, aujourd'hui comprise dans le département de la Mayenne, dans le canton et l'arrondissement de Châteaugontier.

Après une description du paysage et un aperçu topographique, qui servent d'introduction, il étudie successivement l'histoire de la seigneurie de Menil à l'époque féodale et à l'époque moderne ; puis celle des églises et chapelles de cette commune, spécialement du prieuré de Saint-Georges de Menil, fondé au XIe siècle par Geofroi Martel, comte d'Anjou, en faveur de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. De là il vient aux fiefs secondaires de ce territoire, et s'attache principalement à la terre de Magnanne, qui finit par devenir la seigneurie dominante et passa successivement dans deux grandes familles d'origine bretonne, les Racappé et les La Tullaye : les premiers sortis, ce semble, du pays de Vitré, car un des leurs, Robin Racappé, était

en 1275, sénéchal de cette haute baronnie, l'une des plus grandes seigneuries de Bretagne (Voir *Journal historique de Vitré,* par l'abbé Paris-Jallobert, p. 588).

Le château de Magnanne a eu la bonne fortune d'être décrit par une plume illustre, celle de M. de Falloux (voir p. 87, 88, 90) ; à cette description magistrale M. Joubert ajoute de curieux détails, notamment sur les peintures de Lancret qui ornaient autrefois cette belle demeure ; deux vues photographiques de Magnanne achèvent de nous la faire connaître. Les autres gravures représentent le joli château de la Porte de Daon, le bourg et l'église de Menil, l'ancien clocher du prieuré de Saint-Georges détruit en 1672, le portrait de Henri-François de Racappé, en faveur de qui Magnanne fut érigé en marquisat en 1701. etc.

L'auteur ne néglige point les épisodes dramatiques de la révolution et de la chouannerie, et conduit même l'histoire de Menil jusqu'en 1875. — A voir, p. 30-31, de curieux renseignements sur la quête de l'*Aguianleu,* les assemblées nocturnes de *Mouillotins,* et autres usages populaires, dont on constate l'existence au moins dès le XVIe siècle.

A. DE LA BORDERIE.

—

JACQUES CARTIER, DOCUMENTS NOUVEAUX, recueillis par *F. Jouon des Longrais,* Paris, Alphonse Picard, 1888. — In-8° de 219 pages.

Ouvrage très bien fait, qui renferme, sur l'illustre Malouin, *découvreur* du Canada, une foule de documents inédits, recherchés avec patience et labeur, extraits avec soin, disposés avec méthode, éclairés par des renseignements abondants, sûrs, puisés aux meilleures sources. — Il y a là de quoi renouveler la biographie du grand homme, surtout en ce qui touche le côté malouin de l'existence de Cartier. Et peut-être M. Jouon eût-il bien fait de mettre lui-même en œuvre les fruits de ses découvertes, de tracer au moyen de ces nouveaux documents, avec des couleurs plus vives et des lignes mieux arrêtées, la physionomie du vaillant marin et de sa vie de chaque jour comme elle se développait d'habitude entre la vieille ville aux rues étroites qui couvre le rocher d'Aaron, et le manoir champêtre, si pittoresque,

mais si modeste, de Linoëlou, où le *Découvreur* allait se reposer, non-seulement des fatigues de ses grandes expéditions maritimes, mais aussi des missions municipales, des charges de famille, des tracas de procédure qui absorbèrent une grande part de son existence.

Tout bien pesé cependant, nous ne regrettons pas que l'auteur de ce recueil de pièces n'ait pas entrepris lui-même la tâche d'en tirer parti. Nous savons l'extrême conscience qu'il porte dans tous ses travaux, mais aussi la longue attente qu'il impose à ceux qui en voudraient jouir. Le premier volume de son travail sur l'histoire de Saint-Malo au XVIe siècle est imprimé depuis plusieurs années, mais non mis dans le commerce ; il attend le second, nous a-t-on dit ; mais celui-ci où en est-il ? quand viendra-t-il ? Nul n'a pu nous le dire, et nous n'en savons qu'une chose, c'est que nous en pressons de tous nos vœux la publication.

Le résultat le plus important des recherches de M. Jouon, c'est d'avoir fixé les dates de la naissance et de la mort de Jacques Cartier. Avant lui, M. Cunat, qui avait vigoureusement étudié le grand *Découvreur*, s'était arrêté, pour sa naissance, au 31 décembre 1494 (Voir la *Biographie Bretonne*, I, 255), et tout récemment, M. Harvut se ralliait à cette opinion en invoquant de nouveaux arguments qui semblaient fort plausibles (Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1884, 2e semestre, p. 239 à 252). — Quant à la date de la mort, on ne l'avait pas fixée ; M. Cunat et M. Harvut signalaient, comme dernières traces de l'existence de Cartier, des actes de baptême d'octobre 1552. Grâce à un arrêt du Parlement, trouvé par moi au cours d'autres recherches, j'avais pu lui prolonger la vie de trois ans, jusqu'à la date de cet arrêt, 28 septembre 1555 (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1880, 2e semestre, p. 379). Tout cela ne donnait point encore l'époque de sa mort. M. Jouon l'a trouvée dans le plumitif des Audiences de la juridiction ordinaire de Saint-Malo, où à la marge de l'audience du « mercredy 1er jour de septembre 1557, » le greffier a inscrit cette note : « *Cedict mercredy au matin, environ cinq heures, deceda Jacques Cartier* » (p. 106).

Pour la naissance, — M. Jouon a noté, dans les registres de cette même juridiction de Saint-Malo, des relations d'enquêtes où figure comme témoin Jacques Cartier avec l'indication de son âge. Le 2 janvier 1548, on le dit âgé de 56 ans, — le 23 décembre 1551, âgé de 60 ans, — le 6 juin 1556, de 64 ans (pages 5, 6, 7). « Ces déclara- « tions qui concordent entre elles, dit M. Jouon, mettent la naissance

« du Découvreur en 1491, entre le 7 juin et le 23 décembre de « cette année » (p. 7). — Oui, si l'on suppose que les chiffres marquant l'âge de Cartier indiquent le nombre des années de sa vie écoulées et complètes. Mais si (comme c'est très possible, comme cela avait souvent lieu à cette époque) si ces chiffres veulent dire seulement qu'aux dates marquées Cartier était dans sa 56e, sa 60e, et sa 64e année, alors il faut retarder sa naissance d'un an et la mettre en 1492. Comme on ne peut savoir au juste lequel des deux systèmes de computation a suivi le greffier en donnant les chiffres ci-dessus, le plus sûr (jusqu'à nouvelle découverte) est de placer la naissance de Cartier en 1491 ou 1492, entre le 7 juin et le 23 décembre. Mais ce qui semble certain, malgré les ingénieux arguments présentés en sa faveur, c'est que la date de 1494 doit être désormais abandonnée.

Les textes les plus curieux publiés par M. Jouon sont encore, à notre sens, ceux qui nous renseignent sur le caractère, les sentiments, la vie privée et journalière du grand marin.

Voici, par exemple, un acte de baptême du 15 octobre 1552, qui se termine par cette clause : « Faict en presence de capitaine Jacques « Cartier et *aultres bons biberons* » (p. 74). C'était vers la fin de sa vie, mais malgré son âge, on le voit, le Découvreur n'engendrait point mélancolie et tenait toujours sa place entre les gais convives. Doit-on l'en estimer moins ? A Dieu ne plaise. Où en serions-nous en Bretagne s'il fallait renier les bons vivants ? Je parle des *bons,* bien entendu ; les *mauvais,* je les abandonne à leur sens réprouvé. D'ailleurs, comme M. Jouon nous l'apprend, « il y a là un trait de mœurs qui « n'est point spécial au caractère individuel de Cartier. Un courant « rabelaisien semble avoir passé sur le rocher de Saint-Malo avec « une certaine intensité pendant le milieu du XVIe siècle. L'influence « des maîtrises de la cathédrale composées de choristes d'origine « étrangère, venus de l'Anjou pour la plupart, donnent aux fêtes qui « accompagnent le baptême une physionomie qui se reflète dans deux « ou trois registres baptistaires, habituellement moins récréatifs. Les « allusions à la *beuverie* se multiplient, » ainsi que « les surnoms « qui se rapportent à ce bel art, tels que *Bacchus, Grospichet, Maul-* « *vays beuveur d'eau,* » et même, « dès 1542, Jehan *Gargantua.* » On n'est plus très étonné de « la légende qui fait venir Rabelais à « Saint-Malo apprendre en ce quartier les termes de la marine et du « pilotage (comme écrit certain auteur en 1628), pour en chamarrer « ses bouffonesques lucianismes et impies épicuréismes » (p. 74-75).

Ce bon vivant de Cartier était toujours prêt à aller au secours des faibles, des gens injustement accusés, et à mettre le holà entre les tapageurs qui faisaient « noise ». Voyez plutôt l'histoire de Perrine Gandon, mensongèrement accusée par un « querelleur et mauvais garçon » d'avoir eu, le samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte 1556, « une brochée de chair rostie à sa maison, préparée pour servir et « donner à manger à des marins anglois y estans. » (p. 82-86) : grâce au témoignage de Cartier, c'est le « mauvais garçon » et insigne menteur qui fut contraint de faire, sur le pilori, amende honorable à la digne matrone.

Lisez encore, s'il vous plaît, la sanglante bataille du pauvre savetier Brillault contre le terrible Pierre, « marié à une des filles de « Marie Cochon et sonneur de trompette » de son état, lequel se précipita « ovecque son épée nue en l'ouvrouër (en la boutique) dudit « Brillault, » qui se défendait à grand peine en jetant à la tête de l'agresseur « une fourme de soullier, » quand « arriva maistre Jacques « Cartier, lequel blasma ledit Pierre et fit cesser la noise. » Et quelques instants après, Jean Verger, beau-frère du gendre de Marie Cochon, ayant recommencé la lutte et, « sans aultre chose faire ne « dire, ayant pris au poil et jeté contre terre » le malheureux Brillault, la main vigoureuse du Découvreur empoigna aussi ce furieux « et ledit Cartier les departit » (p. 44 à 47).

Aussi était-il cordialement détesté des larrons et des querelleurs : à preuve ses procès interminables contre Grant Jean Eberard (p. 172-174), et les injures vomies contre lui par le fourbe insigne et très ingénieux voleur Pasdalot (p. 70-72).

D'ailleurs on avait souvent recours à son expérience : on le voit appelé comme priseur dans les partages nobles (p. 95), invoqué pour bien fixer la direction des courants de mer aux environs de Saint-Malo (p. 93) ; c'est à lui que les magistrats ont recours pour établir une échelle comparative de la valeur du blé et du prix du pain à Saint-Malo, travail qui fut conservé longtemps dans cette ville et servit de base, en diverses années, à des échelles du même genre, « très instructives, assure M. Jouon, pour la question si difficile de « la valeur de l'argent et des denrées » (p. 89-92).

Il faut finir. Mais finirons-nous sans quelque petite critique ? Non, — d'autant que ce sera simplement un prêté rendu. — Il s'agit de la liste des compagnons de Jacques Cartier dans son second voyage au Canada, en 1535, telle qu'elle existe en l'un des registres des délibé-

rations de la communauté de ville de Saint-Malo sous la date du 31 mars 1535. Cette liste comprend 74 noms. J'avais eu occasion de la publier en 1862 ; M. Jouon la réédite avec des commentaires excellents, et il prend soin de corriger quatre fautes que j'aurais faites dans la lecture des 74 noms et 74 prénoms dont elle se compose. Je n'ai point la prétention d'être impeccable, surtout en fait de lecture de noms propres ; je passerais volontiers condamnation sur ces quatre fautes, même sans demander à revoir l'original. Mais pour être équitable, M. Jouon aurait dû dire aussi que mon édition de cette liste en 1862 corrigeait vingt à trente très grosses fautes faites dans une première édition publiée en 1858 par M. Cunat, à la suite d'une lecture dans laquelle il s'était fait assister de M. Alfred Ramé (voir *Collectionneur breton,* t. I (1862), p. 61-64 et 178-181). M. Jouon aurait aussi pu constater que M. Alfred Ramé, en réimprimant cette liste une troisième fois, en 1865, à la suite de la nouvelle édition (donnée par Tross) du premier *Voyage de Jacques Cartier* (1), s'abstint d'y introduire les corrections incontestables que j'y avais faites trois ans plus tôt et y conserva pieusement la plupart des fautes de l'édition de 1858, résultant de sa collaboration avec M. Cunat, entre autres : « le connestable de Saint-Malo, » pour *la court* de Saint-Malo, — « Yves, » pour *Yolet*, — « Le Bay, » pour *Cobaz,* — « Fammys, » pour *Saumur,* — « Stuffin, » pour *Ruffin,* — « Douquais, » pour *Donquan,* — « Plantirnet, » pour *Plancouet,* etc., etc. — Dans l'édition de 1858, il y avait de plus une lacune de huit noms, que j'avais comblée en 1862, et que M. Ramé, en 1865, combla après moi.

Ces explications, si M. Jouon les avait données à ses lecteurs, m'auraient sans doute fait pardonner plus aisément les quatre fautes relevées par lui dans mon texte. Ce n'est cependant pas pour cela que j'y insiste, mais pour bien établir que, là où l'édition de cette liste donnée par M. Ramé diffère de la mienne, c'est elle et non la mienne qui est en faute, encore bien qu'on dût tout naturellement croire le contraire, la mienne étant antérieure à l'autre.

Cela dit, il faut s'arrêter ; car si je voulais signaler tout ce qui me semble curieux dans ce volume, je finirais par reproduire ici — à peu de chose près — ce livre tout entier, qui est d'un bout à l'autre intéressant.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(1) Voir la 2e partie du volume (intitulée *Documents inédits sur Jacques Cartier*), p. 8 à 12.

AU BORD DE LA CHÉZINE, POÉSIE, par *Dominique Caillé de Procé*. Nantes, Hanciau, 1887. In-18 de 42 pages.

La Chézine est une petite rivière qui se jette dans la Loire à Nantes, au bas de la Fosse, après avoir animé de son cours vif et limpide les sites les plus agrestes, les plus pittoresques.

Les vers de M. Caillé ressemblent à ces sites, ils sont charmants, pleins de fraîcheur, d'images, de sentiment. Un exemple vaudra mieux que tous les éloges. Lisez :

L'écriture du mort.

Le cher enfant mourut et fut mis dans la bière.
Après l'avoir conduit dans le vieux cimetière,
Nous rentrâmes chez nous, des larmes dans les yeux.

Son petit lit était vide ; une odeur de cierge
Et d'encens s'exhalait de ses rideaux de serge,
Que naguère, au matin, il entr'ouvrait joyeux.

Les livres, les joujoux de cet ange éphémère
Etaient encore épars dans sa chambre ; et sa mère
Les recueillait — trésor léger, mais précieux !

Tout à coup on la vit, prise d'un trouble extrême,
Lire dans un cahier, à la marge d'un thème,
Ces mots, qu'on aurait dit écrits par lui des cieux :

— *Ma petite maman, de tout mon cœur je t'aime !*

Faut-il autre chose que cette pièce pour juger le poète ? N'est-ce pas là un petit chef-d'œuvre ?

A. DE LA B.

—

LES PETITS RAYONS, RIMES ET PENSÉES, par *Paul Kerlor*. Rennes, H. Caillière, 1887. — In-18 de 146 pages.

Il y a dans ce petit volume beaucoup de jolis vers, un amour profond, sincère, de la nature et de la famille, un vif sentiment du pittoresque, et tout cela — rimes et pensées — est l'épanouissement

tout spontané d'une âme poétique et d'un cœur honnête. — Mais il faut le dire, il y a aussi bien des négligences de forme ; quoique les pièces ne soient pas longues (ce qui est un mérite), rarement le style et le souffle se soutiennent jusqu'au bout. L'auteur s'abandonne trop à son caprice et ne se surveille pas assez : aussi, bien qu'en littérature comme en morale, il soit assurément à mille lieues du grossier *naturalisme,* il a çà et là des traits qui sentent tout à fait cette école et n'en valent pas mieux pour cela : exemples, p. 82, la strophe des *petits jabots,* et p. 92, celle du *gros rat.*

Quant aux *Pensées,* l'auteur les qualifie de *philosophiques et sociales.* Celles que je préfère, dans le nombre, ne sont précisément ni l'un ni l'autre ; elles se bornent à offrir de belles images et des sentiments élevés ; exemples :

— « La douceur et la tolérance sont les sœurs d'une religion éclairée et d'une piété sincère » (p. 129).

— « Le cœur humain est une fleur délicate, qui doit s'ouvrir seulement devant ceux dont l'âme est pure et l'haleine embaumée ; s'il s'exposait à tous les souffles, il serait bientôt flétri et corrompu » (p. 122).

Exprimées généralement sous une forme brève et bien coupée, ces pensées sont toujours justes, vraies, parfois même trop vraies peut-être. En voici deux cependant fort contestables :

— « Pour connaître l'homme, il faut savoir s'isoler des hommes » (p. 138).

— « Avant d'écrire fuyez les livres » (p. 140).

C'est joli comme antithèse, mais rien de plus. Avec un fort commentaire, la première de ces pensées pourrait, à la rigueur, devenir admissible ; la seconde est fausse absolument. L'art d'écrire, comme tous les autres, ne s'apprend qu'en étudiant les maîtres : où les étudier ailleurs que dans leurs livres ?

Les paradoxes de ce genre sont rares dans ce volume, et c'est pour cela qu'on les remarque. Mais s'ils tiennent le lecteur en éveil, ils nuisent peu à l'agrément de la lecture.

VERAX.

CHRONIQUE

Et cet ami Louis de Kerjean ! on n'en entend plus parler ! Est-il mort, est-il vivant ?

L'ami Kerjean ? Malheureusement pour vous, chers lecteurs, et fort heureusement pour lui, votre chroniqueur n'est pas mort, car précisément le voici qui rentre de voyage et s'empresse, aussitôt son retour, de vider sa corbeille qu'une main diligente et consciencieuse a pris soin de remplir pendant son absence.

*
* *

Nous avons encore le regret de constater bien des vides douloureux et bien des deuils, œuvres lugubres de l'infatigable mort, depuis notre dernière chronique. Nous ne pouvons hélas ! leur donner qu'une mention sommaire de sympathie et de regret :

— Notre compatriote, le général Brunon, né à Nantes en 1821, vient de mourir subitement à Montpellier.

— Un homme de bien, notre compatriote aussi, M. François Delamaire, frère de l'ancien curé-doyen de Châteauneuf, et père de M. l'abbé Delamaire, vicaire de la paroisse Saint-Médard, à Paris, vient de s'éteindre paisiblement, à l'âge de 82 ans. M. Delamaire, pendant plus de cinquante ans, a montré un admirable dévouement pour les intérêts de la colonie bretonne si nombreuse à Paris, et notamment pendant les jours néfastes du siège, où nous l'avons vu, aidé de sa pieuse et sainte femme, se faire la providence de nos malheureux mobiles si éprouvés entre tous, à cette heure terrible.

Dans les Côtes-du-Nord, la mort de Mme la comtesse Arthur de Nantois, née de Champagny, et celle de Mme la comtesse de Champagny, née de Saisy, dans le Finistère, belles-sœurs enlevées à l'affection des leurs, à une heure d'intervalle, ont plongé dans le deuil les premières familles de notre pays.

Saint-Pol-de-Léon vient de perdre M. Huon de Kermadec (Casimir), qui avait été longtemps maire de cette ville et conseiller général. Il était le beau-frère du vénérable chanoine de Kermenguy et de M. le Vicomte de Kermenguy, député du Finistère, et le cousin-germain du regretté prélat, Mgr Nouvel, de sainte mémoire.

Enfin, nous avons encore à annoncer la mort — dans la Loire-Inférieure, de M. Henri Espivent de Perran, maire de Prinquiau. M. Espivent de Perran, avait épousé Mlle de La Gournerie, fille du membre de l'Institut, décédé il y a quelques années, dans l'Ille-et-Vilaine, — de M. Charles de Couëssin du Boisriou, décédé à Rennes, dont le gendre, M. du Reau, est un ancien zouave pontifical, — de Mme Houëtte de la Chesnais, à Saint-Malo, et à Saint-Servan, de M. Auguste Guibert, armateur, dont la mort a revêtu le caractère d'un deuil public, dans ce pays, où la famille Guibert jouit d'une notoriété considérable plus que séculaire ; — de Mme la comtesse de Bellevüe, dont un des fils, M. Henri de Bellevüe, capitaine dans les zouaves pontificaux, tomba au champ d'honneur, sous les balles prussiennes, à Ivré-l'Evêque, dans un combat demeuré célèbre.

*
* *

L'année 1888 a débuté par une manifestation magnifique du monde chrétien, qui vient de célébrer le Jubilé sacerdotal du grand Pape Léon XIII. Le monde entier s'est incliné sous la main de l'illustre successeur de Saint-Pierre et les catholiques se sont relevés tout prêts à obéir à sa voix. Depuis trois mois, Rome offre à l'univers émerveillé un spectacle incomparable. Les chemins conduisant à la ville éternelle sont sillonnés d'ambassadeurs, d'envoyés extraordinaires, de députations, de pèlerins se rendant aux pieds du trône de l'auguste pontife. Ce ne sont pas seulement les peuples accourant de toutes les latitudes qui viennent en foule présenter leurs hommages au Vicaire du Christ, ce sont les princes, les puissants de la terre, les gouvernements, sans distinction de religion : catholiques, hérétiques et schismatiques, toutes les nations, frappées de tant de grandeur et d'autorité, lui ont adressé des félicitations. Les vœux et les riches présents affluent à Rome, et il n'est pas jusqu'au grand rabbin d'Allemagne, surnommé *le pape des Juifs,* qui n'ait tenu, lui aussi, à

envoyer à Léon XIII, un riche souvenir, une bible ancienne, ornée de pierres précieuses.

Tous les trésors de la nature, les diamants, les perles fines, l'or, l'argent, le marbre, l'ivoire, la nacre, les bois et les tissus précieux ont revêtu, pour cette cause solennelle, les formes les plus artistiques et les plus variées du génie de l'homme, depuis les chasubles étincelantes, brodées par la main des impératrices, et les tiares couvertes de saphirs, d'émeraudes et de rubis, jusqu'aux nattes primitives des Indiens, et les fourrures des pauvres sauvages du Rio-Négro.

Omnes de Saba venient, aurum et thus deferentes.

La Bretagne et la Vendée, ces deux héroïques sœurs dont la foi a été si glorieusement affirmée par le sang de leurs martyrs, n'ont pas été les dernières à concourir à cette glorieuse apothéose ; leurs évêques, leurs prêtres, accompagnés de nombreux pèlerins, sont allés porter à Léon XIII les hommages de leur inaltérable fidélité à la Sainte Eglise et lui offrir de riches présents. Son Em. le Cardinal Place lui a présenté, au nom du diocèse de Rennes, la statue en argent du bienheureux Grignion de Montfort, et S. G. Mgr l'Evêque de Luçon, au nom de la Vendée, un rosaire d'or, émaillé de diamants de toute beauté, dont la croix est encadrée par la double inscription suivante :

A Léon XIII en souvenir de son Jubilé Sacerdotal, la Vendée fidèle et dévouée. — 1er Janvier 1888.

A Léon XIII en souvenir de la béatification de Louis de Montfort. la Vendée reconnaissante. — 22 Janvier 1888.

Unies dans la même foi et la même pensée, la Bretagne et la Vendée ont ainsi manifesté leur reconnaissance pour l'honneur exceptionnel décerné au bienheureux dont l'une possède le berceau, et l'autre la tombe.

*
* *

L'intronisation de Mgr Lamarche a eu lieu à Quimper le 9 février et cette cérémonie a pris l'importance d'une véritable manifestation. Depuis la gare jusqu'à la cathédrale, toutes les maisons étaient brillamment décorées ; on avait accumulé des fleurs, des feuillages, des

devises, des joyeuses oriflammes. En avant du pont Firmin, on avait élevé un bel arc de triomphe surmonté de la statue de la Sainte Vierge. Parmi les inscriptions qui y figurent nous remarquons les suivantes : *Custos civitatis.* — *Benedictus qui venit in nomine Domini.* — *Pastor bone in populo ora pro nobis Dominum* et enfin cette dernière devise à laquelle la *Revue de Bretagne et de Vendée* joint tous ses vœux, en offrant au nouvel Evêque de la Cornouaille l'hommage de ses respectueux souhaits de bienvenue dans notre chère et catholique Bretagne : *Ad multos annos !*

Le même jour avait lieu à Cholet le sacre de Mgr Luçon, ancien curé de Notre-Dame de Cholet et évêque de Belley. Comme à Quimper, à Cholet cette cérémonie a été une belle fête populaire, prouvant ainsi, une fois de plus, que la Bretagne et la Vendée n'ont qu'un même sentiment et un même cœur lorsqu'il s'agit de leurs croyances religieuses. Comme à Mgr Lamarche, nous disons aussi à Sa Grandeur l'évêque de Belley : *Ad multos annos,* en lui offrant nos respectueuses félicitations.

*
* *

Encore le Vandalisme qui fait des siennes !

On sait que sous la direction de M. Henri Martin, M. Gaillard avait traité pour l'Etat, de l'acquisition des alignements de Sainte-Barbe (qui font partie du grand monument celtique de Carnac), au prix de 10 fr. par menhir, soit un total d'environ 400 fr. Ces alignements sont donc non-seulement classés comme monuments historiques ; ils sont de plus la propriété de l'Etat. Il ne pouvait donc s'élever de doute, pour les propriétaires des terrains, sur la défense qui était faite de toucher à ces menhirs. Cependant plusieurs d'entre eux viennent d'être renversés et détruits. Ces actes de sauvagerie doivent être flétris comme ils le méritent ; mais ils prouvent que, si l'on veut atteindre un résultat, il ne faut pas se contenter de demi-mesures. Puisque l'Etat juge (et il a grandement raison) que la conservation de ces antiques monuments de la race celtique doivent être conservés, puisqu'il en fait sa propriété, il faut qu'il prenne la peine de la faire respecter, qu'il institue (comme on le réclame depuis longtemps) un service de surveillance, qui seul empêchera la destruction de ces vénérables

mégalithes, par lesquels les premiers habitants du sol que nous foulons aujourd'hui y ont marqué leur passage.

En ce monde, d'ailleurs, ni rien ni personne — pas même la mort ni la tombe — n'est sûr de pouvoir jouir d'un repos absolu. Les menhirs de Sainte-Barbe, qui sont des tombeaux, après avoir bravé les tempêtes pendant de longs siècles, se voient aujourd'hui frappés, renversés par d'ignobles vandales, pour macadamiser des chemins vicinaux, ou faire place à la culture de la betterave, du panais et de la carotte. — Pendant ce temps, dans la Vendée, à Mervent, à la Vallée, on procédait à l'exhumation de cercueils antiques. Seulement ici nos vieux pères Pictons avaient pris leurs précautions, pour que les récipients contenant leurs cendres, ne fussent pas la proie des vers, comme les vulgaires boîtes en sapin, dont nous usons aujourd'hui : en effet, ces sarcophages, datant de l'époque Carlovingienne, sont en pierre ; des ouvriers, en abattant un talus, en ont mis à jour une quantité considérable. Comme dans les champs voisins on en avait déjà précédemment recueilli un grand nombre, il est clair qu'il existait jadis dans ces parages une vaste nécropole. Cela n'a rien d'étonnant, car Mervent, ancien chef-lieu d'un *pagus* et d'une *viguerie,* fut autrefois une importante localité.

Comme conclusion de ce paragraphe et pour ne pas rester sous l'impression pénible qu'inspire toujours un cimetière, fût-il carlovingien, nous pouvons dire, qu'à cette époque fortunée, on devait commander soi-même son cercueil, sans être pour cela, le moins du monde, à la veille de mourir.

LOUIS DE KERJEAN.

DOCUMENTS INÉDITS

—

MÉMOIRES

DU

CONVENTIONNEL HONORÉ FLEURY

Avertissement.

C'est surtout en histoire que les morts ne reviennent pas. En publiant les *Mémoires* d'Honoré Fleury nous n'avons pas la prétention de donner à son nom oublié un éclat que ne comporte point le rôle modeste de celui qui l'a porté. Grâce à ces *Mémoires* et à des documents trouvés (en assez triste état) dans un grenier, à Quintin, on a pu écrire récemment, sur Honoré Fleury lui-même et sur les événements auxquels il s'est trouvé mêlé, deux excellents travaux insérés par MM. René Kerviler et Philippe Muller (deux écrivains de même famille) dans la *Revue historique de l'Ouest* et dans la *Revue de la Révolution.*

Nous donnons aujourd'hui le texte même des *Mémoires*, non qu'ils soient destinés à rien changer aux faits historiques, mais parce qu'il est toujours bon d'entendre un témoin de plus, témoin bien informé et, dans le cas présent, d'une véracité aussi incontestable que sa clairvoyance. L'enquête ouverte sur les diverses phases de la Révolution française n'est point close, et c'est de l'ensemble des dépositions, des détails ajoutés par l'une à l'autre, que se dégagera un jour la vérité pleine et entière. « L'histoire est une statue d'or, de

cuivre et de bronze, qui se fait peu à peu par la menue monnaie des contemporains (1). »

Tel est le principal intérêt qu'offrent les *Mémoires* de Fleury : nous allons entendre un témoin qui n'avait pas jusqu'ici ouvert la bouche. — Ils en offrent un second, encore sérieux : Honoré Fleury n'est pas le premier venu ; sa physionomie, très particulière, est fort intéressante à étudier.

Malheureusement, ces *Mémoires* sont extrêmement courts : ils s'arrêtent au 9 thermidor, sans comprendre ni la fin de la Révolution, ni la fin de la vie de l'auteur. Nous les compléterons à l'aide de papiers échappés à bien des désastres. Honoré Fleury avait laissé un monde de documents soigneusement classés et étiquetés : ils ont eu, pour la plupart, le sort le plus funeste. Parmi ceux qui ont échappé à l'incendie et à de lamentables naufrages, beaucoup sont devenus illisibles. Tels quels, ils forment encore un ensemble digne de fixer l'attention. Le public en jugera d'ailleurs par lui-même et, comme on dit, sur pièces.

Voici comment nous avons disposé la publication.

Fleury avait écrit ses *Mémoires* sur deux cahiers de papier, et le simple fait d'avoir terminé un cahier pour en commencer un autre l'avait fait inscrire en tête du second cahier : *Deuxième partie,* comme en tête du premier, *Première partie,* sans avoir d'ailleurs aucun égard à la division logique et naturelle des faits. Ce partage en deux parties, partage absolument arbitraire et fondé sur une question de papeterie, a dû disparaître, comme les divisions que l'auteur avait jetées ça et là, sans aucune méthode, sans même s'attacher à les suivre ni à donner à chaque partie de son travail des proportions exigées par l'harmonie de l'ensemble.

D'après les événements dont ils contiennent le récit, nous avons partagé les *Mémoires* en quatre parties assez inégales ; une cinquième partie comprendra les faits dont Fleury n'a pas entrepris la narration, mais sur lesquels il a laissé de nombreuses notes. A la suite des quatre premières parties, nous grouperons quelques documents propres à ajouter un certain intérêt anecdotique au résumé, généralement fort sec,

(1) Arsène Houssaye, *La mort de Balzac.*

de l'auteur. Il n'était possible ni de noyer un texte très court dans une multitude de longues notes, ni de renvoyer en bloc, à la fin des *Mémoires*, toutes ces notes, loin des parties auxquelles elles se rapportent.

Quant au texte lui-même, nous l'avons traité *honnêtement* (1), c'est-à-dire que nous nous sommes bornés à en rectifier l'orthographe souvent défectueuse ; tout au plus à couper quelques phrases, enfin à ajouter, ça et là, entre crochets, deux ou trois mots destinés à rendre l'expression plus claire.

Rien n'est plus propre à faire toucher du doigt le néant des choses humaines que de voir une vie, une longue vie, la vie d'un homme public, tenir tout entière dans une ou deux poignées de vieux papiers usés et jaunis ! Un bien modeste carton suffit à garder tout ce qui reste, souvent, de plusieurs générations... La gloire littéraire : vanité ! La politique : vanité des vanités !... Cis, fils d'Abiel, ayant perdu ses trois ânesses, envoya son fils Saül à leur recherche. Saül ne trouva pas les ânesses, mais il rencontra le prophète Samuel qui l'attendait pour le sacrer roi d'Israël. N'aurait-il pas mieux valu, pour le bonheur de Saül, qu'il trouvât les ânesses de son père et qu'il demeurât le plus obscur citoyen de la plus petite tribu, de la moindre famille d'Israël ? N'aurait-il pas mieux valu pour Honoré Fleury, pour son bonheur au moins sinon pour sa renommée, qu'il n'eût siégé dans aucune de nos assemblées ?

ROBERT OHEIX.

(1) En l'expurgeant quelque peu, mais bien peu.

MÉMOIRES D'HONORÉ FLEURY

PREMIÈRE PARTIE

(1754-1789)

Je suis né à Quintin, le 17 février 1754, du sieur Jean-Baptiste Fleury, Commissaire de la manufacture des toiles de Bretagne, et de dame Agathe Goutier. Mon père avait pour système de ne rien faire apprendre aux enfants, avant l'âge de sept ans. A cet âge j'appris de suite à lire, à écrire et à chiffrer. Je passai rapidement au rudiment : à neuf ans j'étais en cinquième, et bon écolier. Alors les régents étaient peu instruits. L'on farcissait la tête des jeunes gens de latin, sans goût, et de plus mauvais français. Toujours dans les dignités, en rhétorique je me distinguai en amplification française : quelques bons livres tombés entre mes mains avaient plus opéré que huit ans d'instruction préliminaire. Une voix forte et sonore me fit choisir pour représenter le roi dans la tragédie de *Sennachérib*. C'était une terrible tragédie que cette tragédie de collège ! Ce pauvre roi était tenu de déplorer la perte de 300,000 hommes, occis par un ange, la nuit précédente, et de jurer contre le Dieu d'Israël de toutes ses forces. Je jetai des cris à assourdir tous les pères et mères qui étaient venus admirer leur progéniture et je fis des contorsions à causer quelques révolutions dans les entrailles maternelles. Le bon goût local ne m'épargna pas les applaudissements. A peine le sceptre mis bas, habillé à l'espagnole, je dansai *Les Folies d'Espagne ;* léger, ayant eu un meilleur maître que mon répétiteur de tragédie, je m'en tirai passablement.

[J'entre en philosophie]. Le bonhomme Aristote se présente, entouré de ses *idées innées*, de *catégories* et de *syllogismes :* je cherchais la raison, je vis qu'ils n'étaient pas cousins. Après six mois, je laissai là le vieux radoteur bombiner avec sa chimère dans les espaces imaginaires. A seize ans, avec un tempéramment de feu, je n'étais pas homme à me perdre dans les nues.

*
* *

Me voilà dans les études de notaires-procureurs : leur style barbare et leur ignorance m'eussent défrancisé tout-à-fait, sans quelques auteurs cachés soigneusement sous mon chevet. Voltaire, Rousseau, La Fontaine, etc... vous eussiez été brûlés vifs, si l'on vous avait découverts et fait comparaître au tablier de l'ambidextre notaire-procureur (1).

*
* *

Je passe dans les Domaines, à Fougères ; c'était une ville de garnison.....
J'étais jeune, gai et bon vivant. Le matin je travaillais, l'après-midi et le soir étaient destinés aux plaisirs. Il n'y a corps de fer qui y tienne... Un an s'était écoulé ; je me dis : — Comptons un peu avec ma santé et la réussite de mes projets. Avec la santé, il faut une prompte réforme : avec mon avenir, la partie qui m'occupe va être réunie au Contrôle et l'on me fera passer dans un petit bureau. L'on ne place que des protégés : les bonnes places sont héréditaires dans les familles. J'ai le péché originel et je ne veux pas être jeté dans les limbes. — Je retourne à Quintin.

*
* *

Mon père perd son emploi. Sa fermeté, sans égard pour nos

(1) A Quintin les notaires étaient en même temps procureurs *(Note de Fleury)*.

marchands de toiles *à longs pouces*, lui avait procuré cette disgrâce (1). Je jetai un coup d'œil à l'entour de moi, je ne vis plus de chemins ouverts. A Fougères, des chanoines réguliers, logés dans un château élégant, ...
..... me revinrent à l'esprit.....
.....
..... : il faut être chanoine régulier. Que de soubresauts ! Vous en verrez encore d'autres. Egoïsme et profanation ? — Egoïsme, et qui n'en a pas ? ici tout fut borné de ma part à répondre des messes.

*
* *

A Paris, commensal de la patronne [Sainte Geneviève],...
.....
je suis agrégé à trente-six novices. J'étais un peu instruit et expérimenté, et je me trouve fort déplacé. Nous avions pour maître un homme court et gros, dans toute la force des termes ; pour sous-maître un parfait ignorant, qui se mit en tête de nous faire faire une rhétorique. Je m'amusais quelquefois à ses dépens, mais je travaillais mes devoirs, que l'on communiqua et qui firent bruit. Je fus accueilli du Supérieur. Le ton moitié civil, moitié monacal de la Congrégation ne me plut pas.
.....
..... Après six mois, mon beau-frère vient à Paris ; il me dit que mon père se désespère et veut que je retourne à la maison. Je laisse là sainte Geneviève filer paisiblement sa quenouille. Je sors et nous allons dîner chez un chanoine de la Sainte-Chapelle (2) qui me félicita d'être échappé « *des mains des hérétiques.* » — Quoi ! disais-je, dans chaque école

(1) Les marchands de toile mettent le pouce au bout de l'aune, et toujours de travers. Le pouce obligeant, crainte de se blesser, s'éloigne souvent de plusieurs centimètres du bout de l'aune, à la satisfaction (?) de son commettant (*Note de Fleury*). — *C'est ainsi que je lis cette note, difficile à déchiffrer, plus intelligible dans son sens général que dans son contexte.* — R. O.

(2) M. l'abbé Digaultray de Quintin, théologien dont a parlé Voltaire (*Note de Fleury*).

de théologie où l'on ira dîner, il faudra changer de religion ? je me jette dans les bras d'un Dieu bienfaisant, je pratique la morale pour lui plaire. — .... !

*
* *

Je viens à Rouen, où je m'embarque, et [je] débarque à l'île de Bréhat. Dans cette île il y a grand nombre d'habitants du nom [de] Fleury : ils voulurent tous être de mes parents, et me régaler. Je ne refusai ni l'honneur ni la politesse et j'y passai cinq jours. Rendu à Quintin, mon père, malade, me fit le meilleur accueil : il était âgé de soixante-dix-huit ans et il mourut quelques mois après. C'était un très bel homme, teint brun, taille de cinq pieds six pouces, figure ouverte et intéressante ; il eût été le plus bel homme du pays si ses jambes avaient été plus fournies. Beaucoup d'esprit naturel orné par la lecture ; aimable chez lui et en compagnie, il n'aurait été déplacé dans aucune ; probe, sévère dans l'exécution de sa partie, il ne fut dénoncé que par des fripons, dont la maudite engeance pullule dans tous les états. Honneur à la mémoire de mon père !

*
* *

Me voilà avec 800 fr. de rentes et quelques meubles. Nous nous transportons, ma sœur et moi, dans une petite maison. Je pense à me faire recevoir avocat : c'était le conseil de mon père mourant, mais il avait ajouté l'avis de rester indépendant, avis que je n'ai pas suivi, ce dont j'ai eu plusieurs fois le sujet de me repentir. La meilleure des sœurs me sacrifie son pécule particulier. — Je suis reçu avocat à Rennes, par bénéfice d'âge. La vie d'un étudiant, sans fortune, sans connaissances dans la ville, est trop monotone pour fournir des anecdotes. J'observerai seulement que l'examen n'est pas assez rigoureux, et que la réception d'un homme de loi ne présente point assez d'obstacles, ni de sûreté pour le public.

*
* *

Je me trouve, au barreau de Quintin, le dix-septième avocat, dont six à sept avaient une réputation méritée. J'écrivais avec facilité et m'énonçais avec assez de grâce. Quelques plaidoyers, quoique déformés par le procureur, furent applaudis. Je voyais bien, moi, qu'ils sentaient le nouveau diplômé, et que la consultation exigeait des phrases réfléchies et non de belles phrases. Il faut étudier. J'étudie, j'y emploie cinq années, je ronge les barres de fer intermédiaires et je pénètre dans le sanctuaire. Deux causes majeures se présentent et je m'en tire avec honneur. J'établis ma réputation et mes ressources. Une de ces causes était un procès ourdi en tribunal inférieur, sujet à trois appels : s'étaient déjà accumulés vingt-cinq jugements et trois arrêts. Je réduisis le tout, principal et incidents, sur trois feuilles de minutes, et l'on transigea sur tous les chefs, suivant mon avis.

L'autre cause était un contrat de mariage. Douze avocats avaient consulté pour le rejet de la disposition : j'étais seul d'un avis contraire. Les quatre plus fameux avocats de Rennes décidèrent comme moi la question.

Ma méthode était de mettre d'abord à nu la question originaire, et successivement chaque incident ; de tout simplifier, et de résumer ensuite sur chaque chef le plus brièvement possible. Cela formait un tableau frappant et dont l'on pouvait saisir facilement la discordance ou l'ensemble.

*
* *

Me voici à l'époque la plus heureuse de ma vie. Je me marie, j'ai une excellente épouse, et je suis père.

M. et Mme Brignon avaient réuni une aimable société ; j'y fus admis. L'on ne pourrait aujourd'hui s'en figurer les agré-

ments. Il y régnait une honnête liberté, et dans nos plaisirs la franchise et la gaieté de nos ayeux. Assemblés à cinq heures, on lisait, on causait, on jouait, on dansait, selon la disposition des esprits. L'idée nous prend de jouer la comédie ; nous avions monté, dans trois ans, soixante-trois pièces, et nous avions mis du naturel et de l'ensemble dans notre jeu. — A la comédie succédait un repas : heureux l'étranger qui y était reçu, il en gardait le souvenir. Ce n'était pas, comme aujourd'hui, des sauteries, de tristes joueries, des causeries politiques, des mangeries autour d'une table entourée de personnages propres à jouer le Commandeur au *Festin de pierre,* et de figures de tapisseries. Heureux temps, tu as passé comme un éclair avant la foudre !

ADDITIONS A LA PREMIÈRE PARTIE

DES MÉMOIRES DE FLEURY

—

§ 1.

Honoré Fleury a légèrement passé sur sa jeunesse, sur sa famille, sur ce qui pourrait reconstituer aujourd'hui à nos yeux le milieu dans lequel il vécut. Les lecteurs sont friands de ces détails qui font revivre une société bien différente de la nôtre, société complètement inconnue à la plupart des Français. Le laconisme dont nous nous plaignons s'excuse encore pour la période où Honoré Fleury jeta, comme on dit, sa gourme : « La postérité n'est pas l'égoût de nos passions, elle est l'urne de nos souvenirs : elle ne doit conserver que des parfums (1) ; » mais pour les autres périodes, nous regrettons

(1) Lamartine, *Nouvelles confidences.*

qu'il les ait traitées avec autant de réserve, sans que nous songions d'ailleurs à compléter entièrement cette lacune. Cependant, il est bon d'ajouter à la *Première partie* des *Mémoires* quelques notes dont les éléments sont fournis par les propres papiers de l'auteur. C'était un *curieux :* il aurait mauvaise grâce à se plaindre que nous le soyons après lui et à nous interdire de jeter un coup d'œil par dessus le mur derrière lequel il a caché sa vie privée, lui que ces menus faits paraissent (chez le prochain) avoir tant amusé !

§ 2.

Parlons d'abord du père d'Honoré Fleury, Jean-Baptiste Fleury, commis à la Manufacture des Toiles de Bretagne. Une légende Quintinaise (le verbe *quintiner* n'est pas encore hors d'usage) veut que Jean-Baptiste Fleury fût le fils naturel du duc de Lorges. Pour détruire cette légende, — autant qu'une légende peut se détruire, — nous donnons l'acte de naissance de Jean-Baptiste Fleury :

« Le vingtième de novembre mil sept cent huit est né, et a été baptisé le vingt-cinquième dudit mois et ans, par moy curé soussigné, Jean-Baptiste Fleury fils de Henry Fleury et d'Elisabeth Caron son épouse, qui a eu pour parein et mareine Jean Menessier et Françoise Fleury, le parein de cette paroisse et la mareine de celle de Derey en Laonnois qui ont signé avec moy curé susdit : signé, *Jean Menessier Françoise Fleury* et *B. Caron* curé.

« Je soussigné, prieur curé de Neuvemaison, diocèse de Laon, province de Picardie, certifie que l'extrait sidessus est conforme à son original et tiré des registres de baptêmes dudit Neuvemaison. Délivré à Neuvemaison ce dix septième juillet 1741 (signé) *F. Lamare,* prieur curé de Neuvemaison.

« Nous Vicaires Généraux du Chapitre de l'église cathédrale de Laon, le siège épiscopal vacant, certifions à tout qu'il appartiendra que l'extrait d'autre part des registres de la paroisse de Neuve-Maison de ce diocèse est écrit et signé de la main de frère Lamare, prieur curé de Neuve-Maison, et que foi peut et doit y être ajoutée en justice

et partout ailleurs. Donné à Laon, sous nos seings manuels, le scel des armes dud. Chapitre et le contre-seing de notre secrétaire, le dix-neuf^e jour du mois de juillet de l'an mil sept cens quarante et un. (signé) *Blot* V. G. *Dumangeot* V. G.

« Par Messieurs les Vicaires Généraux,

(signé) *Barbier.* »

Henry Fleury mourut le 16 août 1739, âgé de cinquante ans : depuis deux ans son fils était à Quintin.

Reste à savoir, par exemple, comment ce Picard vint de Neuvemaison en Bretagne, non « pour être Suisse, » mais pour faire exécuter les règlements édictés sur la fabrication et le commerce des toiles.

On a encore, en 49 articles annotés presque tous de la main de J.-B. Fleury (en vue d'une révision de la législation), les LETTRES PATENTES DU ROY *sur le règlement des toiles appelées Bretagne* (1). Ces lettres sont du 19 février 1736, « régistrées en Parlement le 22 mars 1736. »

Plusieurs de ces 49 articles sont cotés « inutiles » par celui qui les appliquait chaque jour. Cette réglementation semble aujourd'hui bien rigoureuse, bien minutieuse, même vexatoire. Elle avait pour but d'assurer la sécurité des acheteurs et de rendre les fraudes presque impossibles. Les peines étaient sévères et l'application paraît en avoir été plus sévère encore.

Ce qui tendrait à faire croire que le règlement de 1736 avait sa raison d'être, c'est que les meilleurs esprits, après la Révolution, en demandaient le rétablissement, ou du moins l'établissement de mesures analogues. J'ai eu entre les mains une note courte, mais fort concluante, émanant de Jean-Marie Morice, longtemps maire d'Uzel et membre du Conseil Général des Côtes-du-Nord : cette note déplore l'absence de toute mesure assurant la loyauté du commerce des toiles. Bien entendu, au moment où j'aurais eu à me servir de ce docu-

(1) A Rennes, chez Guillaume Vatar, imprimeur ordinaire du Roy, du Parlement et du Droit. MDCCXXXVI.

ment, il m'a été, comme il arrive souvent, impossible de le retrouver.

L'industrie des toiles faisait la richesse des pays de Quintin, Loudéac, Uzel, Moncontour, et ceux qui l'ont vue, même dans ses derniers jours de décadence, décrivent (avec une admiration à laquelle les impressions de jeunesse ne sont peut-être pas étrangères), l'activité des marchés, la foule des vendeurs, le nombre des acheteurs. Ils peignent le spectacle curieux de ces cinquante ou soixante gros marchands, montés sur leurs petits bancs, recevant, des mains de leurs facteurs, les pièces présentées par les tisserands, par les petits fabricants, discutant, acceptant, refusant, faisant porter dans leurs dépôts les toiles choisies, donnant des bons sur les banquiers qui suivaient les marchés.... Quelle vie, quelle animation, quelle richesse, sur ces places, maintenant et depuis si longtemps déjà désertées et mortes ! Les campagnes retentissaient du bruit des métiers, du vacarme causé par les marteaux de bois pilant la toile en cadence. Chaque ruisseau aboutissait à une *blanchisserie*. Chaque maison laissait entendre le ronflement des rouets et le chant monotone des fileuses, ou le tic-tac régulier des métiers.... Tout cela a disparu. Tout cela est remplacé par une maigre agriculture, mal conduite, mal entendue : on ne voit plus, au lieu de l'ancienne et riche population, qu'une race paresseuse et pauvre, qui n'a su encore ni comprendre les causes de sa ruine, ni chercher d'un autre côté un essor à sa nonchalante activité.

Quoiqu'il en soit du présent, il y a cent quarante ans, J.-B. Fleury devint un beau jour, par suite de circonstances qui nous échappent, « commis à la marque des Toiles. » Le texte de son brevet nous apprend à la fois quelle était la nature de ses fonctions et le nom des diverses espèces de toiles fabriquées en Bretagne.

Commission de Commis à la marque des toiles aux bureaux de Quintin, Uzel et Loudéac.

« PHILBERT ORRY, conseiller d'Etat et ordinaire au Conseil Royal Controlleur Général des finances.

« LE ROY nous ayant chargé du soin des Manufactures et de faire

exécuter les Règlements intervenus sur ce qui les concerne avec pouvoir de choisir et nommer les Inspecteurs et commis desdittes manufactures.

« Nous, en vertu du pouvoir a nous donné par Sa Majesté, étant informé de la capacité et expérience au fait des manufactures de toiles de Jean-Baptiste Fleury, l'avons commis et établi, commettons et établissons par ces présentes en qualité de *Commis à la marque des toiles* aux Bureaux de visite de Quintin, Uzel et Loudéac, aux appointements de huit cent livres : pour par ledit Fleury faire sa résidence ordinaire à Quintin et exercer ladite commission suivant et conformément à ce qui est prescrit à ce sujet par le Règlement du 7 février 1736 concernant les toiles appelées *Bretagne*, qui se fabriquent dans la Province de Bretagne, et par celuy du 22 may de la même année concernant les toiles appelées Nantoises, de Clisson, façon de Clisson, hauts et bas brins de Dinan, de Saint-Georges, Beurières, Peltres, Brins communs de Fougères, de Vitré, de halle et d'emballage, et toutes les différentes sortes de toiles appelées fortes ou d'usage.

« Fait à Versailles le deuxième jour de septembre mil sept cent trente-sept. (signé) Orry.

« Par Monseigneur,

(signé) *Gueau de Poüancey.* »

De 1739 au 1er août 1773, nous avons les *Comptes* présentés annuellement à l'intendant de Bretagne par J.-B. Fleury, avec les arrêtés de comptes signés *Pontcarré de Viarmes, — Lebret, — d'Agay, — Dupleix* (1), etc. Ces comptes donnent une idée précise de l'état du commerce des toiles durant une période de trente-trois années. De 1739 à 1760, Fleury eut trois bureaux : Quintin, Uzel et Loudéac ; de 1761 à 1773, il n'exerça plus que dans les ressorts de Quintin et d'Uzel. En 1740, le total de ses recettes s'élevait à 2605 livres ; en 1760, à 2317 l ; — en 1761, 23.741 pièces de toiles furent présentées au bureau de Quintin, 16.088 à celui d'Uzel. M. de Croisy était à cette date inspecteur des manufactures ; il constate, dans ses rapports, à quel degré de prospérité était arrivée une industrie

(1) Successivement Intendants de la province de Bretagne.

qui alignait de tels chiffres, — chiffres auxquels il faut ajouter l'immense quantité de pièces soustraites par la fraude au contrôle des bureaux

En 1767, une légère décroissance dans la production se produisit : 19.630 balles de toiles furent présentées au bureau de Quintin, et 16.724 à Uzel. Les recettes ne sont plus que de 1811 l. En revanche, dans le dernier compte présenté par J.-B. Fleury, pour les sept premiers mois de 1773, la recette atteignit 1861 l., et 28.000 balles de toile furent présentées au commissaire. Est-ce à cette date de juillet 1773 qu'il faut fixer la révocation de J.-B. Fleury ? Nous l'ignorons. L'approbation du compte de 1773 laisse supposer, à raison des expressions employées, qu'il devait continuer à exercer ses fonctions.

Par un passage de certaine déclaration quasi-testamentaire dont on trouvera plus loin le texte, il est facile de voir que cette révocation, méritée ou non, fut pour la famille Fleury un rude coup.

Quelles en furent les causes ? On a vu Honoré Fleury l'attribuer à la vengeance de marchands fripons, poursuivis par J.-B. Fleury, et puissants. Nous serions tentés de croire que le commissaire exerçait ses fonctions avec une extrême conscience, — conscience que les intéressés (comme il arrive généralement) qualifiaient peut-être de rigueur et même d'injustice, — et ce n'est pas de nos jours seulement que les fonctionnaires chargés de réprimer les contraventions sont punis pour avoir eu le malheur de s'en prendre à des délinquants bien protégés.

Le zèle de Fleury était assurément très vif, comme le prouve la pièce suivante à laquelle nous conservons son orthographe et son style :

« *A Monseigneur,*

MONSEIGNEUR DE VIARMES, Intendant de Bretagne,

« Supplie humblement Jean-Baptiste-Marie Fleury, commis à la marque des toiles dans les bureaux de Quintin, Uzel et Loudéac,

« Et vous expose, Monseigneur, qu'en conséquence des ordres dont il vous a plu l'honorer, et de ceux de M. le Controlleur général en datte du 21. juin 1744. 18. octobre, 6 novembre 1745. et 8e janvier

1746, auxquelles il s'est très exactement conformé, il a fait presque tous les mois des tournées, et visites, tant chez les blanchisseurs de toilles pour empêcher l'usage abusif des ingrediens corosifs, que chez les marchands de la campagne, pour empêcher l'achapt clandestin des toiles, et veillez à d'autres abus aussi contraires aux sages dispositions du règlement du Conseil, dont les uns et les autres sont susceptibles.

« Le suplïant, pour satisfaire aux vuës du Conseil et à l'honneur de vos ordres, Monseigneur, est obligé dans chaques tournées qu'il fait d'y employer deux, et souvent trois jours, à cause de l'étenduë de la manufacture, et se trouve par conséquent forcé de découcher de chez lui. La prudence exige encore du supliant d'avoir une personne avec lui affin de ne pas laisser son cheval à la discretion du premier venu lorsqu'il arrive dans une blanchisserie, ou chez un marchand pour y faire sa visite.

« Toutes ces occasions de dépence sont extraordinaires pour le supliant et lui tombent en pure perte, qu'il est d'autant moins en état de suporter, que ses apointement sont desja tres modiques, et que ce travail est d'ailleurs un surcroît que son zèle, les circonstances, et la nécessisté lui ont attirées, à cause de sa résidence sur les lieux et l'éloignement des inspecteurs.

« Le supliant se croit dont bien fondé à se pourvoir devant vous, Monseigneur, et de requérir de votre justice, « Ce considéré :

Qu'il vous plaise, Monseigneur, accordez à votre supliant une gratification telle qu'il vous plaira de fixer, en forme de dédomagement, sur les deniers qu'il a en caisse, ce qui le mettra en état de continuer à remplir les vuës du Conseil, à exécuter vos ordres, avec autant de zele que d'exactitude, et à redoubler ses vœux pour la conservation de Votre Grandeur.

(signé) FLEURY.

« Vu bon par nous, Intendant de Bretagne, pour la somme de deux cents livres, que nous avons accordée au suppliant par forme de gratification, à prendre sur le revenant bon du compte par nous arresté ce jour. Laquelle somme il employera en dépense dans le prochain compte qu'il rendra. Fait à Rennes le 2e juin 1746.

(signé) PONTCARRÉ DE VIARMES.

« Par Monseigneur,

(signé) SOLIER. »

Les innombrables procès-verbaux dressés par Fleury (nous en avons retrouvé un grand nombre) font passer sous les yeux les noms de quantité d'habitants du pays : on y trouve la plupart des marchands qui, réunis, constituaient ce qu'on nommait alors « la fabrique, » corporation fière et puissante. Se voir dresser un procès-verbal ne laissait pas que d'être désagréable, indépendamment même des peines encourues ; aussi, souvent les contrevenants, laissant leurs toiles aux mains du commissaire, se sauvaient-ils sans se nommer, et leur marque (parfois illisible) ne les trahissait pas toujours. Les délits poursuivis sont généralement le défaut de laize, le pliage irrégulier (par plis égaux de 13 pouces), la vente en dehors des heures réglementaires, le marhottage (commerce des regrattiers), l'emploi d'aunes trop courtes, — et dans le blanchissage, l'usage d'ingrédients corrosifs. Les amendes étaient énormes : 500 l. et 300 l. par délit constaté, avec confiscation des toiles. Souvent un tiers des amendes était attribué aux hospices.

Les procès-verbaux en disent quelquefois fort long sur les mœurs, les habitudes, la vie et les idées du temps, et il est facile, entre leurs lignes raides et compassées, de lire des scènes piquantes.

Parfois les délinquants obtenaient remise de la peine et même main-levée de la saisie : c'était autant d'affronts faits au Commissaire poursuivant. Ceux qui avaient assez de crédit pour se tirer d'affaire devaient médiocrement aimer J.-B. Fleury ; sans doute quelque pot de fer contre lequel le pot de terre quintinais se sera trop rudement heurté aura obtenu la révocation d'un agent plus clairvoyant que complaisant.

La correspondance administrative de J.-B. Fleury est assez volumineuse. On aime à constater que les fonctionnaires de ce temps-là, voire les plus huppés, usaient dans leurs formules d'une politesse aujourd'hui démodée : elle avait pourtant meilleur air que l'insolence de nos bureaucrates modernes. Un grand personnage comme l'Intendant de Bretagne ou l'Inspecteur Général de la Manufacture n'écrivait jamais au petit commissaire perdu dans une bourgade, sans lui dire : « Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur. »

§ 3.

En voilà bien long sur le père d'Honoré Fleury (1). Cette digression aura au moins pour résultat de nous montrer dans quel milieu (on étudie beaucoup cela, maintenant, et non sans raison), dans quel milieu naquit le futur conventionnel. Il eut deux sœurs : Félicité, demeurée célibataire, qui habita constamment avec son frère, et Céleste, mariée à Lenepvou de Carfort.

Voici l'acte de naissance d'Honoré :

Extrait du Registre des Baptêmes et Mariages de la ville de Quintin et paroisse de Saint-Thurian, évêché de Saint-Brieuc, de l'année 1754.

« Honoré-Marie, né de ce jour, fils légitime de noble homme Jean-Baptiste-Marie Fleury, commissaire de la manufacture de cette ville, et de demoiselle Agathe Goutier son épouse, a été baptisé par le soussignant sur les fonts de Quintin ; ont été parrain Jean-François Salmon et marraine Marie Salmon, qui ont déclaré ne savoir signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance. Ce 17e janvier 1754. (Signé) J.-M. Basset, *curé*.

« Nous soussigné, doyen recteur de Quintin, certifions le présent conforme à l'original, auquel nous l'avons fidellement collationné. — Ce cinq mars 1777. (Signé) P. Floch, D. R. »

Robert Oheix.

(A suivre.)

(1) Quelques-uns des noms cités par M. René Kerviler dans sa notice sur Honoré Fleury l'ont été inexactement; ainsi la mère de Fleury, Agathe Goutier, est devenue *Aglaé Gontier*, — Garandel est devenu *Parandel*. Ce sont de bien légères taches.

ANCIENS CONTES DES BRETONS DU PAYS DE GALLES

—

LE MABINOGI [1]

DE

KULHWCH ET OLWEN

VIII

Eidyol fils de Ner (1); Glwyddyn Saer (2) qui fit Ehangwen (3) la salle d'Arthur; Kynyr Keinvarvawc (Kei passait pour son fils); il avait dit à sa femme : « Si ton fils, jeune femme, tient de moi, jamais son cœur ne sera chaud ; jamais il n'y aura de chaleur dans ses mains ; il aura une autre particularité, si c'est mon fils, il sera têtu ; autre trait particulier : lorsqu'il portera un fardeau, grand ou petit, on ne l'apercevra jamais, ni par devant lui, ni par derrière ; autre trait : personne ne supportera l'eau et le feu aussi longtemps que lui ; autre chose encore : il n'y aura pas un serviteur ni un officier comme lui » ; Henwas, Henwyneb, et Hen Gedymdeith (4) [serviteurs], d'Arthur ; Gwallgoyc, autre serviteur : dans la ville où il allait, aurait-elle eu cent maisons, s'il venait à lui manquer quelque chose, il ne laissait pas, tant qu'il y était, le sommeil clore les paupières d'une seule personne ; Berwyn fils de Cerenhir (5), Paris, roi de France, d'où le nom de Kaer Baris (la ville de Paris) ; Osla Gyllellvawr (6) qui portait un poignard court et large : quand Arthur et ses troupes arrivaient devant un torrent, on cherchait un endroit resserré, on jetait par-dessus le poignard dans sa gaîne et on avait ainsi un pont suffisant pour l'armée des trois îles de Bretagne, des trois îles adjacentes et leur

(1) Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, n° de mars 1888, p. 161.

butin ; Gwyddawc fils de Menestyr qui tua Kei et qu'Arthur tua ainsi que ses frères pour venger Kei ; Garanwyn, fils de Kei ; Amren, fils de Bedwyr ; Ely ; Myr (7) ; Reu Rwydd Dyrys (8) ; Run Ruddwern ; Ely et Trachmyr chefs chasseurs d'Arthur ; Lwyddeu (9) fils de Kelcoet ; Hunabwy fils de Gwryon ; Gwynn Gotyvron (10) ; Gweir Dathar Wennidawc ; Gweir fils de Kadellin Talaryant ; Gweir Gurhyt Ennwir, et Gweir Baladyr Hir, oncles d'Arthur, frères de sa mère, fils de Llwch Lawwynnyawc de l'autre côté de la mer Terwyn (11) ; Llenlleawc le Gwyddel, prince de Prydein ; Cas fils de Saidi (12) ; Gwrvan Gwallt Avwyn (13) ; Gwyllennhin, roi de France ; Guittart fils d'Oedd roi d'Iwerddon ; Garselit le Gwyddel ; Panawr Penbagat ; Flendor fils de Nav ; Gwynnhyvar maire de Kernyw et de Dyvneint, un des neuf qui tramèrent la bataille de Kamlan (13) ; Keli et Kueli ; Gilla Goeshydd (14) : il sautait trois cent sillons d'un bond, c'était le chef des sauteurs d'Iwerddon.

Notes du § VIII.

(1) Le nom existe (v. Iolo mss. p. 161, le conte d'Eidiol et d'Eidwyl), mais ici il faut probablement lire Eidoel, v. page 38. Eidiol le fort tua dans la trahison de Caersallawc 660 Saxons, avec une quenouille de cormier (Myv. p. 407. 60).

(2) *Saer,* ouvrier travaillant la pierre ou le bois, ici charpentier. Pour le *Saer,* v. Trioedd doethineb beirdd, les Triades de la sagesse des Bardes, Myv. arch. p. 927, col. 1 ; Brut Tysilio, ibid. p. 459, col. 2. Iolo mss. p. 95, le poète Daf. ab Gwilym est appelé *saer cerddi.* En irlandais le *saer* est aussi charpentier ou maçon, architecte. (V. O'Curry On the manners, III, p. 40-42). (Vocab. cornique *Sair*).

(3) *Ehangwen*, large et blanche.

(4) V. la note à Kei, plus haut. Un poète du XIVe siècle, Madawc Dwygraic, chantant Gruffudd ab Madawc, dit que les hommes de la terre de *Kynyr* le pleurent ; or Madawc est de Ystrad Llechwedd, c'est-à-dire du pays entre Bangor et Conwy. (Myv. arch. p. 321, col 1). Certaines triades donnent Kynyr Kynvarvawc (Skene, II, p. 458).

(5) *Henwas*, vieux serviteur. V. Anwas ; *Hen wyneb*, vieux visage ; *Hen gedymdeith,* vieux compagnon.

(6) Le texte porte Gerenhir. D'après les Iolo mss. p. 6. Berwyn serait le père de Ceraint Veddw, l'ivrogne. Ceraint est le premier qui ait fait la bière convenablement. Il venait de faire bouillir le malt avec des fleurs des champs et du miel, quand vint un sanglier qui en but et y laissa tomber son écume, ce qui fit fermenter la bière ; de là vint l'habitude de mettre de la levûre dans la bière. Ceraint s'adonna à la boisson et en mourut.

(7) Osla, au grand couteau. Dans le songe de Rhonabwy, Arthur doit se battre avec lui à Kaer Vaddon. Son nom y est aussi écrit une fois *Ossa,* ce qui

mènerait sans difficulté à Offa, nom bien connu des Gallois. Dans le récit irlandais connu sous le nom de Bruighean Daderga, on voit figurer à la cour de Daderg, trois princes saxons dont l'un porte le nom d'Osalt. (O'Curry On the manners, III, p. 146).

(8) Peut-être une faute de copiste pour Ely et Trachmyr dont il est question une ligne plus bas.

(9) *Reu* est probablement pour *Rhew*, gelée ; *rwydd*, facile, libre, *dyrys*, embarrassé.

(10) Ce fils de Kelcoet est appelé *Llwyd* par Dafydd ab Gwilym, p. 144.

(11) Gwynn Gotyvron apparait dans le Livre Noir dans le dialogue entre Arthur et Glewlwyd Gavaelvawr. Il est donné comme serviteur d'Arthur, p. 51, vers 4 : Guin Godybrion : il faut probablement lire Godybron.

(12) Gweir, fils de Gwestyl est plus célèbre que ces *Gweir*. (V. la note à ce personnage plus haut). Il y a un autre Gweir, fils de Ruvawn, qui aurait composé un livre de lois. (Ancient laws, I, p. 218). *Talaryant*, front d'argent ; *paladyr hir*, à la longue lance. Pour Llwch, voir plus haut à Lloch.

(13) Cas, objet de haine, haïssable, probablement Seithynyn, fils de Seithyn Saidi, roi de Dyved, un des trois ivrognes endurcis de l'île qui, lâcha dans un jour d'ivresse la mer sur le pays appelé Cantrev y Gwaelod (Myv. arch. p. 404, col. 2 ; cf. Livre Noir, p. 59). Llewei, fille de Seithwedd Saidi est une des trois amazones, *gwrvorwyn*, homme-femme, de Bretagne.

(14) *Gwalt*, cheveux ; *avwyn*, rènes, du latin, *abēna* (habena).

(15) Le *maer* était un personnage important ; c'était lui qui avait la haute surveillance des tenures serviles et qui procédait au partage des terres qui en dépendaient. *Maer* vient du latin *major*. Il y avait aussi à la cour un *maer*. (V. Ancient laws, I, passim). Pour *Kamlan*, v. plus haut.

(16) *Coeshyd*, à la jambe de cerf.

IX

Sol, Gwadyn Ossol et Gwadyn Odyeith (1) : Sol pouvait se tenir tout un jour sur le même pied ; la montagne la plus haute du globe serait devenue sous les pieds de Gwadyn Ossol une vallée unie ; Gwadyn Odyeith faisait jaillir de la plante de ses pieds autant d'étincelles que le métal chauffé à blanc quand on le retire de la forge, lorsqu'il se heurtait à des corps durs : c'est lui qui débarrassait la route des obstacles devant Arthur ; Hir Erwm et Hir Atrwm (2) : le jour où ils allaient loger quelque part on faisait main-basse à leur intention, sur trois Cantrevs ; ils mangeaient jusqu'à nones, et buvaient jusqu'à la nuit, jusqu'au moment où ils allaient se coucher ; alors la faim les poussait à dévorer la tête de la vermine, comme s'ils n'avaient rien mangé ; ils ne laissaient chez leurs hôtes rien après eux, ni épais ni mince, ni froid ni chaud, ni aigre ni doux, ni frais

ni salé, ni bouilli ni cru ; Huarwar fils d'Avlawn (3) qui demanda comme présent à Arthur de lui donner son content : quand on le lui fournit, ce fut le troisième des fléaux excessifs de Kernyw : jamais on ne pouvait obtenir de lui un sourire de satisfaction que quand il était plein. Gware Gwallt Euryn (4) ; les deux petits de Gast Rymi (5), Gwyddrut et Gwydneu Astrus (6) ; Sugyn fils de Sucnedydd (7) qui pompait un estuaire à contenir trois cents navires au point de n'y laisser que du sable sec : il avait un estomac de pierre rouge ; Kacymwri, serviteur d'Arthur : on pouvait lui montrer la grange qu'on voulait. aurait-on pu y manœuvrer trente charrues, il vous la battait avec un fléau de fer de telle façon que les poutres, les chevrons et les lattes n'étaient pas en meilleur état que les menus grains d'avoine au fond du tas de blé sur le sol ; Dygyvlwng ; Anoeth Veiddawc (8) ; Hir Eiddyl et Hir Amren (9), tous deux serviteur d'Arthur ; Gwevyl (10) fils de Gwestat : quand il était triste, il laissait tomber une de ses lèvres jusqu'à son nombril, et l'autre lui faisait comme un capuchon sur la tête ; Ychdryt Varyvdraws (11) qui projetait sa barbe rouge hérissée par dessus les quarante-huit poutres de la salle d'Arthur (12) ; Elidyr Gyvarwydd ; Yskyrdav et Yscudydd (13) ; serviteurs de Gwenhwyvar, aux pieds aussi rapides que leurs pensées dans l'accomplissement de leurs missions ; Brys fils de Bryssethach de Tal y Redynawc Du (14) en Prydein ; Gruddlwyn Gorr (15).

Notes du § IX.

(1) *Gwadyn* ou *gwadn* signifie la plante du pied. *Odiaeth* a le sens de rare, extraordinaire. Pour Sol on attendrait plutôt *sawdl*, talon, breton moyen, *seuzl*, aujourd'hui *seul*. Il est possible que le scribe ait eu *sodl* sous les yeux ou une forme gaëlique, *sàl*.

(2) Ces deux singuliers personnages sont mentionnés ensemble dans un poème de la Myv. arch. p. 129, col. 1 (Englynion y Klyweit). Le nom du premier est maltraité : *Llu crun*, mais l'assonnance montre qu'il faut corriger *crun* en *crwn*. *Hircrwm*, le long courbé, paraît préférable d'après le mètre à *Hir Erwm*.

(3) *Avlawn*, non plein ; *Huarwar*, facile à apaiser.

(4) Probablement Gwri Wallt Euryn, Gwri aux cheveux d'or, plus connu sous le nom de Pryderi, v. le Mabinogi de Pwyll, p. 21, 8, et celui de Math, fils de Mathonwy. Dafydd ab Gwilym fait mention de Gwri Gwallt Euryn.

(5) *Gast*, chienne. *Rymi* : il y a un fleuve Rymni en Glamorgan, Iolo mss. p. 18. Rymi, écrit aussi *Rymhi* est peut-être pour Rymni.

(6) *Astrus*, enchevêtré.

(7) *Sugyn,* action de sucer ; *sugnedydd,* qui suce, qui pompe, *sugno,* sucer, téter ; arm. *suno* ou *seuno, cheuno.*

(8) *Beiddiawc,* hardi.

(9) *Hir,* long ; *eiddyl,* mince, grêle.

(10) *Gwevyl* ou *gwevl,* lèvre.

(11) *Baryvdraws,* barbe de travers ou peut-être à travers ; *traws* a aussi le sens de *dur, violent.* La maison royale qui était en bois n'avait, d'après les lois, que six colonnes, ainsi que celles des nobles et même des vilains. (Ancient laws, I, p. 292).

(12) *Kyvawyrdd,* guide, celuiqui renseigne et aussi *habile. Kyvarywddon* a aussi le sens *d'enchantement,* (v. Campeu Charlymaen ; cf. *dargwid,* gloses d'Orléans, gallois moyen *derwyddon,* devin, prophète).

(13) *Yscudydd,* de *ysgud,* qui tournoie ; *ysgudo,* courir précipitamment.

(14) *Tal,* le bout, *tal,* front ; *redynawc,* de *redyn,* fougère, est un endroit où pousse la fougère, *radenec* en breton ; *du* noir.

(15) *Corr,* nain.

X

Bwlch, Divwlch, Sevwlch, petit-fils de Cleddyv Kyvwlch (1) ; d'une blancheur éclatante était le blanc de leurs boucliers ; c'étaient trois perceurs que les pointes de leurs trois lances ; trois trancheurs que les tranchants de leurs trois épées ; Glas, Gleissic et Gleissat (2) ; Kall, Kuall et Kavall (3) étaient leurs trois chiens ; Hwyrdyddwc, Drwcdyddwc et Llwyrdyddwc (4), leurs trois chevaux ; Och, Garm et Diaspat (5), leurs trois femmes ; Lluchet, Nevet et Essiwed (6), leurs trois petits-fils ; Drwc, Gwaeth et Gwaethav Oll (7), leurs trois filles ; Eheubryd, fille de Kyvwlch ; Gorascwrn, fille de Nerth et Gwaeddan, fille de Kynvelyn Keudawt Pwyll hanner dyn (8) ; Dwnn Diessic Unben (9) ; Eiladyr, fils de Pen Llorcan (10) ; Kynedyr Wyllt, fils de Hettwn Talaryant (11) ; Sawyl Bennuchel (12) ; Gwalchmei, fils de Gwyar (13) ; Gwalhavet, fils de Gwyar ; Gwrhyr Gwalstawt Ieithoedd (14) : il savait toutes les langues : Kethtrwm Offeirat, (le prêtre) ; Klust, fils de Klustveinad (15) : l'enterrait-on sept coudées sous terre, il entendait la fourmi le matin quand elle partait de son lit ; Medyr, fils de Methredydd qui de Kelliwic à Esgeir Oervel en Iwerddon traversait en un clin d'œil les deux pattes au roitelet ; Gwiawn Llygat Cath (16), qui d'un coup enlevait une tache de dessus l'œil du moucheron sans lui faire de mal ; Ol, fils d'Olwydd (17) : sept années avant sa naissance, on avait enlevé les cochons de son père ; devenu homme il retrouva leur piste et les

ramena en sept troupeaux ; Bedwini (18), l'évêque qui bénissait la nourriture et la boisson d'Arthur. Kulhwch fit en outre sa demande pour l'amour des femmes de cette île portant des colliers d'or, à Gwenhwyvar, la reine des dames de Bretagne ; Gwenhwyvach, sa sœur ; Rathtyeu, fille unique de Clememhill ; Rhelemon, fille de Kei ; Tannwen, fille de Gweir Dathar Wennidawc ; Gwennalarch (19), fille de Kynnwil Kanhwch ; Eurneid, fille de Clydno Eiddin (20) ; Enevawc, fille de Bedwyr ; Enrydrec, fille de Tutuathar ; Gwennwledyr, fille de Gwaleddur Kyrvach ; Erdutvul, fille de Tryffin ; Eurolwen, fille de Gwiddolwyn Gorr (21) ; Teleri, fille de Peul ; Indec (22), fille d'Arwy Hir ; Morvudd, fille d'Uryen Reget (23) ; Gwenllian Dec (24), la majestueuse jeune fille ; Kreiddylat (25), fille de Lludd Llaw Ereint, la jeune fille la plus brillante qu'il y ait eu dans l'île des Forts et les trois îles adjacentes : c'est à cause d'elle que Gwythyr, fils de Greidiawl et Gwynn, fils de Nudd, se battent et se batteront, chaque premier jour de mai, jusqu'au jour du jugement ; Ellylw, fille de Neol Kynn Kroc, qui vécut trois âges d'homme ; Essyllt Vinwen et Essyllt Vingul (26) : à elles toutes Kulhwch réclama son présent.

Notes du § X.

(1) *Kyvwlch.* Ce nom apparaît dans l'extrait du Codex Lichfeld, donné en appendice dans le Liber Landav, p. 273 : Arthan filius *Cimulch.* Or, dans le Livre Noir, à propos de la tombe d'*Eiddiwlch,* il semble bien qu'il y ait un jeu de mots sur ce nom : *mab Arthan gywlawan gyvwlch* (31, vers 22). *Bwlch* signifie *entaille.* Le texte porte *Kyvwlch,* au lieu de *Divwlch,* mais d'après un autre passage, il est sûr qu'il faut rétablir Divwlch. *Cleddgv,* épée.

(2) Il semble bien qu'il manque ici quelque chose. Lorsque le dieu Lug se présente au pays royal de Tara, entre autres talents qu'il énumère afin d'y pénétrer, il indique celui de *porte-coupe ;* on lui répond qu'il y en a, et on cite *Glei, Glan, Gleisi,* noms différents de ceux-ci, mais inventés d'après les mêmes procédés. (O'Curry On the manners, III, p. 43). *Glas* signifie verdâtre ou blanchâtre ; *gleïssic, gleissat* en sont des dérivés.

(3) *Kall,* fin ; *Kuall,* sauvage, cruel ; *Cavall* est le nom du chien d'Arthur, d'après Nennius et les Mab. (Nennius, Hist. Brit, 79. éd. Petrie), v. pour ce chien plus bas.

(4) *Dyddwc,* qui porte ; *hwyr,* tard, du latin sèrus ; *drwc,* mauvais ; *Llwyr,* complet.

(5) *Och,* exclamation de douleur, gémissement ; *garym* ou *garam* avec une voyelle irrationnelle ou euphonique pour *garm,* cri ; *diaspat,* cri perçant.

(6) *Lluchet,* éclair ; *eisiwed,* indigence.

(7) *Drwc,* mauvais ; *gwaeth,* pire : *gwaethav oll,* le pire de tous.

(8) Il est fort possible qu'il faille séparer *Keudawt* de Kynvelyn et le corriger en *Kiwdawt*, du latin *civitate*.

(9) D'après lady Guest, il existerait une fable galloise, d'après laquelle Arthur aurait vu un jour venir à lui une sorte de lutin, qui de loin avait une forme indistincte et en approchant paraissait se développer peu à peu ; arrivé près de lui, c'était un demi-homme. Le demi-homme le provoque, Arthur remet la lutte par mépris, si bien que le demi-homme grandit et qu'Arthur, en fin de compte, a besoin de toutes ses forces pour en venir à bout. Ce serait, d'après lady Guest, une allégorie destinée à montrer le pouvoir de l'habitude. Les Iolo mss. p. 264, donnent cette fable, mais il est aisé de voir qu'elle a été remaniée par un arrangeur maladroit (Iolo mss. p. 164).

(10) *Unben*, prince, et même simplement seigneur en général, primitivement monarque.

(11) Le texte porte *llarcan*, un autre passage donne un *Penlloran ;* il faut *llorcan: pennllorcan,* à la tête de pivert. *Llorcan* est le nom d'un roi de Munster. (O'Curry On the manners, II, p. 98).

(12) *Kynedyr*, ailleurs *Kyledyr ; Gwyllt,* sauvage, fou.

(13) Samuel à la tête haute ; un des trois orgueilleux de Bretagne. (Triades, Mab. p. 304, 17 ; Triades, Skene, II, p. 458). Geoffroy de Monmouth, parle d'un roi Samuil *Pennissel*, à la tête basse. (Hist. III, 19).

(14) Voir plus bas.

(15) V. plus bas.

(16) *Klust,* oreille ; *Klustveinad,* à l'oreille fine ; d'après Owen Pughe, qui dresse l'oreille, qui écoute attentivement.

(17) *Llygat cath*, à l'œil de chat. Il y a un *Gwiawn* qui ne porte pas ce surnom et qui est plus connu ; il est qualifié de *dewin*, devin, par Gwilym Ddu, poète du XIIIe-XIVe siècle. (Myv. arch. p. 277, col. 1 ; cf. Taliessin, chez Skene. II, p. 130, 9 ; 153, 23).

(18) *Ol,* trace, action de suivre (arm. *heul) ; Olwydd*, qui suit les traces.

(19) Dafydd ab Gwilym fait allusion au manteau de Bedwini, p. 122. Les Triades le font chef des évêques à la cour d'Arthur, à Kelli Wic, en Kernyw. (Triades, Skene, II, p. 456). Il est aussi question de lui dans le songe de Rhonabwy.

(20) *Gwenn,* blanche ; *alarch,* cygne.

(21) Chef du Nord, probablement d'après son surnom, du pays d'Edimbourg. D'après les Lois, il serait venu dans le pays de Galles, avec Nudd hael et d'autres, pour venger la mort d'Elidyr le généreux, tué en Arvon ; les Gallois avaient pour chef, Run, fils de Maelgwn (Ancient laws, I, p. 104). La vaillance déployée par les hommes d'Arvon contre lui, aurait été l'origine de leurs privilèges que les lois énumèrent à cet endroit. D'après les Triades sur la noblesse des Bretons du Nord, il serait fils de Kynnwyd Kynnwydyon, et de la grande tribu de Coel. (Triades, Skene, II, p. 154). Les poètes gallois parlent souvent de la gloire de *Clydno* : *Clod Clydno,* épithète, amenée par l'allitération et la ressemblance des formes. (Myv. arch. p. 246, col. 2 ; 290, col 1 ; 293, col. 2).

(22) V. p. 35.

(23) C'était une des trois femmes aimées par Arthur. (Triades, Mab. p. 302, 14). Son nom est synonyme de beauté chez les poètes. (Daf. ab Gwil. p. 27 ; Iolo mss. p. 247).

(24) *Tec,* la belle.

(25) On l'a identifiée avec la Cordelia de Geoffroy de Monmouth, II, 11, mais Cordelia est la fille du roi Llyr. Les Triades confondent Lludd et Llyr. V. sur Lludd Llaw Ereint, plus bas. Dans le Livre Noir, 54, 18, Gwyn ab Nudd se dit l'amant de *Kreurdilad,* fille de Lludd.

(26) *Essyllt* est le nom qui est devenu Iseult dans les romans français. *Min* a le sens de *lèvres.* Essyllt Vinwen, fille de Kulvanawyt, est une des trois femmes impudiques de l'île ; c'est l'amante de Trystan. (Myv. arch. p. 392, col. 1 ; là son nom est *Fyngwen,* crinière blanche). Il est assez curieux que Essyllt Vinwen soit devenue Iseult aux blanches mains. Y aurait-il eu une fausse interprétation de *Min? Minwen,* lèvres blanches ; *Mingul,* lèvres minces.

XI

Arthur lui dit alors : « Je n'ai jamais rien entendu au sujet de la jeune fille que tu dis, ni de ses parents. J'enverrai volontiers des messagers à sa recherche ; donne-moi seulement du temps. — Volontiers, tu as un an à partir de ce soir, jour pour jour. » Arthur envoya des messagers dans toutes les directions dans les limites de sa domination, à la recherche de la jeune fille. Au bout de l'année, les messagers revinrent sans plus de nouvelles ni d'indications au sujet d'Olwen que le premier jour : « — Chacun, dit alors Kulhwch, a obtenu son présent, et moi, j'attends le mien encore. Je m'en irai donc et j'emporterai ton honneur (1) avec moi. » — « Prince, s'écria Kei, tu adresses à Arthur des reproches injustes. Viens avec nous et, avant que tu ne reconnaisses toi-même que la jeune fille ne se trouve nulle part au monde, ou que nous ne l'ayons trouvée, nous ne nous séparerons pas de toi. » En parlant ainsi, Kei se leva. Kei avait ce privilège qu'il pouvait respirer neuf nuits et neuf jours sous l'eau ; il restait neuf nuits et neuf jours sans dormir ; un coup de l'épée de Kei, aucun médecin ne pouvait le guérir ; c'était un homme précieux que Kei ; quand il plaisait à Kei, il devenait aussi grand que l'arbre le plus élevé de la forêt. Autre privilège : quand la pluie tombait le plus dru, tout ce qu'il tenait à la main était sec au-dessus et au-dessous à la distance d'une palme, si grande était sa chaleur naturelle. Elle tenait même lieu de combustible à ses compagnons, quand le froid était le plus vif. Arthur appela Bedwyr (2) qui n'hésita jamais à prendre part à une mission pour laquelle partait Kei : personne ne l'égalait à la course dans cette île, à l'exception de Drych fils de Kibddar (3) ; quoiqu'il n'eût qu'une main, trois combattants ne faisaient pas jaillir

le sang plus vite que lui sur le champ de bataille; autre vertu: sa lance produisait une blessure [en entrant], mais neuf [en se retirant] (4). Arthur appela Kynddelic le guide: « Va, dit-il, à cette entreprise avec le prince. » Kynddelic n'était pas plus mauvais guide dans un pays qu'il n'avait jamais vu que dans le sien propre. Il appela Gwrhyr Gwalstawt Ieithoedd (5), parce qu'il savait toutes les langues. Il appela Gwalchmei, fils de Gwyar (6): il ne revenait jamais d'une mission sans l'avoir remplie; c'était le meilleur des piétons et le meilleur des cavaliers; il était neveu d'Arthur, fils de sa sœur et son cousin. Arthur appela encore Menw (7) fils de Teirgwaedd au cas où ils seraient allés dans un pays payen, il pouvait jeter sur eux charme et enchantement de façon à ce qu'ils ne fussent vus par personne tout en voyant tout le monde.

Notes du § XI.

(1) Mot à mot : *ton visage,* gwyneb. Chez tous les Celtes, c'est synonyme d'honneur. La compensation s'appelait en Irlandais *log enech,* prix du visage ; l'*enech ruice* ou *outrage* était proprement la rougeur du visage, causée par un acte ou une parole attentatoire à l'honneur de la famille ; *enechgris* qui a un sens analogue indique que le visage devient pâle ou blanc par suite d'une injure. Chez les Gallois, la compensation s'appelle aussi *Gwynebwerth,* prix du visage; de même chez les Armoricains, avec le sens propre de compensation pour la virginité, don fait par le mari à sa femme après la consommation du mariage : *enep-guuerth,* Cart. de Redon, d'où le mot actuel *enebarz,* douaire.

(2) Une Triade le met au-dessus des trois *taleithiawc* ou porte-diadèmes de l'île, c'est-à-dire de Drystan, Hueil fils de Kaw et Kei, (Myv. arch. p. 389. col. 2-7, Triades Mab. p. 307, 16). Le livre Noir met sa tombe à *Allt Tryvan* dans le Carnarvonshire (p. 51, 34) ; Arthur dans le même livre célèbre sa valeur (p. 51, v. 37 ; 52, 11). Llewis Gl. Cothi compare deux vaillants Gallois aux *deux pouces* de Bedwyr, *dwy vawd Bedwyr oeddynt* (p. 396, v. 25 ; cf. ibid. p. 345, v. 22).

(3) *Drych,* vue, regard ; Cibddar est, dans les Triades, avec Coll fils de Collvrewi et Menw un des trois *prif Lledrithiawc* ou *premiers magiciens,* habiles à se transformer ou à métarmorphoser (Myv. arch., p. 390, 33) ; une autre Triade lui donne pour fils *Elmur* qui est des trois *tarw unbenn* princes taureaux de combat (Myv. arch. 408, col. 1). Il est aussi question de Cibddar dans les Iolo mss. p. 253, (*a glywaist ti chwedll Cibddar*).

(4) Nous avons dû ici expliquer plutôt que traduire le texte ; le texte dit que la lance de Bedwyr avait un coup, une blessure, et neuf *contre-coups, gwrthwan : gwan* action de percer. Il semble qu'on soit en présence ici d'une arme dans le genre du *gae bulga* du héros irlandais Cuchulain. Le *gae bulga* ou *javelot du ventre* faisait la blessure d'un seul trait en entrant, et trente en se retirant ; il portait échelonnées une série de pointes disposées comme des

hameçons. Pour le retirer on était obligé souvent d'ouvrir le corps. Cuchulain visait avec lui ses ennemis au ventre (O'Curry On the manners, II, p. 309).

(5) Gwrhyr le maître ou plutôt l'interprète des langues. Il est fait mention de lui dans le songe de Rbonabwy et le *Mabinogi* de Gereint ab Erbin. C'est de lui probablement aussi qu'il s'agit dans les *Chwedlau* des Iolo mss. : « as-tu entendu le propos de *Gwrhyr,* le serviteur de Teilaw, le barde au langage véridique ? » (p. 255). Pour le sens de *gwalstawd* ou *gwalystawd* mot emprunté à l'anglais, V. Iolo mss. p. 257, strophe 119.

(6) Le premier terme *gwalch* signifie un faucon mâle ; *gwyar* signifie *sang*. Il n'est pas inutile de remarquer que ce nom se retrouve très probablement dans le Cartulaire de Redon : le même personnage y est appelé *Waltmoe* et *Walcmoel ;* la forme qui explique le mieux l'erreur est *Walcmoei*. C'est un des personnages les plus importants des Mabinogion, avec cette réserve qu'il n'apparait pas dans les Mabinogion où il n'est pas question d'Arthur. Il a le même caractère dans les Triades que dans les Mabin. : c'est un des trois *eurdavodogion* ou à la langue dorée ; c'est un des chevaliers de la cour d'Arthur les meilleurs pour les hôtes et les étrangers (Myv. arch., p. 393, col. 17, col. 2 ; ibid. p. 407, col. 2). Il y a un intéressant dialogue en vers entre lui et Trystan ; il réussit par sa courtoisie à le ramener à la cour d'Arthur. Il remplit une mission analogue auprès de Peredur dans le Mabinogi de ce nom. Dans ce poème, il se dit neveu d'Arthur. (Myv. arch. p. 132, col. 1). Il n'y a pas de nom qui revienne plus souvent chez les poètes (Myv. arch., p. 278, col. 2; 286, col. 2; Livre Noir, Skene, 29, 10 ; 10, 12, son cheval s'appelle Keincaled).

(7) *Menw*, esprit, intelligence. La magie de Menw, qu'il avait apprise d'Uthur Penndragon, la magie de Math, fils de Mathonwy, qui l'enseigna à Gwydyon, fils de Don, et celle de Rudlwm, qui l'enseigna à Koll, fils de Kollvrewi, sont les trois principales magies de Bretagne. (Triades, mab., p. 302. 23, cf. Myv., 390, col. 1). D'après un passage de Daf. ab Gwil., les trois magiciens seraient Menw. Eiddilic Corr et Maeth (*sic* p. 143) : Eiddilic Corr, *Wyddel call,* le Gaël subtile Ce Menw joue un grand rôle dans les rêveries de certains écrivains gallois contemporains. Un certain Einigan Gawr aurait aperçu un jour trois rayons de lumière sur lesquels était écrite toute science. Il prit trois baguettes de frêne sauvage et y inscrivit ce qu'il avait vu. Les hommes ayant déifié les baguettes, Einigan irrité les brisa et mourut. Menw vit trois baguettes poussant sur sa tombe ; elles sortaient de sa bouche. Il apprit aussi toutes les sciences, et les enseigna, à l'exception du nom de Dieu. (Lady Guest, d'après un travail publié par Tal. Williams à Abergavenny, en 1840, sur l'alphabet bardique). Sur ce personnage et Menw v. encore Iolo, mss. p. 262.

XII

Ils marchèrent jusqu'à une vaste plaine, dans laquelle ils aperçurent un grand château-fort, le plus beau du monde. Ils marchèrent jusqu'au soir et, lorsqu'ils s'en croyaient tout près, ils n'en étaient pas plus rapprochés que le matin. Ils marchèrent deux jours, ils marchè-

rent trois jours, et c'est à peine s'ils purent l'atteindre. Quand ils furent devant, ils aperçurent un troupeau de moutons auquel ils ne voyaient ni commencement, ni fin. Du sommet d'un tertre, un berger vêtu d'une casaque de peau, les gardait ; à côté de lui, était un dogue, aux poils hérissés, plus grand qu'un étalon, vieux de neuf hivers. Il avait cette qualité qu'il ne laissait jamais se perdre un agneau, à plus forte raison une bête plus grosse. On ne passa jamais à côté de lui sans blessure ou fâcheux accident ; tout ce qu'il y avait de bois sec et de buissons dans la plaine, son haleine le brûlait jusqu'au sol même. « Gwrhyr Gwalstawt Ieithoedd, dit Kei, va parler à cet homme là-bas. — Kei, répondit-il, je n'ai promis d'aller que jusqu'où tu irais toi-même. — Allons-y ensembles, dit Kei. — N'ayez aucune appréhension, dit Menw, fils de Teirgwaedd ; j'enverrai un charme sur le chien, de telle sorte qu'il ne fasse de mal à personne. » Ils se rendirent auprès du berger et lui dirent : « Es-tu riche (1), berger ? — A Dieu ne plaise que vous soyez jamais plus riches que moi. — Par Dieu, puisque tu es le maître..... — Je n'ai d'autre défaut à me nuire que mon propre bien. — A qui sont les brebis que tu gardes, ou ce château là-bas ? — Vous êtes vraiment sans intelligence : on sait dans tout l'univers que c'est le château d'Yspaddaden Penkawr (2). — Et toi, qui es-tu ? — Kustennin, le fils de Dyvnedic, et c'est à cause de mes biens que m'a ainsi réduit mon frère Yspaddaden Penkawr. Et vous-mêmes, qui êtes-vous ? — Des messagers d'Arthur venus ici pour demander Olwen, la fille d'Yspaddaden Penkawr. — Oh ! hommes, Dieu vous protège ! Pour tout au monde n'en faites rien : personne n'est venu faire cette demande, qui en soit revenu en vie. » Comme le berger se levait, Kulhwch lui donna un anneau d'or. Il essaya de le mettre, mais, comme il ne lui allait pas, il le plaça sur un doigt de son gant et s'en alla à la maison. Il donna le gant à sa femme à garder. Elle en enleva la bague, et lorsqu'elle l'eût mise de côté, elle lui dit : « D'où vient cette bague ? Il ne t'arrive pas souvent d'avoir bonne aubaine. — J'étais allé, dit-il, chercher nourriture de mer, lorsque tout d'un coup je vis un cadavre venir avec les flots ; jamais je n'en avais vu de plus beau : c'est sur son doigt que j'ai pris cette bague. — Comme la mer ne laisse pas de mort avec ses bijoux, montre-moi ce cadavre. — Femme, celui à qui appartient le cadavre, tu le verras ici bientôt (3). — Qui est-ce. — Kulhwch, fils de Kilydd, fils du prince Anllawdd : il est venu pour demander Olwen comme femme. » Elle fut partagée entre deux sen-

timents : elle était joyeuse à l'idée de l'arrivée de son neveu, le fils de sa sœur ; triste, en pensant qu'elle n'avait jamais vu revenir en vie un seul de ceux qui étaient allés faire pareille demande.

Notes du § XII.

(1) Tout ce dialogue est obscur. Il y a probablement un jeu de mots sur *berth*, et un autre sur *priawt*. *Berth* signifie *beau*, *brillant*. Il serait possible que ce fût une formule de salut, comme en français : *es-tu gaillard?* Le berger prend ce mot dans le sens de *richesses*, comme semble le prouver l'exclamation de ses interlocuteurs. *Priawt* signifie *bien propre* et s'applique aussi à la *femme légitime*. Son beau-frère, Yspaddaden, comme la suite du récit le montre, a tué tous ses enfants, moins un qui est caché, pour s'emparer de ses biens. Le don d'un anneau d'or semble bien montrer que les voyageurs ont eu l'intention d'acheter les complaisances du berger et justifie le sens que nous avons donné à *berth*. Le texte semble ici encore avoir été remanié.

(2) Yspaddaden à la tête de géant.

(3) Le récit primitif a été ici délayé sans doute par un maladroit arrangeur J'imagine que le dialogue primitif devait être à peu près ceci : « J'ai pris ce bijou sur un cadavre, le plus beau que j'aie vu. — Quel cadavre ? — Tu vas le voir : c'est Kulhwch, ton neveu. » Le berger considère Kulhwch comme un homme mort. L'arrangeur ne l'aura compris et aura essayé d'expliquer à sa façon les paroles de Kustennin.

XIII

Comme ils atteignaient l'entrée de la cour de Kustenin, le berger, elle les entendit venir et courut de joie à leur rencontre. Kei arracha une pièce de bois au tas et, au moment où elle allait au devant d'eux pour les embrasser, il lui mit la bûche entre les mains. Elle la pressa si bien qu'elle ressemblait à un rouleau de corde tordu. « Ha, femme, s'écria Kei, si tu m'avais serré ainsi, personne n'eut été tenté de placer sur moi son amour : dangereux amour que le tien ! » Ils entrèrent dans la maison et on les servit. Au bout de quelque temps, comme tout le monde sortait pour jouer, la femme ouvrit un coffre de pierre, qui était auprès de la pierre de garde du feu (1), et un jeune homme, aux cheveux blonds frisés, en sortit : « C'est pitié, dit Gwrhyr Gwalstawt leithoedd, de cacher un pareil garçon ; je suis bien sûr que ce ne sont pas ses propres méfaits qu'on venge ainsi sur lui. — Celui-ci n'est qu'un rebut, dit la femme : Yspaddaden Penkawr m'a tué vingt-trois fils, et je n'ai pas plus d'espoir de conserver

celui-ci que les autres. — Qu'il me tienne compagnie, dit Kei, et on ne le tuera qu'en même temps que moi. » Ils se mirent à table : « Pour quelle affaire êtes-vous venu, dit la femme ? — Pour demander Olwen, pour ce jeune homme. — Pour Dieu, comme personne ne vous a encore aperçus du château, retournez sur vos pas ! — Dieu sait que nous ne nous en retournerons pas avant d'avoir vu la jeune fille. — Vient-elle ici, dit Kei, de façon qu'on puisse la voir ? — Elle vient ici tous les samedis pour se laver la tête. Elle laisse toutes ses bagues dans le vase où elle se lave, et elle ne vient jamais les reprendre pas plus qu'elle n'envoie à leur sujet. — Viendra-t-elle ici, si on la mande ? — Dieu sait que je ne veux pas ma propre mort, que que je ne tromperai pas qui se fie à moi ; seulement, si vous me donnez votre foi que vous ne lui ferez aucun mal, je la ferai venir. — Nous la donnons, répondirent-ils. »

Note du § XIII.

(1) La pierre du foyer avait une importance particulière dans les lois galloises. Les maisons étant en bois, la pierre du foyer était la partie la plus difficile à faire disparaître. Le feu se trouvait sans doute au milieu de la maison, à peu près au niveau du sol. Il est en effet question dans les lois, du cas où des porcs entrent dans une maison, éparpillent le feu et causent la destruction de la maison. (Ancient laws, I, p. 260. Pour le *pentan,* v. ibid. p. 76; 452 ; 455, etc. ; II, p. 774). *Pentan* a aussi le sens de trépied. (Ancient laws, II, p. 865).

XIV

Elle la fit mander. La jeune fille vint. Elle était vêtue d'une chemise de soie rouge-flamme ; elle avait autour du cou un collier d'or rouge, rehaussé de perles précieuses et de rubis. Plus blonds étaient ses cheveux que la fleur du genêt ; plus blanche sa peau que l'écume de la vague ; plus éclatantes ses mains et ses doigts que le rejeton du trèfle des eaux émergeant avec sa fleur trifoliée au milieu du petit bassin formé par une fontaine jaillissante (1) ; ni le regard du faucon après une mue, ni celui du tiercelet après trois mues (2) n'étaient plus clair que le sien. Son sein était plus blanc que celui du cygne, ses joues plus rouges que la plus rouge des roses. On ne pouvait la voir sans être pénétré de son amour. Quatre trèfles blancs naissaient sous ses pas partout où elle allait : c'est pourquoi on l'avait appelée

Olwen (3) (trace blanche). Elle entra et alla s'asseoir sur le principal banc à côté de Kulhwch. En la voyant, il devina que c'était elle : « Jeune fille, s'écria-t-il, c'est bien toi que j'aimais. Tu viendras avec moi pour nous épargner un péché à moi et à toi. Il y a longtemps que je t'aime. — Je ne le puis en aucune façon, répondit-elle : mon père m'a fait donner ma foi que je ne m'en irai pas sans son aveu, car il ne doit vivre que jusqu'au moment où je m'en irai avec un mari. Ce qui est, est ; cependant je puis te donner un conseil si tu veux t'y prêter. Va me demander à mon père : tout ce qu'il te signifiera de lui procurer, promets qu'il l'aura, et tu m'auras moi-même. Si tu le contraries en quoi que ce soit, tu ne m'auras jamais et tu pourras t'estimer heureux si tu t'échappes la vie sauve. — Je lui promettrai tout, et j'aurai tout. » Elle s'en alla vers sa demeure, et eux ils se levèrent pour la suivre au château. Ils tuèrent les neuf portiers gardant les neufs portes, sans qu'un seul fit entendre une plainte, les neuf dogues, sans qu'aucun poussât un cri, et entrèrent tout droit dans la salle : « Salut, dirent-ils, Yspaddaden Penkawr, au nom de Dieu et des hommes ! — Et vous, pourquoi êtes-vous venus ? — Nous sommes venus pour te demander Olwen, ta fille, pour Kulhwch, fils de Kilydd, fils du prince Kelyddon. — Où sont mes vauriens de serviteurs ? Elevez les fourches sous mes deux sourcils qui sont tombés sur mes yeux, pour que je voie mon futur gendre (4). Il leur dit : « Venez ici demain et vous aurez une réponse. » Comme ils sortaient, Yspaddaden Penkawr saisit un des trois javelots empoisonnés (5) qui étaient à portée de sa main et le lança après eux. Bedwyr le saisit au passage, le lui renvoya et lui traversa la rotule du genou : « Maudit, barbare gendre ! Je m'en ressentirai toute ma vie en marchant, sans espoir de guérison. Ce fer empoisonné m'a fait souffrir comme la morsure du taon. Maudit soit le forgeron qui l'a fabriqué et l'enclume sur laquelle il a été forgé. »

Notes du § XIV.

(1) La comparaison est aussi gracieuse que juste. La fleur du ményanthe trifoliée ou trèfle aquatique est une des plus charmantes de nos pays. Elle est d'une grande blancheur avec une très légère teinte purpurine ; elle aime les eaux de source ; au moment où les pédoncules sortent de l'eau, la fleur qu'ils portent n'est pas encore établée ; elle ressemble à un calice à trois angles.

(2) D'après les lois galloises, le faucon qui a mué, qui a été levé de la mue,

suivant l'expression propre de la fauconnerie, a une plus grande valeur qu'avant, surtout s'il devient *blanc*. (Ancient laws, I, p. 282). La comparaison avec l'œil du faucon est fréquente. (Myv. arch. p. 252, col. 2, un guerrier est appelé *trimud aer-walch ;* cf. ibid. 221, col. 1 : 257, col. 2). Le sens primitif de *trimud* est qui a *trois mues,* mais à cause de sa ressemblance avec *mut,* muet, son sens a évolué et *trimut*, *termud* a fini par signifier *absolument muet,* comme le prouve le passage suivant de Llywarch ab Llewelyn, poète du XIIe-XIIIe siècle :

Rei tra llwfyr tra llafar eu son
Ac ereill taerlew termudion

« Les uns très lâches, très loquaces, les autres vaillants et fermes, tout-à-fait silencieux. » (Myv. arch. p. 201, col. 2). *Gwalch* doit être traduit par *tiercelet* ou faucon mâle. Les lois (Ancient laws, II, p. 797) glosent *hebawc hwyedyc* ou faucon mâle par *gwalch*. Il est d'un prix moins élevé que le *hebawc* ou faucon sans épithète, c'est-à-dire le faucon femelle. Aneurin Owen, au tome I, p. 738, se trompe donc en traduisant *gwalch* par *buse*. La mue profitait au faucon ; sa livrée n'était même complète qu'après trois mues. En parlant de la mue, François de Saint-Aulaire (Fauconnerie, Paris, 1619) dit que le faucon « en devient plus beau et plus agréable, comme une personne estant vestue à neuf. »

(3) L'auteur décompose le mot en *ol,* trace, et *wen*, blanche.

(4) Yspaddaden, à la tête de géant, offre certains traits de ressemblance avec le Balor ou Balar irlandais. Celui-ci sert même à expliquer certaines bizarreries du récit évidemment mutilé que nous avons sous les yeux. Balor, dieu des Fomore, population fabuleuse d'Irlande, a les paupières habituellement rabattues sur les yeux ; lorsqu'il les relève, d'un coup d'œil il tue ses adversaires. Il est tué par son petit-fils, Lug, dieu des Tuatha Dé Danann. Yspaddaden lui aussi a les paupières baissées, on ne voit pas qu'il ait le *mauvais œil,* mais c'est sans doute une lacune du récit. Il est tué par son neveu, Goreu. Lug tue Balor avec une pierre de fronde. Yspaddaden se sert aussi d'un *llechwaew* ou javelot de pierre et en est frappé à son tour. Ce javelot de pierre devient une ligne après une arme en fer, mais ces contradictions ne montrent que mieux l'ancienneté de la légende : le mot *llechwaew* ne se comprenait plus.

(5) Le mot propre est *llechwaew*, qui est répété à trois reprises. Il est difficile de supposer une erreur pour *lluchwaew*, lance de jet, javelot. *Lech* signifie pierre plate. Or, tout justement, il existait en Irlande une arme de ce genre et portant à peu près le même nom : *lia laimhe*, ou pierre plate de main. Elle est décrite dans un poème irlandais avec la plus grande précision : c'était une pierre allant se rétrécissant, plate et très aigue ; elle se cachait souvent dans le creux du bouclier. (O'Curry On the manners, II, p. 287 ; 263, 264 ; I, p. 338, 456). Le souvenir de cette arme préhistorique est conservé dans des noms propres armoricains en *maen,* pierre ; *Maen-uuethen*, qui combat avec la main ; *Maen-finit,* qui lance la pierre ; *Maen-uuoret*, qui défend avec la pierre, ou pierre qui défend ; *Maen-uuolou,* pierre brillante, etc. (Cart. de Redon). Quant aux armes empoisonnées, il en est souvent fait mention dans les poèmes irlandais. (O'Curry On the manners, III, p. 131). Le mot *llechwaew* se retrouve une seule fois en dehors de Kulhwch et Olwen dans les Mab., dans le récit de Peredur ab Evrawc.

XV

Ils logèrent cette nuit là dans la maison de Kustennin le berger. Le jour suivant, en grand appareil, la chevelure soigneusement peignée (1), ils allèrent au château, entrèrent dans la salle, et parlèrent ainsi : « Yspaddaden Penkawr, donne-nous ta fille. Nous te payerons ses *ayweddi* et *amobyr* (2), à toi et à ses deux parentes. Si tu refuses, il t'en coûtera la vie. — Ses quatre bisaïeules, répondit-il, et ses quatre bisaïeuls sont encore en vie ; il faut que je tienne conseil avec eux. — Soit, allons manger. » Comme ils se levaient, il saisit un des deux javelots qui étaient à portée de sa main et le lança après eux. Menw fils de Teirgwaedd le saisit au passage, le lui renvoya et l'atteignit au milieu de la poitrine, le trait sortit à la chute des reins ; « maudit, barbare gendre, s'écria-t-il ! Ce fer dur est cuisant comme la morsure de la grosse sangsue. Maudite soit la fournaise où il a été fondu, et le forgeron qui l'a forgé ! Quand je voudrai gravir une colline, j'aurai désormais courte haleine, maux d'estomac et nausées. » Ils allèrent manger.

Le lendemain, troisième jour, ils revinrent à la cour : « Ne lance plus de traits sur nous, lui dirent-ils, si tu ne veux ta propre mort. — Où sont mes serviteurs, dit Yspaddaden Penkawr ? Elevez les fourches sous mes sourcils qui sont tombés sur les prunelles de mes yeux pour que je voie mon futur gendre. » Ils se levèrent à ce moment ; Yspaddaden Penkawr saisit le troisième javelot empoisonné, et le lança après eux. Kulhwch le saisit, le lança de toutes ses forces et lui traversa la prunelle de l'œil, si bien que le trait lui sortit derrière la tête : « Maudit, barbare gendre, s'écria-t-il ! Tant que je resterai en vie, ma vue s'en ressentira ; quand j'irai contre le vent, mes yeux pleureront ; j'aurai des maux de tête et des étourdissements à chaque nouvelle lune. Maudite soit la fournaise où il a été en ébullition ; la blessure de ce fer empoisonné, a été aussi poignante pour moi, que la morsure d'un chien enragé. » Ils allèrent manger. Le lendemain, ils revinrent à la cour et dirent : « Ne nous lance plus de traits désormais ; il n'en est résulté pour toi que blessures, fâcheuses affaires, tortures, et il t'arrivera pis encore, si tu y tiens. Donne-nous ta fille, sinon, tu mourras à cause d'elle. — Où est-il, celui qui demande ma fille ? Viens ici pour que je fasse ta connaissance. »

Notes du § XV.

(1) Mot à mot, *après avoir fait passer un peigne de valeur dans leurs cheveux*. Le peigne, au moyen-âge, était un objet noble, souvent une véritable œuvre d'art. Dans les Romans de la Table Ronde, on voit une dame envoyer à son amant un riche peigne garni de ses cheveux (Paulin Paris, les Romans de la Table Ronde, IV, notes). Voir notes critiques.

(2) D'après les lois du Nord-Galles, c'était à celui qui livrait la jeune fille au mari, qu'il fût père ou tuteur, à payer l'*amobyr;* (Ancient laws, I, p. 88, 204). D'après d'autres textes, on payait l'*amobyr* au père de la jeune fille ou au seigneur. *Agweddi* indique la dot qu'apporte la jeune fille en se mariant, ou le don fait par le mari après la consommation du mariage. Il semble bien ici que le prétendant veuille faire acte de générosité : au lieu de demander *amobyr* et *agweddi*, il offre d'en donner la valeur à Yspaddaden : voir sur *agweddi* : Ancient laws, I, p. 82, 88, et *Amobyr*, ibid. 88, 204, etc. ; pour la consultation que doit avoir Yspaddaden avec les ascendants de la jeune fille, il n'en est pas question dans les lois ; elle est bien cependant dans l'esprit de la législation galloise.

XVI

On fit asseoir Kulhwch sur un siège, face à face avec lui : « Est-ce toi, dit Yspaddaden Penkawr, qui demandes ma fille ? — C'est moi, répondit Kulhwch. — Donne-moi ta parole que tu ne me feras rien qui ne soit légal. Quand j'aurai eu ce que je t'aurai indiqué, tu auras ma fille. — Volontiers : indique ce que tu désires. — C'est ce que je vais faire : Vois-tu cette vaste colline là-bas ? — Je la vois — Je veux que toutes les racines en soient arrachées et brûlées à la surface du sol, de façon à servir d'engrais, qu'elle soit charruée et ensemencée en un jour, et qu'en un seul jour aussi le grain en soit mûr. Du froment, je veux avoir de la nourriture et une liqueur faite pour le festin de tes noces avec ma fille. Que tout cela soit fait en un jour. — J'y arriverai facilement, quoique tu le croies difficile. — Si tu y arrives, il y a une chose à laquelle tu n'arriveras pas. Il n'y a d'autre laboureur à pouvoir labourer et mettre en état cette terre qu'Amaethon, fils de Don (1), tellement elle est embroussaillée. Il ne viendra jamais avec toi de bon gré ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : que Govannon (2) fils de Don, vienne au bord des sillons pour débarrasser

le fer. Il ne travaille jamais volontairement que pour un roi véritable ; le contraindre, tu ne le pourrais pas.

— C'est pour moi chose facile.

— Si tu l'obtiens il y a une chose que tu n'obtiendras pas : les deux bœufs de Gwlwlyd Wineu (3), formant paire, pour charruer vaillamment cette terre embroussaillée. Il ne les donnera pas de bon gré ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— C'est pour moi chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : je veux avoir, comme compagnons (4), le bœuf Melyn Gwanwyn et le bœuf Brych.

— C'est pour moi chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : les deux bœufs cornus, dont l'un est de l'autre côté de cette montagne pointue, et l'autre de ce côté-ci ; il faut les amener sous le joug de la même charrue : ce sont Nynnyaw et Peibiaw, que Dieu a tranformés en bœufs pour leur péchés (5).

— C'est pour moi chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : vois-tu là-bas cette terre rouge cultivée ? — Je la vois. — Lorsque je me rencontrai pour la première fois avec la mère de cette jeune fille, on y sema neuf setiers de graine de lin, et rien n'est encore sorti, ni blanc, ni noir, J'ai encore la mesure. Cette graine de lin, je veux l'avoir pour la semer dans cette terre neuve là-bas, de façon que le lin serve à faire une guimpe blanche autour de la tête de ma fille pour tes noces.

— Si toi, tu le crois difficile, c'est pour moi chose facile.

Notes du § XVI.

(1) Amaethon est le moins célèbre des enfants de Don. Ce qui l'a désigné pour être grand agriculteur, c'est son nom qu'on a dérivé d'*Amaeth*, laboureur = *ambactos*. D'après les Iolo mss. Don serait un roi de Scandinavie et de Dublin qui aurait amené les Gaëls dans le nord du pays de Galles, en 267 après Jésus-Christ. Ils y auraient séjourné 129 ans. Ils auraient été chassés par les Bretons du nord, sous la conduite de Cunedda et de ses enfants (Iolo mss. p. 77, 78, 81). Dans la légende irlandaise, Don est l'aîné des fils de Milet et amène les ancêtres des Irlandais en Irlande (O'Curry On the manners, p. 189). Les Iolo mss. dont l'autorité, quoiqu'on en ait dit, est assez mince au point de vue historique, ne concordent pas avec les Mabinogion qui ne présentent nulle-

ment Don et ses enfants comme des Gaëls. Amaethon est mentionné par Taliessin avec Math et Gwydyon (Skene, p. 200, vers 2 ; *Don*, ibid. p. 158, 14, 26). Amaethon figure aussi à la bataille de Goddeu, une des trois frivoles bataille de l'île de Bretagne ; elle eut lieu à cause d'un chevreuil et d'un vanneau ; on y tua 71.000 hommes (Myv. arch. p. 405, 50). Une note à un fragment poétique de la Myv. ajoute qu'Amaethon s'y battit avec Arawn, roi d'Annwn, et qu'il fut vainqueur, grâce à son frère Gwydyon : il y avait sur le champ de bataille un homme et une femme dont on ne pouvait triompher, si on ne savait leurs noms : Gwydyon les devina. La femme s'appelait Achren, aussi appelle-t-on la bataille Cat *Achren* ou Cat Goddeu (Myv. arch. p. 127, col. 2).

(2) Govannon, un des enfants de Don, a donné son nom à Kaer Govannon. Taliessin dit qu'il est resté un an à Kaer Ovannon. (Skene, II, p. 108, 3). Son nom est associé à celui de Math, fils de Mathonwy, dans un poème de Llywarch hen. (Skene, II, p. 303).

(3) Les trois principaux bœufs de l'île étaient : Melyn Gwanwyn. (Var. Gwayn hwynn), Gwynau, bœuf de Gwlwlyd et le grand bœuf Brych (tacheté). (Myv. arch. p. 394, 10). Le texte ici est altéré. *Gwinau*, brun, est dans le Mabinogi une épithète de Gwlwlyd, et dans la Triade, le nom d'un des bœufs.

(4) *Compagnons,* dans le sens étymologique, plus transparent dans *compain ; cyd-preiniawc* signifie proprement, *mangeant ensemble*, *preiniawc* est dérivé de *prein*, du latin *prandium :* v. notes critiques.

(5) *Melyn*, jaune, blond ; *gwanwyn*, printemps ; *Melyn y gwanwyn* est aussi le nom d'une herbe : V. la note 13. Le bœuf *Brych* ou tacheté était sans doute bien connu dans la mythologie galloise, d'après ce passage de Taliessin : « Ils ne le connaissent pas eux le bœuf Brych qui a 120 nœuds (?) dans son collier. » (Skene, 182, vers 13).

(6) Nynniaw et Pebiaw. Le liber Landav, p. 75 et suiv. fait de Pepiau, roi d'Erchyng (Archenfield dans le Herefordshire, au sud-ouest de la Wye), le père de saint Dyvric, Dubricius, saint du VIe siècle. Nynniaw, d'après certaines généalogies, serait un roi de Glamorgan et de Gwent, ancêtre de Marchell, mère de Brychan Brycheiniawc, qui a laissé son nom au Breconshire, tige de la troisième grande tribu de saints. (Iolo mss. p. 118). L'orgueil de Nynniaw et Pebiaw est le sujet d'un conte des Iolo mss. Les rois Nynniaw et Pebiaw se promenaient par une belle nuit étoilée : « Quelle belle campagne je possède, dit Nynniaw. — Laquelle, s'écria Pebiaw ? — Le ciel entier. — Regarde ce que j'ai de bétail et de brebis broutant tes champs. — Où sont-ils ? — Les étoiles avec la lune comme berger. — Elles ne resteront pas plus longtemps dans mes champs. — Elles resteront. » De là guerre et carnage. Rhitta le géant, roi de Galles, irrité, vint mettre la paix, les vainquit et leur arracha la barbe. Les rois des pays voisins s'unirent contre lui. Il les fit prisonniers, leur enleva la barbe en disant : « Voilà les animaux qui ont brouté mes pâturages ; je les ai chassés : ils ne paîtront plus désormais. » Il se fit de leurs barbes une ample tunique qui lui descendait de la tête aux pieds (Iolo mss. p. 193). Les deux bœufs cornus, *ychain bannoc*, les plus célèbres dans les Triades sont ceux de Hu Gadarn qui auraient traîné l'*avanc* de l'étang de Llion à la terre ; depuis ce temps l'étang n'aurait plus rompu ses digues. L'*avanc* ou *addanc* est un monstre mystérieux : ce serait une des trois grandes œuvres de l'île.

(Myv. arch. p. 409, 97). Avant les Kymry, il n'y avait à habiter en Bretagne que des ours, des loups, des *eveinc*, pluriel d'*avanc*, peut-être des crocodiles, et des *ychain bannog* ou bœufs cornus (Myv. arch. p. 400, 1). V. un très copieux article du Welsh dictionary de Silvans Evans au mot *afang*.

XVII

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : du miel qui soit neuf fois plus doux que le miel du premier essaim (1), sans scories ni abeilles dedans, pour faire fermenter (2) la boisson du banquet.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : le vase de Llwyr, fils de Llwyryon, qui contient un *penllad* (3) ; il n'y a pas au monde d'autre vase à pouvoir contenir cette forte liqueur. Il ne te la donnera pas de bon gré ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : la corbeille de Gwyddneu Garanhir (4) ; le monde entier se présenterait par groupe de trois fois neuf hommes, que chacun y trouverait à manger suivant sa fantaisie ; je veux en manger la nuit de tes noces avec ma fille. Il ne te la donnera pas de bon gré ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : la corne de Gwlgwawd Gogodin (5), pour nous verser à boire cette nuit-là. Il ne te la donnera pas de bon gré ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : la harpe de Teirtu pour nous charmer cette nuit-là. Désire-t-on qu'elle joue : elle joue toute seule ; qu'elle cesse : elle se tait d'elle-même (6). Cette harpe, il ne te la donnera pas de bon gré ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : le bassin de Diwrnach le Gwyddel (l'Irlandais), l'intendant d'Odgar, fils d'Aedd, roi d'Irlande, pour bouillir les mets de ton festin de noces (7).

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : il faut que je me lave la tête et que je fasse ma barbe ; c'est la défense d'Yskithyrwyn Pennbeidd (8) qu'il me faut pour me raser, mais il ne me servira de rien de l'avoir, si on ne la lui arrache pendant qu'il est en vie.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

Notes du § XVII.

(1) On attendrait plutôt le *miel vierge* ou *premier miel :* c'est le miel qui sort naturellement. Le premier essaim qui est en effet le plus vigoureux est tarifé à un plus haut prix dans les lois (Ancient laws, I, p. 284). L'expression *sans abeilles* est très juste ; si on tolère en effet la ponte et le séjour des abeilles dans les rayons, une fois le premier miel fait, le miel perd en qualité,

(2) L'expression *bragodi* est prise ici dans un sens général. Il ne s'agit probablement pas spécialement de la boisson appelée *bragawd*, dont les Anglais ont fait *bragget,* boisson faite de malt, d'eau, de miel et de quelques épices. Les autres boissons des Bretons étaient le *cwrv*, *cwryv* ou *cwrwv,* aujourd'hui cwrw = *curmen*, c'est-à-dire la *bière*, et le *medd*, hydromel, d'où l'armoricain *mezo,* ivre. Dans un passage des Lois qui traite de la quantité de liqueurs due à certains officiers de la cour, il est dit qu'ils ont droit à une mesure pleine de *bière,* à une mesure remplie à moitié de *bragawd,* et remplie au tiers de *medd* (Ancient laws, I, p. 44).

(3) Le *penllad*, qui a aussi le sens de *souverain bien,* source de *bénédictions*, paraît avoir ici un sens plus matériel : d'après Davies, c'est une mesure de deux *llad*, mesure équivalant à douze boisseaux d'avoine. Le *penllad* vaudrait donc vingt-quatre boisseaux.

(4) D'après le manuscrit déjà cité sur les treize joyaux de l'île, le panier de Gwyddno avait cette propriété que si on y mettait la nourriture d'un homme, lorsqu'on le rouvrait il présentait la nourriture de cent (Lady Guest, Mab. II, p. 354). Gwyddno est un personnage célèbre. Seithynin l'ivrogne, roi de Dyved, dans un jour d'ivresse, lâcha la mer sur les états de Gwyddno Garanhir, c'est-à-dire *Cantrev y Gwaelod : Gwaelod,* le bas, le fonds. (Myv. arch. p. 409, 37). Le Livre Noir donne un curieux dialogue entre lui et le dieu Gwynn ab Nudd, 54, XXXIII (cf. Myv. arch. p. 299, col. 1, allusions à Gwyddneu ; sur l'inondation de ses états, v. Livre Noir, p. 59, XXXVIII). On met les états de Gwyddno sur l'emplacement actuel de la baie de Cardigan.

(5) D'après une autre tradition, la corne magique serait celle de Bran Galed : elle versait la liqueur que l'on désirait. (Lady Guest, Mab. II, p. 354).

(6) Un poète du milieu du xve siècle, Davydd ab Edmwnt fait allusion à cette harpe qu'il appelle la harpe de Teirtud. Suivant lady Guest, à qui j'emprunte cette citation, il existerait sur cette harpe un conte de nourrice gallois : un nain appelé Dewryn Vychan aurait enlevé à un géant sa harpe, mais cette

harpe s'étant mise à jouer, le géant se précipita à la poursuite du voleur. Il y a aussi dans l'épopée irlandaise une harpe magique, celle de Dagdé. Le liber Land. mentionne un Castell Teirtud en Buellt dans le Breconshire (p. 374).

(7) On ne parle pas de ses propriétés. Elle devait sans doute ressembler au chaudron de Dagde, dont il est question dans le Leabhar Gabala ou livre des conquêtes, qu'on ne quittait pas sans être rassasié. Le chaudron de Tyrnog était plus intelligent : si on mettait de la viande à bouillir pour un lâche, il ne bouillait jamais ; si c'était pour un brave, c'était fait à l'instant. (Lady Guest, II, p. 354).

(8) *Ysgithyr* signifie *défense, crocs ; pennbeidd*, chef des sangliers.

XVIII

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : il n'y a personne à pouvoir la lui arracher qu'Odgar, fils d'Aedd, roi d'Iverddon.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : je ne me reposerai sur personne de la garde de la défense, si ce n'est sur Kado de Prydein (Ecosse), le maître de soixante Cantrevs (1), or, il ne viendra pas de bon gré ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : il faut que les poils de ma barbe soient étirés pour qu'on les rase ; or, ils ne céderont jamais sans le secours du sang de la sorcière Gorddu, fille de la sorcière Gorwenn de Pennant Govud (2), aux abors de l'enfer.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : je ne veux pas de ce sang, si tu ne l'as chaud ; or, il n'y a pas de vase au monde à pouvoir conserver la chaleur de la liqueur qu'on y versera, à l'exception des bouteilles de Gwiddolwyn Gorr (3) : qu'on y verse de la boisson à l'Orient, elles la conserveront avec sa chaleur jusqu'à l'Occident. Il ne te les donnera pas de bon gré ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : il y en a qui désirent du lait frais ; or, je n'ai pas la prétention d'en avoir pour chacun, si je n'ai les bouteilles de Rinon Rin Barnawt (4),

dans lesquelles aucune liqueur ne tourne. Il ne les donnera à personne de bon gré ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : il n'y a pas au monde de peigne ni de ciseaux avec lesquels on puisse mettre en état ma chevelure, tellement elle est touffue, à l'exception du peigne et des ciseaux qui se trouvent entre les deux oreilles du Twrch Trwyth (5), fils du prince Taredd. Il ne les donnera pas de bon gré ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : Drutwyn, le petit chien de Greit, fils d'Eri ; on ne peut chasser le Twrch Trwyth sans lui.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

Notes du § XVIII.

(1) *Cantref,* mot à mot cent *habitations.* Ce mot a fini par ne plus indiquer qu'un district d'une certaine étendue. V. sur l'étendue primitive des *cantrev* les Lois. (Ancient laws, I, p. 185-186). Sur des traces de cette division en Armorique, v. J. Loth, *L'émigration bretonne en Armorique* du Ve au VIIe siècle, p. 228.

(2) *Gorddu,* très noire ; *gorwen,* très blanche. *Pennant* signifie le bout du *ravin* ou du ruisseau (arm. *ant* pour *nant,* la rigole entre deux sillons ; patois français, un *nant*). *Govud*, affliction.

(3) Gwiddolwyn le nain a pour fille Eurolwen, mentionnée plus haut, p. 20.

(4) *Rin,* secret, vertu mystérieuse.

(5) La première mention du Twrch Trwyth ou porc Trwyth se trouve dans Nennius, 4, XXIX. En chassant le porc Troit, porcum *Terit*, variante Troit, le chien d'Arthur, Cabal, aurait imprimé la marque de son pied sur une pierre. Arthur aurait fait dresser à cet endroit un *carn,* amas de pierre, qui porte le nom de Carn-Cabal. On peut enlever cette pierre et la transporter à une journée et une nuit de marche, elle retourne toujours au même lieu. Ce *carn* est en Buellt, Breconshire. Il n'est pas inutile d'ajouter que ce passage n'appartient probablement pas à l'œuvre primitive de Nennius (cf. de la Borderie, Nennius ; Georg Heeger, Die Trojanersage der Britten, Munich, 1886, p. 21 et suiv.) D'après lady Guest, Carncavall est une montagne du district de Builth, au sud de Rhayadar Gwy, Brecon. Il existerait sur le sommet de cette montagne une pierre portant une empreinte ressemblant à celle du pied d'un chien. Elle en donne un dessin (Mab. II, p. 359). Le livre d'Aneurin contient probablement une allusion au Twrch Trwyth (Skene. II, p. 94). L'histoire du porc Trwyth ressemble singulièrement à celle du cochon de Dallweir Dallbenn, Henwen. Henwen était pleine, or, il était prédit que l'île de Bretagne aurait à

souffrir de sa portée. Arthur rassembla ses troupes pour la détruire. Son gardien, Coll, fils de Collvrewi, a toujours la main dans ses crins partout où elle va. La truie accouche ici d'un grain de froment, là d'un grain d'orge, ailleurs d'un louveteau et enfin d'un chat que Coll lança dans le détroit de Menai. Les enfants de Paluc le recueillirent et élevèrent ce chat qui devint une des trois plaies de Mon (Anglesey). (Cf. Triades. Mab. p. 307, 18; Skene, II, p. 458). Twrch est le nom de deux rivières du pays de Galles et d'une commune du Finistère, près Quimper. *Tourc'h,* en breton armoricain, comme en gallois, a le sens de porc mâle.

XIX

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : la laisse de Kwrs Kant Ewin ; il n'y a pas au monde d'autre laisse à pouvoir le retenir.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : le collier de Kanhastyr Kanllaw ; il n'y a pas d'autre collier au monde à pouvoir retenir la laisse.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : la chaîne de Kilydd Kanhastyr, pour joindre le collier à la laisse.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici ce que tu n'obtiendras pas : il n'y a d'autre chasseur à pouvoir chasser avec ce chien, que Mabon, fils de Modron ; il a été enlevé à sa mère la troisième nuit (1) de sa naissance, et on ne sait, ni où il est, ni s'il est mort ou vivant.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici ce que tu n'obtiendras pas : Gwynn Mygdwnn (2), le cheval de Gweddw, aussi rapide que la vague, pour chasser le Twrch Trwyth sous Mabon. Il ne te le donnera pas de bon gré ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici ce que tu n'obtiendras pas : on ne trouvera jamais Mabon, puisqu'on ne sait de quel côté il peut être, si on ne trouve Eidoel (3), fils d'Aer, qui est du même sang, autrement toute recherche serait inutile.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici ce que tu n'obtiendras pas : Garselit le

Gwyddel (4), chef des chasseurs d'Iwerddon : on ne pourra jamais chasser le Twrch Trwyth sans lui.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, il y a une chose que tu n'obtiendras pas : une laisse faite de la barbe de Dissul Varvawc ; il n'y en a pas d'autre à pouvoir tenir les deux petits de Gast Rymi, et on ne pourra en tirer parti que si on l'extrait poil par poil de sa barbe pendant qu'il est en vie. Il faut aussi l'arracher avec des pinces en bois. Jamais, tant qu'il vivra, il ne se laissera faire ; si on la lui arrache mort, la laisse ne sera d'aucune utilité : elle sera cassante.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici que tu n'obtiendras pas : il n'y a d'autre chasseur au monde à pouvoir tenir ces deux jeunes chiens que Kynedyr Wyllt, fils de Hettwn Glavyrawc (5). Il est plus sauvage neuf fois que la bête la plus sauvage de la montagne. Tu ne l'auras jamais, ni ma fille non plus.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

Notes du § XIX.

(1) On remarquera que dans ce Mabinogi, les Gallois comptent par nuits, ce qui était aussi l'habitude chez les Gaulois, d'après César. La semaine s'appelle d'ailleurs, en gallois, *wythnos,* huit nuits. Le cornique et le breton ont emprunté le mot latin *septimana.*

(2) *Gwynn,* blanc ; *mygdwnn* pour *myngdwnn*, à la crinière sombre.

(3) Le Livre Noir (Skene, II, 6, 6) fait mention de ce personnage.

(4) Cité dans les *Englynion y Clyweit*, recueil de proverbes ou conseils, mis chacun dans la bouche d'un personnage plus ou moins connu ; ce sont des épigrammes de trois vers chacune et commençant toutes par *a glywaist ti,* as-tu entendu. (Myv. arch. p. 429, col. 2).

(5) *Klavyrawc,* le lépreux.

XX

— Si tu l'obtiens, voici que tu n'obtiendras pas : on ne peut chasser le Twrch Trwyth sans Gwynn (1) fils de Nudd, en qui Dieu a mis la force des démons d'Annwvyn pour les empêcher de détruire les gens de ce monde : il est trop indispensable pour qu'on le laisse partir.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici que tu n'obtiendras pas : il n'y a d'autre cheval à pouvoir porter Gwynn à la chasse du Twrch Trwyth, que Du, cheval de Moro Oerveddawc (2).

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici que tu n'obtiendras pas : jusqu'à l'arrivée de Gilennin, roi de France, on ne pourra chasser le Twrch Trwyth. Or, il ne serait pas convenable à lui d'abandonner son pays pour l'amour de toi. Jamais il ne viendra.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici que tu n'obtiendras pas : on ne pourra chasser le Twrch Trwyth sans le fils d'Alun Dyvet ; il est habile à lancer les chiens.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici que tu n'obtiendras pas : on ne chassera jamais le Twrch Trwyth sans Anet et Aethlem (3), aussi rapides que le vent ; on ne les a jamais lancés sur une bête qu'ils ne l'aient tuée.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici que tu n'obtiendras pas : Arthur et ses compagnons pour chasser le Twrch Trwyth. C'est un homme puissant. Jamais il ne viendra pour l'amour de toi : l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici que tu n'obtiendras pas : on ne chassera jamais le Twrch Trwyth, sans Bwlch, Kyvwlch et Syvwlch, petits-fils de Cleddyv Divwlch : rien n'est plus blanc que le blanc de leurs trois boucliers ; plus poignant que la pointe de leurs trois lances ; plus tranchant que le tranchant de leurs trois épées ; Glas, Glessic, Glessyat.... ; leurs trois chiens sont Kall, Kuall et Kavall ; leurs trois chevaux, Hwyrdyddwc, Drycdyddwc et Llwyrdyddwc ; leurs trois femmes, Och, Garam et Diaspat ; leurs trois petits-fils, Lluchet, Nyvet et Essiwet ; leurs trois filles, Drwc, Gwaeth et Gwaethav Oll ; leurs trois servantes.... : quand ces trois hommes sonnent de leurs trompes, tous les autres crient ; on croirait que le ciel s'écroule sur la terre.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— Si tu l'obtiens, voici que tu n'obtiendras pas : l'épée de Gwrnach Gawr (4) ; le Twrch Trwyth ne sera tué qu'avec cette épée. Il ne la donnera jamais de bon gré, ni à aucun prix, ni par générosité ; l'y contraindre, tu ne le pourrais pas.

— Si toi, tu le crois difficile, pour moi c'est chose facile.

— En admettant que tu y réussisses, tu passeras dans tes recherches tes nuits sans dormir ; non, jamais tu n'auras tout cela, ni ma fille non plus. — J'aurai des chevaux, j'irai à cheval ; mon seigneur et parent Arthur me procurera tout cela, j'aurai ta fille et toi tu perdras la vie. — Eh bien, pars maintenant. Tu ne seras tenu de fournir ni nourriture ni boisson à ma fille tant que dureront tes recherches. Quand tu auras trouvé toutes ces merveilles, ma fille t'appartiendra. »

Notes du § XX.

(1) Gwynn fils de Nudd. Rien ne montre mieux l'évolution des personnages mythologiques que l'histoire de Gwynn. Nudd est la forme galloise régulière au nominatif du nom du dieu qu'on trouve au datif dans les inscript. latines de Bretagne : Nodenti Deo (Inscript. Brit. lat. Hübner, p. 42, XIV). On a trouvé des traces d'un temple consacré à ce Dieu dans la Gloucestershire. La forme irlandaise de ce nom est Nuada au nominatif. Nuada à la main d'argent, est un roi des Tuatha Dé Danann. Gwynn a été envoyé par les prêtres chrétiens en enfer ; son nom est synonyme de *diable*. Dafydd ab Gwilym au lieu de dire : que le diable m'emporte, dit : *que Gwynn fils de Nudd m'emporte* (p. 170 ; cf. ibid. p. 260, le hibou est appelé l'oiseau de Gwynn fils de Nudd). La légende de saint Collen qui a donné son nom à Llan-gollen dans le Denbighshire et à Lan-Golen près Quimper, montre que ce n'est pas sans peine que les prêtres chrétiens ont réussi à noircir cet ancien dieu dans l'esprit des Gallois. Après une vie brillante et vaillante à l'étranger, Collen était devenu abbé de Glastonbury. Il voulut fuir les honneurs et se retira dans une cellule sur une montagne. Un jour, il entendit deux hommes célébrer le pouvoir et les richesses de Gwynn fils de Nudd, roi d'Annwvn. Collen ne put se contenir, mit la tête hors de la cellule et leur dit : « Gwynn et ses sujets ne sont que des diables. — Tais-toi, répondirent-ils ; crains sa colère. » En effet, le lendemain, il recevait de Gwynn une invitation à un rendez-vous sur une montagne. Collen n'y alla pas. Le jour suivant, même invitation, même résultat. La troisième fois, effrayé des menaces de Gwynn, et prudemment muni d'un flacon d'eau bénite, il obéit. Il fut introduit dans un château éblouissant ; Gwynn était assis sur un siège d'or, entouré de jeunes gens et jeunes filles richement parés. Les habits des gens de Gwynn étaient rouges et bleus. Gwynn reçut parfaitement Collen et mit tout à sa disposition. Après une courte conversation et avoir dit au roi que le rouge de ses gens signifiait chaleur brûlante, et le bleu froid, il l'aspergea lui et les siens d'eau bénite, et tout disparut. (Lady Guest, d'après la collection du Greal, p. 337, Londres 1805). Le dieu Gwynn, fils de Nudd, joue donc le même rôle en Galles que Nuada et les Tuatha Dé Danann en Irlande. Chez certains poètes, Gwynn n'a pas ce caractère diabolique ; c'est un héros comme beaucoup d'autres : Gwynn est descendu au rang des hommes. Dans le Livre Noir, 54, XXXIII, se donne comme l'amant de Kreuirdilat, fille de Ludd. Il a assisté à beaucoup de batailles, à la mort de beaucoup de héros, et déclare enfin qu'il est mort lui-

même. Notre Mabinogi concilie la légende chrétienne et l'ancienne : ne pouvant l'arracher de l'enfer où saint Collen et ses amis l'ont irrévocablement installé, l'auteur explique que c'est pour mâter les démons et les empêcher de nuire aux mortels. Le paradis des Celtes s'appelait chez les Gaëls *Findmag*, chez les Gallois *Gwynva*, le champ heureux ou le champ de *Gwynn* : *Gwynva* = *Vindomagos*.

(2) Il faut peut-être lire *aer-veddawc*. Les trois *aerveddawc* sont Selyv ab Cynan Garwyn ; Avaon fils de Taliessin et Gwallawc ab Lleenawc, on les appelait ainsi parce qu'ils vengeaient les torts qu'on avait envers eux, même *de la tombe*. (Myv. arch. p. 408, 76).

(3) *Aethlem*, féminin d'*Aethlym*, aigu et poignant.

(4) L'épée merveilleuse parmi les treize joyaux de Bretagne est celle de Rhydderch Hael. Si un autre que lui la tirait du fourreau, elle s'embrasait depuis la poignée jusqu'à la pointe. Il la donnait à tous ceux qui lui la demandaient, ce qui lui valut le nom de Rhydderch, le généreux, mais tous la rejetaient à cause de cette particularité (Lady Guest, II, p. 354). Il y a un Urnach l'Irlandais qui aurait amené les Irlandais dans le Nord du pays de Galles. Son fils Serygi aurait été tué à la bataille de Kerric y Gwyddel, par Caswallon Llawhir, à la main longue. Son petit-fils Daronwy, encore enfant, aurait été recueilli par les vainqueurs sur le champ de bataille. Elevé par les Gallois, il s'unit plus tard aux Irlandais et devint la cause des plus grands maux pour ses bienfaiteurs. (Iolo mss. p. 81, 89).

J. Loth.

(A suivre).

ETUDES D'HISTOIRE LOCALE

—

L'ANCIEN COLLÈGE DE DOL

FÊTES A L'OCCASION DE SA BÉNÉDICTION

En parcourant les registres de l'état civil et religieux de Dol, j'ai trouvé la petite note suivante, portée par le recteur de Notre-Dame, à la fin de l'année 1737 :

Bénédiction de la chapelle du Collège.

« Le dix-neuf décembre 1737, Monseigneur Jean-Louis de Bouchet de Sourche, evesque de Dol, bénit la chapelle du collège, et celebra la messe pontificalement ; il y eut musique, motet chanté après la messe ; et le soir il y eut une pastorale en musique ; le tout composé par M. l'abbé de Saint-Martin, chanoine de Dol ; feu d'artifice, toute la ville soubs les armes, et Monseigneur fut complimenté par le sindic.

J. LEGENDRE, R^r (1). »

Cette note n'est pour ainsi dire que le programme de la fête ; mais antérieurement j'en avais relevé les principaux détails dans un registre de Saints. Le recteur de cette paroisse était alors missire François Legendre (2), neveu du recteur de Notre-Dame

(1) Jean Legendre, originaire de Meillac, recteur de Saints de 1719 à 1732, fut pourvu de la rectorerie de Notre-Dame de Dol dès 1731, aussi signait-il au mois de décembre de cette année : *Recteur de Notre-Dame et de Saints.* Il mourut le 6 octobre 1757.

(2) Neveu du précédent et comme lui natif de Meillac, il fut recteur de Saints sur la résignation de son oncle en 1732, et décéda le 29 août 1740, après avoir donné sa démission.

de Dol ; et, invité par ce dernier à assister à la cérémonie du collège, il confia à ses propres registres non-seulement une certaine relation de la fête, mais il y transcrivit le motet et la pastorale, dont il est fait mention dans la note ci-dessus, et qui sans lui eussent été à jamais perdus, car je ne sache pas qu'il en existe d'autres copies.

Heureux de cette trouvaille, je viens en faire part aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

Monseigneur Jean-Louis de Bouschet de Sourches, évêque et comte de Dol de 1715 à 1748, fut, comme nous le rappelle l'épitaphe qu'on lit encore sur son tombeau, dans son ancienne église cathédrale, le fondateur du collège de Dol à la construction duquel il contribua avec un grande générosité :

Collegiique Dolensis fundator et extructor liberalissimus.

M. le chanoine Guillotin de Corson, dans le *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, nous a donné en quelques mots l'histoire de cette fondation et les commencements de cette maison (1). Mgr de Sourches ayant obtenu du Roi, en 1727, les lettres patentes nécessaires pour l'établissement d'un collège, acheta, dans le faubourg de la Chaussée, l'emplacement de l'ancien sanitat Saint-James, et les bâtiments furent commencés immédiatement sous la direction de l'architecte Delatour.

Le 19 juin 1728 eut lieu une première cérémonie : Messire Jacques Leloup de la Renaudière (2), chanoine et grand chantre de Dol, posa la première pierre dans l'un des angles de la chapelle et la bénit solennellement en présence de Jean Delourmel (3), François-Augustin Collet (4), Servan-Etienne de la Motte-

(1) Tome III, page 408.

(2) Originaire de Nantes, précédemment recteur de Vallet, il devint chanoine et grand chantre de Dol en 1719, et se démit en 1731 en faveur de Claude Leloup de la Biliais.

(3) Natif d'Amanlis, il vint à Dol comme professeur au Séminaire vers 1697 ; il fut ensuite recteur du Crucifix de 1699 à 1713, puis chanoine et vicaire général. Il mourut le 5 janvier 1732.

(4) Originaire de Pont-L'évêque, il devint archidiacre en 1734, et mourut à Cendres, à l'hôpital des Charitons, où il était allé célébrer la fête de Saint-Jean-de-Dieu, le 11 mars 1743. Sa pierre tombale se voit encore dans la chapelle de l'hospice de Pontorson.

Thumbrel (1), Jean-Marie Bouttin de la Touche, Augustin Luthier de la Richerie (2), Antoine-Charles Lenoir, Henry-François de France de Landal (3), René de Bocenit, tous chanoines, de Jean-François Rolland (4), recteur de Notre-Dame, et de N... du Landé Merite, son curé. La communauté de ville était représentée par Noble homme Malo Lefilleul (5), son sénéchal, Guillaume Lemercier sieur de la Villeguerrif (6), son alloué, François-Placide Delorme (7), son lieutenant, et un certain nombre de bourgeois.

Près de dix ans plus tard, l'édifice étant terminé, l'évêque lui-même fit la bénédiction de la chapelle ; et, à cette occasion, il y eut de grandes fêtes au collège.

La Communauté de ville ne voulut pas s'abstenir ; trois semaines auparavant elle prit une délibération enregistrée en ces termes :

« Du 22 Novembre 1737.

« L'assemblée de la Communauté de la ville de Dol ayant été convoquée à la manière accoutumée de la part de n. h. François-Louis Desrieux sieur de la Turrie (8), avocat, sindic de laditte ville et Communauté de Dol, se sont trouvés présents : M. Laceron (9), sénéchal de Dol, et nobles gens Bonaventure Carron,

(1) Prêtre de Saint-Malo, scholastique de 1723 à 1736.

(2) Prêtre du diocèse de Tours, trésorier de Dol en 1711, décédé le 31 juillet 1741.

(3) Fils d'Olivier-Joseph de France, seigneur de Bleruais, et de Marie Duverger (mariés le 8 mai 1690 à N.-D. de Vitré), prieur de Landal et chanoine de Dol. Il mourut à sa maison prébendale, dite *l'auberge,* le 22 décembre 1729, âgé de trente-trois ans, et fut inhumé le lendemain près le tombeau de Mgr Cœuret.

(4) Chapelain de Saint-Pierre-de-Chaillot de Paris, il prit possession de la rectorerie de Notre-Dame le 20 juillet 1723, et mourut le 7 mai 1731.

(5) Né à Dol le 26 novembre 1686 de Malo Lefilleul et d'Anne Riou, sieur et dame de Vauclerisse, époux de Françoise Gouyon dame de Thomatz, il mourut vers 1734.

(6) Marié à demoiselle Julienne Rogier le 5 mai 1724.

(7) Epoux de Marie-Anne Carron, décédé le 1er avril 1732, sans postérité.

(8) Cette famille bourgeoise, venue de Rennes en 1633, se subdivisa dans les branches du Tertre, de Cardequin, de la Rabine, de la Colletterie, de la Villoubert, de la Courbaugé, de la Turrie, et donna à Dol deux maires, divers officiers inférieurs et plusieurs ecclésiastiques.

(9) Jean-Augustin Laceron mourut le 4 août 1753.

ancien sindic, Bonaventure Carron (1), avocat, Julien Desrieux (2), François Letourneur, François Aumont, Jan de Tonquedec (3), Pierre Morin, Thomas Chancerel, Julien Vallet, Pierre-Joseph Hodouin, sieur de la Touche (4).

« ..... A esté remonstré par Monsieur Laceron, sénéchal, que l'ouverture solennelle du collège de Dol, fondé par Monseigneur de Sourches, evesque, comte de Dol, devant se faire après son arivée qui doit estre sur la fin de ce mois, il paroistroit estre convenable que la Communauté de ceste ville temoignat sa reconnoissance d'un établissement si avantageux pour le public, et que, pour cet effet, si la Communauté le juge a propos, on fist mettre sous les armes la milice bourgeoise de cette ville et faubourgs, pour assister en corps à la ceremonie ; et a signé :

LACERON. »

La bénédiction fut fixée au 19 décembre 1737. Ce jour, Monseigneur se rendit en carrosse au collège ; le clergé de Notre-Dame, paroisse sur laquelle était édifié le nouveau bâtiment, présidé par missire Jean Legendre, son recteur, avait précédé Sa Grandeur. Le maire, le sénéchal, toutes les autorités de la ville s'y transportèrent, escortés par les quatre compagnies de la milice bourgeoise sous le commandement du major Bonaventure Carron, et de l'aide-major Gabriel de Blondel, sieur de la Coudraie (5). M. Desrieux, syndic, prit le premier la parole et

(1) Bonaventure Carron, sieur de la Carrière, né à Dol en 1684, mort en 1749, époux de Marie Charreyre ; et son fils, Malo-Bonaventure-Julien, né en 1717, mort à Rennes en 1761, auteur des différentes branches qui subsistent encore, père d'un recteur de Saint-Sauveur de Dinan, de l'abbé Carron, promoteur des œuvres religieuses pendant l'émigration, et aïeul de Philippe Carron, évêque du Mans.

(2) Sieur de la Colletterie, procureur-fiscal de l'abbaye de la Vieuville, frère de Michel Desrieux, recteur du Crucifix de Dol de 1720 à 1734.

(3) Famille de petite bourgeoisie fixée à la Boussac au XVIIe siècle, et représentée encore aujourd'hui dans le peuple par plusieurs membres épars en diverses paroisses. Sortie en bâtardise de Claude Gouyon, vicomte de Tonquedec, vers 1620.

(4) Famille originaire de La Fontenelle et que l'on trouve à Antrain, à Dol, à Trans, à Montreuil-sur-Ille, à Rennes, etc... sous les titres de sieurs de la Raimbaudais, de la Bigotais, de la Touche, de la Barbotais.

(5) Voici quels étaient à cette époque les officiers de la milice bourgeoise : *Première compagnie :* Jean-Chrysostôme Noury, sieur des Vallées, capitaine ; Claude-Marie Delorme, lieutenant ; Jean-Baptiste Guybert, enseigne.

adressa à Monseigneur une harangue pendant environ dix minutes ; missire Gilles Théault (1), chanoine et premier principal du collège, lui succéda et fit un discours qui ne dura pas moins de trois quarts d'heure. Ensuite, Sa Grandeur accomplit les rites de la bénédiction solennelle dans la maison et dans la chapelle, puis se prépara à célébrer pontificalement le Saint-Sacrifice. Les différentes parties de la messe furent chantées en musique ; et, après l'offertoire, on exécuta un morceau composé par le chanoine Claude de Saint-Martin (2), et mis en musique par François Lally (3), organiste de la cathédrale.

« *In laudem scholarum Dolensium fundatoris musicum carmen modulatum a Domino Lally, ecclesiæ Dolensis choraulâ.*

« Cantibus resonet civitas, lætentur populi, gaudeant campi et omnes qui habitant in eis. Signatum est super nos lumen vultus Domini ; dedit nobis pastorem magnum qui fluenti doctrinâ arentia corda irrigavit. Quam bonus pastor ! Quam laudabilis ! Quam munificus ! De stercore elevat pauperem, ut collocet eum cum principibus terræ ; civitatis nostræ columnas confirmat ; etenim pastor invenit domum et turtur nidum ubi ponat pullos suos. Filii tibi sunt, erudi illos, et curva a pueritiâ illorum. Advolate pueri cum exultatione, donum sapientiæ et intellectûs

Seconde compagnie : Julien Desrieux, sieur de la Colletterie, capitaine ; Pierre de Cherrueix, sieur de la Touche, lieutenant ; Julien-Marie Poinçon, sieur de la Blanchardière, enseigne.

Troisième compagnie : Jean-Pierre Morin, capitaine ; François Letourneur, sieur des Vallons, lieutenant ; Pierre-Alexis Morin, sieur du Bourg, enseigne.

Quatrième compagnie : François-Louis Desrieux, sieur de la Turrie, capitaine ; Bonaventure Lepoitevin, sieur du Planistre, lieutenant ; Joseph-Nicolas Bouassier, enseigne.

(1) Gilles Théault a eu comme successeurs dans la direction du collège : Gilles Déric, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne*, Joseph Portier et Julien Delacroix, chanoines de Dol.

(2) Claude-Pierre de Saint-Martin, prêtre du diocèse de Bayeux, devint chanoine de Saint-Malo en 1740, par permutation avec Jean-Claude de Pautlion, qui appartenait également au diocèse de Bayeux. Il était probablement de la même famille que Michel de Saint-Martin, natif de Saint-Lô, fils d'un négociant enrichi qui avait acheté des lettres de noblesse, et qui devint recteur de l'Université de Caën en 1654. Tallemant des Réaux nous dit *qu'il portait cinq paires de bas de chausses, trois bonnets et une perruque par dessus, qu'il aimait à voyager et qu'il craignait les vents coulis.*

(3) François-Olivier Lally, originaire de Saint-Patern de Vannes, maître de musique et organiste de Dol, mourut le 18 avril 1783, âgé de soixante-cinq ans.

accipite ; cantate Deo canticum novum. Beatus quem tu erudieris, Domine, et de lege tuâ docueris eum. Plaudite cives, ululate populi, magnalia dicite pastoris, jubilate Deo in voce exultationis. Vivat ! Vivat in æternum ! (1) »

Après la messe, l'évêque se rendit à son fauteuil et fut bientôt entouré d'une troupe d'enfants qui tenaient à la main des étendards de différentes couleurs ; puis, quatre adolescents, couronnés de lauriers, vêtus de blanc jusqu'à la ceinture, enveloppés dans des robes magnifiques, s'avancèrent et lui adressèrent des compliments au nom de la Religion, de la Justice, d'Apollon et des Muses. Ces discours terminés, des *Vivat* sans nombre sortirent de toutes les poitrines, et une décharge de fusils et de couleuvrines termina cette première partie du programme de la fête.

Sans doute, la seconde partie se résuma dans un magnifique et succulent banquet. « Mes enfants, — disait Monseigneur Saint-Marc, de regrettée mémoire, — quand il y a fête à l'église, il doit y avoir fête au refectoire. » Je suis persuadé qu'il n'en était pas autrement du temps de Monseigneur de Sourches, mais la carte du menu ne nous a pas été conservée, contentons-nous de la supposer et de la deviner.

A cinq heures, le seigneur évêque se rendit de nouveau à la chapelle, où se trouvait réuni *un nombre infini de tous les états,* dit la relation à laquelle j'emprunte la plupart de ces détails ;

(1) *Poème musical à la louange du fondateur des écoles de Dol, modulé par le sieur Lally, maître de chapelle de l'église de Dol.*

Que la ville retentisse de chants ; que les peuples soient dans l'allégresse ; que les campagnes et tous ceux qui les habitent se réjouissent ! La lumière du visage de notre Dieu s'est levée sur nous ; il nous a donné un pasteur magnifique qui arrose d'une doctrine abondante les cœurs les plus altérés. Quel bon pasteur ! Qu'il est digne de louange ! Qu'il est rempli de munificence ! Il fait sortir le pauvre de la poussière pour l'élever et le placer au milieu des princes de la terre ; il consolide les colonnes de notre cité ; car le pasteur trouve une maison et la tourterelle un nid pour y déposer ses petits. Si vous avez des fils ; faites-les instruire et accoutumez-les au joug de l'obéissance et du travail dès leur enfance. Enfants, accourez donc avec transport ; recevez les dons de la sagesse et de la science ; chantez au Seigneur un cantique nouveau : heureux, Seigneur, celui que vous élevez et à qui vous enseignez votre loi ! Applaudissez, citoyens, peuples, poussez des cris de joie ; racontez les grandes œuvres de votre pasteur ; célébrez la gloire de Dieu par des chants d'une sainte allégresse. Qu'il vive ! Qu'il vive éternellement !

c'est-à-dire que le clergé de la ville, les autorités, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple lui-même y étaient rassemblés en grand nombre. Alors commença une pastorale en musique, composée par le chanoine que nous avons déjà mentionné, et qui eut un grand succès d'applaudissements.

PASTORALE OU FÊTE DES BERGERS

OUVERTURE

Mercure, Palémon (1) et une troupe de bergers. On entend une Symphonie douce et harmonieuse.

CHŒUR.

Quels doux accents ! Quelle harmonie !
Quels célestes concerts font retentir ces lieux !
Est-ce Apollon ? Est-ce Thalie (2) ?

PALÉMON.

C'est Mercure, bergers, qui paroit à nos yeux.

PRÉLUDE

MERCURE.

Minerve favorable aux desseins généreux
De l'illustre pasteur qui gouverne en ces lieux,
Ordonne, Palémon, qu'au temple de mémoire
Vous signaliez vos vœux, ses bienfaits et sa gloire.

(1) *Palémon*, nom commun parmi les bergers.
(2) *Thalie*, une des neuf muses qui présidait à la comédie et à la poésie lyrique.

PALÉMON.

Préparons des festes nouvelles ;
Bergers, rassemblons nous, obéissons aux Dieux ;
Chantons des chansons immortelles,
Célébrons un pasteur qui veut nous rendre heureux.

CHŒUR.

Chantons des chansons immortelles,
Célébrons un pasteur qui veut nous rendre heureux.

PALÉMON.

De Pan (1) méprisez les roseaux
Fuiez les durs accents des Faunes, des Sylvains (2),
Prenez de plus tendres pipeaux,
Apollon vient ici, il conduira vos mains.

CHŒUR.

Chantons.....
.....

SYMPHONIE

Marche des bergers ; Cléandre, Palémon, Timarète, Tityre et une troupe de bergers.

PALÉMON.

Laissez là vos houlettes,
Bergers de ces hameaux,
Accordez vos musettes
Au son des chalumeaux.
Vive le grand Sylvandre !
Que les ris et les jeux
Célèbrent, cher Cléandre,
Ses bienfaits précieux.

(1) *Pan*, Dieu des campagnes, des troupeaux, et particulièrement des bergers.
(2) *Faunes* et *Sylvains*, divinités champêtres.

CHŒUR (*Troupes de bergers*).

Vive le grand Sylvandre !
Que les ris et les jeux
Célèbrent, cher Cléandre,
Ses bienfaits précieux.

TITYRE.

Ne crains point, Timarète,
Que ce berger fameux
Comme celui d'Admète
Soit joué par les Dieux.
Vive.....

CHŒUR.

Vive.....

CLÉANDRE.

Minerve est à sa suite,
Et j'y vois Apollon,
Que cet exemple invite
A quitter L'hélicon.
Vive.....

CHŒUR.

Vive.....

TIMARÈTE.

A l'ombre de ce hêtre,
Laissons donc nos moutons,
Puisqu'il les fera paître
Dans de charmants vallons.
Vive.....

CHŒUR.

Vive.....

PALÉMON.

Par luy le gai zéphire
Agite nos roseaux,
Et tient son doux empire
Le long de nos ruisseaux.
Vive.....

CHŒUR.

Vive.....

CLÉANDRE.

Dans nos humides plaines
D'Hippocrène (1) l'éclat,
Brillant sur nos fontaines,
Changera le climat.
Vive.....

CHŒUR.

Vive.....

TITYRE.

Dans ces charmants bocages,
Les timides agneaux
Et les loups moins sauvages
Boiront aux mêmes eaux.
Vive.....

CHŒUR.

Vive.....

TIMARÈTE.

Aux mêmes pâturages
Nous les verrons courir ;
Au bord de nos rivages
Tranquillement dormir.
Vive.....

(1) *Hippocrène,* fontaine consacrée aux muses.

CHŒUR.

Vive.....

CLÉANDRE.

Tu peux donc, beau Tityre,
Sous le vert alizier
Entendre avec Ancyre
Le sauvage ramier.
Vive.....

CHŒUR.

Vive.....

PALÉMON.

Napées (1), et vous Dryades (2)
Respectez nos roseaux,
Cédez, froides nayades,
Aux muses vos pipeaux.
Vive.....

CHŒUR.

Vive.....

TIMARÈTE.

La douce Philomèle (3)
Forcera par ses sons
La grenouille rebelle
A suivre ses leçons
Vive.....

CHŒUR.

Vive.....

(1) *Napées*, nymphes des prairies et des bocages.
(2) *Dryades*, nymphes des bois et des forêts.
(3) *Philomèle*, fille de Pandion, changée en rossignol.

PALÉMON.

Sur l'écorce du chêne
Gravons donc ses bienfaits ;
Que Linus (1) en haleine,
Les répète à jamais.
Vive.....

CHŒUR.

Vive.....

L'on joue différents airs de symphonie.

CLÉANDRE ET PALÉMON.

Par des chansons de réjouissance
Rendons lui notre hommage ;
Il est aimé des Dieux ;
Faisons éclater sa puissance,
Consacrons dans nos cœurs ses bienfaits précieux.

CHŒUR.

Par des chansons de réjouissance
Rendons.....
.....

Au sortir de la chapelle on voulut illuminer le jardin et reproduire en caractères de feu le nom de l'évêque bienfaiteur ; mais le mauvais temps contraria cette dernière partie du programme ; on se contenta de lancer force fusées et pétards ; et vers huit heures, les petits canons de la ville saluèrent le seigneur évêque et comte de Dol dans son retour au palais épiscopal.

Que devint le collège de Dol ? Qu'est-il aujourd'hui ?

M. le chanoine Guillotin de Gorson nous dit que, doté largement par Mgr de Sourches, il prospéra jusqu'à la révolution. Vendu nationalement en 1795, cet établissement est passé, dans notre siècle, aux familles Colin de Longchamps et Peffault de la Tour.

Enfin cette propriété a été acquise par les Frères de l'Instruction chrétienne, qui, depuis 1866, y tiennent une école libre et un pensionnat florissant.

L'Abbé PAUL PARIS-JALLOBERT.

(1) *Linus*, fils d'Apollon, qui inventa les vers lyriques et les chansons.

PÈLERINAGES DE BRETAGNE

—

LES PARDONS DU PAYS

DE

MONCONTOUR

IV

Saint-Lubin en Plémet.

En revenant de La Prénessaye à Moncontour nous rencontrâmes sur notre droite, à quelque distance de la grande route, la chapelle de Saint-Lubin, sise en la paroisse de Plémet (1). Posée sur une colline dominant le cours du Lié, et ombragée de grands arbres, cette chapelle n'offre d'ailleurs pas d'intérêt au point de vue artistique ; mais il s'y tient un pardon assez considérable à la mi-septembre, et les Bas-Bretons du Vannetais y viennent en grand nombre. Le patron de ce petit sanctuaire est saint Lubin, vivant au VIe siècle, disciple de saint Mesmin, au monastère de Mici, près d'Orléans, puis évêque de Chartres où il mourut. L'admirable cathédrale de cette dernière ville conserve dans son trésor le chef de saint Lubin.

Les malades et les pèlerins qui viennent en la chapelle de Plémet invoquer saint Lubin, ont coutume d'apporter des morceaux de cire blanche, représentant le membre dont ils souffrent ou l'objet de leurs désirs : les fiévreux présentent une tête ; les boiteux une jambe ; d'autres façonnent grossièrement un cœur ; les femmes stériles offrent un enfant de cire ; et chacun fait ainsi sans vergogne son oblation d'après ses besoins. Le jour du pardon, tous ces objets de cire sont portés à la procession solen-

(1) Arrondissement de Loudéac, canton de La Chèze, (Côtes-du-Nord).

nelle par les pèlerins qui les offrent au Saint (1). Ce jour-là on prêche en breton dans la chapelle, à cause des Guénédours ; puis l'on allume un beau feu de joie et l'on tire souvent même un feu d'artifice ; celui-ci est un peu rudimentaire, croyons-nous, mais il suffit pour peindre l'ardeur toute chrétienne qui anime, heureusement encore, ces bons paysans pleins de foi.

Pour nous, continuant notre route, nous traversons une seconde fois le bourg de Plessala et nous commençons la longue ascension des monts Mené, afin d'arriver à leur point culminant, la montagne de Belair, où se dresse un sanctuaire nouvellement construit en l'honneur de la Sainte Vierge.

V

Notre-Dame de Belair, en Trébry.

C'est vers 1854 seulement que fut construite cette chapelle, à l'aide de souscriptions que favorisa beaucoup Mgr David, évêque de Saint-Brieuc. Elle occupe, en la paroisse de Trébry (2), le sommet du Méné, point le plus élevé, dit-on, des montagnes de Bretagne, tellement élevé qu'on y aperçoit les deux mers : la Manche avec ses côtes de Saint-Brieuc et d'Erquy, l'Océan avec les îles du Morbihan. C'est vraiment là qu'on peut répéter avec Brizeux.

O Bretagne ! O très beau pays !
Bois au milieu, mer à l'entour !
Nous sommes toujours
Bretons,
Les Bretons race forte (3).

Dédiée à Notre-Dame du Mont-Carmel, la chapelle de Belair a la forme d'une croix grecque, dont le centre est occupé par une coupole de forme octogone. Quoique toutes les ouvertures soient ogivales, on ne peut guère convenablement parler du style de cet

(1) Ces renseignements nous ont été donnés par un prêtre du pays qui a plusieurs fois assisté au pardon de Saint-Lubin.

(2) Arrondissement de Saint-Brieuc, canton de Moncontour (Côtes-du-Nord).

(3) *Œuvres complètes*, I. 303.

édifice ; sur sa façade se trouve un balcon destiné aux prédications faites en plein air. La chapelle se trouve au milieu d'un petit bois de pins, d'épicéas et autres arbres verts, percé de nombreuses allées qui rayonnent autour du sanctuaire. A côté de la coupole est une tourelle, sorte de minaret, où l'on monte pour jouir de l'admirable horizon s'étendant à perte de vue.

A l'intérieur on a voulu peindre des fresques, mais elles sont déjà tombées en partie, et ce qui reste est grandement altéré par l'humidité. Cependant on y reconnaît quelques tableaux, notamment un pèlerinage de Bas-Bretons agenouillés aux pieds de Marie, et une scène de tempête sur l'Océan où l'on voit des naufragés tendre les mains vers l'Etoile des mers.

Tout, le mobilier aussi bien que l'autel, est en bois sculpté dans le style gothique ; sur une coupole se trouve une vieille statue dorée de la Sainte Vierge, qui est en grande vénération. Elle a été apportée de Saint-Brieuc à Belair, et voici, en quelques mots, son histoire qui est en même temps celle de la chapelle :

Quand M. le chanoine Prud'homme, — fondateur à Saint-Brieuc du joli sanctuaire de Notre-Dame d'Espérance, — s'occupait de l'entretien de la cathédrale de cette ville, il y découvrit, par hasard, en explorant un vieux mur, une ancienne statue de la Sainte Vierge en pierre de Kersanton ; elle était mutilée et il la laissa au lieu où elle se trouvait.

« Lorsqu'il se fût arrêté à l'idée de placer l'image de Marie au sommet de la flèche de Notre-Dame d'Espérance, M. Prud'homme pensa à cette statue ; il la retira de l'obscurité où elle était cachée ; mais une fois mise en lumière, il reconnut qu'elle était de trop petite proportion et il se décida à en faire exécuter une de 2 mètres 50 centimètres de hauteur. »

« Quant à la statue de Kersanton, elle fut cédée par la fabrique de la cathédrale à M. l'abbé Souchet, doyen du Chapitre, qui, en 1854, la fit placer sur un des points culminants des montagnes du Mené, au lieu nommé Belair, en regard de la statue de Notre-Dame d'Espérance. Depuis ce moment on y célèbre tous les ans une fête à laquelle accourent toutes les populations voisines : une chapelle y a été fondée et Mgr David a puissamment contribué à l'achèvement de ce pieux édifice (1). »

(1) *Notre-Dame d'Espérance,* histoire et monographie, p. 75.

Quoi qu'assise sur le territoire de la paroisse de Trébry, Notre-Dame de Belair dépend directement de l'Evêché de Saint-Brieuc, et le soin en est confié au curé de Moncontour. C'est, par suite, ce dernier qui organise, chaque année, le pardon célébré avec grande pompe à la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, arrivant au mois de juillet.

Dès la veille, un prêtre de Moncontour se rend à Belair pour entendre les confessions des pèlerins. A la tombée du jour, il allume un feu de joie préparé sur la montagne ; les gens de Moncontour sont aux aguets et dès qu'ils aperçoivent les flammes s'élançant dans les airs, ils mettent en branle toutes les cloches de leur église paroissiale. C'est le signal, donné à toute la contrée, de la fête qu'on prépare, et c'est aussi un premier hommage rendu à la Reine des cieux.

Le lendemain on dit plusieurs messes basses, puis l'on chante la grand'messe et les vêpres solennelles à Notre-Dame de Belair ; on y fait, au milieu d'un grand concours de pieux chrétiens, une belle procession, et, comme la chapelle est insuffisante ce jour-là pour contenir la foule, le prédicateur prononce son sermon dans la chaire extérieure dont nous avons parlé. C'est aussi à ce même balcon que se donne la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, qui termine la fête.

Nous n'avons point assisté à ce pardon, mais nous avons été témoin de la dévotion qu'ont les gens du pays pour Notre-Dame de Belair. Nous visitions cette chapelle le soir du lundi de la Pentecôte et nous fûmes très touchés de voir bon nombre d'hommes et de femmes priant dévotement à Belair, en dehors de tout office public. Les uns faisaient pieusement le tour de la chapelle, en disant leur chapelet, les autres, agenouillés aux pieds de la vieille madone, offraient leurs vœux à Marie, en se recommandant à sa bonté maternelle et à sa royale puissance.

Nous emportâmes donc un doux souvenir de notre visite à Belair, mais la bonne Vierge voulant probablement nous éprouver, nous ne pûmes jouir du merveilleux coup d'œil de cette montagne tant vantée. Dès notre arrivée, en effet, un brouillard des plus intenses enveloppa la chaîne entière du Méné, et nous déroba tout horizon. Ne pouvant donc parler *de visu* de ce célèbre point de vue, nos lecteurs nous permettront d'emprunter à la

Bretagne Contemporaine la description suivante ; ils n'y perdront rien, bien au contraire :

« A partir de Moncontour, les différentes hauteurs qui forment la chaîne du Mené se groupent plus régulièrement ; mais les vallons deviennent plus étroits, et on arrive, en les franchissant avec quelque peine, au sommet de la montagne de Belair, dont l'altitude est de 340 mètres au dessus du niveau de la mer. C'est au sommet de la tour de Notre-Dame du Carmel qu'il faut monter pour jouir de l'horizon, le plus étendu peut-être de toute la Bretagne : nous n'en exceptons même pas les points de vue, bien admirables, cependant, du Méné-c'hom, dans le Finistère. Si, dirigeant ses regards vers le Sud, le spectateur cherche à apercevoir, comme il le peut, par certains temps, les côtes du Morbihan et l'Océan qui les baigne, sa vue, guidée par les différents chaînons de montagnes, se perd au milieu des ondulations estompées par la brune dans un lointain infini ; s'il se tourne vers le Nord, il voit les hauteurs s'abaisser graduellement vers les grèves qui bordent la baie de Saint-Brieuc ; la mer toute parsemée d'îlots noircis, tachant çà et là l'azur de ses eaux, déconcerte le regard par la profondeur de ses horizons sans limites.

« C'est bien en le voyant qu'on peut dire avec le poète des *Orientales :*

Le ciel bleu se mêle aux eaux bleues.

« Mais que dire de tous les détails charmants qu'offre à profusion cet immense paysage ? De ces vallées qui paraissent, fuient, se cachent et se montrent ensuite si variées, si fraîches, si resplendissantes ; de ces bourgs situés tous sur quelques plans inclinés, les uns vers le soleil, les autres vers la mer, laissant voir la flèche de leur église qui surgit çà et là pour ramener la pensée vers le Créateur de toutes ces magnificences ; de ces toits de chaume brunissant de tous côtés à travers la verdure ; de ces troupeaux qui animent partout cette nature agreste et fertile, de tous ces points inconnus où le regard s'attache et se complaît sans savoir pourquoi, de même que l'âme poursuit aussi par moments, sans s'en rendre compte, certaines impressions dont elle aime à se nourrir (1). »

(1) *Bretagne Contemporaine, Côtes-du-Nord,* 16.

Quittons cependant ce beau site où l'on serait tenté de dire, comme les apôtres à Notre-Seigneur sur la montagne : « Il fait bon rester ici, » si l'on ne savait que, pendant la plus grande partie de l'année, les vents, le froid, la neige, rendent ce sommet presque inhabitable ; examinons, en passant, le château de la Cuve, enceinte circulaire plantée d'arbres gigantesques et formée d'un talus en terre de six mètres, défendu par un fossé profond ; c'est une fortification que les moins hardis attribuent aux temps de la Ligue, mais qui pourrait bien remonter jusqu'à l'époque mérovingienne ; puis redescendons dans les vertes et chaudes vallées de Moncontour.

Nous voici de retour à notre point de départ, heureux de nos excursions dans ces pittoresques montagnes du Mené : nous avons recueilli quelques pieuses et jolies traditions, admiré la nature si diverse de notre sol breton et reconnu surtout avec bonheur la persistance des sentiments chrétiens dans les bonnes populations de nos campagnes.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
Chanoine honoraire.

POÉSIE

—

LE DORMEUR

Il dort ! autour de lui la lampe familière
Jette encore dans la nuit des rayons de lumière.
Le sommeil l'a vaincu ; par la veille affaissé,
Sur le dos du fauteuil son cou s'est renversé ;
De ses doigts entr'ouverts, sur la gothique table,
Heureuse d'échapper au maître impitoyable,
La plume se repose, et le grave bouquin
Ne sent plus du liseur le regard et la main.
Fossiles, minerais, cartes et mappemondes,
Pétrifications, vieux débris des vieux mondes,
Objets de fantaisie et d'art, — le long du mur
Visibles à demi dans un lointain obscur,
Libres de ce penseur avide de science
Qui les interrogeait, et dont l'intelligence
Les forçait à répondre, à montrer, à fournir
Tous les matériaux de son œuvre à venir,
Retombés maintenant dans la paix solennelle,
Loin du magicien sommeillent pêle-mêle. —
Le magicien, pris par Morphée ennemi,
Dans son cercle magique est lui-même endormi.
Le feu ne jette plus qu'une lueur rougeâtre
Qui tremblote au plafond, et le chanteur de l'âtre,
Le bon petit grillon, n'entendant plus de bruit,
Siffle tout doucement sa chanson de la nuit.

— Il dort ! mais observez comme sur son idée
La voûte de son front plus sombre s'est ridée.
Ainsi, lorsque la foule a quitté le saint lieu,
Le temple dans la nuit se referme sur Dieu.
— Je ne sais, mais je trouve une beauté divine
Dans les traits d'un penseur que le sommeil incline.
Quel calme ténébreux dans ces sillons déserts
Que jadis la Pensée illuminait d'éclairs !
Comme la profondeur de l'esprit est visible
Dans les plis de ce front, maintenant impassible !
C'est beau comme l'aspect d'un sol bouleversé,
Ou plutôt, comme un champ où le soc a passé,
Et qui — pour ranimer sa vigueur épuisée —
S'endort, silencieux, dans l'ombre et la rosée.

FAREWELL

C'est ma foi de penser que la grève et les flots
Avec leurs rires clairs et leurs sombres sanglots
A tous les cœurs émus donnent la repartie,
Ont une âme secrète, et de la sympathie
Pour ces songeurs aimants qui viennent, deux à deux,
Se parler à voix basse et s'asseoir auprès d'eux.
— Lorsque vous partirez vous en aurez la preuve :
La mer détachera, comme un voile de veuve,

Son réseau de vapeurs par les vagues tissu
Pour vous le mettre au front, peut-être à votre insu.
La fleur de l'océan, que vous avez touchée,
Vous donnera son souffle et son odeur cachée,
Et l'ombre des rochers des côtes de Plouha
— Muraille de granit que la vague troua —
Et l'écume qui rit au soleil qui la dore,
Et le rayon du soir et celui de l'aurore,
Et le reflet tremblant du phare au bord de l'eau,
Et le vent qui jouait avec votre manteau,
Et tout ce paysage, entraîné doucement,
Vous feront un cortège, un peu triste et charmant.
— Puisque c'est leur bonheur, laissez-les tous vous suivre,
Être de la maison, se pencher sur le livre
Que vous lirez le soir, ou que vous écrirez.
Ils vous inspireront quand vous leur sourirez ;
Ils iront et viendront, familiers et fidèles,
En mêlant à votre art leurs grâces naturelles.
Et je serai content, si vous vous souvenez
Que, tous ces bons amis, je vous les ai donnés !

ROBERT DU PONTAVICE DE HEUSSEY.

DEVINETTES POPULAIRES
DE BASSE-BRETAGNE

MICHEL PIPI
PE AR FARCER BRETON [1]

1.

Goulen. Petra eo na repos na nos na deiz ? — *Respount.* Ur rivier.

2.

G. Petra a c'hourdrous ha na lavar guer ? — R. Ar bis.

3.

G. Petra a so just hac ingal e peb tra ? — R. Ar balançou.

4.

G. Petra eo hardissa er bed ? — R. Rochet ur miliner, rac bemdez e paq ul laër dre e gollier.

5.

G. E pez amzer e ra an dent ar muia poan d'ar bleizi ? — R. Pa grog ar chass en o fesqennou.

(1) On sait que toutes les productions — quelles qu'elles soient — de la littérature populaire sont aujourd'hui recherchées, recueillies avec empressement — y compris les *devinailles* ou devinettes. Celles que nous publions ici, pour la plupart fort naïves (quelques-unes pourtant assez drôles), circulent en Bretagne depuis des siècles. Nous en donnons le texte breton d'après une édition populaire qui date de plus de cinquante ans, et nous le faisons suivre de la traduction française. — Y. LE P.

6.

G. Perac e tro ar c'hi teir guech qent eguet cousquet ? — R. Abalamour ne voar qet pelec'h e mâ penn e vele.

7.

G. Petra na voe biscoas na ne vezo biqen ? — R. Neiz logod e scouarn ur c'haz.

8.

G. Perac e rear forniou er c'hæriou ? — R. Abalamour na ell qet er c'hæriou beza gret er forniou.

9.

G. Petra en deus qerniel en e ziadraon ? — R. Ur sac'h.

10.

G. Pehini eo propra deillen so er c'hoad ? — R. An deillen qelen eo, rac n'en em dorchet qet ganti.

11.

G. P'eur eo e ra muia a boan d'an dent d'ar mestri eguet d'ar servicherien ? — R. Pa zebr re ar servicherien, herves e c'hrat.

12.

G. Perac e laqer qentoc'h ur c'hoq eguet ur yar e beg un tour ? — R. Abalamour en ur laqat ur yar, ha ma teufe da dosvi, ar viou en ur goeza a dorfe.

13.

G. Pere eo an dud na yeont quet d'ar procession ? — R. Ar re a chom da son ar c'hleyer.

14.

G. Peseurt tud a c'honit o buez en eur arguila ? — R. Ar gordennerien.

15.

G. Petra na vel Doué james, ar roué ralamant, hac ar paysant alies ? — R. E bar.

16.

G. Perac un den bian a so colerussoc'h eguet un den bras ? — R. Abalamour ma zeo tostoc'h e galon diouz e vestl.

17.

G. Pehini eo al loën an henvela ouz ur c'haz ? — R. Ur gazes.

18.

G. Petra eo an diou galeta tra so en bed ? — R. Calon ur avaricius ha penn ur vaouez.

19.

G. Perac en em asten an eugenet ? — R. Abalamour na ellont qet azeza.

20.

G. Petra a so guenn evel an erc'h, glas evel prat, douç evel lez, c'hoero evel husuill, caled evel coad, ha boug evel aval ? — R. Ur graouen glas.

21.

G. Piou en deus dent houarn, hac en eur debri a gri atao, hac a grog alies er a ro dezan da zebri ? — R. Un esqen.

22.

G. Petra eo en em goulonter dre a benn d'an nec'h hac en em garg dre e benn d'an traon ? — Ur punç.

23.

G. Piou eo an dud a garfe beza born ? — R. An dud so dall.

24.

G. Piou eo a ya hac a deu, ha na chanch james a blaç ? — R. Un nôr.

25.

G. Piou eo ar re a c'hano er bloa-mâ diou vech, gant treid griffou, baro plun, ha guinou corn ? — R. Ar yer.

26.

G. En cant gouele goarnisset, pet oreiller a vanco ? — R. Nicun, rac na ellont beza goarnisset hep oreillér.

27.

G. Piou en deus a gof adren ? — R. Gar an den.

28.

G. Petra a so guelet beo, a so guelet maro, hac a so bet

guelet beo goude e maro ? — R. Ur c'houlaouen, pehini a lazer hac a alumer.

29.

G. Pehini eo ar men preciussa ha necessera ? — R. Ar men melin.

30.

G. Petra a so gollo en nos ha leun en deiz ? — R. Eur boutou.

31.

G. Me ameus ho quelet e pelec'h ne zoc'h bet, biscoas na ne yeloc'h, na ne ellit beza ; lavarit din pelec'h ? — R. En eur mellezour.

32.

G. Daouzec lapous a voa var ur branc ; tenna a ris varne, hac e lazis unan : pet a chommas ? — R. Nicun, rac ar ré-all a nijas qüit.

33.

G. Mar teuont, ne deuint qet ; ma na deuont qet, e teuint. — R. Ur goas a had piz, hac a lavar : Mar teu an dubeet, ar piz na deuint qet ; ma na deu quet an dubeet, ar piz a deuyo.

34.

G. Peseurt differanç so etre ur barner hac ur bazen ? — R. Eleal, ur barner a ra sevel an dorn, hac ar bazen a laqa sevel an troad.

35.

G. Petra a reomp oll er memes amzer, paour ha pinvidic, cos ha yaouanq ? — R. Avanç en oad.

36.

G. Petra a vel ur born a vuioc'h eguet an hini en deus e zaou lagad ? — R. Eleal, ar born a vel daou lagad da un all, el lec'h emâ gant e zaou lagad na vel nemet unan d'ar born.

TRADUCTION

MICHEL PIPI OU LE FARCEUR BRETON

1.

Demande. Qu'est-ce qui n'a de repos ni jour ni nuit ? — *Réponse.* Une rivière.

2.

D. Qu'est-ce qui gronde sans dire mot ? — R. Le doigt.

3.

D. Qu'est-ce qui est juste et égal en toutes choses ? — R. Une balance.

4.

D. Qu'est-ce qu'il y a de plus hardi au monde ? — R. La chemise d'un meunier, car elle prend tous les jours un voleur au collet.

5.

D. Quand les dents font-elles le plus de mal aux loups ? — R. Quand les chiens les mordent aux fesses.

6.

D. Pourquoi le chien fait-il trois tours avant de se coucher ? — R. Parce qu'il ne sait pas où est la tête de son lit.

7.

D. Qu'est-ce qu'on n'a jamais vu et qu'on ne verra jamais ? — R. Un nid de souris dans l'oreille d'un chat.

8.

D. Pourquoi bâtit-on les fours dans les villes ? — R. Parce qu'on ne peut pas bâtir les villes dans les fours.

9.

D. Qu'est-ce qui a des cornes dans le derrière ? — R. Un sac.

10.

D. Quelle est la feuille la plus propre d'un bois ? — R. La feuille de houx, parce qu'on ne s'essuie pas... les mains avec.

11.

D. Quand est-ce que les dents font plus mal au maître qu'aux serviteurs ? — R. Quand les serviteurs mangent trop, au gré du maître.

12.

D. Pourquoi met-on un coq, plutôt qu'une poule, sur le haut d'un clocher ? — R. Parce que, si l'on mettait une poule et qu'elle vînt à pondre, les œufs se casseraient en tombant.

13.

D. Quels sont les gens qui ne vont point en procession ? — R. Ceux qui restent à sonner les cloches.

14.

D. Quels sont ceux qui gagnent leur vie en reculant ? — R. Les cordiers.

15.

D. Qu'est-ce que Dieu ne voit jamais, le roi rarement, le paysan souvent ? — R. Son semblable.

16.

D. Pourquoi un petit homme est-il plus colère qu'un grand ? — R. Parce qu'il a le cœur plus près de la bile.

17.

D. Quel est l'animal qui ressemble le plus à un chat ? — R. C'est une chatte.

18.

D. Quelles sont les deux choses les plus dures du monde ? — R. Le cœur d'un avare et la tête d'une femme.

19.

D. Pourquoi les bœufs s'allongent-ils [pour se reposer] ? — R. Parce qu'ils ne peuvent pas s'asseoir.

20.

D. Qu'est-ce qui est blanc comme la neige, vert comme un pré, doux comme du lait, amer comme de la suie, dur comme du bois, et mou comme une pomme ? — R. Une noix verte.

21.

D. Qu'est-ce qui a des dents, qui crie toujours en mangeant, et mord souvent ceux qui lui donnent à manger ? — R. Une scie.

22.

D. Qu'est-ce qui se vide par le haut et se remplit par le bas ? — R. Un puits.

23.

D. Quels sont ceux qui voudraient être borgnes ? — R. Ce sont les aveugles.

24.

D. Qu'est-ce qui va et vient sans jamais changer de place ? — R. Une porte.

25.

D. Qu'est-ce qui chante plus d'une fois l'an, avec des griffes aux pieds, une barbe de plume et une bouche de corne ? — R. Les poules.

26.

D. Sur cent lits garnis, combien y en a-t-il sans oreiller ? — R. Aucun, car ils ne peuvent être *garnis* sans oreiller.

27.

D. Qu'est-ce qui a le ventre dans le dos ? — R. La jambe de l'homme (1).

28.

D. Qu'est-ce qu'on a vu vivant et qu'on a vu mort, et qu'on voit vivant après sa mort ? — R. Une chandelle, qui a été éteinte et rallumée.

29.

D. Quelle est la pierre la plus précieuse et la plus nécessaire ? — R. La pierre du moulin.

30.

D. Qu'est-ce qui est vide la nuit et plein le jour ? — R. Une paire de chaussures.

(1) En breton, le mollet se dit *'of-gar*, littéralement le « ventre de la jambe. »

31.

D. Je vous ai vu là où vous n'avez jamais été, où vous ne serez jamais, où vous ne pouvez pas être ; dites-moi où ? — R. Dans un miroir.

32.

D. Douze oiseaux sur une branche ; j'ai tiré dessus et j'en ai tué un : combien en est-il resté ? — R. Aucun, car tous se sont envolés.

33.

D. S'ils viennent, ils ne viendront pas ; et s'ils ne viennent pas, ils viendront : [qui parle de la sorte ?] — R. Un homme qui sème des pois, et qui dit : « Si les pigeons viennent, les pois ne viendront pas ; si les pigeons ne viennent pas, les pois viendront. »

34.

D. Quelle différence y a-t-il entre un juge et une marche [d'escalier] ? — R. C'est que le juge fait lever la main, et la marche fait lever le pied.

35.

35. D. Qu'est-ce que nous faisons tous en même temps, riches et pauvres, jeunes et vieux ? — R. Avancer en âge.

36.

D. Qu'est-ce qu'un borgne voit de plus qu'un homme qui a ses deux yeux ? — R. Le borgne voit deux yeux à l'autre, et celui-ci n'en voit qu'un au borgne.

Traduit par YVES LE PENNEC.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

RECHERCHES ET NOTICES SUR LES DÉPUTÉS DE LA BRETAGNE AUX ETATS-GÉNÉRAUX ET A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DE 1789, par M. *René Kerviler*. Tome premier. Rennes, librairie de Plihon et Hervé, 1888. — In-8° de 426 pages.

Ce volume se divise, si l'on en croit la table, en trois parties : « Préface ; — Livre Ier. *Situation de la Bretagne au moment de la convocation des Etats-Généraux ;* — Livre II, *Les députés.* » Mais ces trois parties sont de dimensions fort inégales. La préface a seize pages ; le livre Ier, sept ; le livre II en a 400, encore n'est-il pas à la moitié. Ce livre II est la série des notices biographiques consacrées par l'auteur à chacun des députés ou suppléants de députés aux Etats-généraux et à la Constituante, élus en Bretagne en 1789 ; le nombre total de ces suppléants et de ces députés monte à 99, et ce volume contient seulement 43 notices, rangées selon l'ordre alphabétique, de *Allain* à *Hunault.*

En réalité cet ouvrage est une Biographie des députés bretons à la Constituante de 89 : peut-être eût-il mieux valu lui donner ce titre, mais dans le principe, l'intention de M. Kerviler était d'accorder plus de développement au livre Ier, qui eût contenu une exposition détaillée de la situation politique de la Bretagne au commencement de 1789. Sur ces entrefaites, M. Barthélemy Pocquet ayant fait paraître son récit des *Origines de la Révolution en Bretagne,* M. Kerviler jugea avec raison inutile de refaire une œuvre déjà très bien faite, et il réduisit son livre Ier à un résumé de quelques pages, écrit par l'un des députés de la Bretagne, Baudouin de Maisonblanche, en tête de Mémoires inédits laissés par lui sur la période révolutionnaire.

Quant à la préface, qui est une véritable introduction, elle fournit des renseignements généraux, très clairement présentés et aussi très nécessaires, sur l'organisation et la composition de la députation bretonne aux Etats-généraux de 89. Je trouve même, s'il faut le dire, ces renseignements un peu courts ; on aurait aimé quelques détails sur la procédure électorale, sur le fonctionnement des diverses assemblées d'électeurs, etc. Mais tout cela évidemment n'est pas le sujet du livre ; il ne faut point demander à l'auteur ce qu'il n'a pas

voulu donner ; or, je le répète, il n'a entendu donner qu'une chose : la biographie des Constituants bretons. Aussi les renseignements de la préface sont-ils d'ordre purement biographique.

Après avoir rappelé le refus de députer aux Etats-généraux opposé par la noblesse et le premier ordre du clergé de Bretagne, M. Kerviler établit que le clergé du second ordre, appelé à nommer en Bretagne 22 députés, en élut successivement jusqu'à 28 par suite de quelques démissions, et en outre 7 suppléants, soit 35 en tout. Quant au tiers-état, il élut 44 députés (chiffre normal) et 20 suppléants. Laissant de côté ces derniers, M. Kerviler nous apprend que les 44 députés, au point de vue de leurs professions respectives, se partagaient ainsi : 17 avocats, 9 magistrats de l'ordre judiciaire, 3 maires, 10 négociants, armateurs ou industriels, 4 cultivateurs, 1 seul médecin. Les avocats emportaient donc à eux seuls presque les trois septièmes du chiffre total, et réunis aux autres gens de robe (maires et magistrats), ils formaient les deux tiers de la députation. « Ces 44 députés du tiers et les 4 sup-« pléants qui siégèrent (il n'y en eut que 4 à siéger) subirent, dit notre « auteur, des fortunes très diverses : 24 d'entre eux (juste la moitié) « disparaissent de la scène publique après la Constituante ; 13 seu-« lement reparurent plus tard dans les assemblées électives, 8 à la « Convention, 5 pendant le Directoire, l'Empire et la Restauration. » (p. 17). Six périrent de mort violente, ce qui est peu pour le temps, et encore trois seulement sur l'échafaud, deux furent tués par les chouans, le dernier en duel.

Parmi les députés et suppléants du clergé, 28 siégèrent, et sur ce nombre il y en eut d'abord jusqu'à 17 à prêter le serment à la Constitution civile du clergé, mais sept d'entre eux ne tardèrent pas à le rétracter, ce qui réduit à 10, c'est-à-dire à moins du tiers (sur 35) le chiffre des schismatiques dans la députation du clergé breton.

Ces renseignements généraux donnés, et beaucoup d'autres de même genre (car j'abrège nécessairement beaucoup), M. Kerviler ouvre la série de ses notices biographiques par celle de l'abbé *Allain,* un digne curé de Josselin qu'on appelait en 89 « le beau *Damien,* » et qui est surtout remarquable pour avoir refusé, au Concordat, l'évêché de Tournai.

Ce recueil de notices — inutile de le dire — est un ample magasin de faits curieux, généralement ignorés, de documents nouveaux, inédits pour la plupart, faits et documents recueillis avec diligence, habilement mis en œuvre, exposés d'un style clair et alerte, de façon

à présenter une lecture toujours intéressante. Inutile, je le répète, d'insister là-dessus, car du moment où l'ouvrage est de M. Kerviler, c'est dire qu'il a toutes ces qualités.

Tout au plus serais-je tenté de me demander si tous ces constituants valent bien — par eux-mêmes — la peine que s'est donnée leur historien pour consacrer, *constituer* à chacun d'eux un portrait, une biographie spéciale. Sur cette centaine de bonshommes, il y eut tout au plus trois ou quatre hommes supérieurs, Lanjuinais, Le Chapelier, Defermon ; puis un second rang comprenant une dizaine d'hommes remarquables à divers titres : tout le reste assez médiocre, braves gens pour la plupart, plus faibles que méchants, en tout cas fort effacés. Peut-être, au lieu de les exhiber un à un, eût-il tout autant valu les grouper dans un tableau d'ensemble, une histoire de la députation bretonne à la Constituante. Mais j'aurais tort d'insister, car, je l'ai déjà dit, il ne faut pas demander à un auteur ce qu'il n'a pas voulu faire, mais voir si ce qu'il a voulu faire est fait et bien fait. Or là dessus pas le moindre doute, la preuve en est à chaque page.

J'ouvre le livre au hasard, je tombe sur la notice du *père Gérard*, bon laboureur des environs de Rennes, improvisé constituant, qui se tira de sa besogne tout comme un autre, et dont M. Kerviler nous rapporte ce mot malin, qu'il aurait dit à quelques-uns de ses illustres collègues : « Quand je me suis vu avec vous pour la première « fois, en entendant de si beaux discours je me serais cru dans le « paradis.... si je n'avais vu là tant d'avocats et de procureurs. » (p. 345).

Entre autres motions, il demanda et obtint que l'on retranchât l'indemnité aux députés qui s'absentaient : « Les provinces, s'écria-« t-il, ne nous ont pas envoyés ici pour que nous allions nous pro-« mener ! » Un autre jour, impatienté par la lenteur des travaux de l'Assemblée, il demanda « qu'elle ne fût pas payée cette année-là, « puisqu'elle ne voulait pas avancer la Constitution. » Mais cette motion échoua. Tous les historiens et biographes lui attribuent aussi une proposition tendant à la suppression des « *droits de bétail*, » — mystère ! M. Kerviler a découvert qu'il s'agissait simplement de supprimer les « *droits de détail* » sur les vins et eaux-de-vie. — « Jolie coquille, » ajoute M. Kerviler. C'est vrai ; mais son imprimeur, juste au même endroit, lui en fait une non moins drôle, car il imprime que « l'Assemblée constituante renvoya au règlement général, qu'elle « devait donner sur les impositions, l'*exercice de la notice* » du

« père Gérard (p. 343). Lisez : « l'*examen de la motion.* » Décidé-« ment le père Gérard est riche en coquilles.

Il était même riche en autre chose, car ce bonhomme, qu'on nous peint généralement comme un recueil de toutes les vertus champêtres, voici ce qu'en dit un écrit contemporain cité par M. Kerviler : « Vous avez tous entendu parler du père Gérard, député aux États-généraux... C'est un homme fort borné, d'une *dureté,* d'un *orgueil* insupportables. A la fin de la session il est retourné dans ses foyers, au milieu de sa famille, *dont il est le tourment.* Son épouse est malheureuse, parce qu'elle a une façon de penser différente de la sienne (1). Cependant elle a fait sa fortune. Sans autres enfants que ceux de sa femme (elle était veuve quand il l'a épousée), il ne songe qu'à amasser avec soin les richesses que son *avarice* et sa qualité de représentant du peuple lui ont acquises... Figurez-vous cet homme dans le sein d'une famille *qui le déteste,* d'enfants de sa femme *qu'il cherche à dépouiller...* d'un frère *qu'il vient de précipiter au tombeau.* » (p. 347).

Décidément, il y a du déchet sur ce patriarche.

Au point de vue anecdotique, le livre de M. Kerviler est une mine. Voici, par exemple, la façon originale dont Chaillon, député de Nantes et plus tard conventionnel, échappa sous la Terreur à la prescription portée contre lui par le Comité du salut public. Le membre de ce Comité chargé de l'arrêter était son médecin ; comme Chaillon avait alors une assez mauvaise fièvre, son médecin déclara à ses collègues : « Inutile de guillotiner ce b... de Chaillon, il est f... » — Il ne mourut pourtant que trois ans après, laissant, entre autres enfants, une fille, Aimée-Gabrielle, mariée à Sébastien Letourneux, qui fut ministre de l'Intérieur en 1797.

Cette belle Gabrielle amusait fort, par ses naïvetés, les salons du Directoire. Un jour qu'elle était allée voir le Muséum et le Jardin des plantes, dirigés alors par le célèbre naturaliste Lacépède, elle dîna le soir chez Talleyrand, ministre des affaires étrangères, et comme elle racontait sa visite du matin au Muséum, Talleyrand lui dit : — « Vous avez vu Lacépède ? — Mon Dieu non, répondit-elle simplement, je n'ai pu voir *la cépède...* mais j'ai vu *la girafe !* » (p. 136 et 138).

Etc., etc., etc.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(1) Le père Gérard (Michel Gérard) était de la gauche et avait voté la constitution civile du clergé.

MÉLANGES HISTORIQUES SUR LA BRETAGNE ET LES BRETONS. *Deuxième série, par l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire de l'Eglise Métropolitaine de Rennes, Président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine. Rennes, Vatar, 1888.*

Voici un bon volume, de 308 pages, qui peut-être, au contraire de bien d'autres, ne se distingue pas par le luxe de la couverture, la beauté des caractères ou du papier, mais qui, au contraire aussi de ces ouvrages largement illustrés, parlant beaucoup aux yeux et n'apprenant pas grand chose, contient quantité de notices intéressantes, instructives et distrayantes. Les documents précieux et inédits sur les *Paroisses*, *Eglises, Chapelles,* les *Ecoles et l'enseignement,* l'*Hagiographie,* les *Seigneuries, les Pardons,* du vaste territoire ecclésiastique de Rennes, y abondent.

Inutile croyons-nous, de s'étendre longuement sur les MÉLANGES HISTORIQUES, extraits de la *Semaine religieuse* de Rennes. L'auteur du *Pouillé* de l'archidiocèse Breton, est trop connu des lecteurs de la *Revue* et des amis de l'histoire de notre province, pour songer à recommander ses excellents travaux. Citer son nom, suffit désormais pour faire apprécier à leur juste valeur les pages que sa plume élégante et laborieuse se plaît à écrire, et toutes frappées du reste au coin de la science locale et du bon goût.

Sa pensée a été heureuse de réunir en un faisceau ces jolies bluettes, révélant l'histoire intime et les mœurs du passé de notre Bretagne. C'est un service rendu aux amateurs des légendes et des vieux usages ; en même temps que ce sera une heure bien employée par ceux qui passeront quelques instants en compagnie de ce livre. Il fera, en effet, mieux connaître, et par conséquent aimer davantage, notre petite patrie bretonne, mine féconde, inépuisable, toujours exploitée avec une ardeur sans pareille, et ne trompant jamais l'espérance ou l'attente du travailleur et du curieux.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

AUX AMIS DE BRIZEUX, par M. *Robert Oheix* (Saint-Brieuc, Impr. Prud'homme, 1888) In-18.

Nous avons fort hésité à parler dans la *Revue de Bretagne* de l'affaire de la statue de Brizeux, car l'histoire nous semble fort embrouillée. Voici — sauf erreur — ce qui nous en est revenu.

Un sculpteur Breton d'origine mais établi à Paris, M. Pierre Ogé,

avait exécuté cette statue. Un comité — « qui, comme dit M. Oheix, paraît s'être engendré lui-même » — s'est formé pour procurer l'achat de la statue et son érection sur l'une des places de Lorient.

La réussite de ce projet, excellent par lui-même, dépendait évidemment de la composition et du mode d'action du comité. La gloire de Brizeux appartient d'abord à la Bretagne, et à toute la Bretagne ; il fallait, dans chacun de nos cinq départements, faire appel à tous les hommes connus par leurs relations avec Brizeux et par leur patriotisme breton, et leur adjoignant, si l'on voulait, des *Bretons de Paris,* constituer un comité puissant, en dehors de toute coterie, et dont l'action se fût étendue sur toute la Bretagne.

Au lieu de cela, on s'est borné, paraît-il, à y mettre à peu près exclusivement des Bretons de Paris, et surtout des Parisiens non Bretons, sans songer aux Bretons de Bretagne, sauf un ou deux qu'on y a appelés par grâce, et dont le plus éminent (M. de la Villemarqué) n'a pas cru y pouvoir rester en de telles conditions. Aussi qu'est-il arrivé ? C'est que l'argent ne vient point, et l'affaire est menacée d'un fiasco.

Dans une lettre très sensée, très spirituelle, adressée *Aux amis de Brizeux,* M. Oheix propose, lui, aux Bretons de Bretagne épris de la poésie de Brizeux, épris de l'alliance intime du sentiment breton et du sentiment chrétien qui se marient si bien dans cette poésie, — il leur propose de s'unir pour rendre à notre grand poète un hommage analogue à celui qu'Emile Péhant a reçu à Guérande, sa ville natale. Pour cela, on graverait sur une table de marbre le nom et les dates de la vie de Brizeux, et au-dessous ses plus beaux vers chrétiens, par exemple :

Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres !

Koulskoudé, dreist an holl vadou,
Karomb ar C'hrist, Doué hon tadou !

Et l'on ferait apposer cette table de marbre dans le grand sanctuaire breton de Sainte-Anne d'Aurai.

Nous applaudissons vivement à ce projet, mais nous serions fort heureux aussi de voir l'affaire de la statue reprise sur de nouvelles bases et menée à bien. D'après certains renseignements qui nous viennent de Quimperlé — du pays de *Marie,* — nous n'en désespérons pas.

L. DE K.

—

LE MABINOGI [1]

DE

KULHWCH ET OLWEN

XXI

Ce jour là, ils marchèrent jusqu'au soir et finirent par apercevoir un grand château fort, le plus grand du monde. Ils virent en sortir un homme noir plus grand que trois hommes de ce monde-ci à la fois : « D'où viens-tu, homme ? lui dirent-ils. — Du château que vous voyez là-bas. — Quel en est le maître ? — Vous êtes vraiment sans intelligence ; il n'y a personne au monde qui ne sache quel est le maître du château : c'est Gwrnach Gawr. — Quel accueil fait-on aux hôtes et aux étrangers qui descendent dans ce château ? — Prince, Dieu vous protège ! Jamais personne n'a logé dans ce château qui en soit sorti en vie. On n'y laisse entrer que l'artiste qui apporte avec lui son art. » Ils se dirigèrent vers l'entrée. « Y a-t-il un portier ? dit Gwrhyr Gwalstawt Ieithoedd. — Oui, et toi, — que ta langue ne reste pas muette dans ta bouche, — pourquoi m'adresses-tu la parole ? — Ouvre la porte ? — Je ne l'ouvrirai pas. — Pourquoi n'ouvriras-tu pas ? — Le couteau est dans la viande et la boisson dans la corne, on s'ébat dans la salle de Gwrnach Gawr : ce n'est qu'à l'artiste qui apportera son art que l'on ouvrira la porte désormais cette nuit. » Alors Kei dit : « Portier, j'ai un art. — Lequel ? — Je suis le meilleur polisseur d'épées qu'il y ait au monde. — Je vais le dire à Gwrnach

(1) Voir les livraisons de mars et avril 1888, p. 161 et 258.

Gawr et je te rapporterai sa réponse. » Le portier entra : « Il y a du nouveau à l'entrée, dit Gwrnach Gawr? — Oui, il y a à la porte une compagnie qui veut entrer. — Leur as-tu demandé s'ils apportent un art ? — Je l'ai fait, et l'un d'eux prétend qu'il est bon polisseur d'épées. Avons-nous besoin de lui ? — Il y pas mal de temps que je cherche en vain quelqu'un qui me nettoie mon épée. Laisse entrer celui-là, puisqu'il apporte un art : » Le portier alla ouvrir la porte. Kei entra et salua Gwrnach Gawr. On l'assit en face de lui : « Est-ce vrai, homme, dit Gwrnach Gawr, ce que l'on dit de toi, que tu sais polir les épées ? — Je le sais, et bien, répondit Kei. » On lui apporta l'épée de Gwrnach. Kei tira de dessous son aisselle une pierre à aiguiser bleuâtre et lui demanda ce qu'il préférait : qu'il polît la garde en blanc ou en bleu (1). « Fais comme tu voudras, dit Gwrnach, comme si l'épée t'appartenait. » Kei nettoya la moitié de l'épée et la lui mit dans la main en disant : « Cela te plaît-il ? — Plus que n'importe quoi dans tous mes états, si elle était ainsi tout entière. C'est pitié qu'un homme comme toi soit sans compagnon. — Seigneur, j'en ai un, quoiqu'il n'apporte pas cet art-ci ? — Qui est-ce ? — Que le portier sorte. Voici à quels signes il le reconnaîtra : la pointe de sa lance se détachera de la hampe, elle tirera du sang sur le vent, et descendra de nouveau sur la hampe. » On ouvrit la porte, et Bedwyr entra. « Bedwyr, dit Kei, est un homme précieux, quoi qu'il ne sache pas cet art-ci. »

Note du § XXI.

(1) Voir *Notes critiques*.

XXII

Il y avait grande discussion parmi ceux qui étaient restés dehors à cause de l'entrée de Kei et de Bedwyr. Un d'entre eux, un jeune homme, le fils unique de Kustennin le berger, réussit à entrer, et ses compagnons s'attachant à lui, il traversa les trois cours (1), et arriva à l'intérieur du château. Ses compagnons lui dirent alors : « Puisque tu as fait cela, tu es le premier des hommes. » Depuis on l'appela Goreu (le meilleur) fils de Kustennin. Ils se dispersèrent pour aller dans les différents logis, afin de pouvoir tuer ceux qui les tenaient, sans que le géant le sût. Quand l'épée fut remise en état, Kei la mit

dans la main de Gwrnach Gawr, pour voir si le travail lui plaisait : « Le travail est bon, dit le géant, il me plaît. — C'est ta gaîne, dit Kei, qui a gâté l'épée. Donne-là moi pour que je lui enlève ses garnitures de bois et que j'en remette de neuves. » Il prit la gaîne d'une main, l'épée de l'autre, et le bras au-dessus de la tête du géant, comme s'il voulait remettre l'épée dans le fourreau, il la dirigea contre lui et lui fit voler la tête de dessus les épaules.

Ils dévastèrent le château, enlevèrent ce qui leur convint des richesses et des bijoux, et, au bout d'un an, jour pour jour, ils arrivaient à la cour d'Arthur, avec l'épée de Gwrnach Gawr. Ils racontèrent à Arthur leur aventure. Arthur leur demanda alors ce qu'il valait mieux chercher de toutes les merveilles. « Il vaut mieux, répondirent-ils, chercher d'abord Mabon, fils de Modron, mais on ne le trouvera pas avant d'avoir trouvé Eidoel, fils d'Aer son parent. » Arthur partit avec les guerriers de l'île de Bretagne à la recherche d'Eidoel, et ils arrivèrent devant le château-fort de Glini, ou Eidoel était emprisonné. Glini, debout sur le haut de ses murs, s'écria : « Arthur, que me réclames-tu, du moment que tu ne me laisses pas en paix sur ce pic rocailleux ? J'y suis assez privé de bien, de plaisir, de froment, d'avoine, sans que tu cherches encore à me nuire. — Ce n'est pas pour te faire du mal, répondit Arthur, que je suis venu ici ; c'est pour chercher ton prisonnier. — Je te le donnerai, bien que je ne fusse disposé à le donner à personne, et en outre, tu auras ma force et mon appui. » Les hommes d'Arthur lui dirent alors : « Seigneur, retourne chez toi ; tu ne peux aller à la tête de ton armée chercher des choses de si mince importance. — Gwrhyr Gwalstawt Ieithoedd, dit Arthur, c'est à toi que revient cette mission : tu sais toutes les langues, tu sais même converser avec certains oiseaux et certains animaux. Eidoel, c'est à toi d'aller chercher ton cousin avec mes hommes. Kei et Bedwyr, j'ai bon espoir qu'une entreprise à laquelle vous prendrez part réussira : allez-y pour moi. »

Note du § XXII.

(1) Le *cadlys* répond évidemment ici à l'*air-lis* irlandais. Chaque *lis*, résidence d'un noble, entourée d'une levée de terre, renfermait au moins une cour intérieure *air-lis*, où les troupeaux se réfugiaient (O'Curry On the manners, I, 304). *Cad* ne signifie probablement pas ici *combat*, mais a le même sens que dans *cadw*, garder.

XXIII

Ils marchèrent jusqu'à ce qu'ils rencontrèrent le merle de Cilgwri (1). Gwrhyr lui demanda : « Au nom de Dieu, sais-tu quelque chose de Mabon, fils de Modron, qu'on a enlevé la troisième nuit de sa naissance d'entre sa mère et le mur ? — Lorsque je vins ici pour la première fois, dit le merle, il y avait une enclume de forgeron, et je n'étais alors qu'un jeune oiseau ; il n'y a eu dessus d'autre travail que celui de mon bec chaque soir, et aujourd'hui elle est usée au point qu'il n'en reste pas la grosseur d'une noix : que Dieu me punisse, si j'ai jamais rien entendu au sujet de l'homme que vous demandez. Cependant ce que la justice commande et ce que je dois aux messagers d'Arthur, je le ferai. Il y a une race d'animaux que Dieu a formés avant moi : je vous guiderai jusqu'à eux. » Ils allèrent jusqu'à l'endroit où se trouvait le cerf de Redynvre (2). « Cerf de Redynvre, nous voici venus vers toi, nous messagers d'Arthur, parce que nous ne connaissons pas d'animal plus vieux que toi. Dis, sais-tu quelque chose au sujet de Mabon, fils de Modron, qui a été enlevé à sa mère la troisième nuit de sa naissance. — Lorsque je vins ici pour la première fois, dit le cerf, je n'avais qu'une dague (3) de chaque côté de ma tête, et il n'y avait ici d'autre arbre qu'un jeune plant de chêne ; il est devenu un chêne à cent branches : le chêne est tombé ; il n'y en a que des restes rougis et pourris ; quoique je sois resté ici tout ce temps, je n'ai rien entendu au sujet de celui que vous demandez. Cependant, puisque vous êtes des messagers d'Arthur, je serai votre guide jusqu'auprès d'animaux que Dieu a formés avant moi. » Ils arrivèrent à l'endroit où était le hibou de Kwm Kawlwyt (4). « Hibou de Kwm Kawlwyt, nous sommes des envoyés d'Arthur ; sais-tu quelque chose de Mabon, fils de Modron, qui a été enlevé à sa mère la troisième nuit de sa naissance ? — Si je le savais, je le dirais. Quand je vins ici pour la première fois, la grande vallée que vous voyez était couverte de bois : vint une race d'hommes qui le détruisit. Un second bois y poussa ; celui-ci est le troisième ; vous voyez mes ailes ? Ce ne sont plus que des moignons raccornis : Eh bien, depuis ce temps jusqu'aujourd'hui, je n'ai jamais entendu parler de l'homme que vous demandez. Je serai cependant votre guide, à vous, messagers d'Arthur, jusqu'auprès de l'animal le plus vieux de ce monde et celui qui circule le plus, l'aigle de Gwernabwy. »

Notes du § XXIII.

(1) Le récit qui suit a été reproduit, modifié dans les Iolo mss. sous le titre de *Henaifion byd*. les Anciens du monde (p. 188). Dans cette version l'aigle de Gwernabwy veut se remarier, mais à une veuve de son âge ; il songe à la chouette de Cwm Cawlwyd, mais il veut être fixé sur son âge. Il prend des informations auprès du cerf de Rhedynvre en Gwent, du saumon de Llyn Llivon, du merle de Cilgwri, du crapaud de Cors Vochno en Ceredigion (Cardiganshire), les créatures les plus vieilles du monde : la chouette était plus vieille qu'aucun d'eux. L'aigle put ainsi épouser la chouette sans se mésallier. Daf. ab Gwilym fait allusion dans un même passage aux animaux de Gwernabwy, de Cilgwri et de Cwm Cawlwyd (p. 68 ; cf. Myv. Arch. p. 340, col. 2). Il y a un endroit du nom de Cilgwri dans le Flintshire (Llew. Gl. Cothi. p. 415, vers 20, note). Une traduction française du conte, *les Anciens du monde* a été publiée dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* année 1887, 1er semestre, p. 456-458.

(2) *Redyn,* fougère ; *bre*, colline.

(3) La deuxième année, il pousse sur la tête du cerf deux petites pointes qu'on nomme *dagues*, mot qui répond exactement aux gallois *reidd* du latin *radius*. (Vénerie par Jacques du Fouilloux, réimprimé à Angers en 1844). L'écriture *reit* pour *reidd* vient d'une copie où le *t* avait la valeur d'une spirante dentale sonore, comme c'est la règle dans le Livre Noir, cf. y byt = y bydd, Mabin., p. 237, l. 27.

(4) Il y a d'après ledy Guest un lieu de ce nom dans le Carnarvonshire et un autre dans le Carmarthenshire.

XXIV

Gwrhyr dit : « aigle de Gwernabwy, nous, messagers d'Arthur, nous sommes venus vers toi pour te demander si tu sais quelque chose au sujet de Mabon, fils de Modron, qui a été enlevé à sa mère, la troisième nuit de sa naissance. — Il y a longtemps, dit l'aigle, que je suis venu ici ; à mon arrivée, il y avait une roche si haute, que de son sommet je becquetais les astres chaque soir ; maintenant, elle n'a pas une palme de haut ; je suis ici depuis, et néanmoins je n'ai rien entendu au sujet de l'homme que vous demandez. Cependant, une fois, j'allai chercher ma nourriture à Llynn Llyw ; arrivé à l'étang, j'enfonçai mes serres dans un saumon, pensant qu'en lui ma nourriture était assurée pour longtemps ; mais il m'entraîna dans les profondeurs, et ce ne fut qu'à grand'peine que je pus me débarrasser de lui. Moi et mes parents nous nous mîmes en campagne avec ardeur,

pour tâcher de le mettre en pièces, mais il m'envoya des messagers pour s'arranger avec moi, et il vint en personne me livrer de son dos cinquante harponnées de chair. Si lui ne sait rien de ce que vous cherchez, je ne connais personne qui puisse le savoir. Je vous guiderai, en tout cas, jusqu'auprès de lui. » Quand ils furent arrivés à l'étang, l'aigle dit : « Saumon de Llynn Llyw, je suis venu vers toi, avec les messagers d'Arthur, pour te demander si tu sais quelque chose au sujet de Mabon, fils de Modron, qui a été enlevé à sa mère, la troisième nuit de sa naissance — Tout ce que je sais, je vais vous le dire. Je remonte la rivière avec chaque marée, jusqu'auprès des murs de Kaer Loyw (1), et c'est là que j'ai éprouvé le plus grand mal de ma vie. Pour vous en convaincre, que deux d'entre vous montent sur moi, un sur chaque épaule. » Kei et Gwrhyr Gwalstawt Ieithoedd montèrent sur les épaules du saumon, ils arrivèrent auprès de la muraille du prisonnier, et ils entendirent de l'autre côté des plaintes et des lamentations : « Quelle créature, dit Gwrhyr, se lamente dans cette demeure de pierre ? — Hélas, homme, il a lieu de se lamenter celui qui est ici : c'est Mabon, fils de Modron (2). Personne n'a été plus cruellement enfermé dans une étroite prison que moi, pas même Lludd Llaw Ereint (3), ni Greit, fils d'Eri (4). — As-tu espoir d'être relâché pour or, pour argent, pour des richesses de ce monde, ou seulement par combat et bataille ? — Tout ce que j'obtiendrai, ce sera par combat. » Ils s'en allèrent et retournèrent près d'Arthur, auquel ils apprirent, où Mabon, fils de Modron, était en prison. Arthur convoqua les guerriers de cette île, et s'avança jusqu'à Kaer Loyw, où Mabon était emprisonné. Kei et Bedwyr montèrent sur les épaules du poisson, et pendant que les soldats d'Arthur attaquaient le château, Kei fit une brèche aux parois de la prison, et enleva le prisonnier sur son dos. Les hommes continuèrent à se battre, et Arthur revint chez lui, avec Mabon délivré.

Notes du § XXIV.

(1) Gloucester ; Gloyw (Glevum) devient en construction avec le nom féminin Kaer, Loyw, suivant une règle commune à tous les idiomes bretons.

(2) Mabon est un des trois prisonniers de très haut rang de l'île, avec Llyr Lledyeith et Gweir fils de Geiryoedd. Il y en avait un plus illustre encore : Arthur qui fut trois nuits en prison dans Kaer Oeth et Anoeth, trois nuits en prison par Gwenn Benndragon, trois nuits dans une prison enchantée sous Lech

Echymeint. Ce fut Goreu qui les délivra (Triades, Mab. p. 308, 9). Mabon est appelé dans le Livre Noir le serviteur d'Uthir Pendragon. (Skene 51, 1). Dans les assemblées des bardes on comprenait sous le nom de Cofanon Darampryd Mabon ab Modron. (Les souvenirs voyageurs de Mab.) les noms des bardes, poètes, savants de l'île et tout ce qui les concernait (Iolo, mss. p. 206).

(3) Il y a eu confusion entre ce personnage et Llyr, comme je l'ai déjà dit. Je serais fort tenté de corriger *Ludd* en *Nudd Llaw ereint*, Nudd *à la main d'argent*, et de l'identifier avec le Nuada *à la main d'argent*, roi des Tuatha Dé Danann. Ce *Nuada* avait perdu une main qui fut remplacée par une main d'argent. Il fut tenu avec son peuple dans l'oppression par le Fomoré Breas qu'ils avaient pris comme champion, mais il finit par être délivré et remis sur le trône. Le sens d'*ereint* est certain par un passage de notre Mabinogi sur le porc Grugyn Gwrych Ereint page 56. (*Ereint* = *argentios*).

(4) Ardent comme Greid, fils d'Ery, dit Kynddelw, poète du XIIe siècle (Myv. p. 165, col. 2).

XXV

Arthur dit : « Laquelle des autres merveilles vaut-il mieux maintenant chercher la première ? — Il vaut mieux chercher d'abord les deux petits de Gast Rymhi. — Sait-on de quel côté elle est? — Elle est, dit quelqu'un, à Aber Deugleddyv (1). » Arthur se rendit à Aber Deugleddyv chez Tringat et lui demanda s'il avait entendu parler d'elle, et comment elle était faite : « Elle est sous la forme d'une louve, dit-il, et ses deux petits voyagent avec elle. Elle a souvent tué de mon bétail. Elle est là-bas à Aber Cleddyv, dans une caverne. » Arthur envoya une partie de ses troupes par mer sur Prytwenn (2), son navire, et les autres par terre pour chasser la chienne. Ils la cernèrent ainsi, elle et ses deux petits. Dieu, en faveur d'Arthur, les rendit à leur forme naturelle. Alors les soldats d'Arthur se dispersèrent un à un, deux à deux.

Un jour que Gwythyr fils de Greidiawl franchissait une montagne, il entendit des lamentations et des cris qui faisaient peine. Il se précipita de ce côté. Arrivé sur les lieux, il dégaîna son épée, et coupa la butte aux fourmis au niveau du sol, délivrant ainsi les fourmis du feu : « Emporte avec toi, dirent-elles, la bénédiction de Dieu et la nôtre. Un service que pas un homme ne pourrait te rendre, nous, nous te le rendrons. » Elles ne tardèrent pas à arriver avec les neuf setiers de graine de lin qu'avait réclamés Yspaddaden Penkawr à Kulhwch, parfaitement mesurés, sans qu'il y manquât autre chose qu'un seul grain, et encore avant la nuit fut-il apporté par la fourmi boiteuse.

Un jour que Kei et Bedwyr étaient assis au sommet du Pumlummon (3) sur Karn Gwylathyr, au milieu du plus grand vent du monde, en regardant autour d'eux, ils aperçurent au loin, vers le sud, une grande fumée que le vent ne faisait pas le moins du monde dévier. « Par la main de mon ami, dit Kei, voilà là-bas le feu d'un voleur (4). » Ils se dirigèrent en toute hâte du côté de la fumée, et s'en approchèrent avec beaucoup de précaution, de loin, jusqu'à ce qu'ils aperçurent Dillus Varvawc en train de cuire un sanglier : « Voilà le plus grand des voleurs, dit Kei ; il a toujours échappé à Arthur. — Le connais-tu, dit Bedwyr? — Je le connais : c'est Dillus Varvawc. Il n'y a pas au monde de laisse à pouvoir tenir Drutwyn, le petit chien de Greit fils d'Eri, si ce n'est une laisse faite de la barbe de l'homme que tu vois là-bas ; et elle ne servira de rien si on ne l'extrait poil par poil de sa barbe avec des pinces de bois pendant qu'il sera en vie ; s'il était mort, le poil serait cassant. — Qu'allons-nous faire alors ? — Laissons-le manger tout son saoûl de cette viande : il dormira après. » Pendant qu'il mangeait, ils firent des pinces de bois. Quand Kei fut sûr qu'il dormait, il creusa sous ses pieds un trou le plus grand du monde, lui donna un coup d'une force inimaginable et le pressa dans le trou jusqu'à ce qu'ils eurent achevé de lui enlever toute sa barbe avec les pinces de bois. Puis, ils le tuèrent net et s'en allèrent tous deux jusqu'à Kelli Wic en Kernyw avec la laisse faite de la barbe de Dillus Varvawc qu'ils mirent dans la main d'Arthur. Arthur chanta alors cet *englyn* (5) :

Kei a fait une laisse
De la barbe de Dillus, fils d'Eurei :
S'il avait été vivant, c'eût été ta mort.

Kei en fut tellement irrité que les guerriers de cette île eurent grand'-peine à mettre la paix entre lui et Arthur. Jamais dans la suite, qu'Arthur eût besoin de secours ou qu'on tuât ses hommes, Kei ne se jeta dans le danger avec lui.

Notes du § XXV.

(1) Aber Deu Gleddyv, aujourd'hui en anglais Milford Haven dans le comté de Pembroke. Il y avait un cantref de Daugleddev comprenant les *cwmwd* de

Amgoed, Pennant et Evelvre (Powell, History of Wales, p. XVIII). *Aber,* comme en breton, signifie *embouchure,* efflux. Le nom de Deu Gleddyv vient de deux rivières de cette région, portant toutes les deux le nom de *Kleddyv.*

(2) *Prytwen* visage blanc. Geoffroy de Monmouth et naturellement le Brut Tysilio, font de Prytwen le bouclier d'Arthur. (Geoff. IX, 4 ; Brut Tysil. Myv. arch. p. 462.) Taliessin (Skene II, 181, 15) y fait allusion : Trois fois plein Prytwen nous y allâmes ; nous ne revînmes que sept de Caer sidi. Le liber Landav. mentionne tout justement un lieu appelé Messur Pritguen, p. 198, probablement dans le Glamorgan.

(3) *Pumlummon* aujourd'hui appelé le Plinlimmon montagne du comté de Cardigan sur les confins du comté de Montgomery, où prennent leur source la Severn, la Wye et la Rheidol, appelées pour ce motif *les trois sœurs.*

(4) Un proverbe gallois dit : *Arwydd drwc mwc yn diffeith,* signe de mal, que la fumée dans la solitude (Y Cymmrodor VII, p. 139, ligne 1).

(5) *Englyn,* épigramme, stance.

XXVI

Arthur dit alors : « Laquelle des autres merveilles vaut-il mieux chercher d'abord ? Il vaut mieux chercher Drutwyn, le petit chien de Greit, fils d'Eri. » Peu de temps avant, Kreiddylat, la fille de Lludd Llaw Ereint, s'en était allée comme femme avec Gwythyr, fils de Greidiawl. Avant qu'il ne couchât avec elle, survint Gwynn, fils de Nudd, qui l'enleva de force. Gwythyr, fils de Greidiawl, rassembla une armée, et vint se battre avec Gwynn, fils de Nudd. Celui-ci fut victorieux, et s'empara de Greit, fils d'Eri, de Glinneu, fils de Taran (1), de Gwrgwst Lletlwm (2), de Dyvnarth son fils ; il prit aussi Penn, fils de Nethawc, Nwython (3) et Kyledyr Wyllt, son fils. Il tua Nwython, mit à nu son cœur, et força Kyledyr à manger le cœur de son père (4) : c'est à la suite de cela que Kyledyr devint fou. Arthur, à ces nouvelles, se rendit au Nord, fit venir Gwynn, fils de Nudd, lui fit relâcher les nobles captifs, et rétablit la paix entre lui et Gwythyr, fils de Greidawl, à cette condition que la jeune fille resterait dans la maison de son père sans qu'aucun des deux rivaux usât d'elle : chaque premier jour de mai, jusqu'au jour du jugement, il y aurait bataille entre Gwynn et Gwythyr, et celui qui serait vainqueur le jour du jugement prendrait la jeune fille : à la suite de l'accord qui intervint entre ces princes, Arthur obtint Mygdwn, le cheval de Gweddw et la laisse de Kwrs Kant Ewin.

Arthur se rendit ensuite au Llydaw (Armorique), avec Mabon, fils

de Mellt (5), et Gware Gwallt Euryn, pour chercher les deux chiens de Glythmyr Lledewic (6). Après les avoir pris, Arthur alla jusque dans l'ouest d'Iwerddon, pour chercher Gwrgi Severi (7), en compagnie d'Odgar, fils d'Aedd, roi d'Iwerddon. Puis il se rendit au Nord, où il s'empara de Kyledyr Wyllt : celui-ci alla à la recherche d'Yskithyrwynn Pennbeidd, ainsi que Mabon, fils de Mellt, tenant en main les deux chiens de Glythvyr Lledewic et Drutwynn le petit chien de Greit, fils d'Eri. Arthur prit part en personne à la poursuite, tenant son chien Kavall. Kaw de Pwydein monta sur Lamrei, la jument d'Arthur, arriva le premier sur la bête aux abois, et, s'armant d'une forte cognée, avec la plus grande vaillance il fondit sur le sanglier, lui fendit la tête en deux et s'empara de sa défense. Ce ne furent pas les chiens qu'avaient indiqués Yspaddaden Penkawr à Kulhwch qui mirent en pièces le sanglier, mais bien Kavall lui-même, le chien d'Arthur.

Notes du § XXVI.

(1) *Taran*, tonnerre.

(2) *Llet-lwm*, à moitié nu.

(3) Dans le Gwarchan Maelderw attribué à Aneurin (Skene, Four ancient books, p. 103, vers 29, 31), il est question d'un fils de Nwython, appelé *Neim* ? Nwython est peut-être le même nom que le nom picte *Naïton*, nom d'un roi vivant au commencement du VIIIe siècle (Bède, Hist. eccles. V, 21). Ce Naiton est le même personnage que le Nechtan des annales Irlandaises (V. Connor Rerum hibern. script. IV, 236). Naithon serait-il la forme picte de Nechtan, et Nwython la forme bretonne ?

(4) L'histoire si importante pour les mœurs galloises du XIe siècle de Gruffudd ab Cynan cite un fait d'anthropophagie à la charge d'un Irlandais. Dans la bataille, où son compétiteur au trône de Gvynedd ou Nord-Galles fut tué, à la bataille de Carno, un des auxiliaires de Gruffudd, l'Irlandais Gwrcharis ou Gwrcharci en usa avec lui comme avec un porc, en fit du *bacwn* (anglais *bacon* porc salé et desséché. (Myv. arch. p. 127, col. 2).

(5) Mabon am Mellt. Ce personnage apparaît à côté d'Arthur dans le Livre Noir (Skene 31, 11).

(6) *Lledewīc*, l'armoricain, dérivé de Llydaw, plus anciennement *Litaw ;* nom gallois de l'Armorique gauloise et qui, comme le mot Armorique, ne désigne plus que la péninsule armoricaine (V. G. Loth. De vocis aremoricæ forma atque significatione, Paris 1883).

(7) Les expressions galloises de vénerie sont, en général, des traductions du français ; à chaque pause que fait le sanglier, le texte dit : *Roddes ar gyvarth*. Cette expression est absolument inintelligible sans le secours des termes de vénerie : c'est la traduction galloise de l'expression *rendre les abois*, terme

classique en usage quand le cerf ou le sanglier n'en peut plus et se repose. (*La Venerie,* par Jacques du Fouilloux, réimpression de 1844, Angers).

XXVII

Après avoir tué Yskithyrwynn Pennbeidd, Arthur et sa troupe se rendirent à Kelli Wic en Kernyw. De là, il envoya Menw, fils de Teirgwaedd pour voir si les bijoux étaient entre les deux oreilles du Twrch Trwyth, car il était inutile qu'il allât se battre avec lui, si il n'avait plus sur lui les bijoux. Il était sûr en tout cas que lui était là : il venait de dévaster le tiers d'Iwerddon. Menw alla à sa recherche et l'aperçut à Esgeir Oervel en Iwerddon. Menw se transforma en oiseau, descendit au-dessus de sa bauge et chercha à enlever un des bijoux, mais il n'eût qu'un de ses crins. Le sanglier se leva vigoureusement, résolument, et se démena si bien qu'un peu de son venin atteignit Menw : à partir de là, celui-ci ne fut jamais bien.

Arthur envoya alors un messager à Odgar, fils d'Aedd, roi d'Iwerddon, pour lui demander le chaudron de Diwrnach le Gwyddel, son intendant. Odgar pria Diwrnach de le donner : « Dieu sait, répondit Diwrnach, que quand même il se trouverait bien de jeter un seul regard sur le chaudron, il ne l'obtiendrait pas. » Le messager d'Arthur revint d'Iwerddon avec ce refus. Arthur partit avec une troupe légère sur Prytwen son navire. Aussitôt arrivés en Iwerddon, ils se rendirent chez Diwrnach le Gwyddel. Les gens d'Odgar purent se rendre compte de leur nombre. Quand ils eurent suffisamment bu et mangé, Arthur demanda le chaudron. Diwrnach répondit que s'il l'avait donné à quelqu'un, c'eût été sur l'invitation d'Odgar, roi d'Iwerddon : sur ce refus, Bedwyr se leva, saisit le chaudron et le mit sur les épaules de Hygwydd (1), serviteur d'Arthur, frère par sa mère de Kachamwri, serviteur d'Arthur également : sa fonction en tout temps était de porter le chaudron d'Arthur et d'allumer le feu dessous. Llenlleawc Gwyddel saisit Kaledvwlch la fit tournoyer et tua Diwrnach et tous ses gens. Les armées d'Iwerddon accoururent pour leur livrer bataille. Après les avoir mises en complète déroute, Arthur et ses gens partirent aussitôt sur leur navire, emportant le chaudron plein de monnaie d'Iwerddon. Ils descendirent chez Llwyddeu, fils de Kelcoet a Porth Kerddin (2) en Dyvet (3). C'est là qu'est la mesure du chaudron.

Notes du § XXVII.

(1) *Hygwydd,* qui tombe ou porte facilement.

(2) *Porth Kerddin,* peut-être Porthmawr près Saint-David's Head, dans le comté de Pembroke, d'après lady Guest.

(3) *Dyved,* tire son nom du peuple des Demetae et répond au Pembrokeshire actuel, compris entre la mer, le comté de Caermarthen à l'est, et celui de Cardigan au nord. Les Demetae occupaient le territoire qui a formé les comtés actuels de Caermarthen, de Pembroke et de Cardigan. Les poètes désignent aussi Dyved sous le nom de *Bro yr hud*, le pays de la magie, expression qui trouve son explication dans le *mabinogi* de *Pwyll pendevic Dyved.* (Daf. ab Gwil. p. 320) ; on l'appelle aussi *Gwlad Pryderi,* du nom de Pryderi, fils de Pwyll (Llewis Gl. Cothi, p. 136, v. 105).

XXVIII

Arthur réunit alors tout ce qu'il y avait de combattants dans les trois îles de Bretagne, les trois îles adjacentes (1), en France, en Llydaw, en Normandie, et dans le pays de l'Eté (2), tout ce qu'il y avait de fantassins d'élite et de cavaliers en renom. Il partit avec toutes ces troupes pour l'Iwerddon. Il y eut grande crainte et tremblement à son approche. Lorsqu'il fut descendu à terre, les saints d'Iwerddon vinrent lui demander sa protection. Il la leur donna et eux lui donnèrent leur bénédiction. Les hommes d'Iwerddon se rendirent auprès de lui et lui présentèrent des vivres. Il s'avança jusqu'à Esgeir Oervel, où se trouvait le Twrch Trwyth avec ses sept pourceaux. On lança sur eux des chiens de toutes parts. Les Gwyddyl se battirent avec lui, ce jour-là, jusqu'au soir, et il n'en dévasta pas moins la cinquième partie d'Iwerddon. Le lendemain, la famille d'Arthur se battit avec lui ; mais ils n'en eurent que des coups et ne remportèrent aucun avantage. Le troisième jour, Arthur, en personne, engagea contre lui un combat qui dura neuf nuits et neuf jours, mais il ne réussit qu'à tuer un des pourceaux. Les hommes d'Arthur lui demandèrent alors ce que c'était que cette laie. Il leur dit que c'était un roi que Dieu avait ainsi métarmophosé pour ses péchés. Arthur envoya Gwrhyr Gwalstawt Ieithoedd pour chercher à s'entretenir avec lui. Gwrhyr s'en alla sous la forme d'un oiseau et descendit au-dessus de la bauge où il se trouvait avec ses sept pourceaux : « Par celui qui t'a mis sous cette

forme, lui dit-il, si toi et les tiens pouvez parler, je demande qu'un de vous vienne s'entretenir avec Arthur. » Grugyn Gwrych Ereint (3), dont les soies étaient comme des fils d'argent, à tel point qu'on le suivait à leur scintillement à travers bois ou champs, lui fit cette réponse : « Par celui qui nous a mis sous cette forme, nous n'en ferons rien, nous ne parlerons pas à Arthur. Dieu nous a fait déjà assez de mal en nous donnant cette forme, sans que vous veniez vous battre avec nous. — Apprenez qu'Arthur se bat avec vous pour le peigne, le rasoir et les ciseaux qui se trouvent entre les deux oreilles du Twrch Trwyth. — On n'aura ces joyaux, répondit Grugyn, qu'avec sa vie. Demain matin nous partirons d'ici, nous irons au pays d'Arthur et nous lui ferons le plus de mal que nous pourrons. » Les porcs partirent par mer dans la direction de Kymry (4). Arthur s'embarqua sur son navire Prytwen avec ses soldats, ses chevaux et ses chiens et put se mesurer des yeux avec eux. Le Twrch Trwyth aborda à Porth Kleis (5) en Dyvet. Arthur, lui, cette nuit-là, s'avança jusqu'à Mynyw (6). On lui apprit le lendemain qu'ils étaient passés ; il les atteignit en train de tuer les bêtes à cornes de Kynnwas Kwrr y vagyl, après avoir déjà détruit tout ce qu'il y avait d'hommes et d'animaux à Deu Gleddyv.

Notes du § XXVIII.

(1) D'après Nennius, hist. II, ce sont Wight, Man et Orc (orcania insula) : (Triades, Mab., 309. 7 de même). Une triade nous fournit à ce sujet des explications : Anglesey (Mon) se serait détachée plus tard du continent; *Orc* se serait brisée en plusieurs îles et aurait créé ainsi l'archipel des Orcades (Myv. arch. 407, col. 2).

(2) *Gwlad yr Hav*, le pays de l'été. Une triade fait venir les Kymry ou Bretons du pays de l'été ou Deffrobany, c'est-à-dire là où est Constantinople. (Myv. arch. 400, 4). Deffrobani est probablement par *Teffrobani* et semble être l'île plus ou moins fabuleuse de Taprobané dont parlent les géographes anciens. Le pays de l'été désigne aussi tout simplement le Somersetshire (Iolo, mss. p. 86).

(3) *Gwrych Ereint* aux crins d'argent.

(4) *Kymry* ou *Kymru*, le pays de Galles et plus anciennement aussi le nord de l'Angleterre bretonne jusqu'à la Clyde. Le nom de Cumber-land en vient. Le singulier est *Kymro* qui suppose un vieux celtique *Com-brox*, pluriel *Combroges*, compatriotes, nom que se sont donnés vers le VIIe siècle les Bretons en lutte contre les Saxons.

(5) *Porth Kleis*, petit port du comté de Pembroke à l'estuaire de l'Alun.

(6) *Mynyw* ou Saint-David's (Pembrokeshire).

XXIX

A l'arrivée d'Arthur, le Twrch Trwyth s'enfuit jusqu'à Presseleu (1). Arthur s'y rendit avec ses troupes. Il envoya à leur poursuite Eli et Trachmyr tenant Drutwyn, le petit chien de Greit, fils d'Eri ; Gwarthegyt (2), fils de Kaw dans un autre coin, tenait les deux chiens de Glythmyr Lledewic ; Bedwyr lui tenait Kavall le chien d'Arthur. Arthur rangea toutes ses troupes autour de Glynn Nyver (3). Vinrent aussi les trois fils de Kleddyv Divwlch, qui s'étaient acquis beaucoup de gloire en tuant Ysgithyrwynn Penbeidd (4). Le porc partit de Glynn Nyver et s'arrêta à Kwm Kerwyn (5) : il y tua quatre des champions d'Arthur : Gwarthegyt fils de Kaw, Tarawc d'Allt Clwyt (6), Reidwn fils d'Eli Adver, Iscovan Hael. Puis il rendit les abois, et tua Gwydre fils d'Arthur, Garselit le Gwyddel, Glew fils d'Yscawt et Iscawyn fils de Panon, mais il fut lui-même blessé.

Le lendemain matin, vers le jour, quelques-uns des hommes d'Arthur l'atteignirent. C'est alors qu'il tua Huandaw, Gogigwr, Pennpingon, les trois serviteurs de Glewlwyt Gavaelvawr, si bien que celui-ci n'avait plus en propre aucun serviteur au monde, à l'exception du seul Laesgenym, dont personne n'eût jamais à se louer. Il tua en outre beaucoup d'hommes du pays, entre autres Gwlydyn Saer, le chef des charpentiers d'Arthur. Arthur lui-même l'atteignit à Pelumyawc. Après y avoir tué Madawc fils de Teithyon, Gwynn fils de Tringat, fils de Nevet, et Eiryawn Pennlloran, le porc alla à Aber Tywi (7). Là, il rendit les abois et tua Kynlas (8) fils de Kynan et Gwilenhin roi de France. Il poussa ensuite jusqu'à Glynn Ystu. Là, hommes et chiens perdirent sa trace. Arthur fit venir Gwynn fils de Nudd et lui demanda s'il savait quelque chose au sujet du Twrch Trwyth. Il répondit qu'il ne savait rien. Tous les chasseurs se mirent alors à la poursuite du porc jusqu'à Dyffryn Llychwr (9). Grugyn Gwallt Ereint et Llwyddawc Govynnyat leur tinrent têtes et les tuèrent tous à l'exception d'un seul qui leur échappa. Arthur et ses troupes arrivèrent à l'endroit où étaient Grugyn et Lwyddawc et lancèrent sur eux absolument tous les chiens qui avaient été désignés. Aussitôt que les porcs rendirent les abois, le Twrch Trwyth accourut à leur secours : depuis qu'ils avaient passé la mer d'Iwerddon, il ne s'était pas trouvé avec eux. Hommes et chiens tombèrent sur lui. Il se mit

en marche et parvint à Mynydd Amanw (10). Là une de ses truies fut tuée. On lui rendit vie pour vie. Twrch Lawin succomba également, ainsi qu'un autre des porcs du nom de Gwys. Il s'avança jusqu'à Dyffrynn Amanw où furent tués Banw et Bennwic (11). Il n'y eût à s'échapper de là vivants de tous ses pourceaux que Grugyn Gwallt Ereint et Llwyddawc Govynnyat. Ils s'enfuirent de là jusqu'à Lwch-Ewin où Arthur atteignit le sanglier. Il rendit les abois et tua Echel Vorddwyt Twll, Garwyli fils de Gwyddawc Gwyr (12), et beaucoup d'hommes et de chiens.

Notes du § XXIX.

(1) *Presseleu*, d'après lady Guest, Presselly Mountains, la plus haute chaîne de collines du comté de Pembroke.

(2) *Gwarthegyt* de *gwarthec*, vaches.

(3) Glynn Nyver. A l'extrémité des monts de Preselly, naît la Nyver ou Nevern. Le *glynn* est une vallée étroite garnie de bois ; on entend aussi souvent par là simplement une vallée étroite et profonde, traversée par un cours d'eau. *Glen* en breton armoricain moyen, a le sens de terre, monde, par opposition au ciel.

(4) Ils ne paraissent pas dans cette chasse. Il y a là, comme en divers endroits, une lacune.

(5) *Kwm Kerwyn*, le combe de la cuve (*cwm* vallon de forme concave) ; contre le pic le plus élevé des monts de Preselly, Preselly top, est le vallon de Kwm Kerwyn ; à deux milles de là se dresse le sommet de Karn Arthur. (Lady Guest).

(6) *Allt Clwyd*. *Allt* colline, rocher escarpé. On a confondu la Clwyd, rivière du nord du pays de Galles et la *Clut*, à l'époque latine Clôta, qui a donné son nom au royaume des Bretons du Nord ou de Strat Clut, vallée de la Clut, anglais Clyde. L'*Al Clut* ou petra Clotæ de Bede est probablement pour *Alt Clut* la colline rocheuse de la Clut. (Dumbarton).

(7) Aber Tywi, l'embouchure de la Tywi ou Towy, dans le comté de Carmarthen, le Tobios de Ptolémée.

(8) *Kynlas* = *Cuno-glassos*, nom d'un roi breton dans l'Epistola Gildæ (ed. Petrie, mon. hist. brit. 17, armor. *Cunglas* Cart. de Redon); *Kynan*, en breton armoricain Conan.

(9) Dyffryn Llychwr, écrit aujourd'hui Loughor, sur les confins des comtés de Carmarthen et de Glamorgan. *Dyffrynn* est une vallée arrosée par une rivière.

(10) Mynydd Amanw ou la montagne d'Amanw, désigne les hauteurs formant une barrière naturelle entre les comtés de Brecon et de Carmarthen. L'*Amman* est un affluent du Llychwr. On trouve sur ces monts un *Gwely* Arthur, ou *lit d'Arthur*. Près de l'endroit où naît la rivière Amman est une butte appelée Twyn y Moch, et au pied se trouve *Llwynn y Moch*, le buisson ou fourré des porcs : la rivière *Twrch* (porc) est tout près. Elle se jette dans la Tawy au-dessous d'Ystradgynleis (Lady Guest).

(11) *Banw* truie ; *Bennwic* est un diminutif.

(12) *Gwyddawc Gwyr* peut être Gwyddawr de Gwyr, en Anglais Gower, partie occidentale du comté de Glamorgan.

XXX

Ils poursuivirent leur course jusqu'à Llwch Tawy, (1) où Grugyn Gwallt Ereint se sépara d'eux. Il se rendit d'abord à Din Tywi (2), puis en Keredigyawn (3), suivi d'Eli et Trachmyr et de beauconp d'autres, puis à Garth Gregyn (4), où il fut tué. Llwyddawc Govynnyat se précipita au milieu d'eux, tua Ruddvyw Rys et beaucoup d'autres, et s'enfuit jusqu'à Ystradyw (5), où les hommes du Llydaw se rencontrèrent avec lui. Il tua Hirpeissawc, roi du Llydaw, Llygatrudd Emys, et Gwrbothw, oncles d'Arthur, frères de sa mère, — et il fut tué lui-même.

Le Twrch Trwyth, lui, passa entre Tawy et Evyas (6). Arthur convoqua les hommes de Kernyw et de Dyvneint contre lui à l'embouchure de le Havren (7) et dit aux guerriers de cette île : « Twrch Trwyth a tué bon nombre de mes gens. J'en jure par la vaillance de mes hommes, il n'ira pas en Kernyw, moi vivant. Pour moi, je ne le poursuivrai pas plus longtemps, je lui opposerai vie pour vie. Vous, voyez ce que vous avez à faire. » Son plan fut d'envoyer un parti de cavaliers avec des chiens de cette île jusqu'à Evyas pour le rabattre jusqu'à la Havren ; là, il lui barrerait le passage avec tout ce qu'il y avait de guerriers éprouvés dans l'île et on le pousserait irrésistiblement dans le fleuve. Mabon, fils de Modron le suivit jusqu'à la Havren sur Gwynn Mygdwn le cheval de Gweddw, ainsi que Goreu, fils de Kustennin, Menw (8), fils de Teirgwaedd, entre Llynn Lliwan et Aber Gwy (9). Arthur tomba sur lui avec les champions de l'île de Bretagne. Osla Gyllellvawr, Manawyddan, fils de Llyr, Kachmwri, serviteur d'Arthur, Gwyngelli, se jetèrent tous sur lui, le saisirent d'abord par les pieds et le plongèrent dans la Havren au point qu'il avait de l'eau par-dessus la tête. Mabon, fils de Modron, d'un côté éperonna son étalon et enleva le rasoir. De l'autre côté, Kyledir Wyllt, monté sur un autre étalon, entra dans la Havren et s'empara des ciseaux. Mais avant qu'on eût pu enlever le peigne, les pieds du sanglier touchèrent terre, et dès lors, ni chien, ni homme, ni cheval purent le suivre avant qu'il ne fût arrivé en Kernyw. Ils eurent plus de mal à tirer les deux

guerriers de l'eau et de les empêcher de se noyer, qu'ils n'en avaient eu en essayant de lui enlever les joyaux. Kachmwri, au moment où on le tirait de l'eau, était entraîné dans l'abîme par deux meules de moulin. Osla Gyllellvawr, en courant après le porc, avait laissé tomber son couteau de sa gaîne et l'avait perdu ; la gaîne s'était remplie d'eau, et, comme on le tirait dehors, elle l'entraînait au fond.

Arthur et ses troupes finirent par atteindre le porc en Kernyw. Ce n'était qu'un jeu, ce qu'on avait eu de mal jusque là, en comparaison de ce qu'il en fallut pour lui enlever le peigne. Enfin, à force de sacrifices, on le lui enleva. Puis on le chassa de Kernyw, et on le poussa tout droit à la mer. On ne sut jamais où il était allé avec Anet et Aethlem. Quand à Arthur, il retourna à Kelli Wic, en Kernyw, pour se baigner et se reposer de ses fatigues.

Notes du § XXX.

(1) *Llwch Tawy*, l'étang de la Tawy, rivière du Glamorgan : à son embouchure est la ville d'Abertawy, en anglais Swansea.

(2) *Din Tywi ; din* citadelle, lieu fortifié. Comme il y a plusieurs lieux appelés *Dinas* sur le cours de la Tywi, il est difficile d'identifier ce nom.

(3) *Keredigiawn*, le comté de Cardigan ; d'après la légende galloise, ce nom vient de Ceretic un des fils du célèbre Cunedda.

(4) *Garth Gregyn, Garth* colline, promontoire. L'auteur tire sans doute Gregyn de Grugyn.

(5) *Ystrad Yw*, la vallée *d'Yw*, un ancien district de la partie sud du Breconshire.

(6) *Tawy* et *Evyas*. Evyas est le nom d'un ancien canton du Herefordshire ; du côté de Long Town. *Yvias* est aussi le nom d'une paroisse des Côtes-du-Nord.

(7) *Havren*, la Severn, d'une forme vieille-cellique Sabrina.

(8) Llynn Llivan. C'est le lac merveilleux dont parle Nennius LXXIII (*Aper lin Livan*, l'embouchure de l'étang de Liwan) ; ce lac était en communication avec la Severn.

(9) Aber Gwy, l'embouchure de la Gwy. La Gwy que les Anglais appellent Wye va se jeter dans le bras de mer de la Severn, que les Gallois appellent *Mor Havren*, la mer de la Severn, à Chepstow.

(10) D'après les *Mabinogion*, les Gallois font grand usage de bains, ce qui est confirmé par plusieurs passages des Lois, un notamment. Il n'y a pas d'indemnité due pour un incendie causé par le feu d'un *enneint* (bains) si l'établissement est distant de sept brasses des autres maisons du hameau (I, p. 258). Le Brut Tysilio mentionne un établissement de bains chauds fondé à Caer-Vaddon (Balt), par Bleidyt (Myv. arch. p. 441, col. 1). C'était un reste probablement des usages introduits par les Romains.

XXXI

« Reste-t-il encore, dit Arthur, une des merveilles à nous procurer ? — Oui, dit un des hommes, le sang de la sorcière Gorddu fille de la sorcière Gorwenn de Pennnant Govut sur les confins de l'enfer. » Arthur partit pour le Nord et arriva à la caverne de la sorcière. Gwynn fils de Nudd et Gwythyr fils de Greidiawl lui conseillèrent d'envoyer Kachmwri et son frère Hygwydd se battre avec elle. Comme ils entraient dans la caverne, la sorcière les prévint, saisit Hygwydd par es cheveux et le jeta sous elle sur le sol. Kachmwri, à son tour, l'empoigna par les cheveux et la tira de dessus Hygwydd. Elle se retourna contre Kachmwri, les accabla de coups et les jeta dehors à coups de pieds et à coup de poings. Arthur devint furieux, en voyant ses deux serviteurs presque tués et voulut pénétrer dans la caverne. « Il ne serait ni convenable, ni agréable pour nous, lui dirent Gwynn et Gwythyr, de te voir te prendre aux cheveux avec la sorcière. Envoie Hir Amren et Hir Eiddyl dans la caverne. » Ils y allèrent. Si les deux premiers avaient eu mal, ces deux-ci en eurent encore bien plus. Sans aucun doute, aucun d'eux n'aurait pu en sortir, s'ils ne s'étaient jetés sur Lamrei, la jument d'Arthur. Arthur alors se précipita sur la porte de la caverne et, du seuil, il frappa la sorcière avec son couteau Karnwennan ; il l'atteignit au milieu du corps et en fit deux tronçons. Kaw de Prydein recueillit le sang de la sorcière et le garda.

XXXII

Alors Kullwch, accompagné de Goreu, fils de Kustennin, et de tous ceux qui voulaient du mal à Yspaddaden Penkawr, retournèrent à sa cour avec les objets merveilleux, Kaw de Prydein vint le raser et lui enleva chair et peau jusqu'à l'os, d'une oreille à l'autre, entièrement : « Es-tu rasé, homme ? lui dit Kulhwch. — Je le suis, dit-il. — Ta fille est-elle à moi maintenant ? — Elle est à toi, et tu n'as pas besoin de m'en remercier ; remercie Arthur qui te l'a procurée. De mon plein gré, tu ne l'aurais jamais eue. Le moment est venu pour moi de perdre la vie. » Alors Goreu fils de Kustennin le saisit par les

cheveux, le traîna après lui jusqu'au donjon, lui coupa la tête et la plaça sur un poteau dans la cour. Puis il prit possession du château et de ses domaines. Cette nuit-là, Kulhwch épousa Olwen et, il n'eut pas d'autre femme pendant toute sa vie. Les autres se dispersèrent pour rentrer chacun dans son pays. C'est ainsi que Kulhwch eut Olwen, la fille d'Yspaddaden Penkawr.

NOTES CRITIQUES ET JUSTIFICATIVES

Page 100, ligne 2; traduction française, p. 171 : Kynmwyt est traduit par Lhwyd (arch. brit.) par *aussi ample, aussi considérable* que; le mot paraît être le même que kymmwyt : *Caethfarch yw'r accw a weli a gwynfyd pa un a chwennychi gymmwyd;* c'est un cheval esclave que celui que tu vois là-bas et dont tu désires partager le bonheur ! (Iolo mss. p. 175). — Ligne 4, *malkawn* est traduit par Lhwyd, par *Maelgwn,* ce qui est phonétiquement impossible ; le texte paraît ici altéré ; peut-être *mal iawn ettived a geffynt ?* (Brut Tysilio, Myv. arch., 2e ed., p. 454, col. 1 : *o eissiau iawn ettifed.*) — Ligne 8, je lis : *Sef y dyuu myn yd oed meichiat ;* Lady Guest a vu dans *mynyd* le mot montagne ; dans ce cas il eût fallu une préposition après *dyvu* et probablement un pronom après *kadw* ou *voch* exprimant la relation (ligne 11, *pan dyuu y'r llys*). — Ligne 13, *retkyrr* est traduit par Owen Pughe, par *groin en saillie ;* Lhwyd lui donne le sens de *toit à porcs.* Le sens paraît être *bauge,* d'après le Livre Noir (Skene, Four ancient books of Wales, II, p. 21, vers 6) : « *na chlat dy redcir ym pen minit* » ne creuse pas ta bauge au sommet de la montagne ; ibid., p. 25, v. 21, *na chlat de redkir.* — Ligne 19 : *recdovyd.* Lady Guest traduit avec Pughe par *présent de Dieu ;* d'autres par *malédiction du ciel,* etc. ; le mot est le même que *rec ovydd, maître des dons* sans d'ailleurs que l'on doive conclure à une faute de scribe, *dovydd* pouvant avoir le sens d'*ovydd*

dans ses composés ; pour *reg ovydd* (*recouit*), voir Myv. arch. 2e édit., p. 239, col. 2 ; p. 159, col. 2 ; p. 227, col. 1 ; p. 231, col. 1 ; p. 181, col. 2 ; pour d'autres composés avec *ovydd*, voir ibid., p. 179, col. 2 ; p. 249, col. 1 ; p. 162, col. 2 ; p. 148, col. 1 ; p. 208, col. 2 ; p. 212, col. 2 ; Livre Noir, II, p. 31, vers 54) ; pour *llygru* dans notre sens, voir Ancient laws of Wales, par Aneurin Owen, I, pages 120, 152, 292, etc., Mabin. p. 37 ; *weithon* et *hagen* ne s'expliquent pas bien, si on n'adopte mon interprétation ; le contexte la justifie également. — Ligne 22, tout ce passage a été mal traduit par lady Guest par suite d'une omission dans son texte gallois ; il ne porte pas : *galw y hathraw attei a oruc hitheu*, elle appela son précepteur.

Page 100, ligne 1 ; traduction, p. 173 ; au lieu de *mi a wydwn wreicka da*, je lis : *mi a wydwn wreic a da*. — Ligne 23, lady Guest traduit *kaffel etived o honat ti yr nas kaffo o arall* par : avoir un héritier de toi et d'aucune autre, ce qui est en opposition avec le le contexte ; de plus *yr nas kaffo* signifie proprement : quand même il n'en aurait pas ou n'en aurait pas eu ; *Kaffo* est aussi bien un subjonctif parfait qu'un subjonctif simple ; Rees, Lives of the cambro-british saints, p. 17, *kyn ny lado* cledyf eu gelynyon wynt eissoes ny *chollasant* wy palm y budugolyaeth, quoique l'épée de leurs ennemis *ne les eussent pas tués*. Pour *yr* v. Mabinog. p. 3, p. 19, p. 121.

Page 102, ligne 2 ; traduction, page 174 : *cyfladd*, s'entre choquer, cf. Mabinog. p. 85, ligne 5, *a pheleidyr y gwaewar yn kyflad* : et les hampes des lances s'entre choquant ; lady Guest a suivi la traduction vulgaire des dictionnaires : *cyflad*, être adapté à, sens qu'on trouve (Iolo mss. p. 163 ; cf. Davies, Diction.) mais qui ne paraît pas exact ici. — Ligne 6 ; au lieu de *liuy*, je lis *liwy* ; lady Guest traduit *py liwy di* par : *qu'est-ce qui t'a saisi* ; ce qui est dans l'esprit du texte, mais non dans la lettre. *Liwaw* a le sens de *changer de couleur* et non pas seulement de *rougir*. Lhwyd, Archæol., *lliwaw*, changer de couleur et pâlir. — Ligne 11 ; *diwyn*, lady Guest : *couper* ; *diwyn* paraît avoir le sens propre de *réparer, amender*, *compenser*, d'après les lois galloises, ed. An. Owen, t. I, pp. 252, 252, 366, etc. — Ligne 16 ; trad. p. 175 : *gleif* n'est pas traduit par lady Guest ; *gleif* avait proprement le sens d'épée recourbée ; les dictionnaires lui donnent même le sens de *serpe* ; pour les épées à lame courbe chez les Celtes, v. O'Curry, On the manners and customs of the ancient Irish, II, p. 240 et suiv. ; *pentirec* est traduit par lady Guest par : *à*

pointe d'acier, ce qui est phonétiquement impossible. *Tir* n'a pas seulement le sens de *terre*, c'est aussi le monticule formé par la terre entre deux sillons. Le texte ici est certainement altéré ; *yn y law* a été répété deux fois ; il faut le supprimer une fois ou ajouter quelque chose. Kulhwch a déjà deux javelots en main ; il est cependant impossible de rapporter *pentirec* et ce qui suit à ces deux javelots, car il n'y est parlé que d'un seul instrument ; *Kyuelin dogyn gwr odrwm* n'est pas complètement traduit par lady Guest. Le glaive est aussi dans nos romans de chevalerie une lance ou épieu. — Ligne 21 ; traduction p. 5 : *llugorn eliffeint yndi* ne peut se traduire que par : corne de guerre d'ivoire en *elle* (la croix) ; *llugorn* signifie habituellement lanterne ; le sens de corne de guerre me paraît bien rare ; *yndi* est à supprimer. — Ligne 26 : *darware* est improprement traduit par lady Guest par : *étaient* ; v. Lhwyd, Arch.

Page 103, ligne 2 ; *sangnarwy ?* — Ligne 6 et 7 : lady Guest met les mots *a thitheu ny bo — y kyverchy di*, dans la bouche du portier, ce qui semble peu naturel ; *mi a vydaf borthawr* paraissant une réponse à une interrogation de Kulhwch. Ce dialogue rappelle celui de la page 126 beaucoup plus complet et où le *a thitheu* est en effet dans la bouche du portier. Il est possible qu'ici le texte soit altéré ; le sens de *teu* me paraît douteux. — Ligne 18 ; traduction, p. 176 : je traduis *gorysgalawc* d'après Lhwyd ; cf. Livre Noir, Skene, II, p. 57, vers 11, *gwin gorysgelhor ;* Myv. arch. p. 222, col. 2, *gwin grysgelo*. — Ligne 20 ; traduction, p. 7 : pour *ergyttyo*, cf. Mabin., p. 267, ligne 23 ; cf. Lois, I, p. 140, *hit ed eluuint pellaw ac ed ergeduynt e buches tracheuen*. — Ligne 21 ; il semble qu'il faille corriger *inn* en *itti ?* — Ligne 22 ; *gwreic y gyscu genthi*, lady Guest, suivant son système, adoucit en : une dame pour arranger ton lit.

Page 104, ligne 5 ; *ymchoeled yn* signifie *changer en*, Myv. arch., p. 602, col. 1, mais suivi de *arnadunt*, il semble bien avoir le sens que je lui prête avec lady Guest. *Kallon* a le sens de *cœur*, mais aussi celui plus matériel de *flancs, sein*. Owen dans les Lois, I, p. 206, le traduit avec raison par : *womb*. *Gwrthrwm haint* est une sorte de mot composé ; il traduit dans la Myv. ant., p. 473, col. 1, l'expression *gravior infirmitas* de Geoffroy de Monmouth ; cf. ibid, 462, col 1. — Ligne 12 ; traduction, p. 178 : lady Guest traduit *deuparth* par : *moitié*, le seul sens de cette expression est *deux tiers* ; cf. Mabin., p. 203, Lois, I, p. 18, etc. — Ligne 18 ; lady Guest a dans son texte *vertach* pour *nertach* — Ligne 27 ; *anghengaeth* devrait être précédé

de *bid*, soit. Il est adouci par lady Guest en : *Te serve avec respect*, v. le Welsh dictionary de Silvan Evans à ce mot. — Ligne 30 ; *dyhed*; lady Guest traduit par : *non convenable* ; cf. Mab., p. 127, p. 173.

Page 105, ligne 3 et 4 ; *yd ym wyrda hyt tra yn dygyrcher*, lady Guest traduit inexactement par : c'est un honneur pour nous qu'on ait recours à nous. — Ligne 18 ; *gwrthrychyat*, héritier en expectative, expression consacrée : v. Lois, I, p. 348.

Page 106, ligne 11 ; traduction, p. 180 ; lady Guest met les mots *gwir Duw im ar hynny a gwir dy deyrnas* dans la bouche de Kulhwch, ce qui, pour le sens, est fort satisfaisant, mais violente le le texte qui est d'ailleurs peut-être ici un peu altéré. — Ligne 14 et 15 ; traduction, page 181 : lady Guest traduit *asswynaw o honaw*, comme s'il y avait *asswynaf*. — Ligne 16 ; trad. page 182 : lady Guest, d'après son texte, *Galldouyd*. — Ligne 20 ; Lady Guest, Gwynn fils de *Nudd* au lieu d'*Esni*. Ligne 17 ; Tathal twyll Goleu, je lis : *Tathal tywyll Goleu* ; cf. Rwyd Dyrys. — Ligne 21 ; lady Guest, *Gadwy* au lieu de *Adwy*.

Page 107, ligne 8 ; lady Guest, *Smoit* au lieu de *Sinoit*. — Ligne 18 ; lady Guest, *Coth* au lieu de Coch. — Ligne 21 ; lady Guest traduit *asswynwys* par un pluriel et lui donne le sens de : *faire une requête*. *L'asswynwr* dans les Lois est celui qui se fait vassal d'un autre et se met sous sa protection : Lois, I, p. 104.

Page 108, ligne 20 ; traduction, p. 187 ; lady Guest traduit *am guypei pa le yd elei* par : sachant par où il devait aller.

Page 109, ligne 14 ; traduction, p. 258 : lady Guest traduit *Kei a dywedit y uot yn vab idaw* par : lorsqu'on vînt lui dire qu'un fils lui était né ; ce qui est ingénieux, mais ne ressort pas du texte. — Ligne 24 ; lady Guest fait de *hen gedymdeith* un nom commun, ce qui est contraire à la construction ; il faut un mot devant *Arthur*, *gweision* ? serviteurs.

Page 110, ligne 10 ; traduction, p. 259 : *Cadell* au lieu de Cadellin. — Ligne 16 ; Lady Guest, *Flendor* au lieu de *Fleudor*. — Ligne 18 ; lady Guest traduit *ystoves* par : rétablirent ; je traduis *tramèrent* ; c'est un terme emprunté au métier de tisserand. Davies lui donne la valeur de *dylofi*, c'est-à-dire *ourdir* : fila ad texendum disponere. Cf. Mabin., p. 147, l. 28, o hynny yd ystovet y gat Gamlan.

Page 111, ligne 4 ; traduction, p. 261 : lady Guest traduit *nodes y wala* par : il demanda un présent qui pût le satisfaire ; *gwala* (arm. gwalch) a le sens plus précis et plus matériel que nous lui donnons.

— Ligne 5 ; *gordibla.* Lhwyd d'après Vaughan donne à *gordi* le sens de *trop.* — Ligne 9 ; *morawl ;* ce mot, comme substantif, ne se trouve, à ma connaissance, dans aucun dictionnaire ; je le traduis par *estuaire ;* ce mot me paraît identique ou composé des mêmes racines que l'Irlandais *muir-gobuil, (morawl = morgawl* ou peut-être *mor-gawel ; gô* serait *gaw* en gallois), pour *muir-gobuil,* v. Whitley Stokes (Revue Celtique, IX, p. 100). — Ligne 10; lady Guest traduit *bronllech* par *large poitrine ;* le mot me paraît composé de *bron,* « poitrine » et de *llech* « pierre plate » ; cf. au sens figuré *fronllech,* Myv. arch. p. 306 ; col. 2. — Ligne 11 ; lady Guest traduit, *rwyf* par *produit,* je ne sais sur quelle autorité. Le sens de ce mot, ici, est d'ailleurs douteux. — Lignes 27, 28 ; traduction, p. 262 : Je lis : *ter gorwen gwenneu eu teir ysgwyd ; tri gowan* ou *gorwan gwaneu eu tri gwaeu, tri benyn byneu eu tri chledyf ; byneu* suffirait à justifier cette lecture. — Ligne 30 ; lady Guest, Hwyrdyddwd, Drwedyddwd et Llwyrdyddwd (p. 112, l. 1), au lieu de : Hwyrdyddwc, Drwedyddwc et Llwyrdyddwc.

Page 112, ligne 5 ; lady Guest *Ewaedan* au lieu de *Gwaedan.* — Ligne 7 ; lady Guest, Kynedyr au lieu de Kyuedir. — Ligne 10 ; lady Guest, *Kethcrwm* au lieu de *Kethtrwm.* — Ligne 22 ; traduction, p. 263 : lady Guest traduit *y am* par : *pour l'amour de* ce qui n'est point son sens habituel ; de plus avec *asswynaw* la préposition est *ar ; y am* a plusieurs sens et notamment celui de : *en outre de,* v. Lois, I, p. 70 et souvent celui de : *en face, de l'autre côté de :* Lois, I, p. 10. — Ligne 26 ; lady Guest, *Canbwch* au lieu de *Canhwch.* — Ligne 28 ; lady Guest, *Erdudnid* au lieu de *Erdutuul.* — Page 113, ligne 22 ; traduction, p. 265 : lady Guest rapporte : *rwy* à *unbenn* et traduit par : *chef impétueux,* ce qui est peu vraisemblable comme sens et d'une construction peu régulière, surtout à cause de la suite *y gwerthey.* — Ligne 29 ; lady Guest traduit : *budugawl* par : *très subtile ; buddugawl* signifie proprement *victorieux,* dérivé de *budd,* victoire, mais aussi profit, gain ; d'où le sens que nous lui avons attribué ; cf. Kulh. p. 127, l. 19.

Page 114, ligne 10 et 11 ; traduction, p. 266 : lady Guest traduit : *un archoll uydei yn y waew a naw gwrthwan,* par : sa lance produisait une blessure égale à celle de neuf lances opposées, ce qui n'est pas dans le texte. Voir la note correspondante à ce passage, dans la traduction. — Ligne 20 ; lady Guest traduit inexactement *angkret* par : *sauvage.*

Page 115, ligne 5 ; traduction, p. 268 : *Nyt athoed gyweithyd hebdaw eiryoet ny wnelei ae anaf ae adoet arnei*, est traduit trop largement par lady Guest, par : il ne laissait passer aucune occasion de faire le mal. — Ligne 15 ; *ny bo berthach byth y boch chwi no minneu,* est traduit par lady Guest, par : Je souhaite que cela n'aille pas moins bien pour vous que pour moi, ce qui paraît en contradiction avec *ny bo berthach.* — Ligne 18, page 24 ; *meredic*, donné dans l'index, d'ailleurs sans majuscule, a proprement le sens de *sans raison*, d'après un passage des Lois, I, p. 260 : il s'agit du cas où des porcs entrent dans une maison, dispersent le feu et brûlent la maison ; le propriétaire des porcs est obligé de payer le dommage ; si les porcs sont brûlés, aucune compensation n'est due ; il y a égalité, car, est-il dit : *deu veredic int* tow irrational things, traduit Owen. — Ligne 21 ; *rylygrwys*, est traduit par lady Guest : *il m'a opprimé.*

Page 116, ligne 2 ; traduction, p. 268 : lady Guest rattache *pan y ryattei* à ce qui précède, et traduit par : lorsqu'il lui eut été donné. *Ryattei* a le sens d'un prétérit secondaire du verbe *galael,* laisser ; cf. Historia Gruff. ab Kynan (Archæol. camb. XII, 3e série, p. 120) : *aphei asryattei Gruff. yw wyr ymgymyscu ac wynt...* et si Gruffudd avait laissé ses hommes en venir aux mains avec eux. — Ligne 8, *Kany at y mor marw dlws yndaw,* lady Guest : la mort permet-elle à ses morts de porter des bijoux ? *Kany* = *Kan ny* et n'a pas le sens interrogatif. Pour le sens, v. les notes explicatives.

Page 117, ligne 13 ; traduction, p. 270 : au lieu de *ony chennetteir*, peut-être *ot y chennetteir.* — Ligne 14, lady Guest traduit *eneit* par âme ; ce mot a généralement, dans le Mabinogi de Kulhwch, le sens de *vie ;* cf. p. 125, l. 27, *ath eneit a golly ditheu ;* p. 139, l. 21, *eneit dros eneit ;* p. 140, l. 17 ; p. 142, l. 29. — Ligne 23, traduction p. 27 : *mangaean,* lady Guest traduit par écume, gouttes d'eau, je ne sais d'après quelle autorité ; c'est en tout cas inexact, v. les notes explicatives.

Page 118, ligne 3 ; trad. p. 271 : *rac eirychu pechawt,* lady Guest traduit inexactement par : *pour qu'on ne parle pas mal de nous.* — Ligne 6, *yssyd yssyt ;* il ne faut pas songer à supprimer ces deux mots ; l'expression se retrouve : Skene, Four ancient books, Taliessin, II, p. 147, vers 22, *yssit rin yssyd vwy ;* ibid. p. 144, vers 19, *yssyt yssyd gynt.* Dans beaucoup de passages, *yssyt* est simplement l'équivalent de *yssydd* ; *sit,* dans le sens conditionnel (*o sit*) et la forme *bit* de la 3e pers. sg. de l'impératif du verbe substantif, justifient cependant

la traduction de lady Guest : *ce qui est doit être. Hagen* semble lier ce qui précède à ce qui suit ; il se pourrait que *ysyd yssid* portât sur *cusul.* — Ligne 11 ; traduction, p. 271 : *Ac ae kaffaf,* lady Guest traduit : si l'occasion s'offre ; ce qui est tout à fait inexact et peu vraisemblable. — Ligne 17, *pan doethawch,* d'où venez-vous, doit probablement être corrigé en *pam doethawch,* pourquoi êtes-vous venus. *Pam* est l'équivalent de *pan* dans ce passage de Dafydd Ddu Hiraddug, Myv. arch. p. 373, mynyddoedd *o baham ym daw cynhorthwy* traduit : montes unde veniet auxilium mihi. — Ligne 19, lady Guest traduit : *direitwyr* par *serviteurs ; direit* ou *dirieid* ou *dirieidwyr* a le sens de *qui est sans valeur,* d'après tous les dictionnaires et de nombreux textes. — Ligne 21, *defnyd vyn daw,* lady Guest traduit : la tournure de mon gendre ; j'attribue ici à *defnydd* le même sens que dans l'expression irlandaise *rigdamna,* mot à mot, étoffe de roi, et par extension, futur roi, héritier présomptif. Cette expression s'emploie en Armorique : *danve me mab-kaer,* mon futur beau-fils (en Tréguier, d'après l'abbé Le Bezvoet). — Ligne 24, *llechwaew,* lady Guest traduit par *javelot,* comme s'il y avait *lluchwaew,* v. notes explicatives.

Page 119, ligne 31 ; traduction p. 273 : lady Guest traduit *mawred* par l'*aube, aurore,* sens que n'a jamais *mawredd ;* il a proprement celui de magnificence, et se dit pour le luxe des habits : v. Myv. p. 368, col. 1, *dy fawredd,* magnificentia tua ; ibid. p. 371, col. 2 ; ibid. p. 357 : on trouve en Morganwg : *gwragedd mewn mawredd a muriau gwynion ;* Dafydd ab Gwilym, 2e éd. p. 98, *yn forwyn deg dan fawredd. Gyrru gwiwgrib mewn gwall,* lady Guest traduit : ils s'apprêtèrent en hâte, ce qui n'est nullement dans le texte ; ces mots signifient littéralement : *et envoyé un peigne convenable, précieux dans les cheveux ? gwall* pour *gwallt.* Il y a là une allusion à un usage qui nous échappe ; peut-être simplement cela veut-il dire : après avoir peigné, arrangé leurs cheveux. *Crib* signifie *peigne* et *sommet ; crib* a-t-il ici le sens d'*aigrette* comme le *cir* irlandais dans le *cir catbarr,* casque à aigrette ? — Ligne 21, au lieu de *y dywawt Yspaddaden Penkawr na saethutta,* je lis : *y dywedassant wrth Yspaddaden Penkawr na saethutta ni,* cf. p. 120, ligne 7 ; le contexte exige cette correction ; lady Guest a suivi le texte altéré. — Ligne 27, au lieu de *ac odif,* je lis : *ae odif.*

Page 121, ligne 3 ; traduction, p. 275 : *y vrenhin teithiawc ; teithiawc* signifie proprement, *qui a les qualités essentielles d'un*

roi ; v. *Lois*, I, p. 606, 614, 734, 790. — Ligne 10, *cyt preinyawc* signifie proprement, *qui mangent ensemble ;* de *cyt,* avec, et *preinyawc,* dérivé de *prein,* repas, du latin *prandium ;* cf. Myv. arch. p. 194 : *deu ychen Dewy, Deu gar a gerdynt in gydpreinyawc yhebrwng anreg yn redegawc*, les deux bœufs de saint Davy, deux amis qui marchaient sous le même joug pour porter le présent rapidement ; le sens dérivé de *couple,* attelés au même joug, est ici évident. — Ligne 29 ; traduction, p. 277 : *Kib Llwyr vab Llwyryon yssyd benllat yndi,* lady Guest traduit : le vase de Ll. fils de Ll. qui est de la plus grande valeur ; *pennllat* a deux sens ; c'est une mesure d'après Davies, valant deux *llad,* le *llad* lui-même contenait douze boisseaux d'avoine, c'est probablement son sens ici ; *pennllad* a aussi le sens de *souverain bien, source de bénédictions,* v. Myv. arch, p. 327, col. 2 ; *Medygon Mydvai,* à l'invocation de la fin.

Page 122, ligne 6 ; traduction, p. 277 : *nos y kysco vym merch gennyt ;* lady Guest traduit : *la nuit où ma fille deviendra ta femme.* — Ligne 23, trad. p. 278 ; au lieu de *Pennbeird,* chef des bardes, je lis : *Pennbeidd,* chef des sangliers ; lady Guest : *Pennbaedd.*

Page 123, ligne 6 ; traduction, p. 279 : lady Guest traduit *estwng,* comme s'il y avait *estynn.* — Ligne 20, *rynnet* ; nous l'avons traduit d'après *rynnu,* auquel Lhwyd donne le sens de *étendre* ou *s'étendre,* Myv. arch. p. 238.

Page 124, ligne 20 ; traduction, p. 282 : au lieu de *gwylltall,* lisez gwylltach. — Ligne 24 : *y bressen* signifie proprement, *le temps présent ; presenawl* a le sens de *temporel, appartenant à ce monde ;* cf. Mab. p. 131, l. 21, *golud pressennawl,* biens de ce monde ; Lois, I, p. 796, *llys pressenhawl,* cour de justice de ce monde-ci. — Ligne 27, *Moro,* lady Guest, *mor.*

Page 125, ligne 10 ; *Syvwlch,* lady Guest, *Sevwlch,* entre crochets. — Ligne 11, pour *teir gorwenn* et la suite, v. notes critiques à la page 111, ligne 27. — Ligne 16, pour *gwreichon,* lisez *wyryon.* — Ligne 23 ; traduction, p. 284 : après *Kyt keffych,* lady Guest a supposé le reste de la formule *yssit nas keffych ;* rien dans le manuscrit ne l'indique ; *anhuned* n'a pas non plus le sens de *difficultés,* mais d'*insomnie.* — Ligne 28, *ny orvyd arnat na bwyt.... ny orvyd* est une expression juridique ; le *gorvodawc* est celui qui est responsable pour un autre. Lois, I, p. 134, 138, 430, 702, 704. — Ligne 30, yn *veu,* lady Guest traduit *pour femme ;* cette expression

a le sens de bien propre ; cf. Mab. p. 207, ligne 2 ; cf. l'expression *meuedd* et *meufedd*.

Page 127, ligne 7 ; traduction, p. 337 : *gwynseit ;* lady Guest, par *poli en blanc* et le rapporte à la lame ; il s'agit proprement de la poignée, v. Lois, I, p. 586, 726 ; II, Leges Wallicae, p. 867 : Gladius si fuerit *breulim* (exacutus), XII denarii ; si fuerit *guinseit (capulum album)*, XXIV donarii legales. — Ligne 28 ; traduction, p. 337 : le sens demanderait au lieu de *y eu llettyeu* et *eu llettywyr : y'r llettyeu, y llettywyr*.

Page 128, ligne 9 ; traduction, p. 338 : *y ergyt ;* ce mot indique souvent la distance, mais dans ce cas il est généralement précisé par un mot suivant : *deu ergyt saeth,* a deux parties de flèches, Mab. 184 ; il faudrait peut-être rétablir ici ; *a llad y benn yarnaw ergyt y wrthaw*. — Ligne 10, *k yuenu*, lisez *kyuenw*. — Ligne 11, lady Guest, traduit : *ympenn y vlydywn* par au commencement de l'année ; le sens de cette expression bien connue et usitée encore aujourd'hui est de : au bout, à la fin de l'année, cf. Mabin. I, p. 187, ligne 9. — Ligne 20, traduction, p. 338 : lady Guest, *Glivi* au lieu de *Glini*. — Ligne 22, *tarren,* lady Guest traduit par *forteresse ; taren* ou *tarren* signifie *butte*, *pic rocheux,* v. Myv. arch. p. 439, col. 1 ; Llewis Glyn Cothi, ed. Tegid, p. 494, d'après l'annotateur, dans le Merionethshire, il y a une montagne appelée *Taren y tair taren,* le mont aux trois pics ; cf. Richards, Welsh Dict. — Ligne 27, *ac ny darparysswn ;* pour *ac* dans le sens de *quoique,* cf. Mabin. p. 30, ligne 7 ; ibid. p. 283, ligne 11 : dans le sens de *pour que*, v. Lois, I, p. 46.

Page 129, ligne 25 ; traduction, page 339 : *un reit o bop tu ym penn,* lady Guest traduit par : il y avait une plaine tout autour de moi ; *reit* n'a pas le sens de plaine, v. la note explicative. — Ligne 29, traduction, p. 339 : pour *yr hynny* dans le sens de *depuis ce temps,* cf. Myv. arch. p. 370, col. 1, Dafydd ddu o Hiraddug.

Page 130, ligne 10 : *yn gynyon*, le sens de ce mot ne m'est pas clair. On ne peut guère songer qu'à *cyn,* coin ; ce serait la forme des ailes raccornies et desséchées.

Page 131, ligne 14 ; traduction, p. 48 : *am y vagwyr,* lady Guest traduit : *du donjon ;* le sens est, du côté opposé, de l'autre côté du mur ; pour *am,* v. la note à *y am,* à la page 112, ligne 22 ; pour *magwyr,* mur de pierres sèches ou *mur, paroi,* cf. le breton *magoer* et *moger,* du latin *macèries*. — Ligne 21, *pressennawl* n'est pas

traduit par lady Guest. — Ligne 28, lady Guest rattache *tra yttoed...* à ce qui précède, sans doute à cause de *ac ymlad ar gwyr* de la ligne 30 ; son texte ne porte pas *ar gwyr*, page 132, ligne 1.

Page 132, ligne 23 ; traduction, p. 342 : *dwc vendyth duw ar einym gennyt*, lady Guest, inexactement : *reçois de nous la bénédiction du ciel.* — Ligne 30 ; traduction, p. 343 : lady Guest traduit *carn gwylathyr* par *carn* à signaux, je ne sais sur quelle autorité ; c'est un nom propre.

Page 133, ligne 5 et 6 ; *dynessau parth ac yno dan ymardisgwyl o bell yny uyd* ; lady Guest : *ils approchèrent si près qu'ils purent voir ; ym ardisgwyl* signifie *rester en observation ;* v. Silvan Evans, Welsh dict. a *arddisgwyl.* — Ligne 30 ; traduction, p. 343 : *anghyfnerth* ; lady Guest : peines, embarras ; le sens exact est : *besoin, manque de force* ou *d'appui ;* v. Silvan Evans, Welsh dict.

Page 134, ligne 4 ; trad. p. 344 : *Yd aeth Creidylat — gan Wythyr* ; lady Guest : *Greidylat et Gwythyr furent fiancés,* ce qui est contraire au texte ; *Kreidylat* s'en alla avec *Gwythyr* est exact et dans les mœurs galloises. — Ligne 6 ; *a chynn kyscu genthi,* et avant qu'il ne couchât avec elle. devient, chez lady Guest : avant qu'elle ne devînt sa femme. — Ligne 10 ; *Dyvnarth ;* lady Guest, *Dynvarth.* — Ligne 11 ; *allad Nuython a oruc,* et il tua Nwython ; lady Guest traduit : ils tuèrent. — Ligne 19 : *yn diuwyn or dwy parth*, lady Guest : *sans aucun avantage pour aucun d'entre eux ;* le sens est, sans qu'aucun des *deux profitât* ou se *servît d'elle.* — Ligne 26 ; trad. p. 345 : au lieu de *Glythmyr Lewic,* lisez *Glythmyr ledewic.* — Ligne 30 ; après *yd aeth,* il faut supposer quelque chose comme *kyledyr y hela Ysk.*

Page 135, ligne 15 ; traduction, p. 346 : au lieu de *ac ony bei,* je lis *ony bei.*

Page 136, ligne 1 ; traduction, p. 346 : *ysgawn niver*, lady Guest : *petite troupe ;* le sens propre est *léger, rapide.*

Page 136, ligne 12 et 13 ; *ae niver achan ;* je lis *ae niver achlan ;* on pourrait songer à *achen,* famille, race, mais la construction s'y prête moins ; les copistes ont eu probablement sous les yeux *aclan.*

Page 137, ligne 30 ; traduction, p. 348 : *atharaw lygat ymwelet ac wynt,* lady Guest : *pour qu'ils puissent les rencontrer sans délai ;* le sens ne me paraît pas certain ; il manque peut-être quelque chose au texte.

Page 138, ligne 26 ; traduction, p. 349 : *hyt nas gwydyat Duw was*

yn y byt, lady Guest : *il ne lui restait plus un serviteur, Dieu sait* (dans le sens d'*assurément*) ; *hyt na gwydyat Duw*, a en effet le sens de : *en toute vérité, sans nul doute*. L'expression *ny wyr Duw* dans ce sens, est fréquente : *seint Greal*, p. 39, chap. XVI, *nywyr Duw idaw merwinaw* ; ibid. p. 46, ch. XVI, ny wyr *Duw gael un deilyen arnat* ; p. 87, *nys gwyr Duw* : mot-à-mot, *Dieu sait* ; *gwydyat*, est l'imparfait de *gwyr*, — Ligne 27 ; *Llaeskenym*, lady Guest : *Llaesgevyn*.

Page 139, ligne 2 ; *Pennlloran*, lady Guest : *Pennllorau*. — Ligne 4 ; *Kynlas*, lady Guest : *Kyflas*. — Ligne 11, traduction, p. 349 ; au lieu de ac y *lladass*, lisez *ac y lladassant*. — Ligne 15 ; *rynodydoed* n'est pas traduit par lady Guest ; c'est une forme passive et prétéritale de *nodi* ; *rynodydoedd* équivaut à *rg nodwyd*, comme *anydoedd* à *anwyd*. (Dosparth Edeyrn Davod aur p. 107).

Page 140, ligne 6 ; trad. p. 351 : *ac yno y y llas*, il faut supposer *ae yno y llas Grugyn*, et là, Grugyn fut tué ; il ne reparaît plus en effet. Il manque un verbe avant ou après *Llwydawc* ; « *Llwydawc* se jeta (*gwant*) ? au milieu d'eux. » — Ligne 21, traduction, p. 351 : *ae ragot yno ac a oed o vilwyr prouedic*, lady Guest : *et que des guerriers éprouvés traverseraient l'Ile* ; *ragot* a le sens propre d'*empêcher*, de barrer le passage à, v. Davies, Dict. cf. Lois, I, p. 32. — Ligne 24, *yn Hafren* ; *yn* a parfois le sens à l'encontre de (Lhwyd Arch).

Page 141, ligne 21 ; traduction, p. 352 : *ymeneinaw* ; lady Guest, *pour s'oindre*, sens que lui donne Owen Pughe. Lhwyd lui donne le sens de, prendre des bains. *Enneint* a le sens de *bain* : v. Ystoria de Carolo magno, y Gymmrodor, p. 104 ; Myv. arch. p. 441, col. 1 ; *enneint twym* (établissements de bains chauds fait à Caervaddon par Bleidyt). D'après les Lois, I, p. 258, il n'y a pas d'indemnité due pour le feu d'un *enneint* (établissement de bains), distant des autres maisons du hameau de sept brasses.

Page 142, ligne 29 ; traduction, p. 353, lady Guest ne traduit pas *madws yw*. C'est une expression très usitée dans le sens de : il est temps, le moment est venu.

Page 143, ligne 1 ; trad. p. 354 : *yr dom* ; *dom* paraît désigner une partie des remparts. Cette expression apparaît dans la Hanes Gruffudd ab Kynan en parlant d'un château-fort, *ae dom ae foss*, à quoi répond dans la version latine *fossa et muro*, (Archœol. camb. XII, 3e série, p. 30). Dans les dictionnaires, *tom* a le sens de *colline*,

tertre funéraire, et de *fumier,* Quoique la forme radicale dans les dictionnaires soit *tom,* il est difficile d'en séparer le *Duma* des Irlandais : *duma na n gall, le mont* ou *la tombe des étrangers* à Tara, (v. O'Curry, on the manners, I, p. 326, 328, 329, etc.)

ERRATA

Numéro de Mars

PAGE 169. Les arguments de Stephens dans sa Litterature of the Cymry, tendant à établir que Ieuan ap. y Diwlith à vécu deux siècles plus tard, me paraissent décisifs. On trouvera des détails sur ce point ainsi que sur la date de la composition des *Mabinogion,* en général, dans l'introduction placée en tête de ma traduction complète des Mabinogion.

PAGE 174, NOTE 5. On peut voir dans Nennius, Hist. un exemple encore plus curieux de cet usage.

PAGE 177, NOTE 7. Au lieu de *cisnes, cygnes,* lisez *cisnes* (cygnes).

PAGE 182. Ajoutez à la liste des enfants de Kaw : Angad, fils de Kaw ; Ovan, fils de Kaw ; Kelin, fils de Kaw ; Konnyn, fils de Kaw ; Mabsant, fils de Kaw.

Numéro d'Avril

PAGE 262, NOTE 12. Au lieu de *Kyvarwyrdd,* lisez *Kyvarwydd.*

J. LOTH.
Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes.

DOCUMENTS INÉDITS

—

MÉMOIRES

DU

CONVENTIONNEL HONORÉ FLEURY [1]

ADDITIONS A LA PREMIÈRE PARTIE

§ 4.

M. René Kerviler a parlé, d'après Honoré Fleury lui-même, des succès du jeune Quintinais au collège de Saint-Brieuc. Sans doute on lira avec intérêt la lettre suivante qui, pour n'avoir qu'indirectement trait à Fleury (il s'agit d'un devoir qui lui avait été donné), n'en est pas moins drôle. Elle est adressée à Fleury père par un certain Guillemot, maître d'écriture. S'il professait la calligraphie (et il avait une belle main), Guillemot n'eût pu, sans danger pour ses élèves, être appelé à une chaire de grammaire :

« Monsieur, permettez s'il vous plait que je vous donne connaissance que Mr Richard s'est trouvé offensé, et à pretendû que je voulois le mépriser endisant ma façon de penser, au regard de la progression qu'il donna ces jours derniers à monsieur votre fils, il à d'autant plus de tort que je l'ai et le régarderai toujours ; comme un homme qui a des connaissances dont je suis plus amoureux, que d'être tenté de vouloir mépriser, où arguer quelqu'un. La raison pour

(1) Voir livraison d'Avril 1888, p. 241 à 257.

laquelle je m'adresse à vous, Monsieur, est qu'il m'a voulû mettre une gajure de 6 l. comme il y a impossibilité de faire cette progression par multiplication, j'ai gardez le silencè pour éviter à plus grandes discutions. Mais comme il est de mon état de l'en désabuser vous me permettrez d'entrer en détail.

« Une progression géométrique de 32 parties à un denier la première toujours rédoublant.

Opération.

Nombre des termes : 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.

Valeur des termes : 1. 2. 4. 8. 16. 32. 64. 128.

« On voit que le huit^e^ terme est 128. lequel étant multiplié par lui-même donnera 16384. pour le 15e terme. Continuant de multiplier aussi ce dernier par lui-même, j'aurai pour valeur du 29e terme 268.435.456 d. qui étans multipliés par 8 (proportion semblable de 4. à 7.) me donneront pour 32e terme une somme de 2.147.483.648 deniers sauf erreur de calcul ou transposition de chiffres.

« Je crois que les *longarismes* ne disent rien de plus juste ni de plus *briève* que mes multiplications.

« J'ai l'honneur d'être très humblement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

« (Signé) GUILLEMOT. »

§ 5.

« Le chemin de la vie n'est pas une avenue toute droite, à beaucoup près (1). » Honoré Fleury a parlé assez longuement des incertitudes et des péripéties de sa jeunesse. Nous pouvons nous dispenser d'y rien ajouter, la tradition de famille ne fournissant d'ailleurs que peu d'anecdotes, et des plus banales. Mais nous donnons, malgré leur longueur, trois pièces qui permettent de rectifier sur certains points les *Mémoires*, de

(1) Doudan, Lettres, II, 222.

les compléter sur d'autres. Fleury n'était ni si mauvais ni si bon qu'il se peint : nous disons de nous-mêmes seulement le mal que nous n'en pensons pas, et les défauts confessés sont toujours des défauts légers.

La première des pièces que nous citons donne une assez exacte idée de la fortune de la famille Fleury ; elle établit ou elle énonce au moins qu'Honoré partait pour Sainte-Geneviève dans des dispositions plus mûries et dans un but plus avouable qu'il n'a voulu le dire, après y avoir songé « plusieurs années. »

La seconde donne la date de son départ.

La troisième fournit des indications sur ses frasques, ses voyages à Paris, les revers de fortune de son père et enfin l'époque à laquelle celui-ci a dû mourir, entre la rédaction de la pièce et le passage de cette pièce au contrôle, soit de janvier à novembre 1777.

« Je soussigné Jean-Baptiste Fleury reconnois avoir reçu en depost d'Honoré mon fils, en différents tems et différentes fois, la somme de 1228 livres, provenüe de la vente des toiles de mondit fils Honoré aux sieur et dame de Carfort, mes fille et beau fils, le 5 novembre 1775, pour et en faveur de la somme de 2.666 livres, 13 sols, 6 deniers, sur laquelle somme déduite celle de 1438 l. 13 s. 6 d. que ledit Honoré mon fils a dissipée en voyages, pensions et entretients, tant à Paris qu'ailleurs, reste les 1228 l. dont je me déclare dépositaire et chargé, tant en cette qualité que comme son père et garde naturel, m'obligeant, moy et tous mes biens tant d'acquets que matrimoniaux [patrimoniaux], pour la restitution de ladite somme de 1228 l., qui sera faite à sa majorité de quelque manière que ce soit, ou, au cas que mort m'advienne, elle sera prelevée avant toutes autres choses comme deniers de mineurs, sur tous les biens tant de ma succession que de celle de ma deffunte épouse, dont lesdites 1228 l. font parties, provenant de succession de l'estoc maternel. Plus, ayant lors du mariage de ma fille Céleste avec le sieur de Carfort ajouté à la somme de 2.666 l. 13 s. 6 d. celle de 333 l. 7 s. 6 d. de mes propres fonds, pour lui faire un total et dot de 3000 livres ; ayant aussi fait le même avancement à ma fille Félicité, majeure, comme il apert par quittance signées d'eux, il est juste que mondit fils Honoré ait le même avantage, et comme le renversement de mes affaires provenu par la perte de mon employ et d'autres circonstances particulieres qui m'ont des-

saisi d'argent comptant jusqu'au point d'avoir été obligé de vendre de mon argentrie et de mes effets, me met hors d'état et dans l'impossibilité de lui solder et l'une et l'autre somme, je m'oblige pour celle-cy comme pour la précédente. Enfin, le sieur de Carfort par son contrat de mariage ayant obtenu une rente annuelle de quatre cent livres pour pension, être doit que je tienne encore compte sous les susdites obligations à mon fils Honoré de la somme de 200 l. pour les six mois qu'il a passé hors de chez moy, à Paris et ailleurs, à ses propres dépens et des deniers de ladite vente des toilles susmentionnées. Lesquelles trois sommes montent ensembles à 1761 l. 7 s. 6 d., que moy ou mes héritiers en ma place me charge et charge, sous toutes les peines prescrites par l'ordonnance et la coutume, comme envers tuteurs d'acquitter et mettre en mains dudit Honoré, mon fils, ou tous autres à qui il imcombera, faisant pour lui et en son nom. A Quintin, le 28e janvier 1677.

« (signé) FLEURY. »

— « Entre les soussignés écuyer Charles le Nepvou sieur de Carfort et dame Céleste Fleury son épouse, de lui elle le requerant dûment autorisée, et noble garçon Honoré-Marie Fleury, d'une et d'autre part, s'est fait et passé le présent marché, par lequel ledit sieur Honoré Fleury a vendu auxdits sieur et Dame le Nepvou le tiers lui revenant dans huit balles de toille blanches chez le sieur Rouxelle, marchand à Quintin, sauf à eux à en disposer ainsi qu'ils verront. La presente vente amiablement accordée entre parties pour la somme de 2.666 l. 13 s. 6 d. que lesdits sieur et dame le Nepvou s'obligent solidairement de payer audit sieur Honoré Fleury en trois termes, savoir, 900 l. lors de son départ pour Sainte-Geneviève de Paris, — 1200 l., l'onzième mois de son départ, au prieur de Sainte-Geneviève, — et audit sieur Fleury ou tel autre qu'il lui plaira nommer, les 366 l. 13 s. 6 d. restants, sitôt ses vœux prononcés ; les deux derniers termes en bonnes lettres de Change et à une usance pour le plus, le temps de la grâce compris. Fait double sous nos seings respectifs le 5 novembre 1775.

« (Signé) LENEPVOU DE CARFORT fils. H. FLEURY.
CÉLESTE FLEURY DE CARFORT. »

— « Entre les soussignés noble homme Jean-Baptiste Fleury, sieur dudit nom, demoiselle Félicité Fleury, écuyer Charles le Nepvou sieur de Carfort et dame Céleste Fleury son épouse, dudit sieur le Nepvou elle le requerant dûment autorisée d'une part, et noble garçon Honoré-Marie Fleury d'autre part, s'est fait et passé le présent, dans la forme et aux conditions suivantes.

« Primo ledit sieur Honoré Fleury à remontré que depuis plusieurs années il désire entrer dans la Congrégation de Messieurs les Chanoines reguliers de Sainte-Geneviève de Paris, sous le bon plaisir dudit sieur Jean-Baptiste Fleury son père ; qu'il se dispose à partir incessamment et, pour mettre ordre préalablement à ses affaires temporelles, il a déclaré — au moyen de la rente viagère de 300 l. que ledit sieur Jean-Baptiste Fleury, lesdits sieur et dame le Nepvou et ladite demoiselle Félicité Fleury se sont solidairement obligés de lui payer et faire avoir en mains, quitte de frais et sans diminution d'aucune imposition, payable en quelquendroit qu'il se trouve le premier jour de Lan à commencer au premier l'an 1777, — renoncer à pur et a plein, tant aux successions mobilières et immobilières de ses père et mère qu'autres collatéralles échuës ou à échoir et à inquiéter ledit sieur fleury son père, soit pour cause de compte de la gestion et administration par lui faitte en qualité de son garde naturel qu'autrement.

« 2° Il est expressément convenu et arrêté qu'à la mort dudit sieur Jean-Baptiste Fleury, père commun des parties, laditte rente annuelle et viagère de 300 l. augmentera de 100 l. En conséquence lesdits sieur et dame de Carfort et ladite demoiselle Félicité Fleury s'obligent par lesdites voyes solidaires de payer comme dessus après la mort dudit sieur Jean-Baptiste Fleury, père commun, à commencer au premier de l'an qui suivra son décès, sans pouvoir espérer diminution pour cause de prorata, ladite rente viagère de 400 l.

« 3° Les parties cydessus dénommées ne pouront, au préjudice de la dite rente viagère, allienner les biens immobiliers dépendants de la succession de dame Agathe Goutier, mère commune des parties, et de celle du noble garçon Jean-François Chandemerle leur cousin, audelà des deux tiers, de sorte que le tiers restera pour sûreté du payement de ladite rente viagere.

« 4° Ledit sieur Honoré-Marie Fleury n'entend rendre par le présent ses droits et prétentions dans des toiles acheptées de l'argent provenu de la succession dudit feu sieur Jean-François Chandemerle

son cousin, actuellement aux possessions du sieur Rouxelle, marchand à Quintin, pour cause desqu'elles toilles il réserve de faire marché avec les sieur et dame le Nepvou de Carfort.

« 5° D'un commun consentement, le présent demeurera à pur et à plein resilié et comme non avenû. au cas que ledit sieur Honoré Fleury ne fasse point ses vœux dans laditte congrégation.

« Fait quadruple sous nos seings respectifs le 23 octobre 1775.

« (Signé) FLEURY. FÉLICITÉ FLEURY. FLEURY fils.
LENEPVOU DE CARFORT. »

§ 6.

Honoré Fleury soutint sa thèse de bachelier en droit l'année qui suivit la mort de son père, le jeudi 2 avril 1778. Du Parc Poullain présidait, assisté de Drouïn, Loisel, Lanjuinais, Froh, Etasse, Lecleu et Le Graverend. En droit-canon, la thèse avait pour objet l'*Immunité ecclésiastique ;* en droit civil, les *Servitudes Urbaines.*

Préparé par ses études antérieures chez le notaire-procureur, Fleury précipita ses examens. Avec dispense d'âge, il fut reçu licencié le jeudi 2 juillet 1778. Sa thèse de droit canonique traitait : *de l'Office et du pouvoir du juge délégué ;* sa thèse de droit civil : *des privilèges en matière de gage et d'hypothèque.* Cette fois, Loncle de la Coudraye présidait la soutenance ; les autres examinateurs étant : Drouïn, Lemarchand, Du Parc Poullain, Froh, Loisel, Lanjuinais, Le Graverend et Toullier.

Il prête serment devant le Parlement le 6 juillet, et prend séance au nombreux barreau de Quintin le 24 juillet 1778. Impossible d'aller plus vite en besogne. — Remarquons que, le 9 décembre 1806, il prêta le serment exigé par la loi du 22 Ventôse an XII.

Ce que furent ses études juridiques, après son installation à Quintin, il le dit lui-même.

§ 7.

Mais il ne fait qu'indiquer son mariage sans expliquer qu'il épousa en 1782 Louise-Gabrielle Gardon, née à Béganne, dio-

cèse de Vannes : petite, délicate et jolie personne, Madame Fleury était alors âgée de vingt-un ans. Restée orpheline à cinq ans, elle fut amenée à Quintin chez son oncle et tuteur, Kergoff de la Pallière, qui se qualifiait écuyer et était procureur de son état. Ce fut chez lui qu'elle connut et épousa Honoré Fleury. Le père de Madame Fleury, Jean Gardon (sa femme se nommait Louise Dubon) était Maître des eaux, bois et forêts.

Plus tard, Fleury alla habiter, tout près de Quintin, et presque sur les bords de l'étang, la jolie propriété de la Fosse-Malart, qu'il aménagea avec un goût et une science de dessinateur paysagiste bien rares en son temps. Mais, au début, il gîta dans une petite maison située près de Saint-Yves. Les quittances de location sont conservées, avec une foule d'autres mémoires de fournisseurs : il y aurait là de quoi tracer jusque dans ses moindres traits la vie quotidienne d'un petit ménage bourgeois, en Bretagne, à la fin de l'ancien régime. On y voit l'existence large et facile d'une famille aisée, qui ne se refuse aucune des modestes jouissances que comportent sa résidence et son budget.

Les commandes de vins fins et ordinaires, de liqueurs et d'eau-de-vie tiennent dans ces notes une grande place... et aussi les mémoires d'apothicaire, où « Mlle Félicité » figure plus souvent qu'à son tour, parfois (grâce à un *lapsus calami*) sous le nom de « Mlle Facilité. » Souhaitons, pour M. Fleury et surtout pour Mme Fleury, que ses fréquents recours aux Purgons de Quintin n'aient pas justifié la remarque souvent faite qu'un mauvais caractère et des intestins fantasques habitent généralement la même personne.

Est-ce pour compatir efficacement aux maux de sa sœur ? Est-ce par simple curiosité, qu'Honoré Fleury collectionnait les travaux médico-scientifiques ou medico-empiriques ? Il a mis à part, avec un soin tout particulier, un opuscule bizarre intitulé : *Des vertus et qualitez du lait, ceux qui en doivent user, et de la manière de le prendre dans les maladies où il est propre.* Cela a 18 pages in-4°, s'il vous plaît ! Les inventeurs du « régime lacté » peuvent donc se découvrir des ancêtres parmi les physiologues du XVIIIe siècle : *Nil novi sub sole.* Oh ! que Salomon était donc, même humainement parlant, un grand prophète !

Chez Honoré Fleury, les plaisirs de l'esprit avaient évidemment le pas sur tous les autres : sa correspondance en fait foi autant que les mémoires des fournisseurs. Gérard, libraire à Guingamp, Blouët, libraire à Rennes, — surtout Robiquet l'aîné, libraire aussi à Rennes, lui fournissaient régulièrement toutes les « nouveautés, » même les beaux et coûteux livres à estampes, surtout les ouvrages de théâtre : Hauteroche, Voisenon, Graffigny, La Grange, Poisson, Barthe, Collé, Le Bret, — sans oublier Voltaire, — sans oublier aussi les gros et sérieux ouvrages de droit. Par l'intermédiaire de Fleury se fournissaient aussi ses amis, notamment M. de Volozenne.

Nous n'avons aucune raison de supposer qu'Honoré Fleury eût, dans son intérieur ou dans sa position, aucuns déboires ; mais, par la nature même de son esprit, il devait souffrir : les Lettres le consolaient, l'occupaient. Gassendi prétend que, dans le monde, la part des lettrés est encore la meilleure, parce qu'ils n'ont pas le loisir de s'ennuyer, ni même de se plaindre de tout ce qui afflige les autres jusqu'au fond de l'âme. C'était vrai spécialement au moment où vivait Fleury, dans le grand mouvement d'idées qui précéda et prépara la révolution. La vie intellectuelle était intense, jusqu'au fond des campagnes, au sein des moindres bourgades : l'absorption de toute activité par les centres et par Paris surtout, n'existait pas comme aujourd'hui. On parlait beaucoup dans les réunions quotidiennes, et l'on traitait les sujets les plus relevés. On lisait beaucoup aussi : actuellement on lit des romans, si l'on n'est pas écrivain soi-même ; si l'on est écrivain, on se lit, ou on lit le bien que le voisin dit de vous. Certes, il n'y a, au point de vue de la culture, aucune comparaison à établir entre notre temps et celui où vivait Honoré Fleury. Que les idées alors prédominantes fussent toutes bonnes, il s'en faut ; et justes !... il s'en faut davantage. Mais, après tout, mieux vaut un souci, même exagéré, des questions élevées et des solutions chimériques, qu'un complet asservissement aux préoccupations matérielles. Saint François relevait avec respect le plus léger fragment de papier, prétendant qu'il contenait toujours au moins les lettres dont se compose le nom de Dieu ; et, aux extrémités du même monde religieux, saint Ignace soutenait que « les lettres humaines sont le fon-

dement de toutes les connaissances, l'art d'écrire amenant nécessairement l'art de penser. »

Honoré Fleury écrivait beaucoup. Il avait laissé des quantités considérables de manuscrits, malheureusement détruits pour la plupart. Ce qui en a été sauvé se rapporte presque exclusivement aux dernières années de sa vie, et il vaut mieux grouper sous cette date l'ensemble de ses productions. M. Kerviler a opéré autrement, en rattachant aux années écoulées de 1780 à 1789 les productions en prose et en vers, satires, chansons et fabliaux, sorties de la plume d'Honoré Fleury. Sa verve était, à cette date, autrement prudente qu'elle ne l'a été plus tard. Ses petits vers, même ses petits vers ! étaient (la morale exceptée) fort innocents.

Je n'ai pas de ces larges ailes
Qui planent sur un monde entier :
Mon domaine est un frais sentier,
Mes astres sont des étincelles (1),

aurait-il pu dire, avant un autre poète.

Poète ? Non ; c'était un aimable versificateur, tournant agréablement la chanson de noces, joli genre qui a produit des chefs-d'œuvre dans les pays de Saint-Brieuc et de Quintin.

Honoré Fleury était trop méthodique pour un poète. Ordonné en tout, il classait toutes ses lettres. Ce sont elles qui nous permettent maintenant de voir dans son cadre cette physionomie mobile, cet homme remuant, spirituel, gai, bon vivant, un peu rabelaisien, un peu sceptique, un peu déclamateur (c'était le ton et le genre du moment), frondeur, séditieux dans les limites de la prudence, — qui faisait les beaux jours des salons de Quintin. Il s'est complu à nous le dire. Mais les amusements dont il était l'âme ne l'empêchaient pas, par exemple, d'annoter la moindre lettre reçue, de rédiger au dos la réponse, de noter les plus légers comptes. Ces lettres sont banales, relatives aux affaires de famille, spéciales à l'administration des immeubles que Mme Fleury possédait aux

(1) Auguste Desplaces, 1851.

Alliers, près de Redon, à Savenay, etc... Impossible d'en rien citer. Un vieux parent de Redon, Dumoustier, donnait la réplique à Honoré Fleury, avec une grande supériorité : mais sa plume était trop gauloise pour que l'on puisse lui emprunter quelques traits ; et pourtant, le bonhomme excellait à tracer d'un trait fin le portrait des membres de la famille Fleury. En lisant les feuillets jaunes et poussiéreux où il déversait ses réflexions satiriques, on voit passer devant soi la silhouette de ses parents et amis.

§ 8.

Un mot seulement, avant de finir, sur le rôle et la valeur de Fleury comme avocat. Les petits vers sont demeurés toujours à la porte de son cabinet.

« Il n'est pas de printemps au froid pays des ombres (1), »

et certes les lois sont des ombres, des ombres glacées.

Il aimait à collectionner les vieux factums, et quelques-uns ont échappé aux auto-da-fé dont ses papiers ont été durant cinquante ans l'objet. Mais nous n'avons pu retrouver que deux des Mémoires sortis de sa propre plume : ils ont trait à l'une des deux affaires auxquelles il reconnaît avoir dû sa réputation. Voici leurs titres :

MÉMOIRE POUR *François Le Veder, appelant de decret de prise corps énoncé contre lui en la jurisdiction de Quintin, le 10 juillet dernier, et de tout ce qui s'est suivi ;* — CONTRE *M. le Procureur-général, prenant le fait et cause pour le Procureur-fiscal de ladite jurisdiction.*

Avec cette épigraphe :

Cur aliquid vidi? cur conscia lumina feci?
Cur impendenti cognita culpa mihi?

OVIDE, liv. 2. des *Tristes*.

(1) José-Maria de Hérédia.

Le mémoire a 13 pages in 4° carré. Il est signé : *François Le Veder, partie ; — Me Fleury, avocat ; — Me Desbouillons, procureur. — Audience de* TOURNELLE. — Et au bas : *A Rennes, de l'imprimerie de* JULIEN-CHARLES VATAR, *imprimeur ordinaire du* ROI, *Place Royale.*

Au dos, Fleury a écrit : *Premier procès où le Sr Fleury a imprimé. — Renvoi hors d'accusation par arrest du 21 février 1783 ; a reçû par transaction du 12 avril suivant 600 l. de dommages intérêts.* (Signé) *Fleury.*

L'autre mémoire est relatif à la même affaire :

MÉMOIRE POUR *Jeanne Garandel, procédant sous l'autorité de Marie Hervé sa mère et tutrice, appellante de décret de prise de corps, et de tout ce qui s'en est suivi à son préjudice en la jurisdiction de Quintin ;* — CONTRE *M. le Procureur-Général prenant le fait et cause pour le Procureur-fiscal de la dite jurisdiction* (1).

Mêmes signatures et même audience que pour le premier mémoire. Au dos nous lisons : *Renvois hors d'accusation par arrest du 21 février 1783. a reçu 900 l. de dédommagements, par transaction du 12 avril suivant. Les frais se sont montés à 3000 l.*

Cette dernière mention prouve qu'il en coûtait il y a cent ans presque aussi cher qu'aujourd'hui, pour se faire rendre justice en France. Il est vrai que la justice n'était pas alors proclamée « gratuite. »

Peut-être pourra-t-on, à la fin des *Mémoires,* donner ces deux pièces, vraiment fort bonnes, étant donnés le genre de littérature et l'époque. Evidemment Fleury eut la chance d'avoir là, à ses débuts (comme il l'a dit lui-même), une cause célèbre, qui dut remuer tout le pays. Cette défense, contre une famille puissante, de deux accusés pauvres (un tisserand et une jeune ouvrière), poursuivis pour faux témoignage, victimes d'une persécution violente, qu'y avait-il de plus heureux pour un avocat, à ce moment d'effervescence ? L'antagonisme des classes prêtait aux développements oratoires, et aussi la « sensibilité » mise à la mode par Rousseau ! Fleury n'a pas outre mesure abusé de ces deux moyens. Il discute les faits, pose les points de droit, formule les questions de

(1) 14 pages in 4°. Mêmes mentions bibliographiques que pour le précédent.

justice et de morale, brièvement, clairement, et il produit l'émotion, par les moyens les plus simples.

Le succès qu'il obtint dans ce procès établit du premier coup sa réputation et entoura son front d'une auréole patriotique. Si l'on veut avoir une idée de son style judiciaire, on en jugera par cette plainte un peu hautaine rédigée au nom de deux fermiers évincés :

« *A Monseigneur,*
MONSEIGNEUR LE VICOMTE DE CHOISEUL,

« Suplient humblement Ollive Lostie veuve Grascœur, et Mathurin Hinaut son second mari.

« Monseigneur, vos anciens fermiers des moulins de Quintin demandent justice. Leur fortune ensevelie sous le coup d'eau du mois d'aoust 1773, les força à chercher dans la vente de partie des biens fonds de votre supliante, les moyens de contracter un nouveau bail avec la seigneurie. Le moulin de la Perche leur fut confié. Vos supliants, exactes à payer chaque terme, ne croyent pas, Monseigneur, leur solvabilité suspecte, ni que l'on ait eu lieu de vous porter plainte d'abus dans aucune partie de leur jouissance. Se confiant à la promesse de Madame la Vicomtesse, pour une prolongation ; se bornant à solliciter pour toute indemnité de leurs malheurs l'assurance de rester au nombre de vos vassaux et la préférence de leurs fermes, ils avoient tout lieu de s'y attendre. Vous venez, Monseigneur, d'en disposer autrement, et vos supliants, non prevenus, ont appris par la voix publique que vous avez affermé le moulin de la Perche. C'est une injustice échappée aux vües de bienfaisance de Votre Grandeur, et dont les supliants osent attendre la reparation. A ce moyen, si dans l'espace de douze mois qui restent à jouir aux supliants de leur bail, il s'en trouvoit à échoir quelqu'autre de plus forte somme, ou que vous vous portiez à reedifier vos moulins de Quintin, vous plaise, Monseigneur, vous ressouvenir de vos anciens fermiers.

« OLLIVE LOSTIE et MATHURIN HINAULT. »

Toutes les affaires dont Fleury est chargé sont traitées dans ce style. Toutes sont résumées dans des notes succinctes,

où son esprit net et précis perce à chaque ligne. Il eut à régler de grosses affaires, comme certaine succession Ruffelet des Alleux, qui paraît avoir singulièrement profité aux procureurs de ce temps-là. Dans ses dossiers nous voyons passer bien des noms de familles connues, telles que : La Lande de Calan (de Châteaugoëlo), Penanster, Coniac, Garnier, Botidoux, Kerivallan, Fumechon (de Pontivy), Anneix de Souvenel, Le Puillion de Boblays, Geoffroy de Rongoet, Le Pommellec de Villeblanche, Champeaux, Bahezre de Lanlez (*sic*), Losties de la Vilauray, du Vivier, Digaultray, Mazurié, Brichet, Daumesnil, — et bien d'autres.

C'étaient là les gros poissons. Dans la nasse, nous voulons dire dans le cabinet de Fleury, abondait aussi le menu fretin ; mais le menu fretin payait mal. On employait la voie des monitoires, et les recteurs invitaient en chaire les plaideurs peu reconnaissants à régler ce qui était dû aux hommes de loi.

Peut-être la grande notoriété de Fleury était-elle due autant à son savoir-faire qu'à son talent. Ses relations aussi durent augmenter sa clientèle. Dès ce temps-là, c'était une chose avantageuse que d'être affilié à la Maçonnerie. Fleury, qui devait plus tard, dans la loge *La Vertu triomphante* de Saint-Brieuc, parvenir au grade de maître, s'affilia de bonne heure. Il était fourni d'une quantité de rituels maçonniques, d'interrogatoires, de listes de frères, et de tout le puéril bibelot qui toujours a été dans les usages de la secte.

§ 9.

C'est dans cette situation que la Révolution trouva Fleury : c'était un homme en évidence, un démocrate qui promettait, par le fait, plus qu'il n'a donné, même dans le sens démocratique. Ce n'est pas rare chez nous : radical aux yeux des modérés, Fleury n'était qu'un réactionnaire aux yeux des radicaux. — « Ça un républicain ? disait un radical, lors de l'élection présidentielle de M. Grévy ; allons donc ! un républicain à l'eau de Botot, alors ; c'est rouge dans la bouteille et c'est blanc quand on s'en sert. » — Fleury dut inspirer plusieurs fois cette réflexion. Il était désigné par avance

aux suffrages dans cette série d'élections qui allaient donner plus tard naissance au proverbe corse : « Si tu veux du mal à ton ennemi, souhaite-lui une élection dans sa famille. » Partisan des idées nouvelles, causeur, fort entiché de son mérite, l'avocat de François Le Veder et de Jeanne Garandel était dans une jolie situation de fortune, ce qui ne nuit jamais. Sur ce point, nous n'avons que des données incomplètes : en 1787 et 1788, il acquittait 36 livres de rentes foncières à la Collégiale, aux Carmes, au Fœil, sans compter les articles suivants :

« BARONNIE DE QUINTIN, f° 2, v° art. 3, M. Fleury sur les Garennes Josse doit par an sept livres quatre sols, cy 7l 4s

« Plus pour six cordes et 8 pieds derrière sa maison a Quintin concedés par acte du 27 septembre 1755 (Caro notaire) il doit par an dix sols cy..... 10s

« Soussigné Regisseur de la Baronnie de Quintin et Dependances connois avoir Reçu de Monsieur Fleury avocat, la somme de quinze livres huit sols, pour les années 1787 et 1788 desdites rentes, sauf tous autres dûs et droits féodaux et seigneuriaux. Au château de Quintin le 8 juin 1789. « (Signé) THOMAS. »

Capitation de Monsieur Fleury, avocat, art. 531 du Rolle trente six livres cy	36l	
« Une servante quarante cinq sols cy.....	2l	5s
« Mademoiselle Fleury vingt sept livres cy	27l	
« Vingtième. Art. 341 du Rolle trente une livres seize sols cy.....	31l	16s
« Aides quinze sols cy.....		15s
« Aides de Mlle Fleury douze sols cy		12s
« Total quatrevingt dix huit livres huit sols cy.....	98l	8s

« J'ai recû de Madémoiselle Fleury pour elle et Monsieur son frère pour l'année mil sept cent quatrevingt cinq les sommes portées aux articles cy dessus, dont quitte pour laditte année à Quintin le 26e juin 1786. « (Signé) OLLIVRY. »

Ces chiffres paraissent indiquer au moins une assez large aisance.

Tout était donc prêt pour donner à Honoré Fleury entrée dans la carrière politique : elle allait devenir, hélas ! celle de tant de Français ! Un jour viendra où, en France comme en Amérique, la fonction de « politicien » sera la plus déconsidérée de toutes, parce que c'est à la fois la plus stérile et la plus facile. Le temps est loin où le bon sens disait, par la bouche de Malherbe, « qu'il ne faut point se mêler du gouvernail dans un vaisseau où l'on n'est que passager (1). »

En voilà long sur cette *Ire partie* des *Mémoires de Fleury :* c'est plutôt un commentaire qu'un complément. Nous avons voulu mettre en lumière les origines de l'auteur, pour mieux faire ressortir son caractère et son rôle. Si nous avons dépassé les bornes, qu'on veuille bien nous excuser : nous serons désormais plus sobres de réflexions.

ROBERT OHEIX.

(A suivre.)

(1) En 1783, H. Fleury eut une fille, Félicité ; en 1788, une autre fille : Louise. — Nous en parlerons plus tard.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES

UN LITTÉRATEUR VANNETAIS INCONNU

ET

UN DÉBAT LITTÉRAIRE

Au XVIIIe siècle

Le débat littéraire dont nous voulons faire connaître l'histoire nous est révélé par un manuscrit formant un cahier de dix-neuf pages in-8°. Il comprend quatre lettres, deux écrites par un Père de la Compagnie de Jésus, Antoine de Montigny, à M. B***, et deux réponses adressées au P. de Montigny par son correspondant. Ce dernier, dont nous n'avons pu découvrir le nom, occupait un poste important dans l'administration des finances. Quant au P. de Montigny, il était né à Vannes, le 9 décembre 1694. Fils de noble homme Antoine de Montigny de Marsé, greffier de l'Amirauté du diocèse de Vannes, plus tard (1719) greffier au bureau des fermes de la province de Bretagne, et de Renée Fouillezen, il fut baptisé le 15 dans l'église de Saint-Pierre de Vannes, et eut pour parrain Antoine Hervy, chevalier, président du bureau des finances et chambre des domaines de Bretagne, trésorier de France et grand voyer (1).

Il y a lieu de croire qu'Antoine de Montigny fit ses études dans le collège des PP. Jésuites de Vannes où ses jeunes frères, Laurent-René et Charles-Anne, furent aussi instruits (2). Il entra dans la Compagnie de Jésus. En 1744, il était procureur du

(1) Registres de la paroisse de Saint-Pierre de Vannes, 1694. *(Archives de la mairie de Vannes).*

(2) Le 19 février 1712, Laurent-René et Charles-Anne de Montigny, élèves de philosophie, soutinrent, en exercices publics, douze thèses de logique. — Pancarte in-4°, imprimée à Vannes, 1712, chez la veuve de Guillaume Le Sieur, imprimeur du collège. *(Archives départementales du Morbihan.)*

collège des Jésuites de Paris (1). La *Bibliographie* (2) des PP. de Backer et Sommervogel nous apprend, sans préciser les dates, qu'il fut préfet du collège de Tours, employé dans les missions et enfin procureur-général de la province de France. Il occupait ces fonctions au moment de la suppression de la Compagnie de Jésus et il fut cité, à ce titre, devant les commissaires du Parlement pour rendre compte des biens des Jésuites. Il se retira ensuite en Bretagne, au château du Pou, en Guidel, chez sa nièce Anne-Elisabeth de Montigny, fille de Laurent-René et de Charlotte-Corentine Robin de Kernombre, mariée depuis le 1er août 1757 (3) à Charles-Auguste Carré, seigneur de Luzançay et du Pou, commissaire de la marine du Roi.

« Là, dit l'éditeur de la *Vie du Père Jean Eudes,* il occupa ses loisirs à la composition d'ouvrages en faveur de la religion, qu'il voyoit attaquée, dès lors, avec tant de fureur par l'impiété et le philosophisme. Effrayé des ravages que devoient produire ces funestes doctrines, tout à la fois antichrétiennes et antisociales, le P. de Montigny entretenoit souvent sa famille des malheurs et des châtiments qu'attireroit sur notre patrie ce déluge d'erreurs si pernicieuses. « La main de Dieu, répétoit-il, s'appesantira « sur la France : je ne le verrai pas ; mais vous en serez les « témoins. Puissiez-vous ne pas en être les victimes. »

Les ouvrages composés par le P. de Montigny sont les suivants :

1° *Vie du P. Jean Eudes, missionnaire apostolique, instituteur de la Congrégation de Jésus et de Marie, et de l'ordre de Notre-*

(1) La sentence rendue, le 20 mai 1744, par Louis-Pierre d'Hozier, juge général d'armes de France, pour fixer les armes de la ville de Lorient, fait connaître que la requête des Maire et Echevins de la ville de Lorient avait été présentée à d'Hozier par « le P. Antoine de Montigny, procureur du collège des Jésuites de Paris. » *(Délibération de l'assemblée de ville de Lorient, tenue le 29 septembre 1744).*

(2) *Bibliographie : 1° de tous les ouvrages publiés par les membres de la Compagnie de Jésus depuis la fondation de l'ordre jusqu'à nos jours ; 2° des apologies, des controverses religieuses, des critiques littéraires et scientifiques suscitées à leur sujet*, par Augustin de Backer, de la Compagnie de Jésus, avec la collaboration d'Aloïs de Backer et de Charles Sommervogel, de la même Compagnie. 2 vol. in-4°. Nouvelle édition 1872. Liège, L. Grandmont-Donders. Ce précieux recueil, tiré à 200 exemplaires, n'a pas été mis dans le commerce. La notice du P. de Montigny se trouve dans le tome II, col. 1360 et 1361.

(3) Registres paroissiaux de Lorient, année 1757. (*Archives de la mairie de Lorient.*)

Dame de Charité, ouvrage posthume du Père de Montigny, de la Compagnie de Jésus, revu et publié par un prêtre du clergé de Paris. Paris, Adrien Le Clère et Cie, 1827, in-12, p. XXIII-466; ibid., id., 1845, in-12. — Suivant l'éditeur, cet ouvrage paraît avoir été écrit vers 1765. Le manuscrit original a été reproduit presque littéralement par l'éditeur qui s'est contenté de modifier sur quelques points le style, de supprimer quelques digressions trop longues et d'adoucir certains passages « dont le ton sent un peu l'amertume, lorsqu'il s'agit de la congrégation à laquelle avait appartenu le P. Eudes. »

2° *Traité de la vérité de la religion chrétienne, approuvé par les docteurs de Sorbonne.* — Nous ignorons la date de cet ouvrage qui, suivant l'éditeur de la *Vie du P. Eudes,* formait deux volumes, et était le premier et le plus important travail du P. de Montigny.

3° *Traité sur la soumission aux décisions de l'Eglise.* — « Je crois, dit la *Bibliographie* des PP. de Backer et Sommervogel, que cet ouvrage a été imprimé vers 1733. Les *Nouvelles Ecclésiastiques* rapportent en 1733, p. 42, que le Père de Montigni, Jésuite, distribuait à Tours une brochure in-12 intitulée « *Instruction sur l'obéissance due aux décisions de l'Eglise.* » Elles ajoutent en 1734, p. 84, qu'elle fut condamnée au feu par arrêt du Parlement de Paris. »

4° *Mémoire pour les Jésuites de France condamnés solidairement par une sentence des juges et consuls de Paris du 30 janvier 1760 à païer la somme de 300,000 l., due en vertu d'une lettre de change tirée par le P. La Valette, supérieur des missions aux Iles du Vent,* in-8°, 116 p.

5° *Sermons et notes sur divers sujets.*

6° *Réfutation des allégations de la Cadière contre le P. Girard.*

7° *Prix proposé dans la* « Gazette » *du 19 juillet 1782, n° 58, par la classe de philosophie spéculative de Berlin pour l'année 1783 :* « Déterminer quelle est la meilleure manière de rappeler à la raison les nations, tant sauvages que policées qui sont livrées à l'erreur et aux superstitions de tout genre. » In-8°, 67 p.

Le manuscrit inscrit sous le n° 6 a été brûlé ; les manuscrits portant les nos 4, 5 et 7 sont conservés à la bibliothèque de l'Ecole Sainte-Geneviève à Paris (1).

(1) Renseignement communiqué par le P. Sommervogel.

Dans un dossier de pièces relatives au P. de Montigny, dossier formé par un prêtre dont nous ne saurions trop louer la profonde érudition et l'inépuisable complaisance, nous avons trouvé une copie autographe, malheureusement incomplète, du « *Mémoire pour les Jésuites de France,* etc. » Le P. de Montigny, qui avait été chargé de passer à la Martinique, en qualité de visiteur, avec tous les pouvoirs nécessaires pour régler les affaires de la mission et qui ne put donner suite à ce projet, y expose avec la plus grande clarté les causes de la ruine du P. La Valette, et les efforts de la Compagnie pour remplir les obligations qu'il avait contractées. La seconde partie du mémoire est consacrée à l'examen et à la discussion des motifs de la sentence des Juges Consuls : l'auteur démontre que la solidarité établie par le jugement entre tous les Jésuites de France pour le règlement des dettes de la mission de la Martinique est contraire aux dispositions de l'ordonnance concernant les Sociétés et aux conditions d'existence et de fonctionnement de l'Institut des Jésuites.

Pour le concours ouvert par l'Académie de Berlin, le P. de Montigny répond que la meilleure, l'unique manière de rappeler à la raison les nations livrées à l'erreur et aux superstitions de tout genre est « de les engager à s'instruire des vérités que propose la religion chrétienne *catholique*, et à pratiquer les devoirs qu'elle impose. » L'un des manuscrits que nous avons sous les yeux est incomplet et ne contient que treize feuillets avec quelques ratures. Le second qui comprend 55 pages in-8°, paraît être une copie définitive ; les marges sont surchargées de citations latines ; la démonstration est excellente : le style du mémoire ne mérite pas le même éloge (1).

L'éditeur de la *Vie du P. Eudes* cite encore un volume contenant des *Dissertations et examen de quelques faits rapportés par les historiens sacrés,* — des *Controverses sur quelques passages difficiles des livres saints, et Explication de ces mêmes passages* (2).

A cette liste déjà longue, il convient d'ajouter le manuscrit que nous publions, intitulé : *Vers présentés à l'Académie fran-*

(1) Nous avons lieu de croire que ce mémoire fut transmis à la classe de philosophie spéculative de Berlin. Le dossier dans lequel nous avons trouvé ces pièces renferme, en effet, le brouillon d'une lettre d'envoi adressée au roi de Prusse par le P. de Montigny à l'appui de son travail.

(2) Préface de l'éditeur, édition de 1827, *passim*.

çoise. Jugemens de quelques académiciens. Critique de ces jugemens. Mais bien que Moufle, *ex quæstor primarius ærarii bellici,* déclare dans son *très humble remerciement au merveilleux poète de 88 ans* que les vers du P. de Montigny sont dignes de ceux de Catulle, que Tibulle les aimerait et pourrait en être jaloux, les *Vers pour servir de pendant à l'éloge de Voltaire qui remportera le prix de l'Académie en 1779,* les vers adressés à un « Pétrarque nouveau », le *Véritable Janséniste dévoilé* et quelques vers latins (1) ne nous semblent pas devoir assurer aux œuvres poétiques du pieux Jésuite une place dans l'*Anthologie des poètes bretons.*

Nous n'avons pu découvrir aucun détail au sujet du séjour du P. de Montigny au château du Pou. Nous savons seulement, par une requête adressée, le 13 août 1773, à Guillaume-Joseph Dupleix, seigneur de Bacquencourt, intendant de Bretagne, que le P. de Montigny fut atteint en 1772-1773 de quatre maladies dangereuses, et que ses ressources se composaient d'une pension de quatre cents francs accordée par le Roi depuis 1762.

Antoine de Montigny mourut au château du Pou, le 24 juillet 1783, et non le 7 mai 1782, comme l'indiquent l'éditeur de la *Vie du P. Eudes* et la *Bibliographie.* Il fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière de la paroisse de Guidel (2).

Si l'éditeur de la *Vie du P. Eudes* a pu, à bon droit, se plaindre parfois du style « sec et diffus » du P. de Montigny, nous croyons qu'une telle critique ne saurait, sans injustice, s'appliquer au manuscrit que nous reproduisons. L'érudition y est aimable, l'observation juste accompagnée de traits piquants. Ce n'est pas sans surprise que l'on apprend par la date des lettres qu'Antoine de Montigny, à l'heure où il écrivait cette spirituelle causerie, était âgé de quatre-vingt-deux ans, et l'on est tenté de redire avec l'enthousiaste admirateur de ses œuvres poétiques :

Flore Juventutis micat os pernobile. Nusquam,
Crede mihi, senium mente nec ore refers.

(*A suivre.*) ALBERT MACÉ.

(1) Les pièces citées dans ce paragraphe font partie d'une collection appartenant à un prêtre du diocèse de Vannes.

(2) Reg. de la paroisse de Guidel, 1783. (*Greffe du tribunal civil de Lorient.*)

UNE CHANSON

SUR

LES ÉTATS DE BRETAGNE

De 1718

M. A. de la Borderie a écrit l'histoire des Etats de Bretagne de 1717-1718 (1) de manière à ce que les derniers mots en sont dits : Je veux seulement ajouter à son récit historique, un document familier qui le confirme. C'est une chanson écrite de la main d'un membre du Parlement (2), et qui est un curieux souvenir de la guerre d'épigrammes faite au maréchal de Montesquiou, commandant en Bretagne à cette époque ; guerre d'épigrammes qui avait pour champ de bataille les salons de Dinan et de Rennes, dont il souffrait impatiemment les blessures, et se vengeait par des exils immérités et des brutalités inouïes.

Je rappellerai en quelques lignes la situation du pays à cette date pour faire mieux comprendre mon texte :

On sait comment les Etats de Bretagne, convoqués à Dinan le 15 décembre 1717, sachant le pays épuisé, voulurent, selon leur droit, diminuer le don gratuit qu'ils votaient au commencement de chaque session. — La noblesse, selon ses fières paroles, n'avait rien de plus à cœur que de « *continuer dans cette assemblée le service du Roy qui comprend toujours celui des peuples* » (Mémoire du 12 juillet). Elle voulait bien comme plus tard, au 4 août 1789, commencer les réductions par elle-même, sacrifier ses pensions et les gratifications que le Souverain lui accordait. Mais le maréchal, courtisan avant tout,

(1) Dans son *Histoire de la conspiration de Pontcallec* publiée en 1857 par la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

(2) Jacques-Gervais Huart de la Bourbansais, conseiller en 1692 et oncle de Mme de la Guibourgère, que nous allons retrouver tout à l'heure.

et ne comprenant rien à la Bretagne ni à ses droits légitimes, voulut enlever du premier coup les choses par force, et irrité de la résistance des Etats, les sépara au bout de quatre jours, exila les gentilshommes qui avaient de l'influence sur leurs collègues, et envenima les choses au plus haut degré. Pendant ce temps et comme récompense, il n'oubliait pas de demander des charges de colonel pour ses deux neveux à la fois.

Cependant comme la position devenait dangereuse et que nul impôt ne pouvait être levé sans l'assentiment des Etats, il les convoqua de nouveau à Dinan pour le 1er juillet 1718.

Les députés se montrèrent aussi fermes qu'au mois de décembre, et l'on ne peut s'empêcher d'admirer cette ténacité bretonne, quand on les voit envoyer leurs officiers jusqu'à trois fois en deux jours chez le maréchal (11 août), pour réclamer le libre exercice de leurs droits et protester contre leur violation.

Enfin, soutenu par la cour, menaçant les uns, exilant les autres jusqu'au nombre de soixante-trois d'un seul coup de filet, défendant à ceux qui restaient et voulaient suivre leurs collègues de quitter Dinan sans son ordre, M. de Montesquiou obtint par la force l'enregistrement de toutes les mesures qu'il réclamait ; triomphe malheureux qui amena la conspiration de Pontcallec, et le cruel dénouement qui suivit.

Donc, de décembre 1717 à juillet 1718, dans l'intervalle des deux sessions, le gouverneur de Bretagne, malgré l'éclat de son rang et de sa charge, fut absolument mis au ban de la société de Dinan et de Rennes. Ses salons restaient vides ; ces grands repas qu'il était d'usage de donner aux députés, dont Mme de Sévigné fait un tableau si piquant aux Etats de Vitré, et pour lesquels, soixante ans plus tard, Mgr de Girac, évêque de Rennes, devait faire bâtir de si belles cuisines, étaient nettement refusés par tous les gentilshommes. « Et l'abandon « que l'on avait juré de la maison du maréchal, dit le *Journal* « du président de Robien, n'était pas ce qui l'irritait encore « tant que les assemblées et les discours piquants et mépri- « sants qui se tenaient non-seulement chez la présidente de « Rochefort qui tenait maison ouverte à tous les frondeurs, « mais encore chez d'autres, où se lisaient publiquement des

« libelles, des vers et des parodies sur le maréchal et sur tous « ceux qui le voyaient. » Les dames de Rennes voulurent même jouer à la fronde et avaient adopté les noms des célèbres héroïnes de cette époque, les unes se faisant appeler Mme ou Mlle de Chevreuse, les autres prenant d'autres noms fameux dans ce temps-là.

Du moment que les dames s'en mêlaient avec tant d'ardeur, on doit bien penser que le maréchal n'avait pas beau jeu. Il avait autorisé une troupe d'opéra, qui vint à Rennes en janvier 1718, à jouer sans l'assentiment du Parlement : celui-ci s'empressa de le refuser ; personne n'alla au spectacle, et la demoiselle Dujardin, directrice de la troupe, fut ruinée. On peut juger de l'exaspération du maréchal par les vengeances qu'il tira de ces affronts, vengeances qui nous stupéfient aujourd'hui. Il exila les principaux coupables, c'est-à-dire les personnes les plus spirituelles de la société rennaise qui avaient commis le crime de se moquer de lui. C'étaient d'abord le chevalier de Cicé et le chevalier de la Haute-Touche, jeunes capitaines de dragons (1), connus pour leurs réparties piquantes, et obligés, au retour de leur exil, d'aller le remercier et lui faire des excuses ; puis M. de Keralio, homme d'esprit, grand frondeur et qui avait eu grande part aux vers et aux chansons écloses de tous côtés. « Défiez-vous de lui, il a beaucoup d'esprit », écrivait sottement à Paris le pauvre gouverneur harcelé. — Il exila même Mme de la Cocquerie à la campagne, parce qu'elle avait fait une avanie publique à Mme de la Guibourgère (2), femme du fils du procureur général-syndic des Etats qui était venue manger chez lui.

(1) Jérôme-François Champion, chevalier de Cicé, capitaine de dragons au régiment de Bretagne, mort mestre de camp et chevalier de Saint-Louis. Depuis plusieurs générations les grâces et le piquant de l'esprit étaient héréditaires dans cette famille. Le chevalier de Cicé épousa Marie-Rose de Varennes en 1722. — Le chevalier de la Haute-Touche était Lopriac. Il épousa Mlle de Ravenel et était parent de M. de Talhouët-Keravéon, exilé aussi par le maréchal. Le salon de Mme de Keravéon (Mlle de Derval) était un des centres d'opposition, et elle avait organisé de Dinan à Rennes tout un service de courriers pour recevoir des nouvelles et envoyer des instructions à ses amis, sans que ses lettres fussent ouvertes. Deux gentilshommes partaient chaque jour de Dinan pour la renseigner.

(2) Françoise-Perrine Huart de Bœuvres, épouse en 1710 de Jacques-Claude-

Mme de la Cocquerie (1) était mère de Mme de Rochefort et son salon était le centre des impertinences et des chansons. Naturellement M. de Rochefort fut exilé aussi avec M. de Lambilly, conseiller, qui devait jouer un rôle plus tard. C'était un jeune président qui était pourtant cousin-germain de la maréchale de Villars. Aussi M. de Montesquiou, craignant que cette illustre parenté ne lui procurât un appui, s'empressa-t-il d'écrire à Villars, pour dénoncer Rochefort comme l'auteur, dit-il, « d'une parodie qu'il a faite contre moi et ceux qui viennent chez moi. » On verra que cette parodie pourrait bien être notre chanson, à moins qu'on ne la mette sur le compte de M. de Keralio.

On trouve, en effet, dans cette « parodie », puisque c'est le mot du temps, tous les personnages qui pouvaient être en faveur près de Montesquiou. C'est d'abord le président de Blossac (2), « très dévoué au service du Roy », mais malheureusement n'ayant pas la parole facile ; car, étant à la tête d'une députation en cour, il manqua de mémoire en adressant son discours au jeune roi et resta coi. Il en fut si touché qu'il en tomba malade et ce fut le président de Kerambour (3) qui dut le remplacer dans les conférences avec le Régent ; puis l'évêque de Saint-Malo « très bon serviteur du Roy » (lettre du maréchal) et par conséquent très mal vu de tout le monde ; enfin Michau de Montaran, trésorier des Etats et détesté comme le sont tous les traitants. Le maréchal de Montesquiou avait eu souvent, disait-on, recours à sa bourse, et le protégeait en conséquence.

Raoul de la Guibourgère, conseiller au Parlement, procureur général syndic des Etats de Bretagne après son père et fille de Françoise Ferret, dont le père Barthelemy Ferret était associé du père de Michau de Montaran pour la ferme des Devoirs.

(1) Mme de la Cocquerie était mère de Marie-Thérèse, épouse de François-Julien de Larlan-Rochefort, nommé président à mortier au plus fort de la bataille (25 septembre 1717). Il était fils de Jean-Baptiste de Larlan et de Madeleine Courtin. La maréchale de Villars était fille de Pierre de la Rocque de Varengeville et de Charlotte Courtin, sœur de Madeleine.

(2) Jacques-René de la Bourdonnaye de Blossac, conseiller en 1686, président à mortier en 1711.

(3) Thomas de Robien de Kerambour, président en 1716, dont la fille épousa son cousin l'illustre président de Robien.

A cette époque, et depuis la prise de possession par la France (1682) des vastes terrains qu'arrose le Misissipi, les essais de colonisation de ce pays étaient restés à peu près stériles. Law offrit de s'en charger, fonda en 1717 la Compagnie des Indes Occidentales, et comptait exploiter les mines d'or, les terrains vierges de cette contrée, et aussi la crédulité des naïfs. L'engouement fut général. On sait les folies de la rue Quincampoix. « C'était, dit Saint-Simon, à qui aurait du Misissipi. » Mais, dès avant Law, et sous la direction de son prédécesseur Crozat, les mieux avisés contestaient l'existence des mines d'or et on les chansonnait déjà. Dans la pièce que nous publions, le peuple qui soi-disant l'avait faite et qui certainement la chantait, voulait envoyer tous ses oppresseurs, c'est-à-dire le maréchal et ses amis, coloniser ce malencontreux pays (tout comme nous voudrions expédier au Tonkin bien des gens qui nous dévorent actuellement), et ne gardait en Bretagne que le « Tiers et la Noblesse ses bons amis, » trait final de la pièce, bon à retenir et à enregistrer.

Voici le texte de la chanson :

1.

Bédée (1), Blossac et Kerambourg (*bis*)
Magistrats indignes du jour
La Lan de ri rette
Vous irez à Michepipy
La Lan de ri ry.

2.

Vous y ferez un Parlement : (*bis*)
Grand Dieu ! que d'enregistrements,
La Lan de ri rette
Sur les plus dangereux édits !
La Lan de ri ry.

(1) Charles-Elisabeth Botherel de Bédée, président au Parlement, époux de Marie-Thérèse Raoul de la Guibourgère. On ne voit pas qu'il ait joué un rôle dans ces querelles, mais il était probablement de ce fameux dîner chez le maréchal, avec Mme de la Guibourgère, sa belle-sœur.

3.

Envoyons notre maréchal (*bis*)
Qui ne sçait faire que du mal,
La Lan de ri rette
Commander à Michepipy.
La Lan de ri ry.

4.

Pour couler doucement ses jours, (*bis*)
Il faut donner à ses amours
La Lan de ri rette,
La Fouquet (1) ira avec luy,
La Lan de ri ry.

5.

Pour seconder ce Commandant (*bis*)
Nous voulons que nostre Intendant (2)
La Lan de ri rette
Aille ordonner dans ce païs :
La Lan de ri ry.

6.

Envoyons-y donc Montaran (3) (*bis*)
Trésorier de l'embarquement,
La Lan de ri rette

(1) La Fouquet. Il y a le choix entre Bonne-Suzanne Gentil, fille d'un avocat au Parlement, mariée en 1702 à René Fouquet de Bouchefolière, conseiller au Parlement, ou Catherine-Renée des Nos des Fossés, veuve de François Thierry de la Prevalaye et remariée en 1701 à Bernardin Fouquet, conseiller au Parlement et comte de Chalain. Ces dames étaient mariées l'une et l'autre depuis plus de quinze ans, mais... le maréchal était septuagénaire !

(2) Feydeau de Brou venait d'être nommé intendant en 1716 et connaissait peu le pays. Il fut remplacé en 1728.

(3) Montaran. Jean-Jacques Michau de Montaran était fils d'un secrétaire du Roi et de Marie Le Gouverneur. En 1664, son père avait fondé avec Barthelemy

Pour ruisner Michepipy !
La Lan de ri ry.

7.

Le major de ce régiment (1) (*bis*) (Bourbonnois)
Fera trembler tout l'Océan,
La Lan de ri rette
Comme il a fait trembler icy.
La Lan de ri ry.

Ferret, aussi secrétaire du Roy, une Société de banque ayant en outre pour objet d'exploiter les fermes des grands et petits Devoirs de Bretagne et les octrois. Leurs opérations commerciales furent de la plus haute importance. En 1674 ils s'adjoignirent leur premier commis, Guillaume Le Bartz. Puis, à l'expiration de cette nouvelle Société (1684) Michau alla fonder à Nantes une nouvelle banque avec MM. Révol et Basset, ses gendres. Ferret et Le Bartz restèrent associés jusqu'en 1697. A la mort des principaux intéressés et à la liquidation de ces diverses Sociétés, les comptes furent longs et difficiles à régler entre les héritiers des trois familles. Alors commença un de ces beaux types des procès d'autrefois, qui prit naissance en 1697, et s'est terminé en 1850. Ce procès est devenu légendaire en Bretagne. Comme les trois banquiers étaient fort riches, ils avaient commencé par se faire annoblir, puis avaient parfaitement marié leurs filles. De sorte que, d'une façon ou d'une autre, toute la noblesse bretonne avait fini par être intéressée dans ces contestations. Pendant cent cinquante ans qu'elles durèrent, et par suite des nombreuses alliances entre ces différentes familles, il y en avait qui se trouvaient à la fois pour et contre, c'est-à-dire, Ferret par une mère, Michau par une autre, Le Bartz par une troisième. Il y avait des héritiers jusqu'en Champagne, des comptes qui contenaient 5,000 articles, des biens sous le sequestre depuis 1697 ! On n'acceptait plus la succession de ses parents que sous bénéfice d'inventaire, de peur que le jugement définitif ne devînt une ruine pour l'un ou l'autre camp. Les plaideurs entretenaient un archiviste à Rennes, un à Paris, et dans les deux villes payaient le loyer d'un appartement pour loger les papiers.

Avant d'en finir avec ces financiers, disons que « cette Mme Ferret » dont parle Mme de Sévigné avec une certaine bienveillance, et qui passa avec elle une saison en 1687 aux eaux de Bourbon, était Françoise Truillot, épouse de Barthelemy Ferret, secrétaire du Roy, mort en 1687, et chef de toute la tribu. Ses enfants devinrent seigneurs du Tymeur et conseillers au Parlement.

(1) Le major du régiment : C'était Marc Antoine, chevalier d'Ayguille, major depuis 1696, lieutenant-colonel en 1705, brave officier blessé à Malplaquet, et plus tard au siège de Landau et que les Etats envoyèrent prier le 12 juillet de siéger parmi eux, comme on avait coutume de faire pour les personnes de distinction.

8.

Prélat (1), que de biens vous sont deubs, (*bis*)
Que de biens, que de revenus
La Lan de ri rette
Pour nous avoir ainsî trahis !
La Lan de ri ry.

9.

La Noblesse et Tiers, nos amys, (*bis*)
Les seuls soutiens de ce païs,
La Lan de ri rette
Nous voulons vous garder icy.
La Lan de ri ry.

COMTE DE PALYS.

(1) Prélat... etc... Vincent des Maretz, évêque de Saint-Malo ; au sortir des Etats il interjeta appel au Pape contre la bulle *Unigenitus*, eut un épiscopat fort agité par ces querelles théologiques, et se soumit enfin en 1728.

VARIÉTÉS HISTORIQUES

LA VÉRITÉ SUR LE VENGEUR [1]

De toutes les légendes de la Révolution, celle du vaisseau *le Vengeur* est bien la légende qui a eu le plus grand retentissement. Les historiens, sans distinction de parti, l'ont reproduite et accréditée tour à tour, les uns parce qu'elle honorait la République, les autres par ignorance des faits, tous parce qu'elle flattait l'amour-propre national. Pour bien l'apprécier, voici sommairement le récit véridique, et qui ne saurait être contesté, du célèbre épisode de nos fastes maritimes qui lui a donné naissance :

Le vaisseau *le Vengeur du Peuple*, commandé par le capitaine de vaisseau Renaudin (2), faisait partie de l'escadre envoyée par la Convention en floréal an II (mai 1794), pour protéger l'entrée dans le port de Brest d'un convoi chargé de grains et de denrées

(1) Ouvrages consultés et documents justificatifs : Rapport du contre-amiral Villaret-Joyeuse (publié par M. Chassériau). — Ordre de bataille de Villaret-Joyeuse (Archives de la Marine). — Rapports particuliers des commandants des vaisseaux *l'Achille, l'Impétueux, le Tourville, l'America, le Trajan, le Juste* (Section historique de la Marine). — Procès-verbal du capitaine Renaudin (voir la note 3, p. 381). — Journal sommaire de la flotte de la République, commandée par le contre-amiral Villaret, tenu jour par jour par le représentant du peuple Jean Bon Saint-André, embarqué sur le vaisseau *la Montagne*, imprimé par ordre de la Convention nationale, 42 p. in-8°, Paris, an II. — Relations par Poggy. — Rapport de Howe. — Brinton's History. — James, Navale history. — Life of admiral Howe, 1 v. in-8°. — Memoirs of Collingwood, 1 v. in-8°. — Journaux contemporains (collection Levot, Bibliothèque de la Marine, Brest). — La Gazette Nationale, 1794.

(2) Renaudin (Jean-François), né le 27 mars 1757, à Saint-Martin de Gua (Charente-Inférieure), navigua au commerce, puis entra dans la marine comme officier bleu ; lieutenant de frégate auxiliaire en 1779 ; capitaine de vaisseau en 1793 ; contre-amiral le 26 brumaire an III (16 novembre 1794), mort le 1er mai 1809.

de toute sorte venant d'Amérique. Cette escadre était commandée par Villaret de Joyeuse (1), assisté du représentant du peuple Jean-Bon Saint-André (2). Villaret, dont nous n'avons pas à apprécier ici la conduite, rencontra la flotte anglaise commandée par Howe, à cent lieues environ à l'ouest d'Ouessant, et lui livra les 9 et 10 prairial (28 et 29 mai) deux combats qui, quoique indécis, ne furent pas sans gloire.

Le 13 prairial (1er juin), il engagea une troisième bataille. Celle-ci se dénoua rapidement : commencée à dix heures du matin, à midi elle était à peu près terminée. Cette fois la victoire ne fut pas un instant douteuse. Hélas ! elle ne nous avait pas souri ! La fumée dissipée, on vit la ligne française coupée sur trois points, la flotte dispersée. Onze de nos vaisseaux, démâtés, complètement désemparés, étaient entourés par les bâtiments

(1) Villaret de Joyeuse (Louis-Thomas), né à Auch en 1746, lieutenant de vaisseau en 1782, capitaine en 1793, amiral en 1794, mort en 1812.

(2) Jean-Bon Saint-André. — Ce conventionnel ayant joué un rôle considérable dans la marine et à Brest pendant la Terreur, nous donnons un peu plus de développement à sa notice biographique :

André Jean-Bon naquit à Montauban, en 1749, d'une famille protestante. Il reçut une éducation soignée au collège des Jésuites de cette ville. Capitaine de commerce, ministre protestant à Castres. Forcé de prendre un nom supposé pour échapper aux poursuites dont les protestants étaient quelquefois l'objet, il prit le nom de Saint-André sous lequel il est généralement connu. D'abord royaliste fervent « les régicides qui souillent l'histoire de ce royaume, sont les crimes de quelques particuliers et non pas ceux de la nation », il prit à la Convention une part active à la perte de Louis XVI et des Girondins. Membre du comité de Salut public le 10 juillet 1793, il fut presque toujours détaché aux armées ou à Brest avec Prieur de la Marne. Envoyé à Brest en 1793 pour organiser la marine, il bouleversa tout et rédigea un nouveau code pénal maritime. Chaque vaisseau avait son jury. Ce jury composé de 2 officiers, 2 sous-officiers, 3 matelots, soldats ou canonniers nommés au choix par le commandant, était renouvelable tous les mois..

Il ordonna qu'à bord des vaisseaux au-dessus de 20 canons les aumôniers seraient remplacés par des instituteurs.

C'est lui qui fit adopter, dans la séance de la Convention du 27 pluviôse an II (15 février 1794) le drapeau tricolore tel qu'il existe. Le drapeau adopté par la Constituante ne portait les couleurs que dans un angle.

Il s'opposa à la création d'une école navale spéciale : Les officiers devaient être formés à bord.

Commissaire général des départements de la rive gauche du Rhin, sous l'Empire, il s'y efforça de faire oublier son triste passé et mourut à Mayence en 1813, après y avoir exercé ces fonctions pendant treize ans.

anglais. Quatre d'entre eux parvinrent à s'échapper du milieu de cet ouragan de fer et de feu, sept se rendirent et furent amarinés par l'ennemi. Six de ces vaisseaux auraient pu être enlevés à Howe, si Villaret avait eu plus d'énergie et si Jean-Bon Saint-André ne s'y était pas opposé. Jean-Bon Saint-André en avait assez des batailles et brûlait de rentrer à Brest. Ce sinistre représentant du peuple — en parfait républicain — n'était transporté d'ardeur que pour envoyer les Français à la guillotine ; quant aux Anglais, il aimait autant ne pas les voir. Se souciant fort peu et du convoi dont le salut lui avait été confié et de l'honneur de la France, il ne voulut pas qu'on tentât même de les dégager et donna l'ordre de rentrer à Brest. Le septième vaisseau était *le Vengeur*. Abandonné de tous, foudroyé des deux bords, faisant eau de toutes parts, sans espoir, ne pouvant plus rien ni pour le salut commun, ni pour le sien propre, *le Vengeur* mit ses pavillons en berne (1) pour implorer du secours. Les Anglais émus, touchés de pitié à la vue d'une si grande infortune, cessent aussitôt le feu et mettent à la mer toutes leurs embarcations pour sauver ces malheureux qui sans eux allaient mourir (2).

« *Ces embarcations arrivées le long du bord,* dit Renaudin (3), *reçurent tous ceux qui les premiers purent s'y jeter. A peine furent-elles débordées* (4), *que le plus affreux spectacle s'offrit à nos regards : ceux de nos camarades qui étaient à bord du* Vengeur du Peuple, *les mains levées au ciel, imploraient, en poussant des cris lamentables, des secours qu'ils ne pouvaient plus espérer. Bientôt disparurent et le vaisseau et les malheu-*

(1) Dans le procès-verbal mentionné ci-dessous. (3)

(2) Le sauvetage fut opéré par les canots du *Culloden* et de *l'Alfred.*

(3) Extrait du procès-verbal dressé le 1er messidor an II (19 juin 1794), *par nous soussignés capitaine, officiers, sous-chef civil et autres personnes de l'équipage du vaisseau* le Vengeur du Peuple, *coulé bas le treize prairial dernier, nous trouvant prisonniers de guerre au cautionnement de Tavistock, en Angleterre, assemblés pour rédiger le récit des évènements qui ont précédé et entraîné la perte du dit vaisseau* le Vengeur du Peuple. — A la fin de ce procès-verbal on lit : « Pour copie conforme à l'original » (ceci est de la main de Renaudin) : *Renaudin, Jean Hugrin, Louis Rousseau, Pillet, Trouvée, Lusset, Perbim, Granjant, Talloz,* etc., etc.

(4) *Débordées,* c'est-à-dire, à peine eurent-elles quitté les bords du *Vengeur.*

reuses victimes qu'il contenait.... plusieurs revinrent sur l'eau, les uns sur des planches, d'autres sur des mâts ou des débris du vaisseau : ils furent sauvés par un cutter, une chaloupe et quelques canots et conduits à bord des vaisseaux anglais. »

Sur 723 hommes qui composaient l'équipage, 367 furent ainsi sauvés : 366 manquèrent à l'appel, sur lesquels 250 tués ou blessés (1).

Voilà la vérité sur ce drame maritime, et on ne peut s'expliquer comment on a pu inventer la fable que l'on connaît et en conserver surtout la tradition, alors que, presque aussitôt, on apprit par Renaudin échangé contre le capitaine de la frégate anglaise *le Thames,* par son rapport rédigé le 19 juin (1er messidor), par les lettres de l'équipage, et par la rentrée de ce dernier en France, comment cet événement s'était passé.

La légende fut imaginée par Barère à la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794) sur la simple nouvelle donnée par les journaux anglais que *le Vengeur* avait coulé après l'action.

Dans cette séance, après avoir réédité l'histoire inventée par Jean-Bon Saint-André (2) quatre jours auparavant, que trois vaisseaux anglais avaient été coulés bas — ce qui n'empêcha pas ces trois prétendus morts de reparaître aussitôt sur les cadres de la marine britannique — il annonça de ce ton déclamatoire qui lui était habituel que :

« *Le Vengeur* placé entre la double horreur d'un naufrage certain et d'un combat inégal, une sorte de philosophie guerrière avait saisi l'équipage ; les vaisseaux du tyran anglais cernaient le vaisseau de la République et voulaient que l'équipage se rendît ; une foule de pièces d'artillerie tonne sur *le Vengeur,* des mâts rompus, des voiles déchirées, des membrures de ce vaisseau couvrent la mer.

« Une résolution ferme a succédé à la chaleur du combat : imaginez le vaisseau *le Vengeur* percé de coups, s'entr'ouvrant de toutes parts

(1) Renaudin et son frère qui était second, les lieutenants de vaisseau Delombre, Pillet, Perbenne, les enseignes de vaisseau Louinau, Lusset, Trouvé furent sauvés. — Les lieutenants de vaisseau Constantin, Tabois, Rio perdirent la vie. *(Procès-verbal de Renaudin.)*

(2) Discours de Jean-Bon Saint-André à la séance de la Convention du 17 messidor an II (5 juillet 1794).

et cerné de tigres et de léopards anglais : un équipage composé de blessés et de mourants, luttant contre les flots et les canons ; tout à coup le tumulte du combat, l'effroi du danger, les cris de douleur cessent : tous montent ou sont portés sur le pont. Tous les pavillons, toutes les flammes sont arborés ; les cris de Vive la République ! Vivent la Liberté et la France ! se font entendre de tous côtés ; *c'est le spectacle touchant et animé d'une fête civique*, plutôt que le moment terrible d'un naufrage.

« Un instant, ils ont dû délibérer sur leur sort. Mais non, citoyens, nos frères ne délibèrent plus ; ils voient l'Anglais et la Patrie, ils aimeront mieux s'engloutir que de se déshonorer par une capitulation ; ils ne balancent point, leurs derniers vœux sont pour la Liberté et la République ; ils disparaissent ! »

Electrisée par ce transport lyrique, la Convention, sans autre information, et aux applaudissements frénétiques des tribunes, décréta que les marins du *Vengeur* avaient bien mérité de la patrie et qu'un modèle en ivoire de ce vaisseau serait suspendu aux voûtes du *salon de la Liberté* (1). Sans doute, ces braves avaient bien mérité de la patrie, n'avaient-ils pas pour elle vaillamment combattu ? Il est permis de douter cependant qu'on les eût ainsi glorifiés, si la majorité de la Convention et le public avaient connu la vérité. On ne réfléchit pas sur l'heure, que Jean-Bon Saint-André, quatre jours auparavant, à la séance du 17 messidor, en rendant un compte (d'ailleurs mensonger), du même combat de prairial dont il avait été témoin, n'avait absolument rien dit de cette histoire du *Vengeur*. Ce silence aurait dû paraître étonnant, car Dieu sait s'il aurait négligé d'exalter au profit de la République un héroïsme qui eût été digne des temps antiques. Mais il ne pouvait évidemment prévoir, le 17 messidor, quelle fantaisie prendrait à Barère quelques jours plus tard d'exploiter cet événement en le dramatisant à outrance. On rapporte, mais nous n'avons pu vérifier le fait — qui du reste importe peu — qu'au sortir de la séance, Jean-Bon Saint-André alla trouver son ingénieux collègue et lui reprocha, après l'avoir félicité sur la fertilité de son imagination, de ne l'avoir pas prévenu de ses intentions en temps utile, ce qui lui eût

(1) C'est ainsi que la phraséologie révolutionnaire désignait alors le Panthéon.

permis d'y conformer son rapport sur le combat du 13 prairial. Simple rivalité entre facétieux inventeurs : l'un fabrique l'histoire des trois vaisseaux anglais coulés à fond, l'autre imagine la légende du *Vengeur*. Seulement celle-ci eut plus de succès, et ce fut Barère qui décrocha la timbale.

On a prétendu que Barère, en transfigurant ainsi un événement maritime ordinaire en un spectacle plein de grandeur, avait voulu neutraliser le mauvais effet produit par le désastre du 13 prairial, surexciter les esprits et les empêcher de se démoraliser. Ce serait possible et louable. Peut-être y a-t-il eu là un simple entraînement oratoire. Il faudrait y ajouter l'invraisemblable prétention des révolutionnaires, à monopoliser l'héroïsme pour en faire, à leur profit, une vertu exclusivement républicaine. Cette tendance éclate en dithyrambes fabuleux dans tous les rapports des conventionnels en mission. Prieur de la Marne, cite le fait suivant survenu à bord du *Jemmapes*, le 13 prairial (1) :

« Le matelot Favre descendait dans la batterie pour servir une pièce après le démâtage du vaisseau, quand un boulet emporta son bras gauche. Il prit son mouchoir, ramassa sa main dans sa poche et continua son chemin. — Il n'y a que demi mal, dit-il, il me reste un bras. — Trois quarts d'heure après, un autre boulet lui coupa son second bras. Il se rendit seul au poste des blessés, et dit au chirurgien : Vive la Liberté ! — *Du temps de la Royauté, cet homme serait mort cent fois,* et il ne supporta ses atroces souffrances que, *parce qu'étant républicain il eut le courage des martyrs.* »

C'est bien là le sinistre farceur dont M. le président Caradec nous a si bien raconté dans cette *Revue*, les grotesques exploits à Vannes.

Nous pourrions multiplier les exemples, mais à quoi bon ? A tous ces républicains positivement intraitables, même féroces, — nous le savons tous — lorsqu'il s'agit d'honnêteté, de désintéressement, d'héroïsme et de vertu, il y a longtemps que l'un de leurs coréligionnaires et non l'un des moindres (Proud'hon) a dit leur vrai nom, en leur criant : *Blagueurs,* va !

Nous avons vu que la Convention avait décrété qu'un modèle en ivoire du *Vengeur* serait suspendu aux voûtes du salon de la

(1) Rapport de Prieur de la Marne, du 21 fructidor, an II (7 septembre 1794).

Liberté. Son enthousiasme se calma subitement, lorsqu'on apprit la résurrection de Renaudin et de la plupart de ses vaillants compagnons. Toutefois on tenta encore de donner le change à l'opinion publique. On fit courir le bruit que de tout l'équipage il ne restait que Renaudin, qui s'était sauvé à la nage. Mais on dut bientôt se rendre à l'évidence, et Bréard en porta la nouvelle en ces termes à la Convention, dans la séance du 22 fructidor, an II (8 septembre 1794) :

« Je suis bien aise d'apprendre à la Convention, dit-il, que tout « l'équipage du *Vengeur* n'a pas péri ; le commandant est de retour « à Brest, où il a été promu au commandement du *Jemmapes*. »

Ce fut l'enterrement officiel de la légende, et par la suite il ne fut plus question d'en perpétuer matériellement le souvenir, en suspendant un modèle en ivoire du *Vengeur* dans le salon de la Liberté. Mais ce ne fut pas la fin de la légende populaire. Après la carmagnole vantée par Barère :

Dansons la carmagnole
Vive le son (*bis*).
Dansons la carmagnole
Vive le son
Du canon.

Il y eut l'ode de Marie-Joseph Chénier :

Lève-toi, sors des mers profondes,
Cadavre fumant du *Vengeur !*
Toi qui vis les Français vainqueurs,
Des Anglais, des feux et des ondes !
D'où partent ces cris déchirants ?
Quelles sont ces voix magnanimes ?
Ce sont les braves expirants,
Qui chantent du fond des abîmes :
Gloire au peuple français !

Ensuite celle de Le Brun :

Captifs... la vie est un outrage :
Ils préfèrent le gouffre à ce bienfait honteux.
L'Anglais, en frémissant, admire leur courage.
Albion pâlit devant eux.

Puis est venu le poétique récit de Lamartine. Sans hésiter, le chantre si doux du *Lac*, dès le commencement de l'action, coupe net Renaudin en deux d'un coup de canon. Thiers fait mieux : il submerge impitoyablement le commandant du *Vengeur* en compagnie de tous ses hommes. Thiers étant un grand homme, tous les historiens l'ont imité. Depuis lors, républicains au piment, républicains à l'eau de rose, mendiants bancals, bossus, manchots, tous les ivrognes de la création n'ont cessé de vociférer la légende avec son refrain bien connu :

Les marins de la République
Montaient le vaisseau *le Vengeur* (1).

L'imagerie, la gravure, la peinture s'en sont aussi mêlées. Tous nous avons vu cela : tourbillons insensés de fumée, drapeaux, flammes flottant au vent, chapeaux agités en l'air, mains levées au ciel, têtes échevelées, morts, mourants embrassant une dernière fois la *cocarde chérie* (2).

Et au-dessous l'inévitable :

Au cri de : Vive la République !
Sombra le vaisseau *le Vengeur*.

Une véritable fête civique suivant la pittoresque expression de Barère (3).

(1) Le vaisseau *le Vengeur*, par Charles Gilles, chansonnier très populaire sous la monarchie de juillet.

(2) Lettre à la Convention du citoyen Rosset, instituteur à bord du vaisseau *la Montagne*, lue par le représentant Veau, à la séance du 17 messidor, an II.

(3) Barère ne fut pas le seul à trouver de la gaieté à ce spectacle : Un poète contemporain, le chevalier de Cubières, dit *Dorat-Cubières*, s'écrie dans son *Ode au Vengeur :*

Est-ce un naufrage horrible, est-ce une aimable fête
Dont le douteux spectacle à mes regards s'apprête ?
Quelle allégresse brille au front des matelots ?
Je les entends crier dans leur zèle civique :
Vive la République !

Sous l'Empire et la Restauration, on a fréquemment reproduit cette fable au théâtre (1). Lorsque, dans l'assistance, il se trouvait quelques survivants du *Vengeur,* ces « philosophes guerriers, » ces morts ressuscités protestaient avec la dernière énergie contre la submersion grandiose dont Barère les avait gratifiés. Cela se comprend. Outre le désagrément d'une mort anticipée, la plupart avaient vu leurs prêtres, leurs parents peut-être, persécutés et guillotinés, leurs récoltes pillées. Eux-mêmes n'avaient-ils pas été réquisitionnés d'office, enlevés subitement du fond de leurs campagnes, transportés et bombardés matelots, à bord des vaisseaux de la Révolution, sans jamais avoir vu la mer? Comment auraient-ils donc pu aimer la République et songer un seul instant à mourir pour elle ?

Ces vaillants du *Vengeur* n'y pensaient guère. Ils se battirent en héros, non pour la gloire d'un régime qui leur était odieux, mais pour défendre la France, pour soutenir l'honneur de leur patrie, qui n'avait et n'a nullement besoin qu'ils aient tous été submergés pour leur en être à jamais reconnaissante (2).

F. Le Bihan.

Dorat-Cubières, d'abord écuyer de la comtesse d'Artois, a successivement chanté Marat, Napoléon et Louis XVIII qui le décora de l'ordre royal du Lis :

Ce signe vénéré de tout le genre humain.

Plus tard, Parny, qui l'eût cru ? dit à son tour :

.....
Les chapeaux qui couvraient leur tête
Sont élevés dans l'air comme en un jour de fête.

(1) Une représentation théâtrale de l'épisode du *Vengeur,* fut tentée en mars 1868, au Châtelet, mais elle n'obtint aucun succès.

(2) Par décret du 8 février 1850, inséré au *Journal officiel* le 9, le président de la République accorda la croix de la Légion d'honneur à huit survivants des matelots qui montaient le vaisseau *le Vengeur* lors du combat du 13 prairial. Voici leurs noms : Laurent Ailhaud, matelot. — Henri Boucart, canonnier. — Jacques David, matelot. — Jean-Pierre Cercle, matelot. — Jacques Picoulet, matelot-gabier. — Louis Billet, aide-canonnier et Jean Troadec, ancien marin. — Chasseuil (Pierre), quartier-maître de manœuvre.

POÉSIE BRETONNE

—

Dialecte de Vannes

ER GOUIAN

I

A houdé pêl amzér n'en dès bet ur gouian
Na ken hir na ker rust avel en dehuéhan.
E pad pouar pè pemb miz m'en dès ar namb pouizet,
En deur ag el lenneu liés zou bet sklasset ;
Liés en dès er skorn pareit toh er meitour
Ha doh er gounidec a hober ou labour.

L'HIVER

I

Depuis longtemps il n'y a pas eu d'hiver aussi long ni aussi rigoureux que le dernier.

Pendant quatre ou cinq mois qu'il nous a accablés, les étangs ont été souvent gelés ;

Souvent la glace a empêché le fermier et le journalier de se livrer à leurs travaux.

Pet guéh hun nès guélet, de vitin, a stedeu,
El pileteu argand é peign doh en tuenneu ?
Avel ul linsel guen, en earh épad eih dé,
En dès goleit en doar, ha samet ol er gué.
Na miz huavrér glawec, na miz merh é arriw,
N'en dès guellet lakat er gouian de achiw,
Hag er blai men hun nès guélet, de hantér verh,
Ol er pouleu skornet, en doar goleit a erh.

II

N'en dès nitra tristoh, nitra ken anquinus,
Eit ur gouian kalet hag ur gouian padus.
Mar det ar er mézeu, a p'en dès amzér iein,
Ne gleuehèt quet mui en ined è kanein :
Ol ou dès hum dennet én don ag er hoedeu

Combien de fois n'avons-nous pas vu, le matin, comme des rangées de cierges d'argent suspendues aux toits.

Pendant huit jours, la neige a couvert la terre comme d'un linceul blanc, et surchargé tous les arbres.

Ni le mois de février pluvieux, ni l'arrivée de mars n'ont pu faire cesser l'hiver, et, cette année, nous avons vu, au milieu de mars, tous les étangs glacés et la terre couverte de neige.

II

— Il n'y a rien de plus triste, rien de plus douloureux qu'un hiver rude et tenace.

Si vous allez à la campagne pendant le temps froid, vous n'entendrez plus les oiseaux chanter :

Ha, guet en aneouit, e guh ou figosseu
Edan ou diwaskel ; mœz quent fin er gouian
Peguement a nehai e varwou guet en nan ?
Aveit torrein ou houant, ne gavant é neb léh
Na prinhued, na quillion, na memb granigueu séh. —
Épad ol er gouian, p'en dès amzér kalet,
Ne lauskér quet ér méz, eit piret, el loned.
Mæs er haih loned sé, chuéh ar en teil ér hreu,
E vlez hag e houlen bout kasset t'er pradeu.
Cheleuet en devend, er guévr é veguellat :
Ind e lar réh ha splan ne pas ou ankoehat.
O na hireah ou dès de ridec, de valé,
De biret él lanneu pé doh tor er mané !
— Er marh iouank ean memb en dès ur sel tristeit ;
Ne hra nameit pilat ar en doar guet é dreit ;
Ne briz quet mui selet é grastel lan a foen,
Guet hireah de ridec dihaud kaèr ér bleinen.

Ils se sont tous retirés au fond des bois, et, à cause du froid, ils cachent leurs becs sous leurs ailes ; mais avant la fin de l'hiver, combien d'entre eux seront morts de faim !

Pour se nourrir, ils ne trouvent nulle part ni vers, ni mouches, ni même de petits grains secs.

Pendant l'hiver, lorsque le froid est rigoureux, on ne mène pas paître le bétail,

Mais les pauvres bêtes, lassées sur le fumier de l'écurie, demandent, à grands cris, à être conduites aux prairies.

Ecoutez le bêlement des montons et des chèvres :

Ils vous disent clairement de ne pas les oublier.

Comme ils ont hâte de se promener, de courir, de brouter dans les landes ou sur les flancs de la colline.

Le jeune cheval lui-même a le regard attristé ;

De ses pieds il frappe constamment la terre ;

Il ne daigne plus regarder son râtelier rempli de foin, tant il a hâte de courir sans entraves dans la plaine.

III

Aveit er haih meitour pebéh ur galonad
Guélet en é sulér er foen è vihannàt,
Er gouian hemb arsaw è pouizein ar er vro,
E parat toh en han a zonnet bean en dro !
Mar dalh er fal amzér, d'è seud è vunsellat,
N'hellou mui rein touchand na foen na piliguad.
— Memb er hounizion hag en artizanted
Né huélant quet hemb poén ur gouian ker kalet.
Pe n'hellant labourat n'ou dès ehué nitra :
Nag argand én ou yalh aveit prenein bara,
Na quik én ou charnél aveit drûat ou fred,
Nag ur huérénad christr eit torein ou séhed.
Liés, o tra chiffus, p'en dé hir er gouian,
E kleuér é krial bugaligeu vihan,
E houlen guet ou zad pé guet ou mam tinér,
Aveit torrein ou nan, un tam bara distér.

III

Quelle peine pour le pauvre fermier de voir le foin diminuer dans son grenier, de voir l'hiver continuer à sévir dans le pays et à empêcher l'été de revenir vite !

Si le mauvais temps continue, à ses vaches qui ne cessent de beugler, il ne pourra plus bientôt donner ni foin ni bonne nourriture.

Même les journaliers et les ouvriers ne voient pas sans peine un hiver aussi rigoureux.

Quand ils ne peuvent travailler, ils n'ont rien : ni argent dans leur bourse pour acheter du pain, ni viande dans leur charnier pour améliorer leur repas, ni un verre de cidre pour étancher leur soif.

Souvent, ô douleur, quand l'hiver est long, on entend crier de pauvres petits enfants qui demandent à leur père ou à leur tendre mère un petit morceau de pain pour assouvir leur faim.

Allas ! en tad, er vam, d'en diovér goasket
N'ou dès nitra eit rein d'ou bugalé karet. —
Ya trist é er gouian ! Guet rœzon er hérieu
En en douyér kement avel ar er mézeu.

IV

Ahoèl en amzér iein en ur bro, zou achiw,
Hag en amzér nehué, hoah ur huéh, zou arriw.
Nerh en heol zou krihueit, ha guerso ér parkeu,
En earh e zon taiet èl er skorn él lenneu.
Ol er hevelèguet en dès quitteit er vro,
Hag er guignel joyus e zou hoah deit én dro,
Er goukou, pad en dé, e gleuér è kanein ;
E peb léh è huélér er pradeu è hlazein.
Er gué, o tra bourus, é ol er verjéieu,
Zou glasteur guet en dél, pé guenkan guet er bleu.

Hélas ! le père, la mère, accablés de besoins, n'ont rien pour donner à leurs enfants chéris.

Oui l'hiver est triste ! C'est avec raison qu'en ville on le redoute autant qu'à la campagne.

IV

Au moins le temps froid a encore une fois disparu de notre pays, et le printemps est revenu.

Le soleil a acquis des forces, et, depuis longtemps, la neige est fondue dans les campagnes comme la glace sur les étangs.

Toutes les bécasses ont quitté le pays, et l'hirondelle joyeuse est encore revenue.

Du matin au soir on entend chanter le coucou ; partout on voit reverdir les prairies.

Dans tous les vergers, ô bonheur, les arbres sont couverts de feuilles vertes ou de fleurs blanches.

O tud ag er mezeu, brassèt hou leuiné !
Marcé né huès chet calz a eur nag a zanné ;
Mœz Doué madeleahus en dès, tro ha tro doh,
Streawet guet larganté madeu préciussoh.
Goudè m'en dé, ér vro, trémenet er gouian,
Hui e hel hui guélet, é pad en nehuéhan,
Hemb pêlat doh hou ty, ha memb a doul en or,
Doh térèneu en heol ol er bleu é tigor.
Hui e huél hou toareu é vrawat dé ha dé
Ha doh hum houarnissein a voketeu nehué,
Hag ar ou pradeu glaz, eit kloarat er heoten.
E kouéh hoah, bep mitin, ag en nean, er hloéhen.
Neoah en dud a guér, a pe vou amzér kloar,
Pe Vou kaër en henteu ha séh mat ol en doar,
E yei hoah de valè bremen ar er mézeu :
Ind e zei iah d'er guér ha séhkorn ou boteu.

YAHAN KERHLEN.

O habitants de la campagne, que votre félicité est grande !

Peut-être n'avez-vous ni beaucoup d'or ni grandes richesses ; mais Dieu toujours bon a semé autour de vous, d'une main généreuse, des biens plus précieux.

Quand l'hiver a complètement disparu du pays, vous pouvez, vous, pendant le printemps, sans vous éloigner de votre demeure, et même du seuil de votre porte, voir toutes les fleurs s'ouvrir aux rayons du soleil.

Vous voyez vos terres s'embellir de jour en jour, et se couvrir de nouvelles fleurs, et, sur vos prairies verdoyantes, pour rafraîchir le brin d'herbe, tombe encore, tous les matins la douce rosée du ciel.

Cependant les habitants des villes, lorsque le temps sera doux, lorsque les chemins seront beaux et toute la terre bien sèche,

Iront encore maintenant se promener à la campagne :

Ils reviendront chez eux en bonne santé et sans avoir gâté leurs chaussures.

JEAN KERHLEN.

CONGRÈS DE SAINT YVES

Nous nous faisons un devoir de reproduire l'article suivant, publié sous la rubrique COMMUNICATION DE L'EVÊCHÉ dans la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc* du 3 mai 1888.

« Le Comité constitué par Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier pour préparer et organiser, sous le patronage de Sa Grandeur, le futur Congrès des Sociétés savantes de Bretagne, convoqué à Tréguier pour célébrer l'inauguration du nouveau tombeau de saint Yves, remercie tous ceux qui se sont déjà occupés de la réunion projetée, notamment les journaux de toute nuance où l'on a reproduit la note insérée le 26 janvier dernier dans la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc.

« L'inauguration du tombeau étant fixée au 6 septembre prochain, le Congrès de saint Yves se tiendra les 3, 4 et 5 du même mois. Peut-être l'ouverture solennelle en sera-t-elle célébrée le 2 septembre, au soir. Cinq mois nous séparant à peine de cette date, le Comité publie aujourd'hui le programme du Congrès. En l'adressant aux Sociétés savantes qui ont promis leur concours, il espère voir venir, du dehors même de ces Sociétés, beaucoup de prêtres et de laïques désireux de collaborer à une grande œuvre pour le succès de laquelle il faut compter sur les travaux, la présence et la bonne volonté de tous.

« Les mémoires et l'analyse des discours devront être adressés *avant le 20 août* à *Monsieur le Supérieur du petit séminaire de Tréguier*, avec cette mention : *Congrès de Saint-Yves.*

« A la même adresse, à partir du 1er août et jusqu'au dernier moment, on pourra envoyer son adhésion au Congrès et se faire inscrire sur la liste des membres. Des cartes d'entrée seront délivrées lors de l'arrivée à Tréguier.

« Comme il est assez difficile de se procurer les noms et les adresses exactes des membres des Sociétés savantes et des Barreaux, le Comité craint que les communications qu'il a l'intention d'adresser *à tous* ne parviennent pas régulièrement à destination. Mais la presse bretonne voudra bien sans doute, cette fois encore, comme elle l'a fait il y a deux mois, accorder à cette nouvelle circulaire le bénéfice de sa publicité. Le Comité du Congrès de saint Yves compte aussi sur les Bureaux des Sociétés qui l'ont déjà honoré de leurs promesses.

« L'*Exposition d'Art religieux* ancien ne peut être organisée que

dans les dernières semaines qui précèderont le Congrès Les conditions dans lesquelles s'ouvrira cette exposition seront publiées ultérieurement. Le Comité fait dès à présent appel aux détenteurs d'objets anciens et précieux : il compte sur les particuliers ; il compte plus encore sur les Fabriques, dont le *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord* énumère (et encore incomplètement) les richesses. L'Exposition ne sera fermée à aucun objet vraiment beau : elle ne sera fermée qu'aux médiocrités.

« En constatant avec une vive joie l'accueil fait dans la Bretagne entière à la grande pensée de sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier, le Comité du Congrès de Saint-Yves adresse une nouvelle et chaleureuse invitation à tous ceux qui ont gardé quelque souci de nos gloires et de notre avenir. »

Programme.

I. *Vie de saint Yves.* — Recherches et discussions sur les faits les plus intéressants de cette vie, principalement d'après l'enquête de canonisation et la plus ancienne *Vie* du saint.

II. *Rôle et influence de saint Yves*, — au point de vue de l'histoire de son temps et des événements dont la Bretagne fut le théâtre à cette époque.

III. *Culte de saint Yves.* — 1° Histoire des reliques de saint Yves ; — 2° Statistique des confréries, paroisses, chapelles, frairies placées sous le vocable de saint Yves, en Bretagne et au dehors ; — 3° Listes des diocèses, ordres et églises dont les missels et les bréviaires contiennent l'office de saint Yves ; — 4° Anciennes litanies, proses, hymnes, antiennes, oraisons et anciens offices de saint Yves.

IV. *Iconographie et bibliographie de saint Yves.* — Etude et description des représentations de saint Yves, des monuments qui se rattachent à sa vie ou à son culte, des publications anciennes ou modernes dont il a été l'objet.

V. *Poésies en l'honneur de saint Yves*, — anciennes ou modernes, en breton, en français ou en latin, publiées ou inédites.

VI. *Traditions populaires concernant saint Yves.* — Eviter de donner pour traditions *populaires* les fantaisies et inventions des *lettrés*, qui se sont beaucoup exercés sur notre saint.

« En somme, aucun travail ne sera écarté s'il se rattache par quelque côté à saint Yves. Le Bureau du Congrès en sera juge.

« Le Comité du Congrès de saint Yves. »

HOMMAGE A SAINT YVES

La fête de saint Yves tombant dans le mois où paraît la présente livraison, la *Revue de Bretagne* tient à honneur d'unir sa voix à celles de tous les Bretons pour célébrer la gloire du grand et illustre patron de la Bretagne, et elle le supplie de daigner agréer la prière suivante, qu'elle dépose sur son autel.

LITANIES INÉDITES DE SAINT YVES

Litaniæ ad Sanctum Yvonem

Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison.
Pater de cœlis Deus,
Fili, redemptor mundi, Deus,
Spiritus sancte, Deus,
Sancta Trinitas, unus Deus,
} Miserere nobis.

SANCTE YVO, ORA PRO NOBIS.

Sancte Yvo, sacerdos et minister Christi,
S. Y. flos Armoricorum splendidissime,
S. Y. judex justissime,
S. Y. præclarum Ecclesiæ Britannicæ decus,
S. Y. judicum lumen et paradigma,
S. Y. litium extinctor,
S. Y. litigantium mediator,
S. Y. sacerdotum exemplar,
S. Y. pastor admodum vigilans,
S. Y. cœli Regis deliciæ,
S. Y. pupillorum et viduarum patrone,
S. Y. mundi contemptor,
S. Y. modestiæ et castitatis amator,
} Ora pro nobis.

S. Yvo, vir fidelissime,
S. Y. jurisprudentiæ cultor,
S. Y. Virginis Deiparæ cliens admodum venerande,
S. Y. Passionis Dominicæ mysteriorum contemplator,
S. Y. afflictorum consolator,
S. Y. lux Trecoriæ,
S. Y. honor Britanniæ,
S. Y. decor Galliæ,
S. Y. salus ægrotantium,
S. Y. spes indigentium,
S. Y. pater pauperum,
S. Y. orphanorum custos amantissime,
S. Y. patientiæ et charitatis exemplum,
S. Y. continentiæ et pietatis speculum,
S. Y. deprecator assidue,
S. Y. magni Consilii angele,
S. Y. princeps pacis,
S. Y. lucerna lucens ante Deum,
S. Y. veritatis Evangelicæ tuba,
S. Y. vas electionis,
S. Y. speculum devotionis,
S. Y. norma justitiæ,
S. Y. lex clementiæ,
S. Y. fons miserationis,
S. Y. flumen compassionis,
S. Y. domesticis charissime,
S. Y. superis obedientissime,
S. Y. almæ Britanniæ protector magnanime,
S. Y. mulierum in partu laborantium liberator admirabilis,
S. Y. magnum veritatis oraculum,
S. Y. magnificum austeritatis speculum,
S. Y. qui tot mortuos ad vitam revocasti,
S. Y. qui lumen cæcis sæpius restituisti,
S. Y. cujus precibus mirabiles elationes maris sæpissime quieverunt,
S. Y. cujus meritis languores et morbi quilibet a corporibus expelluntur,
S. Y. qui signo Crucis admirabile incendium extinxisti,
S. Y. cujus ope fœtus in matre mortuus oritur incolumis,

Ora pro nobis.

Ora pro nobis.

S. Yvo, cujus auxilio remissionnis gratiam et salutem peccatores hauriunt a Domino,
S. Y. cujus intercessione Britones præsertim petitionis suæ salutarem consequuntur effectum,
} Ora pro nobis.
Christe, audi nos. Christe, exaudi nos. Kyrie, eleison, etc.

ANTIPHONA

Cunctos normam charitatis
Sanctus Yvo docuit,
Qui, pro Christo, desolatis
Egenis distribuit

Quicquid suæ facultatis
Boni dare potuit,
Solam viam paupertatis
Sibimet retinuit.

℣. Ora pro nobis, beate Yvo. ℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

Deus, qui beatum Yvonem, confessorem tuum, meritis et gratia sublimasti, quique per eum infirmos sanasti, Tu a nobis infirmitates, pestilentias, tentationes et adversitates semper depelle, ut pro ejus meritis vitæ cœlestis affectum nobis conferas et salutem. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Litanies de Saint Yves

Seigneur, ayez pitié de nous, etc.

Dieu le Père du haut des cieux, — Dieu le Fils, rédempteur du monde, — Dieu le Saint-Esprit, — Trinité Sainte, Dieu unique — ayez pitié de nous.

SAINT YVES, PRIEZ POUR NOUS.

Saint Yves, prêtre et ministre du Christ,
S. Y. fleur splendide de l'Armorique,
S. Y. juge très équitable,
S. Y. gloire éclatante de l'Eglise bretonne,
S. Y. lumière et modèle des juges,
S. Y. destructeur des procès,
S. Y. arbitre des plaideurs,
S. Y. modèle des prêtres,
S. Y. très vigilant pasteur,
S. Y. délices du Roi des cieux,
} Priez pour nous.

Saint Yves, patron des orphelins et des veuves,
S. Y. contempteur du monde,
S. Y. ami de la modestie et de la chasteté,
S. Y. homme d'une foi très sûre,
S. Y. savant jurisconsulte,
S. Y. client très vénérable de la Vierge mère de Dieu,
S. Y. contemplateur des mystères de la Passion de Notre-Seigneur,
S. Y. consolateur des affligés,
S. Y. lumière du pays de Tréguer,
S. Y. l'honneur de la Bretagne,
S. Y. l'ornement de la France,
S. Y. le salut des malades,
S. Y. l'espoir des indigents,
S. Y. père des pauvres,
S. Y. gardien très tendre des orphelins,
S. Y. modèle de charité et de patience,
S. Y. miroir de continence et de piété,
S. Y. infatigable dans la prière,
S. Y. ange du grand Conseil,
S. Y. prince de la paix,
S. Y. lampe brillante devant Dieu,
S. Y. trompette de la vérité évangélique,
S. Y. vase d'élection,
S. Y. miroir de dévotion,
S. Y. règle de justice,
S. Y. loi de clémence,
S. Y. fontaine de miséricorde,
S. Y. fleuve de compassion,
S. Y. très cher aux gens de votre maison,
S. Y. très obéissant à vos supérieurs,
S. Y. magnanime protecteur de la généreuse Bretagne,
S. Y. merveilleux libérateur des femmes en couches,
S. Y. grand oracle de la vérité,
S. Y. miroir magnifique d'austérité,
S. Y. qui avez ressuscité tant de morts,
S. Y. qui avez rendu la vue à tant d'aveugles,
S. Y. qui avez si souvent, par vos prières, apaisé les fureurs de la mer,

Priez pour nous.

Priez pour nous.

Saint Yves, qui chassez du corps humain, par vos mérites, toutes les infirmités et les maladies,
S. Y. qui avez éteint, avec le signe de la Croix, un effroyable incendie,
S. Y. qui avez rendu la vie à l'enfant dans le sein de la mère,
S. Y. par le secours duquel les pécheurs obtiennent de Dieu pardon et salut,
S. Y. dont l'intercession fait réussir sûrement les demandes de vos serviteurs, en particulier celles des Bretons.
} Priez pour nous.

Christ, écoutez-nous. Christ, exaucez-nous. Seigneur, ayez pitié de nous.

ANTIENNE. — Saint Yves a enseigné à tous les chrétiens la règle de la charité, en donnant, au nom du Christ, à tous les malheureux indigents tout ce qu'il avait de bien à donner, et gardant seulement pour lui la voie de la pauvreté.
Verset. Répons.

ORAISON. — O Dieu, qui par vos mérites et votre grâce avez glorifié saint Yves votre confesseur ; qui par son moyen avez guéri les malades ; veuillez toujours continuer de nous délivrer, par ses mérites, des maladies, des pestes, des tentations et de tous les malheurs, et nous donner la vie éternelle. Par Jésus-Christ Notre Seigneur. Amen.

Ces litanies proviennent d'un manuscrit du XVIIe siècle (Biblioth. Nat., ms. fr. 2102, f. 59 et 60), lequel contient une Vie de S. Yves, en français, traduite, dit-on, d'une Vie en breton qui aurait été tirée de l'Enquête de canonisation. Cette Vie française ne présente aucun intérêt spécial. Mais ces litanies, copiées à la fin du manuscrit, sont belles et anciennes et diffèrent notablement des litanies imprimées de nos jours. — A. DE LA B.

MORT DE MGR BOUCHÉ

Quand paraîtra ce numéro de la *Revue*, tous nos lecteurs connaîtront déjà la fatale nouvelle....

Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguer, est mort le lundi 4 juin dans son palais épiscopal de Tréguer, des suites d'une attaque d'apoplexie, causée par la fatigue de ses visites pastorales, et dont il avait été frappé le 21 mai.

Il venait de célébrer à Tréguer la fête de saint Yves, il s'y était rendu pour presser l'exécution du tombeau, pour préparer le Congrès de saint Yves et les fêtes de l'inauguration du monument, qu'il avait fixée, on le sait, au 6 septembre prochain.

En vain toute la population trécoroise, en larmes, a interpellé, prié, pressé son illustre patron de rendre la santé à l'*Evêque de saint Yves*. En vain tout le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguer s'est uni à cette ardente supplication. Dieu a jugé l'Evêque de saint Yves mûr pour la récompense, et il l'a appelé près de lui.

Le moment viendra de retracer la vie du pieux et vaillant pontife, si noblement consacrée à Dieu et à la patrie ; de faire revivre ce cœur chaud et loyal, cet esprit large et élevé, cette figure si bretonne, si sympathique.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que pleurer....

Oui.... pleurer la perte irréparable infligée par cette mort, non-seulement à la famille, aux amis, au diocèse de Mgr Bouché, mais aussi et essentiellement à la Bretagne. .

En Mgr Bouché, la Bretagne perd un grand serviteur, un ami dévoué, un promoteur passionné — dans l'ordre religieux, litté-

raire, historique, archéologique et artistique — de toutes les œuvres bretonnes et chrétiennes.

Persuadé avec juste raison que le sentiment breton et le sentiment chrétien se soutiennent et se fortifient l'un par l'autre, il avait à cœur de glorifier les grands souvenirs et les grands sanctuaires bretons de son diocèse, et aussi d'encourager les plus humbles efforts inspirés par les mêmes sentiments : témoins le menhir de dom Lobineau à Saint-Jacut, le tombeau de saint Yves à Tréguer et les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, la restauration de l'antique collégiale de Notre-Dame de Rostrenen ; témoin aussi — *si parva licet componere magnis* — l'extrême bienveillance qu'il daigna montrer à la *Revue de Bretagne* et dont nous garderons toujours le reconnaissant souvenir.

Ce sentiment breton-chrétien, si vif, si énergique, marquera d'un trait original, dans les annales de l'Eglise bretonne, la figure de Mgr Bouché.

Aussi, quoique son épiscopat ait été bien court (novembre 1882 à juin 1888), tant qu'il y aura une Bretagne son souvenir vivra au cœur de tous les Bretons — et de tous ceux, Bretons ou autres, qui verront, qui admireront le monument consacré par lui à la gloire du grand patron de la Bretagne.

Ah ! pourquoi ne l'a-t-on pas inhumé là ? L'Evêque de saint Yves aux pieds du tombeau de saint Yves, c'était sa place !

Ce tombeau splendide (presque achevé déjà) n'en dira pas moins bien haut le nom de celui qui l'a glorieusement relevé, et proclamera sa fidélité à pratiquer, dans tout son épiscopat, sa belle devise :

Pro Deo, pro Patria, in charitate et in pace !

6 juin 1888.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Obsèques de Monseigneur Bouché

Les obsèques de Monseigneur Bouché ont eu lieu à Saint-Brieuc le samedi 9 juin, au milieu d'un immense concours de prêtres et de fidèles dont l'attitude disait la douleur.

Nous n'insisterons point sur le côté officiel de la cérémonie. Mais nous relèverons la présence des représentants de la Bretagne. Quatre députés des Côtes-du-Nord escortaient le cercueil : MM. le Vte de Belizal, Boscher-Delangle, Larère et Ollivier ; à leur suite presque tous les membres du Conseil municipal de Saint-Brieuc et du Conseil général des Côtes-du-Nord. La ville de Tréguer avait envoyé une députation spéciale.

Tous les chapitres de Bretagne s'étaient fait représenter :

Le vénérable métropolitain, l'éminent cardinal Place, dont le zèle est infatigable, à peine rentré à Rennes des fêtes de Saint-Laurent-sur-Sèvre, avait tenu à venir à Saint-Brieuc présider la cérémonie funèbre, célébrer lui-même la messe d'enterrement, donner la dernière absoute.

Il était assisté par trois prélats amis du défunt, comme lui foncièrement bretons, de sang, de cœur et d'esprit : Mgr Laouénan, archevêque de Pondichéry, qui a porté jusqu'en Asie les vertus apostoliques de la race bretonne ; — Mgr Trégaro, évêque de Séez, vaillant défenseur de l'enseignement chrétien, à qui l'Eglise de Saint-Brieuc doit plus qu'à nul autre le pontife dont elle pleure aujourd'hui la perte ; — Mgr Bécel, évêque de Vannes, enfant de cette vieille terre vannetaise dont il a toutes les vertus, qu'il gouverne avec tant de fermeté et de sagesse, lui aussi, comme Mgr Bouché, tout dévoué à la Bretagne. Un autre breton de vieille roche, envoyé par le diocèse de Quimper, était là aussi : le vénérable abbé du Marhallac'h, dont l'éloge est dans un mot : c'était le plus fidèle ami du grand évêque que la Cornouaille a perdu l'an dernier ; c'est le dévoué conseiller de son digne successeur.

Ces éminents représentants de la foi et de la patrie bretonne ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure Mgr Bouché, dont le corps a été inhumé au chevet de sa cathédrale, dans une chapelle dédiée à saint Yves.

Le 17 juillet prochain, le service solennel sera célébré et l'oraison funèbre prononcée dans la cathédrale de Saint-Brieuc.

A. DE LA B.

DU LANGAGE POPULAIRE

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Le langage populaire d'un pays, c'est la langue parlée par la majorité de la population de ce pays ; et comme la majorité de la population se compose d'individus à l'esprit plus ou moins inculte, le langage populaire est la langue du peuple, et généralement la langue des paysans.

Cette langue, qu'on l'appelle patois ou langue proprement dite, est généralement peu considérée de la classe qui ne la parle pas, et même de celle qui la parle ; elle est souvent regardée par le vulgaire comme une corruption, une altération de la langue correcte, et comme telle, rejetée pour être vouée à l'oubli.

Cependant, en réalité, la langue populaire n'est point d'ordinaire une corruption de la langue correcte du pays. Elle est, le plus souvent au moins, une langue sœur ou mère de cette langue correcte ; souvent aussi elle est cette langue elle-même prise à une époque plus ancienne, et non encore formée ou cultivée. Elle n'est pas une altération ; c'est la langue moderne qui est une transformation.

Aussi, pour le philologue, la langue populaire est-elle digne de respect, est-elle digne d'être étudiée, dans sa prononciation, dans sa grammaire, dans son vocabulaire ! L'examen de ses règles de syntaxe et de prononciation jette souvent une vive lumière sur la structure et le mécanisme de la langue moderne. Tels sont les patois du Berry, de la Vendée et de la Haute-Bretagne.

Si la langue populaire ne se relie intimement à aucune langue correcte, à aucune langue écrite proprement dite, elle est beaucoup plus intéressante encore. Elle est un vestige d'une langue qui va mourir, un monument encore vivant que la génération actuelle voit debout et dont les générations suivantes ne verront plus que les ruines ; elle est une forme de la pensée humaine qui va tomber dant le néant, tel est le breton de Kervalé et de plusieurs autres villages de la commune de Batz.

Or si, sortant des généralités pour arriver à l'application, nous nous demandons quel est le langage populaire dans le département de la Loire-Inférieure, quel est le langage parlé par les populations indigènes fixées depuis longtemps sur le sol, parlé principalement par les habitants de la campagne agglomérés, nous trouvons qu'il se divise en trois types bien distincts : 1° le patois de la Haute-Bretagne ; 2° le patois de la Vendée ; 3° le breton de Batz.

Le patois de la Vendée et le patois de la Haute-Bretagne dérivent du latin, autant au moins et plus peut-être que le français ; on pourrait donc les réunir dans un même paragraphe. Quant au breton du pays de Batz, il forme une langue tellement distincte du français, il se rattache si intimement à la langue celtique, qu'il exigerait presque un paragraphe à part. Quoi qu'il ne soit parlé que par un petit nombre d'habitants, sa présence, sa persistance dans la contrée est si remarquable, sa vitalité est si frappante, son apparition si ancienne, si inexpliquée, qu'il serait digne de former le sujet d'un chapitre spécial.

Mais avant d'entrer dans l'examen quelque peu détaillé de la question, avant d'étudier le langage populaire, ou les différentes langues populaires du département de la Loire-Inférieure à l'époque actuelle, il est indispensable de remonter à l'origine et de rechercher avec méthode quelles ont été depuis les temps historiques les différentes langues parlées sur le sol du département que nous habitons. Rien n'est inutile, ou plutôt tout est précieux dans les études philologiques. Les langues s'enchaînent les unes aux autres ; elles ont des rapports singulièrement étroits ; aucune ne meurt sans laisser quelques-uns de ses fragments dans l'histoire du langage, et dans la langue qui vient la remplacer. Ces fragments entassés forment des couches successives, étagées comme les couches géologiques, au moyen

desquelles on peut reconstituer les idiomes et refaire l'édifice des langues humaines.

Cette étude est donc bien intéressante. Malheureusement elle est aussi fort difficile ; et nous l'avouons, elle serait bien au-dessus de nos forces, si notre but était de trancher les questions et de donner la solution raisonnée des différents points de discussion que soulèvera cette vaste matière à peine explorée. Mais notre intention n'est guère que de signaler et d'enregistrer des faits, de fournir des matériaux aux savants ; personne par conséquent ne pourrait trouver notre entreprise tout à fait téméraire.

Nous traiterons donc successivement du langage populaire de la Loire-Inférieure dans le passé, et du langage populaire à l'époque actuelle.

CHAPITRE Ier

Du langage populaire dans le passé.

---

§ 1. — *Avant l'invasion romaine.*

Si nous remontons jusqu'aux époques les plus reculées de notre histoire, jusqu'aux siècles qui ont précédé l'invasion de notre sol par les Romains, nous voyons notre territoire habité au nord par les *Rhédons,* au sud par les *Namnètes,* plus au sud encore, c'est-à-dire sur la rive gauche de la Loire, par les *Pictons ;* enfin, à l'ouest, peut-être dans une faible partie, par les *Venètes.*

Quelle langue parlaient ces peuplades ? Evidemment la langue celtique, c'est-à-dire la langue de toutes ces races qui avaient peuplé la presque totalité de l'Europe avant les Germains, et qui a continué d'occuper une grande partie du territoire après l'arrivée de ceux-ci. Seulement les Rhédons et les Namnètes devaient parler le dialecte gaulois, qui n'était sans doute qu'un

rameau, une variété de la langue celtique. Ce dialecte a aujourd'hui complètement disparu ; mais, malgré les éléments insuffisants qui nous ont été transmis, il est permis de le faire rentrer dans la langue celtique, comme l'espèce dans le genre.

La langue celtique elle-même, quoique défigurée, ou tout au moins transformée, s'est conservée très reconnaissable dans la langue celto-bretonne, la langue galloise et la langue irlandaise.

Si le dialecte gaulois avait moins complètement disparu, nous reconnaîtrions, sans doute, dans les noms qui désignent encore nos fleuves, nos rivières, nos villes, la langue de nos ancêtres. En effet, les témoins les plus irrécusables, les plus indestructibles du langage d'un peuple quel qu'il soit, et mieux encore des différentes langues qui ont été parlées sur un territoire déterminé, ce ne sont pas les monuments, ni les médailles ; ce sont ordinairement les *noms de lieux*. Les monuments sont détruits par le fer et par le feu ; les populations sont décimées, anéanties, ou leur langue se fond dans la langue du vainqueur ; n'importe, il est une chose que le feu, que la volonté du vainqueur même ne détruira pas ; c'est le nom d'une montagne, le nom d'une rivière, d'un golfe, d'un village. Sans y penser, à son insu même, le vainqueur appellera tel fleuve ou telle colline du même nom que le vaincu, et ce nom se transmettra de race en race pendant des milliers d'années. Ainsi faisons-nous en Afrique et au Tonkin ; ainsi faisaient les Romains.

Nous n'en voulons pour preuve que le nom de notre fleuve, le mot Loire, qui n'est que la transformation du mot *Liger*, en grec Λειγερ, qui est évidemment le même mot que celui dont se servaient les Gaulois pour désigner le même cours d'eau. Il est même vraisemblable que le mot *Leger* (Legher) désignait un cours d'eau en général, car nous retrouvons encore le même mot, presque identique, à Saint-Brieuc et à Lannion pour désigner deux cours d'eau ou deux estuaires d'une moindre importance.

Dans ce mot, également, nous avons la preuve que le celtique et le gaulois étaient deux langues, absolument de même famille et se confondant souvent l'une avec l'autre.

Que d'autres mots, que d'autres noms doivent remonter à une origine aussi lointaine ! les mots *Gaule, gaulois, bretons ;* la plupart des noms de bourgs et de villages dont nous ne pouvons

plus comprendre le sens devaient avoir leur raison d'être et leur explication dans la langue gauloise ou celtique. Seulement, ces langues sont trop loin de nous ; ou bien l'usage a trop défiguré le mot à expliquer, pour qu'il nous soit souvent possible d'en retrouver la signification et l'origine. Il n'en est pas ainsi des noms celto-bretons des villages de la Bretagne bretonnante, et même de la Haute-Bretagne, noms dont l'origine et l'étymologie sont beaucoup plus faciles à reconnaître et se retrouvent sans aucun doute possible dans le breton actuel.

§ 2. — *Epoque gallo-romaine et siècles qui ont suivi.*

Si nous nous demandons quelle a été, à l'époque gallo-romaine, la langue parlée par les populations indigènes du département de la Loire-Inférieure, quelle sera la réponse ? A ne consulter que l'état de choses actuel, nous serions tentés de dire : « Les Romains, en s'emparant du sol, imposèrent partout, sinon en quelques années, du moins en un siècle ou deux, leur religion, leur langue et leurs mœurs. Donc les populations de la Loire-Inférieure acceptèrent, comme les autres peuplades des Gaules, la langue des vainqueurs. D'ailleurs, la langue que parle encore la population, et qui n'est pas le français correct, dérive du latin directement. Or, à quelle époque ce patois, venu du latin, aurait-il pénétré dans la langue des populations si ce n'est à l'époque gallo-romaine ? »

Cette réponse pourrait paraître séduisante, et de fait, elle aurait sa gravité, si nous ne constations, dans le département de la Loire-Inférieure, un fait indéniable et d'une extrême importance. Si nous prenons les uns après les autres les noms de villages, quelquefois les noms de communes de toute une partie du département ; si nous prenons même quelquefois les noms des champs, nous sommes immédiatement frappés du caractère celto-breton d'un grand nombre d'entre eux. Ces noms s'appliquent généralement à des villages fort anciens. Ils n'ont dans leurs consonnances et dans leurs étymologies aucun point d'attache avec la langue française, tandis qu'ils trahissent à ces deux points de vue leur origine bretonne. Ces noms ne sont plus du gaulois ; non, ils sont du celto-breton assez pur, à tel point qu'on les croi-

rait pris dans un recueil de noms de villages de la Bretagne bretonnante. Nous ne voulons point faire une énumération complète de ces noms de villages ; cependant nous devons donner des exemples. Ce ne sera pas difficile. Nous relevons au hasard : en Pierric, *Triguel ;* en Derval, *Rohel ;* en Massérac, *Pembu, Brecihan, Penhoët ;* en Guemené, *Guemené, Penfao, Coifou, Triguel, le Bot ;* en Conquereuil, *le Rancouët, Coiveix ;* en Marsac, *Treveleuc*, en Lusangé, *Couétoux ;* en Vay, *Bourruen, Bedaudu ;* en Nozay, *Coibrac, le Bé, Ligou ;* en Abbaretz, *Limaro, Tilly, Jaheu ;* en Saffré, *la Guerlais, la Grehondais, Caharel, Lantillou, le Boguel ;* en Nort, *Couëtzic, Pourru, Languin ;* en Blain, *Mespras, Magouet, Couemen ;* en Plessé, *Penfou,* etc.

Comme on le voit, nous procédons sans ordre et nous en passons ; nous croyons que si la recherche était faite avec soin, on trouverait, dans la Loire-Inférieure, plusieurs centaines de noms de villages absolument bretons, et plus de mille noms de champs et de lieux-dits aussi bretons. Dira-t-on que ces noms bretons sont l'effet du hasard ? qu'ils ont été appliqués sans intention, sans signification, par une population qui n'en connaissait pas le sens ? Non, évidemment. Ces noms ont été donnés par des habitants qui les puisaient dans leur langue. Et comme ces noms sont celto-bretons, et que le celto-breton n'existe dans notre pays que depuis l'invasion romaine, il en faut conclure que le pays où on les rencontre a été habité par une population parlant la langue celto-bretonne.

Mais, nous l'avons dit : ce n'est pas le département entier de la Loire-Inférieure qui présente cette curieuse particularité ; ce n'est guère que le nord-ouest du département. Sur la rive gauche de la Loire, on chercherait en vain un certain nombre de noms celto-bretons. S'il s'en rencontrait quelques-uns, il faudrait, croyons-nous, les considérer comme des vestiges de la langue gauloise, conservés à travers les siècles qui ont vu l'occupation romaine, ou comme des importations accidentelles et fort rares d'un nom de lieu d'un pays dans un autre.

Ce n'est même pas tout le territoire situé sur la rive droite de la Loire qui se trouve ainsi semé de villages portant des noms bretons. La ligne formant la limite du territoire offrant des noms de lieux-dits bretons n'est pas facile à déterminer ; et quand on se croit sur une commune absolument dépourvue de

noms bretons, il se trouve qu'on en rencontre encore un ou deux qui paraissent comme égarés parmi les noms français. Il ne pouvait en être autrement, puisque l'envahissement de la langue française ou du patois de Haute-Bretagne, a dû forcément produire une sorte de travail de dégradation lente sur la frontière du pays bretonnant, et qu'il devait toujours exister une zône dans laquelle la langue celto-bretonne et la langue française étaient simultanément en usage, ainsi que cela a encore lieu de nos jours sur la limite du pays bretonnant. C'est par suite du même principe qu'il est facile de constater que les noms bretons sont plus fréquents et plus reconnaissables à mesure que l'on s'avance vers l'ouest, c'est-à-dire que l'on s'éloigne du pays gallo.

Nous le répétons, la limite séparative du pays où l'on rencontre les noms de villages bretons et de celui où l'on n'en rencontre plus, ou presque plus, est difficile à déterminer. Toutefois elle pourrait être assez exactement représentée par une ligne passant à l'est des communes de Sion, Jans, Treffieuc, Abbaretz, Noirt, Héric, Bouvron, Pontchâteau, Besné, Montoir, etc.

Par une coïncidence étrange et pleine d'enseignements, cette ligne se confond à très peu près avec celle qui limite à l'est le pays des frairies, et à l'ouest, celui où l'on n'en trouve pas. Tout le monde sait, en Bretagne, ce que sont les frairies, véritables divisions territoriales (sol et habitants) sous le patronage d'un saint, édifiées sur les ruines des anciens clans bretons et conservées jusqu'à nos jours. On le voit, tout concorde et se corrobore. Là où existent les villages portant des noms bretons, existaient précisément les clans bretons, c'est-à-dire des groupements de population rappelant plus ou moins l'organisation des tribus celtiques, organisation que le joug romain n'avait pu briser.

Il est donc certain qu'on a parlé breton dans le département de la Loire-Inférieure, ou plus exactement dans une partie de ce département, avant la fin de l'occupation romaine. Il est certain aussi qu'on a dû y parler breton après cette occupation, c'est-à-dire pendant une partie du moyen-âge.

Mais voici une question qui se pose. Jusqu'à quelle époque a-t-on parlé breton ?

Et, d'abord, la langue celto-bretonne a-t-elle disparu brusquement, ou bien a-t-elle reculé graduellement, perdant chaque

année, chaque jour, un peu de terrain, devant la langue du pays gallo ?

C'est cette dernière solution que l'on serait tenté d'adopter si l'on se contentait d'un léger examen. En effet, il semble tout naturel d'admettre qu'un langage, qui n'est parlé que par une minorité, une minorité constamment en communication avec des concitoyens ou des voisins parlant une autre langue, doit promptement être absorbé, anéanti. Il n'en est rien. Soit à cause du tempérament du peuple qui parle une langue, soit à cause de certaines circonstances multiples, complexes, difficiles à déterminer, il arrive parfois que cette langue résiste admirablement à l'envahissement des langues voisines. Le breton est précisément une langue extrêmement vivace et rebelle à tous les moyens de destruction.

La langue parlée par les Goths, la langue parlée par les peuples qui occupèrent la Normandie ont disparu et c'est à peine si la ligne séparative du breton et du gallo recule d'une lieue en cent ans. Il n'est donc pas surprenant que la population de l'ouest du département de la Loire-Inférieure ait continué à parler son ancienne langue pendant plusieurs siècles.

Et pourtant cette langue a disparu. Au xe et au xie siècle, ainsi qu'il est formellement établi, on parle le roman dans le pays dont nous nous occupons. Le breton y est inconnu, comme aujourd'hui, sauf dans une partie assez restreinte où il subsiste encore et dont nous parlerons ultérieurement. A quelle époque et comment s'est opérée cette transformation, cette destruction locale de la langue celto-bretonne ?

Pour opérer cette destruction, il a fallu un événement d'une importance extrême, une sorte de catastrophe nationale, un de ces bouleversements qui jettent la terreur et le désarroi dans un peuple, font un grand nombre de victimes et contraignent les survivants à fuir et à s'expatrier. Or, quel événement remarquons-nous pendant tout le moyen-âge qui ait pu produire un pareil résultat plus vraisemblablement que les invasions normandes? Cette guerre de pirates et de brigands, qui a désolé pendant plus de quarante ans notre pays, et décimé ou dispersé nos ancêtres, n'a-t-elle pas dû produire des effets terribles au point de vue où nous nous plaçons? Evidemment les populations, la partie la plus faible surtout de la population, les femmes et les enfants fuyant

devant les massacres, durent chercher un refuge loin des bords de la Loire et de la Vilaine, c'est-à-dire vers le pays situé au nord-est, vers la Mayenne et l'Anjou. Les Normands furent exterminés dans une bataille mémorable aux environs de Questembert, et les populations situées au-delà furent épargnées ; mais la Haute-Bretagne avait été écrasée, dispersée. Quand les habitants revinrent, ils avaient appris la langue de ceux qui leur avaient donné l'hospitalité ; des mariages avaient sans doute été contractés, et les enfants qui en naquirent parlèrent le français d'alors et non le breton. Ainsi disparut la langue que nous avaient léguée nos aïeux et qui serait encore la nôtre sans les invasions normandes.

Toutefois la langue celto-bretonne ne disparut pas complètement du comté nantais ; elle se conserva sur un territoire assez étendu. Il nous reste à expliquer ce fait.

§ 3. — *Depuis la fin des invasions normandes jusqu'à nos jours.*

Nous venons de dire que, d'après toutes les observations faites sur les lieux mêmes, la langue bretonne, à partir des invasions normandes, cessa d'être parlée sur le territoire actuel de la Loire-Inférieure, ainsi que dans tout le pays appelé aujourd'hui Haute-Bretagne. Toutefois, elle ne disparut pas complètement. On nous croira sans peine, puisqu'aujourd'hui encore la moitié des habitants d'une commune de la Loire-Inférieure parle ou du moins entend encore la langue bretonne, et que dans un certain village, cette langue est encore la langue maternelle des enfants.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons avancé et démontré que la langue bretonne avait été longtemps la langue de tous les habitants de l'ouest du département ; nous tirions cette conclusion de ce fait que, dans cette partie du département, un grand nombre de noms de lieux sont bretons. Or, il est une petite contrée formant le territoire de dix communes au moins, dans laquelle aujourd'hui encore, non-seulement on rencontre des noms de villages bretons, mais où presque tous les noms de lieux-dits sont bretons. Nous voulons parler des communes d'Assérac, Mesquer, Saint-Molf, Trescalan, Piriac, la Turballe, Guérande, le Croisic, Batz, le Pouliguen. Prenez un à un les noms de hameaux, de

villages, même les noms de champs, de marais salants, vous verrez que tous ou presque tous sont puisés dans la langue bretonne. Il y a plus : ce ne sont pas seulement les noms de villages, mais les noms de famille, les noms patronymiques qui sont bretons ; or, ces noms n'existent que depuis les Croisades. Donc on parlait encore breton dans tout ce pays à cette époque.

Qu'est-ce à dire ? La réponse est toute simple ; c'est que les habitants de cette contrée ont parlé breton jusqu'à un temps relativement rapproché du nôtre. En effet, s'il n'en était ainsi, on ne s'expliquerait pas que des gens attachés à un territoire parlant français fussent allés chercher en Basse-Bretagne les noms de leurs hameaux et de leurs champs. Si cette population n'eût pas parlé breton après les invasions normandes, non-seulement des noms puisés dans la langue française auraient été donnés aux villages construits ou aux champs enclos depuis cette époque, mais les noms bretons existant auparavant auraient disparu, en grande partie du moins, comme cela a eu lieu dans le reste de la Haute-Bretagne. C'est dans sa langue, et non dans une langue étrangère, que l'habitant des campagnes va chercher les dénominations dont il appelle sa chaumière ou le champ qu'il cultive. Donc on a parlé breton à Mesquer, à Batz, à Guérande, depuis les invasions normandes et jusqu'à une époque assez rapprochée de nous.

Il est un autre fait sur lequel nous croyons pouvoir baser cette opinion. Si l'habitant des campagnes d'Assérac, de Guérande et de Batz, n'eût pas parlé breton au xve et au xvie siècle, par exemple, il eût parlé le vieux français et il le parlerait encore comme l'habitant de Guémené-Penfao ou de Pontchâteau ; il parlerait le patois du pays gallo ; du moins il en aurait l'accent. Or il n'en est point ainsi. L'habitant d'Assérac, de Batz, comme celui de Pénestin, comme l'habitant de Quimper ou de Vannes qui a appris le français, n'a point de patois se rattachant à un dialecte du vieux français. L'habitant de ces communes parle le français actuel ; il peut faire des fautes, mais il n'a pas de patois. Sa prononciation est mêlée d'accent breton et d'accent vendéen ; elle se sépare complètement de la prononciation des pays de la Mée et de la Haute-Bretagne. Cependant tout le monde sait combien un patois est vivace ; combien l'accent en est difficile à

détruire, non-seulement dans un individu, mais dans une race, dans une série de générations.

D'ailleurs nous sommes en mesure de prouver que, dans une commune déterminée où les habitants de la moitié de la commune, les habitants du bourg notamment, ne savent plus un mot de breton, dans la commune de Batz, non-seulement les noms étaient bretons, mais ils s'écrivaient encore précédés de l'article breton *er*. A Batz, au XVIIe siècle, on écrivait encore sur les registres paroissiaux, *er Bihan* au lieu de Le Bihan, *er Bras* au lieu de Le Bras. Qu'en conclure? c'est qu'on parlait breton à Batz, au *bourg* de Batz à cette époque; c'est que l'on comprenait le sens de ces expressions *er Bras, er Bihan,* comme nous comprenons celles-ci : le Grand, le Petit.

Le fait est donc prouvé pour la commune de Batz. Le breton y était la langue dominante, la langue usuelle. Si ceci est prouvé pour Batz, on ne refusera pas d'admettre que le même fait est vraisemblable pour les communes limitrophes, et que la présence des noms de lieux et des noms de personnes conservés en breton, indique que la langue bretonne a été fort longtemps la langue de cette contrée.

Il est fort intéressant de signaler ce fait, il serait non moins intéressant de l'expliquer. Hélas ! l'explication, comme celle de beaucoup de faits importants, n'est pas facile.

Et d'abord, ce fait particulier doit-il être attribué à une cause unique et bien déterminée? Les habitants du Canada parlent français parce qu'ils sont les fils d'une race de colons français, race implantée, d'un bloc pour ainsi dire, au milieu d'un territoire occupé en grande partie par des races parlant une autre langue. En a-t-il été ainsi des habitants de la presqu'île guérandaise ? Ce coin de terre a-t-il été occupé par une race bretonne, arrivée là avec sa langue et ses mœurs, et occupé par une race seulement ?

Cela n'est pas invraisemblable, en tout cas il faut commencer par reconnaître que, malgré les objections que l'on a pu faire, malgré les faits invoqués et tirés de l'histoire, le fond de la population de Batz et des communes que nous avons citées est breton. Il faut admettre cela avant tout, et l'on est bien obligé de l'admettre.

Mais la fameuse théorie en vigueur au moins pour Batz et ses

villages? Mais la colonie Saxonne? Mais les textes, le vénérable texte : *In littore Saxonico,* qu'en faites-vous? Nous n'en faisons rien ; nous ne l'attaquons point. Nous irons même jusqu'à dire qu'il renferme une vérité. Qu'au IIIe ou au IVe siècle ce pays ait été occupé en partie par des Saxons (nous disons en partie), nous ne le nions pas. Les Saxons sont venus se mêler à une population existante, ou bien ils ont été absorbés par des milliers de nouveaux venus, et ont ainsi perdu leur homogénéité. Il faut bien avouer cela ; la population de Batz est d'origine bretonne, pourquoi? On va dire que nous faisons une pétition de principe ; mais, parce qu'elle parle breton au milieu d'une population parlant français. Comment se figurer des Saxons venant parler le breton et le parlant encore au milieu d'une population parlant le français? Ce serait bien le phénomène le plus étrange qu'on ait jamais eu à signaler (1).

(1) L'objection que l'on voudrait tirer, contre la thèse de M. Alcide Leroux, de la présence d'une colonie saxonne au Croisic ou à Guérande, n'a aucune base, car l'existence de cette prétendue colonie n'a aucune preuve. On a répété maintes fois que Fortunat (VIe siècle) parle de Saxons établis au Croisic : c'est entièrement inexact. D'après Fortunat, il existait dans le diocèse de saint Félix, c'est-à-dire dans le diocèse de Nantes, des Saxons païens que saint Félix convertit et baptisa : mais rien, dans les vers de Fortunat, ne permet de fixer le lieu occupé par ces Saxons, et l'on n'y trouve ni le nom du Croisic (qui ne paraît dans l'histoire que bien plus tard) ni aucune allusion topographique qui se puisse rapporter à la situation de cette ville. — Quant au chapitre XXXVI de la *Notice des dignités de l'empire d'Occident,* on y rencontre bien la mention d'un lieu appelé *Grannona in littore Saxonico,* que beaucoup d'auteurs bretons ont pris pour Guérande. Cette opinion n'est plus guère soutenable, non parce que le nom primitif de Guérande aurait été *Aula Quiriaca*, cette assertion de la *Chronique de Nantes,* prise en ce sens, est certainement inexacte ; mais parce que le nom de Guérande, qui était authentiquement *Wen-ran* au IXe siècle d'après le Cartulaire de Redon, aurait eu au Ve siècle (époque de la *Notice)* la forme, non de *Grannona,* mais de *Vindoranna,* comme M. Loth le démontre dans sa dissertation *De vocis Aremoricæ forma et significatione* (Rennes, 1883, p. 47). Aussi les commentateurs les plus autorisés de la *Notice de l'Empire*, entre autres d'Anville et Bœcking, ne voient point Guérande dans *Grannona* ; ils établissent en outre que le *littus Saxonicum* de la *Notice* (qui existait et dans la Gaule et dans l'île de Bretagne) n'avait pas reçu ce nom parce qu'il s'y était établi des colonies saxonnes, mais seulement parce qu'il était le but habituel des flottes des pirates saxons, qui tous les ans venaient du Nord porter leurs ravages sur le double littoral de l'île de Bretagne et de la Gaule. La plupart des commentateurs de la *Notice* croient qu'en Gaule ce nom de *littus Saxonicum* s'appliquait aux côtes de la Manche qui regardent la Bretagne insulaire, non à

Donc, à Batz et dans le territoire environnant, depuis les derniers temps de l'occupation romaine jusqu'aux temps modernes, on a parlé breton, en tout cas on n'a parlé ni saxon ni français. Donc la population est en totalité ou presque en totalité d'origine celto-bretonne.

L'histoire est-elle opposée à cette assertion, que nous basons principalement sur la langue du pays ? Loin de là ! D'abord, si nous admettons l'opinion si hardie, mais si bien soutenue par MM. de Kersabiec, Kerviler et G. Blanchard, sur le territoire occupé par les Venètes à l'époque de la conquête romaine et sur le lieu où s'engagea la suprême bataille qui décima ce petit peuple de héros, nous admettons par là même que la presqu'île guérandaise était alors habitée par une des tribus les plus forte-

celles de l'Océan qui avoisinent l'embouchure de la Loire ; voir, entre autres, Bœcking, *Notit. dignitat. in partibus Occidentis*, p. 106, 108, 547 et suiv., 825, 836. Mais quelque place qu'on assigne à ce *littus*, et quand même on le mettrait sur la côte de la presqu'île guérandaise, du moment où ce nom n'implique point l'existence de colonies saxonnes, il n'y a là pour la thèse de M. Alcide Leroux aucune difficulté.

En revanche, je ne puis admettre l'argument tiré par M. Leroux de la prétendue existence ou extension des Vénètes gaulois dans la presqu'île guérandaise, d'abord parce que je ne trouve nullement solides les arguments dont on prétend appuyer cette extension des Vénètes au delà de la Vilaine ; — puis parce que M. Loth a démontré d'une manière certaine que le « gaulois, » c'est-à-dire le dialecte celtique parlé en Gaule avant l'émigration des Bretons insulaires en Armorique, n'entre pour rien dans la formation du breton continental, — lequel procède exclusivement du breton insulaire apporté en Armorique par les émigrés (voir Loth, l'*Emigration bretonne en Armorique du Ve au VIIe siècle*, Paris, 1883, p. 85-86 et 92) : ce qui est vrai du breton de Batz, comme des autres dialectes du breton armoricain.

En fait, c'est au IXe siècle seulement, par les textes du Cartulaire de Redon, que se manifeste l'existence de la langue bretonne dans la presqu'île guérandaise et la *bretonisation* de tout ce territoire. Cette bretonisation semble même dès lors assez complète pour qu'on soit tenté d'y voir un fait ancien, produit par l'établissement en ce lieu d'une colonie bretonne portée là au VIe siècle ou dès la fin du Ve ; mais on peut aussi (et c'est là l'opinion la plus sûre) y reconnaître un résultat de l'action patriotique de Nominoë et de saint Convoïon, grâce à laquelle, depuis environ l'an 830, la colonisation bretonne reprit sa marche en avant, partant de Vannes pour atteindre la Vilaine, et ensuite débordant au-delà de Redon entre cette rivière et le cours de la Loire. Mais de toute façon (à mes yeux du moins) le dialecte breton de Batz n'a pour aïeule que la langue bretonne de l'île et ne doit rien au gaulois.

A. DE LA B.

ment trempées, les plus attachées aux traditions et à la langue des ancêtres, par une tribu éminemment celtique de cœur et d'origine. Je sais bien qu'on nous dira que parmi les Venètes les uns furent massacrés, les autres furent vendus comme esclaves. C'est César qui nous le dit. Seulement César ment assez souvent, cela a été prouvé ; et ensuite il n'a pas dit que tous les survivants aient été vendus jusqu'au dernier, et nous sommes porté à croire qu'un grand nombre de femmes, d'enfants, et même de combattants, parvinrent à échapper à ses coups. La mer est trop grande, le pays était trop vaste et trop désert pour qu'une foule de vaincus n'aient pu chercher leur salut dans une retraite désespérée et digne d'un peuple jaloux de vivre, mais de vivre libre. Les débris de la nation des Venètes ont donc dû peupler la presqu'île guérandaise, et quand nous parcourons ce glorieux pays, nous saluons dans ses habitants les descendants de la vaillante tribu qui lutta la dernière et jusqu'à la mort contre le bourreau de la Gaule, notre première patrie.

Nous ne voudrions pas jurer que la race celtique se conserva complètement pure sur cette côte déchiquetée et semée de petits ports tout grand ouverts devant les embarcations des aventureux navigateurs de cette époque. Il est fort possible, il est probable, que quelques familles saxonnes vinrent s'implanter à Batz, puisqu'on l'a dit; et par suite, il est probable aussi qu'on parla saxon sur les rochers et sur les dunes qui séparent la mer des marais salants. Mais ce qui est non moins probable, c'est qu'on ne parla pas saxon longtemps ; c'est que si la colonie saxonne avait quelque importance, elle a dû être englobée dans l'ancienne population des Venètes, et enfin être absorbée par une autre population absolument celtique aussi, par les Bretons insulaires qui vinrent échouer sur ces côtes à l'époque des grandes émigrations, c'est-à-dire vers la fin du ve ou le commencement du vi^e^ siècle.

Comment prouvez-vous que l'émigration produisit son effet sur des côtes aussi éloignées de la Grande-Bretagne? nous dira-t-on. Sur ce point, nous croyons que la preuve n'est pas à notre charge, mais qu'elle incombe plutôt à nos contradicteurs. L'émigration étant prouvée jusqu'à l'évidence, l'émigration ayant été considérable, les côtes les plus rapprochées de l'Angleterre ayant été les premières envahies, les derniers émigrants n'avaient

pas le choix, et ils se portaient là où ils trouvaient une place vide. Or, puisqu'il y avait eu place pour des Saxons un siècle auparavant, on ne voit pas bien pourquoi il n'y aurait pas eu place pour des Bretons demandant asile à d'autres Bretons.

D'ailleurs, si l'émigration des Bretons insulaires n'a pas porté sur les côtes du Croisic et de Guérande, qu'on nous dise donc au juste où elle s'est arrêtée. On le voit bien, c'est aux contradicteurs à faire la preuve. Or, on ne tentera même pas de la faire.

Plus tard encore, un ou deux siècles plus tard, un autre élément breton est venu réinfuser la vie celtique à cette population déjà bretonne. Cette fois c'était de la Bretagne armoricaine que partait la nouvelle colonie qui venait féconder l'île de Batz, et peut-être établir les magnifiques marais salants que nous admirons, et fonder cette industrie qui a fait si longtemps la richesse de cette petite contrée alors privilégiée. Les moines de Landevenec venaient établir un prieuré à Batz, et sans doute, ils y arrivaient avec un grand nombre d'habitants du *Léon* qui les accompagnaient et les suivaient plutôt comme attachés à leur ordre que comme des voyageurs avides de fortune. A ce moment, les traditions et la langue bretonne entrèrent dans une nouvelle phase et reprirent vigueur sous cette nouvelle impulsion. Toutefois, alors l'influence ne se fit pas sentir dans toute la presqu'île, mais seulement à Batz et aux environs. L'effet persiste, puisque dans la commune de Batz, on a continué et l'on continue encore à parler breton plusieurs siècles après que la langue a disparu des autres paroisses.

Faut-il citer une autre cause, une cause qui subsiste jusqu'à nos jours? La navigation, qui aujourd'hui tend à faire disparaître le breton et à répandre le français sur les côtes bretonnes, contribuait à cette époque à maintenir le breton. La langue celtique étant la langue de la plupart des navigateurs qui venaient en barque trafiquer avec les habitants de Batz, de Piriac et du Croisic, les habitants de cette contrée conservaient l'habitude d'un langage qu'ils entendaient constamment parler. Bien plus, des Bretons de la Cornouaille ou du Vannetais se fixaient parmi eux et redonnaient une nouvelle vie à des mœurs et à un langage qui auraient tendu à disparaître. La presqu'île avait plus de relations avec la Basse-Bretagne qu'avec la Haute-Bretagne, et elle restait celte dans sa langue, dans son costume et dans ses mœurs.

CHAPITRE II

Du langage populaire dans la Loire-Inférieure à l'époque actuelle

On dit et on croit généralement que le français est parlé dans toute la Loire-Inférieure ; on fait seulement cette réserve que le français qui est parlé par les habitants de la campagne est un français corrompu, c'est-à-dire mêlé de locutions, de mots et de prononciations qui se sont introduites dans la langue par suite de l'ignorance de ceux qui la parlent.

Il faut rétablir la vérité. D'abord il est inexact qu'on parle français dans toute la Loire-Inférieure, puisque la moitié des habitants d'une commune entend encore le breton.

En second lieu, le français que l'on parle dans la Loire-Inférieure est, en général et en principe, non pas du français corrompu, mais du vieux français. Ce français, dès qu'on l'examine, se divise manifestement en deux patois bien distincts qui ne sont eux-mêmes que deux dialectes du vieux français, celui du Poitou et celui de la Haute-Bretagne.

§ 1. — *Le patois de la Vendée ou du Poitou.*

Nous ne voulons point entreprendre une dissertation sur ce patois, non plus que sur celui de la Haute-Bretagne. Nous voulons simplement indiquer sommairement la ligne qui sépare les deux contrées du département où ces deux patois sont en usage.

Ce qui caractérise surtout le patois de la Vendée, c'est la prononciation de l'*é* fermé à la fin des mots, la prononciation de la nasale *an, en,* la forme du pronom de la première personne.

L'*é* fermé se prononce très ouvert et presqu'avec le son de la diphthongue *aï ; an* prend un son beaucoup plus nasal qu'en français et se prononce presque *in ;* enfin le pronom *je* est

exprimé par *i* ou *io*. Le pronom démonstratif *ce* est exprimé par *tio* ou *tchio*.

Ainsi un Vendéen dira : « *Tchio grin gas n'a rin fait tote la matinaï, io ai travaillaï tot le tin* », pour : « Ce grand gars n'a rien fait toute la matinée, moi j'ai travaillé tout le temps. » En un mot, le patois de la Vendée a des rapports avec l'italien ; et il en a beaucoup plus que les autres patois de l'ouest de la France.

Or, bien qu'il ne soit pas facile de déterminer la ligne séparative entre le patois de la Haute-Bretagne et celui de la Vendée, il est cependant constant que cette ligne existe. Et comme il arrive d'ordinaire, c'est un cours d'eau, et le cours d'eau le plus important de la région qui établit cette séparation ; c'est la Loire. Dès qu'on a traversé le fleuve, aussi bien à Mauves qu'à Cordemais, on sent disparaître l'accent que nous avons appelé accent du patois de la Mée. Il faut dire que sur le bord même du fleuve, le patois de la Mée et celui de la Vendée se dessinent mal. Grâce à la navigation et aux relations multiples et variées qui s'établissent le long d'un fleuve entre le navigateur et l'habitant de la rive, celui-ci perd son dialecte propre. Ainsi est-il arrivé sur les deux bords de la Loire. Les habitants des rives parlent presque le français correct ou du moins n'ont plus guère de patois, surtout dans les bourgs ; mais, dès que vous pénétrez dans les terres, vous sentez poindre l'accent propre à chaque contrée. Pour les habitants de la rive gauche le fait se manifeste presque immédiatement ; il va en s'accentuant, et enfin à Machecoul et à Legé, on parle comme à Challans et dans le marais de la Vendée.

§ 2. — *Patois de la Haute-Bretagne ou, plus exactement, du pays de la Mée.*

Le patois de la Haute-Bretagne, ou plus exactement cette variété du patois gallo que nous avons appelée le *patois du pays de la Mée,* forme le fond de la langue populaire dans le département de la Loire-Inférieure. C'est ce patois qui est parlé sur toute la rive droite de la Loire (en exceptant toutefois la presqu'île guérandaise), de Saint-Lyphard à Maumusson et de Carquefou à Rougé. Tout en considérant même la Loire comme

formant la séparation entre le patois de la Haute-Bretagne et le patois de la Vendée, nous sommes obligés de reconnaître que le premier a prédominé sur le second et peut-être un peu dépassé la Loire en déformant la langue usitée sur la rive gauche. Ainsi, tandis que le patois de la Vendée ne se révèle point sur la rive droite du fleuve, nous croyons au contraire que le patois du pays de la Mée a un peu empiété sur le terrain de son voisin. Cela se manifeste surtout dans les communes de Saint-Brévin, de Saint-Michel et de Saint-Père en Retz, où nous avons retrouvé la prononciation en *é-ou* des syllabes écrites *eau*. On croit bien sentir cependant, dans la prononciation de Guérande et même jusqu'à Pénestin une réminiscence de la prononciation vendéenne, des nasales *on*, se rapprochant du son *an;* mais cette sorte de reflet d'un patois sur l'autre a dû être la conséquence des relations par mer et non d'un mélange de population.

Quoiqu'il en soit, le patois du pays de la Mée, si curieux quoique si méconnu, patois que nous avons cherché à faire connaître et à fixer dans une note lue au Congrès de l'Association Bretonne de Saint-Malo (1), ce patois est la langue de plus des deux tiers de la population rurale de la Loire-Inférieure.

Nous ne nous évertuerons pas à rechercher son origine, ni ses rapports avec le vieux français ; nous croyons cependant qu'il est d'un âge très respectable, qu'il doit se rapprocher beaucoup du français du XIVe siècle, c'est-à-dire de la langue usitée à cette époque, même parmi les gens distingués.

Nous avons parlé ailleurs de la conformité, si remarquable dans une foule de cas, entre l'orthographe encore en usage et la prononciation du patois du pays de la Mée, prononciation qui distingue à peu près sans exception les voyelles *o, au, eau*, les nasales *an* et *en*, que les lettrés prononcent absolument de la même manière ; nous n'y reviendrons pas. Nous voudrions plutôt dire un mot de ses différentes variétés et indiquer sommairement les divisions territoriales qui y correspondent.

Il est très difficile d'assigner une place bien déterminée à chaque variété : telle prononciation, par exemple, sera commune à dix cantons, telle autre à cinq seulement des mêmes cantons ;

(1) Voyez : *Marche du Patois actuel dans l'ancien pays de la Mée*, par Alcide Leroux. — En vente à Paris, chez Emile Lechevalier, quai des Grands-Augustins, 39.

tel canton aura sur un point la même prononciation que le canton qui le joint à gauche, et sur un autre point la même prononciation que le canton qui le borne à droite. Aussi n'avons-nous pas la prétention d'être complet, mais seulement de donner des indications générales destinées plutôt à servir de jalons qu'à faire connaître en détail comment se prononce dans chaque commune chaque syllabe ou comment se conjugue chaque verbe.

Au point de vue de la prononciation, il y a certaines syllabes qui se prononcent partout de la même manière ou à peu près ; mais il en est d'autres qui se prononcent tout à fait différemment, suivant les contrées.

La nasale *an* (*an* en français) se prononce ān-oŭ sur toute la rive droite en général ; mais elle prend un peu le son de *in* dans la partie occidentale en approchant de la mer.

La diphthongue *ai* se prononce presque partout āĭ.

La diphthongue *oi* se prononce aussi āĭ dans tout le pays de la Mée sauf dans le bassin de l'Erdre où elle se prononce *ê*. Boire, foire, *bêre, fêre* ; moi, toi, *mê, tê*.

La diphthongue *au* se prononce partout ā-oŭ ; nous croyons qu'il n'y a pas d'exception.

La diphthongue en *eau* est celle dont la prononciation présente le plus de variété. Dans le bassin du Don, elle se prononce ĭ-ā-oŭ, en faisant l'accent tonique sur l'ā et en prononçant à peine l'*e* qui devient un *i*, puis en faisant à peine entendre l'*u* qui prend le son de *ou*.

Dans le bassin de l'Isac, l'accent tonique est sur l'*é* qui se prononce é, et les lettres *a* et *u* prennent le son de *ou;* on prononce ē-oŭ.

Dans le bassin de l'Erdre l'*e* prend le son de l'*ê* ouvert ; et l'on prononce ê-oŭ. Château, manteau, se prononcent châ-tê-oŭ, man-tê-oŭ.

Enfin, à l'ouest de l'Isac et jusqu'à la presqu'île guérandaise, la diphthongue *eau* se prononce *ê* ; l'*e* seul reste avec le son de l'*ê* ouvert et les deux autres voyelles tombent.

Dans le bassin de l'Erdre, *ou* se prononce *o* ; *to, soche.*

On pourrait multiplier les exemples.

Il faudrait surtout insister sur la conjugaison des verbes, mais le travail serait si long, qu'il deviendrait peut-être fastidieux. Nous y renonçons pour l'instant. Nous ferons seulement remar-

quer que la forme du pronom de la première personne est toujours *je*, au singulier comme au pluriel.

La première personne du passé défini est toujours en *is*, et en *îmes*. J'achet*is*, j'achet*îmes* ; sauf dans le bassin de l'Isac, où l'on dit j'achet*is*, j'achet*itions*, je vit*ions*.

Dans quelques communes du même pays et peut-être autrefois dans toutes, l'imparfait était en *âs*. J'all*as*, je ven*as*.

C'est le vocabulaire des mots spéciaux au département de la Loire-Inférieure qui serait surtout intéressant à faire pour chaque partie de ce pays. Chaque canton, chaque commune aurait certainement son nombre de mots spéciaux. Rien n'est étonnant comme la variété que présentent ces mots, le plus souvent conservés du vieux français et quelquefois formé avec une facilité qui n'a son explication que dans les lois qui président au développement du langage.

§ 3. — *Du langage populaire dans la presqu'île guérandaise.*

Il nous reste à parler du langage de ce coin étroit, mais si intéressant de la Loire-Inférieure, qu'on a appelé la presqu'île guérandaise ; coin de terre, en effet, qui a une physionomie si particulière qu'en y arrivant, on se croit brusquement transporté à 20 ou 30 lieues de là, sur quelque côte du Morbihan ou du Finistère.

On sait pourquoi on l'a appelée presqu'île ; c'est que, à une époque sur laquelle les historiens et les géologues ne s'accordent pas, mais à une époque qui ne semble pas bien éloignée de nous encore, les eaux de la Loire ou plutôt de la mer remontant par l'estuaire du Brivet remplissaient la vaste dépression nommée aujourd'hui la Grande-Brière, s'étendaient jusqu'à Herbignac, entourant presque en entier ce territoire assez restreint et en faisaient une véritable presqu'île. Il n'est donc pas étonnant que cette contrée ait été occupée par des races distinctes des races environnantes, à des époques différentes ; il n'est pas étonnant que ces races aient conservé des mœurs et une langue que leurs voisins avaient depuis longtemps perdues.

Nous avons dit que dans la plus grande partie de la presqu'île guérandaise, c'est-à-dire dans les communes d'Assérac, Saint-

Molf, Mesquer, la Turballe, Guérande, Piriac, etc., les habitants, même les habitants de la campagne, même les cultivateurs, parlent le français, non plus le français du XIVe siècle, non plus le patois, mais le vrai français, avec quelques fautes, avec quelques corruptions sans doute, mais le français actuel; tout au plus ont-ils un accent rappelant le bas-breton et, un peu peut-être, certaines inflexions de voix appartenant au patois de la rive gauche de la Loire.

Il faut remarquer encore que les habitants de la presqu'île guérandaise, surtout dans les petits centres de population, parlent le français non comme les habitants des villes, mais comme les Bas-Bretons qui ont appris le français. Ils ont des tournures de phrases, des locutions, qui rappellent les tournures de phrases bretonnes. Ils emploient le mot *avec* par exemple, à chaque instant dans le sens de *à* ou *ab*. *L'arbre a été brisé* avec *le vent*. *J'ai demandé cela* avec *lui*.

Ils emploient fréquemment ces phrases. *Mon bâton est avec moi*, pour : *J'ai mon bâton*. — *La fièvre est* avec *lui*.

Ils confondent *porter* avec *envoyer*, etc.

Ils ont dans la langue même un certain nombre de mots absolument bretons.

Nous ne voulons pas dire que tout le monde parle ainsi dans la presqu'île guérandaise. Dans la ville de Guérande par exemple, où la connaissance et l'usage de la vraie langue française sont très répandus, il sera difficile de reconnaître les traces de la langue bretonne; mais à Piriac, à Mesquer, à Saint-Molf et si l'on va plus loin, à Pénestin, on trouvera de nombreux exemples du fait que nous avançons.

Nous l'avons dit, cela prouve jusqu'à l'évidence qu'on a parlé le breton fort tard dans cette contrée. Le fait d'ailleurs ne s'établit pas seulement par induction; il est constant. On parlait breton à Piriac il y a cent ans, et l'on parle encore breton aujourd'hui dans quatre villages de la commune de Batz.

§ 4. — *Du breton de Batz.*

Ce n'est pas dans un simple alinéa, c'est dans un long chapitre, c'est dans un volume, et avec une compétence que nous

sommes loin d'avoir, hélas ! qu'il faudrait traiter du breton de Batz. Monument encore debout mais qui s'écroule, antiquité encore vivante et qui va mourir, vestige de la langue de nos pères encore subsistant chez nous à 40 kilomètres du pays breton, le breton de Batz est intéressant comme un portrait d'aïeul que l'on vient de retrouver sous la poussière.

Heureusement pour nous, nous n'avons pas à faire ce livre sur la langue de Batz ; il a été fait. Un homme de notre pays, M. Léon Bureau, trop modeste peut-être, mais admirablement doué, a communiqué des notes qui se trouvent analysées tout au long dans le *Bulletin de l'Association bretonne*. Nous renvoyons donc à ce mémoire tous ceux qui voudraient prendre une connaissance détaillée des particularités qui distinguent le breton de Batz.

Le fonds du breton de Batz est évidemment le dialecte du Morbihan ; ce dialecte a dû être en effet la langue de toute la presqu'île guérandaise. Cependant, quand on l'examine de près, le breton de Batz a une foule de formes, de désinences qui accusent une infusion de breton du Léon. Les terminaisons du pluriel en *eo* par exemple, sont bien plus loin de la forme du pluriel de Vannes que de celles de Lannion et de Châteaulin. N'est-ce pas là une conséquence toute naturelle de l'influence qu'exerça sur le breton de Batz, l'arrivée de la colonie fondée par les moines de Landevenec, à qui nous devons sans doute l'établissement des marais salants. C'est là un fait qui confirme l'histoire, comme l'effet justifie la cause.

Il faut dès ici réfuter une erreur. On dit assez généralement que le breton de Batz est un patois informe mêlé de breton et de français ; il n'en est rien. Le breton de Batz est bien du breton ; il est plus loin de la langue primitive qu'aucun des autres dialectes, il faut en convenir ; mais c'est bien du breton, du breton qu'avec un peu d'attention et d'intelligence, comprendrait un habitant de Carhaix ou de Plougastel.

Une autre erreur consiste à dire que le breton de Batz est mort, ou à peu près ; qu'une demi-douzaine de vieillards au plus le connaissent encore et ne le parlent même pas. Or il est certain, et nous l'avons constaté par nous-même, que dans quatre villages de la commune de Batz, les personnes de 40 ans connaissent toutes le breton. Ces villages sont Kervalé, Kermoisan, Trégaté et Roffiac. Dans les trois premiers villages, les

personnes au-dessous de 20 ans en général ne sauraient plus entretenir une conversation, mais beaucoup parmi elles comprendraient encore. Quant au village de Roffiac, nous le mettons tout à fait à part. Là nous avons entendu des enfants de 8 à 10 ans, parler breton en jouant dans la rue ; le breton était leur langue maternelle.

Tout compte fait, nous croyons que tous les habitants de Roffiac, connaissent le breton et le parlent ; que dans les trois autres villages, la moitié de la population l'entend et que toutes les personnes au-dessus de 40 ans pourraient le parler. Cela porte le nombre des personnes parlant le breton dans la commune de Batz à 1,500 au moins. C'est consolant : nous qui vivons, nous ne verrons point mourir la vielle langue celtique dans notre cher département. Tant que nous vivrons, nous pourrons chez nous venir entendre les échos mâles et sonores de la langue des vieux Celtes, de la langue de Merlin et d'Arthur. En l'entendant nos cœurs battront, car ils entendront, comme dit M. de la Villemarqué, la langue des saints et des héros dont l'ombre plane encore sur notre Bretagne à jamais aimée de ses enfants.

ALCIDE LEROUX.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES

—

UN LITTÉRATEUR VANNETAIS INCONNU

ET

UN DÉBAT LITTÉRAIRE

Au XVIIIe siècle (1)

VERS PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE FRANÇOISE. — JUGEMENS DE QUELQUES ACADÉMICIENS. — CRITIQUE DE CES JUGEMENS.

*Lettre à M. B***, du 1 avril 1777, à Paris.*

Monsieur, j'ai une affaire ici, dont vous me pourrez tirer plus aisément que personne. Il ne s'agit ni de sollicitations auprès des ministres, ni de grâces à demander à MM. les fermiers généraux. Douze millions, qu'ils viennent de prester au Roi, les mettent peut-être de trop mauvaise humeur pour qu'on soit bien venu à leur demander des grâces ; c'est vous, Monsieur, à qui j'en demande une, et je compte trop sur votre amitié, pour ne pas me promettre de l'obtenir. Voici l'affaire dont il s'agit.

Une jeune personne de ma connaissance, qui commence à dessiner assés proprement, a formé le projet d'un tableau où elle se représente elle-même appelant un serin qu'elle a élevé. Ce petit oiseau vole à elle, elle le reçoit sur un doigt qu'elle lui présente, elle l'approche de sa bouche, et les ailes encore

(1) Voir la livraison de mai 1888, (p. 366-370), où nous avons fait connaître l'auteur du morceau littéraire inédit que nous publions ici (*Vers présentés à l'Académie françoise*, etc.) Cet auteur, on se le rappelle, est le P. Antoine de Montigny, né à Vannes en 1694, mort en 1783, et resté jusqu'à présent à peu près complètement ignoré de toutes les Biographies ; y compris la *Biographie Bretonne*. — ALBERT MACÉ.

épanouies, comme s'il avait peur de ne se pas assés soutenir dans cette posture, il lui becquète les lèvres. C'est dans cette attitude qu'elle se représente avec son oiseau : au haut du tableau elle veut placer deux petits Amours, qui en orneront les deux côtés et qui laisseront pendre une chaîne de fleurs en demi-cercle, dont le milieu descendra sur la main qui porte l'oiseau, en sorte qu'elle en touche les pieds.

La demoiselle a fait confidence de son projet ; peut-être a-t-elle montré ce qu'elle en a déjà exécuté ; et elle a témoigné qu'elle souhaiteroit avoir un vers ou deux, pour mettre au bas de son tableau, vers qui exprimassent les sentimens que l'attitude de l'oiseau lui suppose. Sur cela, deux ou trois jeunes gens de sa connoissance, encore la tête embarrassée des fumées de l'Hippocrène, ont eu la politesse de lui en présenter, tant bons que mauvais, françois et latins ! Les voici tels qu'on me les a communiqués ; du moins voici ceux qui m'ont paru les meilleurs :

L'Amour me fit voler où m'enchaîne l'Amour.

Fecit Amor celeres, quas nunc benè detinet, alas.

..... Præpete pennâ
Huc me vexit Amor, quem vincla morantur Amoris.

Ces vers, comme vous le voyez, décèlent de nouveaux débarqués du collège. Or il s'agit d'en choisir un, et on a voulu que je décidasse de la préférence. J'ai eu beau répondre, à l'imitation du berger de Virgile en pareil cas :

Sunt oblita mihi nunc carmina : si qua canendi
Ars quondàm fuerat, totam ætas abstulit artem.

Au lieu d'agréer mes excuses, la persécution en a été plus vive. J'ai encore appelé Virgile à mon secours, en disant de la meilleure foi du monde à ces poètes rivaux :

Et palmâ tu dignus, et hic, et reddere quisquis
Picturâ innocuos aut carmine doctus Amores.

Virgile m'a mal servi, et nous aurions échoué l'un et l'autre,

si je ne m'étois avisé d'un stratagème qui du moins a suspendu leurs efforts, et qui me réussira, si vous le voulez ; je leur ai donc dit :

« Mais vous n'y pensez pas,

Non nostrum inter vos tantam componere litem.

« Quoi, un homme de province, pour décider de vers dont « M. de la Harpe pourroit galantiser son *Mercure* ? C'est trop « avilir le Parnasse. Il faut avoir recours à Paris : c'est là où sont « séans les tribunaux qui jugent des choses de goust. Il est vrai « que leur jurisprudence varie souvent, qu'elle se contredit même « quelquefois. Moiennant finances exactement payées dans les « bureaux et à leurs protecteurs, critiques amères ou louanges « excessives sont distribuées à qui plaît ou ne plaît pas : mais « après tout ils ont acheté le droit exclusif de mettre le prix aux « denrées, fruits de l'esprit, et je suis trop bon citoyen pour « frauder des droits si légitimement acquis. Croyez-moi, adres- « sons-nous à Paris. Sans procéder en règle par devant quel- « qu'un de ces tribunaux, avec lesquels je n'ai aucun rapport, « il me reste encore un ami à Paris, qui trop ami lui-même de « la paix et de son repos pour avoir jamais aspiré à une place « d'Aristarque, a tout le mérite qu'il faut pour en faire les fonc- « tions ; s'il n'est pas juge en titre, c'est un très bon avocat con- « sultant. Je me charge de l'instruction du procès : je la lui « enverrai, je le prierai de nous envoyer son délibéré, et je vous « en ferai part. »

On s'est rendu à ma proposition, et je m'acquitte de ce que j'ai promis. Vous sentés bien que cet ami qui me reste à Paris, cet avocat consultant dont les décisions valent des arrests, c'est vous-même, Monsieur. Ainsi, jugez, délibérez, donnez votre avis et tirez-moi de presse, car on me menace d'en revenir à moi, si Paris ne parle point.

Or, voici les deux points sur lesquels on demande une décision. Comme ces vers présentent tous la même idée, il paroît qu'il y en a un dont les autres ne sont que la traduction ou une imitation.

1° Lequel de tous ces vers est l'original, ou en a le plus l'air et la façon ?

2° Lequel de ces trois vers est le meilleur, ou convient le mieux au tableau, et conséquemment mérite la préférence ?

Ces questions sont simples. Un coup d'œil sur les pièces produites au procès vous suffira pour décider. Si vous voulez bien joindre à vôtre décision les raisons qui vous auront déterminé, je ne doute pas que votre jugement ne mette les parties d'accord, et ne me procure un repos, dont, à l'âge de près de quatre-vingt-trois ans, j'ai plus besoin que jamais.

J'ai l'honneur d'être, etc. (A. DE MONTIGNY.)

Réponse à cette lettre.

Cet ami à qui j'avais adressé cette lettre à Paris me répondit vers le 15 d'avril 1777, et voici ce qu'il me dit au sujet de la décision que je lui demandois :

« Au lieu de juger moi-même, j'ai cru mieux faire en priant « M. Beauzée, l'un des quarante de l'Académie Françoise, — qui « vous respecte (ainsi que madame son épouse) infiniment, et « qui par parenthèse vient d'obtenir du Roi 3000 l. de pension, « — de proposer à MM. ses confrères le jugement dont il s'agit. « Ils s'en sont défendus pendant deux assemblées. A la fin ils « ont prononcé.

« Voici les vers ; vous avez dans l'esprit le sujet du tableau.

1er vers. — *L'Amour me fit voler où m'enchaîne l'Amour.*

« La pluralité des voix a été pour ce vers.

2e vers. — *Fecit Amor celeres, quas nunc benè detinet, alas.*

« M. le duc de Nivernois a donné sa voix pour ce vers, en « ajoutant que le *benè* DETINET ne lui paroissoit pas assés bon « latin.

3e vers. — ..... *Præpete pennâ*
Huc me vexit Amor, quem vincla morantur Amoris.

« Ces vers ont eu des partisans.

« Au surplus, ces Messieurs ont dit qu'ils ne jugeoient pas « des choses de goust... M. de Lille, traducteur en vers des « Géorgiques de Virgile, s'est contenté de dire : *ut pictura poesis ;* « ce qui suivant moi ne veut rien dire.

« Un autre Académicien a dit qu'il préféreroit ce vers de « Catulle dans sa pièce *de Passere :*

Ad solam Dominam usque pipilabat

« en changeant *usque pipilabat* en *usque pipilabo.* »

Réponse à M. B. et examen des jugemens de MM. de l'Académie, 21 avril 1777.

Monsieur, permettez-moi de me plaindre à vous-même que vous m'avez manqué. Je vous avais choisi pour arbitre dans un différend littéraire, que vous pouviez terminer mieux qu'un autre. Pourquoi votre excessive modestie vous a-t-elle fait me refuser une décision, à laquelle toutes les parties auraient si volontiers souscrit ? Vous avez donné occasion de porter l'affaire à un tribunal, que je respecte infiniment. *Sed adhuc sub judice lis est.* On a rapporté le procès, on a été aux avis ; mais on n'a rien décidé, et je demandois une décision. Je n'en suis pas moins obligé à M. Beauzée votre ami d'avoir bien voulu se charger d'une cause qui devient pour ainsi dire la mienne, et de l'avoir portée à un tribunal aussi respectable. Je vous prie, Monsieur, de lui en faire mes très-humbles remerciemens, et de l'assurer de toute la part que je prends à la nouvelle marque d'estime que le Roi vient de lui donner. J'en félicite également madame son épouse, à qui je vous prie aussi de présenter mes respects et tous les sentiments de reconnaissance que j'ai de son souvenir. Je vous en dirois davantage pour elle, si vous me l'aviez fait connoître par le nom qu'elle portoit avant son mariage.

M. Beauzée auroit mis le comble à la grâce qu'il m'a faite, à votre considération, si, à votre défaut, il avoit joint aux divers sentimens de Messieurs de l'Académie sa propre décision. Au reste, je ne l'en tiens pas quitte, et j'espère qu'il l'accordera

moins à mes sollicitations qu'à l'amitié qu'il a pour vous ; c'est à vous à l'en presser, et je vous prie d'avoir la bonté de le faire, si vous continuez à me refuser la vôtre.

J'en viens aux divers sentimens de Messieurs de l'Académie. Une pareille discussion nous amusera peut-être l'un et l'autre.

Ce vers françois,

(1er vers) *L'Amour me fit voler où m'enchaîne l'Amour,* »

a eu, dites-vous, « la pluralité des voix. » Je n'en suis pas surpris ; c'est des trois vers le plus simple, le plus naturel, celui qui paroît être venu le premier à l'esprit. Ordinairement les idées se présentent, ou plutôt se rendent sensibles, sous les termes de la langue qu'on sçait le mieux et qu'on est le plus dans l'habitude de parler. Tout cela donne à ce vers un air d'original, dont les vers latins ne paroissent que des traductions ou des copies.

(2e vers). Ce premier vers latin

Fecit Amor celeres, quas nunc benè detinet, alas,

« a eu le suffrage de monsieur le duc de Nivernois. » Je reconnois là la finesse et la délicatesse de son goust. C'est celui, en effet, qui me paroît exprimer le mieux toute l'action et les sentimens qu'on a prétendu présenter dans le tableau. Ces mots : *celeres, benè,* font sentir parfaitement toute la satisfaction et le tendre attachement de ce petit oiseau.

Mais je ne trouve pas sa critique sur le mot *detinet* bien fondée. Les meilleurs auteurs de la belle latinité ont employé ce mot dans le même sens qu'il a dans ce vers. Cic. ad Attic. *Consilium tuum etsi non in longinquum tempus differs, tamen suspensum me detines.* Terentius in Eunuch. *Detines te fortassè, tu prosecturus alio fueras.* Plin. Epist. 124. *Mox cum e Siciliâ rediens, in Icari insulâ ventis detinerer.* Ces autorités me paroissent décisives.

(3e vers) ..... *Præpete pennâ*
Huc me vexit Amor, quem vincla morantur Amoris.

« Ce vers a eu des partisans. » Cela ne me surprend point. Outre

qu'il exprime assés bien toute l'action présentée dans le tableau, sa marche noble et pompeuse a dû être du goust de nos dramatiques : mais il a selon moi moins de précision, de légèreté, de cette tendre délicatesse, de ce naturel simple et ingénu, qui font le mérite de pareilles productions.

« M. de Lille s'est contenté de dire : *Ut pictura poesis.* » Il auroit fallu saisir l'air et le ton avec lesquels il a prononcé, pour que je pusse juger de son sentiment. Si le dessin du tableau lui a paru avoir quelque agrément, les vers sont assurément de son goust : il n'aura été embarrassé que du choix. Si l'ordonnance du tableau ne lui plaît pas, les vers ont également le malheur de lui déplaire. Peut-être y auroit-il un milieu à prendre, qui après tout ne seroit rien moins que flatteur pour les auteurs dont je vous ai mis la cause entre les mains, non plus que pour la jeune personne qui a imaginé le dessin du tableau. Ce milieu serait de penser que M. de Lille a jugé que des bagatelles, telles que cette peinture et cette poésie, en valent si peu la peine, qu'elles ne méritoient pas d'occuper un moment l'attention de Messieurs ses confrères, et qu'une séance emploiée à un pareil examen ne valoit pas les jetons qu'on y distribue. Quoiqu'il en soit, j'aurois souhaité que le traducteur des *Géorgiques,* que j'estime beaucoup, eût daigné s'expliquer plus nettement.

Pour l'Académicien qui a dit « qu'il préféreroit pour le sujet « du tableau ce vers de Catulle, *de Passere* :

Ad solam dominam usque pipilabat,

« en changeant *pipilabat* en *pipilabo,* » je ne suis point du tout de son avis, et voici mes raisons :

1° *Pipilabo* ne présente point une idée gracieuse. Car, dites-moi, je vous prie, si les cris ou le piaillement d'un moineau flatte beaucoup l'oreille.

2° Il s'agit ici d'un vers qui puisse exprimer l'action et les sentimens d'un serin représenté dans le tableau. Or certainement rien ne fait soupçonner qu'un serin si reconnaissant des soins qu'on a pris de son éducation, les veuille payer par une aussi mauvaise musique. Il n'y a qu'un effronté moineau qui puisse pousser l'inconsidération jusqu'à promettre à sa maîtresse

de piailler à ses oreilles jusqu'à extinction de vie ou de voix ; il est vrai qu'une galanterie de cette espèce est réservée pour elle seule, mais ne s'en lasseroit-elle pas bien vite ?

Ad solam dominam usque pipilabat.

3° Ce vers de Catulle est mauvais à mon gré, surtout quand il est détaché du reste de la pièce dont il fait partie. Je n'ai point ici de Catulle, mais dans ma jeunesse je l'ai lu et relu, et je me rappelle encore le premier vers de ce petit poème :

Passer, deliciæ meæ puellæ.

Ma pauvre mémoire ne m'en fournit pas la suite. Quoiqu'il en soit, je crois que la seule réputation de Catulle fait tout le mérite de ce vers. Peut-être encore, si l'on veut, parce qu'il nous a conservé le *mot* qui dans la langue latine exprime le cri du moineau, peut-il paraître de quelque prix à nos grammairiens. Mais il n'a ni la légèreté, ni le nombre, ni la cadence de celui que je viens de citer ; et c'est cependant cette légèreté, ce nombre, cette cadence, qui réunis font principalement le mérite de cette espèce de vers.

4° L'élision de *dominam* avec *usque* rend la marche de ce vers pesante. Qu'on le compare avec le premier, quelle différence !... *Solam* a encore l'air de ces *mots de remplissage,* trop ordinaires chez les poètes grecs, comme chez nos poètes françois pour les aider à placer une rime nécessaire à l'oreille, inutile à la pensée : mots qu'on ne souffre point dans les inscriptions et dans tout ce qui approche de ce genre de composition.

Enfin, Messieurs de l'Académie ont conclu par dire « qu'au surplus ils ne jugeoient pas des choses de goust. » Voilà un aveu tout nouveau, et auquel auroient sans doute refusé de souscrire ceux de leurs prédécesseurs, qui par ordre du cardinal de Richelieu, leur protecteur, firent autrefois la critique du *Cid.* Et n'est-ce donc pas le goust vrai ou prétendu dont ces Messieurs, lorsqu'ils n'étoient encore qu'aspirans à l'immortalité, se sont efforcés de faire preuve, qui leur a fait donner séance parmi les Quarante ? J'en appelle, quoiqu'en pût dire Fréron, à M. de la Harpe et à son aristarcisme.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc. (A. DE MONTIGNY.)

Mon ami de Paris et monsieur Beauzée ne se sont point apparemment rencontrés depuis l'envoi de mes observations sur les jugemens de Messieurs de l'Académie. Du moins mon ami ne m'en parle-t-il point dans la réponse qu'il m'a faite. Si dans la suite il était encore question de ce différend littéraire à l'Académie, je finirai la relation d'une aventure, à laquelle je ne me serois jamais attendu, par rendre compte de ce qui se sera dit dans ce respectable tribunal. En attendant, je vais donner l'extrait de la réponse de mon ami à ma lettre du 21 avril en copiant ce qu'il me marque sur cet objet.

Réponse de M. B. 1 mai 1777.

« Pourquoi ne trouvez-vous pas bon qu'on vous laisse le jugement d'une cause, sur laquelle vous êtes en état de prononcer « mieux que tout autre ? Vous sentez qu'il m'en coûteroit trop « de vous rien refuser : ainsi puisque vous le voulez absolument, « voici ce que je pense.

« Après avoir joint mon avis à celui de la plupart de Messieurs « de l'Académie pour le vers françois, je donnerois le prix pour « le latin à ce premier vers :

Fecit amor celeres, quas nunc benè detinet, alas.

« et je le préférerois par la raison qu'il n'est guère d'usage dans « une courte inscription de faire une coupure de vers. Au reste « je trouve le sentiment bien exprimé dans le

..... Præpete pennâ
Huc me vexit Amor, quem vincla morantur Amoris.

« Vos citations justifient parfaitement la bonne latinité de « *detinet,* contre l'avis du très célèbre Académicien. Je me rappelle aussi le vers d'Horace de l'une de ses Epîtres, dans « laquelle il donne les raisons de son estime pour le chantre « de Troie :

Cur ita crediderim, nisi quod te detinet, audi.

« Je ne pense pas que M. de Lille ait dit malicieusement : *Ut* « *pictura poesis.* Horace même n'en a traité que pour faire sentir « la différence des goûts, et M. de Lille n'a pas employé le ton « mystérieux. C'est mon petit avis, puisque vous exigez que je « m'en explique.

« Pour ce qui est du sentiment de l'Académicien, qui a dit que « sa compagnie jugeoit mal ou ne jugeoit pas des choses de « goust (ce qui revient au même), je suis de son avis ; et il fait « voir par son vers de Catulle, mal choisi et mal appliqué, que « la poésie n'est guère de sa compétence.

« Je suis charmé, Monsieur, de voir combien vous faites « mentir le proverbe qui dit :

Multa ferunt anni venientes commoda secum,
Multa recedentes adimunt. »

« Je suis également charmé de cette légèreté et galté de style, « toujours les mêmes chez vous, et dont je sens la perte chez « moi chaque jour. *Si in bicipiti somniasse Parnasso memini,* « j'ajouterois volontiers : *S'il m'en souvient, il ne m'en souvient* « *guères,* si ce n'est pour entendre encore ce que je lis. Pour « vous, dont l'esprit conserve tous les agrémens, il ne vous « manque que des livres pour l'entretenir et vous occuper. Je « vous prie, Monsieur et très respectable ami, de m'indiquer « ceux que vous souhaiteriez de préférence, vous me ferez le « plaisir le plus sensible, etc. »

Pour copie conforme :

ALBERT MACÉ.

RÉCITS ET NOUVELLES

—

PAUVRE BÊTE !

M. Cyprien, assis près de la table, lisait son journal d'un air somnolent ; Mme Cyprien, les yeux dans le vague, caressait un gros chat gris. Et dans la douce chaleur de la salle à manger, pleine encore de la senteur des mets, le froissement du papier et le ronronnement du chat troublaient seuls le calme de ce bourgeois tête à tête.

* *
*

Voilà bien longtemps qu'il en était ainsi ; voilà bien longtemps que tous les midis, après avoir pris leur café, ils restaient là, tous deux, lui, lisant ; elle, rêvant.

Leurs cheveux commençaient à grisonner : ils s'en étaient à peine aperçus ; et dans cette monotonie du *toujours la même chose,* ils vivaient tranquilles, recevant un ami de temps en temps, rarement : non point par avarice, les pauvres gens. Avares ! et pour qui, grand Dieu ? Ils n'avaient pas d'enfants... Non, c'était une habitude. Depuis qu'ils habitaient le petit bourg de Saint-Pacôme, perdu au fond d'une riante vallée, ils s'étaient composé cet intérieur ; pour rien au monde ils n'y auraient modifié quoi que ce soit. Pourquoi, d'ailleurs ? Ne se trouvaient-ils pas bien ainsi ? Ne voyaient-ils pas les passants s'arrêter devant leur maison proprette, en disant : C'est ici que demeurent M. et Mme Cyprien... des braves gens... pas d'enfants... des terres au soleil : ah, qu'ils sont heureux !

A force de l'entendre répéter, eux l'avaient cru ; c'est si bon de songer qu'on le tient, ce bonheur, après lequel tant d'hommes se tuent à courir sans pouvoir l'attraper.

Le soir, pourtant, dans les veillées d'hiver, quand ils étaient seuls

près du foyer brillant de flammes, ils se prenaient à réfléchir devant le vide de leur existence ; parfois, dans le silence de la soirée, ils se retournaient en tressaillant, croyant entendre derrière eux le babil joyeux d'une nichée d'enfants... Et ils devenaient tristes. Alors, ils se penchaient avec plus de tendresse, lui vers son vieux chien, elle vers son gros chat ; et, comme dans leur cœur étroit il restait encore une petite place pour une affection tranquille, ils se mirent à aimer les bêtes.

Et ils en avaient ! Des lapins dans une maisonnette grillagée, des oiseaux dans une volière ; ils passaient leur temps à soigner tout cela, s'inquiétant des moindres détails ; s'extasiant quand il y avait une génération nouvelle. Et la journée finie, avant de s'endormir, ils murmuraient : « Nous sommes heureux !... c'est donc tout ça le bonheur ? »

*
* *

Soudain, M. Cyprien laissa tomber son journal sur ses genoux. Par dessus ses lunettes, son regard brillant de joie, chercha celui de Mme Cyprien : — Dis donc, Elodie !

Elodie cessa de caresser son chat : — Qu'y a-t-il, mon ami ?

— Devine ce que je viens de voir dans le journal.

— De la politique, peut-être ? Tu sais bien que je ne l'aime pas.

— Non, pas de politique...

Mais brusquement la figure de M. Cyprien retrouva son calme habituel ; un imperceptible sourire courut sur ses lèvres, et ce fut d'une voix qu'il s'efforça de rendre indifférente qu'il reprit :

— C'est-à-dire... si, c'est de la politique... c'est moi qui me trompe..., c'est... un tremblement de terre.

Mme Cyprien fit simplement : Ah ! et continua sa rêverie.

M. Cyprien, troublé, sortit de la salle à manger en murmurant : — Ça vaut mieux : j'ai eu une bonne idée.

Arrivé dans le jardin, il déplia son journal et à la quatrième page, il lut à mi-voix :

A VENDRE

MAGNIFIQUE TORTUE DES MERS DU SUD

(Rien des Agences)

S'adresser, rue Quincampoix, no 350. Paris

Une tortue ! Pendant qu'il était jeune, il en avait toujours désiré une, et maintenant qu'il était vieux, son désir le reprenait plus vif.

— Chut ! fit-il, j'ai bien fait de n'en point parler à Elodie... ce sera une surprise. Une tortue des mers du Sud !

Et ravi, il cherchait déjà dans le jardin l'endroit où il installerait sa nouvelle pensionnaire. Il lui ferait une cabane de planches, peinte en rouge ou en vert, avec un petit toit pointu...

Il se frotta les mains de joie, puis ayant plié avec soin son journal, il rentra dans la maison, s'assit à une petite table, et, après avoir réfléchi un instant, il se mit à écrire.

*
* *

Elodie avait remarqué l'air préoccupé de son mari ; lui, si méthodique, si rangé autrefois, sortait maintenant plusieurs fois par jour ; et, c'étaient des visites chez le débitant de tabac qui vendait aussi des timbres-poste, des conversations animées avec le facteur. Elodie était inquiète. Aux questions de sa femme, M. Cyprien, de plus en plus réservé, répondait évasivement.

Enfin, un soir, il entra comme un ouragan dans la cuisine, en agitant un papier : — C'est fait, le marché est conclu.

— Quel marché ? demanda Mme Cyprien.

Lui, décontenancé, resta un moment les bras ballants :

— Hein ? j'ai dit marché ?... Ah ! oui, tu sais bien, le marché de bois... les hêtres que j'ai vendus...

— Comment, reprit Mme Cyprien, tu as vendu des hêtres... sans me dire ?

Alors il se mit à discourir : vendus... c'est-à-dire, non... il verrait plus tard... une simple estimation qu'il avait fait faire... de bon bois, par exemple, le meilleur du canton... et droit...

Effrayée, Elodie se promit de surveiller son mari.

Toute la soirée, le bon Cyprien se montra d'une gaieté extraordinaire, causant beaucoup, plaisantant à tout propos, taquinant son vieux chien avec un brin de paille qu'il avait trouvé sur le foyer.

*
* *

Ce matin-là, de bonne heure, M. Cyprien descendit. Il avait son bel habit bleu à boutons brillants, son chapeau gris et son parapluie,

Pour le coup, Mme Cyprien fut stupéfaite : — Tu sors, demanda-t-elle ?

— Eh, oui, je vais à Lohéac... pour le marché... tu sais bien, les hêtres...

— Mais mon ami, le « courrier » est parti.

— J'irai à pied ; il fait sec... je reviendrai par la voiture... allons, à tantôt...

Il sortit, puis il revint à la porte, et d'un air gaillard, il dit, en clignant de l'œil : — Elodie... un petit extra pour le dîner, n'est-ce pas ?

Mme Cyprien, muette d'étonnement, le laissa partir.

Les voisins, en voyant le bonhomme descendre la grande rue d'un pas allègre, dirent : — Tiens, M. Cyprien, qui a son bel habit, mais où diable va-t-il ainsi ?

Et les suppositions d'aller leur train, pendant que M. Cyprien, sur la route, ayant regardé sa montre, esquissait un entrechat folâtre en murmurant : — Quelle surprise, mon Dieu, quelle surprise !

*
* *

Assis sur un banc à l'intérieur de la gare, M. Cyprien essuyait son front moite avec son mouchoir à pois verts, en suivant d'un œil plein d'intérêt les allées et venues des employés du chemin de fer. Au moment où dix heures sonnèrent, un grand remue-ménage se fit dans la petite gare : « Le 37 » cria une voix. Aussitôt tout le monde se précipita sur le quai.

Précédé d'un grondement sourd, le train s'avançait, ralentissant sa marche dans un grincement d'essieux.

M. Cyprien s'était levé avec vivacité. Il s'approcha de la voiture aux bagages, hors de laquelle des employés jetaient avec un incroyable sans gêne malles, paquets, colis de toutes sortes. Quand un de ces objets tombait sur le sable en rendant un son lugubre, M. Cyprien tressaillait et marmottait des paroles inintelligibles. Il s'avança au bord du wagon, prêt à prendre son envoi des mains du conducteur, tant il craignait la brutalité de ces hommes à casquettes cirées ; mais rien, il ne vit rien, pas la moindre cage, pas la moindre caisse dont l'aspect extérieur révélât dans ses flancs la présence d'un animal quelconque.

Quand tout fut fini, et qu'il ne resta plus dans la voiture que les colis à destination plus éloignée, M. Cyprien, humblement, ôta son chapeau :

— Pardon, Monsieur, demanda-t-il au chef de train qui écrivait sur ses genoux, n'auriez-vous pas quelque chose à mon adresse ?

— Non, répondit l'homme, sans le regarder.

— C'est que... vous avez peut-être oublié, monsieur ?

— On n'oublie rien ici, dit l'homme durement.

Puis en regardant ce petit vieux dont les yeux dénotaient l'inquiétude la plus vive, l'employé sembla se radoucir, et d'une voix qu'il s'efforça de rendre aimable, il interrogea : — Qu'est-ce que vous attendez, vous ?

— C'est... une tortue, répondit M. Cyprien.

L'homme, ahuri, resta une minute sans rien dire. Il mâchonna entre ses dents : « Une tortue » tout en dévisageant le père Cyprien.

— Après tout, fit-il, faut voir ; regardez aux bagages.

Et comme le bonhomme s'en allait en remerciant, il continua :

— Pas par là... entrez à gauche... oui, là.

Juste à ce moment, un employé criait : Colis 12... Cyprien, Saint-Pacôme.

— C'est moi, répondit en tremblant M. Cyprien.

— Bon, enlevez.

Et avec une insouciance d'homme habitué à manier des fardeaux, il jeta sur le comptoir une caisse timbrée d'étiquettes, sur laquelle se détachait en lettres noires la mention : *Fragile*. En tombant, la caisse gémit sourdement.

— Grand Dieu ! fit M. Cyprien, en se précipitant, vous allez lui faire mal.

Les voyageurs regardèrent en riant ce vieux qui montrait tant de sollicitude pour ses bagages, et se mirent à plaisanter. Lui, sans rien entendre, appela Mathurin, le conducteur de la diligence qui fait le service entre Lohéac et Saint-Pacôme.

— Emportez ça, Mathurin, prenez bien garde.

— Diable, c'est lourd, fit le voiturier.

Et ils s'en allèrent tous deux vers la diligence dans laquelle, avec des précautions multipliées, on introduisit la caisse et son précieux contenu. M. Cyprien l'y suivit et prit possession de l'une des deux places réservées aux fortunés rentiers qui visitent le pays en touristes.

Un vigoureux coup de fouet réveilla le cheval, et après une série d'oscillations alarmantes, le vénérable berlingot roula sur la route de Saint-Pacôme, avec un bruit assourdissant de sonnailles fêlées.

*
* *

Bien bizarre ce véhicule, dernier vestige des grandeurs d'autrefois, ruine misérable qui ne conservait plus rien de la flamboyante diligence peinte en jaune, dont se souvient encore la génération qui s'en va. Il disparaîtra lui aussi, ce véhicule que les naturels du pays appellent pompeusement le « courrier » ; et, quand, dans quelques années, une noire locomotive sillonnera, sur son chemin d'acier, la campagne au milieu d'un tourbillon de fumée, les « vieux » auront un sourire de tristesse, et trouveront bien une parole d'adieu pour saluer la disparition de ce modeste coffre qui fit leur bonheur autrefois...

Etait-ce ces réflexions que se faisait M. Cyprien ? Non, certes. Une main sur sa caisse, le digne homme se demandait, et non sans une certaine appréhension, dans quel état allait s'offrir à sa vue l'animal ci-inclus. Si elle était morte, la tortue ? Mais non, il ne voulait pas s'arrêter à cette idée pénible. Pourtant, quoi d'étonnant ? Ils sont si brutaux tous ces employés. Et puis, autre chose : les tortues, ça doit respirer. Or, il avait beau chercher, il avait beau examiner le logement de l'animal, il ne voyait aucune ouverture, aucun de ces petits trous à la vrille que les gens soigneux percent sur le couvercle des boîtes destinées à servir de gîte provisoire à des créatures vivantes. Au contraire, tout était hermétiquement clos : pas le plus petit interstice par lequel une coulée d'air frais pût pénétrer. Cela jetait notre bonhomme dans une perplexité grande :

— Enfin, se dit-il, en manière de consolation, les tortues n'ont pas peut-être besoin de tant d'air pour vivre.

*
* *

Après une heure de cahotements, le « courrier » s'arrêta à la porte d'une auberge, au bas du bourg de Saint-Pacôme. M. Cyprien fit

descendre soigneusement la caisse, qu'on chargea par son ordre sur une brouette ; un domestique de l'auberge se mit aux brancards, et accompagnée de M. Cyprien, calme et grave, la tortue ainsi brouettée accomplit son entrée triomphale dans le bourg de Saint-Pacôme.

*
* *

Mme Cyprien était à la fenêtre quand parut son mari escortant majestueusement le rustique véhicule. Intriguée, elle descendit très vite :

— Qu'est cela ? demanda-t-elle à M. Cyprien.

— Chut ! ma bonne, plus tard. Et se penchant à son oreille : C'est une surprise.

Quand le mystérieux colis fut déposé dans le jardin, M. Cyprien prit un marteau et des tenailles, et sans ôter son bel habit bleu, — chose que cependant il oubliait rarement de faire — il procéda à l'ouverture de la caisse.

Elodie penchée au-dessus de lui suivait tous ses mouvements avec une curiosité fébrile. Le couvercle tombé, M. Cyprien doucement écarta la paille :

— Devine, dit-il à sa femme.

Mme Cyprien chercha : — Des oranges, peut-être ?

Lui, sourit. D'un geste magnifique, il enleva ce qui recouvrait sa « surprise, » et se redressant l'œil triomphant, il prononça :

— C'est une tortue !...

Elodie regarda son mari d'un air de stupéfaction si profond que M. Cyprien, gêné, ajouta : — Mais n'aie pas peur, ça ne mord pas... Tiens, vois.

Et il tira à lui l'animal qu'il déposa sur le sable :

— Donne-moi de la salade... elle doit avoir faim, cette bête... Pourvu que les employés du chemin de fer ne lui aient pas fait mal.

Il tâtait doucement la carapace. La tortue était là, immobile, les pattes écartées, sa petite tête droite, allongée.

— Elle est engourdie sans doute, fit le bonhomme.

Et il la porta plus loin sur un monceau d'herbages. Puis lui jetant un dernier regard : — Allons dîner, dit-il.

*
* *

Après le repas, la première visite fut naturellement pour la tortue : roide sur ses pieds, l'animal n'avait pas bougé.

M. Cyprien fut inquiet : — Le voyage l'a peut-être tuée, pensa-t-il ; et il s'assit sur un banc près d'elle. Il demeura longtemps à la contempler, épiant le premier signe qui révélât la présence de la vie. Rien. A la fin, impatienté, il appela sa femme : — Dis, elle ne bouge pas...

— Elle est morte alors, répondit Mme Cyprien.

— Morte ?... allons donc ! mais non, ça vit vieux, les tortues... au moins cent ans. J'ai lu quelque part qu'une tortue avait vécu... Tiens, où diable ai-je lu cela ?

— Dans M. de Buffon, peut-être, dit Elodie qui savait ses classiques.

— Buffon ?... justement, oui, c'est dans Buffon... attends, je vais voir.

Et il courut, aussi vite que ses jambes le lui permettaient, dans sa chambre à coucher, où il s'empara de l'*Histoire naturelle* de M. de Buffon. Il lut : « Tortues... Ces animaux, de l'espèce des... etc... Leur longévité est remarquable... etc. » Puis tout-à-coup il poussa un cri de joie : — Parbleu, c'est cela... naturellement. — Et il descendit :

— Elodie, Elodie, j'ai trouvé, écoute : « Pendant l'hiver, les tortues se creusent un trou, dans lequel elles dorment jusqu'à la belle saison. »

Mme Cyprien dit : — C'est clair.

— C'est clair, répéta M. Cyprien, comment n'y ai-je pas songé plus tôt ! Nous sommes dans l'hiver... il fait froid... elle doit dormir. Remettons-la dans la boîte : au premier beau jour, nous la laisserons sortir.

Et la tortue fut de nouveau réintégrée dans son logement bariolé d'étiquettes, sur lequel se détachait en lettres noires la mention *Fragile*...

*
* *

Le temps restait froid, les giboulées de mars étaient venues, humides et malsaines... Chaque matin, le père Cyprien soulevait le

couvercle de la caisse, et regardait dormir sa tortue, immobile dans le fond.

*
* *

Enfin le soleil, ayant triomphé du vent et de la grêle, reparut joyeux dans le ciel bleu. Les oiseaux chantaient amoureusement dans les bocages, les feuilles verdissaient, les boutons s'épanouissaient aux branches, c'était le joyeux retour du printemps.

M. Cyprien jugea qu'il pouvait sans danger donner la liberté à sa tortue.

Pour cela il choisit un endroit bien chaud, où le soleil d'avril dardait ses rayons les plus vifs, il y déposa l'animal et s'agenouilla tout près, ses lunettes sur le nez.

Il demeura longtemps, ne sentant pas la fatigue, retournant sa tortue dans tous les sens, la réchauffant volontiers de son haleine. Soudain, ô bonheur ! il a cru voir un mouvement : — Bien sûr, elle a remué...

Alors il appela sa femme.

— Elodie, viens voir, elle a remué.

Mme Cyprien accourut.

— Elle avait bougé... certainement, il l'avait vu : elle avait fait comme cela, avec sa tête.

Ils restèrent tous deux à regarder, ne soufflant mot, attendant.

Le chien aboya dans la cuisine : — Quelqu'un, fit Mme Cyprien, en rentrant dans la maison.

C'était le bon recteur, qui, en passant, faisait une visite à son paroissien. Il entra dans le jardin, sans se presser, son bréviaire sous le bras, les mains dans les manches de sa douillette, en voisin qui connaît la maison.

— Bonjour M. le recteur.

— Bonjour M. Cyprien... Tiens ! vous avez une tortue.?

— Eh oui... une tortue des mers du Sud.

— Ah ! et que lui faites-vous là ?

— Mon Dieu, M. le recteur, vous savez bien que ces bêtes, ça dort l'hiver ; maintenant que les beaux jours sont revenus, j'attends qu'elle se réveille.

Le recteur sourit, en touchant du pied la carapace de la tortue :

— Allons ! toujours farceur, M. Cyprien... Heureusement, j'ai encore de bons yeux... je vois bien qu'elle est empaillée votre bête... A propos, avez-vous des petits pois cette année ?

Elodie n'avait pas bougé. Le père Cyprien, muet, le regard agrandi par le saisissement, contemplait alternativement sa « bête », et le recteur qui inspectait les petits pois d'un air de connaisseur ; puis il sentit quelque chose qui lui montait à la gorge, qui l'étranglait : il eut envie de pleurer...

M. le recteur, lui, s'en allait tranquillement, examinant les poiriers en fleurs, les bordures de fraisiers bien alignées.

Quand il fut parti, M. Cyprien essuya avec sa main de grosses gouttes de sueur qui perlaient à son front ridé.

— Empaillée ! murmura-t-il, en hochant la tête.

— Empaillée ! répéta tout bas Mme Cyprien, comme un écho.

Alors lui se baissa, prit dans ses bras la tortue, et délicatement, comme s'il craignait de lui faire mal, il la mit dans la caisse... sur la paille. Puis, pendant qu'une larme — une vraie — coulait le long de sa figure désolée, il dit :

— Pauvre bête, va !...

*
* *

.....

.....Quand un ami pénètre dans le salon de M. et Mme Cyprien, il voit sur un guéridon une belle tortue luisante. Et le père Cyprien explique :

— Mais oui ! c'est une belle tortue... un ami me l'avait donnée. Figurez-vous qu'elle était très bien apprivoisée. Elle allait et venait dans la maison, comme une personne... Voilà qu'un matin, l'hiver dernier, je l'ai trouvée morte... oui, monsieur, morte : l'hiver a été si rude ! Alors je l'ai fait empailler... quel coup ! Ah ! j'en ai eu bien du chagrin, n'est-ce pas Elodie ?...

ADOLPHE OLLIVIER.

POÉSIE BRETONNE

—

LES TROIS GOUTTES DE SANG

Guerz breton attribué au P. Maunoir [1]

Ar miracl an Tri banne Goat

1.

Celaouit hirio, Quemperis,
Ur miracl gret en hoc'h ilis,
Abalamour d'un torfet bras
Commetet bet dirac ar Groas.

2.

Ur bourc'his emeus a Guemper,
Carantezus ous hon Salver,
A ouestlas mont da visita
Jerusalem ha Golgota,

3.

Evit saludi ar plaçou
Ma oue tourmantet hon Autrou.
Abars eta dispartia,
E laras d'eur c'hompaër deza :

(1) Nous reproduisons le texte breton d'après une édition des Cantiques du P. Maunoir donnée à Quimper au XVIIIe siècle et dont voici le titre : « CANTICOU SPIRITUEL da zisqui an hent da vont d'ar Barados, *composet gant an Tat* JULIAN MANER, *Religius eus a Gompagnunez Jesus*. E QUEMPER, e ty Y. J. L. DERRIEN, imprimer ha librer d'ar Roué ha d'an Escopty. » Sans date, in-8° de 120 pages ; voir p. 83-85. — Y. LE P.

4.

— « Ma c'hompaër, en han Doué,
Conduit ma oll bugale,
Ma bugale ha ma friet,
En han Doué, n'o dileset quet !

5.

« Mirit ma aour ha ma arc'hant,
D'o c'hondui honestamant :
Bezit, m'ho supli, tat dezo,
Ha Jesus ho recompanso. »

6.

Pa gomsas outa evelse,
E quimiadas d'e vugale,
Adeo d'e briet e laras,
Hac hi o ouela gant cueus bras.

7.

Goude-se, stouet voar e zaoulin
Dirac an autrou sant Caurintin
E c'houlennas gant devotion
E c'hraç ha benediction.

8.

Pa oue en em recommandet
D'e væstr ha patron binniguet,
En han Doué hac an oll sænt,
Laouen e commanças e hent.

9.

Pell amser sïouas e chommas
En e veach difficil ha bras,
Hep clevet quezlou morse
Ous e briet ha bugale.

10.

O esperanç foll eus ar bet !
O traytoures cris meurbet !
E gompaër a zilesas
E vugale en ezom bras.

11.

Dre demptation, an azraouant (1)
E viras ganta an arc'hant,
A roas e gompaër deza
Abars monet eus ar guer-ma.

12.

Un truez bras e oa o clevet
Ar vugale o crial bepret :
— « Allas ! roïr din bara, ma mam,
Un deiz so n'emeus debret tam. »

13.

— « Bugale, siouas, emezi,
Ne deus tam bara en hon ty :
Miret a ra ma c'hompaër
Hon arc'hant eguis ul laër. »

(1) L'orthographe de ce mot varie beaucoup dans les anciens lexicographes bretons : *azraouant* et *azrouant* (dans Maunoir, 1659), *aerevant* (Chalon, 1723), *aezrouand* et *aerouant* (Grégoire de Rostrenen, 1732), *ærouantt* (L'A***, 1744), *aeraouant* et *aezraouant* (Le Pelletier, 1752). Les modernes (Le Gonidec et Troude) semblent donner la préférence à *aeraouant* et *aerouant*. Quant au sens, les anciens lexicographes n'en attribuent d'autre à ce mot que « diable, démon, » ou « Satan, » — encore que, pour l'étymologie, Grégoire de Rostrenen et Le Pelletier se réfèrent au mot *aer* ou *aezr*, serpent. — Le Gonidec donne en outre à *aeraouant* le sens de « dragon ; » Troude aussi dans son *Dict. français-breton*, édition 1842, où on lit : « Dragon, monstre fabuleux, *aerouant ;* » mais dans les éditions de 1869 et de 1886, *aerouant* n'est plus que « le dragon des enfers, » c'est-à-dire le diable, et dans son *Dictionn. breton-français* (1876), *aeraouant* n'a d'autre signification que « le démon, le mauvais génie. »

14.

Contraignet oue ar baoures quæz
Guerza buan e oll danvez,
Ha goude-se siouas goulen
Gant he bugale an alusen

15.

Er fin da ben ur bell amser,
E tistroas he friet d'ar guer,
A venas mervel gant truez
Pa velas he vugale quæz.

16.

Hac en mont neuse da gaouet
E gompaër cruel meurbet,
Da gaout er fin diganta
Ar pez en devoa roet deza.

17.

An den fall a laras deza :
— « Biscoas ne resoc'h din netra ;
Quæ alesse, quæ, effronter !
Ha te sonch du ez on ul laër ? »

18.

Neuse e respontas eguile :
— « E lacan tout didan ho le.
Deut en ilis dirach ar Groas,
Quemeromp da dest un Doué bras. »

19.

E Sant-Caurintin e zeont,
Hac eno an den divergont
A roas ur gorzen d'eguile,
Ebars monet d'ober e le.

20.

Ebars er vas e oue cuset
An arc'hant en devoa laëret ;
Hoguen da Jesus binniguet
Ne hel netra beza cuset.

21.

Hac en mont da douet neuse,
Dirac ar grucifi ha Doué,
En deoa d'e gompaër rentet
Ar pez en devoa quemeret.

22.

Pa laras al le milliguet,
Ar fallagriez oa discueset :
Ar gorsen dre greis a froesas,
Hac an oll arc'hant a gouezas.

23.

An imaich hor Salver er groas
E dreit sacr a zistagas,
Ha tri banne goat a scuillas,
Da desteni ar pec'het bras.

24.

Adorit oll, ô Quemperis,
Ar grucifi-se en hoc'h ilis ;
Adorit oll a galon vat
Bemdeis ar Tri banne Goat.

25.

M'ho salud, Tri banne Goat,
En deus scuillet Jesus ma zat ;
Guelc'hit, m'ho supli, ma c'halon,
Ma illin caout guir pardon.

26.

Ho Goat binniguet, va Jesus,
Hac al læs ho Mam truézus
A vezo ma oll esperanç
Hac e pep peril ma fizianç.

Le miracle des Trois gouttes de sang.

1.

Ecoutez aujourd'hui, habitants de Quimper, un miracle accompli dans votre église, à l'occasion d'un grand forfait commis en face de la croix.

2.

Un bourgeois de Quimper qui aimait notre Sauveur fit vœu de visiter Jérusalem et le Golgotha,

3.

Pour vénérer les lieux où avait souffert Notre-Seigneur. Avant de partir il dit à l'un de ses amis :

4.

— « Mon compère, au nom de Dieu, veillez [pendant mon absence] sur tous mes enfants, sur mes enfants et ma femme : au nom de Dieu, ne les abandonnez pas !

5.

« Pour les entretenir comme il convient, gardez mon or et mon argent ; servez-leur de père, je vous en supplie, Jésus vous récompensera. »

6.

Ayant ainsi parlé, il fit ses adieux à ses enfants, à sa femme il dit adieu, et ils pleuraient [tous] à faire pitié.

7.

Puis, prosterné à deux genoux devant monseigneur saint Corentin, il implora dévotement son appui et sa bénédiction.

8.

Après s'être ainsi recommandé à son seigneur et patron béni, au nom de Dieu et de ses saints il se mit en route joyeux.

9.

Longtemps hélas ! il resta dans ce long et difficile voyage, sans jamais ouïr nouvelles de sa femme ni de ses enfants.

10.

O folie des espérances du monde ! O cruelle et affreuse trahison ! Le compère du pèlerin laissa les enfants de celui-ci en proie à la misère.

11.

Vaincu par la tentation, ce maudit garda pour lui l'argent que son compère lui avait donné avant de partir.

12.

C'était grande pitié d'entendre les enfants pleurer sans cesse [en disant] : — « Par grâce, ma mère, donnez-moi du pain ! Voilà un jour que je n'ai mangé un morceau. —

13.

— « Hélas ! mes enfants, répondait la mère, il n'y a pas une bouchée de pain dans la maison. Mon compère garde notre argent comme un voleur. » —

14.

La pauvre malheureuse fut forcée de vendre promptement tout son bien, puis hélas ! d'aller avec ses enfants demander l'aumône.

15.

Enfin, après bien longtemps, son mari revint à la maison. Il faillit mourir de douleur en voyant l'état de ses pauvres enfants.

16.

Alors il va trouver son affreux compère, pour retirer de lui enfin ce qu'il lui avait confié.

17.

Ce scélérat lui dit : — « Je n'ai jamais rien reçu de vous. Hors d'ici, impudent ! me prends-tu pour un voleur ? »

18.

— « Je m'en rapporte du tout à votre serment, répond l'autre. Venez à l'église, en face la de la croix ; prenons à témoin notre grand Dieu. »

19.

Ils vont [ensemble] à Saint-Corentin. Là l'homme sans vergogne met sa canne dans les mains de l'autre, pendant qu'il s'en va faire son serment.

20.

Dans ce bâton était caché l'argent qu'il avait volé. Mais à Jésus béni rien ne peut être caché.

21.

Alors il alla jurer en face du crucifix, en face de Dieu, qu'il avait rendu à son compère tout ce qu'il en avait reçu.

22.

Quand il proféra ce serment maudit, son crime fut dévoilé : la canne se rompit par le milieu, tout l'argent s'en échappa.

23.

L'image de Notre-Seigneur sur la croix détacha ses pieds sacrés et versa trois gouttes de sang pour racheter ce grand péché.

24.

Adorez tous, habitants de Quimper, ce crucifix qui est dans votre église ; adorez tous de tout cœur, et tous les jours, les Trois gouttes de sang.

25.

O gouttes de sang versées par Jésus mon père, je vous salue ! Lavez mon cœur pour que je puisse trouver pardon.

26.

Votre sang béni, ô Jésus, et le lait de votre Mère miséricordieuse, voilà toute mon espérance, et en tout péril toute ma confiance (1) !

Traduit par YAN LE PENNEC.

---

(1) Le miracle des Trois gouttes de sang datait tout au moins du XIIIe siècle, car dans un inventaire des reliques de la cathédrale de Quimper de 1274 (nouveau style), on lit : « *Item, sanguinem qui emanavit de Crucifixo in quadam pixide de cristallo* ». (Cartulaire de Quimper, Biblioth. Nat. ms. lat. 9890, f. 52 (ou 53).

PARIS EN 1793 (1)

Il y a six ans, la *Revue de Bretagne* avait bien voulu me laisser prendre une large place pour étudier l'œuvre de M. Edmond Biré — et même un peu sa personne, — à propos du dernier livre qu'il venait de publier : *la Légende des Girondins*. Je voudrais aujourd'hui examiner en quelques pages un nouveau volume : *Paris en 1793*, qui se rattache de très près à l'autre.

Un homme que M. Biré a *épluché*, Victor Hugo, prétend que « le plus sûr moyen d'avoir raison, en littérature, c'est d'être mort ; » M. Biré prouve tous les jours que le meilleur moyen d'avoir raison, en histoire, c'est d'aimer et de dire la vérité, avec pièces à l'appui, si vivant qu'on soit.

Peut-être, pour donner à cette appréciation toute sa valeur, conviendrait-il d'énumérer les travaux auxquels M. Biré, dans son infatigable activité, s'est livré depuis six ans. Il faudrait alors parler de sa collaboration constante au *Correspondant*, au *Contemporain*, à l'*Union de l'Ouest*, à l'*Espérance du Peuple*, à l'*Univers* (dont il vient de se séparer si noblement), surtout à la *Revue de la Révolution*, dont il rédige maintenant la chronique mensuelle avec la sûreté et l'abondance d'informations, la justesse de coup d'œil, la précision des détails qui justifient amplement la pittoresque appréciation de M. Taine. Pour analyser ou même seulement pour citer ces travaux de critique littéraire et historique, il faudrait en avoir au moins la liste complète, et c'est la première chose qui me manque.

(1) *Paris en 1793*, par M. Edmond Biré ; Paris, Gervais, 1888. Un vol. in-18 anglais.

Mais sans entrer dans cette énumération, je rappellerai le succès de la *Légende des Girondins* et le bruit prolongé que *Victor Hugo avant 1830* a produit dans le monde littéraire, — et encore *Victor de Laprade, sa vie et ses œuvres*. Bien que ce livre ait été composé dans un sentiment aussi complètement admiratif que l'ouvrage précédent l'avait été dans un sentiment inverse, il a été unaniment loué comme une œuvre de bonne foi et de justice. — Enfin les *Mémoires d'un bourgeois de Paris sous la Terreur*, publiés dans l'intervalle, ont accru le juste renom de l'auteur comme historien de la Révolution. — J'oublie peut-être quelque chose ; mais au moins suis-je sûr d'indiquer là les principaux livres publiés récemment par M. Edmond Biré.

Quant à leur valeur, sauf quelques critiques de détail qui n'ont rien de grave, je ne puis que m'associer aux éloges recueillis de tous côtés par ces œuvres. M. Biré, il est vrai, a une tendance marquée à vider complètement son tiroir : mais, en revanche, que de piquantes anecdotes alertement contées ! que de faits, oubliés ou mal connus, magistralement rectifiés ! que d'erreurs rendues insoutenables ! que de jolies malices solidement étayées ! Ne lui pardonnera-t-on pas, par exemple, son abondance inépuisable, en le voyant démontrer, preuves en main, que Victor Hugo s'est trompé sur ce qui le concerne lui-même, sur les dates ou les circonstances capitales de sa propre vie ; qu'il s'est trompé ou qu'il a voulu tromper ? — En voudra-t-on, d'autre part, à M. Biré, d'avoir révélé à beaucoup, — même à plusieurs de ceux qui lisent, — un Laprade trop inconnu ?

Je ne veux point insister là-dessus, ni même sur les *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, qui ont été analysés ici même, et de main de maître. Tout au plus indiquerai-je de légères réserves sur le plan suivi par M. Biré dans cet ouvrage, dont *Paris en 1793* est la continuation. Ce plan peut être critiqué, mais il pourrait aussi être défendu : en tout cas, puisque l'auteur l'a choisi, il faut l'accepter tel quel, en se demandant seulement, ce plan étant donné, comment il a été suivi. A mon sens, le premier devoir de la critique est de se mettre au point de vue de celui dont elle étudie l'œuvre.

Rappelons donc simplement que M. Biré suppose un bourgeois de Paris qui note au jour le jour, sinon *tous* les événe-

ments dont Paris est le théâtre au moins les principaux de ces événements, le plus souvent pour rectifier par avance, sur les données les plus sûres, l'opinion généralement reçue, la tradition aujourd'hui communément acceptée.

Les *Mémoires d'un bourgeois de Paris* forment le premier volume d'une série. Ce volume va du 21 septembre 1792 au 21 janvier 1793 ; — *Paris en 1793* s'étend du 21 janvier au 31 mai, de la mort de Louis XVI à la chute de la Gironde. L'auteur aurait peut-être mieux fait de conserver le même titre, ce qui eût nettement indiqué au lecteur qu'il continue le même ouvrage, un sous-titre pouvant d'ailleurs préciser la période à laquelle se rattache le volume: mais il est vrai aussi que chacun de ces volumes forme un tout complet, indépendant des autres, et par là mérite d'avoir un titre particulier.

M. Biré suppose donc que son bourgeois de Paris continue à tracer sous l'impression du moment, les petits tableaux de genre dont il a rempli un premier volume ; qu'il continue à écrire ses *Mémoires,* avec un souci marqué de la postérité ; qu'il continue à recueillir des notes, des faits, des documents, le tout puisé aux sources les plus sûres. — Constatons que ce bourgeois est extraordinairement soucieux d'assurer à l'avance les droits de la vérité contre des écrivains dont il ne peut cependant, à quelque cinquante ou soixante ans de distance, prévoir les inexactitudes : c'est une singularité, un défaut même, si l'on veut, mais un défaut inhérent au plan adopté par l'auteur, un défaut voulu, par conséquent, et partant tout excusé. Le narrateur montre à nu les dessous de l'histoire, les menus incidents dont on ne peut généralement tenir compte, et qui donnent pourtant aux événements leur couleur propre, leur nuance précise, souvent leur sens et leur explication, comme leur portée. Michelet, Thiers, Mortimer-Ternaux, Louis Blanc, Buchez et bien d'autres sont comme la cavalerie de l'armée des historiens : ils voient de loin, de haut; ils marchent rapidement; — M. Biré est un fantassin, qui voit de près, qui compte les morts et les ornières du champ de bataille, qui substitue aux vues d'ensemble, souvent fausses, l'examen de détails toujours vrais.

Tel est le premier caractère de son livre.

Le second, c'est de continuer avec la même sévérité, le même

scrupule, le même succès qu'il y a six ans, le procès de la Gironde. C'est avec un plaisir toujours nouveau que le lecteur voit M. Biré prendre les Girondins en flagrant délit de couardise, de férocité, de complaisance ou.... de maladresse. C'est avec une joie vengeresse que l'auteur montre, punis par où ils ont péché, ces fanfarons de liberté, d'humanité, de justice, éternels traîtres qui livraient à de plus francs qu'eux-mêmes les droits les plus sacrés de la conscience et de la patrie. M. Biré établit un saisissant parallèle entre le sort des Girondins, — ces Girondins que nous considérons à tort maintenant comme des modérés, — et celui qu'ils avaient eux-mêmes fait à la Royauté ; s'ils ont été victimes des mêmes moyens qu'ils avaient employés contre Louis XVI, n'est-ce pas consolant, et ne sommes-nous pas heureux de trouver là, si lumineusement marquée, l'action d'une Providence toujours juste ?

Pour bien dire, nous tenons là le secret de ce livre et son but très légitime. Ce but est largement atteint. M. Biré avait écrit contre la Gironde le plus formidable, le plus concluant, le plus exact des actes d'accusation : au bas des pages de ce livre vengeur il sème aujourd'hui des notes accablantes ; il ajoute une série de remarques et de faits qui achèveraient la démonstration, si cette démonstration n'avait dès longtemps été complète.

Il faut renoncer à analyser, même par une simple indication des titres, les sujets de ces XXXIV chapitres où l'histoire littéraire, l'histoire religieuse, l'anecdote, le fait-divers, se mêlent à l'histoire politique. Le livre de M. Biré est tout entier dans les faits qu'il relate, toujours très exactement, souvent d'une façon très piquante. On a là, en quatre cents pages, le détail de la vie parisienne, durant quatre mois d'une année qui fut, à bien des titres, une *année terrible ;* et c'est à chaque page que l'on pourrait tirer des événements racontés une leçon saisissante, leçon, à vrai dire, toujours la même : la France fut alors livrée à une pincée de scélérats par une poignée de coquins, par une foule de poltrons et par une armée d'égoïstes. Reste à savoir si cette histoire d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui ; si la leçon de 1793 profitera aux Français de 1888 !

Beaucoup de gens n'ont jamais vu dans la liberté que la

faculté de changer de maîtres et ne comprendront d'ailleurs pas davantage qu'elle consiste à respecter l'opinion d'autrui. Les leçons que nous avons reçues n'ont pas ouvert les yeux des plus clairvoyants. Le poète La Motte, après une chute au théâtre, se retira quelque temps à la Trappe : « Il se croyait pénitent, disait-on, il n'était qu'humilié. » C'est absolument l'histoire politique des partis en France, et, si démonstratif qu'il soit, il est à craindre que le livre de M. Edmond Biré n'y change rien. Les Girondins sont chez nous à l'état d'institution permanente. Avez-vous lu l'histoire de ce gamin de sept ans qui disait : — Maman, empêche donc ma sœur d'écraser le papillon qui se débat contre la fenêtre ?

La mère est touchée : — C'est bien, mon enfant, d'avoir ainsi pitié des pauvres bêtes !

Et l'aimable enfant reprend :

— Oh ! ce n'est pas pour cela ; c'est que je voudrais le tuer, moi !

Toute l'histoire de la Gironde est là-dedans, et... aussi celle du temps où nous sommes.

Laissons cela, pour demander à M. Edmond Biré de poursuivre ses études sur la période révolutionnaire. Etudiée dans toutes ses parties, la Révolution est encore comme inconnue, et dans plusieurs de ses faits principaux, à beaucoup de nos contemporains ; pourtant, cette Révolution a engendré le monde moderne, le monde, bon et mauvais (plus mauvais que bon) où nous vivons. Chaque jour un travailleur nouveau ajoute un nouveau chapitre à l'histoire de ces années boueuses et sanglantes, où se débattit notre pauvre pays, livré à quelques douzaines de misérables. Nul n'aura contribué, plus que M. Biré, à rétablir sur des points importants la vérité méconnue. Il y a d'autant plus de mérite, qu'il est peu de métiers aussi décriés que celui d'auteur, dans certains milieux. M. Biré n'est pas seulement un littérateur ; il a parfois — dit-on — à traiter d'affaires d'un autre ordre avec ceux que le public nomme volontiers les « princes » du commerce et de la finance. Plus d'un de ces « princes » ne manquerait pas de le couvrir de son dédain — un de ces beaux dédains que nous connaissons, — si tout à coup on lui révélait que son interlocuteur est un écrivain doublé d'un érudit, dont toute la France lettrée goûte les œuvres, — cette valeur n'étant pas cotée en Bourse.

M. Edmond Biré en serait quitte pour se supposer quelque cousin, homonyme de nom et de prénom, bien caché dans le Bocage vendéen, sur le dos duquel il rejetterait tous ses gros péchés, la *Légende des Girondins*, — *Victor Hugo avant 1830*, — *Laprade*, — bien d'autres beaux livres.... et alors il rentrerait en grâce.

Ce serait drôle, n'est-ce-pas? triste et plaisant à la fois, — mais enfin si c'était vrai ?

ROBERT OHEIX.

POÉSIE

—

ÉCHO

A M. Jules de Gères, ancien Président de l'Académie de Bordeaux, qui m'avait envoyé son volume de Sonnets et Poésies mêlées.

I

Plus gaie au matin court la brise,
Le blé sort de la terre grise,
Les genêts d'or vont refleurir ;

Du gazon les touffes discrètes
Se parfument de violettes ;
Le beau printemps va revenir.

Mais du sein des cités bruyantes
Montent des clameurs effrayantes,
Dans les cœurs vacille l'espoir,

Dans les airs la tempête gronde,
Un feu sourd agite le monde,
La mer mugit, le ciel est noir.

Partout la peur, partout le doute,
Partout des ombres sur la route
Et des pilotes incertains,

Voyageurs à la course folle,
Qui vont, sans phare et sans boussole,
Braver des océans lointains.

II

Dans ma solitaire demeure,
Avec les tristesses de l'heure
Passaient de noires visions.

Quand un messager me réveille,
Une voix chante à mon oreille
Le chant des consolations.

Tombé d'une lèvre choisie
C'était ton souffle, ô poésie.
J'entends l'harmonieuse voix,

Et, comme aux jours de ma jeunesse,
Je reviens vers l'enchanteresse
Que j'ai tant aimée autrefois.

III

Esprit divin, la Poésie,
Pour ceux qui passent dans la vie,
Aime à chanter, aime à prier !

Moins ravissante au Patriarche
Parut la colombe de l'arche
Avec son rameau d'olivier.

Sa voix a charmé tous les âges ;
On l'entend sur tous les rivages,
Sur le Pinde et sur le Cédar.

Vers toute oreille elle se glisse ;
Elle a des chansons de nourrice
Et des cantiques de vieillard.

Son aile caressante et fière
Effleure un pignon de chaumière
Et la croix svelte du clocher.

Elle a des airs de la Patrie
Pour la tente où l'exilé prie,
Pour l'esquif errant du nocher.

Si la guerre éclate autour d'elle,
Du sein de l'arène cruelle
Elle exhale un soupir d'amour.

A l'aube vermeille elle chante,
Et sa voix triste est plus touchante
A la dernière heure du jour.

IV

Vous qu'elle a gardés pour fidèles,
Dans l'azur déployez vos ailes.
Trop d'adorateurs complaisants

Iront, balayant la poussière,
Devant une Idole grossière
Jeter des nuages d'encens.

Ravivez une pure flamme,
Méditez les choses de l'âme
Au bord des mers, au fond des bois.

Gardez, dans une ère abaissée,
La noblesse de la pensée
Et le respect des Saintes Lois.

Avec vous, que l'âme s'élance,
Ivre d'une haute espérance,
Loin des bruits qui peuvent troubler,

A travers la nuit et ses voiles,
Vers le Créateur des étoiles
Que du ciel on veut exiler.

F. Longuécand.

NÉCROLOGIE

M. FRANCIS LEFEUVRE

La *Revue de Bretagne* a perdu, le 7 mai, l'un de ses collaborateurs Nantais les plus goûtés et les plus fidèles : M. Francis Lefeuvre est mort à la suite d'une courte maladie, après avoir pris une large part à l'organisation de l'Exposition canine qui vient d'avoir un si grand succès.

La vaillante, opulente et surtout chrétienne famille à laquelle appartenait M. Lefeuvre tiendra sûrement à honneur de réunir en un volume, dont le succès est certain, les fantaisies cynégétiques de l'écrivain que l'on a comparé, avec raison, au marquis de Cherville. *Le vieux curé d'Aigrefeuille*, *Les Bassets de mon Oncle*, *La chasse aux Marsouins* sont de vrais chefs-d'œuvre, et dix autres de ces petits tableaux (l'*Ennemi universel* par exemple) sont des merveilles d'esprit et d'humour. Collaborateur de la *Chasse illustrée*, du *Nemrod*, du *Sport*, du *Gaulois*, M. Lefeuvre y a semé de charmantes études, qu'il avait l'intention de recueillir et qui seront certainement recueillies.

Ses *Souvenirs* sur certains épisodes des guerres vendéennes et sur *Nantes avant, pendant et après la Révolution*, pour avoir un but plus sérieux, n'en ont pas moins le même cachet humouristique ; assurément, elles ne sont pas sans défauts, mais elles donnent sur la physionomie d'une grande ville, sur ses mœurs, ses habitudes, ses traits caractéristiques, des détails infiniment curieux, puisés à bonne source et pittoresquement présentés. Ce n'est pas l'envers de l'histoire, non :

c'est la bordure de l'histoire et une bordure finement brodée. La *Revue de Bretagne* va continuer la publication de ces intéressants *Souvenirs*. — M. Lefeuvre avait, en projet au moins, en manuscrit peut-être, d'autres travaux dont on ne voudra sans doute pas priver le public.

M. Francis Lefeuvre n'était pas seulement un charmant écrivain : c'était avant tout un homme de cœur. Ame bienveillante, compatissante à toutes les infortunes, il était d'une générosité inépuisable, d'une charité héroïque. Son indulgence n'était jamais en défaut ; il prenait toujours par le bon côté les choses et les hommes : cette disposition qui seule rend la vie supportable, est assez rare pour qu'on la signale comme le trait saillant de la physionomie morale de M. Lefeuvre, et chez lui elle était d'autant plus méritoire qu'une paralysie partielle (longtemps crue inguérissable), l'avait immobilisé pendant plus de dix ans. Cette épreuve avait passé sur lui sans l'aigrir.

Dieu veuille récompenser cet homme excellent de tout le bien qu'il a fait aux pauvres, de tout le bien qu'il a pensé de ses semblables, et se servir envers lui, selon l'éternelle promesse, « de la même mesure dont il s'est servi envers les autres ! (1) »

R. O.

(1) Luc, VI, 39.

DESCENTE DES ANGLAIS

A CANCALE ET SAINT-SERVAN

Au mois de Juin 1758

CORRESPONDANCE DE L'INTENDANT DE BRETAGNE (1)

XXI.

NARBONNE, GARDE-DU-CORPS, A L'INTENDANT DE BRETAGNE (2).

(Dol, 11 juin 1758)

Monsieur, il est bien vroy qu'environ 2.000 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie, de troupe ennemie Angloise ont passé à Dol la nuit du vendredy au samedy, dont ils se sont repliés sur leurs troupes par le pont de Blanc-Essay. Le régiment de Clare n'a pas encore paru. Il est malheureux pour Monsieur le duc (3) d'avoir été mal informé. Leur force dans cette partie de Cancalle n'a pas diminué. J'arrive sur le champ, et je n'ai qu'un moment pour vous donner cet avis, en vous assurant du profond respect, etc.

(Signé) DE LA CORNILLÈRE DE NARBONNE,
Garde du corps du Roy.

A Dol, le 11e juin 1758.

(1) Voir la livraison de novembre 1887, au tome précédent de la *Revue*, p. 369 à 379. — Cette correspondance est inédite. A moins d'indication contraire, les originaux des pièces qui suivent existent aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, fonds de l'*Intendance de Bretagne*, liasse C 1086.

(2) Cette lettre porte pour adresse : « A Monsieur, Monsieur l'Intendant de Bretagne. A Dinan. En diligence. »

(3) Le duc d'Aiguillon.

Le courrier qui venoit à Dol, ils l'ont saisy avec tous les paquets, et sur le champ ils partirent.

XXII.

Le Maire de Dol a l'Intendant de Bretagne

(Dol, 12 juin 1758)

Monseigneur, Je me haste de vous depescher le porteur de la présente pour vous dire que le nommé Jean Faverel, milicien du bataillon de Dinan, que les Anglois avoient pris à Dol vendredi, vient de nous apprendre que toute l'armée ennemie est rembarquée, et qu'à la fin de leur rembarquement ils ont relâché tous les hommes qu'ils avoient arrestés, à l'exception de deux dragons de Languedoc qu'ils prirent samedi près Pontorson. J'ay, Monseigneur, questionné ce milicien, qui m'a semblé s'expliquer fort bien et m'a parlé de quelques vilainies faites avant le départ, comme d'avoir brisé et brûlé beaucoup de meubles.

La fuite de l'ennemi est d'autant moins équivoque qu'un lieutenant garde coste d'ici et plusieurs détachés, faits prisonniers à Cancalle, arrivent dans le moment, et tous assurent la même chose. J'ay envoié à Pontorson en donner avis au commandant des troupes. En renvoiant nos gens, ils les ont fait passer par la grève, avec défense de monter sur les hauteurs.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Mgr, votre très humble et très obéissant serviteur

(Signé) De la Turrie.

Dol, le 12e juin 1758.

(*Au dos, adresse :* A Monseigneur, Monseigneur l'Intendant de Bretagne. A Dinan. — *Et au-dessus de l'adresse :* Le porteur est parti à cinq heures de l'après-midi).

XXIII.

Requête a l'Intendant de Bretagne (1)

(Dol, 12 juin 1758.)

A Monseigneur, Monseigneur l'Intendant de Bretagne.

Supplie humblement Reine Cottantier, v^ve Jollivet, hôtesse à l'auberge de l'*Image de Notre-Dame de Dol.* Et vous expose, Monseigneur, que le 12e juin dernier (1758) au soir, il arriva à Dol un détachement de 60 dragons montés du régiment de Languedoc sous le commandem^t d'un capitaine, un lieuten^t, une cornette et un maréchal des logis, venant de Pontorson, qui se dirent envoiés par M. le comte de Raimond pour la découverte du poste de Cancalle, lesquels dragons et officiers s'établirent avec leurs chevaux dans l'auberge de la suppliante, à qui ils firent fournir le pain, le cidre et les fourrages contenus au mémoire cy joint, et de tout quoy ils avoient promis de lui donner leur reçu : ce qu'ils ne firent cependant point, attendu qu'ils partirent de Dol le 13e dès le grand matin. Mais il n'en est pas moins véritable que les fournitures dont on vient de parler leur furent faites par la suppliante, qui offre le faire attester, tant par le maire du lieu que par M. le marquis de Ligouyer, M. de l'Aumosne Uguet, et quelques autres gentilshommes, qui se trouvèrent chez elle le même tems et qui partirent avec ladite troupe.

Pour quoy elle requiert

Qu'il vous plaise, Monseigneur, voir cy attaché le mémoire desdites fournitures, montant à 700 livres de foin, 6 boisseaux d'avoine menue de Dol, 20 pots de cidre, et 60 livres de pain ; en conséquence, ordonner que pour le tout elle sera paiée de la somme de 60 l.,soit par la province, soit par le trésorier des guerres (2).

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds de *l'Intendance de Bretagne,* liasse C 1084.

(2) Le mémoire, conforme à ces allégations, et certifié par Desrieux de la Turrie, maire de Dol, est effectivement joint à cette pièce.

XXIV.

CHOCAT-GRANDMAISON A VÉDIER, SUBDÉLÉGUÉ DE L'INTENDANT DE BRETAGNE A RENNES.

(Dol, 13 juin 1758.)

Monsieur, les Anglois sont enfin rembarqués. La connoissance certaine qu'ils ont eue du secours qui venoit du costé de la Normandie, par plusieurs lettres qu'ils ont interceptées, entre autres, par une que j'écrivois à M. de la Turrie à Dol, les a engagés à prendre leur party. Je les ai vus hier appareiller ; je ne crois pas qu'ils reviennent faire une nouvelle descente dans l'endroit dont ils sont partis.

Vous sçavez, Monsieur, qu'ils estoient entrés vendredy au soir à Dol au nombre de 2500 hommes, sçavoir 5 à 600 hommes de cavalerie et troupe légère, et le reste d'infanterie. Ils passèrent la nuit à Dol. Ils observèrent la discipline la plus exacte : nos troupes auroient été moins réservées. Les commandans soupèrent chez M. de la Turrie et chez La Tousche Audouin ; ils y vécurent en vrais amis et en bons convives. Le lendemain, ils détachèrent environ 500 hommes pour aller reconnoistre et mesme attaquer Pontorson. Leurs coureurs trouvèrent des troupes ; il y eut mesme une escarmouche entre quatre dragons du régiment de Languedoc et huit Anglois. Les quatre dragons repoussèrent les huit Anglois ; mais la chaleur les ayant emportés trop loin, deux des dragons furent faits prisonniers. Après quoy, le détachement anglois revint à Dol, et rapporta ce qu'il avoit vu et ce qu'il croyoit de Pontorson. Plusieurs exprès furent arrestés sur les chemins de Dol, d'autres à Dol mesme. Enfin les Anglois, ne pouvant douter du secours de troupes qui devoit déboucher, par Pontorson et autres endroits de la Normandie, pour la Bretagne, évacuèrent Dol avec précipitation, mais avec beaucoup d'ordre. Ils suivirent leur route jusques au camp de Cancalle en prenant de grandes précautions, ce qui fit juger qu'ils craignoient d'être coupés ou joints par des troupes françoises.

Pendant ce temps, je faisois tout ce qui m'avoit esté ordonné par M. l'Intendant, et toutes mes opérations estoient finies dimanche matin. J'avois mesme envoyé un courrier à M. de Coëtlogon à Granville, qui me fit réponse sur le champ. Luy et M. le duc d'Harcourt parurent fort surpris de ce que M. le duc d'Aiguillon ne leur avoit donné aucun signe de vie. J'ay envoyé sur le champ cette réponse en original à M. l'Intendant. J'ay couru risque d'estre pris par les partis Anglois, qui rôdoient sur les routes de Pontorson et d'Antrain ; mais je n'épargnois pas les précautions pour ne pas tomber entre leurs mains.

Hier au soir les dragons de Languedoc arrivèrent à Dol vers minuit, pour aller reconnoistre s'il ne reste plus d'Anglois à Cancalle. M. le duc y a envoyé une partie du régiment de Marbœuf ; je viens dy faire passé 11.500 de foin et 580 boisseaux d'avoine...

J'ay donné des ordres ce matin pour renvoyer toutes les voitures que j'avois rassemblé en différens lieux, et pour faire cesser tous achapts et approvisionnements : le tout sur un commandement exprès de M. l'Intendant, que j'ay reçu hier à minuit.

M. le duc a fait partir un courrier, pour avertir en Normandie de ne point faire passer les troupes destinées pour le secours de la Bretagne.

Je compte me rendre demain à St-Malo. Je suis un peu fatigué, mais ce ne sera rien et je seray bien flatté si je vous retrouve à Rennes, à mon arrivée, en parfaite santé.

J'ai l'honneur d'estre avec un très respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

(Signé) CHOCAT DE GRANDMAISON.

A Dol, ce 13e juin 1758.

Je n'ay pu vous écrire plus tôt, ayant couru jour et nuit, et d'ailleurs obligé à chaque pas de depescher vers M. l'Intendant.

(A suivre).

NOUVELLE PÉRIODE

—

TABLE GÉNÉRALE DU TOME TROISIÈME

ANNÉE 1888. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

Les Tombeaux des Ducs de Bretagne de la maison de Dreux et de Monfort, par M. Pitre de Lisle du Dreneuc 5
Les poètes de la Société patriotique Bretonne. — *Olivier Morvan (1754-1794)* (suite et fin), par M. René Kerviler 19
Pèlerinages de Bretagne. — *Le pardon de Notre-Dame du Haut*, en Trédaniel, par M. l'abbé Guillotin de Corson 37
Un moraliste breton. — *L'abbé de Bellegarde,* étude biographique, bibliographique et littéraire (suite), par M. Olivier de Gourcuff 45
Un martyr de la Révolution dans le diocèse de Tréguier 55
Boîte aux lettres. — *Cas de Conscience.* — Réponse à M. Henri Finistère, par M. Robert Oheix 58
Variétés littéraires. — *A propos de bottes,* souvenir de 1870, par M. Félix Le Bihan 68
Chansons bretonnes. — *Chanson nouvelle,* composée pour quatre jeunes demoiselles 78

FÉVRIER

Anciens poètes Bretons. — *Saint Goeznou,* par M. H. de la Villemarqué 81
Portraits Bretons. — *Un maire de Rennes au XVIIe siècle. — Jean du Clos Bossart (1603-1687),* par M. le comte E. de Palys 94
Les Tombeaux des Ducs de Bretagne de la Maison de Dreux et de Montfort (suite et fin), par M. Pitre de Lisle du Dreneuc 111
Pèlerinages de Bretagne. — *Le pardon de Notre-Dame de Querrien,* par M. l'abbé Guillotin de Corson 123
Un moraliste breton. — *L'abbé de Bellegarde* (suite et fin), par M. Olivier de Gourcuff 132

Chansons bretonnes. — *Les conscrits de Ploumiliau en 1806*, traduit par Yan Le Pennec 146
Poésie. — *Le Breton en exil*, par M. P. Gikello 150
Poésie. — *Hic ceciderunt*, sonnet, par M. Alcide Leroux 152
Notices et comptes-rendus. — *Le littoral de la France, de V. Vattier d'Ambroyse*, par M. René Kerviler. — *Catalogue de bons livres anciens et modernes*, par M. A de la Borderie. — *Le Congrès de saint Yves* 153

MARS

Anciens contes des Bretons du pays de Galles. — *Le Mabinogi de Kulhwch et Olwen*, par M. J. Loth 161
Documents inédits. — *Episodes maritimes Nantais des XVIIe et XVIIIe siècles*, par M. S. de la Nicollière Teijeiro 191
Récits bretons. — *Korigans*, par M. L. Trémoguer 204
Variétés littéraires. — *Une Lettre inédite de Théophile-Marie Laënnec*, par M. Félix du Bois Saint-Sévrin 213
Poésie. — *Les Cloches*, par Mme Hüe 217
Variétés historiques. — *Le pardon de Sainte-Anne*, en la paroisse de Plougoulm, par M. Arthur de la Borderie 219
Notices et comptes-rendus. — *Vie de Mgr Bruté de Rémur, de M. l'abbé Bruté de Rémur*, par M. J. Rouillot. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler*, par M. Olivier de Gourcuff. — *Histoire de Menil et de ses seigneurs, de M. André Joubert*. — *Jacques Cartier, documents nouveaux, de M. F. Jouon des Longrais*. — *Au bord de la Chézine*, poésies *de M. Dominique Caillé de Procé*, par M. Arthur de la Borderie. — *Les Petits Rayons*, rimes et pensées, *de M. Paul Kerlor*, par M. Verax 221
Chronique, par M. Louis de Kerjean 236

AVRIL

Documents inédits. — *Mémoires du conventionnel Honoré Fleury*, publiés avec introduction, notes et additions, par M. Robert Oheix 241
Anciens contes des Bretons du pays de Galles. — *Le Mabinogi de Kulhwch et Olwen* (suite), par M. J. Loth 258
Etudes d'histoire locale. — *L'ancien collège de Dol ;* fêtes à l'occasion de sa bénédiction, par M. l'abbé Paul Paris-Jallobert 286
Pèlerinages de Bretagne. — *Le pardon de Saint-Lubin et celui de Notre-Dame de Bel-Air*, par M. l'abbé Guillotin de Corson 298
Poésie. — *Le Dormeur*. — *Farewell*, par M. Robert du Pontavice de Heussey 304
Devinettes populaires de Basse-Bretagne. — Michel Pipi ou le Farceur breton, traduit par M. Yan Le Pennec 307

Notices et comptes-rendus. — *Recherches et notices sur les Députés de la Bretagne aux Etats-Généraux et à l'Assemblée Constituante de 1789, de M. René Kerviler,* par M. Arthur de la Borderie. — *Mélanges historiques sur la Bretagne et les Bretons, de M. l'abbé Guillotin de Corson,* par M. S. de la Nicollière Teijeiro. — *Aux Amis de Brizeux, de M. Robert Oheix,* par L. de K..... 315

MAI

Anciens contes des Bretons du pays de Galles. — *Le Mabinogi de Kulhwch et Olwen* (suite et fin), par M. J. Loth, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes 321
Documents inédits. — *Mémoires du conventionnel Honoré Fleury,* publiés avec introduction, notes et additions (fin de la première partie), par M. Robert Oheix..... 351
Variétés littéraires. — *Un littérateur vannetais inconnu et un débat littéraire au XVIIIe siècle,* par M. Albert Macé..... 366
Une chanson sur les Etats de Bretagne de 1718, par M. le comte de Palys..... 371
Variétés historiques. — *La vérité sur le Vengeur,* par M. F. Le Bihan..... 379
Poésie Bretonne. — *L'Hiver,* par M. Jean Kerhlen..... 388
Le Congrès de saint Yves..... 394
Litanies inédites de saint Yves, publiées par A. de la B..... 396

JUIN

Mort et obsèques de Mgr Bouché, par M. A. de la Borderie 401
Du langage populaire dans le département de la Loire-Inférieure, par M. Alcide Leroux..... 404
Variétés littéraires. — *Un littérateur vannetais inconnu et un débat littéraire au XVIIIe siècle* (suite et fin), par M. Albert Macé 427
Récits et Nouvelles. — *Pauvre bête,* par M. Adolphe Ollivier 437
Poésie bretonne. — *Les Trois gouttes de sang,* texte breton attribué au P. Maunoir, traduit par Yan Le Pennec..... 447
Paris en 1793, par M. Robert Oheix..... 456
Poésie. — *Echo,* par M. F. Longuécand..... 462
Nécrologie. — *M. Francis Lefeuvre,* par M. Robert Oheix..... 466
Descente des Anglais à Cancale et Saint-Servan en juin 1758. Correspondance inédite de l'Intendant de Bretagne (*suite*)..... 468

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES

RELIGION

Les Pardons du pays de Moncontour : Notre-Dame du Haut, en Trédaniel, p. 37-44. — Notre-Dame de Querrien, p. 123-131. — Saint Lubin, Notre-Dame de Belair, p. 298-303, par M. le chanoine *Guillotin de Corson*. — Le Congrès de saint Yves, p. 157-160 et 394-395. — Hommage à saint Yves, Litanies inédites publiées par M. *Arthur de la Borderie*, p. 396-400.

HISTOIRE

ETUDES, DOCUMENTS ET VARIÉTÉS HISTORIQUES. — Un martyr de la Révolution dans le diocèse de Tréguier, par *X.*, p. 55-57. — Les Tombeaux des Ducs de Bretagne de la Maison de Dreux et de Montfort, par M. *Pitre de Lisle du Dreneuc*, p. 5-18 et 111-122. — Un Maire de Rennes au XVIIe siècle : Jean du Clos Bossart (1603-1687), par M. le Comte *E. de Palys*, p. 94-109. — Episodes maritimes nantais des XVIIe et XVIIIe siècles, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, p. 191-203. — L'ancien collège de Dol ; fêtes à l'occasion de sa bénédiction, par M. l'abbé *Paul Paris-Jallobert*, p. 286-297. — Mémoires du conventionnel Honoré Fleury, publiés avec introduction, notes et additions, par M. *Robert Oheix*, p. 241-257 et 351-365. — Une chanson sur les Etats de Bretagne de 1718, par M. le Comte *E. de Palys*, p. 371-378. — La Vérité sur le *Vengeur*, par M. *Félix Le Bihan*, p. 379-387. — Descente des Anglais à Cancale et Saint-Servan en 1758, correspondance inédite de l'Intendant de Bretagne (*suite*), publiée par M. *A. de la Borderie*, p. 468-472.

CRITIQUE HISTORIQUE. — Histoire du Menil et de ses seigneurs, de M. André Joubert, par M. *Arthur de la Borderie*, p. 228-229. — Jacques Cartier, documents nouveaux de M. Jouon des Longrais, par M. *Arthur de la Borderie*, p. 229-233. — Recherches et notices sur les Députés de la Bretagne aux Etats-Généraux et à l'Assemblée Constituante de 1789, de M. René Kerviler, par M. *Arthur de la Borderie*, p. 315-318. — Mélanges historiques sur la Bretagne et les Bretons, de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, p. 319. — Paris en 1793, de M. Edmond Biré, par M. *Robert Oheix*, p. 456-461.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, p. 236-240. — Aux amis de Brizeux, de M. Robert Oheix, par *L. de K.* — Nécrologie : Mort et obsèques de Mgr Bouché, par M. *Arthur de la Borderie*, p. 401-403. — M. Francis Lefeuvre, par M. *Robert Oheix*, p. 466-467.

LITTÉRATURE

ETUDES LITTÉRAIRES. — Les poètes de la Société patriotique Bretonne : Olivier Morvan (1754-1794), par M. *René Kerviler*, p. 19-36. — Un Moraliste breton : l'abbé de Bellegarde, par M. *Olivier de Gourcuff*, p. 45-54 et 132-145. — Cas de conscience, par M. *Robert Oheix*, p. 58-67. — Anciens poètes bretons : Saint Goeznou, par M. le Vte *de la Villemarqué*, de l'Institut, p. 81-93. — Anciens contes des Bretons du pays de Galles : Le Mabinoghi de Kulhwch et Olwen, par M. *J. Loth*, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, p. 161-190, 258-285, 321-350. — Un Littérateur vannetais inconnu et un débat littéraire au XVIIIe siècle, par M. *Albert Macé*, p. 366-370 et 452-660. — Du langage populaire dans le département de la Loire-Inférieure, par M. *Alcide Leroux*, p. 404-426.

RÉCITS, NOUVELLES ET VARIÉTÉS LITTÉRAIRES. — A propos de bottes : souvenir de 1870, par M. *Félix Le Bihan*, p. 68-77. — Les Korigans, par M. *L. Trémoguer*, p. 204-212. — Une Lettre inédite de Théophile-Marie Laënnec, par M. *Félix du Bois Saint-Sévrin*, p. 213-216. — Devinettes populaires de la Basse-Bretagne : Michel Pipi ou le Farceur breton, texte et traduction par M. *Yan Le Pennec*, p. 307-314. — Pauvre bête, par M. *Adolphe Ollivier*, p. 437-446.

POÉSIE. — Le Breton en exil, par M. *P. Gikello*, p. 150-151. — Hic ceciderunt, sonnet, par M. *Alcide Leroux*, p. 152. — Les Cloches, par Mme *Hüe*, p. 217-218. — Le Dormeur. — Farewel, par M. *Robert du Pontavice de Heussey*, p. 304-306. — Echo, par M. *A. Longuécand*, p. 462-465.

POÉSIE BRETONNE. — Chanson nouvelle composée pour quatre jeunes demoiselles, p. 78-80. — Les Conscrits de Ploumiliau en 1806, traduit par M. *Yan Le Pennec*, p. 146-149. — L'Hiver par M. *Jean Kerhlen*, p. 388-393. — Les Trois gouttes de sang, texte breton attribué au *P. Maunoir*, traduction par M. *Yan Le Pennec*, p. 447-455.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — Le littoral de la France, de V. Vattier d'Ambroyse, par M. *René Kerviler*, p. 153-154. — Vie de Mgr Bruté de Rémur, de M. l'abbé Bruté de Rémur, par M. *J. Rouillot*, p. 221-225. — Répertoire général de bio-bibliographie bretonne de M. René Kerviler, par M. *Olivier de Gourcuff*, p. 225-227. — Au bord de la Chézine, poésie, de Dominique Caillé de Procé, par M. *Arthur de La Borderie*, p. 234. — Les Petits rayons, rimes et pensées de M. Paul Kerlor, par *Verax*, p. 234-235.

BIBLIOGRAPHIE. — Catalogue de bons livres anciens et modernes, provenant de la collection d'un Bibliophile breton, par M. *Arthur de La Borderie*, p. 154-157.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEUR

BOIS SAINT-SÉVRIN (DU). — Une lettre inédite de Théophile-Marie Laënnec, p. 213-216.

GIKELLO (P.). — Le Breton en exil, p. 150-151.

GUILLOTIN DE CORSON (L'abbé). — Les Pardons du pays de Moncontour : Notre-Dame du Haut, en Trédaniel, p. 37-44. — Notre-Dame de Querrien, p. 123-131. — Saint-Lubin, Notre-Dame de Belair, p. 298-303.

GOURCUFF (Olivier DE). — Un moraliste breton : l'abbé de Bellegarde, p. 45-54, 132-145. — Repertoire générale de bio-bibliographie bretonne, par M. *René Kerviler,* p. 225-227.

HUE (Mme Sophie). — Les Cloches, p. 217-218.

KERHLEN (Jean). — L'Hiver, p. 388-393.

KERJEAN (Louis DE). — Chronique, p. 236-240. — Aux amis de Brizeux, par M. *Robert Oheix*, p. 319-320.

KERVILER (René). — Les poètes de la Société patriotique Bretonne : Olivier Morvan (1754-1794), p. 19-36. — Le littoral de la France, par *V. Vattier d'Ambroyse,* p. 153-154.

LA BORDERIE (Arthur DE). — Catalogue de bons livres anciens et modernes, provenant de la collection d'un Bibliophile breton, p. 154-157. — Histoire de Menil et de ses Seigneurs, par M. *André Joubert,* p. 228-229. — Jacques Cartier, documents nouveaux, par M. *Jouon des Longrais,* p. 229-233. — Au bord de la Chézine, poésie, de *Dominique Caillé de Procé,* p. 234. — Recherches et notices sur les Députés de la Bretagne aux États-Généraux et à l'Assemblée constituante de 1789, par M. *René Kerviler,* p. 315-318. — Litanies inédites de Saint-Yves, p. 396-400. — Descente des Anglais à Cancale et Saint-Servan, p. 468-472.

LA VILLEMARQUÉ (Vte HERSART DE). — Anciens poètes bretons : Saint Goeznou, p. 81-93.

LE BIHAN (Félix). — A propos de bottes, souvenir de 1870, p. 68-77. — La vérité sur le *Vengeur,* p. 379-387.

LE PENNEC (Yan). — Les conscrits de Ploumiliau en 1806, p. 146-149. — Devinettes populaires de Basse Bretagne : Michel Pipi ou le Farceur Breton, p. 307-314. — Les Trois goûttes de Sang, p. 447-455.

LE ROUX (Alcide). — *Hic ceciderunt,* p. 152. — Du langage populaire dans le département de la Loire-Inférieure, p. 402.

LISLE DU DRENEUC (Pitre DE). — Les tombeaux des Ducs de Bretagne de la maison de Dreux et de Montfort, p. 5-18, 111-122.

LONGUÉCAND (F.). — Echo, p. 462-465.

LOTH (J.). — Anciens contes du pays de Galles : Le Mabinogi de Kulhwch et Olwen, p. 161-190, 258-285, 321-350.

MACÉ (Albert). — Un littérateur Vannetais inconnu et un débat littéraire au XVIIIe siècle, p. 366-370, 452-460.

NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (S. DE LA). — Episodes maritimes Nantais des XVIIe et XVIIIe siècles, p. 191-203. — Mélanges historiques sur la Bretagne et les Bretons, de M. *l'abbé Guillotin de Corson,* p. 319.

OHEIX (Robert). — Cas de conscience : Réponse à M. Henri Finistère, p. 58-67. — Mémoires du conventionnel Honoré Fleury, publiés avec introduction, notes et additions, p. 241-257, 351-365. — Paris en 1793, de M. *Edmond Biré,* p. 456-461 : Francis Lefeuvre, p. 466-467.

OLLIVIER (Adolphe). — Pauvre bête, p. 437-446.

PALYS (Cte DE). — Un maire de Rennes au XVIIe siècle : Jean du Clos Bossart (1603-1687). — Une chanson sur les Etats de Bretagne de 1718, p. 371-378.

PARIS-JALLOBERT (L'abbé Paul). — L'ancien collège de Dol ; Fêtes à l'occasion de sa bénédiction, p. 286-297.

PONTAVICE DE HEUSSEY (Robert DU). — Le Dormeur. — Farewel, p. 304-306.

ROUILLOT (J.). — Vie de Mgr Bruté de Rémur, par M. *l'abbé Bruté de Rémur,* p. 221-225.

TRÉMOGUER (L.). — Les Korigans, p. 204-212.

VÉRAX. — Les Petits rayons, rimes et pensées par *Paul Kerlor,* p. 234-235.

X... — Un martyr de la Révolution dans le Diocèse de Tréguier, p. 55-57. — Chanson nouvelle composée pour quatre jeunes demoiselles, p. 78-80. — Le Congrès de Saint-Yves, p. 157-160 et 394-395.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS ET MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Le littoral de la France, par *V. Vattier d'Ambroyse,* p. 153-154.

Catalogue de bons livres anciens et modernes, provenant de la collection d'un Bibliophile breton, p. 154-157.

Vie de Mgr Bruté de Rémur, par M. *l'abbé Bruté de Rémur*, p. 221-225.

Repertoire général de Bio-bibliographie bretonne, par M. *René Kerviler*, p. 225-227.

Histoire de Menil et de ses Seigneurs, d'après les documents inédits, par M. *André Joubert,* p. 228-229.

Jacques Cartier, documents nouveaux recueillis, par *F. Jouon des Longrais,* p. 229-233.

Au bord de la Chézine, par *Dominique Caillé de Procé*, 234-235.

Recherches et notices sur les Députés de la Bretagne aux Etats-Généraux et à l'Assemblée constituante de 1789 ; par M. *René Kerviler,* p. 313-318.

Mélanges historiques sur la Bretagne et les Bretons, par M. *l'abbé Guillotin de Corson,* p. 319.

32101 064991712

[redacted]

[redacted]estal

[redacted]

[redacted]